This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

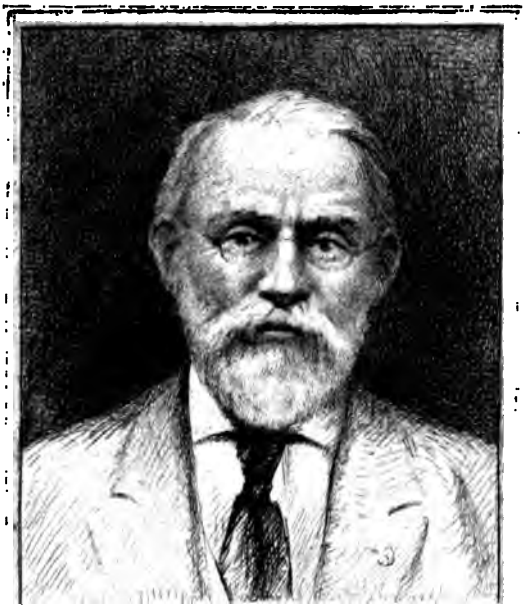

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1895

CXLVI[e] ANNÉE

5[e] SÉRIE. — TOME XIII

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C[ie]

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1896

L'Academie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1895

CXLVI^e ANNÉE

5^e SÉRIE. — TOME XIII

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^ie

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1896

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

POUR LE

DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

PAR M. MATHIEU

MESSIEURS,

Si j'étais en présence d'un auditoire moins bienveillant ou moins sérieux, j'éprouverais quelque appréhension à remplir le rôle de rapporteur que vous m'avez confié; je dois en effet laisser de côté les questions d'ordre général qui sollicitent les esprits et m'en tenir au simple récit d'actes méritoires accomplis dans l'intimité de pauvres foyers, de dévouements confinés dans le cercle restreint de la vie ouvrière, où la préoccupation constante est celle du pain quotidien.

Cependant, Messieurs, à regarder de près les vertus des ignorés, on ressent une impression qui élève : cette abnégation généreuse et cette fermeté soutenue dans l'épreuve manifestent la noblesse du cœur; sous la vulgarité de l'existence matérielle on perçoit, à des degrés

divers, la beauté morale, et la personnalité la plus modeste se trouve illuminée par ce rayon divin ; telle l'œuvre d'un artiste de génie vaut par elle-même, indépendamment de son cadre plus ou moins orné.

D'autre part, il est bon que les hommes placés en évidence par la fortune, la situation, la culture intellectuelle ou les services rendus connaissent l'ouvrier à son foyer : ils y apprennent à le juger non sur les erreurs, les faiblesses et les convoitises qui s'étalent, mais sur les vertus qui se cachent ; l'homme voué aux travaux manuels gagne aussi à cette fréquentation : il devient sympathique à ceux que l'éloignement lui rendait indifférents ou hostiles, il commence à voir dans la société non plus un champ de bataille entre des intérêts rivaux et inconciliables, mais une grande famille où l'échange des services doit produire la charité fraternelle.

En sortant ainsi du cercle de nos relations habituelles, nous retrouvons dans toute âme ce que nous voyons dans la nôtre, la lutte sans trêve entre l'égoïsme et des aspirations plus hautes, parfois aussi, dans des positions infimes, nous saluons des vaillants qui nous dépassent de loin sur le chemin du devoir et il nous apparaît clairement que la différence des conditions ne mesure pas notre grandeur réelle.

Ces vaillants étant l'honneur des classes laborieuses, il convient de les mettre en lumière pour l'exemple de tous, comme aussi de leur attribuer, avec une distinction honorifique, l'aide pécuniaire qui allégera leurs charges.

Mus par ces considérations, des hommes de bien ont institué les prix de vertu dont l'Académie de Stanislas

est appelée à choisir les titulaires ; ils visent deux genres de mérite ainsi formulés par le regretté confrère qui a inauguré ces récompenses, M. Jules Gouy.

« Les mères de familles veuves ou abandonnées qui « luttent contre l'adversité pour élever leurs enfants ; « les enfants qui ont soutenu de leur travail leurs vieux « parents malheureux et leur ont prodigué des soins « dévoués. »

Votre Commission, Messieurs, s'est conformée à ce programme dans le classement des personnes présentées, l'examen de leurs titres et la répartition entre les plus méritantes des 1,600 fr. mis à votre disposition par les fondateurs, savoir :

Dévouement maternel : 600 fr. donnés par M. J. Gouy.

Piété filiale : 1,000 fr., dont 600 donnés par M. Gouy, 100 par Mlle Mangeon et 300 par M. de Goussaincourt.

Ce dernier a bien voulu y ajouter un don particulier de 100 fr. sur lequel vous avez prélevé 50 fr. pour 1896.

Après des enquêtes qui ont porté sur plus de vingt concurrentes, nous en avons retenu sept en proposant de leur attribuer trois prix de dévouement maternel, quatre de piété filiale et je vais essayer de justifier, pour chacune d'elles, les conclusions que vous avez adoptées.

I. — Dévouement maternel.

Mme veuve Stocker, née Célestine Carré, est âgée de 50 ans[1] ; son mari, ouvrier à l'usine à gaz, est mort le

1. 61, rue du faubourg Saint-Georges.

6 juillet 1893, en lui laissant deux fils qui ont aujourd'hui 20 et 7 ans.

Honnête homme et bon ouvrier, M. Stocker était malheureusement affaibli par l'abus de l'absinthe et miné par la phtisie ; sa femme s'efforçait de lui faire aimer son logis, le soignait avec une affection patiente et travaillait sans relâche pour augmenter les ressources de la famille, souvent réduites par l'état maladif de son chef.

Restée veuve, Mme Stocker connut la détresse, car elle gagnait peu comme lingère, son fils aîné, peintre en bâtiments, subissait en hiver de fréquents chômages et une maladie le retint près d'un an à la maison ; la pauvre femme fut aidée par son frère et sa sœur aînés, tous deux célibataires et vivant ensemble ; ils étaient ouvriers comme elle, mais habitués depuis longtemps à se dévouer, car Mlle Élisabeth Carré avait obtenu, en 1869, un des prix de mérite fondés par M. Boucher de Perthes.

Mme Stocker a veillé sur ses fils avec une sollicitude qui a porté ses fruits : l'aîné est un jeune homme de bonne tenue et de parfaite conduite qui rapporte tout son gain à sa mère, il fait partie de la Société amicale des anciens élèves des Frères et il a mérité la sympathie de ses différents patrons ; le plus jeune est un petit écolier laborieux, intelligent et apprécié de ses maîtres.

Mme Stocker a toujours habité le quartier du Pont-d'Essey où elle est très estimée ; son logis témoigne de ses habitudes d'ordre ; elle va chaque jour travailler avec sa sœur, et, dans ces deux familles si unies, les fils reçoivent le meilleur des enseignements : la pratique du devoir de chaque jour, l'acceptation joyeuse d'une vie de travail, l'empressement cordial à s'entr'aider ; il

n'y a qu'une ombre au tableau, le départ prévu du fils aîné qui, dans quelques mois, commencera son année de service militaire.

Vous avez attribué à Mme Stocker un prix de 200 fr.

Mme veuve Mertens, née Marie Henry, est âgée de 33 ans[1]; son mari, qui travaillait dans une fabrique de chaussures, est mort à 38 ans, le 17 janvier 1895, lui laissant trois filles âgées aujourd'hui de 14, 12 et 11 ans.

Ouvrier rangé, actif et intelligent, M. Mertens gagnait d'assez fortes journées, sa femme était occupée à la manufacture des tabacs et tous deux, très bien vus dans leurs ateliers respectifs, subvenaient facilement aux besoins de leur famille, quand le mari fut atteint d'une affection cancéreuse à l'estomac; il demeura alité près de huit mois, dont deux à l'hôpital, et revint mourir à son foyer, auprès de l'épouse dévouée qui avait adouci ses souffrances; à sa dernière heure, il lui recommanda instamment de veiller sur ses filles.

La veuve dut recourir à la charité publique et elle aurait connu la misère noire sans l'intervention généreuse d'un beau-frère de son mari, chef de l'atelier de chaussures où ce dernier avait travaillé; de concert avec sa femme, directrice des ouvrières de la même maison, il y fit entrer Mme Mertens, l'aînée de ses nièces et il n'a pas cessé d'assister le pauvre ménage.

Un orphelinat aurait pu recevoir les deux plus jeunes filles, mais par un respect peut-être scrupuleux pour le vœu suprême de leur père, la mère ne voulut pas y consentir : l'aînée trouve à l'atelier la sollicitude de sa tante,

1. 18, rue de Laxou.

ses sœurs vont à l'école et toutes trois semblent devoir marcher sur les traces de leurs parents.

Mme Mertens travaille chez elle, les secours mentionnés plus haut suppléent à l'insuffisance de son salaire et de celui de sa fille ; elle soigne ses enfants avec affection et leur parle souvent du chef de famille dont le souvenir est resté bien vivant dans ce modeste intérieur.

Vous avez décerné à Mme veuve Mertens un prix de 200 fr. pour son dévouement maternel.

Mme veuve Levassor, née Madelaine Duprey, est âgée de 39 ans[1] ; cette vaillante femme a lutté sans relâche pour améliorer le sort des siens : vieux parents infirmes, mari enlevé dans la force de l'âge après trois années de maladie, jeunes enfants d'une santé délicate qu'elle entoure d'une constante sollicitude, sa vie est un long acte de dévouement.

Le père, Joseph Duprey, est un ancien bûcheron de Velaine-en-Haye ; à 42 ans il eut le genou droit déboité dans une chute, mais sa nombreuse famille demandait du pain et il aggrava son infirmité en continuant à travailler dans les coupes ; il dut vendre sa maison, son champ et chercher à Toul une occupation moins fatigante ; il y peina onze à douze ans comme manœuvre dans une faïencerie et devint incapable de continuer cette profession ; Mme Levassor fit alors venir ses parents à Nancy, c'était au commencement de 1882 ; deux ans après, le père était tout à fait impotent, la mère aveugle et les époux Levassor les reçurent à leur foyer.

1. 34, rue des Ponts.

Le gendre, qui leur donnait si cordialement asile, était un ouvrier charpentier marié à Toul en 1874 et fixé à Nancy en 1878; aîné de six orphelins que la mort prématurée de leur père faisait passer de l'aisance à la gêne, il avait dû abandonner à 17 ans ses études classiques pour prendre un métier; il fut à la hauteur de cette dure épreuve, accepta sans murmurer sa nouvelle situation et se montra bon ouvrier, excellent chef de famille, fils dévoué pour ses beaux-parents.

Le 27 août 1889, M^me^ Levassor perdit sa mère après lui avoir prodigué ses soins pendant une longue maladie, car la pauvre aveugle n'avait pu se résoudre à quitter les siens pour entrer à l'hôpital.

Le 13 octobre, M. Levassor succomba à la phtisie qui le faisait souffrir depuis trois ans et l'avait forcé à s'aliter six mois.

Sa veuve est restée seule pour faire vivre son vieux père et ses deux filles, âgées aujourd'hui de 11 et de 6 ans.

Ses frères et sœurs sont trop pauvres pour lui venir en aide, l'un d'eux témoigne de sa bonne volonté en procurant quelques douceurs au vieillard.

Ce dernier sait se rendre utile : il prépare les repas et garde les enfants à leur retour de l'école.

Depuis quatre ans surtout, un travail opiniâtre est le lot de M^me^ Levassor, son courage n'a point faibli devant les chagrins et les privations, mais sa santé en a souffert et des palpitations de cœur l'obligent parfois à interrompre sa tâche; après la mort de son mari, elle a été forcée d'accepter les secours de la charité publique; vouée à toutes les besognes pénibles, elle prend souvent sur ses

nuits pour réparer les vêtements de la famille ; le matin, avant d'aller au travail, elle panse son vieux père, prend soin des enfants et met la chambre dans un ordre parfait.

Ses filles, de complexion délicate, sont élevées avec douceur et fermeté.

Partout on nous a signalé Mme Levassor comme digne d'inspirer au plus haut degré l'estime et la sympathie : elle se prive pour faire vivre les siens, paie intégralement le propriétaire et les fournisseurs qui font volontiers crédit à son honnêteté scrupuleuse, se montre simple et modeste autant que méritante.

Nous regrettons de ne pas disposer d'un prix supérieur à 200 fr. pour une femme qui a si fidèlement accompli ses devoirs de fille, d'épouse et de mère.

II. — Piété filiale.

Nous avons admiré la mère de famille qui accepte de bon cœur le travail et les privations pour gagner le pain de ses enfants, celle dont la préoccupation constante est d'assurer leur avenir et d'élever leur niveau moral ; elle a fait œuvre méritoire devant Dieu et devant les hommes, mais elle a été soutenue par le sentiment doux et puissant qui la porte à se dépenser pour les siens.

Lorsqu'ils se sacrifient pour subvenir aux besoins de leurs vieux parents, les enfants obéissent à un sentiment moins impérieux et leur abnégation exige plus d'efforts, aussi le Décalogue prescrit aux enfants d'honorer leur père et leur mère, mais il n'a pas eu besoin de commander l'amour maternel.

Votre tâche, Messieurs, serait donc incomplète si, après

avoir récompensé le dévouement des mères, vous n'aviez aucun prix à décerner à la piété filiale ; ces deux vertus sont d'ailleurs en corrélation intime, et, presque toujours, les mères dévouées ont été des filles exemplaires.

Vos choix ont porté sur quatre de ces dernières, d'autres encore auraient mérité vos suffrages, mais les unes ne comptaient pas les douze années de résidence exigées par vos donateurs, les autres avaient exercé la piété filiale depuis moins longtemps ou dans des conditions moins difficiles que leurs concurrentes récompensées ; la même observation s'applique à plusieurs mères de famille ; vous retrouverez les années suivantes la plupart de ces ajournées.

M^lle^ Caroline Fritz (27 ans) [1] est originaire de Dettwiller (Bas-Rhin).

La famille habite Nancy depuis treize ans ; le père, ouvrier cordonnier, est mort en 1893, laissant dans une situation très précaire une veuve impotente et quatre enfants, trois filles et un fils qui ont aujourd'hui 27, 19, 10 et 12 ans ; la fille aînée est devenue la Providence des siens.

Dans l'unique chambre qui abrite ces cinq personnes, elle travaille avec sa sœur Madelaine sur un métier à confectionner les bas ; il a fonctionné douze à quatorze heures par jour quand les vaillantes ouvrières prennent un repos bien mérité, car elles ont gagné ensemble 3 fr. à 3 fr. 25 c. ; ce surmenage les pâlit et les étiole, mais elles surmontent la fatigue et ne connaissent pas le découragement ; la plus jeune des deux sœurs est frêle, mais l'aînée veille sur elle avec une sollicitude constante

1. 6, rue Sainte-Anne.

et lui fait souvent quitter le métier sans interrompre elle-même sa tâche.

L'entretien de la chapelle évangélique leur procure en outre une modique allocation.

Dans leur pauvreté digne, M^lles^ Fritz savent encore exercer la charité envers les malheureux ; ne pouvant donner que leur travail, elles contribuent à une œuvre d'assistance en prolongeant parfois une veillée déjà tardive.

M^lle^ Caroline est le soutien de sa mère, le guide de son frère et de ses sœurs ; il y a quelque chose de maternel dans les soins qu'elle prodigue aux plus jeunes, de filial dans l'affection qu'elle leur inspire.

Elle fait partie de l'Union chrétienne, association de jeunes filles protestantes qui l'ont élue pour leur trésorière ; une dame patronnesse de cette œuvre, personne aussi honorable que dévouée, nous a signalé M^lle^ Caroline Fritz comme le modèle de ses compagnes.

Les mérites de cette jeune fille et son dévouement courageux de trois années vous ont déterminés à lui décerner un prix de 200 fr.

M^lle^ Marguerite Favier (34 ans) [1] est née à Pont-à-Mousson ; son père, ancien cantonnier, vint en 1882 s'établir à Nancy où il fut employé comme ouvrier de la ville, profession peu lucrative que les mauvais temps interrompent ; la mère, habituellement malade, pouvait à peine s'occuper du ménage ; une fille aînée, mariée à Paris, était hors d'état d'aider ses parents, M^lle^ Margue-

1. 6, rue de la Hache.

rite restait donc seule pour soigner sa mère et suppléer à l'insuffisance du salaire paternel.

Dès son arrivée à Nancy elle avait été employée comme lingère à l'hôpital militaire ; elle s'y montra docile, laborieuse et d'une conduite irréprochable ; avant comme après ses journées, elle tenait en ordre le ménage et prodiguait à sa mère des soins affectueux ; tout son gain était abandonné à ses parents.

Elle perdit sa mère en 1893 et son père, très affaibli depuis plusieurs années, devint, en mars 1895, incapable de travailler ; pour l'entretenir elle s'imposa des tâches supplémentaires et épuisa 200 fr. provenant d'un prix de la fondation Roch qu'elle avait obtenu en 1892.

A la fin de juillet, l'état du vieillard réclamait des soins assidus que M^lle^ Favier ne pouvait pas donner sans renoncer à son gagne-pain, le travail de l'hôpital ; elle fit alors entrer son père à Saint-Julien, mais elle lui consacra ses loisirs du dimanche et lui procura tous les adoucissements possibles ; il est mort le 13 mars dernier, soutenu jusqu'au bout par l'affection de sa fille.

Depuis 1889, M^lle^ Favier fait partie de la Société de secours mutuels des jeunes ouvrières ; la digne présidente de cette association déclare « qu'elle s'y est tou-« jours distinguée par son excellente conduite, sa sim-« plicité, son bon esprit et sa dignité modeste ». Cet éloge, confirmé par les plus honorables témoignages, est en parfait accord avec l'impression laissée par M^lle^ Marguerite Favier à ses visiteurs de la commission d'enquête.

Son dévouement filial de quatorze années vous a paru digne d'un prix de 250 fr.

Il nous reste à parler de M^lles^ Jantet et Gilles, qui ont obtenu chacune un prix de 300 fr.

Si M^lle^ Régina Jantet n'a que 22 ans et demi[1], elle a été mûrie de bonne heure par l'adversité.

Sa famille quitta Metz en 1871 pour s'établir à Nancy.

Le père, voyageur de commerce, subit des pertes importantes dans la faillite d'une maison qu'il représentait depuis 25 ans, il entra au service d'un autre établissement, mais son moral était frappé et une maladie cérébrale le condamna à l'inaction; son état ne fit que s'aggraver pendant deux années, jusqu'à sa mort survenue en octobre 1895.

En 1891, cette famille éprouvée avait déjà perdu un fils de 21 ans, habile modeleur et excellent sujet, qui soutenait les siens du produit de son travail.

Elle comprend actuellement quatre personnes dont une seule valide, M^lle^ Régina : sa mère, très digne dans l'infortune, est souffrante depuis dix-huit ans; sa sœur aînée, âgée de 24 ans, est sujette à de fréquentes crises nerveuses; son frère, adolescent de complexion délicate, ne peut se livrer à un travail soutenu.

M^lle^ Régina Jantet gagne pour tous et donne à tous du courage; sous sa frêle apparence, on sent une âme élevée, dévouée et énergique.

Depuis plus de six ans elle est employée chez une tailleuse qui l'a en profonde estime; la même appréciation se retrouve dans les ateliers qu'elle a précédemment fréquentés et dans les maisons qu'elle a habitées.

Cette jeune fille prend du travail à la tâche en dehors

1. 76, rue du Ruisseau.

de ses journées et ne se donne aucune distraction, pas même l'assistance aux réunions d'un patronage, car il lui faut nourrir sa famille, soigner sa mère comme elle a déjà soigné son père, s'occuper de son jeune frère et de sa sœur infirme ; douce et active, elle réchauffe les siens de son affection et les relève par sa vaillance ; le malheur a diminué sa situation mais grandi son âme et il a imprimé une distinction un peu mélancolique sur ses traits fatigués par un labeur sans trêve.

Le modeste intérieur où nous l'avons visitée a gardé quelques traces de l'aisance disparue, il traduit surtout l'ordre et la dignité de la vie ; ce cadre convient bien au type élevé et sympathique que nous avons imparfaitement esquissé.

M^lle^ Gilles, Monique-Denise, a 32 ans [1], elle soutient son père, et, pendant de longues années, elle a soigné avec dévouement sa belle-mère, décédée en janvier 1890.

Le père est un ancien bûcheron ; il quitta Mamey pour se fixer à Nancy où sa femme mourut en 1865, neuf mois après la naissance de la petite Denise ; en 1871 il perdit sa mère qui demeurait avec lui et veillait sur l'orpheline ; ne pouvant laisser l'enfant seule pendant les longues absences nécessitées par sa profession, il se remaria bientôt, mais, après trois mois, sa femme tomba malade et elle resta valétudinaire jusqu'à sa mort, soit pendant dix-huit ans.

Ses souffrances continuelles aggravées par la pauvreté du ménage la rendaient exigeante et parfois même dure

1. 19, clos Martimprey.

pour l'enfant du premier lit, mais cette dernière ne cessa pas d'entourer sa belle-mère de soins assidus. Elle avait reçu de sa famille maternelle un legs de 700 fr. placé à son nom à la caisse d'épargne, c'était sa propriété et son père ne touchait point au capital, mais la pauvre infirme avait besoin de quelques médicaments et d'un meilleur régime; la jeune fille y pourvut en retirant, dix francs par dix francs, trois cents francs de son épargne et elle estima s'être acquittée simplement d'un devoir.

A 12 ans, M^lle^ Denise était entrée comme apprentie à l'ouvroir de la rue de l'Équitation, dirigé par les sœurs de Saint-Charles; elle y resta comme lingère et ses maîtresses, qui la connaissent depuis 20 ans, nous l'ont signalée comme franche et modeste, laborieuse, énergique et dévouée.

M. Gilles est un ouvrier honnête et rangé; il a travaillé tant que ses forces le lui ont permis, tantôt comme fendeur d'échalas dans une coupe ou dans un village, tantôt comme manœuvre sur les chantiers d'un marchand de bois, mais à manier les outils forestiers en plein air, sous le froid et la pluie, on gagne moins de rentes que de rhumatismes, aussi le vieux bûcheron est arrêté par des douleurs névralgiques et il paie de vives souffrances les journées qu'il parvient à glaner çà et là.

Il parle de sa fille avec un légitime orgueil; toujours alerte, souriante et attentionnée, elle est le rayon de soleil de sa vieillesse; on ne peut les visiter sans être pris de sympathie pour ces braves gens : ils ne mendient pas, ne se plaignent pas, n'accusent ni les hommes, ni la Providence, mais ils portent leur fardeau avec une séré-

nité courageuse et remplissent avec simplicité le devoir quotidien.

Le père reçoit le pain des vieillards, il n'a jamais sollicité d'autres secours.

En 1889, la famille habitait, au clos Martimprey, une pauvre baraque en planches, méchant abri qui la défendait mal contre les intempéries, triste séjour pour un rhumatisant et une femme malade ; M^lle^ Denise eut pour les siens une visée bien ambitieuse : acheter un petit lot de terrain où l'on bâtirait une maisonnette en pierres, saine et décente, ayant un jardinet par derrière ; le père, hésitant, finit par se laisser convaincre, et, après le décès de la pauvre infirme, le rêve devint une réalité : sur 100 mètres carrés, dont on a distrait la demi-largeur d'une rue de 4 mètres, on a élevé une maison formée d'un rez-de-chaussée à deux pièces et trouvé la place d'un jardin ; le mobilier est exigu, mais, à défaut d'autre luxe, les chambres aux murs blanchis ont un aspect réjouissant d'ordre et de propreté, le jardin présente quelques arbres fruitiers avec des légumes et des fleurs printanières, un lattis à claire-voie le sépare des terrains limitrophes.

Ce résultat a exigé bien des sacrifices : le père a dominé ses souffrances pour fournir quelques journées de plus, la fille a pris sur ses nuits pour gagner en dehors des heures de l'ouvroir et elle a versé le premier acompte, 400 fr., en épuisant toute sa réserve ; elle amortit peu à peu la dette et il lui reste à payer 200 fr. sur le logis.

Le prix décerné à M^lle^ Denise Gilles lui permettra de terminer cette partie de sa tâche et de consacrer entiè-

rement à son vieux père un gain qu'il ne peut plus augmenter.

MESSIEURS,

Nous avons recherché et vous avez récompensé des actes de vertu sans examiner leur mobile ; pour juger en effet de la bonté d'un fruit, il n'est pas nécessaire de savoir d'où lui viennent sa saveur et son parfum, mais, si les faits seuls ont déterminé vos choix, on peut constater que les mères et les filles dont nous avons exposé les mérites ont obéi à une commune impulsion : ces dévouées sont des croyantes et c'est en fixant les horizons éternels qu'elles gravissent le chemin du devoir.

Saluons, Messieurs, ces modestes et courageuses femmes, après avoir été à la peine il est juste qu'elles soient à l'honneur ; elles nous pardonneront d'avoir mis en lumière leurs vertus ignorées, car bien des âmes tentées de faiblir dans l'épreuve peuvent y trouver des exemples réconfortants.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX HERPIN[1]

PAR M. PFISTER

MESSIEURS,

Vous avez mis au concours pour le prix Herpin, qui doit être décerné cette année-ci, le sujet suivant : *Histoire d'une abbaye, d'une collégiale, d'un couvent ou d'un prieuré de l'ancienne province de Lorraine ou des Trois-Évêchés.* Vous devez vous féliciter des résultats du concours qui sont des plus satisfaisants. Vous avez reçu cinq mémoires qui roulent tous sur une abbaye ou sur une collégiale différente. Ces travaux ne forment par suite point de double emploi; ce sont cinq chapitres de l'histoire de Lorraine qui, tous, avec des changements plus ou moins considérables, mériteraient d'être publiés; nul des concurrents n'aura par suite perdu sa peine. Et pourtant, malgré la diversité des sujets, il vous a été

1. Ce rapport a été présenté au nom d'une commission composée du bureau de l'Académie, de MM. Duvernoy, président, Ch. Guyot, Léon Germain, abbé Martin et Pfister.

aisé d'établir un classement entre les manuscrits. Si tous ont leurs mérites propres, trois l'emportent sûrement sur les deux autres par l'étendue des recherches, la mise en œuvre des matériaux, la netteté du style, par l'ensemble des qualités qui distinguent l'historien ; un seul de ces trois est supérieur et répond à toutes les exigences que nous avons exprimées en dressant le programme du concours. Nous avons décerné à ce mémoire le prix Herpin ; mais, de la somme de 1,000 fr. dont nous disposons, nous avons retranché la valeur de deux médailles, l'une d'or et l'autre de vermeil, pour récompenser les deux travaux classés second et troisième ; nous reconnaissons que ceux-ci méritaient davantage et nous devons exprimer le regret très sincère de n'avoir pu faire plus, comme aussi celui de laisser sans récompense les deux mémoires (nos 4 et 5) qui, une autre fois, auraient été sans doute plus heureux et qui n'ont été écartés aujourd'hui qu'à cause de la force incontestable du concours.

Le mémoire n° 5 porte ces deux épigraphes : *Etiam periere ruinæ* et

> Quand les faits du passé n'ont pas été sans gloire,
> C'est un noble labeur d'en rétablir l'histoire.

Il nous décrit les destinées de la collégiale Saint-Max, à Bar-le-Duc. Cette collégiale apparaît en même temps que les comtes de Bar, au début du XIe siècle, et, pendant trois cents années, son histoire est très intimement liée à la leur. Les princes nomment les chanoines ; l'église sert de chapelle à leur château et la plupart d'entre eux ont été enterrés dans ses caveaux. Quand les comtes de

Bar, devenus ducs dans l'intervalle, eurent disparu, quand un seul souverain régna sur les bords de la Meurthe et sur ceux de l'Ornain, la collégiale continua de s'enrichir. Au XVI^e^ siècle, elle eut comme doyen Gilles de Trèves, qui créa de ses deniers le collège de la ville, le plus ancien de nos régions après celui de Verdun, et qui fit décorer le sanctuaire par Ligier Richier. Ici fut placé le fameux tombeau de René de Chalon, qui est devenu si célèbre dans l'histoire de l'art sous le nom de : Squelette de Bar. Le chapitre de Saint-Max disparut peu de temps après l'annexion de la Lorraine et du Barrois à la France ; on le réunit au chapitre voisin de Saint-Pierre et son église servit à la nouvelle paroisse qui venait d'être créée pour la ville haute de Bar. Mais, bientôt abandonnée pour Saint-Pierre, elle fut vendue en 1793 comme bien national, puis abattue et la place où elle se dressait est devenue aujourd'hui la cour de récréation d'une école communale. L'auteur nous expose tous ces événements avec une certaine mélancolie qui a son charme ; il nous donne aussi de curieux détails sur la composition du chapitre, ses officiers, ses revenus ; il dresse avec soin le plan de l'église disparue ; mais son étude, trop sommaire, n'est pas assez creusée ; il n'a point dressé le catalogue chronologique des donations faites au chapitre ; il a écrit un charmant article pour une de nos revues d'histoire locale plutôt qu'il n'a composé un véritable livre d'érudition.

Le mémoire n° 4, auquel nous avons donné pour devise le précepte d'Horace : *omne tulit punctum...*, nous transporte près de Lunéville et nous raconte l'histoire de l'abbaye de Beaupré. Beaupré est une maison cister-

cienne, créée au début du XII^e^ siècle par Folmar, comte de Metz, seigneur de Lunéville, sur les rives de la Meurthe, au milieu de belles prairies ; avec des vicissitudes diverses, elle a subsisté jusqu'à la Révolution. L'abbaye n'a point joué dans l'histoire de l'église de rôle considérable ; elle ne nous a point laissé d'ouvrage ; elle n'a eu à sa tête aucun homme remarquable, à l'exception de dom Anselme de Bavais, ancien prieur d'Orval, qui, sous Léopold, y introduisit la régularité, après de longues années de relâchement. Mais elle a eu des propriétés assez étendues et, par un heureux hasard, les chartes qui lui donnent ces biens nous ont été presque toutes conservées aux archives de Meurthe-et-Moselle ; et un fragment de cartulaire du XIII^e^ siècle, à la bibliothèque nationale, permet de combler quelques lacunes. A l'aide de ces documents, il était possible de montrer comment s'est constitué le domaine de l'abbaye, comment il était exploité et administré, quels revenus il rapportait. A la fin de la période mérovingienne, les grandes abbayes bénédictines recevaient de la générosité des rois ou de simples particuliers des *villæ* entières, nos villages actuels, avec une population souvent nombreuse de serfs, de lides ou même d'hommes libres qui leur durent services et redevances ; par une suite naturelle de l'immunité accordée par le prince, elles ajoutèrent à leurs droits de propriétaire les droits régaliens et ainsi elles sont devenues de véritables souverainetés féodales. Les abbayes qui, comme Beaupré, ont été fondées au XII^e^ siècle, à un moment où le servage tendait à disparaître et où apparaît déjà le paysan moderne, ont été moins favorisées ; au lieu de villages, on leur donne

des fermes isolées, souvent assez loin des centres d'habitation et que dans notre Lorraine on appelait des *granges*. Autour de la maison d'habitation s'étend un territoire assez considérable que les disciples de saint Bernard doivent faire valoir eux-mêmes ; ils labourent et moissonnent, ils gardent les troupeaux, ils fabriquent leurs charrues et leurs ustensiles, ils réparent leurs bâtiments. Ainsi les frères de Beaupré travaillèrent dans leurs granges, à Olzée, à Doncourt, à Relécourt ou à Champel. Mais le zèle des premiers jours tomba bientôt ; ces propriétés furent cédées à des métayers, en échange d'une part de la récolte, ou même à des fermiers contre une redevance fixe. Les moines devinrent dès lors des rentiers, sans autre occupation que la prière. L'auteur du mémoire a fort bien vu que l'intérêt principal du sujet était dans cette étude du domaine des religieux ; il a eu le mérite incontestable de déchiffrer les chartes de l'abbaye, presque toutes inédites ; il a identifié avec un grand soin les noms de lieux et nous a donné, avec une connaissance sûre du terrain, les limites de chaque grange. Mais son travail nous a semblé hâtif. Le catalogue des actes est sommaire, sans renvoi à la cote des archives. La matière surtout n'est point dominée ; le plan est confus ; les mêmes documents défilent devant nous à diverses reprises, sans que des conclusions nettes en soient tirées. On peut encore reprocher à l'auteur certaines omissions. Les fondateurs et les principaux donateurs de l'abbaye ne nous sont point présentés ; quelques travaux sur l'église et les tombeaux de Beaupré, parus dans les *Mémoires* ou le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, paraissent n'avoir pas été con-

sultés; les querelles du jansénisme qui a trouvé, au début du XVIII[e] siècle, un adepte en l'abbé de Beaupré, Anselme de Bavais, ont été entièrement passées sous silence. Nous espérons bien qu'un jour l'auteur comblera ces lacunes et remaniera son étude, qui pourra devenir un bon livre sur l'histoire de Lorraine.

Le mémoire n°3 avec ses deux devises : *Moderata durant* et *Vive labeur*, s'occupe d'une abbaye dont le siège a été déplacé trois fois. A la fin du VII[e] siècle, un pieux évêque de Toul, Bodon, fonda dans une vallée des Vosges un monastère de femmes qui porta son nom : *Bodonis monasterium*, Bonmoutier; dans la suite des temps, les nonnes cédèrent la place à des moines. Au XI[e] siècle, le monastère fut transporté par l'évêque Berthold de la vallée sur la montagne et placé sous le vocable du saint Sauveur. Un petit village, celui de Saint-Sauveur, se créa autour de cette maison. Au siècle suivant, les religieux adoptèrent la règle de saint Augustin; de moines ils devinrent chanoines réguliers. En 1568, une troupe de protestants allemands qui allaient au secours des huguenots de France, escaladèrent la montagne éloignée, saccagèrent le chapitre, brûlèrent l'église dont le chœur seul échappa aux flammes. Les chanoines quittèrent dès lors leur désert et vinrent s'établir à quelque distance de Blâmont, dans le village de Domèvre qui leur appartenait depuis plusieurs siècles. De nouveaux maux ne leur furent pas épargnés. L'abbaye sortait à peine du sol qu'elle fut incendiée en septembre 1587 par une autre troupe de protestants, commandée par le capitaine Jean de Guitry, et elle subit bientôt les épouvantables calamités de la guerre de Trente-Ans. Mais, dans

ces tristes jours, la ferveur devint plus vive, on accepta avec empressement la réforme du bienheureux père Fourier; l'abbaye, jusqu'alors isolée, fut réunie à la congrégation lorraine de Notre-Sauveur; au XVIII^e^ siècle même, le général de l'ordre fut abbé de Domèvre. Telles sont les principales phases que cette abbaye traversa dans son existence de mille années. Avec un pareil sujet surtout, il importait de suivre l'ordre chronologique et de nous montrer à part ces quatre grandes périodes de l'abbaye : Bonmoutier, Saint-Sauveur, Domèvre avant et Domèvre après la réforme de Pierre Fourier. Nous ne saurions assez regretter que l'auteur ait adopté un ordre artificiel; dans un premier chapitre, intitulé : *Bâtiments*, il recherche les restes de l'abbaye dans les trois localités où elle a été installée et nous raconte d'une façon en quelque sorte subreptice son histoire; puis il dresse la liste des abbés et fait la biographie de quelques religieux moins obscurs que les autres : il nous fait connaître les diverses règles qui ont été adoptées dans la maison, énumère ses possessions temporelles et ses droits spirituels. Ces dissertations détachées, qui ont le tort de ne pas former un livre et qui ne sont suivies d'aucune conclusion générale, sont en elles-mêmes intéressantes, bien écrites d'un style sobre et net. Tous les documents qui sont aujourd'hui assez rares, à cause des incendies successifs de l'abbaye, ont été consultés. Quelques passages sur la règle des chanoines réguliers au XI^e^ siècle, sur les revenus temporels, sur la lutte de l'abbé Collin avec l'évêque de Toul au sujet de la souveraineté spirituelle, sur les cures régulières c'est-à-dire réservées à perpétuité aux religieux,

nous ont vivement frappés et attestent de très sérieuses qualités historiques. L'Académie confère à l'auteur une médaille de vermeil et exprime le souhait de pouvoir relire bientôt le travail imprimé et aussi un peu corrigé.

Le numéro 2 porte ces devises : *Sicut ex scriptis antiquorum accepimus* et : « J'écris tout simplement comme je pense, sans détours ni finesses ». Il a pour titre : *Le Chapitre de Remiremont et ses institutions*. Ne demandez pas à l'auteur de disserter savamment sur les origines de l'abbaye ; visiblement il n'a point lu la *Vita Arnulfi*, la *Vita Amati* ou même la *Vita Romarici*, qui sont des documents de haute valeur et qui nous donnent sur les premiers temps de l'abbaye des renseignements très sûrs. Ne cherchez pas non plus dans son ouvrage la liste chronologique des donations faites pendant le moyen âge à l'abbaye. L'auteur n'a point passé de longues heures à la bibliothèque nationale où sont entrés récemment par voie d'achat près de deux mille documents originaux sur Remiremont, qui devraient se trouver, si tout s'était passé bien régulièrement, aux archives des Vosges, à Épinal. Il n'a pas eu non plus l'idée de faire transcrire à la bibliothèque *Angelica* de Rome un ancien nécrologe qui nous fait connaître les noms des religieuses du VII^e^ au IX^e^ siècle. Les copies de certaines de ces pièces, faites vers 1789 par un cordelier de Nancy, le P. Vuillemin, ne sauraient remplacer les titres authentiques. Enfin vous ne réclamerez point à l'auteur une dissertation savante sur les origines de la souveraineté temporelle que possédaient les abbesses de Remiremont ou sur la manière dont ont pris naissance les chapitres nobles ; il parle à peine de ces problèmes et il en

parle d'une façon inexacte. Mais changez la question mise au concours ; au lieu de « Histoire de l'abbaye de Remiremont », mettez : « Organisation du chapitre de Remiremont aux XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles », et dès lors vous êtes en présence d'un travail tout à fait remarquable et j'ai peur de ne pas dire assez nettement en quelle estime l'Académie le tient. L'auteur, qui a lu tous les documents conservés à Remiremont, nous définit dans une première partie avec une grande vigueur de logique la situation juridique du chapitre ; le chapitre est indépendant, au point de vue spirituel, de l'évêque de Toul et ne relève que du pape, à qui il envoyait, au moyen âge, de trois années en trois années, un cheval blanc couvert d'une housse bleu céleste ; il est indépendant, au point de vue temporel, du duc de Lorraine et ne relève que de l'empereur ; le duc est seulement son voué, c'est-à-dire son protecteur, et à ce titre a reçu de lui en fief un certain nombre de droits seigneuriaux. De quelle manière Charles III d'abord, à la suite de la guerre des panonceaux, le duc Léopold ensuite, ont converti ces droits en une véritable souveraineté, l'auteur nous l'expose en grand détail, non sans s'indigner de leurs perfides empiétements. Puis défilent devant nous les dignitaires et officières du chapitre, la dame abbesse, la dame doyenne, la dame sonrière, la dame aumonière qui sont élues et l'on devine quelles intrigues accompagnent chaque élection, puisque les électeurs sont des femmes, puisque aussi la place vaut la peine d'être recherchée ; l'abbesse de Remiremont a un revenu annuel de plus de 100,000 fr. ! Voici maintenant dix autres offices non électifs, conférés par la dame abbesse ; voici les simples chanoinesses dont on nous

décrit fort agréablement le genre de vie et les habitudes moitié mondaines, moitié ecclésiastiques. Si vous voulez savoir comment le chapitre se recrute, comment les dames tantes élèvent pour leur succession éventuelle les dames nièces, comment les unes et les autres, au nombre de 79 *au maximum*, sont partagées en 21 compagnies, je vous renvoie au mémoire qui rend claires ces choses si embrouillées. Les chanoinesses sont assistées d'un certain nombre d'officiers et de serviteurs dont on nous donne ensuite la liste exacte et dont on nous énumère les multiples attributions. Du chapitre on nous transporte dans les 220 villages qui lui appartiennent en tout ou en partie ; il y intervient dans la nomination des officiers municipaux ; il y lève la dîme et d'innombrables redevances féodales, quelques-unes fort singulières ; il y organise la justice qui, par divers degrés, aboutit au *buffet* de Madame l'abbesse ; pendant longtemps, celle-ci juge en dernier ressort la plupart des cas. L'auteur se retrouve aisément — et le lecteur le suit sans fatigue — au milieu de ce chaos féodal, où s'enchevêtrent les droits du chapitre dans sa collectivité, ceux de chaque officier ou dignitaire en son particulier, ceux du duc de Lorraine et d'autres seigneurs, ceux des habitants de Remiremont et des communautés rurales. Il connaît fort bien la situation spéciale de chaque village, presque de chaque maison, et cette multiplicité de détails ne nuit en rien à la netteté de l'ensemble. Il a réussi, par l'accumulation de petits faits bien étudiés et bien disposés, à faire revivre sous nos yeux, à la fois dans sa complexité et dans son unité, l'ancien chapitre noble. L'Académie de Stanislas décerne à ce mémoire, bien

qu'il ne réponde pas tout à fait aux conditions du concours, une médaille d'or, comme témoignage de sa pleine satisfaction.

L'abbaye de Moyenmoutier formait jadis le centre de cette croix mystique dont Saint-Sauveur, Saint-Dié, Étival et Senones marquaient les bras. C'est à elle qu'est consacré le dernier mémoire, le n° 1, qui porte comme épigraphe ces vers de Victor Hugo :

> Souvent, dans les débris du temple
> . . . . . .
> Je demande, oubliant les heures,
> Au vieil écho de leurs demeures
> Ce qui lui reste de leur voix.

L'Académie, sans aucune hésitation, a conféré le prix Herpin à ce travail important, qui ne compte pas moins de 1171 pages, outre les appendices, pièces justificatives, catalogues, plans de l'abbaye et vues diverses. Seul, il a rempli complètement le programme tracé par la Compagnie. L'ordre chronologique a été scrupuleusement respecté; nous trouvons ici une liste exacte des abbés du monastère; on y a dressé le catalogue de toutes les pièces imprimées et manuscrites concernant l'abbaye et il semble que l'auteur ait laissé peu à glaner après lui, aux archives communales ou départementales des Vosges et de Meurthe-et-Moselle, à la bibliothèque et aux archives nationales. Le travail se divise en trois grandes parties. La première nous expose l'histoire des origines de Moyenmoutier; les documents hagiographiques, les trois *vitæ Hildulfi* et la *vita Deodati,* ont été analysés

avec soin ; on en a fixé la date, et de la légende on a su tirer, avec grand discernement, les éléments historiques qu'elle enfermait et cachait. Si l'auteur a été aidé dans cette étude par un opuscule de votre rapporteur, il l'a rectifié justement sur quelques points et complété sur d'autres. La seconde partie nous raconte l'histoire des abbés de Moyenmoutier depuis la mort d'Hidulphe jusqu'au début du XVII^e^ siècle. Pour les premiers abbés, notre historien a eu à sa disposition le *Libellus de successoribus Hildulfi,* document du XI^e^ siècle très important pour notre région et qu'un professeur allemand, Waitz, a édité avec beaucoup de soin. Il a trouvé aussi des indications précieuses dans la chronique de Richer de Senones et dans celle de Jean de Bayon qui nous a laissé une liste des abbés jusqu'au milieu du XII^e^ siècle. Mais à partir de cette époque, il n'a presque plus eu de secours ; il lui a fallu par les chartes et les pièces d'archives seules reconstituer l'histoire de la maison et la série de ses chefs et il a fort bien réussi dans cette tâche. Sans doute, cette partie de son mémoire est un peu monotone, semblable à une liste du *Gallia christiana ;* mais comment faire autrement? Les savants chercheront ici surtout l'indication précise de l'époque où vivait tel ou tel abbé ; ils seront sûrs de l'y trouver et ils seront reconnaissants à l'auteur de les avoir renseignés. Du reste, après chaque siècle, celui-ci s'arrête, se retourne et nous donne une vue d'ensemble de la vie extérieure et intérieure du monastère pendant la période parcourue ; ces résumés généraux sont toujours très nets. Avec le XVII^e^ siècle commence la troisième partie ; l'abbaye accepte la réforme prêchée par Didier de la Cour ; en

même temps que le monastère de Verdun, elle devient chef de la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe, dont l'éclat a été éclipsé plus tard par la congrégation de Saint-Maur, mais qui a rendu au pays lorrain d'incontestables services. Bientôt, à sa tête, se succèdent quelques hommes remarquables, dom Hyacinthe Alliot, dom Humbert Belhomme, dom Humbert Barrois. Avec quelle vive sympathie on nous raconte la biographie de ces « grands abbés » ; avec quel soin on nous décrit le réveil des principes monastiques et l'organisation temporelle de l'abbaye sous leur gouvernement! Mais on insiste surtout sur leurs tentatives pour soustraire leur territoire à la juridiction des évêques de Toul et sur leurs efforts pour faire renaître les études dans le cloître. Le chapitre sur la vie intellectuelle de l'abbaye aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles est l'un des plus longs et des plus attachants du mémoire. On peut reprocher à l'auteur d'avoir, en exagérant une recommandation faite par la Compagnie, trop isolé son abbaye au milieu de sa riante vallée du Rabodeau ; il n'a pas suffisamment rattaché son histoire à l'histoire générale ; il n'a pas montré le contre-coup des événements extérieurs, surtout au XVII^e^ siècle, sur les destinées de Moyenmoutier ; on aurait aimé trouver chez lui plus de renseignements sur la réforme cluniste du XI^e^ siècle — Guillaume de Saint-Bénigne a gouverné l'abbaye — et surtout sur les origines et l'organisation de la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe. Mais, cette réserve faite, on peut dire que ce travail est presque un modèle de monographie d'une abbaye ; l'auteur a hérité des qualités des bénédictins pour écrire leur histoire. Tout naturellement

le prix Herpin est allé à lui, par le jugement unanime de l'Académie.

Après que les conclusions de ce rapport eurent été adoptées par l'Académie, nous avons ouvert les trois plis cachetés n° 1, n° 2 et n° 3. Sur chaque enveloppe étaient reproduites les devises attachées au mémoire. Nous avons reconnu que l'auteur du Mémoire n° 1 sur Moyenmoutier, auquel nous avons conféré le prix Herpin, était M. l'abbé Jérome, agrégé d'histoire, professeur au grand séminaire de Nancy ; que l'auteur du Mémoire n° 2 sur Remiremont, auquel nous avons décerné une médaille d'or, était M. Bergerot, instituteur public à Remiremont ; que l'auteur du Mémoire n° 3 sur Domèvre, auquel nous avons décerné une médaille de vermeil, était M. l'abbé Chatton, curé à Velaine-sous-Amance. Les autres plis ne seront ouverts que sur la demande expresse des auteurs des mémoires n° 4 et n° 5.

Par le nombre et la qualité des travaux présentés, le concours de cette année a été peut-être l'un des plus importants de ceux que l'Académie a été appelée à juger et nous renouvelons en terminant le regret de n'avoir pu faire davantage pour les concurrents. La Compagnie ne dispose actuellement, pour couronner les travaux sur l'histoire de la Lorraine ou des Trois-Évêchés, que d'une somme annuelle de 300 fr., due à la générosité du docteur Herpin[1]. L'année prochaine, elle entrera, il est vrai, pour la première fois en jouissance d'une rente de 240 fr. que lui a laissée l'excellent M. Dupeux et qui

1. L'Académie, pour pouvoir donner une somme de mille francs, ne décerne ce prix que tous les trois ou tous les quatre ans.

doit être employée de même. Mais ce n'est pas assez pour récompenser des études aussi remarquables que celles qui nous ont été soumises cette année. Nous voudrions être beaucoup plus riches, pour être aussi plus larges et susciter des monographies encore plus nombreuses. Notre appel sera-t-il entendu de quelque généreux ami de l'histoire et de la Lorraine ?

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. J. THOULET

Thalassa ! Thalassa !
(Xénophon, *Anabase*, l. IV, ch. VII.)

MESSIEURS,

Vous aviez déjà parmi vous toutes sortes de littérateurs et de savants : des historiens, des jurisconsultes, des archéologues, des médecins, des artistes, des botanistes, des géologues, vous aviez même un marin — grande rareté dans un pays que, malgré la meilleure volonté du monde, en notre siècle de progrès, où toutes les distances s'anéantissent, intellectuellement, matériellement et socialement, on ne saurait pourtant guère considérer comme voisin de l'Océan — vous aviez, dis-je, un marin, un vrai marin, qui a fait le tour de notre globe une première fois, une seconde et peut-être une troisième, qui a tout vu, tout lu et tout retenu et cependant, vous avez pensé à vous en adjoindre un autre. Ce n'est certes pas moi qui vous en blâmerai. Par malheur et faute de mieux, vous avez été obligés de vous contenter de ce qui se trouvait « sur le marché » et vous

avez fait l'honneur de l'accueillir à un marin qui n'est ni d'eau salée ni d'eau douce, mais de laboratoire, à un marin qu'on pourrait appeler *in partibus*. Je me garde d'ajouter *infidelium*; ce serait mal vous prouver mon respect. Vous êtes, au contraire, fidèles et très fidèles, bienveillants et très bienveillants puisque vous m'avez reçu en votre compagnie. Je vous en suis d'autant plus reconnaissant que je m'illusionne moins sur mes mérites, et, après vous, c'est à la mer que je rends grâces d'une aussi flatteuse faveur. Lorsque les dix mille Grecs, sous le commandement de Xénophon, accomplirent leur fameuse retraite à travers une partie de l'Asie, harcelés sans relâche par des hordes d'ennemis féroces, malades, accablés d'épuisement, mourant de faim et de froid, sans abris, sans ressources, sans force même pour porter leurs armes, un jour, parvenus au sommet d'une montagne, ils découvrirent à l'horizon, comme une ligne presque imperceptible tant elle était lointaine, la nappe bleue du Pont-Euxin. Alors un seul cri s'échappa de leurs lèvres : *Thalassa ! Thalassa !* La mer, la mer ! et à l'instant, fatigues et dangers, tout fut oublié ; ils se sentirent remplis d'espérance, de courage et d'ardeur. Chefs et soldats, les yeux baignés de larmes, tombèrent dans les bras les uns des autres. Ils étaient sauvés puisqu'ils voyaient la mer. Décidément, la mer est une fée à laquelle on ne peut résister : elle charme de loin comme de près. Rien qu'en se montrant, elle s'empare de votre âme et bien davantage encore quand elle vous porte sur ses flots. Elle est si puissante qu'il m'a suffi de l'aimer, de m'occuper d'elle, d'en parler pour que cela m'ait été un titre à prendre place au milieu de vous.

Si aimer la mer était vraiment un mérite, je le revendiquerais volontiers. Je suis né sur ses bords et mes yeux eurent l'heureuse fortune, presque en s'ouvrant, d'apercevoir la plus belle des mers, la Méditerranée, sous le plus riant des climats et le plus splendide des ciels. Dans la suite, la vie m'a emporté de ci, de là, comme les épaves que jadis, du haut d'un rocher, je m'amusais à contempler tandis que la houle les ballottait. Chaque vague les soulevait et les abaissait pour les soulever encore, chaque flot les poussait, tantôt à droite, tantôt à gauche et néanmoins elles finissaient par trouver le repos dans quelque creux paisible et hospitalier, abrité de l'orage. Les souvenirs d'enfance ne s'effacent jamais. Chaque fois que j'en possède le loisir et quelquefois même quand je ne le possède pas, je retourne à l'Océan. Pendant l'année, je m'efforce de découvrir, d'expliquer quelques-uns de ses secrets. Quand je ne travaille point pour lui, je songe à lui et si les tracas d'une existence occupée me le font oublier un instant, il faut peu pour le ramener à ma mémoire. Par cette liaison mystérieuse des choses et des pensées, de la vie du dehors et de la vie du dedans, il suffit d'une note de musique, d'un son, du murmure du vent, d'une odeur. Tout à coup, l'émotion s'empare de moi parce que je le revois; j'entends de nouveau ses grondements d'un rythme si lent, si monotone, si doux que la plus douce musique reste bien en arrière. L'autre jour, je suivais la rue : une brave femme, devant sa porte, allumait le fourneau de sa cuisine ; elle y avait mis une poignée de bois vert dont la flamme faisait pétiller les brindilles et dégageait un filet de fumée. Je sentis l'odeur âcre et il

n'en fallut pas davantage pour me ravir à moi-même. Tout en continuant mon chemin, voilà que bien loin, bien vite, plus vite qu'en wagon, qu'en bateau, plus vite que par n'importe quel engin scientifique, vite comme vont les rêves, je partis pour là-bas, pour le pays des orangers, des citronniers, des palmiers, où la mer qui est une immensité d'azur, est recouverte d'une autre immensité d'azur. Les souvenirs accouraient, les années s'étaient effacées et le passé béni resplendissait. Enfant, ma joie était d'aller pêcher au bord de la mer. La veille d'un congé, je me préparais ; ma ligne était mise en ordre. La choisir avait été une affaire très sérieuse. Je l'avais payée de mes économies. Faite d'une solide cordelette, elle se terminait par trois ou quatre brins de crin auxquels était fixé l'hameçon. En guise de canne, un roseau souple, léger, à l'extrémité effilée, comme en Afrique il en pousse en touffes, au milieu des haies ; de la famille de ces roseaux spirituels et bavards qui s'étaient moqués de Midas et avaient eu raison puisque Midas était un sot. Fil, crin, hameçons, roseau, cela était d'excellente qualité et valait au moins cinq sous.

Dès l'aube, on s'éveillait. On sautait à bas du lit, on s'habillait en silence pour ne déranger personne, on descendait l'escalier et l'on se trouvait dans la rue, la fameuse ligne sur l'épaule et, à la main, le petit couffin en sparterie contenant les sardines destinées à servir d'appât et le morceau de pain du déjeuner. L'heure matinale est délicieuse dans les pays chauds : l'atmosphère est limpide, l'air frais. La lumière éclatante sans la brutalité du plein de la journée, est d'une nuance rosée et comme les maisons sont blanches, elle leur

communique ses reflets et tout est rose — sans compter que des yeux de quinze ans y mettent sans doute aussi du leur. La ville sort du sommeil; on entend des bruits qu'on n'entend point à un autre moment. Les bandes de martinets tracent à tire d'ailes de grands cercles autour du minaret de la mosquée. Les chèvres, venues de la campagne pendant la nuit, parcourent les rues, faisant tinter leurs clochettes et traînant leurs longues mamelles gonflées de lait. Troupe indépendante et capricieuse conduite par un Maltais qui se démène à leur poursuite, elles s'arrêtent à chaque coin, broutent quelque épluchure de figue, lèvent leur tête de faune insolent à la barbe gouailleuse, dressent leurs cornes, ouvrent leurs yeux de topaze avec une mince fente noire. Les chiens qui les rencontrent prennent prudemment le large. Elles causent entre elles, se racontant Dieu sait quoi, les indociles commères, et voilà que, prises d'une lubie, elles se calent tout d'un coup sur leurs pattes, assurent contre le sol leurs sabots fourchus de diablesses et, prenant leur élan, se heurtent la tête d'un choc qui sonne sourd et défoncerait tout autre crâne qu'un crâne de bique. Alors, satisfaites, elles reprennent leur marche, redeviennent bonnes filles et consentent à se laisser traire.

Pour descendre à la Marine, on suivait le quai du port; on passait près des balancelles tirées à terre ou se disposant à partir pour la pêche. C'était une véritable débauche de couleur. Peintes en bleu, en vert clair, avec des listons rouge-écarlate ou jaune d'or, le mât tout droit et l'antenne amenée sur le pont, entortillée dans les plis de la voile, pêle-mêle avec les cordages. Les pêcheurs vaquaient à leurs occupations. Assis en

rond, les uns raccommodaient leurs filets et apprêtaient les palangres; ils enroulaient les lignes dans des corbeilles, les hameçons accrochés sur le bord illuminaient d'étincelles le ton bistré de la corde tannée et le jaune de la paille tressée. Ils préparaient leur repas du matin: Sur un petit feu de bois vert — voilà bien l'odeur à laquelle je dois ce voyage si subit, si lointain de distance et si lointain d'années! — était disposée, au-dessus de trois pierres, leur petite marmite. Du poisson bouilli, du pain espagnol qui sent le lentisque dont on a chauffé le four, à pâte blanche et serrée, à croûte mordorée. La cuisine n'est pas coûteuse et suffit à ces gens-là qui sont sobres. Quand ils ont vidé la gamelle qui fleure le safran et l'ail, où flottent ensemble, avec un peu d'huile, les poissons, les tranches de tomates et les poivrons, ils se passent, les uns après les autres, un bidon en forme de burette, muni d'un ajutage latéral long et mince et ils boivent à la régalade un vin noir, comme au temps d'Homère. Pour cela, ils étendent le bras de toute sa longueur, renversent la tête et dans la bouche à peine entr'ouverte, ils reçoivent le jet liquide qui décrit en l'air une courbe très arrondie.

Quels artistes que ces enfants des pays ensoleillés! Tout ce qu'ils voient, ce qu'ils entendent, du matin au soir et du soir au matin, la mer, la terre, le ciel, le langage, les gestes, le bonheur, la peine, tout est lumière, couleur, chaleur, mouvement. Comment s'étonner qu'ils soient artistes et poètes de la plus riche poésie, de celle qui s'ignore elle-même, de l'art le plus délicieux, qui ne cherche à en faire accroire à personne, poètes et artistes comme le merle lorsqu'il s'envole en riant des buissons

de lauriers-roses ou la tourterelle quand elle se cache à l'ombre des fourrés de myrtes. Art véritable qui se voit, s'entend, se sent et ne se définit pas, qui imprègne l'être entier et le pénètre d'autant plus profondément qu'il ne s'occupe de rien ni de personne, qu'il est le sourire des choses aussi bien que leurs larmes ; musique délicieuse, joie du regard, parfum qui embaume encore le souvenir après que les années se sont écoulées avec leurs douleurs, leurs désenchantements, leurs déceptions et qui, lorsque l'âme est meurtrie, vient, génie secourable, la consoler, lui rendre un peu du trésor de la jeunesse enfuie, l'aider à supporter les tristesses du présent et les soucis de l'avenir. Oh, jeunesse, jeunesse que m'a rappelée la fumée du fourneau de la fruitière, que me rappelait encore le livre que j'ai, l'autre jour, rencontré sous ma main, dans ma bibliothèque. Je cherchais un ouvrage de science; pour le prendre, j'ai dérangé un volume placé en avant ; il s'est entr'ouvert et alors je l'ai ouvert tout à fait car c'était mon Virgile. Lui aussi, il me parlait de la mer et dans quels termes ! D'un mot, il me la montrait telle que je l'ai vue tant de fois, frissonnante aux rayons de la lune, au sein d'une obscurité étoilée, j'ai lu ce que ma bouche est impuissante à prononcer et ma plume incapable d'écrire, mais ce que j'ai senti en moi, ce que je ne sais exprimer que par des battements plus pressés de mon cœur, ce que j'ai éprouvé autrefois lorsque, gai d'avoir peu vécu, j'escaladais les rochers de là-bas, ce que j'ai rêvé alors que devenu homme, pendant mes navigations, par gros temps, je restais appuyé sur le bastingage et que je regardais les lourds nuages gris et les énormes vagues

au corps glauque, à la crête blanche d'écume, accourant affolées, grondant à la poussée du vent qui hurlait, du bout de l'horizon jusqu'au vaisseau frémissant à leur secousse. Tout ce que la mer possède d'épouvante, de grâce, de câlineries, ses joies, ses colères et ses caresses, tout cela, je ne l'ai trouvé que dans trois livres, la Bible, Virgile et Homère. Et le secret de leur éloquence, c'est qu'elle est tout entière dans quelques mots, à peine quelques phrases, qu'elle n'a jamais été lavée, diluée dans des pages, des volumes comme chez tant de nos modernes lettrés, assoiffés de succès quand même, soucieux de plaire au gros public qui paie les grosses éditions. Heureuse l'antiquité où l'on avait le loisir de penser aux choses éternelles et par conséquent d'en écrire ! L'homme ne vit pas seulement de pain, encore moins de vapeur, d'électricité, de hâte, de fièvre, de ce suffrage lâchement quémandé, de cette réclame effroyable, éhontée, de cette lutte par tous les moyens, en ce siècle où le faux semble seul avoir le droit de vivre parce que toute sincérité est le défaut d'une cuirasse, où tant de paroles, tant de plumes, tant de consciences, courtisanes de foules, finissent par énerver, par avachir notre pauvre, chère, grande, noble langue française « reine et impérière » de toutes les langues modernes, critiques de coteries, louanges de pacotille, enthousiasmes frelatés, science, littérature, art si souvent surfaits où l'on sent à chaque ligne, à chaque trait du pinceau, à chaque coup du ciseau, à chaque note le manque de pensée, l'absence du travail calme et honnête, du loisir fécond. Chacun gagne sa journée et quand il l'a gagnée, la journée elle-même est finie et il

faut gagner son lendemain. Les semaines, les mois, les années s'accumulent, le tourbillon souffle sans interruption et emporte sans miséricorde. L'épave trouve son repos et nous ne le trouvons point. Et dans ce vent de tempête revient, semblable à un hymne sacré, le souvenir de l'air monotone et doux que, dans la nature, patiente parce qu'elle est éternelle, paisible parce qu'elle possède le temps que nous n'avons pas, chantent par une fraîche matinée d'été, les vagues qui tombent sur le sable fin des plages où j'appris à les aimer, nonchalantes, lasses, et, elles aussi, heureuses de trouver le repos.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. C. MILLOT

AU RÉCIPIENDAIRE

M. J. THOULET

MONSIEUR,

En maintenant la coutume égalitaire de faire passer tour à tour au fauteuil de la présidence les membres de notre compagnie, l'Académie vous rend aujourd'hui un bien mauvais service. Pour accueillir un maître de la science et de la parole, elle a fait choix du plus rebelle aux discours académiques. En vérité, vous méritiez mieux. Pourtant, sans parler d'une amitié qui m'est chère, une circonstance nous rapproche et justifie cette rencontre : c'est la parfaite harmonie dans laquelle se développent les deux sciences auxquelles nous sommes voués l'un et l'autre. Vous avez écrit quelque part, dans je ne sais plus lequel de vos savants et si accessibles ouvrages : « La clef de la Météorologie est l'Océanographie, ou plutôt ces deux sciences s'enchevêtrent, se lient l'une à l'autre comme le navire dont les flancs sont baignés par les courants marins, tandis qu'il offre ses voiles aux courants aériens ; le cycle des phénomènes com-

mencé au milieu des flots se continue dans l'atmosphère pour revenir à l'Océan et retourner encore une fois à l'air. » Cette gracieuse image, qui évoque en mon esprit tant de souvenirs émus, montre, s'il en était besoin après ce que nous venons d'entendre, avec quel charme de style vous exposez les vérités scientifiques dont vous êtes pénétré. Puissé-je goûter longtemps encore, sur ce navire emblématique, les jouissances intellectuelles que vous ressentez si vivement et que vous savez si bien faire partager.

Il s'en est fallu de peu que cette conception nautique ne devînt une réalité : jeune, vous vouliez être marin. Le sort en a décidé autrement, mais l'amour de la mer a survécu au changement de carrière. Voilà trouvée la réponse à une question que bien des personnes ont dû se poser : « Comment se fait-il que l'Océanographie ait son apôtre, son unique représentant en France peut-on dire, dans celle des universités qui est le plus éloignée de tout rivage ? » Ne regrettez pas, Monsieur, plus que nous ne le faisons tous ici, l'inaccomplissement de vos rêves de jeunesse ; il nous vaut le bonheur de vous posséder.

Laissez-moi vous le dire : marin, vous auriez pu moins facilement que vous le pensez satisfaire votre passion pour l'étude physique de la mer telle que vous la comprenez et la pratiquez, c'est-à-dire suivant un programme méthodique et au moyen de mesures fournies par des instruments spéciaux et précis.

Depuis la malheureuse guerre de 1870, la préparation au combat est devenue pour la marine l'objectif suprême. De là une ardeur de recherches uniquement dirigées

vers le perfectionnement du navire de guerre, forteresse mobile, rapide, qu'il faut rendre invulnérable autant que possible et puissante pour l'attaque. La multiplicité, la diversité extrêmes des engins à réunir et à manœuvrer exigent du personnel une somme effrayante de connaissances techniques variées et une incroyable dose d'entraînement pratique. Les officiers, entièrement absorbés par une œuvre si complexe, n'ont plus les loisirs ni la quiétude d'esprit qui leur permettraient de s'occuper des sciences d'à côté, je veux dire de se livrer, ainsi que j'aimais tant le faire durant les longs et placides voyages à la voile, à l'étude physique du globe pour découvrir des lois et des harmonies naturelles. Les bonnes grandes traversées, sans hâte, sans fièvre d'arriver, de quelles délicieuses rêveries leur souvenir me berce encore! Tantôt le navire se balance mollement sur une eau bleu foncé, les voiles à peine arrondies par le zéphir tiède et régulier de ce même alizé qui a porté en Amérique les caravelles de Colomb ; dans l'éternelle sérénité des parages atlantiques tropicaux désignés par les premiers navigateurs espagnols sous le nom gracieux de Golfe des Dames, *el Golfo de las Damas*. Tantôt il est rapidement emporté, avec d'énormes roulis, à travers les sombres et froides immensités marines des hautes latitudes australes, par le souffle puissant et non moins régulier des « grandes brises d'ouest », *the brave westerly winds* des matelots anglais. N'importe. La bonne existence qui s'écoulait à bord, exempte de soucis, dans un calme d'esprit inconnu à terre ! Quelle puissance de pensée et à quels fructueux travaux l'on employait de nombreuses heures de liberté! Mais aussi combien de théo-

ries allègrement édifiées dans la solitude des quarts de nuit, châteaux de cartes sur lesquels soufflait malicieusement l'aurore ennemie des songes. Les tempêtes? Méchantes elles sont rares. Ces intermèdes, parfois bien accueillis et nouveau sujet d'étude, n'inspirent aucune crainte à cinq cents lieues de toute terre, avec un bon navire sous les pieds et la collaboration d'un équipage plein d'entrain. C'est près de la côte qu'est le péril, c'est à terre que l'on est assailli de préoccupations morales; au large, pas de lutte pour l'existence, pas de souci du lendemain, mais une béatitude quasi monacale.

Voilà, Monsieur, les conditions où il aurait fallu vous trouver pour que vous pussiez jouir pleinement de votre passion pour la mer. Hélas! elles ne sont plus. Déjà rares avant et peu après 1870, il est presque impossible de les rencontrer aujourd'hui. Vous avez pris une autre voie et peut-être mieux fait. Tous les chemins mènent à Rome, dit-on; plus sûrement encore toutes les sciences conduisent à la connaissance de la nature physique. Dans les plus absorbantes recherches de laboratoire auxquelles vous vous êtes voué comme pour oublier, vous n'avez jamais pu écarter l'image de la charmeuse qui avait fait battre votre jeune cœur; vers elle, malgré vous, se dirigeaient vos efforts. Un jour enfin, en pleine puissance scientifique, vous l'avez abordée, elle vous a livré ses secrets. Pourquoi n'irai-je pas jusqu'au bout de ma comparaison, et ne dirai-je pas « ses charmes » ? Elle est bien captivante en effet l'étude de la mer, vous nous l'avez souvent montré dans une effusion que je comprends, avec une émotion que je partage. Ah! ce n'est pas votre faute s'il est incomplètement connu cet élément

primordial qui occupe les trois quarts de la superficie d'un globe créé, semble-t-il, plutôt pour les poissons que pour nous ; cet Océan auquel il faut toujours revenir, soit qu'on observe en géologue les couches terrestres, émergées aujourd'hui, jadis déposées au fond des eaux, ou qu'on veuille, météorologiste, chercher la cause des étonnantes différences de climat constatées à des distances égales de l'équateur.

Vous avez à cœur aussi de tirer d'un injuste oubli la mémoire des Français qui ont été les initiateurs de la science de la mer. Si vos généreux efforts, si vos nobles travaux risquaient d'être méconnus à leur tour, l'Académie de Stanislas du moins saurait les rappeler.

Après chacune de vos missions océanographiques, vous avez publié deux sortes d'ouvrages que leur nombre m'interdit d'énumérer ici. Les uns, où sont consignés les résultats scientifiques recueillis et calculés, ont mis le sceau à votre réputation au delà des limites de la France et vous ont valu de bien honorables témoignages d'estime de la part des premiers parmi les savants étrangers. Dans d'autres livres, d'où est banni le *volapük* de la science, car ils sont destinés à tous, vous contez, dans un abandon charmant, toutes vos impressions, même vos émotions les plus intimes. Là vous révélez un styliste hors ligne, mais surtout une âme sensible et souvent attendrie ; non une sensiblerie facile, mais l'émotion vraie, virile, où se trahit l'homme de cœur et perce aussi le savant habitué à chercher les causes, à conclure, à prévoir. Dans cet ordre d'idées, votre chef-d'œuvre est peut-être le *Voyage à Terre-Neuve* que nous avons tous savouré dans le *Bulletin de la Société de Géographie de*

l'Est; et, ce qui m'a séduit, vous avez bien compris les marins. A l'avant-dernière page, en vous résumant, vous poussez le cri qu'ils m'ont arraché tant de fois : « Oh ! les braves gens, et comme plus on les connaît, plus on les honore et on les aime ! »

A bord de la *Clorinde,* vous avez vu le matelot de l'État, grand enfant, gai, insouciant, bon, généreux, dévoué, brave sans le savoir, dans son costume sévère dont un col bleu et une réelle propreté sont toute la coquetterie. A Terre-Neuve, vous avez admiré les pêcheurs, hommes rassis, moins gais car leur vie est bien dure, mais tout aussi bons et plus braves encore puisque le danger est de tous les instants pour ces héros qui s'ignorent ; comme les sirènes de la fable, la mer est en effet une terrible mangeuse d'hommes. Ils n'ont pas, pour soutenir leur vaillance, les vivats d'une foule enthousiaste, les accents cadencés d'une fanfare guerrière, ni le stimulant d'un pimpant uniforme. Rien ne ressemble moins à ce dernier que leurs sombres tricots de laine, leurs lourdes bottes, leurs paletots cirés, poissants d'huile, givrés de sel, maculés de goudron, mouchetés des lambeaux mal-odorants de la rogue qui sert à boëtter les lignes ; la grande voix de la mer bruit sans relâche à leurs oreilles et les goëlands seuls sont témoins de leur sacrifice. Un panache, du reste, ferait sourire nos marins, ils ont vu des plumes sur la tête de tant de sauvages ! Quand, après un été passé dans les brumes, les glaces et les coups de vent, ils revoient leurs enfants et leurs femmes, l'hiver débute en France, le terrible hiver de nos côtes, fait de tempêtes sans nombre ; c'est encore par le plus rude labeur et dans un péril continuel qu'ils

devront gagner le pain de la maisonnée. Eh bien ! ils ne se plaignent pas, les braves cœurs, ils ne se mettent pas en grève quand les mareyeurs enlèvent leur pêche à vil prix, ils n'emplissent pas les journaux de lâches doléances, et les prêcheurs de révolte seraient par eux promptement mis en déroute. La vue des terriens fortunés, qui viennent périodiquement sur les plages faire montre de leur oisiveté et d'un luxe souvent peu charitable, n'inspire aux bonnes natures dont nous parlons aucun sentiment d'envie. Quel est donc l'état d'âme de ces silencieux ? Seraient-ils simplement des résignés ? Non, puisqu'ils sont vaillants. Ce sont des chrétiens et des amants de la mer. Ils l'aiment, leur mer, d'un amour profond, humbles poètes ou artistes inconscients. Les pauvres femmes de marins ne le savent que trop, aussi leur haine est grande pour cette rivale jalouse et cruelle. Parfois la même vague engloutit l'aïeul, le père et les fils. Que de veuves il y a dans les ports !

Comme nous voilà loin de la tradition académique ! Qu'est devenue la réponse que je vous devais et qu'ont à faire ici les matelots ? Mais, Monsieur, si j'ai vibré à votre appel, si votre ravissant discours a mis le feu à tous mes souvenirs, n'êtes-vous pas le coupable et dois-je vraiment m'excuser ?

Les courants océaniques ne sont pas les seuls que vous connaissiez, il en est d'autres et vous savez les remonter. Marchant à l'encontre de la déplorable mais fatale attraction qui arrache à la province tant d'hommes marquants, vous nous êtes venu de Paris et n'avez pas tardé à faire de Nancy votre seconde patrie. Vous y avez trouvé justice et sympathie ; vous nous avez ouvert votre âme, la nôtre

a répondu et vous voilà Lorrain ; laissez-nous croire que vous ne le regrettez pas. Dans la séance solennelle d'aujourd'hui, l'Académie ne fait que consacrer une adoption déjà ancienne : depuis longtemps, Monsieur, vous êtes le bienvenu.

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1895-1896

PAR

M. HENRI MENGIN

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

La tâche la plus importante de votre secrétaire annuel, la dernière qu'il doive remplir pour s'acquitter de la mission dont vous l'avez honoré, est de vous présenter le résumé de vos travaux, et des événements qui se sont produits dans la famille académique, pendant son exercice.

En composant les pages qu'il ajoute ainsi à vos annales, l'auteur de votre compte rendu éprouve l'intime satisfaction de ranimer les souvenirs que lui ont laissés le charme de vos séances, l'attrait des communications et des lectures qu'il y a entendues, de signaler les publications qu'ont faites et les distinctions qu'ont reçues certains d'entre vous, et de résumer, en s'aidant des rapports de vos commissions, les titres des collaborateurs nouveaux auxquels vous avez fait accueil.

La pensée ne peut, hélas! embrasser la courte période

où se groupent ces manifestations diverses de la vitalité de la Compagnie, sans s'arrêter douloureusement sur les vides que, dans l'impitoyable régularité de son œuvre, le temps fait chaque année dans vos rangs. Le jour où vous comptez vos actes est aussi votre jour des morts, et votre pieuse tradition me fait un devoir de rendre, avant tout, à la mémoire des confrères que vous avez perdus, l'hommage de vos regrets.

I

La mort vous a enlevé, cette année, un membre honoraire, M. Leupol, deux associés correspondants, anciens membres titulaires, MM. Édouard Cournault et Hugueny, quatre associés correspondants nationaux, MM. Clesse, Ambroise Thomas, abbé Doyotte, Abel Hovelacque, et un associé correspondant étranger, M. Blaise.

M. Leupol vous a appartenu pendant 36 ans. Quand il sollicita, en 1859, le titre d'associé correspondant de l'Académie, il lui présentait un nombre déjà considérable d'ouvrages, dont les premiers avaient été publiés 30 ans auparavant, sous les auspices de Casimir Delavigne : traductions grecques, articles de critique littéraire et philosophique, et d'économie sociale, travaux historiques sur la Lorraine, traduction et paraphrase en vers de la Genèse, grammaire sanscrite et méthode pour étudier la langue sanscrite, essais poétiques et poèmes, études orientales, telle était à ce moment l'œuvre dont la valeur, la variété et l'importance, quasi encyclopédique, recommandaient votre nouveau correspondant. Élu mem-

bre titulaire le 7 février 1862, M. Leupol fit, sans interruption, partie de votre bureau de 1864 à 1871, en qualité de secrétaire, questeur-archiviste, vice-président, et président. Depuis 1860 il enrichit presque chaque année vos Mémoires d'une série de méditations et de poèmes, et de remarquables révélations du passé poétique de l'Inde.

Quand, en 1882, l'âge et les infirmités privèrent M. Leupol de suivre vos séances, vous fûtes heureux, en lui conférant l'honorariat, de lui rendre un hommage exceptionnellement mérité et de garder, dans vos premiers rangs, ce vénérable confrère. Lui, ne vous oubliait pas dans la retraite à laquelle la maladie le condamnait et saisissait toutes les occasions de vous le manifester. En 1888, notamment, il vous dédiait et offrait à chacun de vous un volume de poésies sous le titre expressif de *Senilia*.

Vous avez eu ses dernières pensées. Le 25 octobre dernier, votre séance de rentrée s'ouvrait, en effet, par la lecture d'une lettre adressée par M. Leupol à votre distingué secrétaire perpétuel : il le chargeait de vous annoncer qu'il sentait les approches de la mort, de vous faire part que son testament, déposé chez son notaire, contenait des dispositions à votre profit et de vous remettre une pièce de vers intitulée : *Mes Adieux à l'Académie de Stanislas*.

Je ne saurais tenter de dire l'émotion avec laquelle vous avez reçu cette communication d'un vieillard de 88 ans, depuis des années aveugle, comptant les jours qui le séparaient encore de la femme et de la fille adorées qu'il avait perdues et trouvant, dans le calme de son stoïcisme

et la délicatesse de son âme, des accents poétiques pour ses dernières paroles. Vous avez, par acclamation, décidé l'impression dans vos Mémoires, des vers de M. Leupol, en ajoutant à l'expression de votre reconnaissance, l'espoir qu'il se méprenait sur la proximité de l'instant fatal qui devait l'arracher à votre attachement.

La mort, sourde à vos vœux, frappait M. Leupol le 29 octobre. Sur son modeste patrimoine, votre regretté confrère vous a légué une somme de 600 fr. ; il vous a donné en outre un manuscrit contenant les travaux de ses dernières années et intitulé *Seniliora*, les feuilles de ses œuvres posthumes, et d'une étude intitulée : ***Fauvet, histoire d'un village,*** enfin ceux des volumes de sa bibliothèque que votre bureau jugerait convenir à la Bibliothèque de la Ville. En exécution de cette dernière disposition, votre bureau a choisi 20 ouvrages qui ont reçu la destination indiquée.

M. Leupol laisse à l'Académie le souvenir, profond et ému, d'un savant et d'un poète, d'un homme de grand cœur, qui l'a particulièrement honorée et beaucoup aimée.

Aucun de ceux qui ont connu M. Édouard COURNAULT n'oubliera son esprit original et fin, sa conversation captivante, semée de piquantes saillies, la sagesse de sa philosophie et de sa critique. M. Cournault vous appartenait depuis 40 ans. Associé correspondant en 1855, membre titulaire en 1860, il était passé en 1875 dans la classe des associés correspondants anciens titulaires. Il fut élu Président de la Compagnie en 1873 et de son exercice, sous lequel votre séance publique annuelle fut exceptionnellement précédée d'une séance supplémen-

taire nécessitée par la réception, en cette année, de 5 membres titulaires, vous sont restés deux remarquables discours où M. Cournault, répondant aux récipiendaires sur les sujets variés traités par eux, révèle des qualités égales d'érudition, d'observation et de goût, en matière scientifique, sur les questions d'enseignement, sur les littératures anciennes, sur l'art militaire, la morale et la poésie.

Mais la préoccupation constante et dominante, le culte, devrais-je dire, de cette intelligence ouverte et élevée, fut la liberté dans les institutions politiques.

Après avoir débuté dans les lettres par un livre de philosophie qui fit rechercher sa collaboration par plusieurs Revues, M. Cournault fut nommé, par la seconde République, sous-préfet de Mirecourt. Quelques mois d'administration le convainquirent des vices du fonctionnarisme et des dangers de la centralisation et il se voua à les combattre. Ce n'est qu'après les premières années et les succès militaires de l'Empire, que l'heure d'engager la lutte parut favorable à M. Cournault et à ses amis, dont l'un est encore des vôtres et dont un autre vous a laissé son fils pour continuer dignement, parmi vous, l'honneur de son nom.

En 1865, le Comité de décentralisation de Nancy publiait, avec un énorme retentissement en France, son *Projet*, ou résumé de ses travaux auquel avait activement collaboré M. Cournault. Il prit une part non moins active à la création et à la publication, à la même époque, sous le titre de *Varia* et le sous-titre : *Morale, politique, littérature*, d'un Recueil dont tous les articles, inspirés par l'amour de la liberté, étaient dirigés vers la poli-

tique. En 1864, M. Cournault réunissait dans un volume intitulé *Considérations politiques*, les études par lui publiées dans les *Varia* et dans un autre volume conçu dans le même esprit et paru à Metz. En même temps, il donnait à plusieurs journaux politiques, à Paris et à Nancy et à des Revues littéraires, une collaboration régulière, poursuivant dans chacun de ses articles de politique étrangère ou intérieure, de philosophie et même de critique littéraire, sa propagande libérale. En 1878 il publiait encore, dans les mêmes idées, une étude sur les Conseils d'arrondissement.

Plus de trente-cinq années ont passé, et par quels événements traversées ! depuis les premiers écrits de M. Cournault, et des esprits indépendants et généreux reprennent avec une pareille loyauté d'opinion et un égal souci du bien public — sera-ce avec un meilleur succès ? — ses idées de décentralisation. L'une d'elles, du moins, pour laquelle M. Cournault a vaillamment lutté, l'autonomie de l'Université, paraît près de porter ses fruits.

Je pouvais, je crois, sans m'engager dans le domaine interdit des controverses politiques, vous entretenir de l'œuvre purement mais passionnément libérale de votre regretté confrère et devais, en le faisant, compléter l'hommage dû à son talent d'écrivain, à la constance de ses convictions et à son caractère, personnellement désintéressé et épris des graves et fondamentales questions d'intérêt national.

Né à Sainte-Marie-aux-Mines, professeur de physique au Lycée de Strasbourg en 1870, M. Hugueny fuyait son pays conquis et sa ville en ruines, quand il fut nommé

en 1871, inspecteur d'Académie à Nancy, où il eut à réorganiser l'enseignement primaire dans les deux lambeaux, réunis, des départements de la Meurthe et de la Moselle. L'Académie élut M. Hugueny membre titulaire le 10 janvier 1873; dès le 7 novembre suivant, nommé à Besançon inspecteur d'Académie, puis à Marseille professeur de physique à la Faculté des sciences, il passa dans la classe des associés correspondants anciens titulaires.

M. Hugueny a publié dans les Mémoires de la Société des sciences naturelles de Strasbourg, une analyse intéressante sur un coup de foudre dans l'île du Rhin et plus tard une nouvelle note sur un fait du même genre observé à Strasbourg; dans les Comptes rendus de l'Académie des sciences et dans la Revue d'hydrologie médicale française et étrangère, des notes diverses sur la météorologie; dans les Annales des sciences naturelles, des recherches sur le développement des tissus osseux; il est aussi l'auteur de recherches sur la dureté des corps et spécialement sur celle des métaux et sur la composition chimique et les propriétés qu'on doit exiger des eaux potables, sujet non épuisé des préoccupations constantes, si ce n'est croissantes, des médecins, des administrations publiques et des industriels.

C'est de Strasbourg, où l'avait ramené, après sa retraite, l'amour de cette terre douce et pittoresque de l'Alsace, sur laquelle tant de cœurs fidèles battent encore à l'unisson des nôtres, que vous avez reçu la pénible nouvelle de la mort de M. Hugueny.

Vous avez perdu dans la personne de M. Clesse, de Commercy, le doyen de vos associés correspondants nationaux; votre Compagnie portait encore son nom ancien

de Société Royale des sciences, lettres et arts et venait de décider la reprise du travail de l'Histoire générale de Lorraine dont l'avait chargée Stanislas, quand M. Clesse lui adressa, avec quelques documents recueillis par lui, deux mémoires sur Commercy et le Barrois et reçut d'elle, en 1839, le titre d'associé correspondant.

Lotharingiste passionné, M. Clesse s'est voué en particulier à l'étude des origines et à l'histoire de sa ville natale, sans s'y spécialiser au point de négliger des travaux d'ordre plus général. Il suffira, pour donner une idée exacte de son œuvre, de citer une dissertation sur les voies romaines de la carte théodosienne comprises entre Reims, Langres et Metz, des notes pour servir à l'histoire des registres de l'état civil en Lorraine, un mémoire historique sur la taxe du pain à Commercy, de nombreuses notices biographiques, d'autres sur l'abbaye de Saint-Benoît-en-Woëvre et sur Dorothée de Lorraine, duchesse de Brunswick, un mémoire sur l'affranchissement des communes en Lorraine.

Les travaux de M. Clesse révèlent un chercheur opiniâtre, un érudit consciencieux, qui n'a cessé d'entretenir avec vous ses relations par de fréquentes communications et de vous témoigner sa confiance en soumettant ses écrits à votre appréciation.

Au deuil national qu'a causé la mort de M. Ambroise Thomas, en frappant l'art musical français dans un de ses maîtres les plus illustres, s'est ajoutée pour vous, la perte d'un associé correspondant dont vous vous honoriez particulièrement.

Impuissant à louer dignement ce génie, votre secrétaire serait sage, peut-être, de vous laisser aux impressions

que son seul nom suffit à éveiller. Ambroise Thomas ! n'est-ce pas dans le *Caïd,* la coquette et sémillante allure de la gaîté française ? N'est-ce pas l'infortune touchante, le rêve naïf et passionné de *Mignon ?* N'est-ce pas, vacillante lueur dans les ténèbres d'un drame sanglant, l'amour d'Ophélie heurté au destin d'*Hamlet,* lui aussi :

Agent aveugle et sourd de mystères funèbres ?

N'est-ce pas la poésie large et élevée de l'acte de l'Enfer, de *Françoise de Rimini ?*

Et quand ces souvenirs chantent dans vos mémoires, quand la renommée du vieux maître qui vient de s'éteindre chargé d'années et comblé des dignités suprêmes, lui survit par le succès de ses œuvres aussi loin que l'art musical charme une oreille humaine, convient-il que je rappelle que ses débuts remontent à 1837, que son premier acte, la *Double-Échelle,* donné à l'Opéra-Comique, y fournit une carrière de deux cents représentations et fut suivi sans interruption, de plus de quinze partitions dans les pages desquelles rivalisent avec l'inspiration de la mélodie, l'harmonie et l'instrumentation fidèles aux règles scientifiques les plus pures ?

Dans son compte rendu de la *Double-Échelle,* Théophile Gautier écrivait, en louant la simplicité de l'ouvrage : « Les gens assez maîtres d'eux pour se faire au besoin plus petits qu'ils ne sont, deviennent rares. » La vie entière d'Ambroise Thomas a mérité cet éloge ; il fut un travailleur consciencieux et modeste. Membre de l'Institut, professeur puis directeur du Conservatoire, il a été le maître bienveillant et respecté de la plupart des compositeurs qui lui succédèrent au théâtre. Fidèle aux

traditions de sa jeunesse, quelque peu inquiété et attristé par l'évolution de la musique, il se garda, dans sa loyauté profonde, d'opposer sa puissante influence à l'effort de la génération moderne.

Dans sa philosophie un peu sceptique, il disait un jour, à propos de Wagner : « C'est un grand musicien... et puis il est à la mode. Je suis vieux, j'ai assisté aux débuts de Rossini, c'était le même enthousiasme, la même intransigeance. Ça a passé, tout passe. » La faveur populaire, qui ne se détache pas des œuvres maîtresses d'Ambroise Thomas, dût-elle aussi passer un jour, il resterait de lui le haut exemple qu'il a donné, de probité artistique, d'alliance féconde du talent et du travail et, ne dois-je l'ajouter devant cette Compagnie où il a trouvé en y entrant en 1879 les hommes de science et d'étude bannis par la conquête auxquels elle a ouvert son asile, d'attachement inviolable à sa patrie messine.

M. l'abbé DOYOTTE, de la Compagnie de Jésus, était associé correspondant depuis 1867. Né en Lorraine, il était, au moment de sa mort, curé de Notre-Dame-du-Haut-Mont, à Mouveaux et en quelque sorte l'aumônier d'un groupe d'industriels du Nord. Dans sa thèse pour le doctorat en théologie sur la notion du Surnaturel, vous aviez, en dehors des questions théologiques que vos traditions placent hors de votre domaine, distingué un lettré élégant et un philosophe nourri de l'étude des doctrines anciennes et modernes. Ses œuvres postérieures, le bulletin qu'il vous adressait des travaux de l'Association de patrons dont il était le guide, portent l'empreinte d'un esprit net et élevé, soucieux des questions d'économie politique et d'économie sociale, adonné à leur étude et y

apportant à la fois une science et une observation profondes et des inspirations libérales et généreuses.

Associé correspondant depuis le 17 mars 1871, M. Abel Hovelacque était plus connu du public comme homme politique que comme savant.

Né à Paris en 1843, il s'était, dès sa sortie de l'établissement religieux d'Auteuil où il avait fait ses études, inscrit au groupe du matérialisme scientifique dont faisaient partie Thulié, Asseline, Létourneau. Partisan déterminé de la laïcisation et de l'autonomie communale, il eut deux fois la présidence du Conseil municipal de Paris; M. Hovelacque ne refusait d'ailleurs pas à la province les libertés qu'il réclamait énergiquement pour la capitale et une proposition de décentralisation, déposée par lui, accordait l'autonomie administrative aux départements et supprimait, avec les préfets, la tutelle de l'État. M. Hovelacque était député de Paris depuis 1889.

Ce ne sont, bien entendu, ni la carrière et les travaux politiques de M. Hovelacque, ni les idées philosophiques qu'il professait, qui l'avaient recommandé à votre Compagnie. Dans son impartialité indifférente aux opinions politiques et religieuses, elle avait envisagé dans M. Hovelacque un linguiste et un anthropologiste distingué.

Élève de Chavée pour la linguistique et de Broca pour l'anthropologie, il fondait en 1866 avec le premier, la *Revue de linguistique* et participait en 1876 à la fondation de l'École d'anthropologie où il était nommé professeur d'ethnographie linguistique et dont il devint directeur en 1890. M. Hovelacque a écrit de nombreux volumes: il suffira, pour donner une idée de l'œuvre considérable laissée par le savant dont vous regrettez la mort, de ci-

ter : une grammaire de la langue zende, des ouvrages sur la linguistique indo-européenne, sur le sanscrit, sur l'Avesta et Zoroastre, sur l'homme préhistorique, sur les races humaines, sur les nègres de l'Afrique sus-équatoriale, sur les débuts de l'humanité.

L'inscription, au nombre de vos associés correspondants étrangers, de M. BLAISE, professeur honoraire de l'École normale royale grand-ducale de Luxembourg, se rattachait à la réunion à Nancy, en 1875, sous votre patronage, du premier Congrès international des Américanistes. A la suite de ces solennelles assises et par une mesure exceptionnelle, vous avez d'office accordé le titre de correspondants à un certain nombre de membres du Congrès, sur un rapport de votre bureau qui disait de M. Blaise qu'en lui se personnifiaient, dans le grand-duché de Luxembourg, les intérêts de la pensée humaine. Il serait superflu d'ajouter à l'appréciation ainsi formulée sur un savant dont vous voyez avec regret le nom honorable disparaître de la liste des correspondants étrangers auxquels il vous est précieux de vous sentir associés par la solidarité du travail dans le domaine sans frontières de l'intelligence et de l'étude et plus étroitement unis par les liens de la confraternité académique.

II

La mort a épargné vos trente-six membres titulaires, mais un vide regrettable s'est fait dans leurs rangs par la démission de M. J.-V. BARBIER. En accueillant en 1881 M. Barbier, vous vous étiez attaché un savant dont une

véritable vocation a dirigé vers les études géographiques la puissante faculté de travail et l'infatigable activité. Vous connaissez trop bien son œuvre considérable, elle a été, il y a deux ans, trop justement et trop brillamment louée dans le discours de votre Président, pour que je me permette de vous entretenir de nouveau de ses écrits, de ses cartes, de sa participation aux Congrès géographiques et de son apostolat scientifique dont l'acte par excellence a été la création de cette florissante Société de géographie de l'Est qui, sous l'action incessante de son zélé fondateur et secrétaire général, vulgarise dans l'Est de la France, par ses conférences et son Bulletin, les explorations, les découvertes et les connaissances géographiques.

M. Barbier vous disait, il y a quelques années, comment au cours de la préparation d'un atlas respectant les proportions et les configurations des étendues terrestres, il s'était, au moment de *faire la lettre,* aperçu de la difficulté d'orthographier convenablement les noms et comment il avait conçu l'idée d'un Lexique géographique universel. Vos Mémoires ont donné deux fois l'hospitalité aux intéressants essais de M. Barbier dans cette difficile et lourde entreprise et c'est elle, aujourd'hui en pleine activité et en plein succès, qui, par un injuste retour, vous prive de la collaboration du savant qu'elle absorbe tout entier. M. Barbier s'éloigne de vous, en effet, pour se consacrer exclusivement à un travail qui exige tous ses instants.

Les regrets que sa détermination vous a causés ne peuvent être tempérés que par la pensée qu'il vous reste dans la classe des associés correspondants anciens

titulaires et qu'à ce titre vous pouvez encore accompagner de vos vœux et de votre intérêt confraternels son labeur acharné et fécond.

En élisant au fauteuil vacant par la démission de M. Barbier, M. Raymond de Souhesmes, associé correspondant depuis 1892, vous avez resserré les liens qui unissaient à vous un archéologue distingué, un lettré délicat et élégant, un esprit plein de finesse et de verve, un confrère dont vous avez déjà apprécié l'attrayante fréquentation.

L'œuvre de M. de Souhesmes qui, au moment où il sollicitait vos premiers suffrages, ne comprenait pas moins de 18 brochures ou notices dont certaines fort étendues, n'a cessé de s'enrichir de nouveaux travaux historiques et archéologiques et de relations de voyages. Dans les premiers, l'érudition profonde et sûre, les recherches instructives, les appréciations judicieuses, sont présentées en un style simple et clair, dont l'agrément s'étend aux plus arides sujets. Dans le genre tout différent du récit d'excursions souvent lointaines et poussées pour quelques-unes dans des contrées peu explorées, M. de Souhesmes se montre à la fois amateur des beautés de la nature, observateur avisé et réfléchi, narrateur consciencieux et fidèle ; qu'elle décrive l'aspect des pays traversés, qu'elle rappelle les souvenirs éveillés par leurs monuments ou leurs sites, qu'elle dise les mœurs de leurs habitants, qu'elle intéresse le lecteur aux épisodes qui sont l'action et l'âme d'un voyage, sa plume facile et brillante révèle, dans des pages pleines de coloris et de relief, les qualités de l'artiste à côté des mérites de l'écrivain.

L'étude sur la *République de Saint-Marin*, publiée

dans le volume de vos Mémoires de 1893, où votre confrère a groupé les recherches historiques et statistiques, les descriptions pittoresques et ses aperçus originaux sous une forme spirituelle et enjouée, permet d'apprécier réunies les ressources si variées de son talent et serait, seule, le gage de ce que promet à la Compagnie sa collaboration active comme membre titulaire.

M. Henri Lefebvre, à qui vous avez conféré le titre d'associé correspondant, fait partie de cette phalange de Lotharingistes, dévouée à l'histoire de notre province, dont vous comptez déjà dans vos rangs les plus distingués représentants. Dans ses deux ouvrages, *Manonville et ses Seigneurs* et *le Marquisat de Noviant-aux-Prés et ses origines,* M. Lefebvre n'a pas seulement reconstitué avec une patiente sagacité, une sûreté parfaite d'information, une grande abondance de documents, l'histoire détaillée de deux grandes seigneuries de la région de la Haye ; il l'a écrite avec son affection pour les lieux qu'il décrit, auxquels l'attachent ses souvenirs personnels, pour les vieilles familles qui ont vécu dans ce coin de terre et y ont laissé les traces durables de leur séjour. Les travaux savants de M. Lefebvre doivent à ces sentiments un attrait particulier qui s'ajoute à l'habile mise en œuvre des matériaux intéressants qu'il a réunis et à la clarté de son exposition.

L'Académie a été heureuse d'accueillir un chercheur et un écrivain de qui elle attend de nouvelles productions auxquelles certains personnages nommés dans ses premières œuvres et certains souvenirs voisins de ceux qui l'ont inspiré, fourniraient une abondante et curieuse matière.

M. Briot, inspecteur des forêts à Chambéry, s'est signalé à vous par ses remarquables études sur les Alpes françaises, aux services desquelles il s'est consacré depuis sa sortie du stage.

Une étude sur l'économie pastorale des Hautes-Alpes, une autre sur les questions alpestres, un mémoire sur l'utilisation du lait dans les vacheries de montagnes, un travail sur les améliorations pastorales réalisables dans 200 communes environ, œuvres récompensées toutes par la Société d'encouragement, ont précédé l'œuvre maîtresse et récente de M. Briot : *les Alpes françaises, Études sur l'économie alpestre.* Le livre de M. Briot constitue le premier traité sur la matière ; l'auteur y a étudié les moyens propres à arrêter les dévastations résultant des déboisements, les travaux de correction des lits torrentiels, de reboisement et de consolidation des pentes, le remplacement des méthodes d'économie rurale nuisibles aux montagnes par une réglementation rationnelle des pâturages communaux. M. Briot ajoute à l'examen de ces questions une revue du sol, de l'agriculture et de la population des Alpes françaises, des associations laitières, de leur fonctionnement, des considérations sur le principe des subventions de l'État en matière d'industrie pastorale et forestière, sur les sociétés de fromagerie et de crédit mutuel agricole.

M. Briot ne s'est donc pas préoccupé seulement de la restauration des massifs forestiers des Alpes, mais du bien-être de leurs pauvres populations et vous avez, en lui accordant le titre d'associé correspondant, rendu hommage à des travaux précieux à la science et à l'intérêt public.

En se présentant à vos suffrages comme associé correspondant, M. l'abbé POIRINE a paru s'excuser de vous apporter un ouvrage qui n'a trait, disait-il, ni à l'histoire, ni à la littérature, ni à l'art. Si les *Enseignements évangéliques*, dont il est l'auteur, ne relèvent pas de vous pour le fond et pour la doctrine, vous avez eu la satisfaction d'y apprécier la distinction du style, l'accord parfait de l'expression et de la pensée, la science des commentaires, l'abondance et la justesse des développements, et avez été heureux de ratifier le jugement porté par les lecteurs du livre de M. l'abbé Poirine, dont la première édition a été épuisée en quelques mois et la seconde se prépare.

M. l'abbé Poirine se recommandait à vous à un autre égard : vous savez honorer le talent de la parole et n'ignorez pas la légitime réputation de votre nouveau confrère comme orateur de la chaire.

III

Aux sentiments de satisfaction que vous inspirent les mérites de vos nouveaux collaborateurs, se joignent ceux que vous devez aux distinctions dont certains de vos confrères ont été honorés.

Les palmes d'officier de l'Instruction publique ont récompensé chez M. GERMAIN l'auteur de remarquables et incessants travaux archéologiques et le zélé Secrétaire perpétuel qui prodique à la Société d'archéologie lorraine l'inestimable action de son dévouement.

La même distinction, accordée à M. DE ROCHE, est un juste hommage à plus de quarante années d'un profes-

sorat aussi dévoué que savant, dont plusieurs générations d'élèves gardent dans l'esprit la précieuse empreinte et dans le cœur le reconnaissant souvenir.

L'enseignement, les travaux, les découvertes de M. BLONDLOT ont mérité sa double nomination de professeur titulaire à la Faculté des sciences et de chevalier de la Légion d'honneur.

Lettré élégant, historien et géographe érudit, professeur écouté, M. PINGAUD a été élu correspondant de l'Institut dans la section des sciences morales et politiques.

IV

Il me reste, Messieurs, à vous entretenir de vos travaux de l'année.

La lecture, par M. GUYOT, de son intéressante histoire des *Origines et des développements de l'École forestière,* dont je dois rapprocher la note curieuse qu'il a publiée sur l'*Installation de l'École à Nancy,* vous a magistralement révélé les épreuves et les succès d'une institution dont votre ville s'enorgueillit, les labeurs et les mérites de ses chefs et de ses professeurs, qui n'ont cessé de vous fournir tant de confrères éminents.

L'Algérie est doublement française, par les gloires de sa conquête et par les efforts de sa colonisation. M. CHASSIGNET qui s'y est battu et M. MATHIEU qui y a appliqué ses qualités d'administrateur, vous ont entretenus d'elle, l'un avec ses *Souvenirs d'une expédition en Kabylie,* l'autre avec son *Excursion dans l'Est oranais.*

M. NETTER vous a donné un travail fort étudié sur la *Vie de Descartes et son Discours de la méthode.*

MM. FLICHE et DE MEIXMORON vous ont parlé, le premier en savant, le second en artiste, tous deux en amis, de vos concitoyens le regretté *Emmanuel Briard, botaniste,* et l'habile peintre *Friant.*

Vous devez à la lyre de M. A. LOMBARD une délicate et harmonieuse poésie, *Dans les champs,* et à sa compétence un choix et une élégante étude des poésies posthumes de M. Leupol.

M. l'abbé MARTIN et M. A. BENOIT, le premier dans ses monographies : *le Mouvement communal à Toul* et *le Chapitre de Toul aux* XIV^e^ *et* XV^e^ *siècles,* le second dans son travail sur les *Dames du Saint-Sacrement à Nancy,* ont fait du passé de votre province de curieuses et instructives reconstitutions.

M. DE METZ-NOBLAT a charmé votre imagination, ranimé vos souvenirs historiques et touché vos cœurs par ses deux originales et spirituelles lectures : *le Secours d'Alésia* et *l'Économe de l'abbaye.*

Ces œuvres, dont vous devez regretter que quelques-unes n'aient pas été destinées par leurs auteurs à vos Mémoires, ne témoignent pas seulement de l'intérêt de vos séances, mais aussi de votre préoccupation de servir les lettres, les arts et la science, de rechercher et de fixer tout ce qui, dans le passé ou le présent, dans les choses, les institutions ou les hommes, touche à l'histoire et au renom de votre Province et à l'honneur de votre Pays. Et encore faudrait-il, pour apprécier exactement l'étendue et la variété de vos travaux, qu'il me fût possible de parcourir les nombreux envois et communications que vous

avez reçus de vos membres titulaires et correspondants : il m'est permis, au moins, de signaler le beau livre de M. GRUCKER sur *Lessing;* les deux volumes déjà publiés par M. l'abbé VACANT, de ses *Études théologiques sur les Constitutions du Concile du Vatican,* où sont examinées presque toutes les questions dogmatiques agitées depuis cinquante ans ; les *Récits lorrains* de M. MOURIN, pages d'histoire dont le titre modeste ne dit que la forme attrayante ; les *Notes et documents sur la vie privée du duc Charles IV, tirés des papiers de son confesseur,* par M. FAVIER ; la *Situation des campagnes en Lorraine sous le règne de Mathieu II,* par M. GUYOT, et la série des brochures et notes scientifiques de M. BLEICHER et de M. MILLOT.

Votre action extérieure n'a cessé de s'exercer par l'échange de vos publications avec celles de nombreuses sociétés savantes, auxquelles sont venues se joindre, cette année, de nouvelles sociétés étrangères. Vous avez délégué aux fêtes du *Cinquantenaire de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg* votre confrère M. Germain, doublement qualifié par son mérite et par son titre de membre honoraire de cet Institut, pour vous représenter et répondre en votre nom à l'invitation que vous aviez reçue. M. Germain vous a dit l'esprit de confraternité scientifique qui a animé cette cérémonie, l'accueil cordial qu'il y a reçu, les excursions faites au travers des monuments anciens et des paysages enchanteurs de Luxembourg et la luxueuse édition, par l'Institut grand-ducal, en souvenir de son jubilé, du XLIV^e^ volume de ses *Publications.*

Enfin, grâce aux généreux donateurs qui vous ont fait

les ministres de leurs libéralités, vous encouragez autour de vous l'étude et la vertu et les voix éloquentes de deux des vôtres proclament, cette année, avec l'autorité de la science et l'émotion du cœur, le résultat du concours pour le prix Herpin et les récompenses accordées au dévouement maternel et à la piété filiale.

C'était, Messieurs, pour votre sécrétaire annuel, une charge flatteuse mais délicate, d'exprimer les tristesses et les joies que vous a causées le mouvement de votre personnel et d'exposer votre œuvre. Puisse-t-il ne s'en être pas trop imparfaitement acquitté et avoir suffisamment montré à quel degré vous restez dignes de la mission que vous a confiée votre royal fondateur ! Si l'indépendante jeunesse de son Académie l'a parfois chagriné, il serait, certes, pleinement satisfait du respect que, dans sa vigoureuse maturité, elle assure au nom populaire dont elle perpétue la mémoire.

M. Bardy, de Saint-Dié, Président de la Société philomathique vosgienne, écrit à l'Académie qu'il est le véritable fondateur de cette Société. De son côté, M. René Ferry, auquel le précédent rapport annuel avait attribué cette fondation, écrit pour en restituer l'honneur à M. Bardy. L'Académie donne acte de cette rectification à ses deux honorables associés correspondants.

DISCOURS PRONONCÉ

Le 31 octobre 1895

AUX OBSÈQUES DE M. LEUPOL

PAR M. MILLOT

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

L'Académie de Stanislas vient de perdre en M. Leupol un de ses membres les plus honorables et les plus dévoués. Associé à notre Compagnie depuis 1859, il en devenait un des membres titulaires les plus actifs en 1862. Travailleur infatigable, il ne refusa jamais les fonctions qui exigent du dévouement et le sacrifice de son temps. De 1864 à 1871, il fit sans interruption partie du bureau ; deux fois de suite il accepta la tâche difficile d'être notre secrétaire annuel, puis, pendant trois ans, les fonctions délicates de questeur. Enfin, durant sa présidence, en 1870-1871, son patriotisme, son intelligence, ont fait honneur à l'Académie.

Chaque année, presque sans interruption, de 1860 à 1875, il a enrichi nos Mémoires par une série de méditations et de petits poèmes ; tantôt il nous révélait le passé

poétique de l'Inde, tantôt il faisait le procès de ce XIXe siècle, dont on peut dire tant de bien et aussi tant de mal. On le voit, M. Leupol avait conservé les anciennes traditions de notre Académie, où, surtout avant 1789, tout le monde faisait des vers. Et, en 1882, lorsqu'après vingt ans d'un concours généreux et assidu, ses infirmités croissantes le tinrent éloigné de notre Compagnie et qu'il ne figura plus sur son tableau qu'en qualité de membre honoraire, il continua de rester en correspondance avec elle par l'envoi de pièces de vers que nous n'avons pas oubliées. Mais surtout il aimait (car il avait fini par perdre la vue) à se faire lire assidûment les Mémoires de votre Compagnie ; il y prenait un intérêt extrême et se figurait qu'il était encore au milieu de nous.

C'était un véritable homme de lettres. Alors même que les nécessités de la vie l'enchaînaient à des devoirs plus ou moins ingrats, tous ses loisirs et la meilleure part de son imagination et de son cœur appartenaient aux Muses. Il vivait en esprit dans l'Inde antique et ses travaux, menés de concert avec MM. Guerrier de Dumast et Burnouf, n'ont pas médiocrement contribué à nous initier à la langue et aux œuvres poétiques de ce mystérieux Orient.

Cette culture passionnée de la langue et de la littérature sanskrites et le commerce assidu de la poésie française ont été à la fois les événements et la consolation de la vie si simple, mais si éprouvée, du cher confrère que nous avons perdu. Car les peines ne lui ont pas été épargnées. Au déclin déjà de la vie, il perdait sa chère femme ; peu auparavant il avait perdu sa fille unique et lui, fait pour aimer, il était condamné désormais à vieillir solitaire. Des infirmités douloureuses le retenaient du reste prisonnier

chez lui et enfin sa vue, en s'éteignant, il y a bien des années déjà, lui enlevait ses dernières consolations, le commerce de ses livres.

Mais c'est alors que les amis de ses dernières années purent apprécier la pieuse résignation et la vaillance d'âme de ce philosophe chrétien. Nulle impatience, nuls murmures. Il accepte ses épreuves avec un religieux courage, élevant son esprit de plus en plus vers les horizons de la vie immortelle, et c'est dans les derniers sacrements de l'Église qu'il puise sa consolation suprême. Il laisse à ceux qui l'ont le mieux connu un édifiant exemple et le plus pieux souvenir.

THOMAS ERSKINE

PAR M. HENRI MENGIN

Lorsqu'en novembre 1864, le barreau anglais, et avec lui les chefs de la justice et le lord-maire de Londres fêtaient, au milieu d'éclatantes ovations, la visite en Angleterre de l'avocat illustre que Dupin a appelé « le roi Berryer », lord Brougham disait dans un toast : « Je ne « comparerai Me Berryer à aucun des fameux orateurs « des temps classiques, mais à un homme qui les a sur- « passés tous, à Erskine, l'un des plus grands avocats que « le monde ait jamais connus, peut-être. »

Dans la bouche d'un orateur qui s'est distingué à la tribune et au barreau et qui était doublé d'un littérateur délicat, ce jugement suffirait à recommander à l'attention un avocat à qui survit en Angleterre une renommée d'autant plus remarquable que d'ordinaire la notoriété des avocats est fugitive, que les procès, même les plus retentissants, auxquels elle se rattache, ont surtout l'attrait éphémère de l'actualité, et que les charmes de la parole, évanouis avec les derniers accents de la voix qui se tait, ne se retrouvent que froids et décolorés dans la lecture des œuvres oratoires.

Sans doute il ne peut s'agir de vérifier la préférence accordée à Erskine par son compatriote sur les maîtres immortels de l'antiquité, et la part de l'orgueil britannique est facile à faire dans cette opinion. Mais l'étude des discours de Thomas Erskine révèle vraiment un orateur puissant ; elle est intéressante pour ceux qui gardent le souci de l'art de la parole et des soins qu'il exige, à une époque où il n'est même plus un objet d'enseignement, et elle est particulièrement instructive au point de vue de l'histoire, des institutions, des mœurs politiques et judiciaires, et du caractère du peuple anglais.

Ce n'est pas seulement, en effet, chez les anciens, où elle faisait partie de la vie publique, que l'éloquence reflète avec exactitude les mœurs générales. Reléguée par les civilisations modernes dans la chaire, à la tribune et au Palais, elle reste l'écho des sentiments, des goûts, des aspirations d'une société, subit leur influence, suit leur mouvement, et révèle leur état. Il en est spécialement ainsi de l'éloquence judiciaire : appliquée surtout aux faits, employée à la discussion d'événements contemporains, astreinte à se mesurer aux limites larges ou étroites que l'état de la législation marque à la liberté de la défense, elle rend nécessairement avec précision l'impression du milieu social d'où ont surgi et où se débattent les intérêts, les rivalités, les conflits qui sont sa matière.

Il ne faut pas remonter haut, dans l'histoire du barreau français, pour en trouver un frappant exemple. Quand la chute du premier Empire rendit à la France, longtemps étourdie par le bruit des révolutions et des

batailles, l'autorité et l'influence de l'ordre judiciaire; quand, au milieu du pays soucieux des libertés publiques, se discutèrent devant les tribunaux les querelles politiques et religieuses, les conspirations militaires qui ensanglantèrent les premières années de la Restauration, les questions de presse et de littérature, toute une suite de grands procès où se jouaient les intérêts et la vie des personnages les plus illustres et des hommes que l'opinion tenait pour les champions des revendications libérales, l'éloquence judiciaire se transforma rapidement. Elle dépouilla sa pompe un peu théâtrale, se simplifia en s'élevant et, dans la rencontre de graves débats et de talents qui resteront parmi ses meilleures gloires, le barreau français développa avec un suprême éclat les grandes qualités oratoires, la hauteur des idées, la vigueur de la discussion, la clarté de la parole et l'élégance de la forme.

C'est à une pareille évolution dans l'éloquence judiciaire, née quarante ans plus tôt de circonstances analogues, que s'attache, en Angleterre, le nom de Thomas Erskine. Quand il parut pour la première fois, le 24 novembre 1778, à la barre de la Cour du banc du roi, les débats judiciaires se traînaient encore dans d'arides et formalistes discussions.

De grands événements politiques, la guerre de Sept ans, les luttes de l'Angleterre contre la France au Canada et dans l'Inde, contre ses colonies en Amérique et les discussions qui s'y rattachaient, venaient d'imprimer à l'éloquence parlementaire qu'illustraient les deux Pitt, Gray, Burke, Sheridan, un subit et rapide essor. Une remarquable série de grands procès touchant aux libertés publiques, à celle de la presse, à des accusations de

tenir que celles qu'après examen il considère comme justes, l'avocat n'est pourtant pas investi de la mission redoutable du juge de prononcer souverainement. Il doit tenir compte, pour se défier de ses propres et trop rigoureuses impressions, des fluctuations de la doctrine et de la jurisprudence, même sur les pures questions de droit, des divergences d'appréciation, dans une même affaire, des tribunaux du premier degré et de ceux d'appel dont la sagesse de la loi elle-même a jugé utile le double contrôle, et il ne peut, par excès de scrupules, refuser son appui au plaideur dont la cause est difficile et douteuse, et qui n'en a pas moins droit au zèle d'un défenseur, autant qu'à l'attention patiente du magistrat.

Dans les affaires criminelles, le devoir professionnel est plus étroit encore et, sans être entièrement sacrifié, le principe de l'indépendance et de la liberté de l'avocat doit se concilier avec la règle plus absolue que tout accusé doit être défendu.

Dans un de ses *Traités,* dont les jeunes gens qui se destinent à l'art de la parole et surtout au barreau ne sauraient trop méditer les leçons de philosophie, de style et de goût, Cicéron se préoccupe de ces délicates questions : « On ne doit pas, écrit-il, se faire scrupule de dé-« fendre quelquefois un coupable, pourvu que ce ne soit « pas un scélérat ou un sacrilège. La multitude l'ap-« prouve, l'usage l'autorise, l'humanité y engage. Un « juge ne doit chercher dans une cause que la vérité, un « avocat peut, quelquefois, ne s'attacher qu'à la vraisem-« blance[1]... » Et dans ses lettres, qui révèlent un avocat

1. « Nec tamen, ut hoc fugiendum est, item est habendum religioni

crimes contre la sûreté de l'État et la personne du souverain, allait fournir à Erskine l'occasion de renouveler les méthodes du barreau par une manière simple et correcte, où se rencontrent et s'allient l'ordre et le mouvement du discours, la flamme de l'inspiration et la discipline de la préparation, la force et l'émotion sagement contenues, la sûreté du raisonnement, l'élévation de la pensée.

Dons naturels ou fruits du travail, Erskine ne devait pas ses mérites ou leur développement à ses premières études. Cadet, sans fortune, d'une ancienne famille de noblesse écossaise, destiné à la carrière militaire, il s'engagea très jeune dans l'armée des Indes, d'où il revenait, en 1764, à peine âgé de 17 ans, après y avoir servi pendant une partie de la guerre de Sept ans. En 1768, il quittait le service de la marine, pour entrer en qualité d'enseigne dans le Royal-Écossais, premier régiment de l'infanterie anglaise, où il servit six années.

C'est à l'âge de 26 ans seulement, sur les sollicitations de sa mère, dont l'amour s'alarmait des risques de la vie militaire et le cœur pressentait peut-être le talent et l'avenir de son fils, que Thomas Erskine se décida à quitter l'épaulette et, déjà marié, ne disposant que de modiques ressources, à se remettre sur les bancs de l'école ; il étudia le droit au collège de la Trinité, à Cambridge, et ensuite la pratique de la profession d'avocat chez lord Buller, un des membres réputés du barreau anglais. Cette tardive préparation à la carrière où il devait s'illustrer eut pour Erskine les avantages d'études faites dans la pleine maturité de l'intelligence et de l'esprit ; les difficultés matérielles de l'existence avec les-

quelles sa jeunesse avait eu à lutter, l'énergie qu'il avait dû leur opposer, la conscience de la force de volonté qui l'en avait fait triompher, avaient développé en lui une qualité maîtresse, le courage qui rend l'orateur indépendant et ferme devant les préjugés, l'opinion et les puissants, et que ne rebutent ni les dangers, ni la défaveur des causes difficiles, compromises et impopulaires. Toujours modéré par la droiture de son caractère et la sûreté de son jugement, également incapable de hardiesses téméraires et périlleuses, et de peureuses défaillances, le courage d'Erskine n'a hésité devant aucune infortune à défendre contre les plus forts, devant la critique d'aucune influence ou d'aucune injustice.

Le devoir de l'avocat est, en effet, de ne pas limiter son patronage aux causes dont la bonté et les éléments favorables rendent le gain facile, et de ne pas y chercher, en se réservant exclusivement à elles, une réputation faite de succès répétés. La poursuite souvent compliquée de la justice, qui est sa mission, et le dévouement aux plaideurs, qui est sa charge, l'obligent à ne pas reculer devant des tâches plus ardues, pleines, pour la plupart, de difficultés et d'incertitudes, et auxquelles il doit sacrifier fréquemment ses goûts personnels.

Sans doute son indépendance ne l'autorise pas seulement à rester, dans l'affaire dont il s'est chargé, maître absolu des moyens qu'il pense devoir plaider, mais aussi à choisir en toute liberté les affaires et les clients auxquels il juge bon d'accorder son concours.

Ce choix est, néanmoins, un des côtés les plus délicats de la profession.

S'il a, dans les affaires civiles, l'obligation de ne sou-

tenir que celles qu'après examen il considère comme justes, l'avocat n'est pourtant pas investi de la mission redoutable du juge de prononcer souverainement. Il doit tenir compte, pour se défier de ses propres et trop rigoureuses impressions, des fluctuations de la doctrine et de la jurisprudence, même sur les pures questions de droit, des divergences d'appréciation, dans une même affaire, des tribunaux du premier degré et de ceux d'appel dont la sagesse de la loi elle-même a jugé utile le double contrôle, et il ne peut, par excès de scrupules, refuser son appui au plaideur dont la cause est difficile et douteuse, et qui n'en a pas moins droit au zèle d'un défenseur, autant qu'à l'attention patiente du magistrat.

Dans les affaires criminelles, le devoir professionnel est plus étroit encore et, sans être entièrement sacrifié, le principe de l'indépendance et de la liberté de l'avocat doit se concilier avec la règle plus absolue que tout accusé doit être défendu.

Dans un de ses *Traités,* dont les jeunes gens qui se destinent à l'art de la parole et surtout au barreau ne sauraient trop méditer les leçons de philosophie, de style et de goût, Cicéron se préoccupe de ces délicates questions : « On ne doit pas, écrit-il, se faire scrupule de dé-« fendre quelquefois un coupable, pourvu que ce ne soit « pas un scélérat ou un sacrilège. La multitude l'ap-« prouve, l'usage l'autorise, l'humanité y engage. Un « juge ne doit chercher dans une cause que la vérité, un « avocat peut, quelquefois, ne s'attacher qu'à la vraisem-« blance[1]... » Et dans ses lettres, qui révèlent un avocat

1. « Nec tamen, ut hoc fugiendum est, item est habendum religioni

rompu à la pratique de la profession, Pline le Jeune, après avoir résumé les raisons qui, selon Thraseas-peuvent déterminer un avocat à se charger d'une cause, ajoute : « j'ai quelquefois obéi aussi à la nécessité, qui « tient elle-même sa place entre les meilleures raisons[1] » ; aveu plein de franche simplicité que peut répéter mélancoliquement l'avocat qui a, dans la charge d'une défense pénible, acquitté le devoir de l'amitié, ou payé tribut aux inéluctables exigences des relations de société et de clientèle.

Erskine comprenait tous les devoirs de l'avocat ; il se faisait une haute et juste idée de son rôle dans les affaires criminelles, et l'a défini éloquemment dans sa plaidoirie pour Thomas Paine, poursuivi comme auteur d'un *Traité des droits de l'homme* dont la publication avait produit dans la monarchique Angleterre une émotion indignée sous le coup de laquelle il s'était réfugié en France où il était devenu membre de la Convention. Déjà parvenu à sa pleine célébrité, honoré des fonctions de procureur général du prince de Galles, qu'il risquait et perdit effectivement à l'occasion de ce procès, Erskine accepte la défense de l'accusé et s'explique ainsi sur sa présence à la barre : « Le peuple anglais tout entier a été témoin des « calomnieuses clameurs que l'on a, par tous les moyens « possibles, soulevées et entretenues contre ma personne ;

---

nocentem aliquando, modo ne nefarium impiumque, defendere. Vult hoc multitudo, patitur consuetudo, fert etiam humanitas. Judicis est semper in causis verum sequi : patroni nonnunquam verisimile, etiamsi minus sit verum, defendere. » (*De Offic.*, lib. II, 14.)

1. « Nonnunquam necessitati, quæ pars rationis est, parui. » (Lib. VI, 29.)

« est-il un lieu de réunion publique où mon nom n'ait « été en butte à d'outrageantes réflexions? Et pour quel « motif? Pour n'avoir pas reculé devant un devoir qu'au- « cun avantage personnel ne me recommandait et qu'en- « vironnaient mille difficultés. Qu'ils me connaissent « peu ceux qui croient que de pareilles calomnies pour- « ront influencer ma conduite. Je voudrais pour toujours « et à tout hasard, affermir la dignité, l'indépendance et « l'intégrité de la barre anglaise, sans lesquelles nous « ne pouvons espérer une justice impartiale, le plus pré- « cieux des avantages de notre constitution. Du mo- « ment où il sera permis à un avocat de dire qu'il veut « ou qu'il ne veut pas se placer entre l'accusation et « l'homme traduit devant une cour criminelle, il n'y « aura plus de liberté pour l'Angleterre. Si l'avocat re- « fuse de défendre un accusé sur ce qu'il peut penser « des charges produites ou de sa justification, il usurpe « alors le caractère du juge, et il l'usurpe avant l'heure « du jugement. Il met à proportion de son rang et de sa « réputation, l'importante influence d'une opinion, peut- « être égarée, dans la balance où se pèsent les destinées « de l'accusé, l'accusé qui ne trouve dans notre bienveil- « lante législation que des présomptions favorables à son « innocence, et qui doit compter dans chacun de ses « juges un défenseur. »

L'orateur qui unissait à une conception aussi élevée, aussi généreuse et aussi juste de sa mission, toutes les ressources de la dialectique et de l'éloquence, devait nécessairement s'affirmer dès son début.

Il le fit, éclatant, dans l'affaire du capitaine Baillie, vieux et brave marin accusé de libelle calomnieux en

raison de l'envoi aux gouverneurs de l'hôpital maritime de Greenwich, dont il était directeur, d'une protestation contre de graves abus administratifs. Sa plaidoirie révèle, déjà poussés presque à la perfection, le souci de la dignité de la pensée et le goût de la forme, qui ne se démentent ni dans l'adresse de l'exorde, ni dans la sévérité scrupuleuse de la discussion, ni dans les finesses de la raillerie ou les élans d'une pathétique et sincère émotion. Interrompu par le juge au moment où il découvre, derrière les plaignants, le lord-chef de l'Amirauté, coupable des abus qu'il flétrit : « Je sais, répond Erskine, « qu'il n'est point formellement en cause et c'est pour « cela même que je veux l'y mettre. Il a placé ces « hommes en première ligne dans l'espoir qu'ils pare- « raient les coups qui lui sont destinés, mais je n'enga- « gerai pas le fer avec des adversaires trop vils pour « mériter mes attaques. Je veux traîner au grand jour « celui qui fait mouvoir dans l'ombre cette trame d'ini- « quité. Oui, le comte de Sandwich n'a qu'un moyen de « sortir de cette affaire sans souillure et sans honte : « qu'il désavoue publiquement les parties poursuivan- « tes, qu'il rétablisse le capitaine Baillie dans son « commandement. S'il le fait, il n'aura encouru que « ce reproche, trop commun de nos jours, d'avoir « préféré son intérêt personnel à ses devoirs publics, en « plaçant ses créatures dans l'hôpital. Mais s'il continue « à protéger les directeurs dont les abus évidents ont « soulevé l'indignation de cet auditoire, s'il laisse sus- « pendu de ses fonctions, cet homme persécuté si injus- « tement, s'il ose changer cette suspension en une des- « titution définitive, alors je ne me ferai point scrupule

« de le déclarer complice de ces crimes, de le désigner « comme un oppresseur infâme qui déshonore son rang « et trahit la confiance dont il est revêtu... Je vous parle « non seulement comme avocat, je vous parle aussi « comme citoyen d'une nation dont l'existence dépend « tout entière de ses forces navales... Une amende et la « prison pour cet homme, dont les efforts ont empêché « ce palais, élevé par la générosité de son pays, de « devenir pire qu'une prison, qui a sacrifié sa sûreté « personnelle aux intérêts de l'humanité!... Je remets, « plein d'espoir et de confiance, son sort entre vos « mains, car si le torrent de la corruption a, malheu- « reusement, inondé les autres branches de la constitu- « tion, il s'est, par une protection spéciale de la Provi- « dence, arrêté ici, devant la sainte indépendance des « juges. »

Cette mâle revendication, cette affirmation imposante de la liberté de la discussion et de la défense, le retentissement de l'acquittement qui les couronna, firent en un jour du jeune avocat du capitaine Baillie le champion de toutes les causes intéressant les droits publics.

Le 2 juin 1780, cinquante mille hommes réunis par George Gordon, membre de la Chambre des communes, anglican fanatique et violent, président de l'Association protestante de Londres, l'accompagnaient, ornés de cocardes bleues en signe de ralliement, à la Chambre où il portait une pétition pour le retrait d'un bill voté en 1778 dans le but d'affranchir les catholiques anglais de quelques-unes des peines qui leur étaient imposées par un acte passé sous le règne de Guillaume III. Le Parlement, devant cette manifestation, dut lever sa séance et,

quelques jours après, au moment fixé pour le vote sur la pétition, les rassemblements se reformaient au cri de « mort aux papistes! » et se livraient à d'indescriptibles désordres: les prisons furent forcées et les malfaiteurs se réunirent aux manifestants, nombre de maisons particulières furent pillées, l'incendie fut allumé à sept quartiers de Londres, qu'il menaça d'une complète destruction, et au bout de trois jours seulement les troupes, tardivement appelées à l'appui de la police affolée, maîtrisèrent l'émeute. Le 5 février 1781, George Gordon comparaissait devant la Cour du banc du roi, sous l'accusation capitale de haute trahison et Erskine présenta sa défense. La plus grande partie de son plaidoyer est consacrée à une discussion serrée et habile de la prévention, fondée sur un statut du roi Édouard III, d'avoir « levé « la guerre contre le Roi dans son royaume »; avec une remarquable logique, à l'aide d'éléments historiques et juridiques, Erskine démontre, en droit, que la révolte, au sens du statut, ne peut résulter que d'actes prémédités et apparents de violence, d'hostilité, de force ouverte, ayant pour conséquence immédiate d'ébranler le Gouvernement lui-même; il établit qu'en fait le rôle de Gordon s'est borné à la réunion du cortège qui l'a accompagné le 2 juin à la Chambre, et dont les troubles qui ont suivi n'ont été qu'une conséquence imprévue, fortuite et non préméditée; qu'enfin aucune violence n'a été dirigée ni contre la personne du roi, ni contre l'existence du Gouvernement et ne saurait être regardée comme une guerre contre le roi. Et avec une liberté digne de la justice indépendante et respectée du jury anglais, il conclut: « Qu'a-t-elle donc produit cette accu-

« sation de haute trahison ? Qu'est-il résulté de ce débat « solennel ? Rien, si ce n'est le renversement de tous les « principes lorsqu'on a voulu vous faire juger d'après « les conséquences au lieu de juger par les causes et les « intentions ; rien, si ce n'est les déplorables artifices « employés par la Couronne pour faire confondre les « pétitionnaires avec une armée régulière, le zèle hono- « rable qui les guidait avec les crimes qui ont suivi, ces « crimes que la honteuse indolence de nos magistrats, « que l'absence de toute police ont laissé commettre en « plein jour, dans le délire de l'ivresse, par un ramas de « brigands sans armes, sans chef, sans projet, sans asile, « avec lesquels les protestants associés n'ont aucune « relation et qui ont, au contraire, déshonoré, perdu, « ruiné leur cause. »

L'acquittement de George Gordon et l'impression profonde qu'il produisit dans l'Angleterre entière jetèrent un nouvel éclat sur le nom et la réputation d'Erskine. Très surexcitée contre Gordon, l'opinion publique fut ramenée par la lutte de l'avocat contre l'extension donnée par l'accusation au crime de haute trahison ; elle en comprit les conséquences redoutables et ratifia le verdict du Jury, comme une protestation contre la théorie, dangereuse pour la liberté et la sécurité des citoyens, des trahisons indirectes.

Douze ans après, en 1794, dans un nouveau procès de haute trahison, Erskine remportait un pareil triomphe et voyait l'acquittement de Thomas Hardy, son client, étouffer dans le peuple des germes de révolte et de sédition, en développant la confiance dans la justice du jury et dans les garanties données par les lois à la liberté.

« Je dois avant tout, au nom du prisonnier, disait-il dans « cette affaire, et en exprimant ses sentiments que je « connais assez en les jugeant par les miens, je dois, dis- « je, applaudir à l'éloge qu'on vous a fait de la constitu- « tion établie par nos sages ancêtres, sans parler de son « principe fondamental, qui est la part que doit avoir le « peuple dans le gouvernement, par une représentation « pure, principe dont la manifestation est l'unique crime « dont soit accusé le prévenu ; ce qui distingue l'Angle- « terre des gouvernements despotiques, c'est la protec- « tion accordée à tout sujet mis en jugement devant ses « pairs, protection doublement inviolable comme dépen- « dant d'un système de lois qu'aucune considération ne « peut faire fléchir, dont aucun pouvoir ne peut abuser « impunément. »

Puis, faisant allusion à la Révolution française : « Ses « calamités, dit-il, résultent de ce que, sous l'empire « d'une barbare nécessité publique, on a détruit toutes « les garanties des lois ; de ce que nul ne peut dire, au « milieu d'un pareil système d'alarmes et de terreur, « que sa vie, sa liberté, sa réputation soient en sûreté ; « de ce que tout homme accusé de fédéralisme, de mo- « dérantisme ou d'incivisme, ou d'une opinion que la « faction du jour érige en crime de haute trahison, peut « dire un dernier adieu à ses amis, à sa famille, à la « lumière du jour, l'accusation et la condamnation n'étant « plus qu'une même chose et se suivant comme le ton- « nerre suit l'éclair. »

Et il ajoute: « Quel plus dangereux système que de pré- « tendre que la Couronne est en péril dès le moment où « le peuple connaît ses droits et qu'assembler la nation

« pour les examiner c'est conduire inévitablement à la « perte du monarque... Ce fut, sous le toit même du « prince de Galles, que Thomson écrivit son poème de « la liberté, et quel plus digne prix pouvait payer le « poète au prince qui le protégeait que de buriner en vers « immortels son seul titre incontestable à la couronne « qu'il porte : la liberté du peuple de la Grande-Bretagne... « On vous dira que le peuple jouit de tous ses privilèges « constitutionnels, qu'ils ne furent jamais ni violés ni « déniés, qu'on ne lui contesta jamais son droit de pré- « senter des pétitions, de se réunir pour exprimer en « commun ses plaintes, fondées ou non : voilà, nous « dira-t-on, quels sont les droits des sujets ; mais quant « aux droits de l'homme on en est justement alarmé : il « suffit de prononcer ce mot pour être considéré comme « traître. Ce fantôme n'est pourtant qu'une pure illu- « sion. »

Et après une dissertation élevée sur les droits naturels, sur la légitimité de leur revendication, sur leur accord avec les droits des citoyens, après une longue et remarquable étude philosophique et historique, Erskine s'écrie : « Dans un temps où la subordination à l'autorité « est, dit-on, ébranlée de toutes parts, il faut inspirer à « tous les sujets un respect presque superstitieux pour la « stricte observation des lois qui, égales dans leur prin- « cipe, éloignent toute jalousie et tout mécontentement, « impartiales dans leur application, ne peuvent généra- « lement conduire à l'injustice et qui, soutenues par le « respect qu'inspirent leur douceur et leur antiquité, « jetteront dans les habitudes et les affections des hommes « les plus fortes racines ; mais des châtiments sévères,

« une interprétation arbitraire de la loi, aliènent les « cœurs... »

Il appuie sa proposition sur des faits historiques récents : parlant de la perte du Brabant par la maison d'Autriche et de celle des colonies anglaises en Amérique : « Si l'empereur, dit-il, eût fait à son peuple les con- « cessions que réclamait la justice, il se serait levé en « masse pour défendre l'autorité de son prince, désor- « mais inséparable de ses propres libertés, et les Fran- « çais, ces géants de nos temps modernes, auraient été, « comme les géants de la fable, ensevelis sous leurs « ambitieux projets.

« C'est ainsi qu'une plus belle et plus importante cou- « ronne est pareillement tombée du front de Sa Majesté, « je veux dire la couronne d'Amérique. Longtemps le « peuple de ces contrées réclama, d'une manière illégale « et turbulente peut-être, ce qu'il sentait être l'un de « ses droits, et plût au ciel que l'immortelle éloquence « de cet homme, dont j'ai si souvent rappelé le nom « (Burke), eût alors eu quelque effet... »

Il est superflu d'insister sur l'élévation de débats dont les échos retentissaient dans toute l'Angleterre, et auxquels la parole d'Erskine, sa sagesse, sa critique libre et ferme, donnaient une haute portée politique et sociale. Ses leçons, consacrées par les acquittements qu'il obte- nait, montaient jusqu'au pouvoir royal, souvent aussi directement visé que dans l'allusion à la perte de l'Amé- rique, due à la politique personnelle, étroite et entêtée de Georges III.

Si, à cet aspect, les plaidoiries d'Erskine dans les affaires de haute trahison sont intéressantes pour l'étude

de la politique, des tendances libérales, des mœurs en Angleterre à la fin du XVIII^e^ siècle, celles qu'il a prononcées dans des procès de presse n'offrent pas un attrait moindre ; elles ont presque celui de l'actualité à une époque où la législation sur la presse et sur les manifestations de la pensée et la compétence du jury en cette matière sont, sous l'influence des événements, l'objet de fréquentes modifications.

Erskine poursuit, en effet, avec acharnement, un but principal de réforme judiciaire, plus élevé et plus général que le seul succès des causes qui lui sont confiées.

Les attributions et les pouvoirs du jury anglais sont assez différents de ceux de notre jury criminel. Celui-ci statue souverainement sur tous les éléments matériels et juridiques de l'accusation, et les magistrats n'ont qu'à appliquer la peine qui découle légalement d'un verdict de culpabilité, ou à renvoyer acquitté l'accusé qui bénéficie d'un verdict négatif. Le principe fondamental de l'institution du jury en Angleterre est, au contraire, que les jurés statuent sur les questions de fait seulement, le juge sur les questions de droit : « *ad quæstionem facti respondent juratores, ad quæstionem juris judices* ».

Une étroite et ancienne interprétation de cette règle avait fait admettre que, dans les poursuites pour libelle, le jury n'avait à connaître que du fait de publication, et que l'appréciation de l'œuvre, au point de vue de son caractère diffamatoire, dangereux et illicite, appartenait au juge seul, comme question de droit. Erskine résolut de s'attaquer à cette doctrine qui, restreignant la juridiction du jury à un fait de publicité rarement contestable et d'ailleurs indifférent à la nature même de

l'ouvrage poursuivi, plaçait, en vérité, la liberté de la presse sous la dépendance et la discrétion des magistrats nommés par le Gouvernement.

Avec une opiniâtreté égale à son talent, il s'attacha particulièrement à cette lutte dans l'affaire du doyen de Saint-Asaph, poursuivi à la suite de la publication d'un dialogue simulé entre un gentilhomme et un fermier, destiné à initier les hommes du peuple à la question, soumise au Parlement après la désastreuse guerre d'Amérique, d'une réforme dans la représentation nationale.

« L'administration de la justice criminelle dévolue « au peuple est la base de toute liberté, dit-il dans sa « première plaidoirie pour le doyen ; tant qu'elle sub- « siste, aucune tyrannie n'est possible, car le peuple « n'exécutera jamais sur lui-même des lois tyranniques ; « du moment où elle est renversée, la liberté doit tom- « ber avec elle, parce qu'alors l'épée de la justice est « remise aux mains d'hommes qui, quelque indépen- « dants qu'on les suppose, ne sont jamais unis au peuple « par un intérêt commun. »

Puis, dans une discussion savante qui passe en Angleterre pour le meilleur commentaire sur l'institution et les pouvoirs du jury, il démontre que découlant, d'une part, de l'accusation non seulement d'avoir publié un écrit, mais aussi un écrit faux, calomnieux et séditieux avec une intention coupable et, d'autre part, de la défense de l'accusé sur tous ces griefs, le verdict doit prononcer sur l'ensemble de l'accusation et non pas sur la seule publicité qui n'est qu'un de ses multiples éléments.

Émus par cette théorie judicieuse, ébranlés par les do-

cuments historiques et juridiques sur lesquels s'appuie Erskine, les jurés refusent de statuer dans les termes mêmes de la question restreinte qui leur est posée, et ce n'est qu'après une longue discussion avec eux et en altérant le sens de leur avis, que le juge des assises parvient à déclarer le doyen coupable.

Erskine se pourvoit devant la Cour du banc du roi dont, après une nouvelle et remarquable discussion de principe, il obtient une simple suspension du jugement.

Mais cette suspension allait être définitive et la cause du doyen ne devait plus revenir à l'audience. Remué en effet par l'éclat de la lutte d'Erskine au profit des pouvoirs du jury, le Parlement admettait bientôt, sur la motion de James Fox, un bill érigeant en loi la théorie soutenue contre d'antiques préjugés et contre l'opinion unanime de la magistrature, par l'avocat du doyen de Saint-Asaph. Un pareil triomphe intéressant tout le peuple anglais, attentif au respect de la juridiction populaire, couvrit de gloire lord Erskine, et loin de se scandaliser de l'initiative qu'il avait prise de cette réforme libérale et de la constance avec laquelle il l'avait poursuivie, la Couronne l'autorisa à joindre à ses armes cette fière devise « les droits du jury ».

Est-il besoin d'ajouter que soit qu'il soutienne les pouvoirs du jury dans l'affaire du révérend Battle-Dudley et dans celle du doyen de Saint-Asaph, soit qu'il défende la liberté des opinions et de leur manifestation dans celles de Thomas Paine et du libraire John Stokdale, Erskine revendique dans les termes les plus élevés la liberté de la pensée, de la critique, du livre et de la presse.

Parlant d'elle dans l'affaire du libraire, il s'écrie : « Il

« est de la nature de toutes les choses grandes et utiles, « soit dans le monde physique, soit dans le monde moral, d'avoir en elles je ne sais quoi de sauvage et d'irrégulier. Il faut les accepter avec leurs défauts, ou s'en « priver : le génie brise les entraves de la critique, mais « ses écarts sont couverts par sa majesté et sa sagesse « lorsqu'il s'avance à travers les routes qu'il s'est tracées ; soumettez-le à la règle et vous glacez ses élans. « Les grands fleuves débordent de leurs rives pendant « l'hiver, entraînant dans leurs tourbillons les troupeaux « qui s'engraissent dans les pâturages qu'ils fertilisent « pendant l'été : de hautes digues eussent sauvé quelques bêtes du troupeau, mais le troupeau entier serait « mort de faim. La tempête renverse nos demeures, détruit notre commerce, mais elle chasse les éléments « paresseux qui, sans elle, enfanteraient la contagion. « Ainsi la liberté, le dernier et le plus beau des dons que « le ciel a faits à ses créatures, veut être acceptée telle « qu'elle est ; vous pouvez la soumettre à une honteuse « régularité, la plier aux formes rigoureuses d'une loi « sévère, mais alors elle ne sera plus la liberté, et il faudra vous résoudre à expirer sans murmure sous le « poids de cette inexorable justice que vous aurez échangée contre le drapeau d'une sage indépendance.

« Si l'on me demande à quel point s'arrêteront cette « indulgence et cette impunité, ma réponse est facile : « la liberté de la presse, dans tout ce qui a rapport à « des matières d'intérêt général, suppose la stricte observation de toutes les lois positives, dans la mesure « où elle est compatible avec la pureté des intentions et « l'utilité de la société.

« ... Ces considérations, je le sens, seraient déplacées « si vous étiez appelés à prononcer entre un homme et « un autre homme, car il faut alors une loi sévère et in- « variable sans laquelle il n'existerait plus de société ; « elles le seraient également s'il s'agissait d'une de ces « attaques contre la réputation d'un citoyen qui sont la « honte de la liberté de la presse et qui empoisonnent, « par la calomnie et l'injustice, l'existence et le bonheur « d'une famille. »

Dans l'affaire de Thomas Paine, il développe le principe même de la liberté de discussion : « J'ai insisté lon- « guement, dit-il, sur l'origine des gouvernements. J'ai « rappelé en détail toutes les autorités sur cette matière « parce que j'ai considéré ce point, non seulement comme « un argument essentiel à ma cause, mais comme la vé- « ritable base de la liberté de la presse ; si lord Burke « est fondé dans ses principes de gouvernement, je sou- « tiens que la presse ne doit pas être libre dans le sens « où je l'entends, qu'elle ne doit même l'être dans un « sens quelconque, que tous les écrits sur le gouverne- « ment, toutes les théories sur son amélioration, quelle « que soit leur nature, sont illégales et criminelles, « car si le peuple a délégué irrévocablement toute son « autorité, il n'a plus aucun droit d'agir, partant de par- « ler ou d'écrire sur un pareil sujet, et ce doit être né- « cessairement un libelle, le livre qui dénonce le gou- « vernement et ses actes à un peuple auquel il est interdit « de les censurer ; mais, d'autre part, comme c'est un « principe constant dans les lois anglaises que les sujets « peuvent toujours s'adresser à une juridiction compé- « tente, aucun argument légal ne pourra porter atteinte

« à la liberté de la presse, telle que je la comprends, si « j'ai prouvé que le peuple a un droit inaliénable de ré- « former ou de changer son gouvernement.

« C'est parce que la liberté de la presse se réduit à « cette grande question qu'elle fut, dans tous les pays, « la dernière des franchises que les sujets ont arrachées au « pouvoir ; les autres libertés sont soumises à la tutelle « des gouvernements, mais la liberté des opinions force « les gouvernements eux-mêmes à se ranger à leurs de- « voirs. C'est elle qui a enfanté, dans tous les siècles, « des martyrs à la vérité, et le monde n'a été affranchi « de l'ignorance qu'au prix du sang innocent de ceux « qui l'ont éclairé. »

Et du Christ, qu'il atteste dans une de ces périodes éloquentes, où il mêle quelquefois à son discours les idées religieuses, jusqu'à Galilée « que Milton trouva « dans les prisons de l'inquisition pour n'avoir pas pensé « en astronomie comme les franciscains et les domini- « cains », Erskine évoque le défilé des victimes qui ont souffert pour la vérité et la science [1].

L'ampleur de ces discussions, la recherche des prin-

1. Galilée a bien été victime d'une série de pénibles tracasseries, et d'un procès qui était à la fois un ridicule effort de la crédulité et de l'intolérance contre la science et une odieuse persécution contre un vieillard, mais les recherches modernes ont établi qu'il a été traité avec les plus grands égards pendant sa courte captivité, qu'il subit d'abord dans le palais de l'ambassadeur de Toscane, son ami, puis un jour ou deux, pendant le procès, dans les appartements du Saint-Office, et enfin à la villa Médicis. Aucun témoignage contemporain n'autorise à admettre qu'il ait prononcé la fameuse phrase « *e pur si muove* ». (Biot, *Mélanges scient. et litt.*, t. III, p. 18 et suiv. — Barbier, *Examen crit. des Biographies*, t. I, p. 365. — Philarète Chasle, *Galileo Galilée, sa vie, son procès et ses contemporains*. liv. III.)

cipes philosophiques et des événements historiques où Erskine se complaît, pourraient même paraître prétentieuses et déclamatoires si on les isolait des raisons qui les motivent. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que ses plaidoiries sont prononcées sous une législation très différente de la nôtre qui n'établit entre les divers modes d'exprimer la pensée, aucune distinction.

Plus subtile, et calquée sur les institutions d'Athènes et de Rome, la loi anglaise fait deux catégories des infractions commises par la parole et de celles commises par écrit qu'elle qualifie de libelles. Indulgente pour les premières, ne prononçant pour elles aucune pénalité, n'admettant qu'une réparation civile et les excusant si la vérité des faits imputés est démontrée, elle réserve aux écrits la voie criminelle et interdit en principe à leur auteur la preuve de la vérité de ses allégations. La doctrine ancienne était, à cet égard, particulièrement rigoureuse au temps d'Erskine et, après Coke et Blakstone, lord Mansfield la résumait dans cette maxime : « Plus il contient de vérité, plus le libelle est grave. »

Il est aisé d'apercevoir ce qu'une semblable théorie apportait d'entraves à la liberté de la presse. Mais les principes antiques et rudimentaires de la loi subissent en Angleterre, dans leur application pratique, l'influence de l'opinion des jurisconsultes et de l'autorité de la jurisprudence, qui aboutissent, en fait, à de véritables modifications de la législation. C'est à cette ressource qu'Erskine avait recours, tentant, soit au point de vue des pouvoirs du jury, soit à celui des droits de l'écrivain, d'introduire dans l'interprétation de la loi des théories plus libérales, concentrant ses efforts vers ce but utile,

et plaçant ainsi les débats en matière de délits de presse sur leur véritable terrain, en remontant à chaque occasion au principe de la liberté, en poursuivant son développement dans les accusations criminelles où il était le plus réduit, et en le faisant, par ses argumentations et ses succès, pénétrer progressivement dans les mœurs et dans la jurisprudence.

L'Angleterre lui doit réellement l'introduction et l'établissement de la liberté de la presse chez elle, dès la fin du XVIII^e^ siècle, et les bills proposés dans la suite, notamment par lord Brougham, pour en assurer l'exercice, n'ont été que la continuation de son œuvre et le reflet des théories brillamment soutenues par lui dans ses grands procès politiques.

A côté de ceux-ci dans lesquels comptent encore ceux de Horne, Tooke et de Walker pour haute trahison, de John Forst pour propos séditieux à l'occasion des troubles excités en Angleterre par la Révolution française, Erskine plaida quantité d'affaires moins retentissantes, et apporta dans une spécialité judiciaire de son pays, les procès de séduction, toutes les ressources d'une verve et d'un esprit appropriés au genre original et parfois léger de cette sorte de débats.

Il fut, en 1792, le défenseur d'un des hommes les plus brillants de la société française au XVIII^e^ siècle, le duc de Lauzun, devenu duc de Biron par la mort de son oncle, le vieux maréchal. Lauzun unissait aux charmes les plus séduisants toutes les qualités du cœur et de l'esprit; loyal, brave, généreux, patriote ardent, il avait rapporté de son séjour en Amérique, pendant les campagnes de 1780 et 1781, des idées démocratiques qu'a-

vaient développées son intimité avec le duc d'Orléans, ses relations affectueuses avec Mirabeau et sa liaison avec la marquise de Coigny. Officier général à l'armée du Nord, il venait d'arriver à Londres, chargé, avec Talleyrand, d'une mission politique, quand il fut arrêté pour dettes et incarcéré à la prison de King's Bench sur la plainte d'un marchand de chevaux, et réellement à l'instigation d'un parti d'émigrés qui cherchait, en le retenant ainsi en Angleterre, à favoriser le projet d'une fuite de Louis XVI à l'armée du Nord dont le roi eût pris le commandement. Erskine était désigné par son talent et son indépendance à la confiance du duc et de ses amis; il plaida que la mission officielle dont son client était chargé et le caractère dont il était investi s'opposaient à son arrestation. Cette exception fut rejetée et Biron ne dut sa liberté qu'à une caution fournie suivant les rigueurs de la loi anglaise.

Une affaire de régicide que plaida Erskine le 26 avril 1800 à la Cour du banc du roi, mérite une attention particulière.

Pour la troisième fois un attentat contre la vie du roi Georges III venait d'être commis : le 15 mai 1799, jour où, après une longue maladie, le roi accompagné de la reine et des princes de sa famille reparaissait au théâtre, et au moment même de son entrée dans sa loge, un coup de pistolet était, heureusement sans l'atteindre, tiré sur lui par un nommé James Hadfield, ancien soldat, plusieurs fois blessé, déjà interné et réformé du service militaire pour folie. A la demande de l'accusé Erskine fut commis par la Cour pour le défendre.

L'hommage qu'il rend, au début de sa plaidoirie, à la

sagesse de la procédure criminelle, fournit sur elle d'instructifs renseignements : « Je conviens avec l'avocat général, dit Erskine, que si le prisonnier eût méchamment dirigé son pistolet dans le même théâtre contre le dernier des hommes, il eût été mis en jugement sans délai, et, si déclaré coupable, immédiatement exécuté... Mais il s'agit d'une tentative de meurtre sur la personne du roi lui-même, et voilà mon client tout couvert de l'armure de la loi ; il a été pourvu par les juges mêmes institués par le roi d'un défenseur non de leur choix, mais du sien ; il a eu copie de l'acte d'accusation dix jours avant le commencement des procédures...

« La sagesse de la loi est plus grande que celle d'aucun homme : une attaque contre le roi est considérée comme un parricide et le jury, les témoins et les juges eux-mêmes sont ses enfants. Il était donc convenable qu'un délai solennel précédât le jugement ; et quel plus sublime spectacle peut offrir l'administration de la justice que celui de toute une nation se récusant elle-même pendant une période limitée, et observant une quarantaine de quinze jours avant le jugement, pour garantir les esprits de la contagion d'une partialité si naturelle.

« Un prisonnier ainsi protégé par nos bienveillantes institutions devrait au public d'apporter dans sa défense une entière bonne foi, si sa raison lui permettait de connaître ou d'apprécier ses obligations. Ce devoir m'est donc dévolu ; sur mon honneur il sera rempli. »

Et Erskine aborde immédiatement l'étude de l'irres-

ponsabilité des criminels atteints de folie et l'examen de l'état mental de son client.

Nous sommes aujourd'hui familiarisés avec l'idée des troubles que jettent dans la volonté les variétés et les bizarreries de l'aliénation mentale. Mais il faut se souvenir que si le principe de l'irresponsabilité des fous remonte aux législations anciennes, les progrès de l'étude scientifique de la monomanie et des idées délirantes sont relativement modernes et n'ont que péniblement et récemment triomphé de la routine dans les instructions criminelles.

Henri IV, qui d'ailleurs était radical en matière de jurisprudence et voulait faire brûler par son chancelier les recueils des commentateurs, avait bien arraché un jour à la justice du Parlement et fait simplement interner un sieur Delisle qui, après avoir donné déjà des signes non équivoques de folie, l'avait assailli et gravement maltraité sur le Pont-Neuf, mais sa généreuse initiative était restée stérile et, en 1757, la piqûre du canif de Damiens, qui était manifestement l'acte d'un maniaque saigné à plusieurs reprises par les chirurgiens pour calmer ses accès de fureur, n'inspirait au Parlement de Paris, après l'épreuve pendant deux mois des tortures les plus cruelles de la question, qu'un arrêt ordonnant des supplices dont le raffinement eût fait hésiter les bourreaux du moyen âge.

C'est pour la première fois en 1825 seulement, dans l'affaire de Papavoine, poursuivi pour le meurtre de deux enfants dans le bois de Vincennes, que Paillet, débutant devant la cour d'assises de la Seine avec un talent qui n'avait rien à envier à celui d'Erskine, aborda et discuta

en France la question de la folie. Les travaux d'Esquirol, de Pinel, d'Orfila, ceux du docteur allemand Metzger, du docteur Marc qui fut par ses observations et ses consultations l'un des plus actifs vulgarisateurs de la médecine médico-légale, lui fournirent les ressources d'une discussion aussi éloquente que solide de la monomanie homicide, des causes prédisposantes et de l'hérédité de l'aliénation mentale. Papavoine n'échappa pas à une condamnation capitale devant un jury peu préparé à ces nouveautés, et Paillet échoua dans la demande par lui faite, à l'appui de son recours en grâce, de l'examen de son client par un jury médical. Mais son admirable plaidoirie avait eu un retentissement énorme et produisit une impression profonde : grâce à lui la thèse des altérations de la volonté et des penchants irrésistibles était posée avec éclat, l'idée de l'examen médical des criminels soupçonnés de folie était lancée et, dès l'année suivante, une consultation officieuse du docteur Marc arrachait, sinon aux travaux forcés, du moins à l'échafaud, une malheureuse maniaque, Henriette Cornier, accusée du meurtre inexplicable de la petite fille d'une de ses amies.

Erskine avait, 25 ans plus tôt, plaidé devant une cour criminelle anglaise la folie de James Hadfield.

Sa plaidoirie révèle une étude, poussée comme toujours aux plus scrupuleux détails, de tous les éléments de la discussion ; elle fixe d'abord l'état de la médecine aliéniste et y ajoute la citation d'un nombre considérable de faits de folie, d'actes de monomanie, constatés dans des procès antérieurs civils ou criminels. A la lumière des principes qu'il dégage de ces observations,

Erskine examine ensuite son client, ancien soldat, dévoué à son roi et à son pays, couvert de blessures, dont trois à la tête ont particulièrement préoccupé les médecins chargés de le visiter; il constate que James Hadfield n'appartient à aucun parti politique, n'a de relations avec aucun ennemi du roi ou de son gouvernement; il établit que, depuis la dernière blessure grave qu'il a reçue, il a été possédé de l'idée que la fin du monde approchait et que, « semblable au Sauveur il devait se sacrifier à son salut » ; que c'est sous l'empire de cette manie qu'il a conçu le projet de livrer, comme criminel, sa vie à la justice, et a cherché à le faire en tirant sur le roi, après avoir, quelque temps auparavant, essayé d'étrangler son jeune enfant qu'il chérit.

S'appropriant l'idée poétique des Arabes : « Il a plu à « Dieu, dit-il, de visiter le malheureux qui est devant « vous: sa raison est ébranlée dans ses bases; il en est « venu jusqu'à considérer comme réalités les plus « absurdes fantômes de son esprit, à se laisser conduire « par eux comme par une impulsion irrésistible, tandis « que tout ce système n'est autre chose qu'une malheu- « reuse vision de son imagination malade. »

Et il se résume en ces termes : « Vous aurez donc à « décider par votre verdict à quelle intention se réfère « cet acte, s'il doit être attribué tout entier à un projet « criminel ou bien à la folie, ou bien à l'un uni avec « l'autre... Ce devoir, vous l'accomplirez en usant de « cette raison dont le ciel, dans la sagesse de ses des- « seins, a privé celui que vous allez juger; vous discer- « nerez sans peine une infirmité qui n'est qu'un malheur, « d'une coupable intention qui est un crime...

« Je n'ai pas fait d'appel à vos passions, vous n'avez « pas le droit de les écouter: ce n'est même point ici un « cas où la miséricorde royale puisse intervenir en « faveur du prisonnier s'il est déclaré coupable ; il est « responsable ou non du fait qu'il a commis ; s'il igno- « rait le crime qu'il commettait, la conséquence légale « est claire, il n'est pas coupable ; mais si, les débats « terminés, vous pensez qu'il a connu et méchamment « médité l'acte dont il est accusé, il est impossible de « concevoir un crime plus détestable et je regarderais « la vie du roi comme compromise si elle n'était pas « garantie par toute l'énergie des lois qui veillent à la « sécurité du dernier de ses sujets. Messieurs, c'est là « une importante considération soit relativement au pri- « sonnier, soit relativement à la société dont il était « membre. Je l'abandonne à vos méditations. »

Après cette défense et l'audition des témoins produits par Erskine, lord Kenyon qui présidait et s'était, au début du procès, montré fort défavorable à l'accusé, invita le procureur général et l'avocat du roi à ne pas persister dans une accusation qui paraissait à la Cour devoir être écartée, et un verdict d'acquittement consacra, dans cette cause particulièrement solennelle, les efforts faits par Erskine pour sauver un criminel irresponsable.

Le respect que l'Angleterre garde au nom d'Erskine est justifié par les réformes importantes qu'il a ainsi poursuivies par ses plaidoiries dans la jurisprudence criminelle plus encore que par le charme de son éloquence, et le barreau lui rend le juste hommage d'avoir élevé et honoré le caractère de l'avocat anglais.

Il semble que lui-même ait préféré les luttes de l'audience dans lesquelles, au-dessus des intérêts de ses clients, il servait ceux de la société et de la bonne justice à la carrière politique où il apparut sans éclat à la Chambre des communes et, après avoir été nommé baron et appelé à la Pairie, remplit un an à peine les fonctions de grand chancelier et de président de la Chambre des Pairs, dont il saisit l'occasion de se démettre au changement du ministère qui les lui avait confiées.

On peut justement dire de lui ce que disait de Lacordaire le comte de Montalembert, fils, comme Erskine, d'une mère écossaise : « Il avait compris que dans les « pays déjà libres, ou qui aspirent à le devenir, les « grandes causes se traduisent toujours, comme à Rome « et en Angleterre, en procès débattus au grand jour de « la publicité judiciaire. » Et on peut ajouter qu'inspiré par le génie essentiellement conservateur du peuple anglais, par l'instinct d'une liberté bornée aux seules limites qu'assigne le respect des institutions antiques, des traditions nationales et de la loi, Erskine a employé sa vie et son talent à éviter à ces dernières les brusques et troublantes réformes, en les assouplissant par de libérales et progressives améliorations à la marche du temps, des idées et des mœurs.

La notoriété de son nom avait dépassé l'Angleterre. Venu en France avec Fox, après la paix d'Amiens, il fut présenté au premier Consul, qui se borna à lui demander sèchement s'il était légiste, ignorant, pensent les chroniqueurs, l'une des premières réputations de l'Angleterre : il est, sans doute, plus juste de supposer à

Bonaparte, vraisemblablement renseigné sur son visiteur, l'intention de traduire, par une ironique interrogation et une feinte ignorance de sa célébrité, son dédain pour un homme qui avait à ses yeux le double tort d'être avocat et partisan de la liberté de la presse, et son antipathie pour le sujet d'une nation que sa perspicacité politique lui faisait tenir pour l'irréductible rivale de la France.

L'empereur de Russie fut plus aimable pour Erskine lors de son voyage à Londres, en 1814, et lui porta une lettre du général de Laharpe, en lui disant avoir tenu à se charger de la remettre entre ses mains et en ajoutant: « elle est de mon ami et précepteur, à qui je dois les « principes qui seront pendant toute ma vie les guides « de mon cœur et de mon esprit. »

La vieillesse d'Erskine se passa au milieu des témoignages répétés de l'estime de son souverain et de la considération publique; il mourut après une courte maladie, le 17 octobre 1823, dans un voyage à son pays natal d'Écosse, qui le compte avec orgueil, à côté de Buchanan, de Dikson, de Campbell, de Ferguson, de Walter-Scott, parmi ceux de ses fils qui l'ont le plus illustré.

EMMANUEL BRIARD

BOTANISTE

1845-1895

Par M. P. FLICHE

PROFESSEUR A L'ÉCOLE FORESTIÈRE

Le 3 mars dernier mourait à Nancy, dans sa cinquantième année, un homme dont la vaste et souple intelligence s'est portée sur les sujets les plus variés ; dont la trop courte œuvre imprimée révèle des connaissances étendues, un esprit alerte et singulièrement original, un remarquable talent d'écrivain. Parmi les sciences qui, simultanément ou bien tour à tour, ont séduit Emmanuel Briard, la botanique a été celle qui peut-être avait pris la meilleure partie de son travail et à laquelle il se consacrait de plus en plus, à mesure qu'il avançait dans la vie.

Il cultivait très spécialement le côté descriptif de la science, la systématique, pour me servir de l'expression la plus usitée aujourd'hui, et bien qu'il eût beaucoup voyagé (juillet 1868-août 1887 [1]), il n'avait cessé d'étu-

---

1. Date d'un dernier voyage en Bretagne, mais la période la plus active de sa vie de voyageur prit fin en 1880.

dier avec passion la flore de sa région. C'est à elle qu'il avait fini par se consacrer presque exclusivement, depuis que s'était close pour lui la période des voyages, hors du rayon lorrain entendu, d'ailleurs, en un sens assez large. Ses herborisations ont ajouté un contingent très important à nos connaissances sur la flore de Lorraine. Il a fort peu publié personnellement sur ce sujet, mais il consignait les résultats de ses recherches dans des travaux restés manuscrits, et il en faisait très libéralement part à ses confrères.

A raison non seulement des services rendus par Briard à l'étude botanique de notre pays, mais encore du caractère quasi anonyme qu'ils présentent, il m'a semblé de toute justice de fixer dès à présent la part d'honneur qui lui revient à côté de Mougeot, Soyer-Willemet, Suard, Godron, Mathieu, etc. En un mot, je voudrais fournir sur le botaniste lorrain qu'était E. Briard, un travail analogue à celui qui, dans un autre recueil[1], a montré en lui, avec tant de tact et de talent, l'archéologue voué aux recherches concernant sa province.

Des ouvrages littéraires, je ne parlerai que dans leurs rapports avec la botanique; de l'homme je n'étudierai que ce qui sera nécessaire pour bien faire comprendre le botaniste; pour me permettre aussi de rétablir la vérité sur un côté important de sa nature, un peu méconnu de ceux qui jugent sur les apparences.

Henri-Emmanuel Briard naquit à Metz, le 9 décembre 1845. Son père, d'abord avocat, puis parvenu à une posi-

1. *M. E. Briard*, par Ch. Guyot. (*Journ. Soc. Arch. lorr.*, 1895, p. 70.)

tion élevée dans la magistrature, vint, par suite des exigences de sa carrière, s'établir à Nancy, en 1855. C'est dans cette ville que commencèrent pour son fils les études sérieuses ; elles furent couronnées de brillants succès au lycée. Quand il fut dans les classes supérieures qu'il suivait comme externe, l'enseignement secondaire ne suffit plus à son activité intellectuelle, et les personnes qui fréquentaient alors les cours de la Faculté des lettres se rappellent qu'à tous, on voyait arriver tout courants, l'un sortant de l'audience de la Cour, l'autre de la classe du lycée, un conseiller et un adolescent, le père et le fils ; ce dernier ne les suivant pas d'ailleurs en simple amateur, car, bachelier ès lettres en 1862, après un an de préparation spéciale, il subissait, en 1863, de la façon la plus brillante, les épreuves de la licence ès lettres.

Ce fut ainsi préparé et dévoré de cette soif de connaître qu'il vint s'inscrire, à la fin de 1862, aux cours de la Faculté de droit de Paris, qu'il suivit assidûment à partir de la rentrée de 1863. Est-ce cette école qu'il aurait choisie s'il s'était senti complètement libre de suivre ses goûts personnels ? Il est permis d'en douter. Dans tous les cas, de même qu'à Nancy, il écoutait les enseignements les plus variés ; il lisait beaucoup aussi, avec une passion qui ne lui permit pas toujours de voir, entraîné qu'il était par le charme de la forme, l'inexactitude ou même le danger de certaines idées. Quelques-uns des écrivains les plus illustres de la seconde moitié de ce siècle, alors dans tout l'éclat de leur récente renommée, exercèrent sur lui une influence considérable ; je ne serais pas étonné même que le fréquent appel fait par

Taine aux sciences de la nature ait été pour quelque chose dans son orientation de plus en plus accentuée vers la botanique ; les premières études qu'il fit de cette science datent de la fin de son séjour à Nancy.

Reçu licencié en droit en 1865, il revint à Nancy pour s'y préparer au doctorat devant la Faculté nouvellement instituée dans cette ville ; le 19 juin 1868, elle lui conférait, après une remarquable soutenance, le titre de docteur. Il se faisait immédiatement inscrire comme avocat stagiaire, et bientôt une plaidoirie, aux assises de la Meurthe, semblait lui assurer, par le talent qu'elle dévoilait, une place très distinguée, soit dans le barreau qui venait de l'admettre, soit dans la magistrature. Quelques critiques assez inattendues dont il s'exagéra la portée émurent son âme fière, timide, un peu susceptible ; il quitta sa robe pour toujours.

Fut-ce uniquement pour le motif que je viens de rappeler? Je ne le crois pas ; il dut obéir à l'attraction invincible qui le portait vers d'autres études, d'autres travaux que ceux du droit. Pour être plus libre de s'y livrer, il ne s'astreignit à aucune profession déterminée ; c'est ainsi qu'à 23 ans, il devint libre de son temps qu'il consacra avec une dévorante activité aux recherches, aux productions les plus variées. Membre de la Conférence Stanislas, il en devint bientôt le secrétaire, il y prenait fréquemment la parole. Puisque je suis amené à parler incidemment de cette société, qu'il me soit permis de m'associer au vœu récemment formulé par M. le doyen Krantz dans une notice consacrée à un autre de ses membres. Il serait fort à désirer que cette réunion si originale, dont l'influence sur le mouvement intellectuel à Nancy

pendant les dernières années du second Empire a été incontestable, trouvât enfin un historien pour en rappeler les origines, le développement et la physionomie si curieuse, qui ne fut celle d'aucun autre groupe analogue.

Briard ne se contentait pas de ce cercle restreint. Déjà en 1867 ou 1868, il avait donné à une jeune revue parisienne des articles sur la théorie darwinienne et ses adversaires, œuvre surtout de polémique philosophique, mais renfermant quelques observations générales trahissant la main d'un naturaliste et même d'un botaniste. Bientôt il cherchait à arriver au grand public par des ouvrages plus considérables: *A l'étranger, Satires et élégies.* Ils témoignaient du grand talent littéraire de l'auteur, de sa forte préparation et semblaient promettre à la France un écrivain de marque; mais publiés en province par un inconnu dont l'âme était fière et timide, je l'ai déjà dit, qui négligeait, par suite, à peu près totalement, de faire quelques pas au-devant de la critique des revues et des journaux, ils passèrent un peu inaperçus. Briard me paraît avoir éprouvé alors un découragement tel que celui qui suivit sa première et unique tentative au barreau; toujours est-il qu'après une charmante petite poésie intitulée *Cortuse,* il ne donna plus aucune production littéraire, sauf des articles de publications locales[1].

Par contre, on le vit s'adonner de plus en plus à ces études botaniques qu'il avait commencées de très bonne

1. Une série a été réunie en volume sous ce titre: *Le Comique en musique.*

heure, nous l'avons vu, dont l'influence se faisait sentir souvent dans ses œuvres littéraires. Un de ses premiers initiateurs à l'étude des plantes avait été son ami Grandville, le fils du célèbre caricaturiste, très épris alors de botanique, mais qui l'abandonna assez rapidement. Il est probable qu'il suivait aussi le cours de Godron, sans que je puisse l'affirmer ; à Paris, il continuait ses études dans cet ordre d'idées et suivait les herborisations du Muséum dirigées par M. Bureau.

Rentré à Nancy, il y reprit ses herborisations, non seulement aux environs de la ville, mais sur divers points de la région lorraine, peu dans les Vosges qu'il appréciait fort médiocrement, beaucoup dans le département de la Meuse, tout particulièrement dans les environs de Commercy et de Saint-Mihiel, pays de sa mère qui l'attirait, en outre, botaniquement, parce que, de bonne heure, il vit que l'exploration en avait été effectuée d'une façon fort imparfaite. Dès son premier voyage aussi, s'il s'enthousiasmait pour le Jura, pour les admirables vues qu'il donne sur les lacs de la Suisse et les Alpes, les belles lignes de ses grands rochers calcaires, et le charme des vallées, au fond desquelles roulent les eaux abondantes de ses rivières ; s'il notait avec soin les divers incidents de la route, c'était avec passion qu'il étudiait la flore de la montagne.

Qu'est-ce qui l'entraînait ainsi de plus en plus vers la science des végétaux ? Une impulsion assez complexe, sa soif de savoir, le courant qui se manifestait chez les philosophes et même les simples littérateurs, qui les portait à appliquer en toutes choses les procédés des sciences naturelles, en formaient un naturaliste.

Certaine répulsion instinctive lui faisait redouter les dissections opérées sur les animaux ; restaient donc, comme objet de ses études, les végétaux que d'ailleurs il n'aimait pas moins en artiste qu'il ne les recherchait en botaniste. Il se félicitait « d'être venu au monde dans un moment où.... il y avait encore quelques livres de poésie dans les boutiques des libraires et quelques *Androsace* dans les fentes des rochers[1] ». Si j'ai cité ces quelques lignes, c'est qu'elles donnent bien l'idée de la physionomie complexe de Briard, qu'elles donnent aussi un des traits caractéristiques de ce qu'était en lui le botaniste. Pour aimer ainsi les plantes, il fallait les connaître parfaitement, il fallait les étudier non pas seulement sèches, mais dans les conditions de leur milieu. Il avait un remarquable sens des formes ; aussi, est-ce surtout du côté de la botanique descriptive qu'il dirigea ses efforts. Les associations d'espèces l'intéressèrent également et l'inclinèrent vers la géographie botanique.

C'est ce désir de connaître beaucoup d'espèces, de les voir chez elles, qui le conduisit à faire, de 1868 à 1887, de nombreux voyages dans lesquels il explora quelques-unes des régions les plus importantes de France (Jura, Provence, Languedoc, Roussillon, Corse, Bretagne), une partie de la Suisse, de l'Italie, l'Algérie. Il en rapportait, avec des notes, de copieuses récoltes pour son herbier. Il paraît ensuite s'être pris de quelque lassitude pour les voyages lointains, et ce fut exclusivement à la région lorraine qu'il consacra son activité, la fouillant d'ailleurs incessamment, recueillant cryptogames

1. *A l'étranger*, p. 83

cellulaires aussi bien que plantes vasculaires, cryptogames et phanérogames, et c'est de ce côté qu'il a rendu le plus de services à la science. Je ferai ressortir plus tard ses mérites sur ce terrain. Auparavant, il nous faut voir ce que, au point de vue botanique, ont été ses productions.

Littérateur et botaniste, Briard a cherché à faire une part à la science des végétaux dans ses œuvres littéraires, parfois d'une façon singulièrement heureuse, comme dans le petit poème intitulé *Cortuse,* où la poursuite de la plante rare et celle des aspirations humaines toujours inassouvies se marient si poétiquement. Il en était de même pour *Vive l'immortelle,* cet opuscule dans lequel il prend avec tant d'humour la défense des formes qui durent, à propos d'un éloge, peut-être un peu exagéré, fait par Renan de la beauté fragile de la rose. Parfois aussi, sa tentative s'exerce sous une forme qui porte davantage à la critique; c'est ce qui lui est arrivé dans *A l'étranger.*

Au moment où il a écrit ce livre, il était visiblement sous l'influence des dernières œuvres de George Sand, de celles, en particulier, dans lesquelles le célèbre écrivain a fait une place beaucoup trop grande, à mon avis, à la zoologie, à la botanique, voire même à la minéralogie. A son exemple, Briard nomme souvent par leur nom scientifique les plantes les plus vulgaires; quand il veut donner une idée de la richesse de la végétation sur tel ou tel point du Jura, qui l'a frappé, c'est en fournissant des listes parfois assez longues d'espèces désignées par leurs noms botaniques. Il lui arrive même de pousser plus avant dans le domaine de la science proprement

dite. Il essaye, par exemple, de diviser en régions botaniques la chaîne du Jura [1].

Ces préoccupations géographiques lui ont inspiré aussi un travail purement botanique : son *Coup d'œil sur la végétation spontanée du département de Constantine*, publié en 1872 dans la *Feuille des Jeunes naturalistes*. C'est dans ce recueil qu'il fit paraître les neuf autres mémoires ou notes qu'il livra à l'impression. Une partie de ces travaux est consacrée à des études ou des observations relatives à l'ensemble de la flore de France, dont il étudie, par exemple, quelques tulipes, fournissant sur elles d'intéressantes indications phytographiques et physiologiques, s'efforçant, avec raison, de montrer que leur présence dans notre pays est le fruit de naturalisations. Cette question des plantes nouvelles pour une région, des difficultés de leur installation, l'a conduit à observer avec beaucoup d'attention les plantes arrivées à faire définitivement partie de la végétation de la France ou seulement de la Lorraine, ainsi que les espèces adventices. C'est à elles qu'il a consacré un de ses plus importants opuscules, la *Florule adventice de Malzéville*. Ici, nous rentrons sur cette terre de Lorraine que Briard a explorée avec tant de soin. Les résultats de ses herborisations mis obligeamment par lui à la disposition des botanistes qui ont publié la troisième édition de la *Flore de Lorraine* par Godron, ont permis de corriger quelques indications fautives, d'ajouter un grand nombre de localités, d'introduire dans cet ouvrage l'énumération de plusieurs espèces paraissant en voie de naturalisation.

---

1. *A l'étranger*, p. 43.

Depuis la publication de cette édition en 1883, Briard avait continué ses herborisations et il consignait sommairement ses observations dans un exemplaire annoté, appartenant aujourd'hui à son compagnon d'herborisations, M. Desnos, avocat à la Cour. On y trouve non seulement un certain nombre de localités nouvelles, mais de précieuses indications sur plusieurs plantes purement adventices ou en voie de naturalisation, sur les nouvelles stations créées par l'industrie dans la vallée de la Meurthe pour les plantes de marais salants. Ce dernier sujet est particulièrement intéressant pour la géographie botanique, j'espère pouvoir en montrer bientôt l'intérêt dans une publication spéciale.

Tout ce que je viens de dire montre les services importants rendus par Briard à la connaissance des végétaux vasculaires de Lorraine; il s'était occupé aussi de cryptogames cellulaires et il avait même dressé une liste de ses trouvailles dans les matériaux d'une flore complète de Lorraine trouvés dans ses papiers. Si j'ajoute à ce que je viens de dire, que Briard était le collaborateur des *Scrinia florœ selectæ* de M. Magnier, j'aurai donné un tableau exact de ce qu'a été son activité botanique et montré que s'il a fourni quelques faits intéressants pour les flores de France et d'Algérie, c'est surtout par ses travaux sur les plantes de sa province qu'il s'est acquis les suffrages des botanistes. Il a beaucoup ajouté à nos connaissances relatives à la distribution exacte des espèces, il a fait disparaître quelques erreurs; par ses recherches persévérantes sur les plantes adventices, les récentes naturalisations, l'extension prise dans ces dernières années par les plantes des marais salants, il a attaché

son nom à l'étude dans notre pays de tout un ordre de faits fort intéressants pour la géographie botanique en général, et dont les auteurs qui à l'avenir s'occuperont de la flore de Lorraine auront à tenir le plus grand compte. Ce sont d'importants mérites, suffisants pour lui assurer une place fort honorable parmi les botanistes lorrains. Ne pouvait-on pas cependant attendre davantage encore de sa vie laborieuse et de sa haute valeur intellectuelle? Je n'hésite pas à l'affirmer. Aurait-il, si sa vie n'avait fini prématurément, donné en botanique tout ce qu'on était en droit d'attendre de lui? Nul ne le sait; j'incline cependant vers une réponse négative.

On l'a déjà fait observer ailleurs, la richesse même de son organisation intellectuelle était un danger pour Briard; la facilité avec laquelle il pouvait se porter, avec succès, sur les champs d'études les plus divers, l'amenait à se disperser. Est-ce la seule cause qui ait arrêté chez lui la production scientifique? Je ne le crois pas. Il y en a eu, à mon avis, d'autres au moins aussi actives, dont je voudrais, en toute sincérité, dire quelque chose à la fin de cette notice.

Il existe, dans l'œuvre d'Albert Dürer, une admirable gravure qu'on a appelée *la Mélancolie*. Aucun de ceux qui l'ont vue n'oubliera cette femme assise, au regard découragé, profond, perdu dans l'infini; elle mérite le nom qui lui a été attribué, mais quelques attributs placés à côté d'elle montrent le motif très spécial de sa tristesse. Ce n'est pas elle, à coup sûr, qui dira jamais que la nature n'a plus de secrets pour la science. Cette femme, il est bon de l'avoir rencontrée, d'avoir écouté ses paroles; on y gagne de voir les choses sous un jour plus vrai.

mais il ne faut pas converser trop longtemps avec elle ; les ressorts de l'activité humaine pourraient s'en trouver absolument détendus : rien de tel, pour mettre à l'abri de ce danger, que l'accomplissement d'une tâche précise. Briard s'était, je crois, beaucoup attardé dans le commerce de cette redoutable personne. A ce point de vue, comme à celui de l'entraînement vers une dispersion de son effort, il est permis de regretter qu'au jour de sa renonciation au barreau, il ne se soit pas adonné, sinon à une profession déterminée, au moins à une de ces œuvres ou de ces fortes entreprises qui deviennent la passion, la raison d'être et l'honneur d'une existence humaine.

Son travail aussi était un peu trop solitaire, ce qui n'a jamais été sans inconvénient en matière de sciences naturelles, et devient chaque jour plus désavantageux. Qu'on n'exagère pas d'ailleurs ma pensée ; s'il se tenait trop en dehors des centres et des associations botaniques, Briard n'en avait pas moins des compagnons d'herborisation qui l'aimaient et l'appréciaient beaucoup ; il n'en était pas moins, c'est une justice que je suis heureux de lui rendre, le plus obligeant des confrères, communiquant ses livres comme ses observations, donnant sans compter, avec la plus complète bonne grâce, ses échantillons et son temps. Je tiens même en finissant à faire la lumière sur un côté de sa nature qui a été parfois méconnu.

Les hommes dont le caractère est tel que je l'ai dit pour lui n'aiment pas beaucoup à laisser voir le plus intime, le meilleur de leur être ; ils l'enveloppent volontiers d'un voile pour le soustraire aux curiosités des indifférents. Ce voile Briard, l'avait choisi d'étoffe si épaisse,

il le couvrait parfois de broderies si bizarres que plusieurs, déconcertés, renonçaient à découvrir ce qu'il cachait ainsi ou, qui pis est, se faisaient de sa nature morale une idée fausse et injuste. Mais ceux qui le connaissaient bien, sa famille, ses amis, ne s'y trompaient pas, et un de ceux qui ont pénétré le plus avant dans son intimité pouvait, avec raison, m'écrire au lendemain de sa mort, que chez lui le cœur était à la hauteur de l'intelligence.

NOTES

A

Bibliographie botanique.

1. Coup d'œil sur la végétation spontanée du département de Constantine, IX, 1872, n° 107, p. 137.

2. Note sur le *Carum divaricatum*, VII, 1877, n° 76, p. 40.

3. Herborisation à Bouillon (Belgique), VIII, 1877, n° 36, p. 23.

4. *Carex pilosa*, X, 1880, n° 116, p. 106.

5. Note sur quelques tulipes de la flore de France, XI, 1881, n° 129, p. 126.

6. Le *Leontice leontopetalum*, à Aix en Provence, XII, 1881, n° 134, p. 21.

7. Hybridité des Linaires, XIII, 1882, n° 146.

8. Note sans titre, XII, 1882, n° 142, p. 124, destinée à affirmer, à l'encontre d'une négation d'un correspondant du recueil, la présence aux environs de Nancy des *Thlaspi montanum* et *Tulipa silvestris*.

9. Plantes adventices de Malzéville près Nancy (1881-1883), XII, 1883, n° 158, p. 19.

10. Plantes adventices de Malzéville, XV, 1884, n° 170, p. 22.

Tous ces travaux ont paru dans la *Feuille des jeunes naturalistes*.

B

La famille d'E. Briard a remis la *Flore de Lorraine*, de Godron, annotée, à M. Desnos, avocat à la Cour;

Ses manuscrits à la Faculté des sciences;

Son herbier à l'École supérieure de pharmacie.

SOUVENIRS

D'UNE

EXPÉDITION EN KABYLIE

DU 30 MAI AU 10 JUILLET 1854

PAR M. M. CHASSIGNET

Le 30 mai 1854, une animation fort insolite régnait en la petite ville de Bougie, si paisible d'ordinaire. Convois de munitions, de vivres ou d'ustensiles de campement, sortis de l'arsenal, de la manutention ou des magasins, se croisaient, en tous sens, dans les rues encombrées, avec des hommes de corvée ou des ordonnances d'officiers, chargés de provisions ou de bagages. Hôtels, cafés, cabarets, restaurants, débits de toute sorte, pavoisés avec une profusion méridionale, regorgeaient de consommateurs en liesse, dont les tables, à l'étroit dans l'intérieur des maisons, empiétaient largement sur la voie publique, garanties contre les ardeurs du soleil par des tentures ornées de guirlandes en verdure et d'oripeaux multicolores. Aux abords du bureau arabe, de la place, de l'intendance et de la maison pompeusement appelée hôtel du commandant supérieur, des gens af-

fairés, en quête de renseignements ou d'instructions, se mêlaient à des groupes de flâneurs, discourant sur les nouvelles du jour ou cherchant des camarades attendus. Estafettes à cheval et plantons à pied, porteurs de dépêches, fendaient, à tout instant, la foule pressée et, dans la trouée ainsi ouverte, se faufilait parfois, humble et silencieux, quelque *mercanti* maltais ou autre, avec un mulet efflanqué ou un maigre bourricot écrasé sous une cargaison d'objets hétéroclites. Quelquefois encore, un cri guttural et prolongé de *ouarda, ouarda* (gare) retentissait et un spahi, à cheval, en tenue de campagne, le *burnous* rejeté sur les épaules, le *haïck* paré de feuillages, les longs *chabirs* aux jambes, le *moukala* en travers de la selle, s'avançait gravement, suivi par une troupe pédestre d'indigènes loqueteux, conduisant au parc du convoi auxiliaire les animaux de bât requis en quelque tribu des environs. La petite caravane allait droit son chemin, indifférente, comme son chef, aux murmures des bousculés; mais si quelque officier se trouvait parmi eux, le spahi, d'un air solennel, exhibait un chiffon de papier en disant : *Carta,* puis, confiant dans la puissance du talisman, fort de sa consigne et de sa conscience, poursuivait sa route au travers de la cohue, impassible comme le destin.

Toute cette agitation très inaccoutumée et l'arrivée à Bougie du général de Mac-Mahon, commandant la province de Constantine, des colonels directeurs de l'artillerie et du génie, de plusieurs officiers d'état-major, de divers chefs de bureaux arabes ainsi que les tentes dressées, depuis quelques jours, dans la plaine voisine, annonçaient la prochaine ouverture d'une expédition

contre la Kabylie ; seulement, aucune révolte n'ayant éclaté, depuis la dernière défaite de Bou-Baghla (l'Homme à la mule), on ignorait, en dehors du cercle restreint des initiés aux secrets de l'état-major général, le but précis des opérations. Toutefois, un assez gros rassemblement de troupes étant aussi formé, sous Dellys, par le général Camou, commandant la division d'Alger, personne ne doutait qu'on n'eût en vue un objectif d'une certaine importance. D'aucuns même conjecturaient qu'après la jonction des deux colonnes, le gouverneur général, prenant le commandement en chef, essaierait d'exécuter le projet, depuis longtemps conçu mais toujours ajourné, de pénétrer chez les Zouaouas, dans la partie la plus inaccessible du Djurjura. Grosse de difficultés à toute époque, cette entreprise n'était pas sans audace alors que les exigences de la guerre contre la Russie imposaient à l'armée d'Afrique de telles réductions d'effectif qu'on ne pouvait pas mobiliser en tout plus de dix à onze mille hommes, forces supérieures à celles dont on se contentait le plus souvent dans le Tell ou les Babors, mais bien exiguës pour attaquer le formidable massif montagneux devant lequel s'étaient toujours brisés les efforts des précédents maîtres de l'Afrique septentrionale. Les Carthaginois, en effet, si hardis et si habiles aventuriers, quoique possédant un comptoir à *Saldæ* (Bougie), sur le littoral, entre les Oued Isseur et Agueriоun, n'avaient pas réussi à se maintenir d'une façon stable dans l'intérieur des terres, comme en tant d'autres pays plus lointains — Espagne, Gaule, Sicile, etc. — Plus tard, les Romains, si solidement installés en Mauritanie, Numidie et jusque dans le Sahara,

renonçant à appliquer, en Kabylie, leur célèbre maxime : *Populus romanus ubique vincit habitat,* s'étaient bornés à contenir les farouches montagnards de l'inaccessible contrée djurjurienne — *ferocissimos populos in accessu montium jugis et naturali munitione fidentes* — par quatre confins militaires : Ticklat (*limes Tubusubtitanus*), vers Bougie, Bida (*limes Bidensis*) dans la vallée du Sébaou, Aumale (*limes Auziensis*), près l'emplacement de la ville actuelle, et Taourga (*limes Taugensis*), vers Dellys.

Ni les Vandales, au v^e^ siècle, ni les Byzantins, au vi^e^, ni les Arabes au vii^e^, ne parvinrent mieux à conquérir cette région montagneuse qui, après chaque invasion, resta l'inviolable asile des vaincus, d'où l'origine composite des Berbères, encore attestée actuellement par la présence, assez fréquente, au milieu de ces populations méridionales, du pur type septentrional introduit par les Vandales et reproduit jusqu'à nos jours, chez certains individus, par les caprices inexpliqués de l'atavisme.

Au xvi^e^ siècle, devant l'invasion des Osmanlis, les Arabes ne se réfugièrent point en Kabylie, pays déjà trop peuplé et antipathique à leurs instincts nomades, mais, de même que leurs devanciers, les nouveaux conquérants ne purent pénétrer jusqu'au centre du Djurjura et se contentèrent d'enserrer ces montagnes escarpées par un cordon de forteresses — Ticklat, Sour-Rozlan, Bordj-Hamza, Bordj-Barni, Bordj-Ménaïel et Bordj-Sébaou — dont les garnisons levaient, à l'occasion, des tributs sur les alentours. La prise d'Alger, en 1830, fut donc un événement heureux pour les Kabyles qu'elle débarrassa d'un voisinage très incommode ; aussi, espérait-on, au

début de l'occupation, trouver une neutralité bienveillante chez ces montagnards, plus hostiles que sympathiques aux Arabes comme aux Turcs et peu fanatiques de l'Islam. On comptait même nouer bientôt de fructueuses relations commerciales avec ces populations sédentaires, laborieuses, maîtresses d'un sol propre à la production économique des céréales, de la viande ou des plantes maraîchères et dépourvues de ces produits industriels considérés, en Europe, comme indispensables à l'aisance de la vie. Mais, devant une connaissance moins superficielle des mœurs privées, du caractère national, de l'état social et du régime politique des Berbères, ces illusions ne tardèrent pas à s'évanouir. Rudes d'habitudes, dédaigneux du confort et ennemis de toute innovation, ils éprouvaient plus d'aversion que d'attrait pour les superfluités de la civilisation occidentale. Passionnés jusqu'au fanatisme pour l'autonomie, ils ressentaient une instinctive méfiance envers cette domination exotique qui s'installait autour de leurs montagnes. Leur état social, profondément démocratique, devait aussi être peu favorable à la création d'un courant international d'échanges où les importations, restreintes aux objets de luxe, n'eussent profité qu'à une faible minorité, tandis que les exportations, raréfiant dans la contrée les denrées de première nécessité, eussent été préjudiciables aux masses populaires. Enfin, leur régime politique, qui n'admettait aucun pouvoir central ni même aucun lien fédératif entre les différentes localités, constituait un autre obstacle, non moins grand, à une alliance ou même à une entente durable et générale entre la France et la Kabylie.

Chaque village (*Dechra*) formait un État entièrement

autonome, ne reconnaissant aucune suzeraineté et absolument libre dans ses rapports tant avec l'étranger qu'avec les tribus voisines. L'assemblée générale des pères de famille, *Djemmâa*, concentrait, en chacune de ces minuscules républiques, toute l'autorité — législative, administrative et judiciaire — en se conformant d'ailleurs spontanément à des coutumes traditionnelles d'autant plus respectées qu'elles n'étaient écrites nulle part, mais confiées à la mémoire de tous. Le pouvoir exécutif, y compris l'exercice de l'hospitalité envers les étrangers de passage et le commandement militaire dans les démêlés assez fréquents avec les villages voisins, était délégué, par la Djemmâa, pour un temps indéterminé, à un de ses membres, l'*Amin*, recevant un traitement pécuniaire qui, bien que concédé surtout comme indemnité des dépenses relatives aux réceptions d'hôtes en passage, pouvait être continué, comme pension viagère, à un amin sorti de fonctions et besoigneux. En sus de cette modeste liste civile, les budgets kabyles — budgets modèles s'il en fut, ne connaissant ni arriérés, ni dette flottante — ne contenaient, sauf circonstances exceptionnelles, que deux autres articles d'une quotité variable avec les besoins et les ressources: 1° un fonds d'assistance publique dit « Réserve de Dieu », affecté à l'entretien des fous, aveugles, paralytiques ou autres incapables sans ressources patrimoniales; 2° les offrandes périodiques à la *Zaouïa* régionale, établissement religieux, universitaire et hospitalier, ouvert aux étudiants en droit et théologie destinés à devenir *talebs* (savants diplômés), ainsi qu'à certains incurables ne pouvant être convenablement traités à domicile. Si ce

particularisme extrême simplifiait très heureusement le mécanisme gouvernemental sans nuire à son bon fonctionnement, il laissait dans une complète anarchie les rapports internationaux et engendrait de fréquentes luttes intestines, peu acharnées il est vrai, le vainqueur n'ayant jamais l'idée d'assujettir le vaincu. Ces guerres, qui entretenaient d'ailleurs l'esprit guerrier et le patriotisme local, n'avaient pas d'autres conséquences, en sus du sang répandu, que des troupeaux enlevés, des récoltes pillées et une indemnité à payer ou à recevoir. Mais le manque absolu de pouvoir central constituait, au contraire, devant une invasion étrangère, un péril si grave et si manifeste pour l'indépendance nationale que les tendances particularistes avaient consenti, dans ce cas spécial, une importante concession par la coutume, généralement admise, de grouper en confédérations militaires, les villages dont les territoires étaient défendus par les mêmes barrières naturelles. Dès qu'une attaque extérieure paraissait imminente, toutes les querelles intestines étaient suspendues dans la confédération menacée et les amins réunis choisissaient un des leurs pour exercer, avec le titre d'*Amin-el-Ouména* ou *Amin des Amins,* le commandement en chef des contingents jusqu'à ce que l'ennemi fût repoussé ou que, vainqueur, il eût forcé tous les obstacles. Dans cette triste conjoncture, chacun des alliés reprenait sa pleine liberté pour traiter de la paix au mieux de ses intérêts, ou continuer la guerre, si tout espoir ne semblait pas perdu aux tribus les plus vaillantes ou les mieux situées.

Toutes ces conditions expliquent que, après avoir d'abord applaudi à la chute de la domination turque

dans les États barbaresques, les Kabyles n'aient pas vu sans inquiétude les événements consécutifs et que, sans s'inféoder à aucun de nos adversaires successifs, ils n'aient refusé à aucun d'eux les témoignages d'une secourable sympathie. Tant que la lutte contre Abd-el-Kader suffit à l'absorber, le maréchal Bugeaud dut supporter cette sourde inimitié alors qu'elle ne se traduisait pas en actes d'hostilité flagrante commis par les tribus limitrophes de nos possessions. Mais l'émir réduit enfin à l'impuissance, le gouverneur général jugea qu'une telle longanimité serait désormais hors de propos et qu'il convenait de ne plus tolérer l'indépendance absolue d'une enclave où toute rébellion trouvait un appui plus ou moins déclaré et tout agitateur battu un refuge inviolable. La conquête toutefois comportait de telles difficultés qu'on n'eût pu les méconnaître sans folle présomption, la Kabylie formant, par la configuration du sol, une véritable forteresse qui n'avait pas moins de cent cinquante kilomètres de développement est-ouest sur une profondeur d'environ cinquante kilomètres nord-sud et que défendaient plus de trente mille hommes braves, excellents tireurs, durs à la fatigue et très fanatiques de l'indépendance nationale. Aussi le maréchal, désireux d'achever l'entreprise en une seule campagne, demanda-t-il au Gouvernement des renforts considérables; mais, malgré l'éclat de ses services et son incontestable compétence dans les questions algériennes, il ne put triompher de l'opposition soulevée dans la presse et les Chambres par les utopistes soutenant que « la France trouverait aisément, dans le riche arsenal de sa généreuse et attrayante civilisation, des moyens plus puissants, plus

irrésistibles et plus dignes d'elle » que la guerre, pour ramener les Berbères à de meilleures dispositions envers les conquérants de l'Algérie.

Il fallut donc, faute de ressources suffisantes, se résigner au système moins expéditif des expéditions partielles, favorisé, il est vrai, par l'excessive décentralisation des Kabyles. Dans cet ordre d'idées, le premier acte devait être le déblocus de Bougie, toujours étroitement enserrée, depuis 1834, par les tribus environnantes (Mzaïas, Beni-Mansours et Beni-Mimouns) et, en 1847, avant de quitter cette terre d'Afrique où il avait si glorieusement marqué sa trace, le maréchal Bugeaud tint à diriger lui-même cette première opération qui aboutit aux plus heureux résultats. Entièrement dégagée par la soumission sincère des tribus circonvoisines, la place de Bougie fut reliée à celle de Sétif par une route stratégique assurant les communications avec Constantine ainsi que le reste de province et séparant, en outre, de la Kabylie proprement dite, le Sahel de Djigelly.

Les successeurs de l'illustre gouverneur général se conformèrent au plan de campagne inauguré par lui, resserrant progressivement les frontières de la contrée indépendante et ouvrant des routes dans tous les territoires soumis, de sorte que, dès 1850, le ministre de la guerre — alors le général (depuis maréchal) Randon — qui allait être bientôt appelé lui-même au gouvernement de l'Algérie, put dire, dans un rapport adressé au Président de la République : « Enfin, le Djurjura, considéré comme le foyer de l'antique indépendance kabyle, se trouve enveloppé et surveillé, au nord et à l'ouest, par la vallée de Sébaou ; au sud, par Aumale et par les positions forti-

liées de Bourni et de Bouira... » Puis, en 1852, le général (depuis maréchal) Bosquet, vainqueur du chérif arabe Bou-Baghla, profitait de sa victoire pour amorcer deux routes partant de Bougie, l'une, vers le massif djurjurien, par le col Akfadou, et l'autre, vers le territoire des Beni-Hydjeurs, par le Djebel-Kebbouch. Enfin, la prise du Djebel-Gouffi, par le général (depuis maréchal) de Mac-Mahon, assurait, en 1853, la soumission des tribus berbères aux environs de Collo, si bien qu'il ne restait plus guère à atteindre, en 1854, que les puissantes confédérations des Hydjeurs, dans le Haut-Sébaou, et des Zouaouas avec les Beni-Raten, dans la grande Kabylie.

Mais cette partie de la tâche étant la plus ardue, tant à cause des difficultés topographiques que de l'humeur plus guerrière et plus intraitable des populations, le général Randon se fût volontiers résigné à attendre, pour l'accomplir, que l'effectif de l'armée algérienne pût être relevé au moins à sa hauteur normale [1]. Les événements en décidèrent autrement. Provoqués par des fanatiques prêchant la guerre sainte contre la France, incapable, disaient-ils, de soutenir à la fois la lutte en Orient et en Afrique, certains mouvements insurrectionnels éclatèrent sur divers points, dès le départ des troupes pour la Crimée. Promptement réprimés dans le sud, où les souvenirs encore récents de Zaatcha (1849) et de Laghouat (1852) inspiraient une salutaire terreur et où d'ailleurs les populations, très zélées pour l'Islam, savaient gré à la France de son alliance avec le Sultan [2], ces soulève-

1. L'armée d'Afrique avait été réduite de 75,000 hommes à 50,000.

2. Plus de 2,000 indigènes s'étaient présentés pour entrer dans le régiment de tirailleurs formé pour l'armée d'Orient.

ments acquirent plus de gravité vers le nord, par la connivence des Kabyles qui, moins soucieux des intérêts religieux que de l'indépendance nationale, approuvaient les agitateurs musulmans de profiter des circonstances sans se préoccuper de notre alliance avec le Sultan. Le chérif Bou-Baghla, que ses défaites de 1851 et 1852 n'avaient ni découragé, ni dépopularisé, quittant sa retraite du Djurjura, à la tête du petit *makzhem*, demeuré fidèle à sa fortune, reprit la campagne et sut vite gagner à sa cause les grandes tribus des Azazga et des Beni-Djennad, chez qui il n'avait pas cessé d'entretenir des intelligences. Ainsi renforcé, il poursuivit ses razzias victorieuses contre nos alliés indigènes et, enhardi par le succès, osa même attaquer la forte position de Tizi-Ouzou, défendue par l'un de nos plus déterminés partisans, le bach'aga Bel-Kessem-Ou-Kassi. Mais repoussé, cette fois, avec perte et, de plus, lui-même blessé, il ne parvint pas sans peine à regagner son refuge dans le Djurjura. Néanmoins, dès qu'il avait réussi à s'échapper, on ne pouvait douter que l'incorrigible chérif ne retrouvât bientôt de crédules sectateurs si on ne prouvait à tous que l'armée d'Afrique restait assez forte pour réprimer toutes les insurrections. De là les ordres donnés pour la formation des deux colonnes expéditionnaires devant partir, le 31 mai 1854, l'une de Tizi-Ouzou et l'autre de Bougie, afin de se rejoindre en traversant les territoires insoumis de la Kabylie.

Il n'avait pas été difficile de trouver, pour la mobilisation prescrite, dans la province de Constantine, les deux escadrons de cavalerie et la batterie d'artillerie amplement suffisants à des opérations en pays de mon-

tagne contre un ennemi dépourvu de cavalerie comme d'artillerie. Mais, pour l'infanterie, il fallut, afin de ne pas trop affaiblir les garnisons, se contenter de six bataillons, au lieu des douze désirables pour composer deux brigades normales. Forcé ainsi de ne négliger aucune ressource disponible, si minime fût-elle, le général de Mac-Mahon résolut de transformer la 2e batterie du 1er d'artillerie, où je servais comme lieutenant en second, en compagnie de tirailleurs. La nécessité de laisser, dans les places de Philippeville, Bougie, Bône, Djigelly et Bou-Saada, les détachements indispensables à la défense, restreignait, il est vrai, à une soixantaine d'hommes, la portion mobilisable ; néanmoins, malgré sa faiblesse numérique, cet appoint de soldats acclimatés, exercés et munis de mousquetons, arme supérieure en portée, précision et légèreté au fusil d'infanterie alors en usage, n'était pas à dédaigner, bien qu'il soit assez rare d'obtenir des résultats satisfaisants en détournant temporairement une troupe de sa destination réglementaire.

A ce dernier égard, des circonstances particulières enlevaient toute espèce d'appréhension. Stationnée en Algérie depuis plus de vingt ans par un caprice unique du sort[1] et comptant, dans son effectif, une très forte proportion de vieux soldats, rengagés ou remplaçants, cette batterie qui avait pris insensiblement l'esprit, les habitudes et la physionomie des troupes permanentes

1. L'explication de cette prolongation anormale de séjour c'est que la batterie, créée en 1834 comme compagnie de gardes-côtes, rattachée ensuite au 1er régiment d'artillerie, puis au 10e, avait contracté, chaque fois, comme un nouveau bail avec l'Algérie.

d'Afrique convenait merveilleusement à la mission exceptionnelle qu'on lui destinait. En outre, son chef, le capitaine P., depuis longtemps en Algérie, et ayant participé à de nombreuses expéditions, aspirait à montrer qu'il n'était pas moins apte à commander une compagnie de tirailleurs qu'une batterie d'artillerie. Non moins connu pour ses habitudes d'ordre et de prévoyance que pour ses honorables services de guerre, il ne négligea aucune des précautions propres à mettre sa troupe en excellent état de marche. Des provisions de bouche, abondantes et judicieusement choisies, furent achetées, par ses ordres, sur le boni de l'ordinaire, pour améliorer les distributions réglementaires de vivres, et des allocations en animaux de bât, supérieures à celles qu'on accordait à l'infanterie, furent obtenues par lui, sur les ressources particulières de l'artillerie ; enfin, il n'y avait pas un homme dont la chaussure, l'habillement et l'équipement ne fussent irréprochables. Nous partions donc dans les plus satisfaisantes conditions quand, le 30 mai 1854, je couchai pour la première fois sous la tente que je partageais avec un aimable camarade, le lieutenant en premier L. qui, plus ancien que moi, devait être pour mon inexpérience un guide aussi sûr qu'amical. C'est, en toute carrière militaire, une date mémorable que celle de la première nuit sous ce mobile abri, habitation des âges patriarcaux, restée maintenant, par excellence, la demeure guerrière. Pauvre et fière demeure, dédaigneuse du luxe, ignorante même du modeste confort, mais où le corps se fortifie par l'abandon des molles habitudes, où le caractère s'affermit par l'exercice du commandement alternant avec la pratique de l'obéis-

sance et où, comme dans un temple auguste de la patrie, l'âme s'élève au-dessus des égoïstes sollicitudes ; pauvre et fière demeure, ennoblie par ses misères mêmes et dont un lointain souvenir suffit pour faire briller jusque sur les plus humbles et les plus obscures vieillesses une étincelle d'honneur.

Un violent orage troubla bientôt le repos du bivouac. Il nous fallut, malgré la tempête, sortir de la tente pour desserrer les courroies extérieures, distendues par l'humidité, puis soutenir, jusqu'à la fin de la bourrasque, le mât central de notre fragile édifice qui éprouvait d'inquiétantes oscillations. Nous nous rendormions enfin quand

La diane, au matin, fredonnant sa fanfare

nous jette à bas du lit. L'aube pointe à peine et c'est dans une brume épaisse, où les feux de bivouac piquent, çà et là, des points lumineux, que s'effectuent les préparatifs de départ avec une hâte et une apparente confusion qui n'empêchent pas chacun d'être prêt à l'heure voulue. Dès le lever de l'aurore, la colonne se met en mouvement. Enveloppés, vu la fraîcheur matinale, les uns du manteau blanc, les autres du burnous rouge, chasseurs et spahis ouvrent la marche ; le général de division avec son état-major, la batterie P. en troupe de tirailleurs, l'artillerie avec ses obusiers, le génie avec ses outils viennent ensuite ; puis les deux brigades d'infanterie, la première, sous le général Maissiat, avec deux bataillons du 16e léger et le 7e de chasseurs à pied ; la seconde, sous le colonel Piat, faisant fonction de général,

avec un bataillon du 71e de ligne, un du 3e zouaves et un de tirailleurs indigènes (turcos) ; l'ambulance, le train des équipages avec le convoi des subsistances, les cantiniers civils et une compagnie d'arrière-garde ferment la marche.

La route, dans la vallée de la Soumam, n'offrant aucune difficulté et la température n'étant pas trop chaude, les troupes s'avancent allégrement et, dès midi, on arrive au bivouac, chez les *Amaden*, tribu amie, au bord de l'*Oued-Torcha*, affluent de la Soumam. C'est au passage de ce ruisseau, d'ordinaire guéable dans tout son cours, mais subitement grossi, en février 1852, par un terrible ouragan de neige et de grésil, que périrent beaucoup d'hommes appartenant à une colonne qui, commandée par un des chefs les plus renommés de l'armée algérienne, le général Bosquet, rentrait d'une expédition jusque-là très heureuse. Deux noms sont trop honorablement rattachés à ce désastre pour n'être pas rappelés à son propos, celui du docteur Laur, aide-major, qui, ayant prêté son cheval à un officier malade, périt victime de son dévouement, entraîné par les eaux, au passage du torrent, et celui du capitaine d'artillerie Augeraud[1], alors chef de bureau arabe à Sétif, qui s'offrit, quand tous les bagages étaient perdus et qu'on ne savait quelle direction suivre, la neige ayant bouleversé tout le paysage, pour aller isolément chercher de l'aide à Bougie et, cette pénible mission remplie avec autant de courage que de perspicacité, tint encore à revenir afin de guider la colonne, apportant, sur son cheval, un barillet d'eau-de-

1. Mort général de brigade.

vie dont la distribution immédiate fut d'un immense secours pour les plus affaiblis.

Le lendemain, après une marche moins commode durant laquelle les cacolets ont à recueillir plusieurs hommes inaccoutumés à porter le lourd fourniment de campagne avec deux jours de vivres, on parvient au col de *Kzar-Kebbouch* où fut jadis une station — dont il ne reste plus le moindre vestige — dite *Ruha,* de la voie romaine entre *Saldæ* (Bougie) et *Rusucurrum* (Dellys). Pour alléger la colonne avant de pénétrer en territoire ennemi, le général décide qu'une ambulance de transit et un « biscuit-ville » ou entrepôt de vivres, protégés par une redoute en pierres sèches, seront installés sur ce point, dont les communications avec la base d'opérations peuvent être aisément assurées. En conséquence, on fera, le 2 juin, séjour à Kzar-Kebbouch pour laisser au génie le temps de construire les ouvrages. Aussitôt cet ordre connu, le capitaine P., fidèle à ses habitudes de vigilance, prescrit aux lieutenants de passer une revue de détail afin que si de légères dégradations s'étaient, par hasard, déjà produites dans les effets, armes ou harnachements, on pût les réparer durant le séjour du lendemain.

L'inspection finie, nous dînons sous l'auvent de la tente, par une soirée d'une délicieuse température, nous amusant à considérer le mouvement du camp qui, avec son parc aux bestiaux, ses chevaux et mulets au piquet ou à la corde, ses tentes de formes variées, ses cantines en plein vent, la foule animée et bigarrée des soldats de toutes armes, rappelle assez bien, comme vue d'ensemble, une foire rurale. La retraite sonnée, la solitude

se fait peu à peu de tous côtés ; mais, libre de mon temps pour la matinée suivante, je puis sans inconvénient prolonger quelque peu la veille et curieux de connaître la physionomie d'un bivouac durant la nuit, je monte sur une petite éminence, entre le front de bandière et les avant-postes. Le ciel brille d'une sérénité sans nuages, la nature est assoupie en un calme profond, nul souffle de vent n'agite les arbres de la forêt voisine et, dans cet espace si bruyant naguère,

L'oreille n'entend plus les murmures humains.

Puis, quand les dernières lueurs du crépuscule ont fui, toutes les choses du camp — tentes de divers modèles, parc d'artillerie, convoi des subsistances, groupes d'animaux, amas de caisses, etc. — prennent, à distance, sous les clartés scintillantes et bleuâtres des étoiles, des contours indécis et des apparences chaotiques tels, qu'on dirait les vestiges d'une ville saccagée dont les ruines mêmes auraient perdu tout caractère monumental par leur extrême bouleversement — *etiam periere ruinæ*. — Les sentinelles qui, enveloppées dans leurs longues capotes, poursuivent, devant les faisceaux d'armes, leur automatique promenade « à pas comptés vers l'Orient, à pas comptés vers l'Occident », quand elles surgissent soudain aux lueurs capricieuses et rougeâtres des feux de bivouac pour s'évanouir ensuite tout à coup dans l'ombre, semblent les fantômes d'anciens habitants errant autour de la cité détruite. Des bruits étranges qui jettent soudain leurs sonorités discordantes au travers du silence nocturne, — cris rauques d'oiseaux de proie, aboiements aigus des chacals, hennissement stri-

dent d'un cheval éveillé en sursaut, appels retentissants jetés de l'un à l'autre comme un qui-vive par les gardiens du convoi arabe, etc. — accroissent encore l'aspect fantastique de cette scène qui bientôt, émoussant le sentiment des réalités présentes, égare l'imagination vers les mystérieuses régions

> Où l'âme qui contemple et soi-même s'oublie
> Dans la splendide paix du silence divin,
> Sans regrets ni désirs, sachant que tout est vain (1),
> En un rêve éternel s'abîme ensevelie.

Mais la fraîcheur croissante de la température ne tarde pas à me faire regagner, sans plus de retard, notre tente et quand j'en sors, le lendemain matin, la construction de la redoute est en pleine activité. Peu après, on s'aperçoit que, pour protéger le terre-plein contre les feux partis d'un tertre voisin, il faudrait donner au rempart, sur l'une des faces, une hauteur excessive et, afin de parer à cet inconvénient majeur, le génie décide la construction sur le « point dangereux », comme on dit en langage technique, d'une autre redoute plus petite quoiqu'aussi solide que la première. Ce second ouvrage, pour lequel il faut se hâter si on tient à le terminer avant le soir, est confié à notre batterie. Les canonniers s'y adonnent avec ardeur, fiers de n'être pas, comme les travailleurs de l'infanterie, sous la direction des sergents du génie. Notre redoute est finie presque aussitôt que l'autre et quand le général de division vient visiter les travaux, il accorde une ration extraordinaire d'eau-de-vie, en témoignage de satisfaction.

1. Sur cette terre.

Le 3 juin au matin, un brouillard trop intense pour permettre de s'engager sur les pentes boisées du Djebel-Kebbouch, déjà si propices aux embuscades par un temps clair, retarde fort malencontreusement le départ. Dès que la brume commence à se dissiper, la colonne s'ébranle, précédée par les spahis envoyés en éclaireurs. Malgré la déclivité du terrain, ils s'élancent au galop vers la forêt, distante d'environ 600 mètres, le fusil haut, le burnous flottant au vent, animant de la voix plus que de l'éperon à la grimpade ardue leurs vaillantes montures, et bientôt s'enfoncent dans l'épaisseur du bois, où l'œil peut suivre encore quelque temps, au travers des taillis, leur pittoresque cavalcade. Loin derrière eux, les sapeurs du génie se pressent d'arranger quelque peu les passages les plus difficiles qu'on pourra rencontrer; puis les autres troupes s'avancent dans l'ordre accoutumé. On marche ainsi, sous les arbres humides de brouillard, quand le bruit d'une fusillade indique la rencontre de nos cavaliers avec les Kabyles. Ordre est aussitôt donné à la batterie, après avoir déposé à terre les havresacs qui seront recueillis par le train des équipages, de se porter au secours de l'avant-garde. Débarrassés du fardeau réglementaire, les canonniers, accélérant le pas, ont vite devancé la colonne et dépassé les sapeurs du génie qui la précèdent. Chemin faisant, nous rencontrons trois spahis transportant, avec d'attentives précautions, à l'ambulance un des leurs mortellement frappé. Soit résignation fataliste, soit coma physique, le blessé garde une immobilité de statue et, comme le lion de la fable,

Il attend son destin sans faire aucune plainte.

Les porteurs, avec leurs vêtements orientaux si favorables à la dignité des attitudes et le mourant enveloppé de son haïck ensanglanté, forment, dans les mélancolies de l'atmosphère brumeuse et du sol fangeux, un groupe dont il est impossible de ne pas admirer la lugubre et saisissante beauté. Ensuite, avant que, malgré notre hâte, nous ayons aperçu des combattants, la fusillade cesse et, peu après, un aide de camp, apportant l'ordre de rétrograder sur le gros de la division, nous apprend que les Beni-Kebbouch ont demandé l'*aman*. Leur résistance n'était qu'un acte d'obéissance au point d'honneur qui considère comme honteuse une soumission sans lutte préalable. « Si tu veux me commander, dit l'adage arabe, montre-moi d'abord ce que tu vaux. »

Cet événement modifie la route suivie d'abord et, faisant un à-droite, la colonne se dirige vers le fond de la vallée par la ligne de plus grande pente. La descente, très raide, ne s'effectue pas sans de nombreux accidents et parmi les animaux de bât qui se laissent choir se trouve mon propre mulet, dont on m'avait fort vanté les mérites lors du départ. Le dégât est moindre qu'on n'eût pu le craindre ; mais la chute étant une pure maladresse, car la charge est loin d'être trop lourde, m'a, depuis cette époque, ôté toute illusion sur la sûreté de pied, beaucoup trop vantée, des mulets. Enfin, après une longue et laborieuse étape, dans une contrée de plus en plus rocheuse et désolée, nous parvenons, assez fatigués tous, au détestable bivouac de *Tizi-Tekdempt*, si aride et si dénudé qu'il faut chercher au loin l'eau et les quelques broussailles nécessaires au camp.

Le lendemain, au contraire, on ne tarde pas à entrer

dans une région moins accidentée, mais beaucoup plus fertile et parsemée de nombreux hameaux aux maisons en pierres, blanchies à la chaux et couvertes de tuiles rouges, qu'entourent des jardins maraîchers et des vergers ombragés par une foule d'arbres fruitiers. Riches et d'accès facile, ces tribus sont, par double raison, pacifiques et s'empressent de se soumettre sans aucun simulacre de résistance. Il ne paraît pas qu'il en coûte beaucoup à leur amour-propre de ne pas « faire parler la poudre », à en juger par l'attitude que gardent les gens du village près duquel se fait la grand'halte. Loin de fuir la vue odieuse des conquérants, ils regardent, sans vergogne, tranquillement assis devant leurs habitations, le défilé des troupes, faisant penser, par leur air ahuri, aux bœufs dont parle le poète,

> Qui suivent de leurs yeux languissants et superbes,
> Le songe intérieur qu'ils n'achèvent jamais.

Ils n'ont pas même interdit aux femmes — qui ne sont au surplus, en Kabylie, ni recluses ni voilées comme dans les autres pays musulmans — de venir dans les jardins assister, d'un peu plus loin qu'eux, à un spectacle d'autant plus curieux pour elles que, n'étant jamais sorties de la montagne, elles ne connaissent les Européens que par ouï-dire. Sous un joli décor de verdure aux nuances variées qu'anime de son prestigieux éclat la brillante lumière d'Afrique, ces groupes de femmes vêtues du costume national — voile blanc rejeté en arrière, tunique bleue serrée à la taille par une ceinture en cuir, bras et jambes nus — dont la rustique simplicité n'exclut ni la grâce des lignes, ni l'harmonie des couleurs, offrent

un charmant coup d'œil. Mais *majore longinquo reverentia,* de plus près on s'apercevrait que, sauf de très rares exceptions, cette population féminine est d'une malpropreté repoussante, a des traits trop masculins et, pour vêtements, des loques sordides.

Pendant que, comme beaucoup d'autres spectateurs, je considère cette scène kabyle, un cheval, tenu en main trop près de moi, me décoche une si violente ruade que je suis obligé de mettre pied à terre et, malgré les compresses d'eau fraîche immédiatement appliquées, je ne puis, à cause de l'enflure, me rechausser au départ. On me hisse en selle, le pied entouré de bandages, et, pour me consoler, le capitaine P. m'explique longuement que c'est un tort, en expédition, de s'exposer sans motif plausible à un accident pouvant rendre indisponible. Je n'ai rien à répondre à ce sage discours et je laisse mon chef pontifier et sentencier à l'aise sur ce sujet jusqu'à l'arrivée, dès dix heures, au bivouac de *Souk-el-Haad,* au bas d'une montagne rocheuse appartenant aux *Beni-Hocéïn,* qui, dit-on, refusent de demander l'aman. A peine les tentes sont-elles dressées que, prévenu par notre capitaine, le médecin de service vient me visiter. Il constate qu'il n'y a pas de fracture et déclare qu'avec un repos de quelques jours et des lotions d'eau froide je serai guéri. Comme on laissera probablement quarante-huit heures de délai aux Hocéïns pour prendre une décision, je puis espérer être à peu près en état de participer à la prochaine affaire. Pourtant, à toute aventure, je crois devoir demander au docteur quelles précautions j'aurais à prendre afin de remonter, s'il est nécessaire, à cheval immédiatement. Cette question, bien

naturelle à mon sens, offusque, paraît-il, l'aide-major qui répond sèchement n'avoir aucun conseil à me donner s'il me plaît d'enfreindre ses prescriptions. Je n'insiste pas et j'exprime à l'intransigeant docteur mes regrets qu'on l'ait, à mon insu, dérangé pour moi. A peine est-il sorti que, pour comble de malchance, paraît un ordre, fort imprévu, de prendre les armes à deux heures de l'après-midi. J'ai décidément, depuis vingt-quatre heures, la guigne, une guigne noire ; chute du mulet, ruade du cheval, consolations du capitaine, rebuffade du docteur et, comme bouquet, la plus inopportune, pour moi, des prises d'armes. Enfin, grâce à l'inépuisable obligeance de mon excellent lieutenant en premier qui m'aide de son mieux, réunit et inspecte mon peloton avec le sien, je puis être à mon poste, le pied malade dans une pantoufle noire assez bien dissimulée par le houseau, quand le capitaine vient prendre le commandement de la batterie. Fort surpris de me voir, il me fait un très amical accueil et m'assure que l'incorrection de ma chaussure passera entièrement inaperçue.

A l'heure dite, débarrassées du havresac, les troupes s'élancent avec autant d'entrain que si elles n'avaient pas déjà fait une étape assez fatigante dans la matinée. Posté à mi-côte, derrière de petits retranchements, l'ennemi a la sagesse peu commune de nous laisser cheminer tranquillement jusqu'à bonne portée et ouvre alors seulement une vive fusillade. Mais la déclivité du sol le trompant, presque toutes ses balles passent au-dessus de nos têtes, assez près cependant pour qu'on entende le bruit de mouches bourdonnantes que produisent des projectiles fendant l'air à faible distance. Le nombre des bles-

sés à recueillir par les cacolets est à peu près insignifiant et la marche de la colonne n'est pas un instant retardée en sorte que bientôt, effrayés de voir qu'ils ne parviennent pas à arrêter les assaillants et craignant d'être pris à revers par une attaque auxiliaire dirigée sur la gauche, les Kabyles lâchent pied. Les redoutes emportées, on envoie quelques balles aux fuyards, difficiles à atteindre en terrain aussi accidenté, et on s'empresse de reprendre l'escalade, crainte de laisser aux Hocéïns le loisir d'organiser, sur le sommet de la montagne, en précipitant du haut en bas des quartiers de roche, une défense autrement formidable que des feux mal ajustés. L'ennemi est, paraît-il, trop démoralisé pour songer à ce moyen si simple de résistance et nous parvenons, sans coup férir, sur le plateau d'où on aperçoit les nombreux villages de la confédération, situés sur le versant opposé, beaucoup moins abrupt que celui qui vient d'être escaladé. Quelques obus, lancés de cette position dominante, suffisent pour dissiper les dernières velléités belliqueuses des Hocéïns. Ils font connaître leur détermination de se soumettre et bientôt, près de l'endroit, un peu à l'écart, où je me suis étendu depuis la cessation des feux pour reposer ma jambe endolorie, je vois lentement défiler plusieurs vieillards kabyles, déguenillés et hirsutes, appuyés sur de longs bâtons ; ce sont les députés des Djemmâas, choisis parmi les doyens tant par respect pour l'âge qu'avec l'espoir que des délégués notoirement incapables de porter les armes trouveront plus indulgent accueil, auprès du vainqueur, que des combattants. Les physionomies de ces ambassadeurs sont sévères, farouches même, mais calmes ; ils sont attristés, non humiliés

par l'insuccès d'une lutte que l'honneur prescrivait, quoi qu'il en dût coûter, et s'avancent sous les regards curieux avec un air de résignation fataliste qui n'est pas sans dignité. Malgré leurs vêtements sordides, il est douteux qu'en leur lieu et place une délégation européenne, même de noir vêtue, de blanc cravatée et de jaune gantée, venant se rendre à discrétion, ait aussi haute mine. Quand il est convaincu de l'impossibilité de faire triompher son droit, l'Oriental cède sans honte, sinon sans tristesse, à la force, en gardant une imperturbable confiance dans les vicissitudes de l'avenir, car il sait que « le Maître de l'heure » dispense comme il lui plaît le succès et le revers, *Allah Akbeur*.

Les négociations sont courtes; le général de Mac-Mahon, peu diplomate de caractère, ne permet la discussion d'aucune des conditions, d'ailleurs très modérées, qu'il impose et les envoyés se retirent plus satisfaits probablement au fond qu'ils ne veulent le paraître. Puis nous redescendons tranquillement vers Souk-el-Haad pour remonter, le lendemain matin, sur le plateau de *Sidi-ben-Aïssa,* où heureusement on se décide à s'arrêter pendant quarante-huit heures. Durant ce séjour, qui apporte une sensible amélioration à mon état sanitaire, un courrier de France parvient au camp et, parmi les nouvelles, se trouve celle de la nomination du lieutenant L. au grade de capitaine, tour du choix. Tous les officiers d'artillerie de la division applaudissent bien sincèrement à cette juste récompense et je suis, en outre, personnellement satisfait de voir le nouveau promu demander à continuer, jusqu'à la fin de la campagne, ses fonctions dans la batterie.

Le 8 juin, on redescend vers le littoral, entièrement perdu de vue depuis plusieurs jours et, à mesure qu'on avance dans cette direction, la contrée répond de mieux en mieux à la définition de l'Afrique donnée par Salluste : *Terra arboribus infecunda, messibus portentosa.* Les forêts disparaissent ; puis les bouquets d'arbres et les prairies deviennent de plus en plus rares, faisant place à d'immenses champs de froment déjà prêts pour la moisson et qui, malgré l'harmonieux accord du ton jaune des épis avec la couleur bleue du ciel, offriraient à la longue un paysage d'une ennuyeuse monotonie, mais,

Par delà les blés mûrs, alourdis de sommeil,
. . . . . .
Au loin, la mer tranquille étincelle au soleil

et cette vue réjouit les regards en même temps que la brise rafraîchit les fronts. Avant midi le camp est dressé, non loin du rivage et près l'embouchure d'une assez grosse rivière, l'*Oued-Sidi-Ben-Aïssa,* au milieu de vastes champs dont la moisson, vite faite par les troupes, fournit une excellente paille de couchage pour les hommes et un utile complément de ration pour les animaux qui, depuis plusieurs jours, n'ont guère vécu que d'orge. Le dommage sera d'ailleurs payé aux propriétaires qui sont d'une tribu alliée et ainsi, par extraordinaire, nul ne sera mécontent. Ce bivouac offrait encore d'autres avantages ; tous les environs étant des territoires soumis, l'ordre du jour informe les officiers qu'ils pourront chasser pendant le séjour qu'on fera le lendemain.

Le 10 juin, en effet, dès le réveil, le capitaine P. exhibant un fusil de chasse dont nous l'avions jusque-là

plaisanté, comme emporté par dérogation à son principe d'exclure, en expédition, de ses bagages, tout objet inutile, profite de l'autorisation et L. ni moi ne pouvant l'accompagner dans sa promenade cynégétique, il nous prescrit d'employer nos loisirs à une inspection détaillée des effets d'habillement et de harnachement afin qu'on exécute dans la journée les menues réparations reconnues nécessaires. Cette revue passée, nous allons assister au débarquement de la cargaison d'une frégate à vapeur, *le Tanger*, qui, arrivée la veille au soir dans l'anse de Sidi-ben-Aïssa, apporte à la colonne un important ravitaillement de vivres. Nous profitons de l'occasion pour nous renseigner, auprès de l'officier de marine qui préside au transbordement, sur les bruits circulant à Alger quant au but et à la durée de notre expédition. Nous apprenons ainsi qu'au dire de gens d'ordinaire bien informés, les divisions Camou et Mac-Mahon, après leurs opérations particulières, se réuniront probablement sous le commandement du gouverneur général pour marcher contre les Beni-Hydjeurs, dans le haut Sébaou, et que même on parle aussi d'une démonstration plus ou moins sérieuse contre les Zouaouas. Durant ce colloque, une brillante cavalcade passe près de nous ; c'est le capitaine de frégate avec un de ses officiers, accompagnés d'un capitaine d'état-major et escortés par un peloton de spahis ; ils se rendent à une invitation à déjeuner adressée par le général de division qui a voulu compenser par la splendeur de la réception la frugalité lacédémonienne de sa table en campagne.

Vers le soir, rentrée du capitaine P., harassé mais enchanté ; il nous étale triomphalement plusieurs pièces

de gibier destinées à faire une agréable diversion au bœuf administratif, détestable viande provenant de bêtes surmenées par la marche et fatalement aussi mal soignées que mal nourries. Nous faisons amende honorable pour nos anciennes plaisanteries et nous déclarons qu'un fusil de chasse — si l'on sait habilement s'en servir — est, dans le bagage d'un officier en expédition, un objet des plus utiles.

La soirée se passe gaiement en discourant sur les nouvelles apprises par l'officier du *Tanger* venant d'Alger, où l'on est toujours beaucoup mieux au courant qu'ailleurs des projets ou intentions du gouvernement général; elles confirment sérieusement les rumeurs qui circulaient déjà lors de notre départ. Nous sommes bien aises d'apprendre que notre expédition doit avoir une certaine importance, mais le capitaine P., homme pratique et prudent, conclut que la campagne durera par conséquent plus qu'on ne le présumait, qu'ainsi il faut d'autant plus ménager nos approvisionnements particuliers de comestibles et ne les faire entrer qu'en minime proportion dans la consommation journalière. Hélas !

Le 11 juin, rentrée dans la montagne. La région des terres arables bientôt traversée, on arrive à une contrée rocailleuse et embroussaillée, puis cette maigre végétation cesse et on chemine péniblement, par une chaleur accablante, dans une sorte de désert où le sable est remplacé par des cailloux et des rochers, jusqu'au plateau désolé de *Nihil-Tortas*. Jamais on ne vit plus déplaisant bivouac; il faut aller au loin chercher l'eau et le bois; sur place on ne rencontre que des pierres, encore des pierres, toujours des pierres avec des scorpions des-

sous. Ces odieux insectes ont même les honneurs de l'ordre du jour, qui indique les précautions à prendre pour éviter leurs piqûres. Il n'y aurait eu aucun mal d'ajouter à ces renseignements des conseils sur les moyens d'enfoncer, dans ce sol rocailleux, les piquets des tentes. La difficulté est telle qu'on renonce à disposer le camp avec ordre ; chacun s'installe où et comme il peut. Heureusement on n'a qu'une nuit à passer en cette abominable localité et le lendemain on ne tarde pas à gagner un pays moins aride, quoique toujours désert ; puis la colonne arrive enfin, par une marche relativement facile, à un vaste plateau tout verdoyant, légèrement ondulé, qu'ombragent plusieurs bouquets d'arbres et qu'un joli ruisseau coulant entre deux haies de lauriers-roses en fleurs, sépare des montagnes escarpées où habite la grande confédération des Zouaouas. Le camp est établi à *Elnin-des-Beni-Djennaad* avec une régularité et des soins particuliers qui s'expliquent quand, deux heures plus tard, on voit apparaître les troupes d'Alger. Le bivouac de la division Camou s'installe à deux cents mètres environ du nôtre et, entre les deux, dans une position culminante, sont placées les tentes du général Randon et de son état-major. A quatre heures, les hommes un peu reposés et la chaleur tombée, grande revue des deux divisions, désormais réunies sous le commandement du gouverneur général. Il reconnaît, en passant devant la batterie, notre chef, le capitaine P. qui, étant capitaine en second, a eu avec lui, pour la construction d'un pont, des relations directes, et il lui adresse quelques mots d'éloges ; cette attention du gouverneur flatte vivement celui qui en est l'objet. Durant les deux jours suivants, dans les visites que font les

officiers d'un camp à l'autre, j'ai le plaisir de retrouver un de mes meilleurs camarades de promotion que je n'avais pas rencontré depuis notre sortie de Metz. Nous causons de nos projets pour l'époque, probablement prochaine, de notre passage à la première classe. Il compte alors entrer dans les bureaux arabes, service très intéressant auquel j'eusse aussi songé, comme on me le conseillait, si des raisons familiales ne se fussent opposées à ce que je prisse une carrière me fixant définitivement en Algérie.

Quoique les hasards de l'existence ne nous aient plus rapprochés l'un de l'autre depuis l'expédition de 1854, j'ai su que X. avait donné suite à son projet et qu'apprécié comme il le méritait dans ses nouvelles fonctions, il était déjà devenu lieutenant-colonel alors que plusieurs de ses camarades de promotion étaient encore capitaines. Mais quand tout lui présageait une prompte arrivée aux sommets de la hiérarchie militaire, l'horrible fée de la déraison le frappa tout à coup de sa baguette maudite et cette intelligence d'élite, non moins remarquable par la sûreté du jugement que par l'éclat de la parole et la variété des connaissances, s'envola vers les sinistres régions des idées incohérentes et des rêves sans fin, *Alas poor Yorick*.

Le 15 juin, traversant la rivière, on va planter les tentes sur la racine même de la montagne voisine et on construit, en cet endroit, un nouveau biscuit-ville. Aucun doute ne peut plus dès lors subsister sur la direction des opérations; avant les Hydjeurs on attaquera les Zouaouas. L'idée d'attacher son nom à la soumission de cette dernière confédération hantait depuis longtemps l'esprit du géné-

ral Randon et, dès 1852, il avait fait approuver par le Gouvernement un plan de campagne dont l'inexécution, au printemps suivant, n'avait tenu qu'à des contestations pour le commandement en chef, que le ministre Saint-Arnaud voulait prendre en personne. Nulle difficulté de ce genre n'existait plus en 1854 et les hésitations tenaient à une cause plus sérieuse, la diminution des forces disponibles. Mais les rapports des bureaux arabes ayant fait connaître que, considérant le Djurjura comme inaccessible à une armée partant directement d'Etnin-des-Beni-Djennaad, les Zouaouas avaient porté tous leurs contingents du côté opposé, vers les Hydjeurs, le gouverneur général, sorti d'Alger sans résolution autre que d'agir selon les circonstances, pensa qu'il convenait de saisir cette occasion inespérée. Les risques étaient grands toutefois, car débarrassés de tous *impedimenta*, les contingents indigènes se meuvent avec une extraordinaire rapidité et si, avertis à temps, ils revenaient nous disputer le passage pendant que nous serions engagés dans les broussailles et les rochers de la montagne, rien ne pourrait les empêcher de nous infliger plus qu'une défaite, un désastre complet, compromettant, pour longtemps, la réussite de toute tentative contre ce pays. Le secret et la célérité étaient donc essentiels pour le succès de l'opération projetée; aussi, le 16 juin, le camp est-il levé dès trois heures du matin sans sonneries et les troupes commencent aussitôt l'escalade. Tout va parfaitement au début; pas de chaleur incommode ni trop d'obstacles de terrain et, chose importante, chaque soldat comprend qu'il participe à une entreprise hardie, presque téméraire, dont la réussite aura de grandes et utiles consé-

quences. Néanmoins, malgré toute la bonne volonté possible, la marche se ralentit avec l'élévation continue de la température et l'accroissement des difficultés de progression. Maintes fois le lit étroit et rocailleux d'un torrent desséché est le seul sentier praticable ; il faut le suivre homme par homme, mulet par mulet ; ailleurs, on est tout à coup en face d'un ressaut du sol trop haut pour être franchi par les gens ou les chevaux et on doit contourner longuement et péniblement le rocher. Dans les meilleurs passages, il faut traverser d'épaisses broussailles et poser les pieds sur des cailloux roulants ; la chute d'un seul cavalier ou d'un seul animal de bât suffit pour arrêter tout ce qui est derrière lui et ces stations irrégulières, imposées par la nécessité, amènent un allongement démesuré de la colonne sans procurer, pendant l'arrêt, aucun délassement aux hommes ni aux bêtes. Entre onze heures et midi, par une chaleur devenue torride, après avoir marché dans ces affreuses conditions, sans repos ni repas, pendant sept à huit heures, les troupiers sont harassés, assoiffés et affamés. Alors, profitant d'une de ces poses accidentelles, qui lui semble devoir durer au moins un quart d'heure, le capitaine P., de son initiative, ordonne à ses canonniers de déjeuner à la hâte avec du café froid préparé d'avance dans lequel on fera tremper du biscuit. Pendant que notre batterie est occupée à ce trop sommaire repas, dû à la prévoyance du capitaine, passe un officier d'état-major chargé d'aller de la tête à la queue de la colonne, puis de remonter rendre compte au général de ce qui se passe jusqu'à l'arrière-garde. Cette très incommode mission n'a pas mis précisément de belle humeur l'aide de camp qui la rem-

plit et, indigné de voir des soldats déjeunant aussi tranquillement, il commande de renverser les gamelles. Les artilleurs, trouvant l'ordre très déplaisant, appellent à la rescousse leur propre capitaine qui arrive immédiatement, fort peu disposé à laisser sa troupe abandonner un repas si utile ; il explique à son jeune collègue que le général n'ayant donné aucune instruction contraire, tout chef de corps peut, sous sa responsabilité, profiter comme il l'entend des temps d'arrêt pourvu qu'il n'en résulte nul retard dans la marche de la colonne et il affirme que sa batterie sera prête aussitôt que les troupes qui la précèdent reprendront leur marche. Nos artilleurs n'ont donc pas le crève-cœur de renverser leur soupe au café et, réconfortés par ce frugal déjeuner, reprennent la grimpade en même temps que les autres corps de la division. Il faut encore environ trois heures avant de parvenir au sommet de la montagne, sur un plateau long et étroit appelé le *Sebt* (marché) des *Beni-Yahia,* où l'on rencontre un bivouac des plus commodes. Mais ce qui montre les difficultés de l'ascension, c'est que l'arrière-garde, en route depuis quatre heures du matin, n'arrive pas avant huit heures du soir. Nul néanmoins, une fois la chose accomplie, n'est tenté de se plaindre des efforts faits, des peines prises et des risques courus, car le coup de main est aussi habile qu'heureusement réussi ; sans brûler une amorce, on s'est introduit au cœur même du territoire réputé inaccessible des Zouaouas, trop confiants, cette fois, dans leurs fortifications naturelles.

L'installation de la batterie terminée sur le terrain assigné, après nous être nettoyés, rafraîchis et reposés, nous allons, avec le capitaine, en attendant le dîner, jeter

un coup d'œil sur le pays inconnu où nous venons de pénétrer. Du Sebt des Beni-Yahia, le regard plane sur un immense panorama de montagnes baigné, à cette heure, dans l'exquise lumière du soir, qui produit une douce impression de calme, de paix et de bien-être, singulière et quelque peu mélancolique, au moment où l'on va porter dans cette région, si paisible d'apparence, la guerre avec ses dévastations inévitables. De tous côtés on aperçoit les nombreux villages des Zouaouas, dont les maisons, construites en moellons et badigeonnées à la craie, se détachent, en blanc vif, au sommet des mamelons, sur la verdure des jardins et vergers circonvoisins, séparés les uns des autres par des haies vives de grands cactus ou autres arbustes épineux qui tracent, sur les pentes, de capricieuses sinuosités plus agréables à l'œil que les clôtures en maçonnerie ou en charpente. Des champs de céréales ou de verts pâturages occupent le fond des vallées qu'arrosent d'abondants ruisseaux. Mais dans ce vaste espace où tout révèle l'existence d'une population agricole très dense et riche en troupeaux, la solitude semble maintenant complète ; on ne découvre aucun être vivant, homme ou animal. Si, comme on le présume, l'arrivée de la colonne expéditionnaire a surpris les Kabyles, ils s'attendaient cependant à être attaqués un peu plus tard et s'y sont pris à l'avance pour mettre troupeaux, femmes et enfants en lieu de sûreté dans les hautes montagnes, aux flancs couverts d'épaisses forêts, qui s'étendent entre la région des terres arables et les pics supérieurs du Djurjura, aux parois rocheuses et dénudées, dont les cimes neigeuses — que le pied de l'homme n'a jamais foulées — se profilent en vives arêtes

sur l'azur éclatant du ciel, fermant l'horizon du spectateur installé sur le Sebt des Beni-Yahia.

Le lendemain, pour ne pas laisser le temps affaiblir l'effet moral produit sur l'ennemi par notre apparition inattendue au centre même d'un pays réputé inabordable, le gouverneur général, malgré les fatigues de la veille, ordonne, aussitôt après le repas du matin, une sortie des deux divisions qui ne devront laisser au camp que les hommes de garde ou de cuisine et les éclopés. D'ordinaire moins confiant, le général Randon, cette fois ne doutant plus de rien, prescrit d'attaquer simultanément toutes les tribus de la confédération, les Beni-Menguellet, Fraoucen, Illiten, Beni-Mellikeuch, Beni-Yahia, etc. Les deux divisions se séparent donc dès le départ, le général Camou marchant vers l'ouest et le général de Mac-Mahon vers l'est. La batterie P..., avant-garde de ce dernier, chemine environ une demi-heure sans rencontrer d'ennemis, quand, soudain, elle reçoit quelques balles parties d'un petit retranchement situé sur un monticule voisin. Attaqué de front par les zouaves et de revers par notre batterie, l'ouvrage est enlevé sans grande résistance. Le général s'arrête en cet endroit d'où l'on domine une certaine étendue de pays et, à mesure que les corps des deux brigades arrivent, il les lance de là contre les villages des alentours. Le champ de bataille se développe ainsi sur une étendue hors de proportion avec le nombre des combattants, ce qui rend nécessairement l'attaque moins irrésistible sur chacun des points, en sorte qu'un des villages attaqués, le *Taourirt* ou capitale de la confédération, tient encore quand l'approche de la nuit contraint à songer au retour. Qui trop embrasse

mal étreint, dit-on, et nous allons nous en apercevoir, car lorsqu'ils ne sont pas découragés par une défaite complète, les Kabyles savent fort bien profiter de l'avantage que leur assure la nécessité d'une marche rétrograde vers le camp. En pareil cas, la « retraite par échelons » étant reconnue la moins périlleuse, le général de Mac-Mahon, pendant que les autres troupes rappelées par la sonnerie du ralliement se dirigent de toutes parts vers le point indiqué, place lui-même, sur une position avancée, la batterie P., choisie pour former le premier échelon, avec ordre de tenir là jusqu'à ce que le deuxième échelon soit installé à quelque distance en arrière.

Les divers contingents kabyles, aussitôt leur propre mouvement de concentration opéré, s'efforcent d'enlever la position que nous occupons et d'où ils pourraient prendre à revers l'ennemi en retraite. Une vive fusillade s'engage ; la supériorité d'armement compensant l'infériorité numérique, nos tirailleurs font subir aux Zouaouas des pertes sensibles, non sans en éprouver eux-mêmes. En une demi-heure au plus, les cacolets ont à emporter à peu près le septième de notre petit effectif ; toutefois la batterie n'a pas reculé quand le commandant D., premier aide de camp du général, vient apporter au capitaine l'ordre de rallier le gros de la colonne. Demi-tour est fait aussitôt et les zouaves, formant le deuxième échelon, d'un effectif décuple du premier, ouvrent immédiatement un feu assez vif pour suspendre la poursuite des Kabyles. Mais cet instant de relâche est court et, jusqu'à la rentrée au bivouac, on ne cesse d'entendre la fusillade des Zouaouas, revenant à l'attaque de chacun des échelons successifs. Cet acharnement fait craindre à

certains officiers pessimistes une attaque nocturne, où l'ennemi aurait l'immense avantage procuré par la connaissance du terrain; d'autres, tels que le capitaine P., traitent cette appréhension de chimérique. Pourtant l'état-major ne semble pas entièrement rassuré à cet égard, car l'artillerie divisionnaire reçoit l'ordre de ravitailler, dès le soir, les corps à court de munitions et comme, par la nuit et la pluie survenue avec elle, cette distribution de cartouches, dans un bivouac très étendu et à peine connu, n'est pas sans difficultés, mon camarade de tente, le capitaine nouvellement promu L., est exceptionnellement adjoint, pour ce service, aux officiers de l'artillerie divisionnaire. Au retour, dans la nuit, après une course fort pénible, au travers de tout le camp, il me raconte qu'on regarde presque partout l'attaque comme probable; aussi ne sommes-nous pas surpris d'être plus tard réveillés par le maréchal des logis de garde qui nous rend compte qu'on entend tirailler du côté des avant-postes et nous demande s'il convient de faire prendre les armes à nos artilleurs, à l'exemple des corps voisins. En raison du tour de service, l'affaire me concernait et j'avais à prendre les instructions du capitaine commandant, mais me rappelant combien il s'était moqué de ceux qui croyaient à la possibilité d'une attaque nocturne et sachant qu'il n'aimait pas qu'on troublât sans motif sérieux son repos, j'étais assez embarrassé. Cependant l'agitation du camp, dans l'obscurité, était trop manifeste pour ne pas révéler une situation anormale et je me décidai à voir si mon capitaine avait le réveil agréable. Hélas non, il ne l'avait pas. Il me fit décliner mes noms et qualités, me demanda, bien

qu'on entendît de temps en temps les coups de feu, les preuves de l'incroyable événement dont je l'entretenais et, après des doléances sur l'inexpérience des jeunes officiers, finit par me dire que s'il était, à la rigueur, admissible qu'un sous-officier inquiet de sa responsabilité réveillât, sous un trop léger prétexte, le lieutenant de service, un officier devait ne pas attacher à des bagatelles une importance exagérée et montrer plus d'égards pour le repos de son capitaine ; qu'au surplus s'il y avait, par impossible, une prise d'armes, il en serait directement informé, lui, chef de corps, par l'état-major, et qu'en toute hypothèse ses lieutenants n'avaient qu'à attendre ses ordres, non à les provoquer. J'aurais bien pu défendre ma conduite, mais je me rappelai que si la parole est d'argent, le silence est d'or et je regagnai mon gîte, méditant en silence la recommandation de Talleyrand à ses collaborateurs : « Surtout, Messieurs, pas de zèle... »

On eut, au matin, l'explication de la bagarre qui aurait pu être très grave. Inquiétés par des coups de feu paraissant venir des avant-postes, quelques conscrits, appartenant à un régiment récemment débarqué de France, avaient spontanément couru aux armes et engagé, au hasard, une fusillade qui, par bonheur, n'avait causé aucun mal sérieux. L'incident n'ayant pas eu de conséquences, on évita d'y paraître attacher de l'importance et même d'en parler, la simple prolongation du séjour en Afrique suffisant pour guérir les troupes de l'excessive nervosité trop fréquente au début.

Les 18 et 19 juin, repos et évacuation des blessés sur Etnin-des-Beni-Djennaad. Le 20, nouvelle sortie où, afin

d'éviter la faute commise le 17, on concentre tous les efforts sur les villages des seuls Beni-Menguellet. Cette fois, bien que l'ennemi ait employé la veille et l'avant-veille à se mieux retrancher, le succès est complet; toutes les positions, malgré l'énergie de la résistance, sont promptement emportées; les villages pris sont saccagés et on coupe ensuite un grand nombre d'arbres fruitiers, mesure cruelle, mais beaucoup plus efficace, pour réduire les insurrections, que l'incendie d'habitations faciles à reconstruire.

Dès le lendemain, en effet, les Menguellet faisaient leur soumission. On espérait même que, pour ne pas s'exposer à de telles razzias, les autres tribus viendraient bientôt aussi à composition et on s'en tint pour d'autant mieux assuré quand on vit, à la date habituelle du marché tenu au Sebt des Beni-Yahia, certains indigènes venir au camp exposer en vente moutons, poules, œufs, figues, etc. Toutes les *popotes* profitèrent naturellement de cette occasion fort imprévue de ravitaillement et les transactions se passèrent le plus régulièrement du monde. Mais on se trompait étrangement en donnant une signification politique quelconque à la venue des vendeurs; ils ne faisaient que suivre les usages traditionnels. En Kabylie, l'état de guerre influe fort peu sur les relations commerciales; elles reprennent leur cours dès qu'il y a suspension d'armes et, en outre, tout individu non combattant peut, même pendant la lutte, vaquer librement à ses affaires privées. Ce fait, constaté d'ailleurs par tous ceux qui ont étudié les mœurs berbères, m'a été plus tard démontré de la façon la plus évidente. Lors de l'expédition de 1856, notre cantinier de batterie allait, sans se

gêner, en ravitaillement au travers des territoires insurgés et, comme je lui manifestais mon étonnement de sa témérité, il me répondit qu'il ne courait aucun risque, que les Kabyles ne s'attaquaient qu'aux combattants et qu'en le voyant isolé, sans armes et suivi d'un mulet de bât, ils n'avaient aucune hésitation à le considérer comme un simple mercanti et à le laisser faire paisiblement ses achats ou continuer son chemin. Cette tolérance semblait d'ailleurs au cantinier très juste et très rationnelle. La droiture instinctive des simples les conduit souvent, en ces hautes questions de droit international, à des solutions plus généreuses que celles qu'inspire la science aux diplomates ou aux hommes d'État.

Cependant, aucune nouvelle soumission n'arrivant, le gouverneur général qui ne pouvait pas demeurer plus longtemps chez les Zouaouas, ce qui eût retardé par trop les opérations contre les Beni-Hydjeurs, principal objet de l'expédition, prit, quoi qu'il lui en coûtât, le parti de quitter le Sebt des Beni-Yahia. Le 25 juin, afin d'alléger la colonne expéditionnaire, on dirigea sur le biscuit-ville des Beni-Djennaad, tous les bagages non strictement indispensables. Puis, le lendemain, les deux divisions se mirent en marche dans la direction du Sébaou. Après une courte étape, elles arrivèrent à *Boubéhir* sans autre incident qu'une légère escarmouche d'arrière-garde. Cette démonstration de persistante hostilité pouvait faire craindre que la descente vers le Sébaou ne fût inquiétée et la colonne se fût alors trouvée, vis-à-vis de l'ennemi, maître des positions dominantes, dans une situation singulièrement désavantageuse ; aussi, après avoir laissé les troupes se reposer durant la journée du 27 juin, leur fut-il pres-

crit de lever le camp le lendemain avant l'aube et sans sonneries. Ces précautions peu efficaces, car on ne pouvait se flatter de dérober longtemps aux Zouaouas le mouvement de retraite, avaient le grave inconvénient de produire une mauvaise impression sur les esprits; cependant tout alla bien d'abord, la levée du camp s'exécuta avec promptitude malgré l'obscurité et la division Camou, qui prenait la tête, avait déjà quitté le bivouac quand le jour parut. Mais les choses tournèrent moins bien ensuite et les crêtes étaient déjà garnies de Kabyles avant que la division Mac-Mahon eût défilé; l'ennemi menaçait ainsi de prendre à revers et peut-être couper l'arrière-garde, formée par un bataillon de zouaves et la batterie P. Le feu allait s'ouvrir dans les conditions les plus défavorables pour nous, lorsque, à notre extrême stupéfaction, la halte sonnant à l'état-major, on voit remonter vers les crêtes, sans aucune escorte et dans l'appareil le plus pacifique, un officier français à cheval et un chef arabe sur une mule. Ils passent dans leur grimpade assez près de notre batterie pour qu'il soit aisé de les reconnaître : l'un est le capitaine W[1]..., chef de bureau arabe à Dellys, et l'autre le grand marabout Si-Mohammed-Saïd-ben-Ali-Chérif, le personnage le plus considérable de toute la région. D'une famille depuis longtemps influente, gendre du puissant chef des Babors, Bou-Akkas, et proche parent de El-Madj-Mohammed-Mokrani, bach-aga de la Medjana, il possède des clients dévoués dans toutes les tribus de la montagne ou de la plaine et son arbitrage respecté est souvent invo-

1. Depuis général de division et commandant d'un corps d'armée.

qué soit entre tribus, soit entre parties de tribus différentes, n'ayant par conséquent pas de juge commun. Non moins généreux que riche, il exerce, tant dans son *bordj d'Akbou* que dans la *zaouïa de Chellata,* une large et libérale hospitalité qui accroît encore une popularité si solide que son ralliement sincère à la France ne l'a pas même ébranlée. Vêtu d'un élégant costume arabe et monté sur une mule magnifiquement harnachée, il est sans armes et même sans suite, ainsi qu'il sied à un messager de paix, sûr, quoi qu'il arrive, d'être respectueusement accueilli par tous. On le reçoit, en effet, avec les démonstrations réservées aux personnages les plus vénérés et quelques paroles de bon sens lui suffisent pour faire tomber l'exaltation guerrière de la foule, en lui prouvant que ce serait une dangereuse folie de retenir, par la plus impolitique des agressions, les Français dans le pays qu'ils quittent d'eux-mêmes. Les Kabyles se dispersent donc, non sans avoir salué le marabout par une salve d'honneur qui a bien aussi quelque peu l'air d'une bravade à notre adresse et l'arrière-garde peut rallier tranquillement le gros de la colonne, pour gagner les rives du Sébaou sur lesquelles on campe et où le biscuit-ville d'Etnin-des-Beni-Djennaad rejoint avec les bagages dont on n'aura pas été longtemps privé.

Le 30 juin, après un jour de repos employé à recevoir quelques soumissions de tribus riveraines, on traverse à gué la rivière et on entre sur le territoire des Beni-Hydjeurs, aussi fertile, mais moins pittoresque, et plus accessible que celui des Zouaouas ; puis, une courte étape sans combat sérieux nous conduit au bivouac de *Souk-el-Thleta,* assez bien situé. Le lendemain, une raz-

zia comminatoire sur les récoltes pendantes, sans incendie d'habitations ni abatis d'arbres, n'ayant amené aucune demande de soumission, le gouverneur général décide, pour le 2 juillet, l'attaque de Taourirt ou capitale de la confédération. Sis au sommet d'un mamelon à pentes couvertes de grands jardins, avec quantité de figuiers, oliviers et autres arbres fruitiers, ce gros bourg, dont la position n'est pas moins défensive que celle du Taourirt des Zouaouas, possède une mosquée célèbre dans toute la Kabylie, moins encore par sa beauté architecturale et la hauteur — prodigieuse pour le pays — du minaret, que par une prophétie annonçant que jamais cet édifice privilégié ne serait profané par la présence des infidèles, dans son enceinte sacrée. Cette légende, jointe à la nouvelle déjà connue que certaines tribus des Zouaouas ont échappé à la nécessité de se soumettre, a confirmé les Beni-Hydjeurs dans la résolution de rejeter toutes les ouvertures pacifiques, sans pourtant leur faire oublier le sage proverbe : Aide-toi, le ciel t'aidera, si peu conciliable qu'il soit avec les doctrines fatalistes. Ils ont même montré, dans la mise en état de défense du Taourirt, une remarquable entente des principes essentiels de la fortification par la manière habile dont ils ont su établir barricades, tranchées et autres obstacles artificiels. Toutes les tribus de la confédération, crédules dans la légendaire mosquée, ayant d'ailleurs répondu avec autant de zèle que de ponctualité à l'appel qui leur a été adressé, l'amin-el-oumena dispose de forces plus que suffisantes pour garder la principale position et, au lieu d'y entasser inutilement tout son monde, il a réparti l'excédent soit dans certains hameaux, soit

dans quelques plis de terrain d'où ces contingents pourront, au moment opportun, faire, comme armée de secours, une redoutable diversion en faveur des assiégés.

Contre un ennemi ainsi préparé, il convenait de procéder avec méthode. Le gouverneur général fait donc d'abord battre l'estrade par la cavalerie dans tous les alentours afin de pourchasser les groupes kabyles, dissimulés dans les ravins, et envoie des détachements d'infanterie attaquer les positions secondaires. Puis, avec les douze obusiers de montagne composant toute notre artillerie, on ouvre les opérations directes contre le Taourirt par un bombardement plus bruyant que nuisible, mais qui, comme tout bruit éclatant, produit son effet moral, surexcitant d'un côté, terrifiant de l'autre. La faible portée des pièces ayant contraint de les établir sur un emplacement non défilé contre les feux des assiégés, une troupe de soutien était indispensable à cette artillerie et naturellement ce rôle est dévolu à la batterie P. Les colonnes d'attaque, lancées ensuite dans tous les sentiers aboutissant au sommet du mamelon, partent avec un magnifique entrain, animées peut-être par la beauté de la température et la disposition théâtrale du terrain. Les clairons des zouaves, les tambours de la ligne, les fanfares des turcos et des chasseurs à pied mêlent dans l'air leurs notes éclatantes au bruit de la fusillade venant des assiégés. Toutefois, malgré leur ardeur, les troupes ne peuvent cheminer que lentement dans ces voies étroites, encaissées, rocailleuses, coupées de fossés, enfilées souvent par les feux des Hydjeurs. Bien des nôtres tombent en route ; mais on ne s'arrête ni pour répondre au tir de l'ennemi, ni pour relever les blessés que les cacolets à la suite

emporteront à l'ambulance. Cette marche en avant, que tous les efforts ne parviennent pas à arrêter un seul instant, offre un tel caractère d'irrésistible puissance, comme celui d'une marée montante, que les Beni-Hydjeurs, si confiants d'abord dans leur talisman, finissent par comprendre avec consternation l'inanité de toute résistance ; leurs feux deviennent plus précipités, signe de découragement ou au moins d'anxiété, puis subitement s'arrêtent. Craignant par-dessus tout, comme tous les Kabyles, d'être faits prisonniers, les assiégés se sont décidés à s'enfuir tant que la retraite est ouverte encore. Grâce à leur agilité et à leur connaissance du terrain, ils disparaissent comme par enchantement, sans laisser derrière eux ni blessés ni morts, et c'est à peine si les premières troupes, prenant possession du village, aperçoivent au loin quelques fuyards arriérés. La poursuite serait d'ailleurs aussi impolitique qu'infructueuse, car la prise du Taourirt a mis virtuellement fin à la lutte ; les Hydjeurs ne combattront plus aujourd'hui que par amour-propre et demain ils viendront, nul n'en doute, solliciter l'aman. Toutefois, pour achever de ruiner le crédit de la légende qu'on pourrait peut-être plus tard relever à l'aide de quelque subterfuge, le général Randon donne au génie l'ordre de faire sauter la fameuse mosquée. Il faut quelque temps pour la miner, mais, ce travail terminé, le feu est mis aux poudres et l'édifice s'écroule avec un retentissant fracas. La prophétie cependant n'a point menti, la mosquée des Beni-Hydjeurs est détruite non profanée. — *Potius mori quam fœdari.*

Il ne reste plus, pour finir la journée, qu'à enlever les quelques positions secondaires où tiennent encore les

plus énergiques de nos adversaires et à occuper, par prévoyance, celles d'où l'ennemi pourrait inquiéter le mouvement de retour au camp, dont l'heure ne tardera pas à approcher. La batterie P. est ainsi chargée d'aller s'installer assez loin du Taourirt, dans la direction de Souk-el-Thleta, sur une éminence boisée qui serait très propice à une embuscade. La mission n'est qu'une simple promenade, l'accès du plateau, par le côté que nous abordons, n'offrant aucune difficulté et n'étant défendu par personne. Nous n'avons donc, une fois arrivés, en attendant de nouveaux ordres et après avoir placé des sentinelles pour nous garantir contre toute surprise, qu'à jouir tranquillement du repos momentané que nous fait la destinée. Tout, d'ailleurs, en cet instant et cet endroit, semble inviter à jouir de cette bonne fortune imprévue : température délicieuse, épais gazon, beaux ombrages, paysage étendu, doré par cette douce lumière vespérale, charme ineffable des yeux, et, enfin, bruit lointain de la fusillade qui, continuant encore çà et là, quoique de moins en moins vive, éveille la sensation indiquée dans les vers si connus de Lucrèce

Suave etiam belli certamina magna tueri
Per campos instructa tua sine parte pericli.

Quelque temps après, quand les troupes disséminées commencent à se concentrer pour la rentrée au camp, la batterie reçoit l'ordre de fouiller, par quelques balles, le ravin au-dessous de notre plateau, afin de s'assurer s'il n'y aurait pas, d'aventure, sur ces pentes rocheuses et embroussaillées, quelques Kabyles cachés pour guetter

l'occasion d'attaquer les derrières de la colonne. S'il y en avait, dans ces repaires, des Kabyles embusqués, autant que de guêpes en un guépier ; comprenant parfaitement les avantages de la position, la plupart des opiniâtres qui tenaient à tenter encore un suprême effort, sinon pour la victoire au moins pour honorer la défaite et venger, autant que possible, la destruction de la célèbre mosquée, s'étaient donné rendez-vous sur ce point et ils attendaient avec patience, avant d'agir, que la colonne réunie fût entièrement en retraite. Mais, se croyant à tort découverts, ils n'hésitent plus et répondent à nos quelques coups de feu, tirés au hasard, par une fusillade des mieux nourries qui eût été désastreuse pour nous si le prudent et expérimenté capitaine P. n'eût prescrit à ses tirailleurs — bien qu'on n'aperçût pas d'ennemis — de se dissimuler derrière les arbres avant d'ouvrir le feu. Presque tous les projectiles restent ainsi sans effet ; cependant deux des nôtres sont atteints dont l'un, mon excellent camarade L., reçoit une balle à la jambe. Cette chute — qu'ils remarquent très bien — d'un officier encourage les Kabyles et ils s'élancent audacieusement vers le sommet de la colline. Pour répondre à cette attaque, il faut, quittant notre position, marcher à la rencontre de l'ennemi, manœuvre que notre petit nombre eût rendu fort téméraire si, rappelés par les sonneries du ralliement général, tous les autres corps de la division n'eussent alors convergé vers l'endroit où nous combattions. Leur approche décide les Hydjeurs, qui craignent d'être enveloppés, à la retraite et ils descendent vers le fond de la vallée avec assez de promptitude pour être bientôt soustraits à nos feux. Je puis

alors me rendre auprès du capitaine L., qu'un cacolet va emporter à l'ambulance. Malgré une forte fièvre, ses souffrances ne sont pas très vives et le médecin qui l'a pansé espère que, sauf complication imprévue, l'amputation pourra être évitée [1].

La rentrée au bivouac s'effectue ensuite sans encombre; à peine reçoit-on de lointains coups de feu, protestation impuissante de quelques exaltés. Comparée à celle du 17 juin, cette conduite anodine prouve que les Hydjeurs, en immense majorité, inclinent à la paix; la nuit leur portera conseil et achèvera de les convaincre de l'inutilité et des funestes conséquences d'une plus longue résistance.

Réinstallés au camp et le service terminé, nous allons, le capitaine P. et moi, à l'ambulance prendre encore des nouvelles de notre ami; elles sont assez satisfaisantes ainsi que celles du canonnier blessé, mais notre repas du soir est bien attristé par la place qui sera dorénavant vide à notre petite table. Le lendemain, pendant que les Djemmâas viennent successivement à l'état-major général solliciter l'aman, nous faisons nos adieux à L. qu'une évacuation, partant le jour même, emmène à Dellys, par une chaleur qui rendra le voyage encore plus pénible pour les pauvres malades. Heureusement, le capitaine P. peut annoncer une réconfortante nouvelle à son ancien lieutenant, c'est une proposition pour la décoration qui, grâce aux campagnes antérieures ainsi qu'au grade actuel

1. Après une très longue convalescence, L... finit par se rétablir entièrement et ne quitta le service qu'à la limite d'âge avec le grade de général et la croix de commandeur.

du proposé, a les plus grandes chances de succès. *Ad augusta per angusta.*

La soumission des Beni-Hydjeurs ayant clos la campagne, le gouverneur général fait ses adieux à la colonne expéditionnaire qui va se dissoudre et part, le 4 juillet, pour Alger, où les divisionnaires auront à lui adresser les propositions de récompenses que chacun d'eux jugera à propos d'établir.

Objet d'appréciations très contradictoires, cette expédition de 1854 a fait, en somme, avancer d'un pas sensible la conquête de la Kabylie. D'abord, en effet, les opérations isolées des généraux Camou et Mac-Mahon ont contraint à accepter la suzeraineté française plusieurs tribus à peu près résignées, sans doute, d'avance à se plier aux circonstances, mais qui tenaient cependant à honneur de ne pas abdiquer leur indépendance sans faire parler la poudre ou, tout au moins, sans la présence, sur leur territoire, de forces imposantes. Ensuite, quoique très imparfaitement réussie, la pointe chez les Zouaouas, dans la partie encore inviolée du Djurjura, avait été un très utile jalon posé pour l'avenir; enfin, dans la troisième phase de l'expédition, la confédération des Beni-Hydjeurs, la plus puissante et la plus renommée après celle des Zouaouas, s'était vue réduite à accepter les conditions imposées par le général Randon. Toutefois ces résultats considérables n'avaient point été acquis sans de sérieux sacrifices, montrant que l'ancienne réputation des montagnards djurjuriens n'était point usurpée; sur un effectif total de dix mille à onze mille hommes, on ne comptait pas, en effet, moins de neuf cents et quelques hommes hors de combat, proportion qui, pour une aussi

courte campagne, semblerait très forte s'il s'agissait d'une grosse armée. Avec soixante hommes à peine d'effectif, la batterie P. — ce qui justifie la large part qu'elle obtint dans les récompenses[1] — figurait, au chiffre des pertes, pour trois morts : les canonniers Legoëbel, Le Roy et Verdet, et sept blessés : le capitaine L. faisant fonctions de lieutenant, les brigadiers Lessoudier et Maire, les canonniers Aubert, Mathieu, Noblet et Thomas. Bien des jours se sont écoulés depuis ces événements, plus que trois fois le *longum mortalis ævi spatium,* néanmoins c'est d'une plume pleine encore d'une chaude sympathie que j'inscris ici les noms de ces brigadiers ou simples soldats qui versèrent leur sang pour la patrie sans autre ambition que de mériter l'estime de leurs chefs et de leurs camarades. Que sont devenus maintenant ces quelques blessés et tant d'autres honnêtes troupiers servant avec moi, en 1854, dans la 2e batterie du 1er régiment d'artillerie ? — *Commilitones mei.* — Je ne sais ; la destinée qui nous rapprocha jadis dans les relations si étroites qu'engendre le métier militaire en campagne nous a depuis lors séparés sans retour. C'est la vie, faite de réunions fortuites et d'involontaires séparations. Peut-être certains d'entre eux traînent-ils encore quelque part une vieillesse languissante ; mais presque tous, sinon tous, disparus depuis longtemps déjà, sont probablement oubliés même au lieu natal et jusque dans leur famille. C'est l'inéluctable loi.

Hommes et choses, pêle-mêle,
Vont roulant dans l'abîme obscur,

1. Deux croix de la Légion d'honneur, y compris celle du capitaine L., et deux médailles militaires.

a dit le poète. Qu'il soit du moins permis à un des officiers ayant eu l'honneur de les commander autrefois de rendre, après quarante années, à ces morts délaissés ainsi qu'aux survivants, s'il en reste, l'hommage d'un pieux et confraternel souvenir.

Le 5 juillet, séparation des deux divisions, le général Camou se dirigeant vers Alger, tandis que le général de Mac-Mahon allait, le lendemain, camper à Tagint-Touck d'où, le 7, les corps appartenant aux subdivisions de Batna ou Constantine regagnaient leurs garnisons respectives. Le reste de la colonne bivouaquait, le 8, à Tala-Hamza et, le lendemain, les troupes en garnison à Sétif y rentraient pendant que la batterie P. se rendait à Bougie où je devais rester tandis que le capitaine P. s'embarquerait pour Philippeville.

L'expédition était finie et, après six semaines de nuits sous la tente et de chevauchées à travers monts ou vallées, le retour n'est pas moins agréable que ne le fut le départ, si mal pourvue de ressources matérielles que soit la résidence où l'on rentre. Or, malgré la beauté du climat, le pittoresque des alentours et la sûreté de sa rade, la capitale déchue du Vandale Genséric, au v^e^ siècle, et du grand émir arabe, Hammâad, au x^e^, restait, en 1854, comme confortable, au-dessous des moindres localités françaises. Les communications périodiques avec l'extérieur se réduisaient au paquebot qui, allant d'Alger à Bône, touchait, tous les dix jours, à Sidi-Yahia[1], y apportant les nouvelles de France, et le commerce local

1. Rade de Bougie.

était si peu développé qu'il fallait demander au dehors et par cette unique voie, les objets les plus usuels. Néanmoins, l'accoutumance qui rend insensible aux inconvénients jugés d'abord intolérables et la jeunesse qui recouvre les épines de l'existence sous son royal manteau de gaîté ne tardaient pas à alléger, pour les nouveaux arrivants, les privations ou les gênes de la garnison; puis, peu à peu, on se sentait en quelque sorte fasciné par ce charme mystérieux de l'Afrique, effet de causes si variées — intensité lumineuse des jours, transparence bleuâtre des nuits, perpétuels contrastes d'une nature extrême en ses sécheresses ou ses tempêtes, captivant spectacle d'une population où se mêlaient les éléments les plus divers, etc. — et, laissant fuir le temps sans compter, on se conformait plus peut-être qu'il n'eût fallu au dangereux conseil du poète :

Faites-vous de ce monde un songe sans réveil.

Sage qui, du moins, résistait aux agaceries de la glauque sirène, offrant à tous la perfide liqueur qui rafraîchit d'abord et réconforte, puis abrutit et tue.

La fruste et pittoresque bourgade qui gardait encore, en 1854, à peu près intacte son inculte et saisissante beauté, s'est bien civilisée, dit-on, depuis qu'elle est devenue un chef-lieu d'arrondissement; mais, pour prendre l'aspect correct et régulier digne de son rang administratif, n'a-t-elle pas eu à subir de regrettables améliorations et s'il m'était donné de la revoir, n'éprouverais-je pas de tristes déceptions en comparant avec mes vieux souvenirs l'état présent des choses? Je le crains

d'autant plus que je me rappelle que, dès 1856, afin de percer un boulevard très superflu pour la circulation contemporaine, mais rectiligne et largement ouvert à la poussière comme à la chaleur, une municipalité de toute récente création et beaucoup trop zélée projetait — si les fonds n'eussent heureusement manqué — de combler — *immane nefas* — le « Ravin des cinq fontaines », délicieuse oasis, pleine d'ombre, de silence et de fraîcheur, d'où les regards charmés embrassaient le plus splendide panorama des environs ; au premier plan, sur la baie ensoleillée, allant de la falaise couronnée par le vieux fort Abd-el-Kader jusqu'à la pointe rocheuse de Bouak, digue naturelle du port, et au second plan, au delà du golfe, sur les chaînes montagneuses du Sahel, dont les crêtes étagées dessinaient à l'horizon leurs courbes gracieuses sur un ciel presque toujours d'une lumineuse pureté, tandis que, vers la chute du jour, leurs flancs resplendissaient des magnificences crépusculaires.

Purior hic campos æther et lumine vestit
Purpureo.....

Quelles que soient d'ailleurs les destinées qui l'attendent et les changements plus ou moins heureux qu'elles lui imposeront, l'antique *Saldæ* des Carthaginois, puis des Romains, soutiendra toujours, comme site au moins, sans trop d'infériorité, la comparaison avec les plus célèbres stations du littoral méditerranéen. Hyères, Menton, Cannes, Nice, Monaco, Beyrout, Alger, Naples même, plus parées, plus élégantes et plus fréquentées, ont-elles plus brillantes aurores, jours plus radieux, plus

féeriques crépuscules ou nuits plus scintillantes? Et comme elles, Bougie ne repose-t-elle pas sous de majestueuses montagnes, aux pentes égayées par de perpétuelles frondaisons et à jamais préservées des rudes caresses de l'hiver, sur les bords enchantés de cette mer sans rivale dont l'antiquité fit naître, en ses poétiques symboles, l'idéale personnification de toute grâce et de toute beauté, cette blonde Aphrodite ou cette brune Astarté dont la nature entière saluait la venue avec des tressaillements d'allégresse et d'admiration.

Te Dea, te fugiunt venti, te nubila cœli
Adventumque tuum, tibi suaveis Dedala Tellus
Submittit flores, tibi rident æquora ponti
Placatumque nitet diffuso lumine cœlum.

Depuis mon départ d'Algérie, en 1857, j'ai vu de plus hauts pics que ce Gouraya dont la cime s'élance au-dessus de la ville comme un gigantesque minaret; j'ai admiré des golfes à bon droit plus renommés que cette anse de Sidi-Yahia, le meilleur mouillage naturel cependant de tout le littoral algérien; j'ai visité des cités autrement illustres que le nid de pirates conquis, en 1834, par le général Trézel et qui n'a conservé que d'insignifiants vestiges de plus glorieuses époques; pourtant, est-ce mirage décevant d'une plus lointaine perspective dans le passé, ou plutôt prédilection sénile pour les impressions embellissantes de la vingt-sixième année, rien de tout cela ne vous a effacés de mon souvenir, ville, montagne et baie de Bougie qui avez prêté ce cadre attrayant à l'une des premières périodes de ma carrière. Ternie désormais

par l'âge, pour tant de choses plus récentes, ma mémoire demeure fidèle pour vous

Et dans mon cœur aussi vous chantez à jamais.

Vous chantez comme le mélancolique écho de ces heures d'antan dont le son toujours vibrant, malgré la distance, remue encore dans l'âme vieillie

Certain je ne sais quoi dont elle est tout émue.

NOTES

SUR LA

VIE DE DESCARTES

ET SUR LE

DISCOURS DE LA MÉTHODE

PAR LE Dr A. NETTER

L'opinion ayant été émise en ces dernières années que la doctrine de Descartes n'est pas encore connue, du moins dans son ensemble (*Foucher de Careil, Liard*)[1], j'ai été amené par certaines de mes études à m'en occuper aussi; or, j'ai relevé dans le célèbre ouvrage de Baillet (*La vie de Descartes*, 1691) et aussi dans le *Discours de la Méthode*, maints et maints détails dont l'importance me semble avoir passé inaperçue.

Au collège des Jésuites de la Flèche, arrivé dans la classe des mathématiques supérieures, au lieu de chercher à se perfectionner comme ses camarades dans les deux branches alors séparées, géométrie, algèbre, Des-

1. *Œuvres inédites de Descartes*, par Foucher de Careil, 1858. — *Descartes*, par Louis Liard, 1882.

cartes concentra son attention sur l'analyse dite des *Anciens,* méthode qu'on ne connaissait plus que de nom. Une autre de ses préoccupations avait porté sur le contraste entre l'incertitude de tout ce qu'on lui avait enseigné en philosophie et la certitude absolue des mathématiques ; est-ce qu'en philosophie ses maîtres n'avaient donc pas également raisonné par syllogismes ? Pourquoi alors l'incertitude d'un côté, et de l'autre la certitude absolue ? « *Je me plaisais surtout aux mathématiques à* « *cause de la certitude et de l'évidence de leurs raisons,* « *mais je m'étonnai de ce que, leurs fondements étant si* « *fermes et si solides, on n'avait rien bâti dessus de plus* « *relevé.* »

Ce sont ces considérations qui l'ont engagé dans la carrière qu'il va parcourir.

Sorti du collège en 1612, à l'âge de 16 ans, il revint dans sa famille, à Rennes, où il passa l'hiver à monter à cheval, à faire des armes, à s'amuser au jeu de paume, exercices en rapport avec sa condition de gentilhomme. Sa famille appartenait à la grande noblesse et lui-même portait le titre de seigneur du Perron. Vers le printemps, il fut envoyé à Paris, accompagné d'un valet de chambre et de laquais. Il s'y lia avec des jeunes gens de son âge qui l'entraînèrent aux plaisirs mondains. Cela dura une année au bout de laquelle il alla se réfugier dans un faubourg ; il avait abandonné ses camarades du jour au lendemain en leur laissant ignorer sa demeure. Il sortait peu, et quand il se trouvait dehors, il prenait les plus grandes précautions contre toute rencontre avec ceux dont il avait suivi le mauvais exemple. Ah ! si à Rennes sa famille avait pu se douter qu'un jour René, seigneur

du Perron, dérogerait au point de se choisir une carrière d'études au lieu de briguer quelque charge à la Cour ou de se distinguer dans l'armée, elle l'eût rappelé incontinent ; est-ce que plus tard, lorsqu'il aura déjà acquis sa grande célébrité, il ne sera pas considéré par les siens comme étant la honte de sa race ?

Et maintenant je crois pouvoir dire que c'est durant cet isolement dans un faubourg que tout jeune homme il a fait sa grande découverte en mathématiques. Cherchant sans doute la solution de quelque problème difficile de géométrie, et s'étant perdu à plusieurs reprises dans la complexité des lignes tracées en une même figure, il se sera laissé aller à noter avec des signes algébriques les constatations auxquelles il arrivait successivement. La solution aura été alors trouvée si rapidement que, surpris, étonné du prompt succès, l'idée lui sera venue que l'analyse des anciens s'était établie de la même manière, avec des procédés tirés de l'arithmétique. Que Descartes soit arrivé à sa découverte ainsi ou autrement, peu importe ; ce qui est certain, c'est qu'il l'a faite durant cette retraite de trois ans, ce dont on aura tout de suite une première preuve.

En 1617, il quitte sa retraite pour s'en aller dans les Pays-Bas servir dans les troupes de Maurice de Nassau, mais en qualité de volontaire, conséquemment assez libre de sa personne et pouvant frayer avec les mathématiciens et ingénieurs qu'il rencontrera dans ses pérégrinations militaires. Parti en 1617, il se trouvera l'année suivante dans la petite ville de Bréda. Un jour, dans la rue, voyant les passants se détourner de leur chemin pour lire une affiche, il y alla aussi, mais ne comprenant

pas encore la langue flamande, il dut prier une des personnes présentes de le renseigner. Le hasard voulut qu'il s'était adressé à Beckmann, mathématicien. Celui-ci lui dit qu'il s'agissait d'un problème de géométrie proposé par un inconnu. — Veuillez m'en donner l'énoncé. — Je le veux bien, si vous promettez de m'en apporter la solution. — Je m'y engage, telle fut la réponse. — Surpris de cette assurance chez un cadet, Beckmann le fut bien davantage le lendemain en voyant arriver le jeune homme avec la solution. Baillet raconte longuement cette historiette qu'il termine ainsi : « Descartes « avait trouvé la solution *avec les règles de sa méthode* « comme avec une pierre de touche[1]. » Il avait donc inventé la méthode avant d'avoir quitté sa retraite, ce qui du reste ressortira pleinement de tout ce qui va suivre.

Ayant passé des Pays-Bas en Allemagne, il se trouva l'année suivante, 1619, à l'âge de 23 ans, à Ulm où, durant un quartier d'hiver, il eut tout le loisir de s'entretenir de ses pensées. On connaît celles-ci par l'exposé qu'il en a fait dans la deuxième partie du *Discours*. Or, elles se résument, malgré leur longueur, en ces quelques propositions : on ne peut pas demander aux scolastiques qu'ils abandonnent leurs manières de voir dans les sciences et en philosophie pour adopter quelque doctrine toute nouvelle, pas plus qu'on ne peut demander aux édiles d'une ville irrégulièrement bâtie de la démolir pour la remplacer par une autre tirée au cordeau. Mais il m'est bien permis, à moi, de réformer mes propres pensées

1. Voir aussi *Éloge de Descartes*, par Thomas, notes.

en me laissant guider par la méthode que j'ai inventée. « *J'avais un peu étudié, étant plus jeune* (présentement « il n'a que 23 ans), *entre les parties de la philosophie,* « *à la logique, entre les mathématiques, à l'analyse des* « *géomètres et à l'algèbre : trois arts ou sciences qui sem-* « *blaient devoir contribuer quelque chose à mon dessein.* » Et ce dessein était de réformer l'enseignement tout entier. En quoi a donc consisté la nouveauté de cette méthode trouvée par lui alors qu'il était tout jeune ? Je crois avoir compris la chose de la simple manière que voici. A l'époque de Descartes, la méthode suivie en arithmétique et en algèbre d'une part, et celle d'autre part en géométrie étaient considérées par les mathématiciens comme deux méthodes radicalement distinctes. Non, a pensé Descartes, les deux se fondent en une seule, attendu que dans l'une et dans l'autre il ne s'agit que de rapports ou de proportions soit entre quantités, soit entre grandeurs. Disons encore que l'application de cette méthode générale exigeait deux opérations successives, une première dite *analyse,* une seconde dite *synthèse.* Exemples : en arithmétique, dans l'opération de la division, on examine d'abord combien de fois le diviseur est contenu dans *une des parties du dividende,* puis dans une autre et ainsi de suite. On a donc décomposé le dividende dans un but d'*analyse,* et le quotient étant trouvé, la preuve se trouve être une *synthèse,* reproduction du dividende à l'aide d'une multiplication, tout comme de nos jours, en chimie, quelque nouvelle substance ayant été analysée, on cherche à vérifier l'exactitude des résultats à l'aide d'une recomposition ou synthèse. — De même, ce me semble, en géométrie : analyse dans le

cours de la solution des *problèmes,* synthèse dans les *théorèmes.*

De tout ce qui précède il résulte qu'aucune des découvertes de Descartes n'a été faite par lui à Ulm. Là il s'est uniquement demandé s'il pourrait à lui seul procéder à la rénovation de toutes les branches des connaissances autres que les mathématiques. C'est dans la nuit du 10 novembre 1619 que la grande résolution fut prise et il s'en enthousiasma au point que, durant trois jours, il eut des songes effrayants, la fièvre et le délire. Et puis à quelques jours de là il écrivit sur un *Registre de pensées diverses,* document récemment retrouvé, ces lignes extraordinaires: « *Comme un acteur met un masque pour ne pas laisser* « *voir la rougeur de son front, de même moi qui vais* « *monter sur le théâtre de ce monde où je n'ai été jus-* « *qu'ici que spectateur je parais masqué sur la scène.* » Qu'on ne s'y trompe pas. Le masque ne cachera pas l'athéisme dont plus tard quelques-uns l'accuseront ; car, en ces mêmes jours, plein de gratitude pour Dieu qui l'avait si bien inspiré, il fit le vœu d'un pèlerinage à N.-D. de Lorette, vœu qu'il accomplira quatre ans après, durant un voyage en Italie. L'explication des lignes extraites du *Registre des pensées* viendra tout à l'heure. Ayant pris sa détermination, il alla, selon son expression, rouler de nouveau çà et là dans le monde, voulant acquérir l'expérience des hommes et des choses, se défaire surtout de toutes les fausses idées ou préjugés dont inconsciemment son esprit pouvait être imbu, et, comme à cet effet il devait frayer avec des gens de toute condition, nobles, prolétaires, dissidents, sceptiques, athées, il se traça quelques règles générales de conduite dont la

première était « *d'obéir aux lois et coutumes de son « pays, retenant constamment la religion en laquelle « Dieu lui a fait la grâce d'être instruit dès son en- « fance* ». Quant à ses autres règles de conduite, on les dirait imitées ou traduites de quelque traité de Sénèque, selon l'expression de M. Vapereau, morale purement philosophique qui lui permettra d'être un jour le directeur de conscience d'une princesse protestante. Il reprend donc ses pérégrinations militaires, et l'année 1621 le trouve en Hongrie, mais à peine arrivé là, il renoncera à la profession des armes et voyagera dès lors tout à fait librement dans presque toutes les régions de notre continent. Durant tous ces déplacements, il a continué à se mettre en rapport avec les mathématiciens et les ingénieurs, résolvant aisément leurs problèmes les plus difficiles et s'amusant de l'étonnement qu'il provoquait avec sa méthode toujours tenue secrète. (Pour ce détail comme pour tous les autres, lire Baillet, *passim*.) On voit par tout cela qu'avant de revenir en France il était déjà réputé à l'étranger comme le mathématicien le plus extraordinaire qui ait jamais surgi[1].

De retour, en France, il réside à Paris de 1626 à 1629. Et maintenant, c'est de la physique qu'il s'occupera, de l'optique. C'est maintenant aussi qu'il s'avancera sur la scène du monde avec un masque cachant la rougeur de son front. *Explication.* — D'une part, il vivra au milieu de la noblesse, à la Cour, fréquentant aussi et recevant tous les savants en renom que sa supériorité en mathématiques éblouira de plus en plus. Il avait pris un

1. Cf. Thomas, *notes*.

logement chez un M. Le Vasseur, seigneur d'Étioles, sa célébrité arrivera au point que la maison devint, Baillet, « une espèce d'académie attirant une infinité « gens qui s'introduisaient chez lui à la faveur de « amis ». Oui, mais entre temps, il se rendait furti ment, chaque jour, dans l'atelier d'un opticien, et perfectionnait dans l'art de tailler le verre, frayant l seigneur du Perron, avec des ouvriers. On lit dans l'i tête d'un des chapitres de Baillet : *Éloge du sieur Féri excellent ouvrier pour des instruments de mathématiq Descartes se sert de lui pour se perfectionner dans art.* Et dans le cours du chapitre, il est dit que Descar devint un grand maître dans l'art de tailler les verres s'appliqua particulièrement « à former la main de q « ques tourneurs ». Quelle accointance pour un ge homme! Seuls le P. Mersenne et un seigneur d cour, Mydorge, savant mathématicien, « son prudent fidèle ami », connaissaient cette double existence. Qu fois Descartes aura rougi, à la seule pensée de divul tion à la Cour! Lui-même, du reste, n'avait pas perdu sentiment de son origine aristocratique, à en juger ces lignes que, plus tard, il écrira dans le *Discou* « *Mon inclination m'a toujours fait haïr le métier* « *faire des livres... Je ne me sentais point, grâces à Di* « *de condition qui m'obligeât à faire un métier de* « *science pour le soulagement de ma fortune.* »

Cette double existence explique aussi ses dires ha tuels sur ce qu'il appelait *ses loisirs, ses divertissem d'étules ;* quel n'aura pas été chaque soir son conte ment quand, rentré chez lui, il pouvait méditer tranq lement sur ce qu'il avait vu et fait dans la jour

ns encore que si, en 1627, à l'âge de 31 ans, il a
n grand maître dans l'art de tailler le verre, forcé-
les débuts de son apprentissage ont dû remonter à
époque antérieure à ses pérégrinations militaires,
quemment à ses trois années d'isolement dans un
urg de Paris, où, sans doute, il aura déjà travaillé
quelque atelier.

Descartes a passé de sa découverte en mathéma-
à l'optique, ce ne fut certes pas dans le but de
tionner des instruments, mais dans celui d'intro-
, en cette science, la certitude mathématique. Pour-
-t-il choisi cette partie de la physique ? C'est qu'à
oque cette branche des connaissances se trouvait
richie des merveilleux instruments dus à l'art de
le verre : loupes connues dans la haute antiquité,
es pour les myopes et les presbytes en usage depuis
ième siècle, prismes en verre avec les couleurs de
n ciel, le télescope récemment inventé par Metius
it Descartes, « *n'avait jamais étudié. A la honte*
sciences, cette invention si utile et si admirable n'a
nièrement été trouvée que par l'expérience et la
ne. Bien qu'il y ait eu depuis quantité de bons
rits qui ont fort cultivé cette matière, et ont trouvé
occasion plusieurs choses en optique qui valent
x que ce que nous en avaient laissé les anciens,
fois à cause que les inventions un peu malaisées
rivent pas à leur dernier degré de perfection du
ier coup, il est encore demeuré assez de difficul-
en celle-ci pour m'engager à en écrire[1]. »

---

[1] *La Dioptrique*, p. 4.

Oui, mais avant d'être arrivé à en écrire, il devait au préalable avoir découvert les lois mathématiques de la réfraction, et pour cela avoir trouvé quelque première vérité du point de vue de laquelle s'expliqueraient tous les faits jusque-là acquis dans les tâtonnements de l'art. Longtemps il avait cherché cette première vérité et ne la trouvant point il allait abandonner l'optique et toutes les sciences objectives quand l'idée lui vint que l'arrivée de la lumière à notre œil impliquait l'existence d'un *mouvement lumineux*. « *La lumière*, dit-il dans sa « Dioptrique, *n'est autre chose dans les corps nommés « lumineux qu'un certain mouvement ou une action fort « prompte qui passe vers nos yeux par l'entremise de « l'air et des autres corps transparents.* » C'est de cet axiome qu'il déduira toute sa dioptrique. « Descartes, « dit M. Liard, conclut que le mouvement lumineux doit « suivre les mêmes lois que le mouvement proprement « dit; par conséquent (comme Descartes l'a fait remar- « quer), à la rencontre de certains obstacles, les rayons lu- « mineux se réfléchissent comme fait une balle à la rencon- « tre du sol; ils pénétreront, au contraire, dans les milieux « diaphanes comme la même balle dans un milieu liquide, « ils dévieront alors comme elle de leur direction pri- « mitive, et cette déviation variera suivant la nature du « milieu traversé, etc. » L'axiome est trouvé, et pour fonder la dioptrique, il ne restait plus qu'à appliquer certaines règles mathématiques stipulées dans le *Discours*. C'est ce que Descartes fera dans son fameux traité de la dioptrique.

L'idée d'ériger le mouvement de la lumière en axiome était donc venue bien tardivement à Descartes, puisqu'à

défaut d'une vérité première, il avait été sur le point d'abandonner toutes études. Comment cette idée lui est-elle finalement venue? Je n'eusse pas pensé à soulever cette question si, dans une de ses lettres à Mersenne, il n'avait pas fait intervenir ici, ô surprise, ses croyances religieuses : « J'estime que tous ceux à qui Dieu a donné « l'usage de la raison sont obligés principalement à le « connaître et à se connaître eux-mêmes, et je vous dirai « que je n'eusse jamais su trouver les fondements de la « physique, si, je ne les eusse cherchés par cette voie. » Selon M. Liard, c'est après coup qu'il pourrait avoir rattaché à ses croyances religieuses son axiome qu'il aura conçu d'abord sur le terrain de la science. Mais, dirai-je, puisque Descartes a affirmé qu'il en a été autrement, ne peut-on pas admettre que, dans l'embarras où il s'est trouvé, il aura prié Dieu de l'inspirer et se rappelant les perfections infinies de Dieu, notamment l'*immutabilité divine* dont il est si souvent question dans ses écrits, il sera arrivé à l'idée opposée de la *mutabilité* de tous les phénomènes de la nature.

De l'optique, Descartes passa aux autres sciences objectives et à la philosophie, mais, pour échapper à l'agitation de la vie parisienne, il quitta furtivement la maison de M. Le Vasseur pour aller se réfugier encore une fois dans un faubourg. Inquiet, son ami le chercha partout et finit par le trouver. L'existence à Paris n'était plus tenable et c'est en Hollande que, cette fois, il ira cacher sa vie. De quoi s'y occupera-t-il tout d'abord? Dans le dernier alinéa de la troisième partie du *Discours*, il y a sa déclaration formelle qu'avant son départ pour la Hollande, 1629, il n'avait pas encore commencé « *à*

« *chercher les fondements d'aucune philosophie plus cer-* « *taine que la vulgaire* » et la *quatrième partie* débute par ces mots : « *Je ne sais si je dois vous entretenir des* « *premières méditations que j'y ai faites* (dans l'édition « latine, *postquam huc veni*). » C'est donc bien à tort que Descartes est si généralement regardé comme ayant été d'origine un métaphysicien. D'origine, il a été un mathématicien, un logicien et un esprit profondément religieux. Si, avant d'aborder la philosophie, il a toujours cru à l'existence de Dieu et à celle de notre âme, c'est en chrétien et non en tant que philosophe. Arrivé dans les Pays-Bas et « ayant renouvelé devant les autels ses « anciennes protestations de ne travailler que pour la « gloire de Dieu et l'utilité du genre humain, il voulut « commencer ses études par des méditations sur l'exis- « tence de Dieu et l'immortalité de l'âme ». « *Cette double question* », a-t-il dit lui-même, « *se doit examiner par la* « *raison humaine. Les neuf premiers mois que j'ai été* « *en ce pays, je n'ai travaillé à autre chose, et je pense* « *avoir trouvé comment on peut démontrer les vérités* « *métaphysiques d'une façon qui est plus évidente que* « *les démonstrations de géométrie. Je dis ceci, selon mon* « *jugement, car je ne sais pas si je le pourrais persua-* « *der aux autres*[1]. » Les neuf mois écoulés, il revient aux sciences objectives. Ce sont l'anatomie et la physiologie qui cette fois l'occuperont. Le gentilhomme se mettra à disséquer, et entre temps il colligera les observations que dans le cours de sa vie il a recueillies sur les météores.

Sollicité de publier enfin sa méthode et les résultats

1. Lettre à Mersenne, voir Baillet, I, p. 179, et Liard, p. 94.

auxquels elle l'a conduit, il s'y décidera en 1633, et l'ouvrage était prêt pour l'impression quand la nouvelle de la condamnation de Galilée le lui fit supprimer. Le titre en était : *Le Monde ou le Traité de la lumière*, titre de prime abord fort singulier, puisqu'il ne s'agissait plus seulement de l'optique, mais de l'ensemble de la nature extérieure. *Explication*. On se rappelle que la dioptrique avait été déduite par lui du mouvement de la lumière. Mais dire mouvement, n'était-ce pas dire que quelque chose se meut? Or, la lumière, nous arrivant du soleil et des astres instantanément, ou peu s'en faut, doit forcément consister en une matière à la fois extrêmement ténue et extrêmement mobile, matière *subtile* admise aujourd'hui sous le nom d'*éther*. Et puisque chacun des astres rayonne en toutes les directions, il s'ensuit que la matière subtile se trouve partout dans l'espace et aussi qu'elle y est sans cesse en mouvement. Il y a plus. De même que l'air atmosphérique exerce une pression sur notre planète, de même la matière subtile, étant de quantité infinie, doit exercer la sienne sur tous les globes du firmament, et c'est même elle qui déterminerait, règlerait le cours de ceux-ci ainsi que leur rotation. Il y a plus encore. Cette matière subtile pénétrerait dans l'intérieur de tous les objets (chose curieuse, la photographie vient de la surprendre au moment où elle en sort !) Bref, l'axiome *mouvement* a été étendu de l'optique à toutes les autres sciences objectives, et de là le titre de l'ouvrage : *Le Monde ou le Traité de la lumière*. Cependant, si dans l'espace tous les globes célestes tournent, la terre aussi doit tourner. Et voilà la doctrine de Descartes condamnée d'avance avec celle de Galilée et il supprimera

l'ouvrage. « *J'avoue,* écrit-il au P. Mersenne, *que si ce « sentiment du mouvement de la terre est faux, tous les « fondements de ma philosophie le sont aussi parce qu'il « se démontre par eux évidemment. Il est tellement lié « avec toutes les parties de mon Traité que je ne l'en « saurais détacher sans rendre le reste tout défectueux... « Toutes les choses que j'expliquai dans mon Traité « dépendaient tellement les unes des autres que c'est assez « pour moi de savoir qu'il y en ait une qui soit fausse « pour me faire connaître que toutes les raisons dont je « me servais n'ont point de force. Quoique je les crusse « appuyées sur des démonstrations très certaines et très « évidentes, je ne voudrais toutefois pour rien au monde « les soutenir contre l'autorité de l'Église*[1]. »

Dès sa jeunesse, il avait pris avec lui-même l'engagement de retenir constamment la religion dans laquelle il était né, et de là sa soumission absolue aux décisions du Saint-Siège. C'est donc à tort qu'on l'a taxé de pusillanimité. Il a été conséquent avec lui-même.

Ce qui me semble caractériser la doctrine de Descartes en ce qui concerne la nature extérieure, c'est la profonde conviction où il a été d'en avoir tout expliqué, absolument tout : « *Donnez-moi de l'espace et de la « matière, et je créerai un monde* », paroles téméraires qui, en physiologie, le feront échouer contre la glande pinéale, prétendu foyer de la matière subtile dans le cerveau. Par contre, il a eu le grand mérite d'avoir démontré le premier qu'il est possible de raisonner dans les sciences objectives tout comme en mathématiques, c'est-

1. Baillet, I, p. 246.

à-dire en partant d'axiomes. N'est-ce pas à son exemple que Lavoisier fondera la chimie à l'aide de la formule : « rien ne se perd, rien ne se crée » et M. Berthelot, inaugurant la thermochimie, n'a-t-il pas repris l'axiome cartésien du mouvement.

Nous voici en 1637, et, sur des sollicitations toujours plus pressantes, Descartes se décide à détacher de son *Traité du Monde* la dioptrique, les météores, et, y joignant son *Traité de Géométrie,* il publiera ces trois parties en un volume dans lequel le *Discours de la Méthode* figurera comme Introduction. M'étant occupé jusqu'ici des trois premières parties du *Discours,* j'arrive à la IV^e^ : *Preuves de l'existence de Dieu et de l'âme humaine ou fondements de la métaphysique.* A son dire, ces preuves seraient irréfragables, mais, puisque matérialisme et athéisme règnent aujourd'hui plus que jamais, on se trouve devant le dilemme : ou bien Descartes n'a pas encore été compris, ou bien il s'est trompé en plus ou moins de points. Je crois qu'il y a de l'un et de l'autre.

Hélas ! force m'est de montrer tout d'abord que la formule : *cogito, ergo sum,* n'est pas un axiome comparable à ceux de la géométrie. Ceux-ci offrent la particularité que dans chacun d'eux la réciprocité est également vraie. Ne peut-on pas dire indifféremment : *le tout est plus grand qu'une de ses parties* ou bien *la partie d'un tout est plus petite que le tout ; — la ligne droite est le chemin le plus court,* ou bien *le chemin le plus court est la ligne droite ; — deux quantités égales chacune à une troisième sont égales entre elles,* et réciproquement, *si une première quantité est égale à une deuxième et celle-*

ci à une troisième, cette dernière est égale à la première. Or, en dehors des mathématiques, il y a aussi certaines vérités évidentes d'elles-mêmes que Descartes a désignées sous le nom de *natures simples* et qui de même, mais sans qu'il en ait fait la remarque, offrent chacune la particularité de la réciprocité. — Exemples par lui allégués : *le repos est le contraire du mouvement. — L'existence est le contraire du néant.* — N'est-ce pas d'une vérité de cette catégorie qu'il se trouve avoir déduit sa dioptrique : *le mouvement de la lumière est une des propriétés de cet agent,* autrement dit, *une des propriétés de la lumière réside dans son mouvement?* Cela étant ainsi, il se trouve que la formule : *je pense, donc je suis* est loin d'être un axiome, puisque l'on ne peut pas dire réciproquement *je suis, donc je pense.* Et c'est de cette formule qu'il a aussitôt tiré son argument touchant la distinction de l'âme d'avec le corps ! Or, si l'on considère l'inconscience chez l'enfant nouveau-né et l'inconscience chez l'adulte, dans les sommeils profonds et en maintes et maintes maladies, la formule perd toute valeur. Est-ce que dans la VI^e^ partie du *Discours,* Descartes n'a pas lui-même fait la remarque que : « *l'esprit dépend si* « *fort du tempérament et de la disposition des organes* « *du corps que s'il est possible de trouver quelque moyen* « *qui rende communément les hommes plus habiles et* « *plus sages qu'ils ne l'ont été jusques ici, je crois que* « *c'est dans la médecine* (dans la physiologie) *qu'il faut* « *le chercher*? » On sait quel a été ici son grand argument. Celui qui est plongé dans une profonde méditation ne pense ni à son corps ni même à l'endroit où il se trouve; mais qu'est-ce que cela comme preuve en faveur

d'une existence distincte de l'âme, l'épanchement d'un peu de sang dans le cerveau pouvant avoir les conséquences que chacun sait? A tous égards, la formule se trouve infirmée en tant qu'axiome, et cependant, j'ai hâte de le faire remarquer, si l'on remonte à l'une des étymologies anciennes du mot *cogito*, une vraie formule axiomatique s'ensuit aussitôt. *Explication*. Baillet nous apprend que Descartes, dans ses méditations philosophiques, pensait, se parlait mentalement en latin. Donc, à un moment donné, il s'était dit non pas *je pense, donc je suis*, mais *cogito, ergo sum*, et déjà ainsi l'on comprend comment du mot *cogito*, il a pu arriver d'emblée au mot *sum* (*cogito, cogitans sum, ergo sum*). Mais, l'étymologie la plus naturelle de *cogito* est celle que donne le *Lexicon totius latinitatis Forcellini*. Ce mot est une abréviation de celui de *coagitatio* qui dérive de *cum* et de *agito : interior collocutio*, ajoute le *Lexicon, quâ sese animus noster alloquitur*. Est-il besoin de faire remarquer que *interior collocutio* se traduit par *parole intérieure*. Dans son ouvrage publié sous ce titre, M. Egger débute par cette ligne : « A tout instant, l'âme parle intérieurement sa pensée. » S'il en est ainsi, la formule axiomatique serait : *pensant, l'homme se parle mentalement*, et réciproquement, *se parlant mentalement, il pense*. Quant aux conséquences à la fois spiritualistes et religieuses de ce nouveau principe, je renvoie à mon livre : *la Parole intérieure et l'âme*[1].

Comme dernière preuve que Descartes s'est trompé

1. Victor Egger, *la Parole intérieure*. 1881. — Dr A. Netter, *la Parole intérieure et l'âme*, 1892.

sur la portée de sa formule, il y a l'autre conséquence qu'il en a tirée et sur laquelle il s'est singulièrement illusionné : « *Ayant remarqué qu'il n'y a rien de tout en ceci :* « je pense, donc je suis, *qui m'assure que je dis la vérité,* « *sinon que je vois très clairement que pour penser il* « *faut être, je jugeai que je pouvais prendre pour règle* « *générale que les choses que nous concevons fort clai-* « *rement et fort distinctement sont toutes vraies, mais qu'il* « *y a seulement quelque difficulté* (nonnullam difficulta- « tem) *à bien remarquer quelles sont celles que nous* « *concevons fort distinctement.* » Qu'est-ce à dire ? Il est reconnu aujourd'hui en chimie que les corps simples, c'est-à-dire les corps considérés comme distincts, pourront ne pas l'être demain, et, en histoire naturelle, le ver-à-soie et le papillon sont en apparence deux êtres absolument distincts. Dans les sciences objectives, il n'y a pas quelque difficulté (*nonnullam difficultatem*), mais une immense difficulté à reconnaître ce qui est véritablement distinct. C'est en géométrie que la chose est relativement facile, parce que dans cette partie de nos connaissances tous les mots dont on se sert sont définis rigoureusement, et d'autre part que toutes les propositions qui y sont émises sont simples et par conséquent facilement reconnaissables comme distinctes. On sait qu'il en est tout autrement dans les sciences objectives ; c'est ainsi que relativement à l'âme et au cerveau, si cette question est du domaine de la métaphysique, elle rentre simultanément dans la physiologie, science objective, science conséquemment sujette à toutes les difficultés de la détermination des éléments simples.

J'arrive à la démonstration cartésienne de l'existence

de Dieu, et je suis heureux de pouvoir dire que débarrassée de certaines considérations dont elle est entremêlée, elle apparaît péremptoire. Descartes n'a pas entendu parler de Dieu dans le sens vague de cause première, de premier principe des choses, mais de Dieu dans le sens biblique, Être suprême, « *infini, éternel, immuable, tout-* « *puissant, tout connaissant* » en un mot, absolument parfait, pour mieux dire, infiniment parfait. Voici comment j'ai compris sa démonstration. Supposons qu'au-dessus de nous l'espace ne soit pas infini et l'homme n'aurait jamais eu ici d'autre sentiment que celui de l'espace s'étendant plus ou moins au delà de ce qu'il voit; en d'autres termes, le sentiment de l'infini de l'espace implique l'existence de cet infini. Il en est absolument de même de la perfection divine infinie. S'il n'existait pas un Être suprême, infiniment parfait, nous pourrions croire à l'existence d'êtres de beaucoup supérieurs à nous, mais ayant plus ou moins de nos passions et de nos faiblesses, tels les dieux de l'Olympe. Bref, s'il n'existait pas un être unique et parfait infiniment, l'homme, pas plus que l'animal, n'eût été capable de recevoir ou d'acquérir cette idée; « *revenant,* dit Descartes, *à exa-* « *miner l'idée que j'avais d'un être parfait, je trouvai* « *que* l'existence y était comprise, *et que par conséquent* « *il est pour le moins aussi certain que Dieu, qui est cet* « *être si parfait, est ou existe, qu'aucune démonstration* « *de géométrie le saurait être.....* » Cet argument me paraît inattaquable, et ce sont encore les croyances religieuses qui l'ont inspiré, la Bible enseignant aussi que l'homme a été créé à l'image de Dieu ; donc, a dit Descartes, nos idées d'infini et de perfection absolue sont

« *comme les marques imprimées par l'ouvrier sur son* « *ouvrage.* »

L'automatisme des bêtes. — Avant de s'être occupé d'anatomie, Descartes avait lu et médité la Bible : « Les « envieux de Descartes, dit Baillet, n'ont jamais tant con- « tribué à sa gloire que lorsqu'ils ont voulu le faire pas- « ser pour le plagiaire de *Moyse*. Leurs soupçons n'é- « taient pas si mal fondés, puisqu'il avait fait un com- « mentaire sur le premier chapitre de la Genèse, pour « faire voir la conformité de ses principes avec ceux de « Moyse... [1]. » Et en effet cette concordance est remarquable. D'après la Bible, avant d'avoir reçu le souffle divin, l'homme avait été créé en tant qu'animal, et Descartes : « *Je me contentai de supposer que Dieu formât* « *le corps d'un homme entièrement semblable à l'un des* « *nôtres, sans mettre en lui, au commencement, aucune* « *âme raisonnable ni aucune autre chose pour y servir* « *d'âme végétante ou sensitive...* » C'est dans son traité *Le Monde* qu'il avait émis cette supposition, et il reproduira celle-ci dans la V^e^ partie du *Discours*. La Bible enseignant encore que chez les animaux c'est le sang qui est l'âme, Descartes déniera tout psychisme à ces êtres. Aussi dans ses recherches anatomiques et physiologiques, est-ce de la circulation du sang qu'il s'occupera surtout, car sur les 121 pages dont se compose le *Discours* en sa totalité (*édit. Cousin*), plus de 9 pages se trouvent consacrées à l'appareil du cœur et des vaisseaux. Partant de

1. II, p. 544.

là, et si dans la poitrine et l'abdomen tous les organes, sans exception, fonctionnent d'eux-mêmes, automatiquement, pourquoi chez les animaux le cerveau ne pourrait-il pas de même fonctionner automatiquement, le fait se produisant chez l'homme dans les circonstances où notre volonté n'intervient point? Combien il est regrettable que Descartes n'ait pas invoqué à l'appui de sa thèse les mouvements de nos pupilles qui se dilatent et se rétrécissent sans cesse et à notre insu, pour ne laisser entrer dans l'œil qu'une quantité déterminée de lumière en deçà et au delà de laquelle la vision serait défectueuse. Il aurait conclu sans réplique possible que les mouvements automatiques, aujourd'hui dits *réflexes,* sont des phénomènes pouvant offrir tous les caractères de l'intelligence la plus raffinée. Le paradoxe de Descartes a seulement consisté dans la distinction qu'il s'est efforcé d'établir entre notre sensibilité et celle des animaux. Mais n'est-il pas plus excusable que nos princes actuels de la science, ceux-ci proclamant à l'envi l'un de l'autre que toutes nos aptitudes psychiques se retrouvent à quelque degré chez les bêtes, de sorte que le chien aboyant parfois, dit-on, contre la lune, pourrait bien aboyer contre l'infini qui est au delà ! C'est la parole, a dit Descartes, il aurait pu dire le *Verbe,* qui nous sépare radicalement des animaux, et jusqu'à preuve du contraire, ce caractère nous reste acquis. Est-ce que l'animal se parle mentalement? Ne vous semble-t-il pas que nos savants actuels devraient examiner à nouveau ce que l'on appelle l'*intelligence des bêtes,* et les philosophes, considérant le fonctionnement des cellules cérébrales dans le jeu des pupilles, ne pas dédaigner ce que j'ai écrit ailleurs sur la part

à la fois inconsciente et intelligente du cerveau dans les opérations intellectuelles chez l'homme. Notons que Henri Milne Edwards, tout en ayant professé l'identité absolue de nature des deux intelligences humaine et animale, a écrit au sujet des mouvements réflexes : « Dans nos écoles de physiologie, on présente souvent la « découverte des actions nerveuses réflexes comme étant « de date récente. Cependant Descartes eut une concep- « tion fort nette des relations qui peuvent s'établir dans « l'organisme, entre une impression nerveuse sensitive « et une influence excito-motrice. » On voit une fois de plus qu'il n'y a plus lieu de rejeter *à priori* la possibilité que chez les animaux tous les mouvements soient de la nature des réflexes.

Remarques sur le Discours *considéré dans son ensemble.* — Descartes qui a osé émettre l'orgueilleuse, hautaine pensée : « *Donnez-moi de l'espace et de la matière, et* « *je créerai un monde* », ne peut pas avoir tenu en grande estime les autres savants et philosophes. En ce qui concerne ses contemporains mathématiciens, nous avons sa déclaration de dédain ; est-ce qu'à leurs plaintes sur l'obscurité de son *Traité de géométrie* il n'a pas répondu au correspondant qui les lui a transmises : « *J'ai omis dans* « *ma géométrie beaucoup de choses..., toutefois je puis* « *assurer que je n'ai rien omis qu'à dessein... ; j'avais* « *prévu que certaines gens qui se vantent de savoir tout* « *n'auraient pas manqué de dire que je n'avais rien* « *écrit qu'ils n'eussent su auparavant, si je me fusse* « *rendu assez intelligible pour eux, et je n'aurais pas eu* « *le plaisir*, a-t-il ajouté peu charitablement, *de voir* « *l'incongruité de leurs objections.* » Est-ce dans le *Dis-*

cours, dans les quatre règles qui y sont formulées que les mathématiciens auraient pu s'initier à sa méthode? Écoutez M. Liard : « On dirait que Descartes les propose « moins comme un enseignement que comme une *énigme.* » Comment s'y est-il pris dans le *Discours* pour dérouter les mathématiciens? C'est ce que M. Liard n'a pas recherché et ce que je crois pouvoir montrer. La chose touche au comique. Traitant simultanément des règles de la logique et de celles des mathématiques, que fera Descartes? Il entremêlera les unes et les autres on ne peut plus malicieusement comme dans ce passage : « *Au lieu* « *de ce grand nombre de préceptes dont la* Logique *est* « *composée, je crus que j'aurai assez des quatre suivants* » et aussitôt après avoir exposé ceux-ci, il continue en ces termes : « *Ces longues chaînes de raison toutes simples* « *et faciles, dont les* géomètres *ont coutume de se servir* « *pour parvenir à leurs plus difficiles démonstrations,* « *etc.* » Qu'on se figure le désappointement des géomètres depuis si longtemps désireux de connaître le secret de la méthode de Descartes, et auxquels il vient communiquer des règles de pure logique en ajoutant que ce sont celles qu'ils suivent habituellement dans la solution de leurs problèmes. Si du moins il avait fait connaître dans le *Discours* ce qu'il dira ultérieurement sur la division de sa méthode dans les deux opérations successives, *analyse* et *synthèse,* peut-être aurait-on vu ce qui à ma connaissance n'a pas encore été remarqué, à savoir que les deux premières des quatre règles sont celles de l'analyse, la troisième celle de la synthèse, la quatrième concernant certains cas particuliers. Mais non, et c'est énigmatiquement qu'il se trouve avoir communiqué sa méthode de

solution des problèmes, malice qui ne sera pas la seule du *Discours*[1].

Les scolastiques ne seront pas mieux traités. Ce n'est pas à ceux-ci que le *Discours* est adressé, mais à toute personne sachant lire. C'est au simple bon sens qu'en débutant Descartes fait appel, et pour allécher le lecteur, il annonce qu'il *représentera sa vie comme en un tableau*, et de là le récit si charmant de l'état de son esprit alors qu'il était encore au collège: « *Les langues que l'on y « apprend sont nécessaires pour l'intelligence des livres « anciens, la gentillesse des fables réveille l'esprit, la « lecture de tous les bons livres est une conversation « avec les plus honnêtes gens, la poésie a des délicatesses « et des douceurs très ravissantes, etc., etc.* » Et une fois sorti de la sujétion de ses précepteurs : « *Je quittai « entièrement l'étude des lettres, et me résolvant de ne « chercher plus d'autres sciences que celle qui se pour- « rait trouver en moi-même, ou bien dans le grand livre « du monde, j'employai le reste de ma jeunesse à voya- « ger, à voir des cours et des armées...* »

Qu'est-ce encore à dire ? Et sa retraite préalable durant deux à trois ans dans un faubourg de Paris, d'où vient qu'il n'en fait pas mention ? Pourquoi cette subite lacune dans son autobiographie ? Le voilà parti pour les armées à l'âge de 21 ans, et deux ans après, il nous reparaît à Ulm. Quelles seront ici ses pensées ? La deuxième partie du *Discours* nous les fait connaître : « *L'une des premières « fut que je m'avisai de considérer que souvent il n'y a « pas tant de perfection dans les ouvrages composés de*

1. Pour l'explication de la quatrième règle, voir le livre de M. Liard.

« *plusieurs pièces et faits de la main de divers maîtres* « *qu'en ceux auxquels un seul a travaillé...* » Et jusqu'à 7 pages sont consacrées à cette nouvelle dissertation littéraire. Cependant force lui est enfin de parler de sa méthode, et notre vieillard de 23 ans débutera par ces lignes : « *J'avais un peu étudié, étant plus jeune, à la* « *logique, à l'analyse des géomètres et à l'algèbre...* » Cette fois, il fera connaître sa méthode, mais de l'obscure manière signalée plus haut. Puis viennent immédiatement une dizaine de pages sur la morale par provision. Qu'on veuille bien relire les trois premières parties du *Discours*, et je crois qu'en présence de l'énorme disproportion qui s'y remarque entre ce que j'appellerai les trois hors-d'œuvre et l'œuvre proprement dite, on reconnaîtra que l'intention de Descartes a été de redoubler, d'aiguiser avec ses dissertations littéraires prolongées outre mesure l'impatience des mathématiciens et des scolastiques depuis si longtemps intrigués par le secret de sa méthode. Il s'en faut toutefois qu'en ces dissertations tout soit superflu, la méthode de Descartes n'ayant pas seulement consisté dans celle des mathématiques et dans l'application de celle-ci aux autres branches des connaissances ; car, dans cette méthode générale, s'est trouvée encore incluse celle du doute philosophique, hyperbolique même. Ainsi s'explique le titre de la III^e^ partie du *Discours : Quelques règles de la morale* tirées de *cette méthode*. Il s'agissait, pour Descartes, de se délivrer, comme déjà il a été dit, des préjugés dont son esprit pouvait être inconsciemment imbu et desquels il a seulement pu se rendre compte dans des conversations avec gens de toute condition en France et ailleurs.

Dans la IV^e^ partie du *Discours,* l'obscurité de la preuve ci-dessus analysée de l'existence de Dieu, cette obscurité généralement reconnue a encore été voulue, préméditée, mais non plus en tant que malice. Il résulte d'une des lettres de Descartes au P. Mersenne qu'il s'était interdit en principe tout examen de ce qui touchait à la Révélation, et le voici montrant rationnellement l'existence de Dieu dans le sens biblique, Être suprême, infini, éternel, immuable, tout-puissant, tout connaissant. Forcé de tourner la difficulté, il s'exprime en ces termes: « *Si j'eusse été seul et indépendant de tout autre, en sorte* « *que j'eusse eu de moi-même tout ce peu que je partici-* « *pais de l'Être parfait, j'eusse pu avoir de moi, par* « *même raison, tout le surplus que je connaissais me* « *manquer, et ainsi* être moi-même infini, éternel, im- « muable, tout connaissant, tout-puissant, et enfin avoir « toutes les perfections que je pouvais remarquer être « en Dieu... »

Pourquoi n'avoir pas dit tout simplement que l'homme, créature imparfaite sous tous les rapports, ne peut pas avoir puisé en lui-même l'idée d'une perfection si souveraine, si absolue que rien ne puisse s'y ajouter. La preuve directe qu'il a eu ici la Révélation en vue se constate dans ces autres lignes du même passage: « *Fai-* « *sant réflexion sur ce que je doutais, et que, par consé-* « *quent, mon être n'était pas tout parfait, je m'avisai de* « *chercher d'où j'avais appris à penser à quelque chose* « *de plus parfait que je n'étais, et je connus évidemment* « *que ce devait être de quelque nature qui fût, en effet,* « *plus parfaite.* » Oui, lui ont fait observer les auteurs des *Deuxièmes objections aux Méditations,* mais ne peut-

« on dire que vous avez puisé (cette pensée) dans les dis-
« cours et entretiens de vos amis ? etc. »

Réponse de Descartes : « *Je ne vois pas que vous prou-*
« *viez rien contre moi en disant que j'ai peut-être reçu*
« *l'idée qui me représente Dieu des pensées que j'ai eues*
« *auparavant des enseignements des livres et entretiens*
« *de mes amis, etc., et non pas de mon esprit seul. Car*
« *mon argument aura toujours la même force si, m'adres-*
« *sant à ceux de qui l'on dit que je l'ai reçue, je leur*
« *demande s'ils l'ont par eux-mêmes ou bien par autrui*
« *... et je conclurai toujours que celui-là est Dieu de*
« *qui elle est primitivement dérivée.* » L'obscurité de la démonstration a donc été voulue, tenant au biais auquel il a eu recours pour traiter de la Révélation, sans avoir l'air d'y toucher.

V^e Partie. — Ce que Descartes y a écrit sur la parole comme attribut distinctif de l'homme est un argument si puissant qu'aujourd'hui, dans les doctrines opposées, force est de se rabattre sur les mouvements de queue chez les chiens, sur les petits cris des singes, sur le caquetage des poules, sur les mouvements d'antennes chez les fourmis..... et pour mieux nous rabaisser jusqu'aux animaux, on avance que, dans certaines races humaines, personne ne peut compter au delà de trois. Je crois avoir fait justice ailleurs de ces bizarreries.

VI^e Partie : Choses requises pour aller plus avant en la recherche de la nature. — Des expériences, voilà ce que, dans la VI^e partie, Descartes a demandé pour aller plus avant dans les sciences objectives. Il s'est imaginé à la vérité que nulle expérience ne pourra infirmer en quoi

« on dire que [illegible] cette pensée dans les dis-
« cours et [illegible] amis ? etc. »

Réponse de Descartes [illegible] *Je ne vois pas que vous prou-*
« viez rien [illegible] disant que j'ai peut-être [illegible]
« l'idée qu[illegible] pensées que j[illegible]
« [illegible] livres et [illegible]
« de mes am[illegible] mon esprit seul. Car
« mon argument [illegible] même force si, m'adres-
« sant à ceux [illegible] reçue, je leur
« demande s'ils l'on[illegible] bien par autrui
« ... et je conclurai [illegible] est Dieu de
« qui elle est primitivement dérivée. » L'obscurité de la démonstration a donc [illegible] biais auquel il a eu recours pour traiter [illegible] Révélation, sans avoir l'air d'y toucher.

V^e Partie. — [illegible] sur la parole comme [illegible] est un argument [illegible] opposées, [illegible] de queue [illegible] singes, sur le [illegible] d'antennes [illegible] jus- [illegible] certaines races [illegible] de trois.

VI^e Partie. [illegible]

que ce soit son vaste système, mais, enfin, c'est à la méthode expérimentale qu'il en a appelé.

De l'ensemble de cette étude, je reviens au remarquable fait que si, en optique, Descartes est arrivé à découvrir les lois de la réfraction, c'est parce qu'il s'est astreint à ne raisonner que sur des données absolument certaines (utilité des lunettes, des loupes, du télescope.....) et d'autre part qu'il a cherché et trouvé l'axiome, point de départ de ses raisonnements purement syllogistiques. Cette méthode lui ayant si bien réussi, on doit se demander si aujourd'hui, dans la question bien plus importante de l'homme et de l'animal examinés comparativement, on n'arriverait pas de même à la certitude, en ne raisonnant que sur des données hors de conteste : cellules cérébrales, petits êtres vivants et sensibles — division des nerfs en sensitifs et moteurs — mouvements réflexes pouvant offrir les apparences des mouvements conscients, tout en étant automatiques — résultats de la pratique du dressage, notamment chez les chiens exhibés comme *bêtes savantes* (Munito, caniche jouant aux dominos[1]) — fourmilières créées artificiellement avec des œufs qu'on a laissés éclore en dehors de la présence de toute fourmi vivante et dans lesquelles les fourmis nouveau-nées se comportent d'emblée comme celles des fourmilières naturelles — dans l'espèce humaine,

1. Voir Leuret et Gratiolet, *Anatomie comparée du système nerveux*, 1839;

— Henri Milne Edwards, *Physiologie et anatomie comparées*, t. I, introduction;

— A. Netter et F. Musany, *l'Homme et l'animal devant la méthode expérimentale*, pages 41 et 248.

la prodigieuse transformation moderne des sourds de naissance — les résultats de la pratique des suggestions de l'hypnotisme..... La certitude de ces faits tirés de la pratique ou de l'expérimentation n'étant pas contestable, on doit aussi pouvoir les raisonner du point de vue de quelque formule axiomatique. Si celle que j'ai proposée[1], *penser, c'est se parler mentalement,* ne convenait point, il faudrait la remplacer par quelque autre vérité évidente d'elle-même, en se rappelant que l'idée du mouvement lumineux comme axiome n'est venue à l'esprit de Descartes que très tardivement.

1. A. Netter, *la Parole intérieure et l'âme.*

LA

RÉVOLUTION COMMUNALE

A TOUL

PAR M. EUG. MARTIN

DOCTEUR ÈS LETTRES

BIBLIOGRAPHIE

I. — Manuscrits.

Archives de M.-et-M. — G. 68-77, Délibérations du Chapitre de Toul.

— G. 1384-1389. Inventaire de Lemoine. (Nous désignerons ainsi ces six volumes, Lem., I, II, III, etc.)

Bibliothèque de Nancy :

Histoire de la ville de Toul..... Ms. 948/416.

Extraits de Louis Machon..... Ms. 952/458.

Mémoires de Jean du Pasquier..... et pièces additionnelles. Ms. 950/84.

Ch. Courbe, *Quelques pages de l'Histoire de Toul, à propos du droit de garde exercé par les ducs de Lorraine.* Ms. 954/725.

Archives municipales de Toul. (Cf. Lepage, *Archives de Toul.*)

Statutorum insignis Ecclesiæ cathedralis Tullensis vetusta collectio, a venerabili et eximio viro Domino Nicolao Le Sane .... adornata et in capitulo generali Cinerum anni 1497 confirmata. Bibl. nat. Fonds. latin, n° 10019.

II. Ouvrages imprimés.

Benoit Picard, *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul.* Toul, Laurent, 1707. Un volume in-4°.

Calmet, *Histoire de Lorraine.* 2e édition. Nancy, Leseure, 1745.

Daulnoy et Pillement, *Mémoires de Jean du Pasquier.* Toul, Lemaire, 1878. Un volume in-8°.

Thierry, *Histoire de la ville de Toul et de ses évêques.* Nancy, Grimblot, 1841. Deux volumes in-8°, avec plan de Toul et gravures.

Daulnoy, *Histoire de la ville et cité de Toul.* Toul, Lemaire, 1881. Un volume in-8°.

Lepage, *Statistique de la Meurthe.* Nancy, Peiffer, 1843. II : Toul.

— *Les Communes de la Meurthe.* Nancy, Lepage, 1853. II : Toul.

— *Archives de Toul. Inventaires et documents.* Nancy, Wiener, 1858.

— *Le Livre des Enquerreurs de la cité de Toul.* (*Mém. de la Soc. d'Arch. Lorr.* VIII, p. 177.)

— *Coup d'œil sur l'histoire des corporations d'arts et métiers dans la Lorraine, le Barrois et les Trois-Évêchés.* (Congrès scientifique de France, 1850. II, 223.)

Pimodan, *La Réunion de Toul à la France.* Paris, Calman-Lévy, 1885. Un volume in-8°.

Robert, *Sigillographie de Toul.* Paris, Rollin, 1868. Un volume in-4°.

Lemoine, *Diplomatique pratique.* Metz, Antoine, 1765.

Natalis de Wailly, *Éléments de Paléographie.* Paris, 1883, II.

INTRODUCTION

On a beaucoup discuté sur l'origine de la révolution communale ; on a formé maints systèmes pour expliquer ce grand fait qui frappa la Féodalité d'un coup si rude et peut être considéré comme le prélude des temps modernes ; le problème reste néanmoins très obscur et dans l'histoire des premières communes se dressent encore bien des points d'interrogation[1].

Mais, pour Toul et pour les villes qui ont suivi le mouvement, la question est beaucoup plus claire : l'obtention de la charte est due à l'esprit d'imitation, à l'émulation causée par le succès d'autrui.

Les riches cités de la Flandre, de la Picardie, de la Champagne, Cambray la première, en 1076, avaient donné le branle, et durant la première moitié du XII^e^ siècle, avaient conquis, acheté ou reçu leurs privilèges et leur autonomie[2]. La commune de Reims datait

1. Sur cette question, on peut consulter Luchaire, *Manuel des institutions françaises, période des Capétiens directs*. Paris, Hachette, 1892, p. 353 et suiv. ; le chapitre de MM. A. Giry et A. Réville, dans l'*Histoire générale*, publiée chez Colin sous la direction de M. Lavisse : *L'Émancipation des villes*, t. II ; les articles de M. H. Pirenne, dans la *Revue historique*, t. LVI et LVII : *L'Origine des constitutions urbaines au moyen âge*, etc.

2. Cambray, 1076 ; Beauvais, 1099 ; Saint-Quentin, 1102 ; Laon, 1112 ; Soissons, 1116 ; Reims, 1138.

de 1138 et l'archevêque de cette métropole, Guillaume de Champagne, avait fondé en 1182, presque sur les frontières du Barrois, une ville neuve, Beaumont[1], et lui avait octroyé une charte qui devait devenir, pour les peuples voisins, un objet d'envie et, pour les princes, un stimulant et un modèle[2].

Le mouvement gagna les pays mosellans et se propagea d'abord dans les cités épiscopales. Les discussions intestines causées par la guerre des Investitures ; les brigues, les luttes acharnées amenées par des élections multipliées ; les longues et fréquentes vacances des sièges ; la répugnance qu'ont toujours eue les peuples à se laisser gouverner par des prêtres ; le développement du commerce, de l'industrie, et l'accroissement de la richesse publique lui avaient préparé un terrain convenable.

Les bourgeois de Trèves se constituèrent eux-mêmes en commune, vers le milieu du XII[e] siècle ; ceux de Metz tentèrent la même aventure sous l'épiscopat de Théotger (1117-1120), mais leur insurrection fut réprimée par Étienne de Bar, successeur de ce prélat (1120-1163)[3]. Ils s'organisèrent pourtant dans la suite : dès la fin du XII[e] siècle, les *paraiges*[4] existaient ; en 1181,

1. Beaumont-en-Argonne, canton de Monzon, Ardennes.

2. Bonvallot, *Le Tiers-État d'après la Loi de Beaumont et ses filiales*. Paris, Picard, 1884. In-8°.

3. Dom Calmet, II, 303 et 475.

4. Sortes de corps aristocratiques, d'abord au nombre de cinq, puis de six, qui avaient absorbé toutes les fonctions publiques de gouvernement, de justice et d'administration. Cf. A. Prost, *Les Paraiges messins* (*Mém. de la Soc. d'Arch. de la Moselle*, 1877). — *Les Institutions judiciaires dans la cité de Metz* (*Ann. de l'Est*, 1891).

réunis *en assemblée,* les citains abandonnent à la collégiale de Saint-Thiébaut la dixième de tous les legs pieux[1] et, en 1207, apparaissent déjà sur un acte, les *treize jurés de la cité de Metz,* véritable corps municipal[2].

A Verdun[3], ville commerçante et plus rapprochée des Flandres, les habitants formaient une bourgeoisie et possédaient une organisation spéciale ; ils n'étaient toutefois nullement satisfaits : longtemps la révolte gronda sourdement ; elle éclata en 1208 et coûta la vie à l'évêque Albert de Hirgis. La cité avait son grand sceau dès avant 1211 et, en mars 1227, elle obtint par surprise du roi des Romains, Henri VII, un diplôme de commune. Ce ne devait être que pour un instant : à la prière de l'évêque, le document fut bientôt déclaré subreptice et révoqué, mais la lutte continua jusqu'à ce qu'une *charte de paix,* octroyée dans la seconde moitié du XIII^e^ siècle[4], eût donné à la ville un gouvernement autonome.

En Lorraine cependant, comme presque partout, la noblesse était peu favorable à cette agitation démocratique et nos barons, unis à ceux d'Allemagne, avaient arraché à l'empereur Frédéric II, en 1231, à la diète de

1. *Histoire générale de Metz,* III, pr., p. 136.

2. Clouet, *Histoire de Verdun,* II, 357.

3. Clouet. *Ibid., passim.* — Labande (*Archives communales de Verdun,* XII) cite un diplôme de l'empereur Henri VI, en date du 18 août 1195, qui permet à qui le voudra de devenir bourgeois de Verdun. — Voir, dans ce dernier ouvrage, un excellent résumé de la révolution communale à Verdun.

4. Je ne précise pas plus, car Clouet et Labande sont en désaccord sur ce point : le premier prétend que la première charte de paix date de 1260, le second la reporte à l'épiscopat de Henri de Granson, vers 1280.

Worms, un rescrit qui abolissait les communes et interdisait toute constitution nouvelle de municipalité. Vains efforts ; le mouvement était trop lancé pour être enrayé : cette même année, Mathieu II confirma les anciens privilèges de Neufchâteau[1] et, de 1234 à 1248, Mirecourt, Bourmont et sept autres bourgs de la Lorraine et du Barrois reçurent leurs lettres de communes[2].

Il s'était donc formé, autour de la cité leuquoise, un cercle de villes libres ou affranchies ; c'était pour les Toulois une tentation bien forte : ils ne tardèrent pas à y succomber.

---

1. Digot, *Essai sur l'Histoire de la commune de Neufchâteau* (*Mém. Acad. de Stanislas*, 1847). — Lemercier de Morière, *Catalogue des actes de Mathieu II*. Nancy, Wiener, 1893, 154 et suiv.

2. Mirecourt, 1234 ; Varennes, 1243 ; Clermont-en-Argonne et Neuville-en-Verdunois, 1246 ; Cons-la-Grandville, Aubreville et Rupt, 1247 ; Villers et Bourmont, 1248.

I

LES PRÉLUDES DU MOUVEMENT COMMUNAL

La ville de Toul ne fut jamais considérable. Au commencement du XIII[e] siècle, elle comprenait le *châtel*[1] ou *oppidum* primitif que protégeait l'enceinte romaine, datant de Valentinien I[er]; le *bourg* qui s'était élevé à l'ouest et au nord-ouest, et les deux faubourgs de Saint-Epvre et de Saint-Mansuy[2].

Elle était divisée en cinq paroisses : Saint-Jean[3] et Sainte-Geneviève[4], dans le Châtel ; Saint-Amand[5], Notre-Dame ou Saint-Agnan[6] et Saint-Pierre[7], dans le bourg. Le faubourg Saint-Mansuy était rattaché à Saint-Pierre ; le faubourg Saint-Epvre formait une paroisse distincte, Saint-Maximin, vulgairement Saint-Mesmin.

Outre le chapitre de la cathédrale Saint-Étienne qui comptait plus de soixante clercs, chanoines, chapelains ou vicaires du cloître, il y avait dans la ville ou dans les

1. D'où le nom de rue *Michâtel*, qui est resté à la principale artère de la ville.

2. Voir le plan que Thierry a joint au 1[er] volume de son *Histoire de Toul*.

3. Saint-Jean-du-Cloître avait son entrée dans le cloître de la Cathédrale, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la chapelle de la crèche.

4. Sainte-Geneviève se trouvait au nord du palais épiscopal, dans la rue de Rigny actuelle.

5. Saint-Amand était à l'emplacement où s'élève aujourd'hui la *Halle*.

6. Saint-Agnan fut plus tard uni à l'abbaye de Saint-Léon, aujourd'hui collège municipal.

7. Il reste encore des vestiges de l'église Saint-Pierre, au faubourg Saint-Mansuy, et de Saint-Mesmin, à Saint-Epvre.

faubourgs la collégiale Saint-Gengoult, établie vers 980 par saint Gérard[1]; la Maison-Dieu, fondée par le même évêque et desservie par cinq prébendiers; l'ancienne église Saint-Waast[2]; le couvent et l'hôpital du Saint-Esprit[3]; l'abbaye augustine de Saint-Léon IX[4] et les deux abbayes bénédictines de Saint-Epvre[5] et de Saint-Mansuy[6].

Depuis saint Gauzelin, qui occupa le siège de Toul de 922 à 962, la cité et sa banlieue formaient un comté, sous la souveraineté de l'évêque, ou plutôt du comte, nommé par lui. Cette dignité de comte épiscopal était depuis longtemps héréditaire dans la famille des sires de Fontenoy-en-Vosges, alliée par des mariages à la maison de Lorraine.

Outre la ville de Toul, l'évêque avait encore sous sa dépendance la prévôté de Liverdun et les trois châtellenies de Blénod, de Maizières et de Brixey: en tout, 27 villages. Son bailli siégeait sur le parvis de Saint-Étienne et l'on appelait de ses sentences au conseil de l'évêque ou à la chambre impériale de Spire, selon l'importance du procès.

Le chapitre de la cathédrale avait droit de haute, moyenne et basse justice dans ses trois prévôtés de Villey-

1. Cf. Bagard, Notice de l'*église Saint-Gengoult* (*Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.*, V).

2. Autrefois paroisse, mais alors délaissée; plus tard siège de la confrérie de Saint-Nicolas-des-Clercs. Cette église, située au sud du cloître, n'existe plus.

3. Plus tard, le séminaire; aujourd'hui, maison particulière, rue Gengoult.

4. Fondée par Lutulf, doyen du chapitre de Toul, vers 1090.

5. Fondée, sous le vocable de Saint-Maurice, par saint Epvre et saint Albaud, son successeur.

6. Fondée par saint Gauzelin et par saint Gérard.

Saint-Étienne, de Void et de Vicherey : en tout, sur 27 villages. Un chanoine était à la tête de chaque prévôté et jugeait en première instance ; les appels se portaient au *Conseil des Appaux,* tribunal composé de six ou sept chanoines, ou à Spire, suivant les cas. Le doyen, au nom du chapitre, avait la juridiction spirituelle et la connaissance des causes matrimoniales, testamentaires et mixtes, sur toute l'étendue du châtel ; le grand archidiacre avait la même compétence dans le bourg. Quant aux faubourgs, ils dépendaient de leurs abbayes respectives[1].

Le comté épiscopal de Toul et les villages du temporel, quoique terres d'Empire, étaient en réalité dans une indépendance absolue, tellement les liens de vassalité s'étaient relâchés ; tout se bornait à la cérémonie de l'hommage, renouvelée après chaque élection. Une fois l'investiture accordée, l'évêque était maître absolu chez lui : il est vrai qu'il avait, pour contre-balancer son pouvoir, le chapitre, son vassal, mais parfois son censeur, et surtout le duc de Lorraine et le comte de Bar, ses diocésains, mais aussi ses rivaux, ses amis ou ses adversaires, selon l'intérêt du moment, les relations de parenté et les sympathies personnelles.

Les habitants du Châtel et du bourg étaient, au moins depuis les Carolingiens, soumis, comme partout ailleurs, au *villicus* ou maire[2] et aux sept échevins,

---

1. Cf. Du Pasquier, ***Mémoires, passim***.

2. Charte de l'évêque Udon (1069), pour le comté de Toul : « ***secundum consilium villici et scabinorum*** »..... « ***Omnia officia civitatis mutabit episcopus et villicus ejus.*** » (Dom Calmet, II, Preuves CCCXXXVIII). — On trouve des échevins parmi les témoins d'une donation à l'église

scabini[1], choisis par le seigneur, c'est-à-dire par le comte-évêque, et rendant la justice en son nom *in mallo publico*[2]. Mais, à la faveur des troubles qui agitèrent le diocèse pendant le XII[e] siècle, lors de la querelle des Investitures, les Toulois prirent de l'audace; ils s'organisèrent par quartiers[3], par paroisses[4]; ils formèrent des associations de métiers[5]; ils se firent du corps des échevins une sorte de justice spéciale[6]; puis, se sentant forts et stimulés par l'exemple de leurs voisins, mais n'osant encore s'attaquer à l'évêque, ils tentèrent d'empiéter sur les droits du chapitre de la cathédrale.

L'empereur Henri VI, le 1[er] mai 1192, fut obligé de prendre la défense des chanoines et de déclarer que leurs sujets, qu'ils demeurassent dans la ville ou dans le bourg, ne seraient soumis qu'à leur juridiction, ne devraient de

---

Saint-Michel, sur le Mont-Bar, en 971 (*Ibid.* CCXXVI); d'une charte d'Udon pour Bleurville, en 1052 (*Ibid.* CCCVIII); d'une charte du même pour Saint-Gengoult, en 1065 (*Ibid.* CCCXXIX).

1. C'est le nombre qui est exigé par le capitulaire de 803 (Baluze, *Cap. reg. franc.*, I, 394) et qui subsista à Toul jusqu'en 1641.

2. Fustel de Coulanges, *Transformation de la royauté pendant la période capétienne*, 494 et suiv.

3. Ce que semble indiquer le nombre des *quatre* bannerets qui existaient encore au temps de Du Pasquier.

4. Ce que semblent indiquer les *dix* bannières ou paraiges (chiffre multiple des cinq paroisses de la ville), entre lesquelles étaient répartis les bourgeois.

5. En 1243, les drapiers se soulèvent contre l'évêque Roger de Marcey. En 1265, Gilles de Sorcy achète la maîtrise de la Pelleterie et la cède au chapitre (Lem. I, 81).

6. On peut du moins le conjecturer d'après le diplôme de Henri VI que nous citerons bientôt. Autrement, quelle aurait été cette Justice de la ville, devant laquelle ne devaient pas être traînés les sujets du chapitre? Du reste, l'Échevinat subsista à Toul, comme corps de justice municipale, jusqu'à sa transformation sous la domination française, en 1641, lors de la création du Bailliage.

service qu'à eux et ne ressortiraient qu'à leur tribunal ; toutefois, s'ils étaient marchands, ils pourraient être cités devant la justice de la ville, mais seulement pour des faits qui concerneraient leur négoce [1].

Les Toulois se le tinrent pour dit : ils demeurèrent tranquilles sous les épiscopats si troublés de Mathieu de Lorraine (1199-1210), de sa victime, Renaud de Boutillier-Senlis (1210-1217)[2], et de leur successeur, Eudes de Sorcy (1219-1228). Roger d'Ostende de Marcey, leur nouvel évêque (1230-1252), eut à se défendre contre deux compétiteurs et dut attendre dix-huit mois le moment favorable pour se faire sacrer. Ils n'abusèrent point de cette situation et semblaient avoir renoncé à toute velléité d'indépendance ; mais le feu couvait sous la cendre et des événements qui, de prime abord, semblent de minime importance, allaient le découvrir et l'enflammer.

L'enceinte du *castrum* datait de l'époque romaine ; elle tombait en ruines, elle enserrait la ville et elle laissait sans défense l'agglomération qui s'était formée sous les murs. Roger de Marcey conçut le projet de réunir ce bourg au châtel primitif. Il obtint à cet effet, en 1239, une charte de l'empereur Frédéric II et conclut, en janvier 1240, une convention avec le maître-échevin et les habitants de Toul pour aviser aux moyens de réaliser cette entreprise [3].

---

1. Lem. I, 144.

2. Mathieu de Lorraine, déposé par le Pape en 1210 pour indigne gestion de sa charge, vivait en véritable brigand dans un château des environs de Saint-Dié. Son successeur, Renaud de Boutillier-Senlis, étant venu faire une tournée pastorale dans la Vôge en 1217, il lui tendit une embuscade auprès de La Burgonce et le fit mettre à mort. C'était le mardi de Pâques, 28 mars.

3. Ben.-Pic., Preuves. CXII.

L'ensemble des bourgeois, la *communauté,* comme l'évêque l'appelle dans son diplôme, élut, du consentement de Roger, une commission de huit membres pour s'occuper, de concert avec lui et sous son contrôle, de tout ce qui concernerait ce travail. C'était une mesure fort équitable : les habitants devaient profiter de la sécurité que leur procurerait ce rempart, il était juste qu'ils coopérassent à l'œuvre, et par leurs conseils, et par leurs subsides. Mais, c'était aussi un dangereux précédent : les *citains,* une fois habitués à se réunir pour délibérer en commun, ne sentiraient-ils pas leur force et ne voudraient-ils pas transformer en municipalité perpétuelle une commission essentiellement temporaire ?

Dans beaucoup de lieux, la construction du mur urbain, autour de l'oppidum et du bourg, avait fourni une occasion toute naturelle de créer un budget communal et de constituer un corps de ville. Il en fut de même à Toul. Les nouveaux remparts commençaient à s'élever avec leurs vingt-six tours et leurs quatre principales portes : au nord-est, près de la Maison-Dieu, la porte La Place ; à l'ouest, la porte Malpertuis ; au sud-ouest, la porte de la Rousse et, à l'est, la porte du Guet. Cette dernière s'ouvrait sur la Moselle, près du raccordement des deux enceintes[1]. Quant à la commission, elle fonctionna quelque temps selon la teneur des statuts, avec un renouvellement partiel chaque année.

1. L'enceinte commencée par Roger de Marcey a été décrite par Vauban, en 1698. M. Daulnoy a inséré cette description dans son *Histoire de Toul,* page 101, note 1. Vauban supprima la porte de la Rousse, mais il conserva les trois autres entrées, en les déplaçant quelque peu. — Voir le plan que Thierry a mis en tête du premier volume de son *Histoire de Toul.*

Quatre ans ne s'étaient pas écoulés que Roger de Marcey put s'apercevoir de sa témérité. Il publia en 1243 un règlement sur la fabrication des draps : c'était toucher aux privilèges d'une corporation qui, à Toul comme dans plusieurs villes lorraines, semble avoir été fort puissante. Les Messins venaient de se révolter contre leur évêque, Jean d'Apremont (1231). Excités par leur exemple et ne voulant pas demeurer en arrière, les drapiers se soulevèrent, crièrent hautement que leur cité dépendait directement de l'empereur (c'était le refrain ordinaire) et que l'évêque ne pouvait y faire aucun règlement sans sa permission et sans leur avis; ils ameutèrent le peuple et forcèrent le prélat à quitter la ville.

Roger sortit, mais leur lança les foudres de l'Église, armes redoutables en elles-mêmes, mais les évêques de cette époque en usaient, ou plutôt en abusaient tant, qu'elles ne produisaient aucun effet salutaire : elles irritaient au lieu de calmer.

Frédéric II, excommunié depuis 1239, était à ce moment même (1245) déposé par le concile de Lyon et abandonné par l'épiscopat. Nos bourgeois prirent ouvertement son parti et se déclarèrent contre Guillaume de Hollande, son compétiteur : la question municipale se compliquait d'une question politico-ecclésiastique. Après quelques années de troubles et d'agitation, ne se trouvant sans doute pas assez forts, ils firent appel à leurs frères de Metz et leur envoyèrent, en 1250, Némeric Barat [1], alors maître-échevin, qui conclut avec eux une

1. Némeric Barat fonda, en 1240, dans sa ville natale, le couvent des Frères Prêcheurs. Les fils de Saint-Dominique paraissent avoir été très populaires à Toul, car c'est dans leur maison que furent signés plusieurs des traités conclus entre les chanoines et les bourgeois.

alliance offensive et défensive contre tous leurs ennemis, surtout contre Guillaume de Hollande. L'année précédente, à la Saint-Jean d'été, ils s'étaient mis, pour dix ans, sous la garde de Mathieu II[1]. Le duc, moyennant un cens annuel de cent livres toulois, devait les protéger contre tous, sauf contre l'Empereur, amener le prélat à composition, obtenir la levée de l'excommunication et de l'interdit. Ils espéraient donc beaucoup de leur insurrection, quand Mathieu II mourut en 1251. Catherine de Limbourg, son épouse, régente de Lorraine pendant la minorité de Ferry III; Henri, comte de Luxembourg, et surtout Thiébaut II, comte de Bar, prirent en mains la cause de l'évêque et forcèrent les Toulois à capituler. Roger rentra dans sa ville épiscopale, la veille de la Pentecôte 1251; les citains obtinrent pleine amnistie, mais ils durent renoncer à leur ligue avec les Messins et reconnaître Guillaume comme roi des Romains. Cette première émeute n'avait pas abouti, mais elle avait duré huit ans, elle avait déposé dans le cœur des Toulois un ferment de révolte qui ne devait plus les laisser en repos.

Roger de Marcey mourut en 1252. L'empire était alors disputé entre Guillaume de Hollande et Conrad IV, fils de Frédéric II; la duchesse-régente de Lorraine, les comtes de Bar et de Luxembourg étaient fort absorbés par de communs différends: les citains crurent le moment favorable: ils profitèrent de la vacance du siège; ils s'organisèrent en commune, ou, comme le dit le P. Benoit-Picard, ils « formèrent une anarchie », prétendant bien secouer désormais le joug épiscopal.

Il fallait, pour leur tenir tête, un homme prudent, mais

1. Le Mercier de Morière, n° 353.

résolu : les chanoines donnèrent leurs suffrages à Gilles de Sorcy, doyen de leur église, dont ils connaissaient l'habileté et la fermeté. Les insurgés virent bientôt à qui ils avaient affaire. A peine installé, Gilles fit informer contre les meneurs et il obtint leur bannissement de la province ecclésiastique de Trèves. Il avait du reste de puissants auxiliaires : Catherine de Limbourg avait défendu aux Lorrains, sous peine de commise, de fournir aucun secours aux Toulois ; elle avait pris, de concert avec les comtes de Bar et de Luxembourg, l'engagement de ne pas recevoir sous sa garde les villes de Metz et de Toul (10 et 11 avril 1252)[1] et, quand le prélat dut aller en Allemagne, demander l'investiture à Guillaume de Hollande, elle prit sous sa protection les droits et les pouvoirs du siège épiscopal.

La cérémonie de l'hommage eut lieu le 12 septembre 1253 ; Gilles, désormais comte de Toul et prince de l'Empire, revint en toute hâte à son poste de combat. La régente, infidèle à ses engagements, venait de prendre les bourgeois sous sa garde, le 22 du même mois, moyennant la rente convenue avec Mathieu II[2]. Elle réservait bien qu'elle ne les défendrait pas contre le seigneur de la ville ; mais l'évêque comprit qu'il ne devait compter que sur lui : il résolut de donner de plein gré ce qu'on pourrait bientôt lui arracher de force et, vers 1255, il substitua au gouvernement révolutionnaire une *Justice* ou municipalité. Toul allait donc pouvoir s'administrer elle-même et sa première charte communale, elle la devait à la sagesse de son évêque.

1. Dom Calmet, 1re édit., I, CCCCLIX et suiv.
2. *Ibid.*, CCCCLXXIII.

II

ORGANISATION MUNICIPALE[1]

Gilles de Sorcy maintint les échevins, mais divisa la ville en dix *paraiges* ou bannières et créa un corps municipal de 10 justiciers, communément appelé *les Dix*.

Le *maître-échevin* resta le premier magistrat de la cité. Il était élu pour un an, le 23 avril, fête de saint Georges et de saint Gérard; la municipalité présentait trois noms et, sur l'avis d'une commission composée de trois députés du chapitre de la cathédrale, de deux chanoines du chapitre de Saint-Gengoult, de deux religieux de chacune des trois abbayes de Saint-Epvre, de Saint-Léon, de Saint-Mansuy, l'évêque optait pour l'un des noms proposés.

Le maître-échevin n'appartenait pas nécessairement au corps des justiciers, mais il n'en était pas moins le chef de la ville, des Dix et du Conseil, et toutes les décisions communes se prenaient sous cette formule : « Nous, les Maître-échevin, Justice et Conseil, estant établis en l'Hostel de Ville... etc. » Il avait seul la juridiction sur les Grands-Moulins de Toul et sur le *Tombel,* ou marché au bois. Comme émoluments, il était exempt des charges de la ville et touchait sur le fromage, le beurre, les citrons, les oranges, les marrons, etc.., certains droits

1. Cette question, si obscure dans Benoît-Picard (pages 139 et suiv.) et dans les historiens toulois, s'éclaircit quand on consulte les *Mémoires* de Jean du Pasquier, procureur-syndic de la cité de Toul, au milieu du XVII[e] siècle. Le manuscrit original, écrit de 1655 à 1658 et possédé par la Bibliothèque de Nancy (n° 950/84), a été publié en 1878 par MM. Daulnoy et Pillement : *Mémoires de Jean du Pasquier,* Toul, Lemaire, 1878.

utiles qui pouvaient lui valoir de cent à cent cinquante livres par an. Il pouvait aussi tenir tous les ans, dans le cloître de Saint-Gengoult, les *bannaux* ou *annaux*: il s'asseyait dans un fauteuil préparé sur une estrade et tenait en main une grande clef d'argent, et tous les habitants de la ville, même les gens du chapitre et des abbayes suburbaines, étaient obligés de comparaître devant lui. Cette cérémonie dégénéra bien vite en une véritable comédie: les assistants criaient de toutes leurs forces *hennin, hennan* et poussaient d'autres clameurs impertinentes ou ridicules: aussi fut-on contraint de tout supprimer, au grand chagrin des amateurs de désordre[1].

Les *Dix* étaient choisis chaque année par l'évêque, le jour de la Saint-Remy, parmi les trente membres du *Conseil*. Ce conseil, véritable ordre sénatorial de la cité leuquoise, n'était convoqué que pour des affaires graves. Il se recrutait par cooptation parmi les anciens receveurs municipaux qui y entraient de droit, ou parmi les bourgeois riches et généreux qui pouvaient offrir à la ville une somme d'au moins 600 fr., pour équilibrer ses finances. Le gouvernement de Toul était donc aux mains d'une oligarchie, caste riche et fermée, qui formait une sorte d'aristocratie bourgeoise.

Chacun des justiciers présidait la *Justice*, c'est-à-dire les *Dix*, durant environ six semaines; il portait alors le nom de *maître des Dix*, avait les clefs de l'hôtel de ville, convoquait ses collègues, proposait les affaires, dirigeait les débats et jugeait seul, les lundis, mercredis et vendredis, sur l'*embauchée* ou perron de la maison commune,

1. Du Pasquier, *op. cit.*, 96.

les affaires de minime importance. Il ne faut donc pas confondre, malgré l'analogie de leurs noms, le maître des Dix et le maître-échevin : le premier était le président du corps municipal, le second était, à proprement parler, le premier des échevins et, par attribution spéciale, le chef de la ville ; n'étant pas nécessairement du nombre des justiciers, il était au-dessus, mais pour ainsi dire en dehors des *Dix*, ou selon le terme savant, des *Décemvirs* [1].

Ceux-ci étaient assistés d'un *procureur général* et d'un *secrétaire*, nommés à vie par eux et ayant voix délibérative. Le maître-échevin, les justiciers, leur procureur et leur secrétaire formaient donc une sorte de conseil de treize personnes, ce qui explique cette formule que l'on trouve en tête d'un traité d'alliance conclu le 26 septembre 1257 entre la ville de Metz et les bourgeois de Toul : « Nous, li maistres échevins et li *treize* jurés et la communalteit de Toul [2] » ; mais cette expression n'a point prévalu.

Le *procureur général*, plus tard désigné sous le nom de procureur-syndic, était le témoin et le gardien des traditions, le représentant des intérêts de la ville. Il veillait à la conservation des droits et des privilèges, surveillait les magistrats, assistait à la reddition des comptes et à la transmission des pouvoirs, allait soutenir, partout où besoin était, les affaires de la cité, recevait les visiteurs de marque, leur présentait le vin et les haranguait

1. Archives de Toul, FF. 3. « *Amplissimis, spectabilibus ac præclaris viris dominis magistro scabino et decemviris civitatis imperialis Tullensis.* »

2. *Histoire de Metz*, par les Bénédictins, Preuves, 212.

au nom de ses concitoyens. Enfin, il remplissait, avec quatre justiciers nommés par leurs collègues, les fonctions de justice tutélaire et sauvegardait les intérêts des mineurs. C'était, au dire de Du Pasquier, procureur-syndic, fils, oncle et père de procureurs-syndics, le *defensor civitatis,* le *censor morum,* le tribun du peuple et surtout le père du peuple : il y a sans doute un peu de complaisance dans cette énumération, mais l'office de procureur général était néanmoins l'un des principaux de la cité.

Le *secrétaire* était le greffier en chef de la justice et de l'échevinat ; il avait en outre la garde des archives. Son emploi lui rapportant beaucoup de profits et d'émoluments, il n'avait que 80 fr. de gage, tandis que le procureur touchait 320 fr. et les justiciers 300 fr. Tous étaient exempts des charges et des contributions de la ville, avantage négatif qui n'était nullement à dédaigner.

Les *Dix,* assistés du procureur et du secrétaire, avaient des fonctions judiciaires et administratives, suivant l'usage de cette époque qui ne connaissait pas la séparation des pouvoirs. Ils jugeaient en séance publique, le lundi et le vendredi de chaque semaine, les causes personnelles et mixtes ; ils instruisaient aussi les affaires criminelles, les crimes de sortilège, par exemple[1], mais la sentence était réservée au maître-échevin. Ils surveillaient les confréries et les métiers, sévissaient contre les auteurs de scandales publics, fixaient le taux des monnaies, la taxe du pain, de la viande, du vin, contrôlaient les mesures, proclamaient le ban des vendanges ; bref, ils pre-

1. Voir A. Denis, *La Sorcellerie à Toul.* Toul, Lemaire, 1888.

naient toutes les mesures de police municipale ou foraine. Ils avaient naturellement l'administration des finances et des intérêts de la cité. Les amendes inférieures à 60 sols rentraient tout entières dans leur casuel ; sur les autres, ils ne percevaient qu'un tiers, le reste revenait par portions égales à l'évêque et à la ville.

Toutes les causes, on a déjà pu le constater, ne ressortissaient pas aux mêmes tribunaux : le *maître des Dix* dirimait à l'*embauchée* les litiges de minime importance ; les *Dix* connaissaient des affaires personnelles et mixtes, et l'on pouvait appeler de leur décision au conseil de l'évêque et même à la chambre impériale de Spire, Injures, excès et autres légers délits étaient déférés à la *Taxe*[1], assemblée composée du conseil de l'évêque et du corps des justiciers et ne siégeant que quatre ou cinq fois l'an. Le maître-échevin, assisté des *Dix,* du procureur et du secrétaire, jugeait, souverainement et sans appel, les procès criminels ; au corps des échevins étaient dévolues, en première et dernière instance, les causes de *féauté* ou de vassalité. Les différends entre les maîtres des quatre hauts métiers, les fèvres, les drapiers, les bouchers et les tanneurs, étaient portés directement au conseil de l'évêque[2]. Quant aux causes matrimoniales, ecclésiastiques et mixtes, elles ressortissaient au doyen du chapitre pour les habitants de l'ancien châtel, et au grand archidiacre pour les gens de l'ancien bourg[3].

L'organisation judiciaire à Toul n'était certes pas la simplicité même !

1. Ainsi appelée parce qu'elle taxait le chiffre des amendes encourues.
2. Du Pasquier, *op. cit.*, 17.
3. *Statuta, etc.* Ch. 18 et 25.

Tous ces tribunaux avaient pour les aider dans leur tâche des officiers subalternes, les enquerreurs, les sergents et les bannerets. Les *enquerreurs,* au nombre de cinq, étaient choisis par l'évêque, le même jour que les *Dix,* sur une liste de dix noms présentée par les magistrats sortants. Ils débutaient dans leurs fonctions en offrant un banquet aux justiciers, anciens et nouveaux, à leurs prédécesseurs, au receveur, au gabelier des vins de l'année, à l'évêque et à son conseil : les Toulois ont toujours été des gens pratiques[1] !

Le dernier jour d'octobre, ils faisaient publier par toute la ville plusieurs ordonnances de police, avec cette formule : « De par M^gr^ l'évêque, son maître-échevin, dix justiciers de la ville, cité et université de la cité de Toul, etc... » ; c'était comme l'édit du préteur : on nommait cette proclamation le *cri de la Toussaint.*

Ces enquerreurs étaient à la fois agents de police et juges d'instruction ; ils veillaient à la sûreté, à la décence et à la propreté des rues ; ils faisaient, nuit et jour, des rondes et des patrouilles, et ils frappaient souvent à la porte des boulangers pour voir s'ils ne cuisaient point, au préjudice de leurs clients, « des pains petits et trop légers[2] » ; ils commençaient l'information pour les faits d'injures, de rixes, de batailles, de crimes, et ils ren-

1. Outre le chapitre de Du Pasquier sur les enquerreurs (*op. cit.,* p. 85 et sq.), nous avons le *Livre des Enquerreurs de la Cité de Toul,* manuscrit conservé à la bibliothèque de Toul (in-4°, 104 p.). C'est un journal fort curieux de ces modestes fonctionnaires, avec poèmes, satires, bons mots, éphémérides locales, récit des événements contemporains. H. Lepage a consacré à cet ouvrage un article très intéressant dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine,* VIII, p. 177 et sq.

2. Lepage, *op. cit.,* 189.

voyaient les coupables aux justiciers ou à la Taxe, selon les cas.

Ils tenaient leurs séances à l'hôtel de ville, dans la *chambrotte,* les lundis, mercredis et vendredis, à 8 heures du matin, et plus souvent quand il était nécessaire. L'un d'entre eux était tout ensemble président et secrétaire, et tenait leur *livre* au courant. Au mur, se trouvait un râtelier pour suspendre les gages saisis sur les délinquants, et un tronc pour déposer le produit des amendes perçues à leur profit ou versées par eux quand ils manquaient à leurs obligations. C'étaient en général de braves bourgeois, gais compagnons, qui aimaient bien rire et encore mieux boire. Ceux de 1594 firent peindre le Crucifiement sur leur registre, préférant, disent-ils, « employer leurs amendes et droitures de la chambrotte pour ce regard qu'à taverner ordinairement[1] ». Mais tous n'étaient, ni si pieux, ni si raisonnables, du moins s'il faut en croire les vers satiriques que les secrétaires de la corporation n'ont pas dédaigné de mettre dans leur livre. Ils ressemblaient plutôt à ceux-ci, qui siégèrent en la chambrotte, je ne sais plus en quelle année :

Jean Thibert, clerc des Enquerreux,
Buvait du vin assez pour deux ;
Nicolas Pagel veut toujours trinquer,
Et Bastien Royaumeix veut toujours dîner;
Pierron Hocquard, il aime fort le lard[2].

Le besoin de l'assonance est peut-être responsable de ces médisances quelque peu lorraines, mais combien auraient signé cette phrase légèrement bachique : « J'aime-

1. Lepage, *op. cit.,* 199.
2. *Ibid.,* 193.

rais mieux aller sans chausses et sans cotillon, et boire du bon[1] » ? Ce n'est pas pour rien que l'on est du Toulois !

Les six *sergents*, sortes d'appariteurs vêtus d'une tunique aux couleurs de la ville, étaient nommés par le maître-échevin et par les Dix et ils étaient révocables à leur gré : ce que leur rappelait une cérémonie assez curieuse. Aussitôt après la création de la justice, au mois d'octobre, ils entraient dans la chambre de ville, déposaient sur la table la baguette, insigne de leurs fonctions, et ne la reprenaient que sur l'ordre des nouveaux magistrats. L'un d'eux était à la disposition du maître-échevin et portait le nom de sergent du *Tombel ;* un autre servait les enquerreurs, signifiait leurs sentences, exécutait leurs arrêts et, s'il faut en croire de mauvaises langues, il avait le soin de la buvette :

Et, pour un sergent fort fidèle,
Pierron Barotte qui, sans querelle,
Faisait tout devoir et bon
D'aller quérir *du vin très bon,*
Pour boire les bons compagnons[2].

Les autres étaient au service des *Dix* et des échevins ; ils avaient, entre autres avantages, un dîner que leur offraient, au jour du mardi-gras, les bénédictins de Saint-Mansuy[3].

Ils étaient aidés dans leur charge par les quatre *bannerets*. Ces derniers, autrefois porte-bannières et chefs des quartiers, perdirent dans la suite toute importance : c'étaient, au temps de Du Pasquier, « de pauvres gens

1. Lepage, *op. cit.*, 199.
2. *Ibid.*, 191.
3. Arch. de Toul, JJ. 4, 507.

qui n'avaient plus d'autres fonctions que d'avertir les bourgeois de ce que les Messieurs ordonnaient, lorsque quelque chose se devait faire hastivement et que les sergents n'y pouvaient vaquer[1] ». On les confondait parfois avec les sergents, et l'on disait alors indifféremment les dix bannerets ou les dix sergents[2].

Ajoutons le receveur, le gruyer des bois, les dix gardes des vignes, les deux gardes des champs, les deux gardes du *Danil*[3], tous nommés pour un an par les *Dix;* le crieur de ville, les deux portiers de la porte La Place et des portes du Guet et Malpertuis, le maître des œuvres, ou architecte, également à la collation des magistrats, nous aurons la liste de la plupart des agents et des fonctionnaires municipaux.

Le centre de la vie communale était au quartier Saint-Gengoult; on s'y trouvait à une distance raisonnable de l'évêché et de la cathédrale; les deux chapitres étaient quelque peu rivaux : une sonnerie de cloches intempestive, une rencontre de processions, une question de préséances ou de costume, que sais-je? suffisait pour rallumer la guerre[4]. Les chanoines de Saint-Gengoult étaient donc les partisans-nés de nos bourgeois : la communauté de querelle faisait la communauté d'intérêts.

L'hôtel de ville s'élevait sur la place du Pilori, devant leur collégiale[5]; la tour de leur église servait de beffroi

1. Du Pasquier, 89.
2. Arch. de Toul, BB. *passim*.
3. *Danil,* canton de terres, le long de la Moselle, en amont du Tombel et des Grands-Moulins.
4. Arch. de M.-et-M. G. 73 et 74, *passim*.
5. Voir le plan de M. Thiéry.

et renfermait la *ban-cloche*[1], ou la « *Gengoul,* cloche touloise qui trois milz et cinq centz poise ». C'était chez eux que se célébraient les fêtes religieuses de la cité ; dans leur cloître, le maître-échevin présidait les *bannaux* et, sur la place voisine, se tenaient les foires, les marchés et les assemblées du peuple.

Toutefois, le sceau de l'*hôtel commun de la ville de Toul,* en l'an 1304[2], n'indique nullement d'antagonisme entre les citains et le chapitre : il est rond, porte comme champ le martyre de saint Étienne, patron de la cathédrale, et, comme légende : S. VNIVSITAT. CIV. TVLL. En 1418, sa forme était ovale, sa légende restait la même ; le champ représentait une porte de ville fortifiée, et au-dessous, dans la pointe de l'ovale, le martyre de saint Étienne. Plus tard seulement, la cité adopta le T gothique, resté dès lors dans ses armoiries avec la belle devise : « *Pia, Prisca et Fidelis*[3] ». Le contre-scel varia souvent ; en 1485, il portait TVLLVM SECRETVM.

Comme ressources financières[4], la ville avait le *prêt,* impôt personnel ; les gabelles, impôts indirects ; le tiers des grosses amendes, le revenu de ses propriétés et de ses forêts. Les *gabelles* se levaient sur les bois vendus au Tombel, sur les huiles, sur les harengs et autres pois-

1. Lepage, *La Ban-cloche de Toul.* — La *Gengoul* suscita, au XVI^e^ siècle, un grave procès entre les bourgeois et les chanoines de Saint-Gengoult. (Arch. de Toul FF. 5.) Sauvée pendant la Révolution, elle fut donnée à la paroisse Saint-Étienne (cathédrale) et refondue plus tard, lors de la formation d'une nouvelle sonnerie.

2. Lemoine, *Diplomatique pratique.* Metz, Antoine, 1765, p. 71, 79, 80. — Natalis de Vailly, *Éléments de Paléographie,* II, planche 9.

3. Les armes de Toul sont de gueules au T fleuronné d'or, avec cette devise : *Pia, Prisca et Fidelis.*

4. Du Pasquier, *Mémoires, passim.*

sons salés, sur les draps et les toiles, sur le pain, sur la viande, sur le vin. Les marchands payaient leur place au marché et les conducteurs de chars remplis de grains ou d'autres denrées devaient acquitter un droit d'entrée, aux portes de la ville. Tous ces impôts s'affermaient chaque année à la Saint-Simon, à la Toussaint ou à la Saint-Martin, et la perception en était abandonnée au plus offrant et dernier enchérisseur.

Le *prêt*, son nom l'indique, fut d'abord une cotisation personnelle consentie par les bourgeois, mais à la longue cette cotisation libre devint un impôt forcé. Aux précautions que l'on prenait pour la proclamer, on peut soupçonner que cette contribution n'était pas toujours acceptée de bon cœur. Le 17 novembre, sur les deux ou trois heures du matin, les quatre derniers justiciers, le secrétaire, les enquerreurs et les sergents parcouraient les rues de la ville et publiaient à haute voix, et en nommant les intéressés, le montant du prêt pour chaque bourgeois. C'était soi-disant pour que chaque contribuable, étant en repos dans sa maison, pût mieux entendre le montant de sa taxe : belle raison ! ne dormait-on point à Toul, surtout quand il s'agissait d'argent à verser ? Mais le véritable motif, c'était la crainte d'une émeute. Certes, on était fier d'être organisé en commune ; on prétendait que la qualité de bourgeois de Toul équivalait à la noblesse ; on publiait bien haut qu'un enfant de Toul pouvait « succéder par tous les pays, provinces et royaumes, sans être tenu, ni réputé aubain, en aucun lieu[1] », mais on aurait voulu que l'autonomie ne coûtât rien !

1. Voir cette curieuse dissertation dans les *Mémoires* de Du Pasquier, pages 161 et sq.

Cela fait, les magistrats allaient se remettre de leurs émotions dans un banquet ; c'était le receveur qui le leur offrait, et qui dépensait d'avance, dans ce festin d'apparat, ses 200 fr. d'émoluments. Sans doute, son année de charge révolue, il avait l'espoir de passer dans le conseil et dans le corps des Dix, mais c'était acheter bien cher un tel honneur : aussi, peu à peu, le poste fut-il déserté et il fallut, pour trouver des hommes, renoncer au repas traditionnel : ce dut être un rude sacrifice pour nos sénateurs leuquois.

Avec ces recettes, en somme peu considérables, car la ville était petite, le nombre des bourgeois restreint et le commerce assez mort (en 1655, le total se monta à 15,623 fr. 3 gros 8 deniers[1]), la commune devait pourvoir au traitement de ses magistrats et de ses fonctionnaires, aux honoraires des prédicateurs de l'Avent et du Carême en l'église cathédrale, à l'entretien des murs et des édifices municipaux, au paiement des droits de garde promis aux seigneurs voisins, etc..., sans compter les dépenses extraordinaires occasionnées par les guerres, les procès ou la réception de grands personnages. Le receveur avait donc souvent sa bourse vide ; pour la remplir ou pour faire face à leurs créanciers, les *Dix* devaient augmenter le *prêt,* créer de nouveaux impôts ou chercher de nouveaux contribuables ; ce fut l'une des grandes causes des contestations avec le chapitre.

Les bourgeois, pour la milice, étaient répartis en six compagnies, ayant chacune un capitaine, un lieutenant

1. Du Pasquier donne le compte complet des recettes de l'année 1655 (*op. cit.,* 253 et sq).

et un enseigne. Plus tard, ils eurent des compagnies d'arbalétriers, d'arquebusiers et de couleuvriniers[1]. Ils s'étaient aussi, comme partout ailleurs, formés en corps de métiers et en confréries[2]. La principale confrérie était celle de *Saint-Nicolas-des-Clercs :* elle se composait d'ecclésiastiques, d'avocats, de procureurs, de tabellions et de citains, se réunissait à Saint-Jean, puis à Saint-Waast à partir de 1378, avait pour maître l'official du chapitre et élisait tous les trois ans un gouverneur, un assistant, un procureur et un receveur. Les membres étaient obligés de se rendre à la messe et aux vêpres, aux deux Saint-Nicolas d'hiver et d'été[3], à la Sainte-Catherine, à la Saint-Yves et à la Saint-Michel ; ils devaient visiter leurs confrères malades et assister aux funérailles des associés défunts.

Cette confrérie était donc mixte ; mais les corporations étaient purement bourgeoises ; elles étaient nombreuses, trop nombreuses même pour avoir sur la vie de cette petite ville une influence considérable : quelques-unes même ne comptaient que trois ou quatre membres.

Nous n'avons point de détails précis sur leur organisation à cette époque[4] ; de plusieurs, nous savons à peine le nom. Elles élisaient chaque année un maître ou chef de métier ; elles s'assemblaient quand bon leur

1. Arch. de Toul, EE, 1. — Lepage, dans ses *Archives de Toul,* en donne le règlement (p. 47 et sq.).

2. Lepage, *Coup d'œil sur l'histoire des corporations d'arts et métiers dans la Lorraine, le Barrois et les Trois-Évêchés.* (*Congrès scientifique de France,* 1850, II, 223.)

3. 6 décembre et 13 mai. A cette seconde date, l'Église de Toul fêtait la translation des reliques du patron de la Lorraine.

4. Pour les réunions de métiers, au XVIII^e^ siècle, voir les Arch. de Toul, HH, 1-20.

semblait, mais avec l'autorisation et sous la surveillance des magistrats[1], car, de réunions de ce genre, on peut toujours craindre des mouvements séditieux.

Nous trouvons mentionnés, çà et là[2], les drapiers et teinturiers ; les tailleurs et fripiers d'habits ; les cuisiniers, traiteurs, rôtisseurs et pâtissiers ; les boulangers ; les menuisiers, ébénistes, tourneurs et tonneliers ; les maçons, couvreurs, charpentiers et paveurs; les barbiers et perruquiers ; les distillateurs d'eau-de-vie ; les pelletiers ; les tisserands ; les chapeliers ; les cordiers, etc... Les quatre métiers les plus puissants étaient les fèvres et maréchaux ; les cordonniers et tanneurs ; les bouchers et les Lombards[3]. Enfin, les marchands étaient réunis sous le patronage de saint Michel[4].

Sur un acte de vente du 2 septembre 1431, nous voyons que le roi des ménétriers recevait de tout habitant de Toul, des faubourgs, des villages de Dommartin et de Chaudeney, qui se mariait, quatre toulois et maille, et un anneau d'argent du même prix. Chaque femme qui se *méfaisait,* devait lui payer chaque année, à la foire de Toul, six sols toulois. Le roi des ribauds percevait 27 toulois et maille, de tout ribaud et ribaude qui se battait ou se mariait[5]. Cette dernière corporation nous donne une assez triste idée de l'état moral de la ville : le mal ne fit que s'accroître, malgré les efforts des évê-

1. Du Pasquier, *op. cit.*, 95.
2. Arch. de Toul, HH, 1-20. — Lem. III et IV, *passim*. — Du Pasquier, *passim*.
3. Du Pasquier, *op. cit.*, 17.
4. Arch. de Toul, HH, 11.
5. Lem. III, 27. — Lepage, *Comm.*, II, 576.

ques, et il fallut qu'au XVI[e] siècle on parquât les ribaudes dans certaines rues et qu'on les obligeât à porter sur leurs vêtements un signe qui les fît reconnaître[1].

Telle était l'organisation municipale[2]; elle ne fut sans doute pas créée de toutes pièces sous l'épiscopat de Gilles de Sorcy, mais elle était en germe dans l'acte de cet évêque et ne tarda point à se compléter[3].

Quelle charte avait servi de modèle à l'évêque de Toul? N'ayant ni le texte, ni même le résumé de ce document, il nous est difficile de répondre. Nous pouvons du moins remarquer une grande similitude d'organisation entre les cités épiscopales, toujours indissolublement unies, Metz, Verdun et Toul[4]. Dans les trois, le maître-échevin était le premier magistrat de la commune; il partageait, sans en faire nécessairement partie, les pouvoirs administratifs et judiciaires avec un corps de ville annuel, nommé à Metz les *Treize,* à Verdun le *Nombre* ou les *Wardours de la paix,* et présidé par l'un des membres, à tour de rôle. Mais, dans ces deux communes, les Treize et les Wardours étaient désignés uniquement par l'évêque, et le maître-échevin, par le chef du chapitre et par les abbés des principales abbayes.

---

1. Arch. de Toul, JJ. 4, f° 442.

2. La *vie municipale* à Toul pourrait être le sujet d'une étude fort curieuse. Les documents conservés aux archives de Toul et de Meurthe-et-Moselle, les *Mémoires* de Du Pasquier, etc., forment, sur ce point, une mine fort riche à exploiter. Nous souhaitons que ce travail tente un érudit toulois.

3. Les enquerreurs existaient déjà en 1285 (Lepage, *Enquerreurs,* 2).

4. Pour l'histoire de la commune de Verdun, nous renvoyons à la savante introduction que M. Labande a mise en tête de son *Inventaire des archives de Verdun.* Verdun, Laurent, 1891. In-4°. — Pour celle de Metz, aux articles de M. Prost, déjà cités plus haut.

A Metz, la *Treizerie* avait absorbé l'échevinat, mais à Verdun, à côté du *Nombre,* avaient subsisté deux anciens tribunaux : les échevins du palais et les échevins de la vicomté.

Il y avait donc de nombreux rapports entre l'administration de ces trois villes sœurs et, comme Metz était la plus importante, comme Verdun était déjà formée en commune depuis plus d'un quart de siècle, il est probable que Gilles de Sorcy a combiné avec l'ancienne organisation féodale qu'il laissa subsister, le gouvernement municipal qu'il avait vu fonctionner dans les deux autres cités.

Il y eut dès lors à Toul trois états : l'évêché avec ses serviteurs, le chapitre avec ses *ministériaux,* l'université des bourgeois. Les deux derniers, indépendants l'un de l'autre, étaient vassaux du premier, mais ni l'un ni l'autre n'avait de territoire bien déterminé : ils se pénétraient de toutes parts. De plus, à côté, mais en dehors de ces trois états, vivaient les clercs et les moines, justiciables seulement de leurs officialités respectives : ce qui était loin de simplifier les choses.

L'évêque, au jour de son entrée solennelle, avant de monter sur sa mule superbement empanachée et de franchir la porte de la ville, jurait « de maintenir les citains en leurs franchises et libertés[1] », mais il n'avait nullement abdiqué tous ses droits de souveraineté : il gardait la haute main sur toute l'administration, il intervenait dans les élections importantes, dans la création de nouveaux impôts et dans le jugement des causes consi-

1. Arch. de Toul, JJ. 3, f° 59.

dérables ; il était représenté par les échevins et surtout par son *maire*, l'ancien *villicus*, officier dont nous ne pouvons guère aujourd'hui préciser les fonctions[1], et, chaque soir, le maître des Dix devait lui apporter les clefs de la ville.

Les Toulois reconnaissaient sa suzeraineté par d'imposantes cérémonies. Le 23 avril, jour fixé pour la création du premier magistrat de la cité, le maître-échevin encore en charge, les dix justiciers, le procureur et le secrétaire se rendaient processionnellement, précédés des six sergents, de l'hôtel de ville au palais épiscopal, et entraient dans la grande salle où l'évêque ou son vicaire général, et son conseil les recevaient, siégeant autour d'une vaste table. Le procureur général présentait alors au prélat une lettre scellée du sceau de la commune et contenant les trois noms proposés et, tandis que les députés attendaient, modestement assis sur des banquettes, l'évêque prenait l'avis de son conseil et désignait le candidat préféré.

L'élu, qu'on allait immédiatement prévenir, s'il n'était point là, jurait sur les saints Évangiles de maintenir « les droits de Monsieur l'évêque, de son évêché et de la cité », puis on le reconduisait dans sa maison, pendant que les arbalétriers de la ville tiraient des coups d'arquebuse en son honneur. La journée se terminait par un grand festin offert par le nouveau magistrat au prélat, à son conseil et au corps de ville.

Des cérémonies analogues avaient lieu pour la nomi-

1. On confond parfois le maire avec le maître-échevin ; ailleurs, on peut avoir raison : à Toul, on aurait tort. — Cf. Arch. de Toul, JJ. 4, p. 356.

nation des justiciers et des enquerreurs ; toutefois, malgré ces protestations et ces banquets, les bourgeois sentaient vivement leur sujétion et ils aspiraient à une liberté complète. Gilles de Sorcy leur avait donné l'autonomie : ils voulaient l'indépendance. C'est d'ordinaire ainsi que les choses se passent dans ce monde.

Les rapports des citains avec l'autre état, c'est-à-dire, avec le chapitre de la cathédrale, étaient beaucoup plus complexes. Si les chanoines avaient habité un quartier distinct, isolé par des murs du reste de la ville, en communication avec l'extérieur par une porte spéciale, on aurait peut-être pu vivre en paix, mais leur cloître était compris dans l'enceinte et plusieurs avaient leur demeure canoniale, non point à l'ombre de Saint-Étienne, mais dans les rues de la cité.

Exonérés par leur qualité de clercs des charges de la commune, seigneurs souverains de nombreux villages, les chanoines revendiquaient une exemption totale pour leurs biens et pour leurs revenus, pour le produit de leurs prébendes, pour les sujets de leurs prévôtés, pour les serviteurs ou *ministériaux* du chapitre, pour leurs parents et pour leurs domestiques.

Les bourgeois, toujours à court d'argent, protestaient énergiquement : ils consentaient à ne pas imposer les chanoines (à cette époque, ils ne pouvaient guère faire autrement), mais ils prétendaient enrôler dans leur communauté les *ministériaux* et les sujets des terres du chapitre qui viendraient se fixer à Toul, et percevoir des droits d'entrée ou de vente sur tous les revenus des menses canoniales qui pénétreraient en ville. Le *coupel* ou *poignet*, c'est-à-dire le droit sur les grains, n'appar-

tenait pas à la cité, mais par moitié à l'évêque et au chapitre[1]. C'était un revenu considérable qui faisait envie à nos bourgeois. Ne pouvant le ravir, ils essayèrent maintes fois d'instituer un second coupel, de se servir d'autres mesures que de celles du chapitre ou de faire la contrebande. Ainsi, en 1374, les Lombards de Toul achetèrent une grande quantité de blé à leurs confrères d'Ormes, la déposèrent dans la maison de Jehan, le maître-échevin, et la débitèrent sans avoir recours à la mesure capitulaire[2]; d'où grand émoi et longs débats.

Les privilèges leur étaient aussi insupportables. L'évêque et les chanoines pouvaient vendre leur vin de leurs crus en détail, dans leurs maisons, avant que le ban de la ville ne fût ouvert : ceci vexait les citains, vignerons eux aussi pour la plupart ; le prélat abandonna son droit pour une indemnité annuelle de deux cents francs[3] ; mais les chanoines furent moins accommodants[4] : ce qui ne contribua point à augmenter les sympathies.

Leurs officiers avaient parfois de singuliers usages, propres à entretenir l'irritation. Les bourgeois qui habitaient des immeubles appartenant à des monastères, étaient tenus, comme le clergé de la ville, la maison de l'évêque et les sujets du chapitre, à se rendre aux matines, à Saint-Étienne, les trois jours de Pâques[5]. C'était

1. Vente faite par Étienne de Toul, avoué du seigneur-évêque, à M. Odon de Sorcy, chantre de l'église de Toul, de la moitié qui lui appartenait dans le *poignet* de Toul, du consentement de l'évêque Renaud. — Odon ou Eudes le donna au chapitre en l'an 1216. (Lem. III, 145 et 146.)

2. Arch. de M.-et-M., G. 69, f° 27.

3. Du Pasquier, *op. cit.*, 40.

4. Lem. I, 88. — Arch. de M.-et-M , G. 71, f° 19.

5. *Statuta*, 65.

une obligation morale ; on prétendit en faire une contrainte et jeter à l'eau les délinquants : « Nous sommes, écrit saint Paul, ensevelis par le baptême avec le Christ dans la mort, et, comme le Christ est ressuscité d'entre les morts, ainsi nous devons marcher dans une nouvelle vie »[1] : voilà la vérité que ce bain forcé devait leur rappeler. Tous ne trouvaient pas la leçon de leur goût ; on en venait à des rixes ; les magistrats réclamèrent et, en 1357, le chapitre essaya de leur donner satisfaction et d'abolir cette immersion[2], mais la coutume était trop forte et nous la trouvons encore en 1497[3].

Les conflits de juridiction étaient aussi fort multipliés et ils passionnaient vivement les esprits : pouvait-il en être autrement dans un tel enchevêtrement ? Citons un exemple entre mille. En 1544, un des *ministériaux* du chapitre commit un homicide dans une maison de Toul. Le maître-échevin le fit appréhender ; l'évêque le réclama, comme seigneur souverain de la cité ; le chapitre à son tour protesta et obtint gain de cause. Le coupable fut transféré du cachot municipal aux prisons capitulaires ; mais les gardes le laissèrent échapper et les chanoines un peu confus n'eurent d'autre ressource que de le condamner à un bannissement perpétuel[4]. Les Toulois durent bien rire de cette piquante mésaventure.

Le chapitre faisait-il arrêter des bourgeois, pour un délit commis contre un clerc ou l'un de ses sujets, les citains jetaient feu et flamme : c'était attenter à leurs

1. Saint Paul aux Romains, VI, 4.
2. Arch. de M.-et-M., G. 68.
3. *Statuta*, 65.
4. Lem. III, 58.

droits. Mais eux ne se faisaient point faute d'emprisonner ou de gager des *ministériaux* ou même de forcer à l'occasion une maison canoniale, pour saisir un coupable qui s'y était réfugié [1], et les chanoines protestaient à leur tour. Souvent, tout s'arrangeait à l'amiable, mais, dans certaines périodes critiques, une contestation de ce genre dégénérait en émeute.

Et ces querelles étaient inévitables. Les enquerreurs avaient la police de la ville et la surveillance des marchés : or, les pelletiers jouissaient du monopole de la venaison et le maître-pelletier était un des hommes du chapitre [2]. S'il exposait des viandes trop avancées, que pouvaient faire les enquerreurs ? les confisquer ? ils excédaient leurs pouvoirs ; se tenir dans une prudente réserve ? ils s'attiraient les reproches des vendeurs et surtout des ménagères. C'était vraiment une position difficile.

Et les remparts, qui contribuerait à leurs réparations ? à leur garde, en temps d'alerte ? les citoyens ? et pourtant les chanoines en profitaient autant que les habitants ! et la partie qui touchait au cloître, à la cathédrale, au château épiscopal, à qui appartenait-elle ? Autant de sujets de litige. Le chapitre, quand il était d'humeur conciliante, consentait bien à garder ou à laisser garder le coin qui semblait lui appartenir, mais il avait soin de faire constater que s'il cédait, c'était de son propre mouvement, par pure faveur et sans précédent pour l'avenir [3] ;

1. Lep., *Comm.*, II, 572-573. — Arch. de M.-et-M., G. 69, f° 26.
2. Lem. III, 58.
3. 13 octobre 1432. Lettre de non-préjudice, donnée par le conseil de

mais, quand il était mal disposé, il fallait que l'enceinte restât dégarnie ou que les bourgeois entrassent en conflit.

Involontairement, en étudiant l'histoire de la révolution communale à Toul, on pense à la petite ville dont parle La Bruyère : de loin, c'était le paradis sur terre ; y avait-on passé deux nuits, on en voulait sortir[1]. Dans un tel chaos de juridictions et de privilèges, avec une bourgeoisie aussi turbulente, un chapitre aussi tenace, des épiscopats aussi peu durables, les moindres incidents pouvaient et devaient dégénérer en luttes armées. Pendant trois cents ans, Toul allait être un véritable champ de bataille. La guerre eut sans doute ses moments d'accalmie, mais elle ne cessa réellement qu'avec l'indépendance de la cité : la France ressuscita, au détriment de nos bourgeois, la vieille histoire de l'huître et des plaideurs.

III

PREMIÈRES LUTTES AVEC LES ÉVÊQUES

Gilles de Sorcy prévit-il toutes ces luttes ? Oui, sans

---

ville à Messieurs du chapitre, que la permission accordée par ces derniers de placer du guet sur les murs des loges derrière Saint-Waast ne pourra nuire aux droits, franchises et exemptions du chapitre. (Lem. III, 39.)

Juillet 1439. Le maître-échevin et les justiciers représentent au chapitre que, pendant les temps des moissons, beaucoup de leurs concitoyens étaient dehors : ils le prient de venir en aide au guet, sans préjudice de ses droits. Le chapitre y consent, mais en faisant ses réserves pour l'avenir (Arch. de M.-et-M., G. 74, f° 32). — On pourrait multiplier les exemples.

1. La Bruyère, *Caractères*. — *De la Société*, n° 49.

doute, car il confirma au chapitre le droit de prendre dans la ville et dans les faubourgs des *ministériaux* qui seraient exempts de la juridiction et des charges de la cité [1], et, pour se protéger lui-même, il fortifia son hôtel épiscopal, situé près de la cathédrale, à l'angle nord-est des remparts [2]. Ceci déplut fort aux Toulois, particulièrement au maître-échevin déjà mécontent de l'amoindrissement de son pouvoir. Ils firent appel aux Messins, mirent le siège devant le château, le prirent, le pillèrent et le démolirent. Le prélat dut chercher un refuge et de l'aide à Nancy; mais bientôt, avec le secours du jeune duc Ferry III et du comte de Bar, il réduisit ses sujets à la raison, les força à reconnaître son autorité et à relever eux-mêmes le château, objet de leurs haines et de leurs colères.

Non content d'exiger cette réparation, il voulut rétablir un ancien droit des évêques de Toul et se faire défrayer, lui et sa maison, par les habitants, pendant le mois d'avril de chaque année. Il prétendit même obliger les bourgeois à lui payer les arriérés, à dater du moment où cet usage était tombé en désuétude. C'était manquer de mesure et pousser les choses à l'extrême : aussi, le peuple commençait-il à s'agiter quand Thiébaut de Bar, Jacques de Lorraine, évêque de Metz, et Philippe de Florenges, grand prévôt de Saint-Dié, s'interposèrent et obtinrent une transaction: les citains payeraient à l'évêque 16 livres toulois par an et chaque évêque, au jour de son sacre ou de son entrée solennelle, leur offrirait 40 mesures de

1. Lem. I, 77.

2. Il s'élevait à l'emplacement de l'hôtel de ville actuel, ancien palais épiscopal construit au XVIII[e] siècle.

vin, 800 livres de pain et un bœuf bouilli avec des pannées (?) pour la milice et les pauvres de la ville.

Ferry III, comme sa mère, n'était pas scrupuleux observateur des traités; il favorisait indifféremment tous les partis. En octobre 1255, il avait, de concert avec Thiébaut de Bar, décidé que ni l'un ni l'autre ne prendrait sous sa garde l'évêque de Toul, ni celui de Metz[1]; puis, en 1261, il avait vendu le comté de Toul à Gilles de Sorcy; c'était réaliser un des projets que nos prélats avaient le plus à cœur. Dans ces temps troublés, les comtes, soi-disant mandataires de l'évêque, n'étaient que trop portés à prendre le parti du peuple, pour augmenter leur influence aux dépens de leur seigneur et maître. De ministres, ils étaient devenus des rivaux dangereux: il fallait donc les supprimer ou renoncer à son autorité. Déjà Renaud de Senlis avait prêté 350 livres provins sur ce fief à Frédéric V, de Fontenoy-en-Vosge; dans le secret espoir de le réunir au temporel; Roger de Marcey, visant au même but, avait remboursé au duc Mathieu II 500 livres qu'il avait engagées sur le même cautionnement à Eudes de Lorraine, fils de Frédéric V; mais le duc Ferry III avait acheté le comté à son cousin Eudes, avait payé toutes les créances et semblait vouloir contrebalancer le pouvoir des évêques, quand, tout d'un coup, il céda son acquêt à Gilles de Sorcy[2]. Le besoin d'argent ne fut sans doute pas étranger à ce changement de front, mais le prélat n'eut garde de manquer l'occasion.

Du reste, les rapports n'en devinrent pas plus intimes,

1. Courbe, *Ms. cit.*, I, 39.
2. Ben.-Pic., 136.

car, la même année (1261), en septembre, Ferry contracta un traité d'alliance avec les Toulois. Il se repentait peut-être déjà de sa résolution, ou il s'était offensé d'une ordonnance épiscopale qui, pour éloigner toute influence contraire, venait de défendre aux bourgeois de vendre à des princes étrangers des maisons ou des terres sises dans la ville ou dans ses faubourgs, et de leur donner ainsi pied dans la cité. Le duc s'engagea, moyennant un cens de cinq sols par feu, à les défendre contre tous leurs ennemis, sauf le roi de France, l'empereur, le pape, l'évêque de Metz et le comte de Luxembourg ; il leur fournirait 200 hommes, dès la première réquisition, et eux, en revanche, le serviraient dans toutes ses guerres. Simon de Chambley, chanoine de Toul, qui faisait alors les fonctions de grand-archidiacre, reprocha aux bourgeois d'avoir décrété un impôt contre les règles et les privilèges de l'Église et il lança contre eux une sentence d'excommunication. Gilles de Sorcy confirma cette censure dans le courant du mois d'octobre[1], et les citains furent contraints de reconnaître qu'ils ne pouvaient contracter aucune alliance sans le consentement et la participation de leur évêque[2]. Ce traité, eût-il été ferme, n'aurait eu sans doute aucun résultat : le duc Ferry III eut bientôt assez à faire chez lui pour s'occuper activement des Toulois.

Gilles de Sorcy mourut au mois de septembre 1271 ; l'élection de son successeur fut très discutée et le siège vaqua réellement durant sept ans. Ce long interrègne fit l'affaire des bourgeois : ils reprirent les armes, saccagèrent

1. Lem. I, 77 et 78. — Benoît-Picard nomme à tort le grand archidiacre, Robert.

2. Arch. de Toul, JJ. 4, p. 258. — Lep., *Comm.*, II, 563.

et détruisirent en partie le château de l'évêque défunt ; brisèrent les portes de la cathédrale, dispersèrent les archives, pillèrent le trésor et emprisonnèrent plusieurs chanoines. Conrad Probus, nommé évêque de Toul par le pape Nicolas III (4 octobre 1278), dut s'installer sans grande cérémonie et se loger, comme il put, dans une maison particulière.

C'était un fils de Saint-François d'Assise, pieux religieux, prêtre instruit, négociateur habile, « le plus humble et le plus doux des hommes », selon un auteur contemporain, mais d'une fermeté et d'une constance invincibles quand il s'agissait de défendre les droits sacrés de l'Église. Le plus pressant pour lui était de se trouver des alliés et des défenseurs. Le duc de Lorraine et le comte de Bar lui promirent, à charge de retour, de lui amener chaque fois qu'il en aurait besoin cinq cents soldats, dont cent cinquante armés de cuirasses, et de le protéger contre tous ses ennemis.

Conrad, ainsi rassuré, alla recevoir l'investiture de l'empereur Rodolphe de Habsbourg et revint en Lorraine, bien résolu à défendre ses droits. Il manda le maître-échevin et les *Dix* et il leur ordonna de punir les auteurs de la sédition. Cette requête, pourtant si conforme à la justice, les irrita : ils sortirent pleins de courroux, convoquèrent les bourgeois, décidèrent de soutenir leurs prétentions les armes à la main, et envoyèrent quérir du renfort chez les Verdunois et chez les Messins.

Conrad ne recula point : il conseilla aux chanoines de se retirer en corps à Vaucouleurs, pensant que ce départ précipité ferait, à Toul et au dehors, une profonde impression. Quant à lui, il resta à son poste, se retrancha

dans les ruines de son château, se fit pratiquer une poterne dans le mur de la ville contigu à l'évêché, pour pouvoir librement communiquer avec l'extérieur, appela le duc de Lorraine à son aide et lança l'interdit sur toute la cité.

Les bourgeois méprisèrent les censures : c'était une arme si usée ! Ils battirent les cent cinquante soldats que Ferry III envoyait à l'évêque ; ils furent défaits à leur tour par une seconde troupe, accourue pour venger cet échec ; mais, forts des secours puissants qui leur venaient de Metz et de Verdun, ils croissaient en audace et paraissaient prêts à tout entreprendre.

Conrad crut prudent de mettre à profit sa nouvelle issue ; il laissa une garnison dans son château et il se retira dans sa forteresse de Liverdun. Convaincu qu'il ne pourrait jamais compter sur une aide efficace du duc de Lorraine et du comte de Bar, trop occupés à leurs propres affaires et trop peu soucieux de soutenir quelqu'un qui ne pourrait les payer de retour, il alla chercher des auxiliaires de l'autre côté du Rhin. Mais les princes et les prélats d'Allemagne avaient bien autre chose à songer qu'à secourir le pauvre évêque de Toul ; seul, Henri, évêque de Bâle, comme lui religieux de Saint-François, consentit à lui prêter 1,200 livres. Conrad revint à Liverdun, abattu mais non désespéré : il comptait sur la bonté de sa cause et sur le temps, ce grand justicier.

Débarrassés de leur évêque et du chapitre, les bourgeois pillèrent les maisons des chanoines et, pour surveiller le château épiscopal, ils bâtirent à côté, sur le rempart, une tour qu'ils nommèrent *Gloriette* ou *Qui*

qu'en grogne[1] : le terme était peu parlementaire, mais il était significatif.

Le chapitre cependant s'était rapproché : de Vaucouleurs, il était venu se fixer à Blénod, sur les terres de l'évêché ; il rentra dans le courant de 1284, mais, respectant l'interdit, il ne reprit point ses offices publics. Conrad, de son côté, s'était ménagé en ville quelques partisans. Ayant reçu quarante hommes que lui amenait le princier de Verdun, Thomas de Blâmont, il résolut de tenter une surprise. A la faveur des ténèbres, la troupe verdunoise se rendit sans bruit sur le bord du fossé, vis-à-vis de la poterne épiscopale ; la garnison du château, prévenue, veillait en silence, prête à lui ouvrir. Comme il n'y avait pas de pont-levis, il fallait franchir le fossé sur des barques. La traversée s'était opérée sans encombre : les soldats touchaient déjà le rempart, quand le guet les aperçut du haut de la tour *Qui qu'en grogne*. L'alarme fut aussitôt donnée, les bouchers accoururent sur la tour, sur les murs et firent pleuvoir une grêle de traits ; pendant ce temps, d'autres bourgeois sortirent par la porte La Place et leur fermèrent la retraite. Le princier fut blessé d'une flèche et resta prisonnier ; plusieurs des assaillants périrent ou tombèrent entre les mains des Toulois : ceux qui purent s'échapper coururent à Liverdun annoncer à Conrad le triste résultat de leur tentative. Quant aux citains, plus fiers et plus insolents que jamais, ils chassèrent les officiers et les serviteurs de l'évêque et ils obligèrent les chanoines à reprendre

1. La tour fut démolie lors de la construction des nouveaux remparts, vers 1700 ; mais la rue qui la longeait a conservé ce nom.

le chemin de Blénod : tout était à recommencer. « Béni soit, dit un chroniqueur, Dieu qui délivra la cité[1] ! »

Et en effet, s'il faut en croire une vieille légende, évidemment accréditée par les bourgeois, l'échec du prélat aurait été dû à l'intervention de la Vierge Marie. La veille de l'assaut, une pieuse femme se serait endormie à la cathédrale, après les offices du soir ; à minuit, elle aurait entendu, partant de l'autel de la *Blanche-Mère-de-Dieu*[2], au fond du sanctuaire, une voix qui lui disait d'aller en toute hâte prévenir les magistrats du danger qui les menaçait. S'ils ne croyaient point à son message, ils n'auraient qu'à se rendre à l'église ; ils verraient l'un des pieds de la statue plus avancé que l'autre. La femme aurait obéi, les magistrats seraient venus, auraient constaté le prodige, couru aux remparts et sauvé la ville.

Quoi qu'il en soit de cette légende qui inspire des doutes bien fondés[3], les bourgeois, plus encore que par le passé, entourèrent cette statue d'une profonde vénération ; ils suspendirent au mur de la cathédrale un tableau qui représentait la vision merveilleuse[4] ; ils firent

---

1. Arch. de Toul, AA. Cartulaire, f° 59.

2. La statue de la *Blanche-Mère-de-Dieu, Virgo alba,* avait été transférée d'un des piliers de la nef, dans l'abside, derrière le maître-autel, par Gilles de Sorcy. Elle était depuis très longtemps l'objet de la vénération des Toulois. Le concours des pèlerins obligea les chanoines à la transporter dans le transept sud. Brisée pendant la Révolution, elle a été remplacée par une statue fort médiocre, installée dans la seconde chapelle du collatéral sud.

3. L'auteur contemporain, qui nous a transmis le récit de cette lutte, n'y fait même pas allusion.

4. Ce tableau se voit encore, accroché au mur de la chapelle actuelle de Notre-Dame-au-Pied-d'argent. Il représente d'un côté la Vierge assise et avançant le pied ; de l'autre, le massacre des assaillants sous le rempart. Une légende assez longue relate le prodige.

couvrir d'un sabot d'argent le pied libérateur, et Marie, déclarée patronne de la cité, fut désormais invoquée à Toul sous le nom de *Notre-Dame-au-Pied-d'argent*. C'est devant son autel, au fond du chœur que, plus tard, en quittant le palais épiscopal, au jour de leur nomination, le maître-échevin et tous les magistrats venaient jurer de garder les traités conclus avec le chapitre.[1]

Chose curieuse et très édifiante, les évêques et les chanoines ne furent point rebelles à cette légende qui pourtant n'était pas en leur faveur; eux aussi, s'agenouillaient devant l'autel de Notre-Dame-au-Pied-d'argent. Geoffroy de Vandières, archidiacre de Rinnel, entreprit de doter sa chapelle et Conrad Probus lui-même l'y autorisa, par une charte datée de juillet 1285[2]. Par les soins du trésorier, une *lanterne* brûlait nuit et jour devant son image[3]. Tous les samedis, les Vénérables allaient chanter devant elle les litanies de Lorette[4]. Ils descendaient la statue de sa niche avec un pompeux cérémonial pour les processions solennelles et ils la portaient eux-mêmes sur leurs épaules jusqu'aux portes de l'église; plus d'une fois, ils engagèrent des luttes de préséance avec les chapitres et les monastères voisins, pour défendre les droits de Celle qu'ils regardaient, eux aussi, comme leur céleste protectrice. Le lundi de la Pentecôte 1481, notamment, à une procession solennelle, les religieux de Saint-Mansuy, s'autorisant d'un précédent[5], voulurent donner le pas aux reliques de leur patron, sur la statue

1. Du Pasquier, *op. cit.*, 41. — Arch. de M.-et-M., G. 73, f° 13.
2. Guillaume, *La Cathédrale de Toul*, p. 31 et sq; 75 et sq.
3. *Statuta*, f° 59.
4. Thierry, *Histoire de Toul*, II, 42.
5. *Statuta*, f° 29.

de la *Vierge-au-Pied-d'argent*. Les chanoines s'y opposèrent ; de là, violentes contestations et propos assez risqués : « Voilà, criaient les moines indignés, ceux qui, de leur autorité, dégradent saint Mansuy, notre apôtre, et qui, semblables à des idolâtres, veulent nous faire adorer une masse de bois, un bloc qu'ils disent être la Vierge. » On aurait cru entendre des iconoclastes, tant la colère est mauvaise inspiratrice ! Pour terminer cette querelle fort peu édifiante, on dut renvoyer toutes les châsses et ne porter que la statue de Notre-Dame. Les chanoines étaient vainqueurs, mais les Bénédictins se retiraient fièrement avec les honneurs de la guerre. Rentré à l'église, le chapitre se réunit et porta plainte auprès de l'évêque Antoine de Neufchâtel : il fit assigner les religieux au conseil épiscopal, mais il n'obtint pas gain de cause. Antoine conseilla la mansuétude aux chanoines et décida que la châsse de saint Mansuy aurait le pas sur la statue de la Vierge[1]. Les chanoines pourtant n'avaient-ils pas vaillamment défendu les droits de Celle qui, en une nuit mémorable, leur avait valu une si triste aventure ? Et pourtant, ils croyaient à la légende : les registres capitulaires en font foi[2].

Conrad Probus ne se découragea pas de son échec : il obtint de ses collègues de Metz et de Strasbourg un renfort de 300 hommes. Devenu puissant, il se fit craindre. Les citains, du reste, commençaient à se lasser ; les Messins ne mettaient plus à les secourir la même ardeur qu'aux premiers jours, et Ferry III leur déclara, le 19 oc-

1. Lem. I, 97. — *Statuta. Ibid.*

2. Guillaume (*Cathéd. de Toul*, p. 167) cite une page de ces registres où le fait est longuement consigné.

tobre 1284, que s'ils ne s'en rapportaient point à la décision de leur évêque, il prendrait fait et cause contre eux[1]. Ils sollicitèrent la paix et se remirent à la discrétion du prélat.

Conrad fut très dur : il leur dicta, en mai 1285, un traité qui semble plutôt émaner d'un vainqueur que d'un combattant longtemps malheureux : en voici les principales clauses[2] :

« Les citoyens feront rétablir à leurs dépens, avant la prochaine Saint-Remy[3], les édifices abattus qui dépendent de l'église, du chapitre ou des chanoines, en particulier le château épiscopal.

« Ils rendront intégralement avant la Saint-Jacques de juillet ce qu'ils ont pris à l'évêque ou au chapitre, ou ce qui a été perdu par force ou par violence.

« Ceux qui ont brisé les portes de l'église, volé le trésor, emprisonné les chanoines, iront sans tarder en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle et y séjourneront un an entier.

« Vingt-sept des plus coupables (cités par leur nom) sortiront de Toul et ne pourront s'en approcher de plus de deux lieues.

« Trois autres seront conduits à la prison du chapitre.

« La maison de ville où les chanoines ont été tenus prisonniers sera démolie dans les vingt jours, et ne sera jamais reconstruite, ni là, ni ailleurs.

« L'évêque pourra faire une porte donnant de sa cour

1. Lem. I, 178.
2. *Ibid.*. 82. — Ben.-Pic., Preuves, CXIV et sq.
3. Le château épiscopal n'était donc pas entièrement démoli, comme le dit Benoît-Picard, car il n'aurait pu être reconstruit en quatre mois.

dans la campagne, avec un pont-levis sur les fossés et s'en servir à sa volonté, lui et les chanoines.

« Tous les ans, aux deux fêtes de Saint-Étienne[1], le maître-échevin offrira, à la grand'messe, au nom de la cité, cinq cierges d'un quart de cire chacun, sous peine d'une amende de cinq sols toulois, par jour de retard.

« Tous les citoyens de Toul iront au-devant des chanoines à leur retour de Blénod, pieds nus, tête découverte, jusqu'à Saint-Georges[2], criant merci à mains jointes et à genoux, et ils jureront de ne jamais faire aucun tort à l'Église. »

Les bourgeois s'exécutèrent sans mot dire : il fallait qu'ils se sentissent bien faibles pour accepter de telles humiliations ! Il eût peut-être été plus sage et certainement plus apostolique, de ne point pousser les choses à cette extrémité : ce n'est jamais sans péril que l'on froisse l'orgueil des masses. Conrad crut devoir montrer de la fermeté, il eut raison; mais il confondit la fermeté avec la rigueur ; en cela, il eut tort et il irrita profondément les passions populaires.

Le prélat et le chapitre revinrent à Toul et Conrad profita de la soumission de ses bourgeois pour régler à nouveau une question déjà traitée sous l'épiscopat précédent : le droit qu'avait l'évêque de se faire défrayer pendant un mois. Gilles de Sorcy avait consenti à une transaction : il s'était contenté d'un cens annuel de seize livres toulois et il avait promis en retour une distribution gratuite à chaque nomination d'évêque. Conrad porta la

1. 26 décembre et 3 août.
2. Saint-Georges était une ferme sur le chemin de Blénod.

rente à 40 livres et ne fit plus mention de la promesse[1]. Les Toulois apprirent ainsi, à leurs dépens, combien il est dangereux de s'attaquer aux puissants.

Fatigué de tant de combats, Conrad Probus se démit de sa charge en 1296 et fut remplacé par Jean de Sierck, évêque d'Utrecht. Jamais prélat ne fut plus pacifique : aussi adopta-t-il une règle de conduite absolument opposée à celle de son prédécesseur. Celui-ci avait été ferme et même cassant : il préféra la douceur et la conciliation. Mais, ce qui était bienveillance, nos « *Renfrognés* », comme on les surnommait[2], le prirent pour de la faiblesse : ils n'en furent que plus exigeants.

Dès la première année de son épiscopat, en décembre 1296, Jean afferma à un citain, Simonin, dit Cujet, le privilège de battre monnaie dans Toul : sur chaque marc d'argent monnayé, cinq deniers seraient prélevés pour l'évêque, et trois pour le monnayeur[3]. Au mois d'août suivant, il reconnut aux bourgeois le droit de lever des tailles et des subsides sur les habitants de la ville, mais avec son autorisation préalable et pour des raisons sérieuses; ils présenteraient alors une liste de dix noms, sur laquelle il prendrait cinq commissaires pour répartir cet impôt; ils éliraient aussi, avec son consentement, trois ou quatre prud'hommes pour le percevoir, et ils devraient lui rendre compte de l'emploi de ces fonds, toutes et quantes fois il le demanderait[4].

---

1. Ben.-Pic, Pr., CXVI.
2. On disait les *Usuriers* de Metz, les *Musards* de Verdun et les *Enfruns* ou *Renfrognés* de Toul (Clouet, *Hist. de Verdun*, II, 542).
3. Ben.-Pic., Pr., CIII.
4. *Ibid.*, CXVIII.

Précaution sage qui marque la sollicitude du pasteur pour son troupeau : c'était veiller à ce que le zèle des magistrats ne grevât point trop lourdement la bourse du pauvre, et à ce que la négligence ou la cupidité ne dilapidassent point les finances de la ville.

Cette restriction déplut naturellement aux Toulois : ils n'en tinrent aucun compte ; ils décrétèrent les tailles et les contributions sans en référer à l'évêque ; ils affectèrent de ne point lui remettre le soir les clefs de la ville ; ils refusèrent de payer au chapitre la rente semi-annuelle des cinq cierges. Bien plus, le jour des Rameaux 1298, ils firent irruption dans la cathédrale et troublèrent l'office par leurs cris et par leur tumulte.

L'évêque et le chapitre, également menacés, firent une alliance défensive et, le vendredi après la fête de saint Pierre 1299, ils jurèrent sur les saints Évangiles de maintenir mutuellement leurs droits[1]. Dans une autre charte de la même année, Jean de Sierck confirma l'exemption des sujets du chapitre domiciliés dans la ville et dans le bourg, et déclara les prendre sous sa garde, moyennant un cens annuel de douze deniers toulois par feu[2].

Les hostilités durèrent peu : les bourgeois ne pouvaient compter ni sur Ferry III qui avait pris le parti de l'évêque, ni sur Henri, comte de Bar, qui, au mois d'août 1300, permit aux chanoines, *ses amis,* de se retirer dans son château de Foug et interdit à ses sujets d'approvisionner les habitants de Toul[3] ; du reste, Jean, par amour de la paix, consentit à fermer la poterne ouverte par Conrad

1. Ben.-Pic., 464.
2. Lep., *Comm.*, II, 568.
3. Lem., I, 163.

et à remettre à une commission de huit arbitres, choisis à nombre égal par les deux partis, la solution de cette difficulté, agitée déjà tant de fois, de l'exemption des sujets du chapitre. Les citains s'engagèrent à payer intégralement leur tribut des cinq cierges : quant aux questions brûlantes des clefs et des impôts, elles ne paraissent pas avoir été soulevées[1].

La transaction était donc tout à l'avantage des Toulois, et c'est sans doute avec grand empressement qu'ils désignèrent leur quatre mandataires et qu'ils s'engagèrent, comme l'évêque et le chapitre, à se remettre à la décision des arbitres, sous peine d'une amende de 1 000 livres toulois[2].

Les travaux de la commission durent être fort pénibles, car le résultat n'en fut connu qu'au mois d'octobre 1304. Le nombre des bourgeois serviteurs du chapitre qui seraient « francs et quictes de cerchier, de gaietier, de chevaulchies, de tailles, de prises, de collettes et de toutes exactions, debites et fonctions publiques et communes » et justiciables des seuls tribunaux capitulaires, était fixé à treize, savoir ceux qui, par don ou par vente, auraient les sept métiers du chapitre, le maire, l'échevin, le doyen, le cellerier, le maître fournier, et deux autres métiers ; de plus, un fournier pour cuire le pain du cloître, un messager et un bedeau pour le chœur ; enfin, les trois serviteurs du trésorier qui surveillaient le trésor et les reliquaires aux jours de solennité. Les parents et les domestiques des chanoines qui habiteraient

1. Lep., *loc. cit.*
2. Lem., III, 51.

avec eux dans les maisons canoniales jouiraient des mêmes exemptions. Quant aux hommes des prévôtés capitulaires qui viendraient s'établir à Toul, ils seraient soumis à toutes les charges de la cité [1].

Tant de condescendance de la part du prélat aurait dû désarmer nos citains : il n'en fut rien. Une nouvelle émeute ne tarda point à éclater ; le doyen de Port fut jeté en prison et les censures épiscopales, foulées aux pieds. Jean de Sierck, très affecté et désespérant de faire quelque bien en Lorraine, prit le parti de s'éloigner et mourut bientôt après, en 1305. C'était le troisième évêque que nos bourgeois usaient, en moins d'un quart de siècle : la bonté, comme la rigueur, avait échoué devant leur besoin d'agitation et leur soif d'indépendance.

IV

ACCALMIE RELATIVE. — L'AFFAIRE DU COMTÉ DE TOUL

Pendant l'épiscopat de Jean de Sierck s'était passé dans le diocèse de Verdun, sur les confins du Barrois et de la Champagne, un fait de minime importance qui devait avoir de graves conséquences pour notre pays tout entier. L'abbé de Beaulieu-en-Argonne [2], ayant eu à se plaindre de Thiébaut, comte de Bar, avait voulu se mettre sous la protection du comte de Champagne, son voisin. Or, ce comté était alors possédé par le roi de France, Philippe le Bel, en sa qualité d'époux de Jeanne de Na-

1. Arch. de Toul, JJ. 5, f° 33. — Lep., *Comm.*, II, 569.
2. Beaulieu-en-Argonne, c. de Clermont-en-Argonne, Meuse.

varre, fille de Henri, comte de Champagne et héritière de ce fief. Philippe avait accepté ; l'empereur Adolphe de Nassau avait protesté : on en était venu aux mains et Henri, comte de Bar, fils et successeur de Thiébaut, fait prisonnier par le roi de France, avait été enfermé dans le château de Bruges. Pour recouvrer sa liberté, il dut se reconnaître vassal de Philippe pour toute la partie de ses États qui s'étendait à l'ouest de la Meuse : telle fut l'origine du Barrois mouvant et la première mainmise de la France sur notre région. C'est ici vraiment que commence l'histoire de la réunion à la couronne de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés.

Toul n'était pas encore atteint, mais le temps allait bientôt venir où ses bourgeois se mettraient spontanément sous la main du roi. Leur intérêt n'était pourtant point de se rapprocher d'un si puissant voisin, mais au contraire de maintenir leur cité, comme les villes et les États de l'Allemagne, dans une dépendance purement nominale à l'égard des empereurs trop éloignés, trop occupés et trop faibles pour les gêner. Le besoin de se venger, ou plutôt, s'il faut les croire, de se défendre de leur évêque et de leur chapitre, les fit courir eux-mêmes au-devant d'un maître. Les chanoines, il est vrai, leur avaient donné l'exemple : dès 1291, ils avaient placé leur prévôté de Void sous la protection de Philippe le Bel[1]. Les citains firent mieux encore : en 1309, ils prièrent le roi de France de les prendre sous sa garde et ils s'engagèrent à lui payer par feu, chaque année, à la Saint-Martin, deux sols de petits tournois. Ils n'avaient pas aliéné leur li-

1. Lem., I, 129.

berté ; ils prétendaient bien ne s'être donné qu'un protecteur ; mais ils avaient fourni à ce protecteur l'occasion de se mêler de leurs affaires : c'était faire le jeu de la France.

Guy de Pernes ne fit que passer sur le trône épiscopal. Son successeur, Othon de Granson, continuant les traditions de Jean de Sierck, prêta l'oreille aux demandes du maître-échevin et de la communauté de Toul et, dès le mois d'octobre 1306, donna, pour le profit et la commune utilité de la cité, une charte qui complétait l'œuvre de Gilles de Sorcy, contenait en quatre-vingts articles tout un code de justice et de police municipale à l'usage des *Dix* et des *enquerreurs,* confirmait ou redressait d'anciens usages et devait servir de base aux règlements ultérieurs[1]. Les dispositions en étaient fort sévères : rien que le fait de frapper quelqu'un du pied par colère attirait une amende de vingt sols toulois et l'expulsion pendant un mois (art. 1[er]). Sortir la nuit sans lumière après le couvre-feu, aller à la maraude, vendre du vin aux ivrognes, jeter par une fenêtre de l'huile, de la graisse ou d'autres ordures, etc., exposait à une amende de cinq sols (art. 35, 36, 39). Les auteurs de séditions ou de trahison étaient punis d'un bannissement de 60 ans et un jour et ils ne pouvaient demeurer sur tout le territoire de l'évêché (art. 68), etc., etc.

---

1. Lepage, dans sa *Statistique de la Meurthe* (II, 684-691), en a donné le texte d'après un manuscrit de l'abbé Marchal, aujourd'hui à la Bibliothèque de Nancy (n[os] 139/343, f° 39). Il y aurait pour un juriste une étude fort intéressante à faire sur ce code de police municipale au XIV[e] siècle, et sur les ordonnances subséquentes qui en furent le complément.

Malgré ses rigueurs, cette charte, curieux monument de police urbaine, ne réfréna point l'ardeur belliqueuse des Toulois. Cette fois, ils s'en prirent au chapitre; pour quel grief? Nous l'ignorons; ils firent appel à leurs frères de Verdun et de Metz, chassèrent les chanoines et les contraignirent à chercher un asile à Dommartin. Othon essaya d'abord d'arranger le différend : il échoua ; force lui fut alors de recourir à ses parents et au duc de Lorraine et de leur emprunter des soldats ; il battit les citains en deux rencontres et les condamna à 100 livres d'amende. Mais, en 1308, rebuté lui aussi par tant d'inconstance, il suivit le fâcheux exemple de ses prédécesseurs et il abdiqua Toul pour Bâle; il ne perdait pas au change.

Eudes de Colonne, son successeur, ne parut pas en Lorraine, et, dès 1309, il fut remplacé par Jean d'Arzillières qui tenta encore une fois de la conciliation et qui, chose à noter, y réussit. Il abandonna aux bourgeois, pour toute la durée de son épiscopat, la moitié des amendes perçues par la justice de la ville, conformément aux statuts, et il leur abandonna tous les arrérages à lui dus par la cité : en retour, il n'exigea qu'une redevance de six cents livres de petits tournois payables en trois ans et à lui seul ; s'il mourait ou s'il quittait le diocèse avant la troisième échéance, la ville pourrait se considérer comme complètement libérée.

Ces concessions établirent pour un temps la bonne harmonie, mais la mort inopinée de l'empereur Henri VII (1313) divisa l'Allemagne et les pays d'Empire entre Louis de Bavière et Frédéric le Beau. Le comte de Bar et le damoiseau de Commercy tenaient pour le premier:

Ferry IV de Lorraine s'était déclaré pour le second. Sollicités des deux côtés, les Toulois commençaient à s'agiter : Jean, perdant l'espoir de maintenir le calme, alla chercher un peu de repos auprès du pape à Avignon, et il mourut dans cette ville, quelque temps après, en l'an 1320.

Cependant, cinquante gentilshommes lorrains, soit irrités de leur forfanterie, soit inquiets de leur esprit d'indépendance, se liguèrent contre les bourgeois ; de là, batailles, rapines, déprédations et incendies dans toute la région d'alentour. Nos citains firent une fois encore appel à leurs bons amis les Messins ; ils en reçurent une petite armée et battirent les chevaliers auprès de Dieulouard. Ferry IV de Lorraine, Édouard de Bar, l'administrateur de l'évêché de Metz, craignant pour leurs propres domaines, essayèrent de s'interposer ; mais les seigneurs étaient trop irrités de leur défaite ; il fallut qu'un second échec subi près de Gondreville les rendît plus accommodants[1].

Amédée de Genève, successeur de Jean d'Arzillières (1321-1330), aurait été assez heureux avec ses bourgeois, s'il n'avait dû compter avec les prétentions de Ferry IV. Depuis le rachat du comté par Gilles de Sorcy, les ducs de Lorraine avaient compris leur faute et ils n'avaient cessé de réclamer le « gouvernement » de la ville de Toul, c'est-à-dire le pouvoir et les émoluments des

1. Benoît-Picard place cette guerre sous l'épiscopat d'Amédée de Genève ; mais la mention faite de l'administrateur de l'évêché de Metz et l'abstention de l'évêque de Toul nous invitent à reporter cette lutte vers 1318 et 1319. Après Renaud de Bar, l'évêché de Metz vaqua plus de trois ans (1316-1320) et Jean d'Arzillières était sans doute à Avignon.

anciens comtes[1]. Lors de l'installation de Jean de Sierck, les citains avaient averti leur évêque que, pendant la vacance du siège, l'empereur avait établi Ferry III gouverneur de leur cité et, sur leur avis, le prélat avait demandé et obtenu la révocation de cette faveur[2].

Mais Thiébaut II s'était fait restituer ce titre par Henri VII et, muni des lettres impériales, il s'était présenté à Jean d'Arzillières. Celui-ci fut assez habile pour tout concilier : ne pouvant contester au duc sa qualité de gouverneur, il racheta tous les droits politiques qu'elle lui conférait sur la ville, moyennant une pension viagère de cent livres : c'était ce que voulait Thiébaut, toujours à court d'argent[3].

Ferry IV négligea d'abord de renouveler les prétentions héréditaires et, quand il s'avisa plus tard de réclamer la rente des cent livres, il trouva devant lui Amédée de Genève qui lui déclara que le bref impérial accordé à Thiébaut était subreptice, que le traité signé par Jean d'Arzillières était nul et que lui seul, évêque et comte de Toul, devait avoir le gouvernement de sa ville épiscopale. L'intérêt des bourgeois était de soutenir leur prélat ; mais, soit crainte, soit jalousie, ils ouvrirent leurs portes au duc de Lorraine. Ferry entra dans la cité avec quarante hommes bien armés, prit possession de sa charge, se rendit à la cathédrale pour y prêter, en grande céré-

1. Courbe a laissé sur cette affaire une étude assez considérable : *Quelques pages de l'histoire de Toul à propos du droit de garde exercé par les ducs de Lorraine* (Bibl. de Nancy, ms. 954/725, 2 vol. in-8°). Malheureusement, il s'est laissé emporter par l'esprit de système et n'a point élucidé la question.

2. Ben.-Pic., 464.

3. *Ibid.*, 471.

monie, le serment que faisaient les anciens comtes de Toul, au jour de leur installation[1], et conclut avec les citains un traité d'alliance offensive et défensive : ils lui payeraient les cent livres de pension, et il s'engageait à les secourir contre tous leurs ennemis, même le roi de France et leur évêque.

Amédée recourut à Philippe de Valois ; il invoqua son titre de protecteur de la ville et lui demanda du secours : c'était une démarche téméraire, mais les Toulois se trouvaient pris dans leurs propres filets. Le monarque manda au bailli de Chaumont de courir sus aux bourgeois : Édouard, comte de Bar, prit fait et cause pour eux ; ce qui lui attira quelques désagréments. Quant à Ferry IV, il s'excusa sur son ignorance et prétendit que, s'il avait connu les conventions conclues entre la cité de Toul et la France, il n'aurait jamais entrepris cette revendication[2]. Philippe et l'évêque feignirent de le croire et l'affaire en resta là, du moins pour l'instant.

Thomas de Bourlémont qui monta sur le siège de Toul à la mort d'Amédée, en 1330, fut encore plus imprudent. Soit qu'il eût quelque chose à se faire pardonner, soit qu'il craignît ses bourgeois, il offrit à Philippe de Valois de partager la souveraineté de sa ville et de son tempo-

1. Ceci, joint à d'autres indices, me porte à croire qu'il ne s'agissait pas seulement d'un droit de garde, lequel ne donnait aucune souveraineté et ne devait inquiéter ni les évêques, ni les bourgeois ; mais bien du pouvoir, ou au moins du profit, des anciens comtes que le duc de Lorraine voulait ressaisir.

Cette interprétation me paraît la seule capable de résoudre toutes les difficultés de cette question, jusque-là si obscure dans les historiens lorrains et toulois.

2. La pension fut néanmoins payée jusqu'en 1645, année où Louis XIV la supprima.

rel ; le roi de France s'empressa d'accepter et le traité fut conclu. A cette nouvelle, les Toulois firent entendre de vives protestations : le duc de Lorraine et le comte de Bar y joignirent les leurs ; les chanoines, gardiens-nés des privilèges de leur Église, recoururent au Siège apostolique, firent agir leur ancien collègue, le cardinal Hugues, autrefois archidiacre de Port, et obtinrent une bulle qui annulait cette convention. Philippe s'inclina devant la décision pontificale ; il envoya l'ordre au bailli de Chaumont de dénoncer tout ce qui avait été arrangé et de remercier en son nom l'évêque, Thomas de Bourlémont. Toul avait failli deux siècles plus tôt être réunie à la couronne de France.

V

DIFFICULTÉS AVEC LES CHANOINES

Pendant une période assez longue, les bourgeois s'étaient tenus tranquilles : ils avaient accepté, sans aucune difficulté, de Thomas de Bourlémont, en 1330, un nouveau règlement de police municipale, complément et refonte de celui qu'avait dressé Othon de Granson [1]. On les croyait devenus enfin plus sages quand, le 16 novembre 1338, pour des causes qui nous sont inconnues, sans doute encore pour une question de droits d'entrée ou d'impôts communaux, ils sommèrent Messieurs du chapitre de sortir de la ville jusqu'à ce que la paix fût affer-

1. Thierry le donne dans son *Histoire de Toul* (I, 270 et sq.) et Lepage dans ses *Communes* (II, 561-566), d'après un registre des Archives de Toul, JJ. 3, f° 54.

mie[1], et ils emprisonnèrent le chanoine Pierre de Saint-Mihiel et Gilles, vicaire du cloître[2]. Le chapitre réclama contre cette double violation de l'immunité cléricale et des privilèges capitulaires et il jeta l'interdit sur la ville.

Surexcités par cette sentence, les Toulois coururent aux armes et, suivant une tactique souvent observée dans des luttes de ce genre, ils se liguèrent pour ne plus vendre aux chanoines ni blé, ni vin, ni autres denrées nécessaires à la vie. Pris par la famine, les Vénérables durent quitter la ville. Ils revinrent bientôt dans leurs foyers, car les citains, dès le 15 juillet de l'année suivante, signèrent un traité de paix, en présence de Thomas de Bourlémont, s'engagèrent à relâcher les prisonniers, à réparer les dommages et à ne plus attenter aux droits du chapitre, sous peine d'une amende de 2,000 livres de petits tournois. Le 14 mai 1341, le pape Benoît XII confirma cette convention et leva l'excommunication lancée contre le maître-échevin[3]. L'incident semblait terminé.

Mais, l'année suivante, le 19 novembre, avec leur mobilité ordinaire, les Toulois introduisirent dans leurs murs le comte Sauvage de Daun avec neuf cents hommes d'armes, chassèrent les chanoines, logèrent leur garnison dans les maisons canoniales et la défrayèrent avec les biens de l'Église. Ils allèrent même jusqu'à brûler les hôtels du doyen, Gérard de Lenoncourt, et du grand archidiacre, Jourdain de Colonne. Le chapitre revint en 1343, mais fut en butte à d'incessantes vexations. Le lundi des Rogations, pendant la procession, il fut insulté

1. Arch. de Toul, JJ. 3, f° 157.
2. Lep., *op. cit.*, 566.
3. Lem. III, 5.

grossièrement; une troisième demeure canoniale fut incendiée et une autre, transformée en écurie.

Les chanoines, à bout de patience, résolurent de se défendre : ils achetèrent l'alliance du damoiseau de Commercy, l'un de ces chefs d'aventuriers toujours à la disposition du plus offrant ; ils le firent entrer, de nuit, par une fausse porte, avec cinq cents hommes d'armes, surprirent les bourgeois endormis, livrèrent la ville au pillage et firent prisonnier le maître-échevin.

C'était mettre de l'huile sur le feu. Le premier magistrat, pour recouvrer sa liberté, consentit à signer un traité désavantageux ; les bourgeois le désavouèrent, jurèrent la perte du chapitre, reprirent leur système de blocus alimentaire, rassemblèrent le plus qu'ils purent d'hommes armés, transformèrent la ville en une sorte de camp retranché et conclurent, malgré leur évêque, un traité d'alliance avec Yolande de Flandre, comtesse de Bar, maimbourg de ses enfants, Édouard et Robert.

Les jeunes chanoines avaient pris goût à la lutte ; ils convoquèrent les gens de leurs prévôtés, les armèrent, les rangèrent en bataille sous les remparts, prirent eux-mêmes le commandement et défièrent hardiment les bourgeois. Mais, que pouvait leur troupe improvisée contre une milice active et disciplinée? Ils furent complètement battus et trois des chanoines-capitaines furent faits prisonniers. Ils n'eurent même pas, dans leur échec, la consolation de se voir soutenus par le Saint-Siège : le pape Clément VI leur rappela les préceptes de l'Évangile, les règles du droit canon et les priva du revenu de leurs prébendes.

La Cour apostolique ne se désintéressait pourtant point

de ce différend : le tribunal de la Rote en était saisi et, le 13 mars 1349, il condamna la communauté de Toul à payer au chapitre 6,000 livres de petits tournois en réparation des dommages causés[1]. Le 21 août 1350, Clément VI donna à l'abbé de Saint-Urbain, au doyen et au chantre de Metz le pouvoir de jeter des monitoires et des excommunications sur tous ceux qui étaient entrés, de nuit et à main armée, dans le cloître de l'église de Toul, avaient forcé les maisons des chanoines et des vicaires, défoncé des tonneaux et emporté des vivres ou des meubles précieux[2].

Nos citains interjetèrent appel ; ils furent de nouveau condamnés[3] et ils durent enfin se soumettre : le 20 décembre 1354, ils s'engagèrent à observer fidèlement la transaction de 1340[4]. Le chapitre était vainqueur, mais il sortait de la lutte bien amoindri.

La bonne intelligence régna pendant une douzaine d'années, troublée seulement par de légers conflits de coupel, de droits d'entrée ou de juridiction. Mais, en 1356, l'empereur Charles IV vint visiter sa ville de Toul : les bourgeois profitèrent de l'occasion pour demander la reconnaissance authentique de leur autonomie communale. Les Messins et les Verdunois avaient récemment présenté la même requête, mais, était-il mécontent de ce que les évêchés lorrains s'étaient placés sous la protection du roi de France[5] ? trouvait-il qu'on ne se saignât point

1. Lem. III, 20.
2. *Ibid.* I, 21.
3. *Ibid.* III, 7.
4. *Ibid.*
5. Telle fut la raison alléguée aux gens de Verdun (Clouet, *op. cit.*).

assez pour acheter cette faveur [1]? Charles ne donna point de réponse immédiate. Verdun dut attendre dix-sept ans la grâce désirée. Les Toulois furent plus heureux : ils n'attendirent que dix ans. Le 17 février 1367, ils reçurent de la Chancellerie impériale une charte, garnie du grand sceau en or [2], qui leur confirmait tous leurs anciens privilèges, leur accordait ou leur renouvelait le droit de fortifier leur cité, d'établir des amendes et des impôts, d'administrer leurs finances, d'édicter des statuts et des règlements communaux, de se constituer une municipalité et, chose qui dut surtout leur être bien sensible, ne contenait aucune mention des droits séculaires de l'évêque-comte de Toul.

Rendus plus hardis et plus insolents par ces concessions, les bourgeois se crurent le droit de tout faire. Ils établirent un nouveau droit d'entrée sur le blé et sur le vin, et ils prétendirent y soumettre les voitures destinées aux chanoines et à leurs serviteurs [3]. Ils défendirent sous peine d'incarcération aux sujets du chapitre de lui rendre le devoir et l'hommage qu'ils lui devaient comme à leur seigneur; ils jetèrent en prison ses laboureurs et ses vignerons, prétendant qu'on ne pouvait travailler pour lui sur le ban de la ville sans la permission des magistrats. Sous prétexte de fortifications, ils s'empa-

---

1. N'a-t-on pas dit de cet empereur qu'il s'en allait « plumant et débitant l'aigle impérial en vrai marchand de foire » ?

2. D'où le nom de *Charte* ou de *Bulle d'or*. — L'original est conservé aux Archives de Toul (AA. 3). — La bulle d'or y est encore suspendue : elle a 62 millimètres de diamètre et pèse 40 grammes. — Benoît-Picard en donne le texte dans ses Preuves, p. XXXVI.

3. Lem. I, 23; III, 11.

rèrent de terrains qui appartenaient à la Maison-Dieu ; ils construisirent des *loges* sur les murs qui avoisinaient le cloître et ils y placèrent des vedettes, sans aucune autorisation ; ils mirent au gibet un clerc tonsuré, sans respecter l'immunité et, poussant l'impudence à l'extrême, ils exigèrent des chanoines des lettres de *rémission* pour toutes les injures et les vexations qu'ils leur avaient faites, et une quittance pour les dommages-intérêts qu'ils leur devaient.

Les chanoines refusèrent et, prévoyant une émeute, ils quittèrent leurs maisons, se retranchèrent dans le cloître et dans la cathédrale et cessèrent tout office public. A ces nouvelles, les bourgeois s'assemblèrent en tumulte sur le parvis, criant que ces prêtres étaient les ennemis de la ville, qu'eux seuls causaient leur disgrâce et que l'église appartenait à la commune et non au chapitre. Une vingtaine d'entre eux enfoncèrent les portes et pénétrèrent dans le lieu saint, refoulant les Vénérables dans le cloître. Durant sept jours et sept nuits, la cathédrale fut occupée militairement ; de grands feux étaient allumés dans le chœur et les hommes de garde y prenaient leur repas, sans nul respect pour la majesté de l'édifice.

Cependant, les pauvres chanoines restaient bloqués sans espoir de secours. Le duc de Lorraine essaya de s'interposer, mais il dut se retirer sans succès. Pressés par la faim, ils durent capituler et signer les lettres demandées. Mais aussitôt rendus à la liberté, ils protestèrent hautement contre la violence qu'ils avaient subie [1],

1. Lem., III, 8.

adressèrent leurs plaintes au Souverain-Pontife et se retirèrent à Vaucouleurs, sous la protection du roi de France. Grégoire XI leur donna raison et l'évêque Jean de Neufchâtel, dès les premiers jours de son épiscopat[1], termina cette affaire à l'avantage et à l'honneur du chapitre (1373).

Toul retrouva la tranquillité : bourgeois et chanoines rivalisaient d'ardeur pour conclure à l'amiable tous les différends. En 1374, le mercredi d'après la Saint-Vincent, les sergents avaient gagé Wautrin, de Barisey, et Renaudin, de Haroué, tous deux clercs tonsurés, et leur avaient pris une houppelande de peau de renard et trois peaux de chèvre. Le chapitre protesta et le maître-échevin s'empressa de faire droit à ses réclamations[2].

La nuit de la fête du Saint-Sacrement, en 1377, un chanoine, Wautrin, d'Épinal, avait, dans une rixe, blessé à coups de couteau plusieurs personnes de Toul : le fait était grave et bien propre à rallumer la guerre ; pourtant tout s'arrangea sans contestation. Les *Dix* reconnurent les droits du chapitre et l'officialité, de son côté, sévit contre le coupable ; elle le condamna à garder quarante jours d'arrêts dans le cloître et à assister à tous les offices sur le siège d'un enfant de chœur, sans avoir droit, durant ce temps, à aucune distribution. Toute transgression devait lui valoir le renouvellement intégral de sa peine[3].

1. Lem., III, 11.
2. Arch. de M.-et-M., G., 69, f^os 26 et 27.
3. *Ibid.*, G., 71, f° 160.

VI

LE GRAND SCHISME

A voir tant de bonne volonté de part et d'autre, on aurait pu croire la paix bien assise, mais le grand schisme vint bientôt diviser et exciter les esprits. Jean de Neufchâtel, les chanoines et le duc de Bar tenaient pour le pape d'Avignon, Clément VII ; les bourgeois et le duc de Lorraine, sans doute par esprit de contradiction, s'étaient déclarés pour Urbain VI, le pape de Rome.

En 1384, Jean de Neufchâtel, nommé cardinal, avait résigné son évêché, pour être tout entier aux intérêts de son obédience ; son successeur, Savin de Florence, n'avait fait que passer sur le siège de Toul et le cardinal démissionnaire avait été prié par Clément VII de se charger de l'intérim du diocèse. Les bourgeois ne voulurent pas le reconnaître : l'empereur Venceslas les soutint et intima l'ordre aux chanoines de quitter l'obédience d'Avignon et d'élire l'un d'entre eux pour évêque. Quelque séduisante que fût cette proposition, ils ne se laissèrent point ébranler, et demeurèrent fidèles à leur pape et à leur prélat.

Venceslas leur déclara la guerre. Sollicités par lui, les citains, heureux de témoigner leur zèle pour l'Église et pour l'empereur, contents surtout de tenir en échec, pour une juste cause, leur prélat et leur chapitre, se soulevèrent en masse, envahirent le château épiscopal, le pillèrent et le détruisirent de fond en comble. Jean de Neufchâtel était alors à la cour pontificale ; l'émeute ne

l'atteignit guère, mais le chapitre dut reprendre le chemin de Vaucouleurs. Là, il dépêcha vers Clément VII un de ses membres. Mais, que pouvait le pape d'Avignon contre des sujets de l'autre obédience? ses excommunications eussent été vaines. Il se borna à recommander la patience ; ce n'était vraiment pas la peine d'aller si loin pour obtenir une telle réponse.

Les chanoines patientèrent, ne pouvant faire davantage, et enfin tout s'arrangea, par la médiation des ducs de Lorraine et de Bar. Les Toulois consentirent à reconnaître Jean de Neufchâtel comme leur père spirituel et leur souverain temporel, et le cardinal s'engagea à ne pas les contraindre à quitter l'obédience d'Urbain VI.

Malheureusement pour les citains, le schisme pontifical se compliqua bientôt d'un schisme impérial. Venceslas, déposé en 1400, à la diète de Landstein, n'avait point accepté sa déchéance et les chanoines de Toul, comme les bourgeois (chose à noter), lui étaient demeurés fidèles. Mais le duc de Lorraine était le gendre de Robert de Bavière, le nouveau roi des Romains. Déjà irrité contre les citains qui s'obstinaient à ne plus lui payer la fameuse pension annuelle de cent livres, il unit ses forces à celles de Ferry, comte de Vaudémont, et d'Édouard de Bar, marquis de Pont-à-Mousson, et il vint mettre le siège devant Toul, en avril 1402. Les bourgeois avaient pris leurs mesures, réparé leurs murailles et démoli l'abbaye de Saint-Léon, si voisine des remparts qu'elle aurait pu servir d'avant-poste à l'ennemi. L'abbé et ses chanoines avaient été priés de se retirer à Liverdun et on leur avait promis que, sitôt le danger conjuré, on leur bâtirait un nouveau monastère.

Charles II établit son camp sur le mont Saint-Michel, le fortifia par une palissade, y dressa une batterie de plusieurs pièces de canon et, de ce lieu élevé, bombarda la ville et ses faubourgs. Le marquis de Pont-à-Mousson prit position sur la hauteur qui domine Saint-Epvre, et le comte de Vaudémont ferma le cours de la Moselle. La ville était donc étroitement bloquée ; elle ne pouvait se ravitailler et, pour hâter les événements, les Lorrains avaient détruit les récoltes, incendié les moulins, coupé les vignes et les arbres fruitiers.

Les Toulois implorèrent le secours du duc d'Orléans, alors tout-puissant en France, et Louis, le 14 juin, enjoignit par *Lettres royaux* au bailli de Vermandois de saisir toutes les possessions que le duc de Lorraine et son frère avaient dans ce bailliage. On espérait ainsi contraindre Charles à lever le siège ; mais le duc ne se laissa point détourner de son dessein : après deux mois d'investissement, il força les citains à capituler. Chose curieuse, dans le traité, il ne fut nullement question, ni de Venceslas, ni de Robert, tant il est vrai que Charles II ne songeait qu'à ses intérêts[1]. Le duc déclara renoncer aux droits de vouerie, de gouvernement, de préfecture qu'il prétendait posséder, mais aux conditions, fort avantageuses pour lui, de recevoir en deux termes la somme de huit mille francs, de conserver, durant le paiement de cette pension, la garde de la cité touloise et de pouvoir loger dans l'enceinte, quand il le voudrait, jusqu'à 120 soldats. Il pensait que les bourgeois, obérés comme ils

1. Remarquons pourtant que nous n'avons pas le texte des conventions primitives, mais celui du traité du 20 avril 1406 (Calm., III, p. CLXII et sq.). Or, à cette époque, le parti de Venceslas n'existait plus.

l'étaient, ne pourraient payer la somme fixée et il se flattait de tirer ainsi de la ville un revenu considérable.

Le comte de Vaudémont et le marquis de Pont-à-Mousson conclurent avec les Toulois des traités spéciaux, et le duc de Bar, père du marquis, leur jura une paix de dix ans, moyennant une pension annuelle de 100 fr. Quant à l'abbé de Saint-Léon, il obtint, en échange de son monastère, l'église et la cure de Saint-Agnan, que la ville acheta au chapitre de Saint-Gengoult pour un cens annuel de 50 fr.[1].

Les bourgeois, écrasant sous le poids de leurs redevances, essayèrent de se décharger. Ils refusèrent, pendant plusieurs années, d'accorder satisfaction au comte de Vaudémont ; Ferry, par représailles, défendit à ses sujets d'entretenir des relations avec eux et de leur amener du blé et d'autres denrées. Cet interdit leur causa un gros préjudice ; il leur fallut le faire lever et le comte demanda six cents livres. Ce qui fut loin de rétablir leurs finances.

Philippe de Ville (1399-1409) était alors évêque. Agé seulement de vingt ans quand il avait été élu, il achevait ses études à l'université d'Orléans ; il n'entra dans sa ville épiscopale que le 24 mars 1404 et, l'année suivante, le 28 octobre, il fixa, par une charte demeurée célèbre dans les fastes toulois[2], les droits réciproques de l'évêque

1. Le texte de ce traité est donné par Benoît-Picard, à la page 511.

2. L'original de ce traité se trouve aux Archives de Toul. Il est fort bien conservé (AA, 5).

On en trouve une copie à la suite des *Mémoires de Jean du Pasquier*, et Daulnoy en a donné le résumé substantiel dans son *Histoire de Toul* (I, 176).

et de la cité ; il régla le mode de perception des amendes, les confiscations, les tailles et la manière d'en répartir les fruits ; il arrêta tout ce qui concernait les mesures, le droit de banvin, les monnaies, les proclamations, les privilèges des officiers de l'évêché, le corps des drapiers et des autres métiers, les combats singuliers, les prisonniers, les malfaiteurs, etc.

Cette charte de Philippe de Ville compléta le code municipal ; beaucoup d'actes antérieurs avaient réglé la police et la justice dans la cité et les relations du chapitre avec les bourgeois ; il restait à déterminer nettement les rapports de la ville avec l'évêque : l'acte de 1405 combla cette lacune. C'est à partir de cette époque que Toul eut vraiment l'organisation communale que nous avons ci-dessus essayé d'exposer.

VII

DERNIÈRES LUTTES AVEC L'ÉVÊQUE ET LE CHAPITRE

A part quelques contestations d'ailleurs inévitables avec leur évêque et leur chapitre, les bourgeois se tinrent relativement calmes durant le long épiscopat d'Henri de Ville (1409-1436), mais ils n'étaient pas encore assagis : ils le prouvèrent sous Louis d'Haraucourt (1437-1449) et surtout sous Guillaume Filâtre (1449-1460).

La moindre étincelle suffisait pour rallumer le feu. Un jour que les juges capitulaires avaient fait arrêter deux citoyens, Demenge et Louis, le maître-échevin et les *Dix*

réclamèrent que les prisonniers leur fussent remis pour être déférés aux tribunaux de la ville. Le soir même, plus de deux cents personnes s'assemblèrent sur la place commune, derrière Saint-Gengoult, et protestèrent que si les deux prévenus n'étaient point relâchés, douze des plus grosses têtes du chapitre tomberaient, avant qu'il fût minuit. Vraiment, la Fronde n'était pas chose nouvelle[1] !

Mais, voici plus fort. Jehan de Chefmont, serviteur de Érard et de Drouin, Lombards de Toul, était dangereusement malade. Or, à cette époque, les usuriers étaient frappés d'excommunication. Selon les règles canoniques, l'officialité capitulaire, avant de le relever de sa censure et de permettre qu'on lui accordât les derniers sacrements, exigea qu'il remît préalablement tous ses biens en dépôt entre les mains des juges ecclésiastiques: c'était sauvegarder le droit de ses clients et veiller à la réparation des injustices qui auraient pu être commises. Jehan ne voulut point se prêter à une mesure si sage et le chapitre lui refusa la levée de son excommunication. Là-dessus, grande rumeur en ville; les bourgeois saisissent leurs armes, forment des rassemblements, profèrent de sanglantes menaces et les chanoines effrayés capitulent et délivrent un permis de sacrements.

Tout fiers de leur exploit, nos citains s'attaquèrent à l'évêque : ils l'insultèrent durant une procession, et pourtant ils venaient d'en recevoir un signalé service. Charles VII, roi de France, avait, en 1444, prêté main-forte à René d'Anjou pour des représailles contre Metz. En

1. Lep., *Comm.*, II, 572.

passant, il avait exigé de Toul 22,000 fr., comme droit de garde. Trop faibles pour résister, les bourgeois avaient courbé la tête, mais à peine le roi fut-il en Champagne, qu'ils protestèrent énergiquement. Peut-être cette équipée leur eût-elle valu la perte de leur indépendance, si le prélat ne fût allé trouver le monarque et n'eût plaidé chaleureusement leur cause. Il leur obtint non seulement le pardon, mais encore une réduction considérable dans la somme réclamée.

Ils avaient vraiment la mémoire courte. Frappés d'un interdit, ils entrèrent tumultueusement dans le château de l'évêque et voulurent le contraindre à révoquer sa sentence. Louis préféra quitter Toul : il permuta avec Guillaume Filâtre, évêque de Verdun. Ce fut sous ce prélat que les fureurs populaires atteignirent leur paroxysme.

Guillaume était pieux, zélé, entendu dans les affaires, bon administrateur et négociateur habile, mais il avait contre lui sa raideur et son inflexibilité de caractère. A peine installé, il voulut dompter les rebelles. Une de ses premières ordonnances diminua considérablement les droits et les pouvoirs des magistrats municipaux. Il obtint un résultat absolument contraire à celui qu'il avait espéré. Les bourgeois aussitôt se soulevèrent ; ils rejetèrent la nouvelle charte et, allant tout de suite aux extrêmes, ils déclarèrent que désormais ils ne reconnaîtraient plus l'autorité temporelle de l'évêque. Ils s'emportèrent en injures contre le prélat ; ils menacèrent de mort le procureur fiscal de l'évêché, s'il osait désormais percevoir les anciennes redevances. Ils ne ménagèrent point non plus les chanoines qui, pourtant, ne leur avaient

fait aucun tort, et ils écrivirent contre eux des libelles diffamatoires[1].

Guillaume se retira dans son château de Liverdun ; il y transporta l'officialité et il encouragea le chapitre à émigrer dans sa terre de Void ; il comptait intimider les citains : il se trompait. Plus exaltés que jamais, les Toulois coururent aux prisons épiscopales et en ouvrirent les portes. L'évêque alors résolut de sévir : il révoqua les magistrats, supprima les franchises municipales, excommunia tous les bourgeois et mit en interdit la ville et les faubourgs. Puis, pour rendre la punition plus éclatante, il nomma maître-échevin un habitant de Liverdun et l'envoya à Toul exercer ses fonctions.

Les insurgés ne lui en laissèrent pas le loisir : ils allèrent au-devant de ce chef improvisé, mais au lieu de le conduire à la maison de ville, ils le menèrent dans les prisons épiscopales et ne lui accordèrent sa liberté que sur le serment de ne jamais reconnaître l'évêque comme seigneur temporel de la cité. Se déclarant alors complètement indépendants, ils interdirent à Guillaume et à ses officiers l'entrée de leur ville et se constituèrent en république.

Si Toul eût été en France, ou même si elle eût été, comme Metz ou Cologne, une puissante cité, c'en eût été fait du pouvoir de l'évêque. René d'Anjou et son fils, Jean de Calabre, régent de Lorraine, avaient pour le prélat peu de sympathies ; Charles VII, suivant une tradition constante, favorisait toute émancipation communale et

1. Jean Constant, Georges Collin, officiers de la ville, et d'autres, pour avoir composé un libelle diffamatoire contre le chapitre, sont condamnés par la Rote, le 7 juin 1452 (Lem., III, 21).

Frédéric III partageait les mêmes opinions. Mais les Toulois étaient trop faibles ; ils avaient à lutter contre un courant d'opinion très hostile à toute révolution municipale. Cités par Guillaume à la diète impériale, ils ne purent tenir en échec le duc de Bourgogne et les prélats d'Allemagne. Leurs six commissaires durent, le 30 avril 1451, à Vienne même, en présence de l'empereur et d'un grand nombre de seigneurs, demander humblement pardon à leur évêque. Guillaume les embrassa, leur accorda l'absolution de toutes leurs censures et leva l'interdit.

Il croyait la paix assurée et les bourgeois soumis, mais, à Toul, les Toulois se sentaient plus forts que dans une assemblée allemande. Ils protestèrent contre la faiblesse de leurs plénipotentiaires et ils déclarèrent qu'ils ne souffriraient jamais que l'évêque ressaisît l'autorité temporelle. Le prélat dut recourir encore à Frédéric, mais désespérant de recevoir du secours d'un prince aussi indolent, il chercha une retraite à Bruxelles et là, il tâcha de raccommoder les choses. Il prit un ton paternel ; il écrivit à ses sujets des lettres pleines de tendresse, les appela ses enfants, les assura que ses bras leur étaient toujours ouverts et les supplia de se rappeler qu'il était leur père et leur seigneur. C'était trop tard ! Dans une réponse polie, mais d'une froideur calculée, les bourgeois le remercièrent de ses bonnes dispositions, mais ne parlèrent nullement de repentir et de soumission.

Guillaume alors changea de tactique ; il lança sur les rebelles interdit sur interdit. Les choses en vinrent à un tel point que ses collègues de Metz et de Verdun lui adressèrent de fraternels reproches et que l'archevêque

de Trèves protesta contre cette rigueur qui ne faisait qu'aggraver le mal. Guillaume fut intraitable : il croyait ainsi dompter ses sujets.

Il résolut en même temps de tenter sa dernière chance de succès : il porta l'affaire à Rome. Le chapitre, de son côté, plaidait déjà contre les citains : craignant que la cause du prélat ne nuisît à la sienne, il demanda, le 8 décembre 1451, un acte de disjonction[1]. Bien lui en prit, car il obtint de la Rote bonne et prompte justice, dans le courant de l'année suivante, et il put dès lors engager des pourparlers avec les magistrats pour sa rentrée en ville et pour la réparation des torts qu'il avait subis[2].

Les Toulois envoyèrent des délégués au cardinal d'Estouteville, légat du Saint-Siège en France, pour demander la levée de l'interdit et ils ne négligèrent rien pour se procurer des avocats et des protecteurs. Ils pouvaient déjà compter sur le duc de Calabre ; ils écrivirent à René d'Anjou, à la duchesse Isabelle, à plusieurs autres personnages, pour implorer leur assistance auprès du roi ; ils eurent soin de peindre en couleurs si noires la conduite de leur évêque que presque toute la France, au dire du P. Benoît-Picard, « se trémoussa en leur faveur[3] ». René d'Anjou obtint du légat qu'un nouvel interdit jeté par le fougueux prélat ne fût pas promulgué dans les églises de ses États. Charles VII écrivit à ses officiers qui commandaient en son nom sur les frontières du Barrois, de protéger les Toulois contre leur prélat et

1. Lem., III, 20.
2. *Ibid.*
3. Ben.-Pic., 546.

Robert de Baudricourt, bailli de Chaumont, manda aux prévôts de Gondrecourt, Wassy, Andelot et Grand, d'empêcher l'exécution, dans leurs ressorts, de tout mandement de l'évêque qui attenterait aux droits des citoyens de Toul. Guillaume Filâtre, à son insu, faisait ainsi les affaires de la France. Le roi n'avait garde de perdre une si belle occasion ; nous le voyons même, à la faveur de ces troubles, envoyer à Toul Jean Bréhalli et Pierre Régis, en qualité d'inquisiteurs : vraiment, il regardait déjà la cité comme une ville française !

A Toul cependant, les chanoines de Saint-Gengoult, les dominicains, les cordeliers ne respectaient point l'interdit[1] et Nicolas Constant, curé d'Ormes, docteur en théologie et parent de l'un des magistrats, célébrait publiquement les offices à la prière des habitants[2].

Mais les chanoines, toujours exilés, n'étaient pas heureux à Void. Une question de pâturages avait surgi entre les gens de Void et ceux de Vacon. Les premiers prétendaient que le chapitre favorisait leurs voisins de Vacon et ne reconnaissait guère l'hospitalité qu'il trouvait chez eux. La querelle s'envenima : les Vaconais menacés cherchèrent un asile dans le château capitulaire ; plusieurs de leurs ennemis se précipitèrent à leur poursuite et tentèrent d'enfoncer les portes : « Tuons-les tous, criaient-ils : c'est le seul moyen d'avoir la paix[3] ! » Les assaillants s'en tinrent heureusement aux menaces, mais la situation n'était plus tenable pour les chanoines. Comme à Toul on

1. Arch. de M.-et-M. G. 71, f° 88.
2. Lem. III, 21.
3. Arch. de M.-et-M. G. 71, f° 73.

désirait leur retour[1], ils convinrent de s'en rapporter à la médiation de Jean, duc de Lorraine, et de Louis d'Haraucourt, leur ancien évêque ; ils rédigèrent un mémoire de tout ce qu'ils avaient à reprocher aux bourgeois[2]. L'une des grosses difficultés était toujours celle de l'exemption des *ministériaux* ; il y eut encore, pour et contre, des flots d'encre répandus[3], mais enfin, les choses s'arrangèrent et, le 5 octobre, en présence des deux arbitres, fut signé le traité de paix (le sixième depuis l'an 1300) qui proclamait l'amnistie pour tout le passé, remettait les choses dans l'ancien état, confiait à des commissaires la décision des affaires pendantes et fixait au 20 du même mois la reprise du service divin[4].

Guillaume, durant ce temps, s'était rendu à Rome pour y défendre ses droits et ses actes. Mais Nicolas V, désireux de ne pas s'aliéner les rois de France et de Sicile, persuadé d'ailleurs que le prélat avait péché par excès de sévérité, l'obligea à lever toutes les censures. Il écrivit alors aux Toulois, les engagea à se réconcilier avec leur premier pasteur et fit punir Nicolas Constant, violateur de l'interdit[5]. Benoît-Picard assure que les citains obéirent incontinent, mais les choses ne semblent pas s'être pas-

1. Arch. de M.-et-M., G. 74, f° 69 et 79.

2. Lep., *Comm.*, II, 572-574. C'est un excellent résumé historique de ces contestations interminables.

3. Lem., III, 13.

4. *Ibid.*, 13 et 51.

5. Le curé d'Ormes dut se tenir pendant un office sur l'une des basses stalles du chœur avec une torche de cire du poids de trois livres. La peine fut commuée en l'obligation d'offrir à l'Église de Toul les sommes qu'il avait reçues des magistrats pour s'employer à leurs affaires (Lem., III, 21).

sées aussi simplement : en 1454, le samedi de Pâques, un nouvel interdit fut encore jeté sur la ville et il ne cessa que le 9 novembre de l'année suivante[1].

Comment alors les esprits n'auraient-ils pas été montés? Le lundi gras 1455, un sous-diacre de l'Église de Toul regardait, au milieu de la foule, le *rachat* des bouchers. Il était debout sur la rive de l'Ingressin, près du couvent des cordeliers. Un des bouchers, déguisé en diable, le saisit et le plongea deux fois dans la rivière, à la grande joie des spectateurs. Le chapitre s'émut à juste titre de cet affront : il dénonça le fait au corps de ville, en invoquant le dernier traité, et le maître-échevin promit de satisfaire à ses réclamations « tant et tellement que Messieurs du chapitre auraient lieu d'être contents[2] ». La cause de l'évêque et celle des chanoines étaient donc alors bien distinctes.

Quoi qu'il en soit de la soumission des Toulois, Guillaume Filâtre ne se plut point au milieu d'eux : ils lui avaient fait un si triste accueil ! L'évêque de Tournay, Jean de Chevrot, se mourait d'une maladie de langueur : on lui donnait peu de temps à vivre. Notre prélat le sut amener à consentir à une permutation (1460). Jean de Chevrot ne fut évêque de Toul que durant six semaines, et Guillaume Filâtre jouit onze ans d'une paix relative sur le siège de Tournay. Il garda néanmoins un souvenir vivace de ce diocèse où il avait tant souffert : il légua à la cathédrale de splendides tapisseries et il y fonda son anniversaire.

---

1. Arch. de M.-et-M., G., 74, f^os 88 et 89.
2. *Ibid.*, f° 98.

VIII

RÉUNION DE TOUL A LA FRANCE

Étaient-ils fatigués de ces rivalités stériles ? Étaient-ils absorbés par les luttes si longues et si complexes de leur évêque, Antoine de Neufchâtel, avec le chapitre et le duc de Lorraine, ou par l'épopée guerrière si palpitante du jeune René II contre Charles le Téméraire ? Étaient-ils devenus plus sages avec l'expérience de la vie communale ? En tous cas, les Toulois n'eurent plus avec leurs adversaires deux fois séculaires que de légers différends bien vite apaisés.

Ils jouissaient en paix de leurs franchises municipales, regrettant toutefois que la position de leur ville les obligeât à payer à la fois les contributions de l'Empire et des droits de garde au roi de France et au duc de Lorraine. Charles-Quint surtout les fatigua de ses demandes de subsides. Henri II eut l'habileté de profiter de leur mécontentement, pour réaliser des projets depuis longtemps caressés par ses prédécesseurs. Le 31 mars 1547, il octroya au chapitre et à la ville de nouvelles lettres de garde et de protection et, bientôt après, il envoya à Toul François de Lorraine, duc de Guise, pour développer et fortifier l'influence française. Enfin, en 1551, il conclut contre l'empereur un traité d'alliance avec les princes protestants d'Allemagne, s'engagea à leur fournir une armée et de l'argent, mais réclama le droit d'occuper Cambray et les Trois-Évêchés, en qualité de vicaire de l'Empire.

Les bourgeois néanmoins se méprenaient encore sur

ses intentions et quand, en janvier 1552, le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, vint à Toul et manda de la part du roi, à l'évêque Toussaint d'Hocédy, aux chanoines et aux notables « que Sa Majesté, ayant pris la résolution d'envoyer une armée en Allemagne, les priait de mettre leur ville sous sa garde et protection[1] », tous, sous la réserve des droits et des privilèges de la cité « jurèrent de reconnaître pour toujours le monarque, en qualité de protecteur ».

L'avant-garde française campa, dès février, dans les faubourgs, entourée des sympathies de tout le peuple, et le roi fit son entrée en ville le mardi saint, 12 avril, avec sept mille cinq cents hommes. Le maître-échevin, Jean Boileau, et Claude de Baillivi, bourgeois de Toul, étaient allés à sa rencontre jusqu'à Vaucouleurs. Henri séjourna deux jours dans la cité leuquoise : le jeudi saint, il fit lui-même la cérémonie du lavement des pieds et il prit ensuite congé des Toulois.

Mais il leur laissait cinq cents hommes, sous la conduite du sieur d'Esclavolles : c'était, soi-disant, pour les mettre à l'abri d'un coup de main. Les citains le crurent tout d'abord, mais dix jours plus tard, le 29 avril, Esclavolles les convoqua et leur fit entendre que le roi, quoique très sûr de leur fidélité, les priait néanmoins de lui remettre les clefs de la ville et de porter toutes leurs armes dans le château épiscopal. Ce fut toute une révélation : les murmures éclatèrent si violents que le nouveau gouverneur, craignant une émeute, sursit au désarmement.

Mais, un mois plus tard, Henri II exigea un serment de

1. Ben.-Pic., 639.

fidélité et un subside considérable. Les Toulois lui représentèrent qu'ils ne pouvaient entièrement se soustraire à l'obéissance qu'ils devaient à l'empereur ; ils obtinrent un répit sur ce point, mais ils durent payer les 2,000 écus sols qu'on leur demandait. Leurs anciens rivaux, si c'était une consolation, n'étaient guère plus ménagés : l'évêque était taxé à 1,200 écus et le chapitre à 1,000.

Ces sommes, énormes pour une commune déjà si obérée, étaient destinées, disait le conseil royal, à la réparation des murailles ; mais les bourgeois ne se firent plus illusion. On fortifiait leur ville, mais au profit d'un maître ! Déjà Esclavolles se conduisait en véritable gouverneur ; il se faisait remettre les clefs des portes et rendre les honneurs dus au premier magistrat de la cité. Jean Boileau, le maître-échevin, en fut si affecté qu'il dit adieu à sa ville natale, quitta la maison de ses pères et vint se fixer à Pont-Saint-Vincent, pleurant la ruine de la liberté. Qu'eussent pensé les justiciers qui, en 1309, avaient signé le premier traité de garde avec Philippe le Bel, s'ils avaient été témoins d'une si patriotique douleur?

Ce n'était pourtant qu'un prélude : pendant près d'un siècle encore, Toul conserva son organisation municipale ; mais le gouverneur était là, véritable résident, qui surveillait l'administration et gênait toute initiative et, contre lui, on ne pouvait songer à l'émeute : n'avait-il pas sa compagnie d'infanterie? Vraiment, il faisait encore meilleur vivre sous la crosse : au moins, on pouvait s'agiter !

L'institution d'un tribunal royal en 1611 ; la suppression des appels au conseil de l'évêque et à la cour impériale de Spire, la création du parlement de Metz en 1633,

portèrent des coups funestes à la puissance municipale et effacèrent l'un après l'autre les derniers vestiges d'autonomie. Les *Dix justiciers* perdirent ce pouvoir judiciaire dont ils étaient si fiers : leur nom ne signifiait plus rien ; leur corps n'avait plus sa raison d'être. Le même arrêt qui créa un bailliage à Toul les supprima et les remplaça par quatre échevins. La commune de Toul avait vécu.

« *Eheu ! hæreditas nostra versa est ad alienos !* s'écrie Du Pasquier, le Jérémie de l'indépendance touloise. Cette ville était si heureuse dans ses libertés et franchises; elle était exempte de toutes tailles, impositions et contributions... On y vivait en paix et repos, étant icelle ville partout appelée à bon droit *civitas, quasi civium unitas,* parce qu'on y était en telle concorde et unité qu'il semblait que tous n'avaient qu'un même cœur et qu'une même volonté, s'il faut ainsi dire, pour se conserver dans cette tranquillité publique, comme jadis l'on faisait dans cet ancien siècle d'or : aussi était-elle appelée Toul la dorée[1]. »

On voit que la douleur faisait un peu perdre la mémoire à l'estimable procureur-syndic de la cité.

Aujourd'hui, Toul n'en est plus à regretter l'indépendance passée et les événements accomplis : elle se félicite d'être devenue et d'être restée française, alors que Metz, sa sœur, gémit sous le joug étranger ; elle est fière de fermer à l'ennemi les routes de la patrie et elle porte noblement, au service de la France, sa belle et antique devise : « *Pia, prisca et fidelis.* » Aussi bien, y a-t-elle gagné plus de calme et plus de prospérité.

1. *Op. cit.*, 161, 163, 165.

CONCLUSION

Certains auteurs ont très sévèrement jugé les évêques et les chanoines de Toul, dans cette affaire du mouvement communal. Exaltant systématiquement les bourgeois, ils se sont plu à représenter leurs antagonistes comme des esprits étroits, tracassiers, autoritaires, inaccessibles aux plus légitimes revendications.

Après l'exposé que nous avons fait, aussi impartial, aussi impersonnel que possible, le lecteur reste juge.

Plus que tout autre, nous admirons l'entrain des Toulois, leur union, leur patriotisme. Plus sages que leurs voisins, ils ne se sont pas déchirés entre eux comme les paraiges messins et les lignages verdunois[1]; ils n'ont point, comme leurs frères de Verdun, obligé leurs évêques à franchir pieds nus, au jour de leur installation, la distance qui séparait la porte de la ville du palais épiscopal[2]; mais pourtant, ont-ils toujours fait preuve de sagesse et de modération? N'ont-ils pas eu souvent la tête chaude, la main vive et la mémoire courte?

Les prélats eux aussi n'ont pas tous compris leur époque. Plusieurs, Conrad Probus, Guillaume Filâtre, entre autres, ont péché par trop de rigueur et de témérité; le

1. Labande et Prost, *op. cit., passim.*
2. Labande, *ibid.* LI.

chapitre ne s'est pas toujours montré aussi conciliant qu'il aurait pu l'être.

Il y eut donc du mérite et des fautes de chaque côté ; pourquoi donc alors ménager aux uns tous ses blâmes, aux autres toutes ses complaisances ? L'histoire réclame plus de justice et repousse tout esprit de système.

Au moment où s'ouvrit la révolution communale, les évêques possédaient légitimement, de par les empereurs, la souveraineté temporelle sur la ville et sur le comté de Toul. Gilles de Sorcy crut devoir abandonner aux bourgeois une partie de ses pouvoirs : mesure prudente sans doute, urgente peut-être, mais qui prouve du moins qu'il était au courant des besoins et des aspirations de ses contemporains. S'il ne leur donna pas une indépendance complète, c'est qu'il ne la jugea pas opportune, et vraiment nos bourgeois, à peine émancipés, n'étaient pas mûrs pour le plein exercice de la liberté. Les évêques, en vrais pasteurs, se réservèrent une sorte de tutelle ; ils voulurent veiller à l'élection des magistrats, à la bonne administration de la justice et des finances, à la défense de la cité : ce n'était pas de leur part étroitesse de vues, mais sollicitude pour les intérêts de tous. Si on les eût écoutés, si les citains ne les eussent point tant agacés par leur inconstance, bien des luttes, bien des embarras eussent été évités, et la ville aurait goûté réellement cette paix chimérique que Du Pasquier se prenait à regretter.

Les Toulois ont perdu leurs évêques et leur chapitre, mais, s'ils gardent à bon droit un souvenir ému des bourgeois, leurs ancêtres, ils ne doivent pas non plus perdre la mémoire de ces prélats qui ont illustré leur cité par leurs noms, par leurs talents et par leurs travaux ; qui

ont doté leur ville de monuments splendides; qui ont assuré à leurs ancêtres, du moins autant qu'ils l'ont pu, la paix, la prospérité, le bonheur. Ils n'ont pas toujours réussi; ils se sont quelquefois trompés : leur œuvre pourtant, dans son ensemble, atteste un grand amour du peuple, un vif sentiment de ses besoins et de ses intérêts.

LES

DAMES DU SAINT-SACREMENT

A NANCY

1662-1793

Par M. A. BENOIT

Le monastère des Dames du Saint-Sacrement occupait à Nancy un vaste emplacement situé entre les rues Saint-Dizier, de la Hache, Saint-Nicolas et de Grève (Charles III). L'église orientée, bâtie dans le style de l'architecture corinthienne, était en forme de croix latine et se trouvait en haut de la rue Drouot qui est établie sur son emplacement. Les bâtiments conventuels à deux étages s'étendent encore de nos jours parallèlement à cette dernière rue et à la rue Saint-Nicolas. Ils sont bien reconnaissables à leur haute toiture contrastant avec les maisons voisines. Ils forment un carré long dont l'architecture, datant de la fin du XVII[e] siècle, frappe l'œil du passant [1].

---

1. L'église Saint-Nicolas est bâtie sur l'emplacement d'une partie des jardins, au milieu desquels, d'après les plans de Belprey et de Mique,

Contre le pignon d'une maison[1] de la rue de la Hache, on voit une statue en pierre d'une bonne sculpture représentant la Vierge tenant l'Enfant Jésus. Contre la maison est une porte cochère donnant accès à « la ruelle des Dames » aboutissant jadis au chevet de l'église conventuelle.

I

Les Dames du Saint-Sacrement avaient remplacé les Bénédictines de l'abbaye de Notre-Dame de la Consolation, monastère fondé par l'abbesse de Remiremont, Catherine de Lorraine, qui, voyant qu'elle ne pouvait ramener à la règle primitive de saint Benoît les illustres chanoinesses soumises à sa crosse, résolut de fonder à Nancy un monastère du même ordre dont elle serait abbesse tout en conservant la direction du noble chapitre. Son frère, le duc Henri II, la fortifia dans ce dessein en lui assurant une rente de 2,000 fr. à prendre à perpétuité sur le trésor ducal et en lui donnant l'autorisation, le 26 mai 1624, de fonder un établissement religieux. L'année suivante, la princesse reçut de son neveu, le duc Charles IV, de nouvelles lettres patentes en date du 26 mai l'approuvant dans son dessein. Sûre alors de la protection du souverain, Catherine s'empressa d'acheter des terrains dans la rue Saint-Dizier, vers la porte

---

se trouvait une pièce d'eau qui a disparu ainsi que « la fontaine des Dames », transportée de la rue Saint-Dizier dans la rue Drouot lors de la construction de celle-ci.

1. Cette maison devait appartenir aux religieuses. Elle était louée 268 fr. Elle fut vendue avec une autre louée 136 fr.

Saint-Nicolas, des mains de Claudine le Clerc et des héritiers de Jean le Clerc, auditeur des comptes[1].

En 1626, elle fit commencer les lieux claustraux, mais le manque d'argent fit qu'on n'avança que lentement. Ils ne furent achevés qu'en 1633. Quant à l'église, elle ne fut complètement terminée que bien plus tard, en 1669. Dès le mois d'avril 1631, le pape Urbain VIII avait promulgué les bulles pour l'établissement de l'abbaye.

La princesse, pour bien établir la réforme dans son monastère, avait fait venir deux bénédictines de l'abbaye d'Avenay, près de Reims, et quatre novices du Val-de-Grâce à Paris, et avec ce petit troupeau, le 8 septembre 1625, jour de la Nativité de la Sainte-Vierge, après l'office du matin, elle établit la clôture dans les bâtiments. Quant à elle, elle avait pris le nom de sœur Scholastique-Gertrude du Saint-Sacrement, humble abbesse de l'abbaye de Notre-Dame de la Consolation à Nancy[2]. Il est à remarquer que Catherine de Lorraine avait voulu d'abord donner le nom d'abbaye de Notre-Dame du Saint-Sacrement à son monastère, qu'elle avait obtenu des bulles pontificales lui permettant d'exposer le Saint-Sacrement tous les jeudis dans l'église conventuelle. Les religieuses devaient faire une adoration d'une heure devant l'autel et une des cloches portait les propres paroles que la mère Mechtilde, qui devait plus tard prendre la direction du monastère, recommandait à ses religieuses de prononcer plusieurs fois par jour :

1. Lyonnois, III, 153.

2. Duquesne, *Vie de la vénérable mère Catherine de Bar, dite en religion Mechtilde du S. Sacrement.* Paris, 1775, 474 p. (R. R.). — Je citerai souvent cet ouvrage, non indiqué par Quérard.

« Loué et adoré à jamais le très Saint-Sacrement de l'autel. » L'institut de la mère Mechtilde était donc bien prédestiné à remplacer les religieuses de Catherine de Lorraine. C'est ce qui arriva plus tard.

L'abbaye de Notre-Dame de la Consolation fut toujours dans un état assez précaire, n'ayant pour se soutenir que les libéralités de la princesse, car on ne pouvait compter sur la dot des novices, Catherine de Lorraine cherchant surtout des filles pauvres, mais bien décidées à remplir leurs devoirs, sans s'inquiéter si elles pourraient payer leur pension.

Ce désintéressement bien louable pouvait durer tant que la princesse existerait; mais à sa mort, son œuvre menacerait de s'écrouler. C'est ce qui arriva malgré la régularité en vigueur dans la maison. Un événement vint encore brusquer la situation. La princesse avait consenti que dans la nuit du 3 janvier 1632, le mariage entre sa nièce et coadjutrice, de Remiremont, la princesse de Lorraine et Gaston d'Orléans, frère du roi Louis XIII, eût lieu dans le parloir de la maison [1]. Ce fut l'aumônier Dom Albin Tellier qui donna la bénédiction aux deux époux et malgré que le mariage eût été tenu fort secret, car il n'y assista que Catherine de Lorraine, la gouvernante

1. Mademoiselle de Montpensier n'eut garde en 1673, étant à Nancy avec la reine, de ne pas aller voir le couvent dans lequel son père s'était remarié avec Marguerite de Lorraine : « J'allais, dit-elle, dans le « couvent où mon père s'était marié; la quantité de femmes de qualité « qu'on y vit, qui étaient bien faites, d'un esprit et d'un air noble, « nous fit comprendre que la cour avait été belle. Elles venaient sou- « vent chez moi, je prenais beaucoup de plaisir à les entretenir et « leur trouvais beaucoup de politesses. » (*Mémoires*, VI, 137.) On ne voyait presque pas d'hommes, ils se tenaient cachés ou suivaient à l'armée les drapeaux de leur souverain.

de la princesse, Madame de la Neuvelotte, le duc d'Elbœuf et Puylaurens, favori de Gaston, Louis XIII en fut averti aussitôt et sa colère retomba sur le pays qui fut entièrement ruiné. La Lorraine eut à souffrir mille maux et la princesse, particulièrement menacée, dut s'enfuir de Nancy. Les Français, devenus maîtres de la ville, ne cachèrent pas la haine que leur inspiraient les religieuses qui cependant étaient bien innocentes. Elles furent comprises dans la même proscription que leur supérieure. On parla même de faire un hôpital militaire de leur église, sous prétexte qu'elle n'était pas achevée. Leurs revenus et ceux de leur abbesse furent saisis, et à partir de l'année 1634, les 2,000 fr. barrois de la fondation ducale ne furent plus payés [1]. Dès le 15 septembre 1631, bien avant tous ces malheurs, Catherine de Lorraine avait fait don à sa communauté de tous les lieux claustraux et de tout ce qui se trouvait à la sacristie en fait de joyaux et de vases sacrés. Elle donna également une collection de pierres précieuses antiques très finement gravées. Les religieuses, alors au nombre de vingt-quatre, vendirent plus tard beaucoup de ces raretés pour subsister, car les princes de la maison de Lorraine, qui s'étaient fait remarquer par leur générosité, étaient alors éloignés de Nancy et hors d'état de pouvoir secourir le monastère, dont la situation devint de plus en plus misérable.

Après bien des pérégrinations, Catherine de Lorraine vint se réfugier à Paris, au palais du Luxembourg, chez sa nièce, la duchesse d'Orléans. Elle y mourut le 7 jan-

1. Archives départementales. Nancy, Q., 395.

vier 1648, à l'âge de 78 ans. Par son testament (31 décembre 1646), elle donna toute sa fortune, sauf quelques petits legs, à son abbaye de Notre-Dame de la Consolation, ainsi que ce qu'elle possédait de reliques et de vases précieux, qui firent de l'église du monastère une des premières de Nancy pour sa richesse. On y voyait entre autres les objets suivants, mentionnés dans le procès-verbal du 16 juillet 1790[1] :

1° Une crosse en vermeil, avec le bâton aussi d'argent, d'une hauteur de quatre pieds ;

2° Quatre grands coffres de bois garnis de guirlandes d'argent, contenant des reliques que la princesse avait fait venir de Rome ;

3° Une croix d'ébène, garnie en argent, avec le Christ de même métal, dans laquelle il y avait un fragment de la vraie Croix ;

4° La sainte Épine, que la princesse avait fait venir aussi de Rome ; elle était placée dans un reliquaire de forme ovale, avec des ornements en argent ;

5° Un autre reliquaire contenant du précieux sang ; il était en forme de pyramide, en cuivre doré, avec des ornements d'argent ;

6° Une croix entourée des quatre évangélistes en argent ;

7° Une peinture sur marbre représentant l'Annonciation, avec ornements d'argent, le tout dans une boîte de velours cramoisi ;

8° Six petits tableaux peints sur cuivre rouge.

Les reliques étaient exposées solennellement aux gran-

1. Archives départementales. Nancy, Q., 395.

des fêtes et elles attiraient une grande foule de fidèles à l'église.

Il y avait en outre un ostensoir splendide dont nous parlerons et toute la chapelle particulière de la princesse.

Nous avons dit que celle-ci avait donné toute sa fortune à ses bénédictines. Par suite des malheurs des temps, les bénédictines ne touchèrent jamais rien de cette succession, qui fut estimée d'abord à la somme énorme de 773,753 livres, puis après une liquidation faite en 1651, à la somme encore respectable de 423,720 livres 13 sols 7 deniers, que les religieuses réclamèrent toujours en vain. Le testament était conservé aux archives de la maison [1].

La duchesse d'Orléans, qui, avec sa tante, était considérée comme une des fondatrices de l'abbaye de Notre-Dame de la Consolation, fit conduire le corps de la princesse dans son monastère à Nancy, sous un beau poêle, qui servit plus tard pour les processions. On fit des obsèques solennelles à la princesse et on prononça son oraison funèbre. Elle fut enterrée dans la crypte de l'église, sous un tombeau élevé, et le cœur, mis dans une boîte d'argent, fut placé sous une dalle en marbre dans la chapelle de la Vierge qui était décorée d'un tableau représentant la Mère de Dieu que Catherine avait rapporté de Remiremont.

La duchesse d'Orléans connaissait à fond la situation précaire dans laquelle se trouvaient les bénédictines de Nancy, elle se reconnaissait impuissante à payer leurs

1. Dom Calmet vit un testament de la princesse ainsi que plusieurs de ses lettres à l'abbaye Saint-Léopold de Nancy.

dettes. Aussi, après avoir bien réfléchi avec la nouvelle abbesse, Mme Anne-Marie de Livron[1], jadis professe de Juvigny-les-Dames, et la prieure, la mère Agnès, elle résolut, du consentement des religieuses, de supprimer le titre de l'abbaye de Notre-Dame de la Consolation et d'en réunir la communauté à une nouvelle congrégation de l'ordre de Saint-Benoît, connue sous le nom d'Institut des Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement de l'Autel, fondé à Paris en 1625 par une Lorraine, la mère Mechtilde du Saint-Sacrement, originaire de Saint-Dié[2], et alors à la tête d'une communauté nombreuse dans la capitale.

La duchesse vit plusieurs fois la mère Mechtilde sans pouvoir la convaincre de la nécessité de cette union. Mme de Livron et la mère Agnès, prieure de la maison, lui écrivaient en vain pour lui témoigner la joie qu'elles auraient de voir ainsi relever leur abbaye. Rien n'y faisait ; elle s'en remettait à la Providence.

L'abbesse de Notre-Dame de la Consolation venait de perdre un important procès près le Parlement de Paris ;

---

1. Elle était fille de Claude de Livron, marquis de Bourbonne, et d'Anne d'Anglure, et sœur de Scholastique-Gabrielle de Livron, abbesse et réformatrice de l'abbaye bénédictine de Juvigny-les-Dames. Cette dernière abbesse, ayant vu à Saint-Mihiel trois religieuses du couvent de Rambervillers, fut tellement frappée de leur régularité à remplir les règles du grand saint Benoît qu'elle demanda à leur prieure deux sœurs pour son abbaye, et celles-ci étant venues à Juvigny se distinguèrent tellement par leur piété et leur prudence qu'elles parvinrent aux premières dignités de la maison.

2. Notre collègue, M. Léon Germain, a publié dans le *Bulletin de la Société philomatique de Saint-Dié*, 1893, une notice sur le véritable nom de la mère Mechtilde.

triste et découragée, elle s'était réfugiée dans l'abbaye de Chelles, près de cette ville, laissant ses religieuses de Nancy en butte aux menaces de leurs créanciers.

La duchesse d'Orléans eut alors la bonne inspiration d'écrire à la mère Mechtilde que, pour faciliter l'union tant désirée, elle s'engageait à donner à la nouvelle maison une somme de douze mille écus[1], payables à sa mort; mais les intérêts de cet argent seraient donnés annuellement.

La mère Mechtilde crut voir dans cette promesse un ordre du Ciel, et d'opposante qu'elle était à l'union, elle en devint une ferme croyante. Elle répondit donc à la princesse qu'elle donnait son consentement et qu'elle était prête à partir pour Nancy. Mais ayant encore quelques répugnances qu'elle ne pouvait surmonter, elle lui écrivit :

J'avoue que j'ai éprouvé intérieurement quelque répugnance pour l'affaire de votre maison de Nancy. Je ne suis point entrée dans les vues de Votre Altesse Royale parce que je ne voyais pas d'assurance assez positive de la volonté de Notre Seigneur. Je me suis donc tenue dans mon état ordinaire de dépouillement devant Dieu, résolue de ne faire aucune avance que je ne connaisse mieux ses ordres. C'en est fait, et c'est de Votre Altesse Royale que je vois clairement que je dois les apprendre. Aussitôt qu'elle pourra sûrement me les intimer, je suis prête à partir.

De graves difficultés restaient à surmonter que la duchesse n'avait pu prévoir. Il y avait d'abord la suppres-

1. Cette somme ne fut jamais payée.

sion du titre abbatial de Notre-Dame de la Consolation en Cour de Rome et l'acquittement des dettes de la communauté. Mais entre temps un événement s'était passé au couvent qui avait fait grande impression à Nancy. Une des cloches de l'abbaye sur laquelle on lisait ces mots chers à la mère Mechtilde : « Loué et adoré à jamais le Très Saint-Sacrement de l'Autel pour la Consolation de Nancy », s'était abattue avec fracas et tout à coup avait été arrêtée dans le clocher par une simple poutrelle. On vit là un miracle et on ne manqua pas de le faire savoir à la mère Mechtilde, qui résolut enfin d'examiner sur les lieux la question d'union.

Toujours prudente, elle envoya à Nancy une religieuse dans laquelle elle avait toute sa confiance, la mère Bernardine de la Conception, qui devait lui faire un rapport exact. Mais celle-ci, arrivée sur les lieux, fut effrayée de la malheureuse situation dans laquelle se trouvait l'abbaye et écrivit à sa supérieure que sa présence était des plus nécessaires. La mère Mechtilde n'hésita pas alors à partir ; mais avant, elle résolut d'éteindre les dettes les plus criardes de la pauvre communauté. La comtesse de Château-Vieux, toujours charitable pour les œuvres de piété, donna 10,000 livres, la duchesse d'Orléans 8,000 livres, etc. La Révérende mère partit donc pleine de confiance, le 28 décembre 1668, et elle s'arrêta quelque temps pour visiter une maison de son Institut établie à Toul[1].

---

1. La maison établie, grâce à la générosité de la comtesse de Château-Vieux, datait de 1664. C'est maintenant la caserne de la gendarmerie, rue Michatel. La chapelle sert d'écurie. Le couvent de Toul

De là, elle arriva à Nancy, où le duc Charles IV l'accueillit avec les plus grands égards et lui annonça que, pour faire plaisir à sa sœur la duchesse d'Orléans, il avait signé, le 8 mai précédent, l'ordre de réunir les deux communautés et, le 15 janvier 1669, il déclarait par lettres patentes l'abbaye de la Consolation complètement supprimée.

La Révérende mère ne jugea pas les choses aussi avancées, elle refusa de loger à l'abbaye et ne resta à Nancy que huit jours. Pour avoir plus de repos, elle partit pour Rambervillers où, tranquille au milieu de ses religieuses, elle fit agir près du légat en France, le cardinal de Vendôme, pour avoir la bulle d'union et l'ordre aux Dames de la Consolation de suivre la règle de l'institut de l'Adoration perpétuelle. Elle retourna alors à Nancy et, voyant que rien n'empêchait plus son dessein, en présence du duc Charles IV, des princes lorrains présents, et d'un grand concours de monde, elle procéda en grande pompe, le samedi 8 avril, à la clôture de l'abbaye. Elle

---

s'est reconstitué, à la fin de la Restauration, à Saint-Nicolas-de-Port ; les sœurs y tiennent un pensionnat.

Le monastère de Rambervillers adopta l'Institut de la mère Mechtilde en 1654. C'est aujourd'hui l'école des garçons et la bibliothèque municipale s'y trouve. Sur la rive droite de la Mortagne, près de la porte de la Folie.

Outre Saint-Nicolas-de-Port, près de Nancy, il y a les couvents d'Ottmarsheim (1848) et de Rosheim en Alsace, qui suivent à peu près la règle de la mère Mechtilde. Le premier occupe l'emplacement d'un ancien chapitre de nobles chanoinesses, célèbre par son église octogone semblable à celle d'Aix-la-Chapelle, qui en fait une des curiosités de la province.

Il y a aussi des maisons à Paris.

annonça cette cérémonie à la duchesse d'Orléans par la lettre suivante :

Enfin, Madame, Notre Seigneur a exaucé les désirs de votre cœur sur la maison de la Consolation : jeudi, le Fils de Dieu en a pris possession par une Exposition solennelle. La musique de Son Altesse a suppléé au défaut de nos voix, le Sérénissime Prince y a assisté et a dit hautement n'avoir jamais ressenti de satisfaction plus tendre, ce qui prouve la piété de son cœur et l'amour qu'il porte à Jésus-Christ. Notre fête eût été complète si Votre Altesse y eût été présente. Votre zèle, Madame, a produit des victimes à Jésus-Christ et des réparations continuelles pour des outrages que mes péchés lui ont faits. Vous verrez par les suites le grand bien que vous avez opéré et la récompense en sera éternelle[1] !

II

Mais il est temps de dire quelques mots de la mère Mechtilde, fondatrice de l'Institut des religieuses bénédictines du Saint-Sacrement de l'Autel. Elle était issue d'une noble famille du duché de Lorraine et se nommait Catherine de Bar. Son beau-frère était le colonel L'Huilier, un des bons colonels du duc Charles IV. Après avoir fait ses vœux aux Annonciades de Bruyères, elle y devint prieure malgré sa jeunesse ; elle fut forcée de quitter cette ville en 1635, avant qu'elle fût incendiée par les Suédois. Elle commença alors une existence errante qui ne fit que redoubler son zèle. Étant au prieuré des Bénédictines de Rambervillers, elle adopta la règle de Saint-Benoît et, réfugiée à Paris, elle institua, en 1653,

1. *Vie*, 374.

la Congrégation du Saint-Sacrement, qui prit bientôt une certaine extension [1]. Elle était née le 31 décembre 1631, elle mourut dans son monastère de Paris le 6 avril 1698, à l'âge de 85 ans.

Rien n'empêchait plus la Révérende Mère d'établir un monastère de sa congrégation à Nancy. Le Souverain-Pontife avait approuvé le bref donné par le cardinal de Vendôme et tout semblait aller à souhait ; huit religieuses étaient venues de Paris pour habiter avec les anciennes Bénédictines de la Consolation. Mais la mère Mechtilde avait remarqué que leur prieure s'était absentée de Nancy le jour même que les religieuses avaient signé le contrat d'union. Le prétexte qu'elle avait donné était que son ancienne supérieure démissionnaire, M^me^ de Livron [2], l'avait mandée à Vergaville, dont celle-ci venait d'être nommée coadjutrice de la vieille abbesse, M^me^ Dieudonnée de Ligniville. De retour à Nancy, la mère Agnès, de fervente pour la réunion, se fit remarquer par son peu de zèle pour la nouvelle règle. C'est ce qui excita ses compagnes à l'imiter et à faire entendre des plaintes. Pour les calmer, la mère Mechtilde parvint à les faire venir près d'elle à Paris. Il n'y eut alors plus rien à observer dans leur conduite ; mais dès qu'elles apprirent la fuite du duc Charles IV (25 août 1670) et la mort de la duchesse d'Orléans deux ans après (3 août 1672), elles demandèrent à rentrer dans leur ancienne maison. La Révérende Mère ne crut pas devoir leur refuser cette

1. Grégoire, dans son *Histoire des sectes religieuses*, tonne contre l'Institut de la mère Mechtilde.

2. M^me^ de Livron mourut le 14 février 1695, quatre ans avant le décès de M^me^ de Ligniville, arrivé le 10 décembre 1699.

satisfaction et leur conduite ne donna lieu heureusement à aucune plainte.

Les religieuses du Saint-Sacrement suivaient la règle de Saint-Benoît dans sa rigidité primitive, elles faisaient maigre toute l'année et couchaient sur la dure. Elles étaient habillées comme les autres Bénédictines, mais ce qui les distinguait de celles-ci, c'était un Saint-Sacrement en cuivre doré qu'elles portaient jour et nuit sur la guimpe. Pour les pratiques religieuses, elles avaient ajouté l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement de l'Autel. Tous les jours après la messe, la religieuse de semaine prenait un cierge qui brûlait au milieu du chœur et allait prononcer l'amende honorable près d'une sœur agenouillée devant l'autel, « en état et posture de victime pour réparer les outrages faits à Jésus-Christ dans l'Eucharistie ». Les religieuses écoutaient l'amende honorable la face contre terre, laissant la sœur réparatrice seule. L'amende honorable se faisait toute la journée, hiver comme été. Les religieuses devaient encore répéter plusieurs fois par jour : « Loué et adoré soit à jamais le Très Saint-Sacrement de l'Autel. » Au chœur, elles portaient une grande robe de serge et un voile de couleur noire, une guimpe de toile blanche, un scapulaire noir et une ceinture de cuir également noir[1]. C'était le costume des Bénédictines.

La bibliothèque de Nancy possède un manuscrit provenant du monastère de cette ville, coté 546 (60), papier. Il est intitulé : « La Règle de Saint-Benoît pour

1. Hélyot donne en deux planches le costume des religieuses dans la maison et au chœur.

les religieuses du Saint-Sacrement, par la mère Catherine Mechtilde, institutrice et première supérieure de l'Ordre [1]. »

La Révérende Mère, heureuse d'avoir terminé cette difficile question de l'union, avait quitté Nancy dans les premiers jours de juillet 1669. Le duc Charles IV, pour lui montrer l'estime qu'il avait pour elle, lui avait donné un de ses carrosses jusqu'à Paris et quatre de ses gardes du corps pour l'escorter jusqu'à la limite du duché de Bar. Le voyage fut heureux et la Révérende Mère, arrivée dans la capitale, s'empressa de rendre compte à M^me^ d'Orléans de la bonne issue de son voyage, puis rentra dans son couvent.

La mère Bernardine de la Conception, qu'elle avait laissée comme prieure, ne resta pas inactive; elle posa en grande pompe la première pierre du portail de l'église le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge. On y lisait :

D. O. M.

AD HONOREM S. S. ALTARIS SACRAMENTI ET SINE MACULA ORIGINALI MARIÆ CONCEPTÆ

Hujus templi a serenissima D. Catharina a Lotharingia

1. Sur le titre : *Constitutions*, XVII^e^ siècle, sur papier, 11 feuillets et 226 pages : 25 sur 190 millimètres, reliure en parchemin. Le manuscrit commence ainsi :

« A nos très chères mères et très aimables sœurs les Religieuses Bénédictines de l'Institut de l'Adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement de l'Autel.

« Mes très honorées Mères et très chères Sœurs, votre très humble, très affectionnée et très fidèle servante en notre Seigneur, sœur Catherine Mechtilde du Saint-Sacrement.... »

J'en dois la communication à mon confrère M. J. Favier, conservateur de la Bibliothèque publique de Nancy.

inchoati, bellorum injuriis imperfecti, congreg. adorationis perpetuæ Sanctissimi Sacramenti altaris [1] *aggregati nomine, illustrissimæ D. M. de la Guelle, comitissæ de Chateauvieux et disponente R. M. Mechtilde à S. Sacr. superiore ejusdem Congregationis expensis, porticus instaurationem auspicata est R. M. Bernadina à Congregatione, et aggregationis et sui prioratus anno, pontificatus Clementis IX secundo, ducatus Caroli IV Lotharingiæ Ducis XLVI, orbis reparati MDCLXIX, die natali Virginis Deiparæ sacra.*

Au commencement de l'année suivante, les religieuses firent l'agréable surprise à la mère Mechtilde de lui raconter avec quelle ferveur elles avaient renouvelé leurs vœux le 1er janvier, selon la règle de Saint-Benoît, et avec quelle piété elles avaient fait l'adoration au Saint-Sacrement. La Révérende Mère les remercia longuement de leur missive et termina sa lettre en leur donnant d'utiles conseils.

Quelques années après, elle eut l'agréable nouvelle de la confirmation de son Institut par le pape Innocent XI, par bulles datées de l'an 1678.

La maison de Nancy continuant à être bonne au point de vue spirituel, la mère Bernardine de la Conception, prieure, se démit de sa charge et retourna à Paris, laissant les religieuses dans la désolation de ce départ.

Elles ne furent pas à l'abri des agents fiscaux préposés en 1696 à la distribution des armoiries dans le royaume.

---

1. Hélyot parle longuement de l'Institut; les renseignements lui ont été fournis par la mère de Jésus et Mlle de Bienville, nièce de la mère Mechtilde (VI, 370-390).

V. aussi le *Cérémonial des Bénédictines du Très-Saint-Sacrement*. Paris, Robert Ballard, 1668. In-8°, 2 parties.

Ils octroyèrent à la communauté de Nancy le blason suivant : « de sable à une noix d'argent, contournée de 4 roses d'or. » La communauté de Toul eut « de gueules à un Saint-Sacrement sur un autel d'or, accosté de deux anges à genoux et affrontés de même, les mains jointes » ; celle de Rambervillers « d'azur à une représentation du Saint-Sacrement de l'autel d'or » [1].

Un triste événement marqua la fin de l'année 1697, le feu se déclara dans les lieux claustraux et détruisit presque tout le monastère. Ce fut une grande perte pour la communauté, qui ne vivait pour ainsi dire que par les secours que lui donnait la mère Mechtilde qui mourut, comme nous l'avons dit, au commencement de l'année suivante. La maison de Nancy ne fut rebâtie que par le secours de tout l'Institut.

Dans le cours du dix-huitième siècle, les événements deviennent plus rares. Nous n'avons à citer qu'une nouvelle approbation donnée à l'Institut en 1705 par le pape Clément XII et en 1725 l'anniversaire de la fondation de la Congrégation fut célébrée dans l'église de Nancy. Un chanoine régulier de l'abbaye de Belchamp, curé de Damelevières, Charles-Dominique Abram, fit imprimer à Nancy « la Relation de la Cérémonie faite aux Dames du Saint-Sacrement de Nancy la centième année de leur fondation, en 1725 ».

Vers cette époque, une jeune personne entrait au monastère, c'était Renée-Charlotte, fille de Joseph-Léopold Le Bègue, comte de Germiny et du Saint-Empire, chambellan du duc de Lorraine, baron de Torcheville. Elle

1. Par suite du retour du duc Léopold, ces armoiries furent nulles.

devint maîtresse des novices à Nancy, en remplacement de la mère Saint-Louis, qui alla prendre la direction de la maison de Rouen. Elle mourut à Nancy en 1766, fort regrettée, et était connue en religion sous le nom de mère Sainte-Thérèse.

Au milieu du siècle dernier, la mère Alexis Martinot était prieure, puis, vers 1772 et jusqu'à la Révolution, la mère Éléonore de l'Isle, et, avant elle, la mère Éléonore Provence.

III

L'église ne fut entièrement bâtie qu'en 1675. Durival dit que le Saint-Sacrement y fut solennellement déposé le 10 juin de cette année. Quant au portail donnant sur la rue Saint-Dizier, dont il n'était séparé que par un petit parvis, il ne fut terminé que par la munificence de Dom Sébastien Alliot, abbé de Moyenmoutier (1676-1705).

On voyait dans l'église un bon tableau de Jean le Clerc († 1633), représentant l'*Adoration des Bergers*. Presque tous les autres tableaux étaient dus au pinceau du Verdunois Claude Christophe, peintre du duc Léopold ; il avait donné généreusement plus de cinquante de ses toiles aux Bénédictines et il voulut reposer dans leur église. Il fit bâtir à cet effet la chapelle Sainte-Catherine.

D'après Durival, les plus illustres familles du duché étaient enterrées au monastère. On y voyait les noms des familles de Beauvau, du Bueil de Racan, de Cherisey,

d'Amerval, des Armoises, de Mauléon, de Rarecourt, de Saint-Astier, etc. [1].

Parmi les autres personnes enterrées dans l'église, on remarquait un président de cour souveraine, Henri Parisot, décédé en 1746 ; le conseiller d'État Jean-François Humbert, comte de Girecourt, mort le 19 juin 1754, à l'âge de 96 ans ; le docteur en médecine Nicolas-Joseph Gormand, médecin ordinaire du roi de Pologne, correspondant de Dom Calmet pour la *Bibliothèque lorraine*, décédé le 11 septembre 1764, à 38 ans. Il doit être le frère de la religieuse de chœur, Mélanie Gormand, qui, à la Révolution, se réfugia dans la maison paternelle, rue de la Hache, n° 10.

Enfin, le sculpteur François Chassel avait produit en bronze un de ses chefs-d'œuvre, le monument du conseiller à la cour souveraine, Nicolas Bousmard, mort en 1706 [2].

Une zélée bienfaitrice reposait également dans les caveaux de l'église ; c'était « la Belle de Ludre », Marie-Isabelle de Ludre, dont le Musée de Nancy possède un beau portrait. Elle était venue faire pénitence à l'ombre du monastère auquel, en 1706, elle avait acheté le bâtiment des Bénédictins que la princesse Catherine voulait faire bâtir près de l'église conventuelle. La Belle de Ludre acquit aussi des religieuses le jardin situé vers la rue de Grève [3], et, pour être encore plus près de ses

1. On peut voir au Musée lorrain une cuiller en ivoire trouvée dans une tombe lors de la construction de la rue Drouot (don de l'entrepreneur André, novembre 1853).

2. H. Lepage. Archives de Nancy, IV, 53.

3. Le plan de Mique indique une ruelle partant de l'hôtel de Ludre

amies, elle obtint la permission d'avoir un passage secret qui la ferait communiquer en tout temps dans l'église.

Dans son testament en date du 28 janvier 1721, elle n'oublie pas les religieuses.

Et en cas, écrit-elle, que je meure dans cette ville de Nancy, je supplie très humblement les Dames de l'Auguste Saint-Sacrement de vouloir bien donner sépulture à mon corps dans leur caveau, espérant qu'elles ne m'oublieront pas dans leurs saintes prières, et pour cela je leur donne deux mille francs quand même je n'y serais pas enterrée.

Je veux qu'il soit fait dans leur église un service sans aucune cérémonie, comme pour une de ces Dames, qui sera payé par l'exécuteur de mon présent testament.

Je substitue audit François de Ludre, mon petit neveu, ma maison de Nancy, que j'ai achetée des Dames du Saint-Sacrement et qui est attenante à leur monastère.

Voici son épitaphe[1] :

Cy gist très haute et très puissante Dame, Madame Marie-Élisabeth de Ludre, Marquise de Bayon, qui consacra ses premières années au service du Seigneur en qualité de Chanoinesse dans l'abbaye de Poussay, puis fut reçue demoiselle d'honneur de la Reine Marie-Thérèse d'Autriche ; enfin, après avoir paru dans le monde avec beaucoup d'honneur, dans l'estime générale des Grands et des Souverains, Elle se retira dans cette Sainte Maison où elle passa vingt ans dans l'exercice de la plus solide piété, toute occupée de l'affaire de son salut, du soin d'orner les églises et les réparer, d'as-

---

et aboutissant au jardin de la rue de Grève. A la Révolution, l'hôtel fut vendu comme bien d'émigré, et, en 1799, Masson y établit un mont-de-piété. Il est démoli actuellement.

1. Beaupré, *la Belle de Ludre*. 1861.

sister les pauvres, de soutenir l'éclat de sa famille par les grands biens qu'elle lui a faits. Elle reçut de Dieu un cœur généreux, bienfaisant et joignit aux grâces d'une rare beauté les sentiments d'une âme noble qui la firent considérer comme une personne très accomplie.

Elle mourut le 28 janvier de l'an 1726, âgée de (84) ans et a choisi sa sépulture parmi les Religieuses de ce monastère qu'elle a toujours aimées et protégées.

Requiescat in pace.

IV

Grâce à leur excellente réputation, les Dames du Saint-Sacrement eurent aussi part aux fondations de Stanislas. Le monarque, par ses lettres patentes datées de Commercy et du 14 juin 1751, accorda huit pensions viagères de six cents francs, monnaie de France, chacune à autant de jeunes filles nobles des duchés de Lorraine et de Bar, afin de pouvoir se marier convenablement, et quatre pensions de trois cents francs chacune, même monnaie, à autant de jeunes personnes désirant se faire religieuses. Le fonds devait être payé sur le trésor royal, sans aucune retenue. La fondation fut reçue avec la plus vive reconnaissance par les religieuses, et le contrat fut signé par la prieure, la sous-prieure et toute la maison, le 13 juin 1753. C'est ce qui fit que les Dames du Saint-Sacrement figurèrent dans la *France chevaleresque et chapitrale* comme institutrices de jeunes personnes nobles. Celles-ci, à leur entrée dans le monastère, devaient avoir quinze ans au moins et vingt ans au plus. On exigeait d'elles quatre quartiers

de noblesse paternelle. Bien peu de ces pensionnaires embrassèrent la vie religieuse ; elles préférèrent presque toutes rentrer dans le monde[1].

Le roi Louis XVI, pour montrer sa satisfaction de l'excellente éducation donnée aux jeunes filles nobles par les religieuses, leur accorda, le 1er août 1784, un secours annuel de 1,500 fr., qui fut touché jusqu'à l'époque de la Révolution.

Stanislas ordonna ensuite, par lettres patentes datées de Lunéville du 14 janvier 1752, que les pensionnaires resteraient six ans au couvent et que les six cents et trois cents francs leur seraient payés à leur sortie d'après le certificat des religieuses. Comme il est facile de le supposer, la fondation royale fut bien accueillie et les religieuses jouirent bien vite d'une réputation méritée d'institutrices.

En 1790, on inventoria le modeste mobilier du pensionnat, les douze couchettes avec les rideaux en serge verte, les tables, les bancs, etc. On peut estimer à soixante-douze le nombre des élèves qui parurent de 1754 à 1790 dans ce pensionnat, dont la fermeture excita les regrets de toute la province. Le mobilier fut vendu en 1792.

Pour loger les jeunes filles, les religieuses firent bâtir une aile qui se détachait du bâtiment central en longeant au midi une petite cour séparée de la rue Saint-Nicolas par une haute muraille et la porte cochère portant le n° 38. On voit encore entre deux fenêtres du premier étage de cette aile, l'inscription posée en souvenir de la

1. Ordonnances de Lorraine.

fondation royale. Elle est très bien conservée, gravée et dorée sur une plaque de marbre noir, entourée d'un cartouche ornementé en pierre et surmontée des armes simples des Leczsinski « d'or à une rencontre « de buffle de sable, accornée et bouclée d'argent ».

Voici l'inscription :

RELIGIONI ET PATRIÆ
STANISLAI REGIS OPTIMI
PROVIDENTIA
SACRARUM EXEMPLIS
CURAQUE VIRGINUM
NOBILES XII
PUELLÆ CRESCENT
FUND. ANN. 1754

—

A LA RELIGION
ET A LA PATRIE
SERONT ÉLEVÉES
PAR LA PROVIDENCE
DU MEILLEUR DES ROIS
STANISLAS Ier
PAR LES SOINS ET EXEMPLES
DES VIERGES CONSACRÉES
A DIEU
XII DEMOISELLES NOBLES
FOND. EN L'AN 1754 [1]

C'est à une de ces pensionnaires du roi Stanislas, renommée pour sa beauté, Mlle Élisabeth de Carman Saint-Étienne, appelée au couvent « Mignonne », qu'un

1. *Journal de la Société d'archéologie*, 1879, 109.

jeune gentilhomme lorrain, officier au service de France, qui ne l'avait jamais vue, adressa une longue pièce de vers insérée dans le *Journal de Lorraine et Barrois* (année 1778, 77-80). En voici quelques extraits :

Eh bien, céleste Mignonne,
Comment va l'Éternité ?
La ferveur, la dignité,
Et l'ennui qui l'environne ?
Quel est l'air de majesté
Que la clôture vous donne ?
Êtes-vous donc sur un trône,
Ne peut-on être écouté ?
Au moment où j'abandonne
Cette agréable cité,
Où l'on nous dit que personne
Ne vous égale en beauté ;
Ne puis-je, sans vous déplaire,
Vaincre ma timidité ?
Et prendre la liberté
Et la gaze du mystère
De m'offrir à l'art de plaire
Comme à ma Divinité ?
Vous allez prendre le voile,
Vous allez donc pour jamais
Ensevelir vos attraits
Sous l'étamine et la toile !
Et dans l'âge des amours
Prendre l'habit de novice,
A la retraite, au cilice
Vous condamner pour toujours.
. . . . . .
On m'a vanté vos beaux yeux,
Et votre taille élégante,
Comme un prodige des cieux,
Votre organe harmonieux

Et votre mine imposante,
Vos grâces, votre maintien,
Enfin tous ces jolis *riens*.
. . . . . .
Accordez-moi l'avantage,
Un pauvre petit moment,
De vous rendre mon hommage
A la grille du couvent.
. . . . . .

Il est douteux que cette belle Mignonne ait embrassé l'état religieux.

V

Les religieuses avaient montré en 1790 au commissaire Mandel deux soleils en vermeil qui servaient lorsqu'on exposait le Saint-Sacrement en dedans et en dehors du chœur. Nous ne savons si l'un de ces ostensoirs était le splendide travail d'orfèvrerie que le 4 décembre 1789, un bénédictin jadis à Nancy, puis prieur de Laye-Saint-Christophe, et à cette époque prieur-curé de Notre-Dame de Neufchâteau, Dom Benoît Didelot, proposait en vente au savant Dom Gerbert, prince-abbé de l'abbaye Saint-Blaise dans la Forêt-Noire. D'après le bénédictin, cette splendide œuvre d'art en or et en argent, ornée de près d'un millier de diamants, appartenait aux Dames du Saint-Sacrement. Elles l'estimaient à plus de 60,000 livres, mais elles le céderaient à bien meilleur marché pour payer leurs dettes, d'après elles, mais plutôt pour le mettre à l'abri des révolutions qui effrayaient tout le monde.

Voici un fragment de la lettre de Dom Didelot[1] :

Monseigneur et Révérendissime Prince Abbé,

Une raison particulière m'engage aujourd'hui à vous écrire pour rendre service à une maison religieuse très respectable de Nancy, qui est celle des Dames du Saint-Sacrement. Voici le fait.. Vous connaissez la crise actuelle des religieux en France et comment ils sont à la veille de se voir dépouillés de leurs propriétés. Ladite maison, qui est très illustre et néanmoins fort pauvre de revenus et accablée de dettes, possède plusieurs meubles très précieux destinés au culte; entre autres un soleil magnifique ou ostensoir avec la niche, tout en or et argent. Ce morceau superbe a trois pieds de hauteur sur vingt pouces de largeur, orné de 940 diamants. Vous en trouverez ci-inclus le dessin que ces dames m'ont fait passer. Les plus beaux diamants sont à la croix et à l'entour de l'hostie et montés sur or. Le pélican est en or massif, le calice d'or. Il y a sur ledit calice, enrichi de pierres précieuses, une relique avec une inscription qui porte que c'est un morceau de la nappe de la Cène. Quand on veut donner la bénédiction, on prend le morceau où sont les anges qui supportent le soleil; il se détache facilement. Ce morceau est admiré de tous les connaisseurs et il a coûté de façon soixante mille livres. Les circonstances malheureuses où se trouvent ces dames les portent à se défaire, quoique bien malgré elles, de ce superbe morceau. Elles pensent qu'il ne peut être mieux placé que dans une maison aussi respectable que la vôtre ou dans quelqu'une des grandes et célèbres abbayes de votre voisinage. Elles me chargent de vous le proposer ou par votre médiation à ces abbayes pour en faire l'acquisition. Elles voudraient en avoir cinquante mille francs. Peut-être relâcheraient-elles quelque chose de ce prix en raison du besoin où elles se trouvent pour faire face à

1. A. Ingold, *les Correspondants de Grandidier*. Dom A. Berthod. Paris, 1895. In-8°.

leurs affaires. Je serais bien charmé en mon particulier qu'un si superbe monument que je connais et que j'ai admiré plus d'une fois se trouve entre les mains d'un homme comme vous qui saurait l'apprécier.

Dom Didelot termine sa lettre en disant au prince-abbé que l'existence des religieux en France est fort problématique et que tous sont dans la plus grande incertitude de leur sort. — Dans tous les cas, la Révolution allait bouleverser les maisons religieuses des autres États. Ce n'était qu'une question de temps. L'ostensoir ne fut pas acheté par Dom Gerbert. Il terminait les derniers travaux de son abbaye incendiée et le temps n'était pas aux acquisitions de luxe. Son monastère fut aussi emporté par les événements et l'abbaye de Saint-Paul, en Carinthie, hérita des livres, des archives et des reliques de celle de Saint-Blaise dans la Forêt-Noire.

VI

Au moment de la Révolution, le monastère comptait vingt-cinq religieuses de chœur, huit sœurs converses [1] et un aumônier.

1. Louise-Éléonore de l'Isle, prieure, 48 ans, élue vers 1772 en remplacement de la mère Provence; née à Saint-Mihiel [1].
2. Marie-Mechtilde Arnould (Marguerite), sous-prieure, 69 ans; née à Nancy le 6 août 1721.
3. Marie-Saint-Léopold Chirmand, 97 ans, ancienne sacristine.

1. Archives départementales. Nancy, Q, 395.

4. Marie-Stanislas Limouse, infirmière ; née à Nancy le 19 janvier 1710.
5. Marie-Saint-Hyacinthe de Champey (Charlotte-Henriette de Gauvain), née à Champey le 6 janvier 1712.
6. Marie-Saint-Augustin Maujean, née à Nancy le 10 mai 1713.
7. Marie-Béatrix Gravel, née au Val-d'Ajol le 26 novembre 1714.
8. Marie-Émérite Villiez, née à Nancy le 4 février 1714.
9. Marie-Sainte-Colombe de Martigny, née dans la même ville le 30 mai 1721.
10. Marie-Mélanie Gormand, née dans la même ville ; elle dut quitter le couvent peu après la visite du 16 juillet 1790, pour se réfugier dans la maison paternelle, rue de la Hache, 10.
11. Marie-Saint-Benoît Platel, née dans la même ville le 1er novembre 1728.
12. Marie-Sainte-Félicité Provence, née à Saint-Mihiel le 19 décembre 1734. Tourière.
13. Marie-Claire Pelletier, née à Lunéville le 10 novembre 1731, maîtresse des pensionnaires.
14. Marie-Sainte-Victoire Héré, née dans la même ville le 26 novembre 1739. C'était la fille du célèbre architecte.
15. Marie-Gertrude de Beuves, née à Rehors le 14 juillet 1744. Tourière.
16. Marie-Saint-Remy Chambrette, née à Montpellier le 8 février 1742.
17. Marie-Saint-Bernard Menestrel, née à Sermaise le 30 juin 1742.
18. Marie-Sainte-Marie Limouse (Thérèse), née à Nancy le 12 octobre 1738. Pharmacienne.
19. Marie-Madeleine Marin, 38 ans, née à Nancy, maîtresse des pensionnaires ; dut quitter de même que la sœur Gormand.
20. Marie-Saint-Jean Petitjean, née au Val de Joie (d'Ajol) le 29 août 1756. Portière.

21. Marie-Saint-Joseph Collin, née à Damblain le 22 avril 1753. Dépensière.
22. Marie-Saint-Maur Carême (Marguerite), née à Pont-à-Mousson le 7 décembre 1762. Tourière.
23. Marie-Mechtilde Michel (Élisabeth), née à Nancy le 12 février 1762. Organiste.
24. Marie-Saint-Louis de Mussey (Marie-Louise le Mayeur de Mussey), née à Bar-le-Duc le 20 janvier 1767. Maîtresse des pensionnaires.
25. Marie-Saint-Alexis Mousset, née à Nancy le 27 juillet 1733. Procureuse.

Toutes les religieuses déclarèrent au commissaire Mandel, le 16 juillet 1790, vouloir rester dans leur pieux asile et refuser la pension de trois cents francs allouée par le gouvernement annuellement, sauf M^me^ Mélanie Gormand, qui déclara ne pas pouvoir s'expliquer en ce moment. Les huit sœurs converses imitèrent les religieuses de chœur.

1. Sœur Sainte-Marguerite Coutray, 63 ans.
2. Sœur Sainte-Teile Seltier, 64 ans.
3. Sœur Sainte-Marie Briquin, 51 ans.
4. Sœur Sainte-Suzanne Gillot, 45 ans.
5. Sœur Sainte-Élisabeth Morlot, 40 ans[1].

---

1. Après son expulsion du couvent, la sœur converse Élisabeth Morlot avec sa compagne la sœur Suzanne Gillot, vers 1793, se réfugièrent chez la religieuse de chœur M^me^ Mélanie Gormand, rue de la Hache, 10, et se mirent à fabriquer, comme au couvent, des nonnettes et des macarons dont la bonté fut bientôt connue de tous. De nos jours, l'arrière-petite-nièce de la sœur Morlot, M^me^ H. Moiniel, continue toujours la réputation si bien méritée des macarons de Nancy.

Mais pourquoi le vitrail de la porte d'entrée du magasin choque-t-il la vue? Le costume n'est nullement celui d'une sœur converse des Dames du Saint-Sacrement, et sous le suaire religieux, observe l. K. Huysmans

6. Sœur Saint-Joseph Roussel, 29 ans.
7. Sœur Sainte-Marthe Rayel, 29 ans.
8. Sœur Saint-Charles Demange, 29 ans.

En 1789, le directeur spirituel était Dom Claude Richard, bénédictin de l'abbaye Saint-Léopold de Nancy, qui apposa sa signature sur les actes du clergé du temps et mourut à 69 ans, le 29 août 1794.

Cayon, dans son *Histoire de Nancy,* indique vingt religieuses voulant rester et quatre désirant quitter le monastère, le 14 décembre 1791, d'après l'état déposé à la municipalité de Nancy le 25 janvier 1792. Il devait y avoir une religieuse décédée (la mère Léopold Chirmand), et parmi les quatre qui voulaient quitter [1], il y avait M^mes^ Gormand et Marin, toutes deux de Nancy. Plus tard, quelques bénédictines vinrent faire la déclaration à la mairie qu'elles renonçaient à leur état. Nous n'avons pas à nous en occuper.

Le commissaire vint faire la visite le 16 juillet 1790 ; il fut d'abord à la sacristie, où son greffier inscrivit les objets précieux que la princesse Catherine avait donnés aux religieuses et dont nous avons déjà dit un mot, puis il fit inscrire deux calices avec patène en argent doré, deux ciboires en argent, dont un n'avait que la coupe de doré, un encensoir et sa navette en argent,

---

dans son récent livre : *En Route* (Paris, 1895), les contours de la « femme ne sont plus qu'une naïve ébauche; il y a comme un recul « d'années, un retour aux formes devinées de l'enfance ».

1. M^me^ Scholastique George du couvent de Nancy fit la même déclaration. Elle n'est pas sur l'état du 16 juillet 1790. Elle devait être une réfugiée comme plusieurs de ses compagnes.

quatre grands chandeliers et une croix un cuivre argenté, le tout servant pour les grandes fêtes.

Les ornements étaient d'une grande richesse, et plusieurs devaient provenir de la même princesse : il y en avait un en drap d'or, un autre lamé d'or, un troisième garni de velours rouge, des aubes en dentelles ou en mousseline blanche, etc.

A l'église, le commissaire vit un bénitier en marbre placé au milieu de la nef, sept tableaux dans le chœur intérieur et une *Annonciation* avec cadre doré à la grille du chœur, etc.

Chaque dame ayant ses effets particuliers, la mère prieure ne montra que les neuf couverts d'argent appartenant à l'infirmerie.

Le réfectoire, la cuisine remplie d'ustensiles en fer et en cuivre, la pharmacie, le lavoir, la bougerie furent ensuite parcourus.

La bibliothèque était peu nombreuse ; on n'inscrivit que 460 volumes, parmi lesquels devait être en nombre le règlement édicté par la mère Mecthilde[1]. M. J. Favier dit que 323 ouvrages formant 513 volumes furent transportés du monastère au dépôt par les soins de l'abbé Marquet.

Dans la salle des archives, outre le testament de la princesse Catherine, Mandel vit encore tous les papiers de la maison et une rente sur la ville de Paris montant à 674 francs 19 sols.

---

1. *Le Véritable esprit des Religieuses de l'Adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement de l'Autel.* Paris, 1683. Il y a 19 chapitres. Les religieuses firent imprimer le livre à l'insu de la mère Mechtilde.

Les rentes dues par les fermiers des gagnages se montaient à 6,034 fr. annuellement[1]. C'était le plus clair du revenu de la maison qui devait faire des prodiges d'économie pour entretenir plus de quarante-cinq personnes avec de bien maigres ressources.

Les dettes se montaient à la somme énorme de 32,621 fr. que les religieuses devaient à divers [5,000 fr. à M^lle^ de Lançon, 4,000 fr. à M^lle^ Moreau, 2,000 fr. à M^lle^ de Villemberg (1770), 4,000 fr. à M^me^ de Noue, 4,000 fr. à M. de Lenancourt (17 octobre 1788), etc.]. Les intérêts de ces diverses sommes écrasaient le revenu des religieuses qui étaient amenées fatalement à la ruine.

Rien de plus curieux à parcourir que les divers procès-verbaux qui suivirent celui du commissaire Mandel. Le 13 juillet 1791, le notable Morot vint faire le recensement des meubles du monastère. La mère de l'Isle, instituée gardienne, les lui montre tour à tour. L'église est devenue un magasin à fourrage, le bénitier en marbre, le tableau du maître-autel, ceux suspendus à la tribune des orgues sont cachés par le foin. Le commissaire peut cependant entrer dans la chambre du prédicateur, où la prieure ne lui montre que de vieux chandeliers en bois et des devants d'autel encore plus anciens. Cinq clo-

---

1. Le gagnage d'Art-sur-Meurthe rapportait annuellement 555 fr.; celui de Benney, 742 fr.; de Crévic, 534 fr.; de Haraucourt, 268 fr.; de Hondreville, 131 fr., etc.; il y avait des vignes à Vandœuvre, Vaudémont, etc., des prés à Custines, des terres à Chaouilley, Lay, Ceintrey, Saint-Nicolas, Rozières, Vaudreville, etc.

Les vignes de Boudonville furent vendues le 7 novembre 1791 au chanoine de Toul, Pelet de Bonneville, et aux citoyens Quelle et Mariatte.

chettes enlevées au cloître furent envoyées au magasin central.

Le 2 novembre de cette année eut lieu la vente des meubles de la maison. On ne vit que des revendeurs et des gens de la campagne qu'alléchaient les ustensiles de la cuisine, les futailles, les bouges et le pressoir. Le revendeur Henry eut pour 17 livres 3 sols, six grands tableaux, on acheta pour 14 fr. des cadres à tapisserie, une armoire pour 73, etc.

Mais les religieuses étaient encore dans leur monastère dévasté ; bien plus, leur nombre avait été augmenté par d'autres sœurs de leur ordre qui croyaient y trouver un refuge plus ou moins sûr. Aussi tous les meubles n'avaient pas vu le feu des enchères. Ce fut l'occasion d'une nouvelle visite faite par le citoyen Joseph Thirion, qui inscrivit les rayons de la pharmacie, le lavoir, un buffet fermant à six volets, une cheminée en fer de tôle à la salle des pensionnaires. Au chœur, on voyait encore sept tableaux et une *Annonciation* attachée à la grille du chœur, six autres tableaux et la boîte en velours contenant le tableau peint sur marbre. La citoyenne Morot fut établie gardienne en remplacement de la mère de l'Isle.

Le 1er octobre de l'année suivante, un ancien bénédictin, Dom Joseph Mangenot, est nommé gardien conjointement avec la femme Morot. Une cloche du clocher et deux clochettes se trouvaient encore au monastère pour le service des religieuses, qui y étaient encore au nombre de vingt-huit venues des couvents voisins, et de neuf sœurs converses.

Enfin, le 3 novembre 1793, le commissaire Charles

Lallemand, accompagné du greffier Sigisbert Conrad, vint signifier leur expulsion définitive aux Dames du Saint-Sacrement, et, le 8 du même mois, l'on vendit à l'enchère le peu qui restait du mobilier.

L'église et le monastère ne furent vendus à divers qu'en 1796. L'église ne disparut entièrement qu'en 1843, lors de la construction de la rue Drouot. Les bâtiments occupés par les Dames du Saint-Sacrement sont les seuls, de toutes les maisons religieuses, avec le couvent des Pères Capucins (Doctrine chrétienne), qui soient restés debout de nos jours dans la capitale de la Lorraine. Ils méritaient bien une notice de quelques pages, ne fût-ce que pour renseigner le Nancéien qui passe rue Saint-Nicolas, près de l'ancienne maison religieuse.

DANS LES CHAMPS

Par A. LOMBARD

Quoi ! vous fuyez la ville et son pavé brûlant
Quand juillet y promène un soleil accablant,
Mais pour gagner les champs et languir au village ;
Et ce vain changement vous tient lieu de voyage !
La nature a pourtant ses nombreux pèlerins
Vers les monts ou la mer emportés par les trains.
Vous l'aimez ! Imitant l'exemple de la foule,
Allez et perdez-vous dans ce flot qui s'écoule !
Partout vous trouverez un monde citadin ;
Marchez donc, comme lui, le Bædèkre à la main !
Admirez, vous aussi, la grandeur solennelle
De ces monts que blanchit une neige éternelle,
Ces rochers, ces glaciers qu'enflamme le soleil
Quand la vallée au fond dort encor son sommeil,
Le torrent bondissant qui devient un grand fleuve
Portant au loin son onde où l'Europe s'abreuve,
Et le lac des hauteurs et son réservoir pur,
Les sapins et le ciel penchés sur son azur !
Préférez-vous la mer, son calme, ses orages,
Le tumulte des eaux qui battent ses rivages,
Ou la lame paisible expirant sur le bord,
La flotte des pêcheurs rentrant joyeuse au port ?
Partez ! car sur la plage on est toujours en fête ;
Et tout un monde heureux s'y rit de la tempête.

Ah ! nous aimerions mieux quelque site ignoré !
Plus d'un coin est charmant, encor qu'inexploré.
Heureux enfin, quand l'âge au repos le convie,
Celui qui donne aux siens le déclin de sa vie !
Il goûte ainsi la paix du chemin qui descend
Dans l'ombre du passé sur l'homme grandissant.
Il était dans nos vœux, s'il faut que la famille
Au souffle du destin comme au vent s'éparpille,
Qu'une demeure agreste, en des mois désirés,
Du moins pût réunir des frères séparés :
Et nous l'avons trouvée ici, sur la colline !
Nous aimons ces bouleaux dont la cime s'incline
Versant l'ombre et le frais, et leurs légers rameaux
Nous charment, sur le ciel dessinant leurs réseaux.
Là, contre le soleil et les vents qu'il tempère
Le sapin dresse encor sa tête hospitalière.
La rivière qui suit les pentes du vallon
Ne va pas loin de nous et bientôt perd son nom.
Grossissant en hiver, mais tranquille en automne,
Le courant à son lit doucement s'abandonne
Et porte seulement les filets du pêcheur
Quand la nacelle y marche et glisse en sa fraîcheur.

De ses bords vous voyez s'élever le village :
Il confine au vignoble et, montant par étage,
Forme un amphithéâtre au-dessus du plateau
Où dorment les débris de l'antique château ;
Des ruines sans nom, des pierres dispersées
Sont les derniers témoins de splendeurs éclipsées ;
Sur l'informe tombeau qui couvre ce passé
La chèvre vient brouter aux buissons du fossé.
N'accusez point ici les siècles, leurs outrages !
Hélas ! la main de l'homme a commis ces ravages.
Mais la nature, ornant les lieux qu'il a flétris,
Fait renaître au printemps des fleurs sur ces débris,
Et toujours le village entouré de verdure
Sourit dans les vergers qui forment sa ceinture.

Si nous avons ici des souvenirs du cœur,
Les champs autour de nous ne sont pas sans douceur.
De ces vignes qui vont, tombant en molle pente,
Rejoindre la prairie où le Madon serpente,
Unissant leur verdure à celle du gazon,
On aime à contempler un riant horizon,
A suivre en ses contours un changeant paysage,
A regarder au loin surgir quelque village
Du vallon qui s'allonge en déroulant ses plis,
Aux plateaux opposés les champs jaunes d'épis,
Ou bien la pâle avoine et sa verdure tendre,
Vergers, vigne au versant confusément descendre.
La maison du meunier semble émerger des eaux
Entre leurs bords couverts de saule et de roseaux ;
Et quand à l'Occident quelque léger nuage
Voile pour un instant le soleil au passage,
Vous verriez la rivière en son flot indolent
Bercer l'azur plus sombre ou le nuage blanc.

Mais, le char radieux parcourant moins d'espace,
La splendeur des matins s'atténue et s'efface.
Au jardin qui s'effeuille on entend moins d'oiseaux ;
Le raisin va s'offrir au tranchant des ciseaux ;
Et puissiez-vous, malgré les saisons incertaines,
Obtenir, vignerons, tout le prix de vos peines !
Cependant les vergers qu'Avril avait fleuris
Perdent les fruits tardifs que septembre a mûris,
Et rapide est le jour, quand déjà la ramille
Flambe gaîment le soir au foyer qui pétille.

Pourtant, brumeux automne, en ton ciel attiédi
Quel beau soleil parfois nous enchante à midi !
Un matin sans rayon, dans l'ombre vaporeuse,
Pâle, jetait à peine une clarté douteuse ;
On eût dit que les champs, prolongeant leur sommeil,
Vainement attendaient le signal du réveil.

La forêt, le buisson, l'oiseau, tout fait silence ;
Mais le flot nuageux qu'un souffle d'air balance
S'argente, s'éclaircit ; la brume des hauteurs
Glisse dans la vallée en humides vapeurs.
Ses voiles dissipés ouvrant l'espace immense,
La fête lumineuse aussitôt recommence;
Derniers beaux jours, adieux de l'arrière-saison !
Partout le rayon d'or a conquis l'horizon
Et collines et bois, et clochers des villages
Montent dans cet azur dégagé de nuages.
Terre et ciel reprenant leur magique splendeur,
L'admirable unité paraît dans sa grandeur.
Goûtez donc ces beautés, car la saison vous presse !
Ah ! leur charme n'est pas sans un peu de tristesse,
Nos hôtes du printemps qui craignent les frimas
Déjà sont envolés pour de plus doux climats.

II

Mais comme un promeneur sur des rives fleuries
L'esprit pourrait se perdre en vagues rêveries,
Oubliant le travail et ce qu'il a de beau
S'il ne savait voir l'homme au milieu du tableau !

Toi donc l'aspect, nature, est plus doux que sévère,
Apparais-nous ici comme une bonne mère,
Si quelque rude épreuve atteint nos travailleurs,
D'une main secourable ouvrant des temps meilleurs !

Laboureurs, vous semez ! bientôt viendra la neige
Couvrir d'un blanc tapis vos champs qu'elle protège
Et de ses flots épais inondant les vallons
Ensevelir les blés dormant dans leurs sillons.
Car, sous ce froid linceul, trompeuse est l'apparence;
C'est le sommeil gardant la vie et l'espérance !
Dans l'inerte saison qui suspend vos travaux,
C'est la terre plongée en un puissant repos !

Viennent les jours divins qui réveillent la sève ;
Dans l'humide sillon l'herbe pointe et se lève ;
Et si, frileux encore, un timide printemps
Souvent voile sa tête et sourit par instants,
Son mobile horizon, rayé par les ondées,
Marche, versant la vie aux plaines fécondées.
Dieu récompense enfin vos soins laborieux :
Déjà les prés en fleurs réjouissent vos yeux,
Et le lait des épis a gonflé leur verdure.
Dans les airs embaumés l'essaim passe et murmure ;
C'est la ruche au travail dans la clarté du ciel,
Cherchant le doux butin dont elle fait son miel.
Bientôt aux longs soleils la moisson jaunissante,
Livre aux vents de l'été sa nappe frémissante,
Incline ses épis lourds de leurs grains serrés
Et vous fait, laboureurs, oublier vos regrets ;
Le travail dans ces biens que le ciel vous envoie
A retrouvé la paix et ses heures de joie.
L'étable ne voit plus languir, dépérissants,
D'un long jeûne affaiblis, les troupeaux mugissants ;
Vous pouvez aujourd'hui prodiguer l'herbe fraîche,
Assurer pour l'hiver la provende à la crèche,
Tandis qu'en les beaux jours ils reviennent le soir
La mamelle chargée et quittant l'abreuvoir.

Dans les blés mûrs, avant le lever de l'aurore
Entraient les moissonneurs ; ils travaillent encore
Aux rayons adoucis rasant le sol du champ,
Quand les vapeurs du soir empourprent le couchant.
L'homme et la femme ensemble, armés de la faucille,
Sont venus pour gagner le pain de la famille,
Celui du jeune enfant qui les suit, tout joyeux
De glaner un épi ramassé derrière eux,
Et du tremblant vieillard longtemps dur à l'ouvrage
Dont l'âge a pris la force et non pas le courage.
D'abord ils avançaient dans l'humide fraîcheur ;
Le matin, vif et pur, les anime au labeur ;

Mais le soleil qui monte et qui boit la rosée
Darde ses traits brûlants sur la terre embrasée,
Et leurs fronts sont penchés, baignés par la sueur,
Sur le sol d'où remonte une chaude vapeur.
Ils ont quand midi sonne une heure de relâche,
Se partagent le pain et reprennent la tâche
Qu'il faut conduire encore aux ombres de la nuit.
Salut aux bonnes gens qu'aucun mal ne séduit !
Dévoués l'un à l'autre et peinant sans murmure,
Assurés dans l'honneur par leur simple nature,
Remplissant la loi sainte imposée aux humains,
Ils pourraient dire à Dieu : « Seigneur, voyez nos mains ! »
Que leur foi dans le bien toujours les accompagne !
Vous les auriez bénis du haut de la montagne,
O vous qui vous plaisiez, des humbles entouré,
A porter dans leurs cœurs l'enseignement sacré,
A leur tracer la voie où s'élève une vie
Qui ne sait pas l'orgueil et n'apprend pas l'envie !

Pour montrer cet accord du travail et des cieux,
Un art sublime à l'âme a parlé par les yeux :
Gloire à celui qui sut par un coup de génie
Traduire à nos regards leur vivante harmonie !
Voyez l'homme, la femme, et le champ du labeur,
Et ces fronts inclinés où passe une lueur !
Leurs bras sont fatigués, mais leur âme qui prie
Dans la bonté de Dieu se repose attendrie,
Car le ciel a pour eux abaissé sa hauteur
Quand l'ange a salué la Mère du Sauveur ;
La voix qui le raconte a fait vibrer l'espace ;
C'est l'Angélus qui sonne et le jour qui s'efface !

UNE

EXCURSION DANS L'EST ORANAIS

LA RÉGION DES BENI-OURAGH

Par M. A. MATHIEU

Le chef du service forestier dans un département algérien est parfois appelé à parcourir des régions montueuses, en partie boisées, où n'a point encore pénétré la colonisation; dans un cadre pittoresque, il y rencontre des indigènes peu différents de ce qu'étaient leurs pères à l'époque de la conquête et des gardes placés en sentinelles perdues loin des centres européens.

Les uns et les autres offrent des types intéressants par leur contraste avec ceux des milieux policés, mais, pour étudier à fond ces intermédiaires entre la civilisation et la barbarie, il faudrait vivre auprès d'eux et nous n'avons fait que passer à leurs foyers ; nous nous bornerons donc à décrire le sol, le paysage et les habitants d'une zone traversée au mois d'avril 1888, celle des tribus qui formaient autrefois la confédération des Beni-Ouragh.

Entre Oran et le département d'Alger, le chemin de fer traverse une plaine ouverte au nord, bordée au sud par de hautes collines où la broussaille recule devant la pioche de l'indigène et la dent des chèvres pour faire

place à la friche ; au delà, une chaîne de montagnes, échancrée çà et là par les vallées de la Mekerra, du Sig, de la Mina, de la Djidouïa et de l'Oued-Riou, découpe ses sommets rocheux sur le ciel d'un bleu profond.

Au pied de leurs contreforts septentrionaux apparaissent tour à tour les cultures et les vignes européennes entourant une ferme, un village ou une petite ville telle que Saint-Denis-du-Sig, Perrégaux, Relizane ; la cité, aux larges rues et aux petites maisons blanches dominées par le clocher de l'église, a sa ceinture de vergers où l'eucalyptus, le peuplier blanc et le faux poivrier dominent le figuier, l'olivier, le néflier du Japon, le grenadier, le mandarinier et l'oranger, tout un gai fouillis de verdure vivifié par des canaux d'irrigation.

Les intervalles présentent de grands espaces incultes, parfois mouchetés d'efflorescences salines et sillonnés par les lits pierreux des ruisseaux desséchés ; ici une koubba, entourée d'agaves aux hampes grêles et aux feuilles d'aspect métallique, là des massifs de cactus masquant un petit groupe de tentes basses signalent le voisinage de l'Arabe, indolent et pauvre, qui se contente des terrains dédaignés par le colon.

Au delà de Relizane (128 kilomètres d'Oran), la voie ferrée s'engage dans une région nue, brûlée par le soleil et peu habitée, car les fermes et les villages y deviennent rares ; on se rapproche du Chélif, dont la plaine stérile ne présente ni tentes, ni maisons ; néanmoins, à 170 kilomètres d'Oran, le coquet village d'Inkermann avec ses plantations vient rompre la monotonie du paysage et, vers le sud, les montagnes se rapprochent, dominées au loin, dans le département d'Alger, par l'imposant massif de l'Ouarse-

nis, dont les sépare un affluent du Chélif, l'Oued-el-Ardjema.

Nous devons parcourir la région accidentée qui est comprise entre cette rivière et l'Oued-Riou.

A Inkermann, on quitte le chemin de fer pour gagner au sud-est Ammi-Moussa (24 kilomètres), en remontant la rive gauche de l'Oued-Riou. La voiture publique qui nous attend à la gare est un véhicule primitif dont les ressorts témoignent de rudes assauts ; l'automédon, jeune Espagnol aux alpargates de toile blanche avec semelles en corde tressée, la large ceinture grise autour des reins et l'éternelle cigarette aux lèvres, fait monter les voyageurs : un officier de turcos qui rejoint sa garnison, un colon rural, deux défricheurs espagnols, un petit marchand juif en paletot marron, aux pantalons gris bouffants comme ceux des zouaves, aux bas blancs dessinant le bas de la jambe, la tête coiffée du fez rouge entouré d'un turban blanc rayé de jaune ; prennent place ensuite dans la caisse roulante un paquet de linge d'une blancheur douteuse dans lequel on devine une femme arabe, puis son seigneur et maître, homme de quarante ans environ dont le type énergique, moins régulier que celui de l'Arabe pur, indique un croisement berbère ; sur le siège du conducteur se placent deux ouvriers kabyles aux jambes nues, maigres et musculeuses, à la courte tunique, recouverte du petit manteau de laine rayée, au turban blanc défraîchi par la sueur et la poussière.

Les trois haridelles enlèvent l'équipage avec une vigueur inattendue et sont maintenues à une assez vive allure.

La rivière coule entre des bords escarpés ; les collines

sans végétation qui enserrent la vallée élèvent plus haut leurs croupes à mesure qu'on avance ; les cultures européennes ont cessé à 2 kilomètres d'Inkermann et le pays, à peu près désert, présente un aspect triste et monotone.

Les chevaux gravissent au trot une longue côte et le vent nous apporte un mot répété sur un rythme traînant : « bachich, bachich... » ; bientôt la route est envahie par une bande d'enfants échappés d'un douar voisin, ils sont dix, puis vingt, puis quarante, garçons et fillettes de cinq à douze ans, qui courent jambes nues autour de la voiture, bondissent devant les chevaux, gesticulent avec une mimique expressive et répètent sans se lasser le mot magique qui leur met les ailes aux pieds et le rire aux lèvres ; parfois ils roulent dans la poussière, se disputant la menue monnaie lancée par les voyageurs, puis ils reprennent leur course pendant plus de deux kilomètres, jusqu'à ce que le galop des chevaux, arrivés au sommet, ait égrené leur troupe infatigable.

Plus loin, à mi-chemin d'Ammi-Moussa, la voiture relaie à El-Alef, centre de colonisation récent et peu prospère ; des maisons basses, en partie inoccupées, se groupent autour des bâtiments municipaux : mairie, école, chapelle qui n'a jamais été ouverte au culte.

Les colons de France installés dans ce village n'avaient, paraît-il, ni le modeste pécule, ni la vigueur, l'âpreté au travail et la sobriété nécessaires pour faire valoir leurs lots de culture ; anémiés par les chaleurs estivales et enfiévrés par les miasmes que dégage le premier défrichement d'un sol d'ailleurs fertile, ils ont emprunté aux juifs, qui sont devenus propriétaires des terrains hypothéqués et les louent aux Arabes ; les deux tiers des colons

sont repartis, les autres végètent et la plupart se consolent à la cantine du maigre résultat de leurs efforts.

Fort heureusement, ce type de colonisation est assez rare dans le département d'Oran où, sur la plaine autrefois couverte de lentisques et de palmiers nains, les villages se montrent au milieu des vergers, des vignes et des champs de céréales. La première mise en valeur du sol n'en est pas moins fort pénible aux ouvriers ruraux de la métropole ; de grands propriétaires la font effectuer avec succès par des Espagnols sobres, robustes et habitués à un climat peu différent ; ils défrichent la broussaille, vendent le charbon des souches de lentisque et l'écorce à tan des racines du chêne kermès, profitent des premières récoltes de céréales et, après quatre années de jouissance, rendent le terrain préparé pour les labours.

Pendant l'arrêt de la voiture, l'Arabe en est descendu, et, tourné vers l'Orient, il s'est prosterné sur le bord de la route pour faire sa prière ; cet acte de religion, gravement et simplement accompli, ne provoque ni sourires, ni étonnement, car il est fréquent dans ce pays de l'Islam ; il impressionnerait davantage l'Européen si l'indigène associait à son respect de la divinité une morale moins défectueuse.

Le voyage se poursuit : bientôt la vallée s'élargit et de hautes montagnes en partie boisées ferment l'horizon ; Ammi-Moussa se montre enfin dans son cadre de vergers et de plantations ; à gauche du village coule la rivière, à droite est un versant couvert de pins d'Alep ; vers le sud, un bordj ou fort au grandes arêtes de pierre couronne un léger mamelon.

D'après le recensement de 1892, ce centre a une po-

pulation civile de 418 habitants dont 235 Français ou étrangers naturalisés, 73 Israélites adonnés au commerce, environs 60 Espagnols et 50 indigènes.

Elle comprend plusieurs fonctionnaires : l'administrateur de la commune mixte, son adjoint et son secrétaire, avec leurs chaouchs arabes, cavaliers au manteau bleu toujours prêts à partir dans les douars pour accompagner leurs chefs, porter un ordre ou chercher un renseignement ; le juge de paix, son greffier et son interprète ; un brigadier forestier et un garde indigène ; le répartiteur des taxes arabes ; l'agent voyer, un chef cantonnier et quelques cantonniers ; tout le personnel administratif est monté, eu égard à ses déplacements lointains.

Un prêtre dessert la paroisse ; sa modeste église réunit habituellement peu de fidèles, la plupart Espagnols ; les Français y affluent en plus grand nombre à certains jours de fête, mais, en général, les fonctionnaires n'y entrent pas et cette abstention est mal vue des indigènes.

L'administrateur exerce des pouvoirs très étendus sur un vaste territoire, soit environ les deux tiers d'un arrondissement de la métropole ; 55,000 Arabes ou Kabyles y sont répartis en douars-communes dont chacun a son adjoint indigène ou caïd, assisté de la Djemâa, conseil des principaux chefs de famille.

Le caïd est nommé par le préfet sur la proposition de l'administrateur et l'avis du sous-préfet ; il perçoit l'impôt et fournit au répartiteur les bases de la taxation, soit, pour chaque famille, la surface labourée, le nombre et l'espèce des bestiaux possédés ; il administre le douar-commune et se rend, une fois par semaine ou par quin-

zaine, au bureau de la commune mixte pour donner des renseignements et recevoir des instructions; il touche une rétribution proportionnelle au rendement de l'impôt, non compris des bénéfices variables suivant que sa conscience est plus ou moins large; quand l'exaction a pour correctif une dissimulation partielle de la matière imposable, l'administré, tondu modérément, se félicite d'avoir un bon caïd.

Les indigènes de la région appartiennent à l'ancienne confédération kabyle des Beni-Ouragh ; depuis longtemps mêlés à une minorité d'Arabes envahisseurs, ils ont adopté la langue et les habitudes de ces derniers, mais plusieurs douars ont conservé l'empreinte de la vie berbère : leurs habitants sont plus rudes mais plus actifs et plus laborieux que les Arabes de la plaine ; ils cultivent de nombreuses enclaves au flanc des montagnes, habitent moins la tente que le gourbi en pierre et laissent aux femmes plus d'influence dans l'intérieur de la famille.

En dehors des fonctionnaires, Ammi-Moussa renferme de nombreux cabaretiers, des commerçants qui fournissent les Européens du chef-lieu et les indigènes du voisinage, des ouvriers de diverses professions, mais surtout des jardiniers ; les cultivateurs sont à peine représentés.

Le bordj abrite une demi-compagnie de tirailleurs algériens, avec un capitaine, un lieutenant indigène, un officier d'administration et un médecin militaire ; elle dirige sur le dépôt du régiment, à Mostaganem, de nombreux volontaires recrutés parmi les Arabo-Kabyles du pays. Les engagés qui se plient le mieux à notre discipline, à notre langue et à nos mœurs peuvent arriver au

grade de lieutenant, mais l'uniforme les différencie toujours de leurs camarades venus de France.

Après une nuit passée à Ammi-Moussa, nous trouvons, au sortir de l'hôtel, les deux préposés forestiers locaux qui attendent avec notre monture ; en selle à six heures, nous chevauchons avec eux vers la montagne.

La petite caravane traverse le village, puis l'esplanade du bordj, où les turcos s'alignent pour l'exercice, elle descend ensuite la colline, côtoie la haute berge argileuse de l'Oued-Riou, traverse cette rivière et remonte un de ses affluents, l'Oued-Tleta ; à vingt pas en avant, le garde arabe Kaddour suit le sentier ; récemment promu, il est fier de passer devant ses coreligionnaires avec les insignes de ses nouvelles fonctions, l'ample manteau de drap vert aux passementeries jaunes, et, autour de la coiffure, un bandeau vert au cor de chasse brodé en argent ; parfois il échange rapidement quelques paroles avec un indigène de passage, curieux de savoir qui est et ce que vient faire le voyageur étranger.

Les premières montagnes que nous allons parcourir s'étendent sur les douars-communes Ouled-el-Abbès, Marioua, Meknessa, Hallouya et leur altitude varie de 900 à 1,100 mètres ; le terrain appartient au groupe géologique du crétacé inférieur, caractérisé dans la région par des marnes qui alternent avec des grès fins et colorent le sol en gris foncé ; cette teinte assombrit les hauteurs dénudées que l'on rencontre avant Ammi-Moussa, mais, au delà du village, elle disparaît sous la végétation : un maquis de philaréas, cistes et genêts garnit les flancs inférieurs ; plus haut l'olivier et le thuya se mêlent à la broussaille et le chêne yeuse se montre par bouquets,

enfin la partie supérieure des versants et les plateaux ondulés qui les terminent présentent, sur un sol plus mélangé de calcaire, une futaie irrégulière de pins d'Alep ; ce tapis verdoyant est moucheté de grandes clairières où se montrent quelques champs arabes et parfois, au bord d'un ruisseau, de vieux chênes ballote, variété de l'yeuse, dont les glands doux servent à l'alimentation des indigènes ; on ne voit ni tentes ni gourbis, mais un gai soleil anime le paysage et fait scintiller l'Oued-Tleta qui coule, rapide et clair, au milieu d'un fourré de lauriers-roses, de saules et de frênes oxyphilles entremêlés de ronces et de clématites.

Nous traversons à gué la rivière et le sentier s'élève, nous conduisant à une grande enclave qui occupe un terrain en pente douce sur le flanc de la montagne ; vers le bas coule un ruisseau aux bords marécageux, au sommet s'élève une maison forestière dont le toit rouge et les murailles blanches ressortent sur la forêt de pins d'Alep qui couvre le versant supérieur, beaucoup plus rapide ; située à 15 kilomètres environ d'Ammi-Moussa, cette maison a pris le nom de l'Ain-Tefla, source voisine ; elle est destinée à loger deux gardes, l'un français, l'autre indigène.

Depuis le seuil, où nous avons mis pied à terre, la vue embrasse au nord une partie du chemin parcouru dans la matinée, tandis qu'au sud et à l'est monte la forêt de pins, mélangée par places de thuyas et de chênes yeuses. Le lieu est riant, mais malheureusement peu salubre : au cours de l'été précédent le garde français a dû renvoyer en Corse sa femme et ses enfants, minés par les fièvres paludéennes, lui-même en a subi de fortes atteintes et

son collègue indigène, tout aussi éprouvé, a été autorisé à rentrer provisoirement à Ammi-Moussa. On a essayé de remédier à la situation par des travaux d'assainissement, mais ils n'ont pas suffi, aussi notre halte a pour objet principal de provoquer leur complément.

Nous parcourons ensuite les bâtiments, pour noter les réparations dont ils ont besoin; comme la plupart des maisons forestières construites en pays arabe, ils ne présentent à l'extérieur que des meurtrières pouvant servir à la défense contre les maraudeurs; une grande porte donne accès dans la cour : à droite sont les habitations, divisées en deux corps de logis inégaux; à gauche, du côté de la montagne, se trouvent les écuries et les décharges; la cour elle-même est partagée en deux par un mur pourvu d'une porte, en vue de séparer le garde français du garde indigène et de sa famille, car ce dernier tient à avoir son « home » distinct et impose à sa femme une rigoureuse séquestration.

Après avoir fait honneur au repas et indemnisé notre hôte, nous nous disposons à partir, mais un Arabe de la montagne nous attend sur le seuil avec son fils et il faut leur donner audience : le vieillard nous appelle son père, fait appel à notre justice et nous explique longuement, avec force gestes, que les gardes ont usurpé pour leur champ une partie de l'enclave qui lui appartient; le préposé indigène, qui traduit cette réclamation, en rend la substance mais non les développements oratoires et nous regrettons de ne pouvoir comprendre la parole imagée du vieux laboureur.

Nous le suivons sur le point du litige et il montre, dans le voisinage, des oliviers qu'il a plantés il y a quinze ans,

bien avant l'installation des gardes, mais ils sont tous en dehors du champ de ces derniers et d'ailleurs l'enclave revendiquée a été attribuée au domaine de l'État quand on a délimité le territoire antérieurement à 1870.

La réclamation paraît néanmoins produite de bonne foi, si l'on tient compte du mode d'appropriation du sol qui a longtemps persisté dans ces montagnes. En principe, le Beylick ou l'État était propriétaire de la forêt, sous la réserve d'y satisfaire aux besoins des gens de la tribu, mais en fait tout chef de famille y jouissait librement des produits à sa convenance : bois pour alimenter son foyer, fabriquer sa charrue, couvrir son gourbi ou dresser sa tente ; pacage du bétail, avec recours à l'incendie pour rajeunir les pousses ; culture de l'un ou l'autre des nombreux vides provoqués par le feu et la dent des troupeaux ; habituellement, après une ou deux récoltes, l'indigène abandonnait la clairière où il avait promené sa petite charrue entre les broussailles et allait chercher plus loin une terre vierge, mais parfois il revenait chaque année camper plusieurs semaines sur une clairière à sa portée, le séjour du bétail y fertilisait le sol qui pouvait donner presque annuellement une moisson et il se disait alors propriétaire du terrain qu'il avait commencé à labourer comme usufruitier.

Ces habitudes primitives compliquaient la tâche des commissaires chargés d'appliquer le sénatus-consulte du 22 avril 1863 ; cet acte législatif reconnaissait aux tribus, sous réserve des biens de l'État, la propriété des territoires dont elles avaient la jouissance permanente et traditionnelle ; il ordonnait, dans chaque tribu, la délimitation du territoire et, en cas de besoin, son frac-

tionnement en douars-communes, puis, dans chacune de ces nouvelles unités administratives, la séparation en groupes distincts du domaine public, des bois de l'État, des parcours communaux et des melks, propriétés collectives de familles indigènes.

Activement poussé au début, ce travail fut interrompu en 1870 et repris seulement en 1882, mais plusieurs des premiers opérateurs l'effectuèrent avec très peu de soin ; aux Meknessa notamment, ils classèrent abusivement comme melks ou communaux des versants boisés et englobèrent dans le terrain forestier laissé à l'État les enclaves cultivées, réussissant à blesser à la fois l'intérêt public et les intérêts particuliers.

Cette répartition défectueuse avait été fixée par des signes délimitatifs insuffisants et elle resta longtemps lettre morte, car les forêts étaient très peu gardées et l'autorité militaire chargée d'administrer la région s'opposait à ce que les indigènes fussent troublés dans leurs habitudes, mais, en 1880, la tribu passa sous le régime civil ; en 1883 le personnel forestier fut réorganisé et la situation devint difficile : les familles protestaient contre leur éviction des enclaves qu'elles avaient vivifiées par le labour et elles ne trouvaient aucune compensation dans le fait que de grandes surfaces boisées avaient été prélevées sur la forêt au profit du douar-commune. Il fallait calmer l'émotion et trouver un *modus vivendi*. M. le gouverneur général y pourvut en nous autorisant à faire respecter comme forêts de l'État tous les boisements et à laisser cultiver aux indigènes leurs anciennes enclaves, en attendant que la loi sur la propriété individuelle fût appliquée sur le territoire.

A l'Aïn-Tefla, les gardes avaient pris leur champ réglementaire sur la friche et non sur un terrain labouré peu d'années auparavant, leur jouissance était antérieure à la décision gouvernementale et la réclamation du vieil Arabe fut écartée; il fut néanmois prévenu qu'il pourrait cultiver le surplus de l'enclave et se résigna, non sans dignité.

Les difficultés de cette nature ont diminué depuis l'extension prise par les travaux de délimitation et de bornage.

Nous traversons à cheval le massif résineux des Meknessa, qui garnit la pente et le sommet de la montagne; c'est la forêt vierge tantôt dégradée, tantôt rajeunie par des incendies dont le plus récent remonte à une dizaine d'années: ici un bouquet de vieux pins, garanti par un escarpement calcaire, élève ses fûts vigoureux à une extrémité du plateau; là, des troncs dépouillés de leur écorce par l'action du feu jonchent le sol ou dressent leur squelette blanchâtre au milieu des jeunes semis résineux; ailleurs une grande clairière est parsemée de diss, haute graminée à larges touffes, d'armoise odorante et de cistes d'espèces variées, alternant avec de nombreux buissons de chêne vert, de philaréa et d'olivier tondus par la chèvre arabe; plus loin des abeilles butinent sur les fleurs, non loin d'un vieil arbre creux où s'abrite leur essaim, jusqu'à ce qu'un berger indigène vienne, à l'automne, incendier ce refuge pour en extraire le miel; un ardent soleil dégage les arômes de cette végétation, mais surtout les odeurs balsamiques de l'armoise et de la résine; les chevaux foulent d'un pied élastique les branches mortes semées sur le sentier, tandis

que les cavaliers, se suivant à la file, écartent les frondaisons des pins qui les caressent au passage.

A l'entrée d'une clairière, un garde approche au galop, arrête sa monture pour saluer ses chefs et se place derrière eux ; il porte le képi et le revolver d'ordonnance avec un costume défraîchi en velours brun et la ceinture bleue, l'État n'ayant pas encore trouvé les fonds nécessaires pour habiller les préposés forestiers de l'Algérie ; vigoureux et trapu, hâlé par le soleil autant qu'on en peut juger sous sa barbe touffue, cet homme de quarante-cinq ans a le type du paysan corse de la montagne ; à 32 kilomètres d'Ammi-Moussa, il occupe avec sa famille un gourbi isolé où nous trouverons le gîte et le couvert.

Un canton brûlé depuis cinq à six ans s'étend sur notre droite, nous le parcourons à pied, au milieu des pins gisants, pour constater s'il est pacagé par le menu bétail, contrairement aux prescriptions d'une loi spéciale à l'Algérie, mais le garde nous explique que sa surveillance est facile dans cette portion de forêt, car les indigènes du voisinage forment la famille ou la clientèle d'un marabout vénéré, Sidi-Hallouï-ben-Marabet, qui leur recommande d'éviter les procès-verbaux ; ce saint homme a toujours prêché et pratiqué la soumission aux autorités françaises et, moyennant deux douros ou dix francs par mois, il loue depuis deux ans à notre interlocuteur une petite clairière avec un gourbi où loge ce dernier.

La bienveillance du marabout est très utile à la forêt, mais non complètement désintéressée ; ne pouvant écarter un voisin gênant, Sidi-Hallouï lui a fait bon accueil pour avoir la paix : il lui a offert à un prix relativement élevé un logis primitif dont il ne tirait aucun profit et il

s'est précautionné contre une éviction possible, car l'enclave n'a pas été reconnue propriété indigène et comment la reprendre au marabout quand il l'aura amodiée à un garde de l'État? L'avisé musulman a donc fait une bonne action et une bonne affaire, la forêt et le garde ne s'en trouvent pas plus mal, mais ce dernier commence à bâtir, dans un autre vide non revendiqué par les Kabyles, un gourbi où il s'installera sans frais, dans des conditions plus régulières.

Notre gîte, fort modeste, est un bâtiment en maçonnerie grossière, aux ouvertures rares et étroites; il mesure environ $3^{m},20$ de hauteur, 4 mètres de profondeur et 9 mètres de longueur; des perches de thuya placées horizontalement supportent la terrasse, qui présente un lit de pierres plates et, au-dessus, un mortier de chaux, d'argile et de paille hachée; à droite de la maison, le garde a élevé une annexe en perches de thuya entrelacées de branchages et l'a couverte en diss, il y abrite son cheval et ses provisions de fourrage ; à gauche, non loin d'une petite source, un four de campagne lui sert à cuire le pain.

L'intérieur n'est pas plus élégant : le pied y foule la terre battue, des meubles rustiques et des ustensiles de ménage garnissent la principale chambre, où nous sommes introduits, mais la table y est dressée pour recevoir les voyageurs et la ménagère se multiplie pour subvenir à leurs besoins.

Au-dessus de la cheminée deux images pieuses et un petit crucifix de cuivre donnent la note chrétienne à cet humble foyer, plus loin sont des photographies de famille, le congé militaire du maître du logis, le résumé des

campagnes de son ancien régiment ; l'ensemble de cette demeure a bien quelques aspects de la chaumière natale, et, après une journée de fatigue, il fait bon s'y restaurer au coin du feu, en causant du pays.

Trois enfants aux yeux noirs, aux cheveux en broussailles, nous regardent avec étonnement et hésitent à nous répondre ; l'un après l'autre, comme leurs frères et sœurs plus âgés, ils retourneront en Corse, chez les grands-parents, pour ne pas grandir comme de petits sauvages, loin de l'église et de l'école.

Avant et après ce voyage, nous nous sommes souvent reposé au foyer des gardes, braves gens perdus aux confins de la civilisation ; leur empressement respectueux et cordial, leur reconnaissance pour quelques témoignages d'intérêt, leur répugnance à accepter la rétribution qu'ils avaient bien desservie, comptent parmi nos meilleurs souvenirs. Ces enfants des campagnes de France qui ont passé par la vie militaire ont leurs défauts, parfois même leurs vices, mais il en est peu chez lesquels on ne puisse pas éveiller la sympathie, le dévouement et le culte de l'honneur ; dans les services publics comme dans l'armée, les chefs obtiennent de leurs subordonnés une coopération active et joyeuse quand ils savent se les attacher par une exacte justice et une sollicitude constante, les relever par une bonne parole, une marque de confiance, un appel au devoir.

Avant le repas, le fils du marabout, suivi d'un serviteur, veut nous faire accepter l'hospitalité chez son père qui réside à 6 kilomètres, au hameau kabyle de Bessenès ; nous refusons en alléguant le peu de temps dont nous pouvons disposer, mais, pour répondre à la courtoisie de

Sidi-Halloui, nous promettons de le visiter à notre passage.

Le lendemain, vers 8 heures du matin, nous traversons le hameau occupé par la famille et les khammès ou métayers du marabout. Bessenès étage sur le flanc d'une colline ses maisonnettes cubiques en pierre grise et ses étroites ruelles; des tapis d'alfa et des vêtements récemment lavés sèchent sur les terrasses; des enfants bras et jambes nus, à l'expression vive et mutine, accourent sur le seuil des portes pour voir passer les cavaliers étrangers : garçonnets en gandoura blanche, long peignoir qui forme leur seul costume, fillettes en robes de cotonnade à raies ou à fleurs, à la ceinture rouge ou bleue, aux cheveux et à la paume des mains rougis par le hennè.

Une douzaine de garçons plus âgés sont accroupis dans une cour autour d'un thaleb qui leur fait épeler des versets du Koran; les hommes vaquent tranquillement à leur besogne; deux femmes remplissent à un puits leurs outres de peau de bouc, mais les autres ne se laissent pas voir, bien que plus d'une se dissimule dans l'ombre de sa porte, derrière les enfants.

Au sommet du hameau, un gourbi un peu plus grand est pourvu de deux annexes encadrant une petite cour où nous mettons pied à terre et Sidi-Halloui vient nous recevoir.

C'est un vieillard à barbe blanche, de physionomie douce et intelligente; avec une cordialité simple et digne, il nous introduit dans sa pièce principale : une main rouge peinte sur la porte protège les habitants du logis, car ce talisman rappelle la marque faite avec le sang de l'agneau pascal qui, à la veille de l'exode, écarta l'ange

exterminateur des maisons occupées par les Israélites ; la chambre est simplement blanchie à la chaux, le sol en terre battue y disparaît sous un tapis d'alfa orné de rayures en broderie de laine de diverses couleurs, il y a pour tous meubles une sorte de divan, une table en bois de thuya et quelques chaises européennes.

Après d'inutiles instances pour nous faire accepter la diffa, notre hôte fait servir une légère collation : le café, un rayon du miel de ses abeilles et quelques pâtisseries indigènes, puis son fils et lui s'entretiennent avec nous par l'intermédiaire du garde arabe qui, malheureusement, écourte la conversation, car il sait peu de français.

Fils d'un marabout vénéré qui était cheik de Bessenès, Sidi-Halloui a passé sa jeunesse dans une zaouïa ou école annexée à une communauté de Khouans ; ses maîtres étaient affiliés à la puissante confrérie des Mouley-Taïeb, qui compte de nombreux adhérents dans l'Ouest africain ; leur chef réside dans la ville marocaine d'Ouazzan ; il s'intitule chérif ou descendant du prophète et appartient à la famille de l'empereur du Maroc qui, à son avènement, reçoit de ses mains les insignes de la souveraineté.

Dans ce milieu essentiellement religieux, notre hôte a appris la lecture et l'écriture arabe, le Koran, les traditions musulmanes et les rites de sa confrérie ; il est ensuite revenu à Bessenès où son instruction, la régularité de sa vie et sa stricte observation des préceptes de l'islamisme lui ont assuré l'influence dont jouissait déjà son père.

Les Mouley-Taïeb sont surtout répandus dans les tri-

bus kabyles, ils n'ont soutenu que faiblement Abd-el-Kader, affilié à l'ordre rival de Sidi-Abd-el-Kader-Djilali et même, en 1845, Sidi-Halloui et son père ont empêché la défection des Beni-Ouragh et de leur chef Bel-Hadj, qui voulaient rejoindre l'émir; peut-être faut-il attribuer cette attitude aux instructions venues d'Ouazzan, car l'empereur du Maroc avait subi l'ascendant de nos armes, il cherchait à nous ménager et craignait de se voir supplanter par le héros de la guerre sainte.

D'autre part, le chef des Mouley-Taïeb a expédié en Algérie divers agitateurs, entre autres Bou-Maza, et des prédictions annoncent à ses affiliés qu'ils nous chasseront un jour de l'Afrique, seulement le Mouley-Sàa, « le Maître de l'heure », n'a point encore paru et, depuis 1848, la confrérie vit en paix avec les autorités françaises : il ne faut pas tenter Dieu par des soulèvements prématurés, ce serait aller contre sa Providence, rendre plus pesant le joug des infidèles, apporter la ruine et la mort aux disciples de l'Islam, mais il faut profiter des croyances communes aux musulmans et aux chrétiens pour obtenir de ces derniers la justice, le respect du culte, des droits et des traditions du peuple vaincu.

Le marabout n'a garde de nous faire ces déclarations, mais elles résument les dires des Khouans de son ordre et concordent avec sa manière d'agir.

Entouré d'une population qui a gardé ses anciennes mœurs et que la colonisation n'a point pénétré, Sidi-Halloui s'est toujours opposé aux agitateurs, notamment en 1864, quand l'insurrection provoquée chez les Flittas par El-Hadj-Sidi-el-Azereg avait gagné les tribus voisines de Bessenès ; cette conduite lui a valu les lettres élogieu-

ses de plusieurs officiers supérieurs qui ont parcouru ou administré la région et il nous montre ces documents avec complaisance, mais sa réserve extérieure n'est point d'accord avec ses sentiments intimes.

Ces derniers sont trop naturels à un homme de sa race et de sa religion pour qu'on puisse lui en faire un reproche.

Sidi-Halloui a d'ailleurs un mérite réel, celui de chercher le vrai et de pratiquer le bien autant que le lui permet sa loi religieuse, de développer en lui et autour de lui le culte de la divinité, la notion de la fraternité originelle, la croyance à une vie future et l'aspiration vers l'au-delà ; enveloppé de ténèbres, il s'efforce d'aviver la petite lampe fumeuse qui guide sa marche vers l'Infini ; que Dieu éclaire cet homme de bonne volonté.

Enhardi par notre attitude bienveillante, le marabout en vient à nous parler des intérêts particuliers qui, nous n'en doutions pas, ont motivé ses avances : il voudrait cultiver certaines enclaves forestières ensemencées par sa famille depuis un temps immémorial mais revendiquées, lui a-t-on dit, par le Beylick. Eu égard à la décision gouvernementale mentionnée plus haut, nous répondons qu'on ne troublera pas sa jouissance sur les terrains précédemment labourés, en réservant cependant la question de propriété qui sera tranchée plus tard par un commissaire enquêteur.

Prenant ensuite congé de notre hôte, nous traversons un canton de la forêt des Matmata.

Une courte halte nous permet d'admirer le travail d'un garde ardennais qui a conquis sur la friche un champ et un jardin où il s'est bâti un solide gourbi ; la porte et les

volets du bâtiment ont été patiemment débités à la hache dans un pin couché par le vent ; une source voisine sert à irriguer le jardin, qui présente des carrés de légumes avec quelques grenadiers, pêchers et amandiers ; des poules picorent le grain à l'entrée de l'écurie et des abeilles bourdonnent autour d'une ruche primitive.

Ce coin de terre rappelle la France rurale dans la solitude du pays arabe, il contraste avec les friches environnantes et fait ressortir la différence entre la civilisation et la barbarie.

La courageuse femme du garde habite avec lui ce désert, à 42 kilomètres d'Ammi-Moussa ; arrivée depuis 18 mois de son village de Champagne, elle allaite un enfant en bas âge.

Son mari a appris l'arabe usuel, un peu dans les livres et beaucoup en conversant avec ses voisins ; il parcourt la forêt tantôt seul, tantôt avec son collègue, notre hôte de la veille ; consciencieux et énergique, il vit en paix avec les Arabes malgré les procès-verbaux qu'il leur dresse ; des transactions modérées et payables en travail enlèvent d'ailleurs à la répression toute acuité.

Vers l'heure de midi, nous atteignons un plateau dénudé d'où la vue embrasse un vaste horizon de forêts et de montagnes ; de nombreux indigènes circulent ou stationnent autour d'une koubba qui se dresse à un kilomètre vers le nord et le garde arabe nous indique la cause de ce rassemblement : la koubba abrite les ossements du marabout protecteur de la tribu et la fête annuelle de ce personnage vénéré attire aujourd'hui les pèlerins de toute la région.

Ne voulant pas troubler leur réunion, nous faisons

halte sous un bouquet d'arbres pour consommer rapidement nos provisions de route et le déjeuner s'achève quand survient le caïd des Matmata qui nous a aperçus de loin ; il venait nous inviter à partager son repas, mais, voyant que l'offre est trop tardive, il nous engage à visiter la fête ; nous le suivons en laissant un garde auprès des chevaux entravés.

A la croisée de deux chemins arabes, un ancien campement de troupes françaises se reconnaît aux pierres qui marquent l'emplacement des gourbis et l'entourage des tentes ; la colonne Lapasset y séjourna en 1864.

Cette même année, en avril et mai, Sidi-el-Azereg, opérant à 25 kilomètres vers l'ouest et le sud-ouest, avait brûlé le village de Zemmora sans pouvoir réduire le fort, enlevé le caravansérail de la Rahouïa, héroïquement défendu par huit cavaliers de remonte, et soulevé la presque totalité des Beni-Ouragh ; à la tête de ces derniers, il avait brûlé Ammi-Moussa et multiplié les assauts contre le fort qui abritait les colons et l'agha Bel-Hadj avec sa famille, soit en tout 174 personnes, défenseurs compris. A l'approche du général Rose, il recula dans les montagnes des Flittas pour s'arrêter à Dar-ben-Abdallah, dans une région sauvage qui était un foyer de fanatisme, mais il y fut vaincu dans une lutte acharnée et resta sur le champ de bataille ; aucun chef n'osa reprendre sa place.

Les contingents insurgés rentrèrent alors dans leurs tribus respectives qui furent parcourues par cinq colonnes françaises; l'une d'elles, commandée par le colonel Lapasset, gagna Ammi-Moussa et s'établit au centre des Beni-Ouragh pour faire parler la poudre chez les dissi-

dents de cette région, car « l'heurma », le point d'honneur des indigènes, exige que chaque tribu résiste isolément, la défaite fût-elle humainement certaine, et soit frappée sur son territoire avant de faire sa soumission ; c'est le dernier appel au jugement de Dieu, puis l'Arabe s'incline devant la force qui a manifesté la volonté du Tout-Puissant.

En approchant de la koubba, nous rencontrons des groupes d'indigènes de plus en plus nombreux et bientôt nous sommes mêlés à la foule des pèlerins qui circulent après avoir prié au tombeau d saint ; on n'y voit point de femmes, car elles sont restées au logis avec les jeunes enfants, on n'y entend ni cris ni disputes et l'animation se mélange d'une certaine gravité.

Le coup d'œil est pittoresque : ici, des parents ou des amis séparés depuis quelque temps se retrouvent et s'embrassent ; là, des marchands venus de la grande Kabylie colportent de groupe en groupe des objets qui garnissent plus loin leur étalage : armes, tapis, étoffes, sellerie arabe, couteaux dans leur gaîne de bois ou de cuir, plats et ustensiles en bois ; ailleurs des Kabyles de tribus voisines ont apporté des cordes, nattes et couffins en alfa, du sel, des perches pour gourbis et pour bois de charrues ; sous un abri en toile, un nègre fort achalandé débite des piles de galettes, non loin d'un café maure où le kaouadji sert à de nombreux clients la liqueur parfumée ; aux abords du tombeau du marabout, des mendiants, estropiés ou aveugles, font appel à la charité en récitant des versets du Koran, tandis que des Khouans circulent dans la foule ; ils mêlent aux conversations profanes la note religieuse ou le souvenir des traditions lo-

cales, propagent les nouvelles qui intéressent le monde musulman et reçoivent les offrandes pour leur zaouïa.

De nombreux ânes, patiente bête de charge du pauvre Arabe, sont rassemblés sous la garde de quelques enfants; plus loin des chevaux entravés mangent leur jointée de paille et d'orge, deux ou trois portent de curieux capa-raçons, les autres sont modestement harnachés.

Nous saluons notre hôte du matin, Sidi-Halloui, dans un groupe de pèlerins.

La foule circule paisible et discrètement curieuse autour du fonctionnaire français ; de loin en loin il surprend au passage le regard sournois et malveillant de quelque senoussi probablement étranger, mais les notables lui prodiguent les témoignages de politesse : ils sont portés par leur intérêt à s'en faire un ami, par leur orgueil à lui donner une haute idée de la courtoisie arabe, par leurs croyances à s'incliner devant l'autorité, car elle vient de Dieu ; ils respectent surtout les chefs de l'armée, qui incarnent la force dans sa manifestation brillante et héroïque, mais leur sympathie va de préférence aux hommes de foi : quand ces derniers joignent à la pratique religieuse un caractère énergique et chevaleresque, ils leur témoignent un dévouement absolu qu'ont éprouvé le colonel de Sonis, à Laghouat, et l'Anglais Gordon, au Soudan égyptien ; malheureusement l'Arabe est mobile autant que passionné, prompt à s'engouer puis à se déprendre et son fatalisme ne tient pas longtemps rigueur au succès.

Le caïd parle un peu le français et il possède sur les origines de sa tribu des notions sommaires que nous avons complétées par quelques détails puisés dans une

étude sur la zenatia de l'Ouarsenis publiée en 1895 par M. René Basset.

Les Matmata ont pour ancêtre éponyme Matmat, chef kabyle mentionné par Ibn-Khaldoun qui écrivit, au XIV^e^ siècle de l'ère chrétienne, l'histoire des Berbères. Cette peuplade occupait primitivement le territoire de Mindas, dans la plaine où s'élève aujourd'hui le village européen de Mendès, entre Relizane et Tiaret ; vers la fin du X^e^ siècle de notre ère, elle en fut chassée par les Beni-Toudjin, autre tribu kabyle, et émigra dans la montagne où elle forme aujourd'hui deux douars-communes, les Matmata dans le département d'Oran et les Beni-Lassen dans celui d'Alger.

Au XII^e^ siècle, un chef arabe se fixa dans le pays, y contracta des alliances avec de puissantes familles berbères et soumit par la force celles qui lui résistaient ; habitués à la vie pastorale et aguerris par leurs migrations au milieu de peuplades hostiles, les Arabes s'imposèrent facilement comme alliés ou comme maîtres à des tribus sédentaires affaiblies et divisées par les invasions successives des Almoravides, des Almohades et des Beni-Zian ; animés d'un fervent prosélytisme, les nouveaux venus gagnèrent peu à peu à l'Islam une population retombée dans une demi-barbarie et privée, depuis quatre siècles, de tout contact avec l'Europe chrétienne.

Les Kabyles parlaient, mais n'écrivaient pas leur idiome, ils adoptèrent les caractères arabes, puis ils apprirent la langue du peuple conquérant, usitée dans la prière et nécessaire à leurs relations ; l'idiome berbère se perdit ainsi dans la plupart des tribus, notamment chez les Matmata. Les indigènes de la contrée, surtout les Mek-

nessa, ont néanmoins conservé quelques habitudes de leurs ancêtres, ils sont plus agriculteurs que pasteurs et vivent moins sous la tente que dans des gourbis.

En selle pour gagner vers l'est notre gîte du soir, nous traversons le territoire des Matmata et une partie de celui des Beni-Tigrin, grands plateaux ondulés qui seraient monotones sans le sourire de la végétation printanière : entre des fourrés de lentisque où se cache le gibier, le sol est garni de menues plantes herbacées donnant une verdure peu compacte ; au milieu se détachent les fleurs blanches, jaunes ou roses de l'hélianthème et des petits cistes, les pétales violettes de l'iris et le chardon aux feuilles bleues finement découpées ; plus loin la férule épanouit à deux mètres au moins son ombelle jaune et ses feuilles délicates, les pousses de l'asperge sauvage pointent à travers les branches épineuses et le garde indigène met pied à terre pour ramasser des champignons savoureux qu'il appelle « fongouss », nom perpétué depuis l'époque romaine.

Après un ruisseau qui coule au milieu des asphodèles et des lauriers-roses, nous trouvons des hauteurs couvertes de broussailles et de bois analogues à ceux que nous avons déjà parcourus, puis, çà et là, un champ indigène où verdoie le blé ou l'orge, un cimetière arabe avec ses tombes serrées, reconnaissables seulement aux pierres brutes qui se dressent à la tête et au pied de chacune d'elles ; une haouïta, amas de pierres marquant la place d'un assassinat ou d'un combat devenu légendaire ; au bord de la forêt, des chiffons se balancent aux branches basses d'un vieux chêne et d'autres sont accrochés aux buissons voisins : là venait prier quelque mara bout

depuis longtemps enseveli, et les dévots musulmans prodiguent à sa mémoire ces singuliers témoignages de vénération.

Depuis Bessenès, nous avons passé du terrain néocomien au terrain crétacé moyen, sol de marne grise ou de calcaire marneux dominé sur quelques points par des roches calcaires qui donnent plus de relief au paysage, les pentes deviennent plus fortes et la forêt les couvre à perte de vue ; à un kilomètre vers l'est apparaît un douar d'une quarantaine de tentes dont les chiens signalent notre approche, mais nous remontons, au nord, une gorge encadrée de versants boisés ; accélérant l'allure de nos chevaux, car le ciel se couvre, nous apercevons bientôt, à l'extrémité du vallon, un bâtiment en pierre sur une hauteur, c'est la fin de notre étape.

Dar-ben-Mellah est une ancienne station de remonte abandonnée depuis plusieurs années et laissée par la commune mixte à la disposition des gardes ; ce poste abrite deux préposés forestiers célibataires dont l'un est venu à notre rencontre et l'autre prépare notre repas.

Ces reclus, habitant à 64 kilomètres d'Ammi-Moussa, y vont alternativement chaque semaine aux provisions, en suivant de mauvais sentiers qui les obligent à traverser six fois des rivières ; il leur faut beaucoup d'énergie et de bonne humeur pour supporter un pareil isolement, mais ils savent qu'après deux à trois ans on les rapprochera de la région colonisée. Pour se distraire, ils ont les rendez-vous avec leurs collègues des triages voisins, la chasse qui améliore leur modeste ordinaire, la direction des ateliers de transactionnaires qui ouvrent des sentiers ou des lignes périmétrales, la marque des per-

ches à délivrer pour les gourbis et les charrues, la surveillance des postes-vigies placés en été sur les hauteurs pour signaler les incendies et souvent désertés par les indigènes, les chevauchées dans la montagne avec leurs péripéties imprévues, soit qu'ils tombent sur un troupeau de chèvres dont les bergers fuient à leur approche, soit qu'à l'automne ils voient fumer au loin un incendie allumé en forêt et qu'ils courent donner l'alarme, requérir les chefs de douars, placer et diriger les Arabes appelés à lutter contre le fléau.

Les indigènes du voisinage ne leur sont point personnellement hostiles, car ces roumis du Beylick ne leur demandent rien sans payer et même, à l'occasion, leur rendent de légers services, mais ils souffrent de l'entrave apportée à leurs abus de jouissance et, pour eux, le pacage est le seul moyen pratique d'utiliser la forêt.

L'ancienne station de remonte est un bâtiment bas et solide qui pourrait défier une attaque, mais si les chevaux y sont à l'aise, les gardiens doivent se contenter chacun d'une grande pièce et d'une sorte de cabinet ; le gîte est primitif, les ouvertures mal jointes laissent passer la pluie et le vent qui font rage pendant une partie de la nuit.

Au matin, la tempête a cessé, le ciel s'est éclairci et le soleil illumine la forêt avivée par l'onde récente ; en route vers le nord, nous gravissons la pente boisée pour redescendre un vallon pittoresque où un ruisseau bouillonne tantôt dans une étroite prairie, tantôt sous l'ombrage des frênes oxyphylles, des peupliers blancs et des saules ; le pin d'Alep garnit les versants ; les lapins sauvages abondent et nous les voyons, à notre approche, regagner précipitamment leurs terriers.

Le sentier débouche dans une vallée plus large, celle de l'Oued-Sly ou Isly, affluent du Chélif; comme son homonyme de la frontière marocaine illustrée par une victoire du maréchal Bugeaud, la rivière doit probablement son nom à l'ancêtre éponyme des Beni-Isliten, fraction de la grande tribu kabyle des Nefzaoua.

Nous suivons quelque temps la rive gauche, dominée par des versants où le pin est remplacé par le thuya ; sur les points où l'argile est mélangée d'une forte proportion de silice, apparaissent l'olivier, l'arbousier, les philaréas et les grands cistes ; çà et là quelque vieux chêne-liège échappé aux incendies qui ont fait périr ses congénères témoigne des richesses forestières anéanties par l'insouciance arabe.

Cette différence de végétation tient à ce que nous avons quitté le crétacé moyen pour le crétacé inférieur ou néocomien, plus pauvre en calcaire.

L'Oued-Sly est bordé par une plaine étroite où les gazons sont coupés de gros buissons de lentisque ; l'un d'eux cache en partie un amas d'énormes pierres taillées que le brigadier nous signale comme une ruine romaine; nous en rencontrerons, dit-il, de plus importantes.

La rivière passée à gué, nous chevauchons plusieurs heures à travers bois et broussailles et atteignons une vallée plus large que la précédente, celle de l'Oued-el-Ardjema, vers la limite entre le territoire des Ouled-Defelten, que nous venons de traverser, et celui des Ardjema ou Adjama ; sur le bord du cours d'eau, les débris de deux tours carrées sont encore visibles au milieu des lentisques et des chênes kermès, tandis que, plus loin, des pierres taillées dessinent une vaste enceinte

quadrangulaire encombrée de blocs dont quelques-uns portent des cannelures ; cette ruine est mentionnée par M. René Basset dans son *Étude sur la zenatia de l'Ouarsenis*.

Le soir, nous atteignons les gourbis élevés par deux gardes français ; l'un d'eux, marié, nous offre une hospitalité assez large, grâce aux provisions rapportées d'Ammi-Moussa, qui se trouve à 23 kilomètres vers l'ouest.

Avant d'y arriver, le lendemain, nous ferons au nord une pointe d'environ 12 kilomètres pour visiter le massif forestier des Ardjema et surtout un canton de chênes-liège de 250 hectares, le Djebel-Saadia, parcouru par les démasclages destinés à le mettre en valeur.

Cette excursion de cinq jours nous aura permis d'examiner sommairement diverses questions forestières : emplacements des maisons à construire pour loger convenablement les gardes, limites définitives à adopter pour leurs triages, direction générale des chemins muletiers à ouvrir, coupes de recépage à asseoir pour approvisionner Ammi-Moussa, apaisement de difficultés survenues avec l'administration civile ; mentionnons seulement pour mémoire cette partie technique du voyage.

Le lendemain, nous descendons vers l'Oued-Sly, bordé d'énormes pistachiers de l'Atlas que leur feuillage nous faisait prendre pour des frênes ; arrêt à un gué pour resangler les chevaux avant de passer la rivière, que traversent plusieurs indigènes venant du bord opposé ; comme le meunier de Lafontaine, l'un d'eux se prélasse sur un âne tandis que sa femme, portant un jeune enfant sur le dos, chemine péniblement dans l'eau rapide

et y fait même un long détour pour gagner la rive loin des roumis, tableau de mœurs locales.

Plus loin, des femmes lavent du linge dans un ruisseau; leur babil et leurs rires partent en fusées du milieu des saules, mais un vieil indigène qui les garde nous a aperçus: à un signal de leur cerbère, elles se taisent et courent se cacher dans la feuillée; deux seulement, qui nous examinent, se laissent entrevoir derrière un buisson.

Nous arrivons à un village des Ardjema, assemblage de gourbis sordides habités par des Kabyles arabisés; deux membres de la djemâa, sorte de conseil municipal formé des principaux chefs de famille, s'offrent à nous accompagner et ils gravissent devant nous la montagne aux flancs nus que couronne la forêt du Djebel-Saadia.

Les commissaires enquêteurs chargés d'appliquer dans la tribu le sénatus-consulte de 1863 ont attribué au douar-commune le massif de chênes-liège que nous allons visiter; sa domanialité n'était pas contestable, mais les Ardjema y prenaient quelques écorces pour confectionner leurs ruches à abeilles et ce prétexte a suffi.

Une montagne voisine présentait un autre canton de chênes-liège appauvri par des incendies, les mêmes opérateurs l'ont arbitrairement classé comme terrain melk, mais les attributaires ne sachant pas en tirer parti et craignant une contre-revendication de l'État l'ont revendu à vil prix.

L'acquéreur a voulu s'arrondir sur la forêt communale en profitant de l'indécision des limites, mais le service forestier l'a arrêté par des procès-verbaux; il s'est alors résigné à être simple concessionnaire, par voie d'adjudi-

cation publique, du liège à récolter pendant quatorze ans au Djebel-Saadia.

Pour obtenir une première récolte, on enlève l'écorce brute autour du tronc des chênes, puis, à des intervalles de huit à dix ans, on revient exploiter le liège qui s'est formé, en s'assurant par un sondage qu'il a atteint l'épaisseur minima de 23 millimètres recherchée par le commerce. Le démasclage ou enlèvement de l'écorce brute se fait d'abord sur une faible hauteur qu'on augmente progressivement à chaque exploitation.

Lors de notre passage, la concession remonte à dix ans et l'adjudicataire est arrivé à la période lucrative, mais il n'a plus intérêt à écorcer les chênes qui n'ont point encore subi cette opération, car il ne les récoltera pas ; il décline donc cette obligation de son marché et nous devons le mettre en demeure de remplir ses engagements.

La montagne a 1,300 mètres d'altitude et nous n'atteignons la forêt qu'après une heure et demie d'ascension ; le sol, franchement siliceux, est couvert de genêts, de cistes et, par places, du retam aux odorantes fleurs blanches ; çà et là se dressent des bouquets de chênes-liège de plus en plus nombreux et la précieuse essence forestière finit par constituer un massif complet ; on y voit peu de vieux arbres, car la plupart sont des rejets survenus à la suite d'un incendie qui date d'environ quarante-cinq ans ; beaucoup ont été démasclés sur 2 à 4 mètres de hauteur et leur tronc rouge ou brun, suivant la date plus ou moins récente de l'écorcement, montre les premières couches du liège qui se reforme.

Les deux membres de la djemâa qui nous ont suivis

protestent contre les exactions du garde-vente institué par l'adjudicataire, car cet employé prélève des taxes arbitraires sur les indigènes qui ramassent le bois mort ou le liège brut laissé en forêt comme produit sans valeur; nous prévenons les réclamants qu'ils doivent résister à ces exigences illégales; le garde-vente serait l'objet de poursuites si, dûment averti, il continuait à les molester.

Il est midi et nous prenons notre repas sous un chêne isolé qui domine un vaste horizon; au sud et à l'est, tout le massif de l'Ouarsenis avec ses grandes forêts, ses pics dénudés et, çà et là, une blanche koubba qui luit au soleil; au nord, la plaine déserte du Chélif, plus loin des fermes, des villages, des cultures et Orléansville avec sa pineraie et ses jardins; là-bas passe un train de voyageurs tandis qu'à nos pieds l'Oued-el-Ardjema dessine un long ruban d'argent dans une vallée sauvage : d'un côté, l'activité féconde du colon, de l'autre, l'insouciante paresse de l'Arabe.

La halte est courte car il faut, avant la nuit, gagner Ammi-Moussa; au pied de la montagne nous retrouvons le village kabyle, puis le gué de l'Oued-Sly et nous poursuivons notre route à l'ouest, à travers une plaine inculte où se montrent, de loin en loin, des bergers gardant leurs troupeaux.

Après une longue chevauchée dans cette région monotone, nous traversons un canton plus accidenté; le sentier monte et descend des collines au versant couvert d'oliviers sauvages au-dessous desquelles un ruisseau retombe en petites cascades; bientôt nous rejoignons un large chemin non empierré, piste d'une route vicinale qui conduit à Ammi-Moussa.

Près de nous, un léger mamelon porte une ruine imposante avec murs en pierres de taille et portail cintré ; nous mettons pied à terre pour visiter cette épave de la civilisation romaine perdue dans les friches arabes.

Située à 14 kilomètres à l'est-nord-est d'Ammi-Moussa, Kaoua est le reste d'une villa fortifiée de l'époque théodosienne ; le capitaine Marchand, chef du cercle militaire, a fait dégager en 1839 cette construction, qui comprenait une maison de maître et ses dépendances, avec une enceinte de 300 mètres de pourtour ; l'ouvrage de M. le commandant Demaeght sur la géographie comparée de la province d'Oran nous aidera à la décrire.

Au milieu des pierres gisantes qu'on a écartées pour ménager un passage, une porte en plein cintre large de $2^{m},50$ s'ouvre dans un mur d'enceinte écroulé au-dessus de son arcature mais encore élevé de 5 à 6 mètres sur ses côtés ; elle est décorée de six demi-colonnes et de voussoirs ornementés ; sur sa clef de voûte, au milieu d'une guirlande en couronne, on lit l'inscription suivante :

« *Spes in Deo Ferini, Amen.* »

A l'intérieur, on rencontre un vestibule éclairé par une fenêtre : à droite, un corridor dessert deux écuries aux mangeoires de pierre, des figures en relief sculptées sur les montants d'une de leurs portes représentent d'un côté un bucrâne, de l'autre une gazelle, un lévrier et un chasseur avec sa javeline ; à gauche, une antichambre donne accès à trois pièces qui communiquaient entre elles par deux arceaux et au pied de l'escalier qui montait à l'étage de la maison.

Cette dernière est à l'extrémité d'une galerie qui, par

deux portes latérales, donnait accès à un grand commun circulaire long de 300 mètres et large de 8 à 11 mètres, jadis occupé par les serviteurs.

La cour intérieure est entourée d'un péristyle qui dessert neuf appartements composés d'une pièce ou deux; un mur de cinquante centimètres de hauteur sépare la cour du péristyle; il présente les socles de 14 colonnes qui supportaient le toit, mais les fûts et les chapiteaux brisés gisent dans la fouille.

La cour dallée recouvre deux citernes ayant chacune $6^{m},10$ de longueur, $3^{m},70$ de largeur et 4 mètres de profondeur.

Comparées à nos châteaux modernes, ces maisons de riches Romains étaient petites et leurs salles exiguës servaient surtout de lieux de repos, car l'homme vivait au dehors : le citadin au forum, aux bains, au théâtre, aux arènes; le propriétaire rural au grand air, dans une activité incessante. L'existence était simple et le bien-être fort incomplet : peu de meubles, point de cheminées, mais quelques braseros, aucun des raffinements du confort moderne; d'autre part, une délicate recherche du beau inspirait les peintures murales, riantes et douces dans la pénombre des chambres peu éclairées; elle présidait à l'arrangement de la cour intérieure, avec ses caisses de grenadiers, de citronniers et d'orangers entre les colonnes, le velum, qui tamisait la lumière crue du soleil, l'eau, qui entretenait une délicieuse fraîcheur.

Le manque d'industrie multipliait alors autour des villas les logements des esclaves ou des affranchis chargés de pourvoir aux besoins de la vie matérielle; à Kaoua, ils habitaient l'enceinte fortifiée; ailleurs ils construisaient

à quelque distance de la maison du maître leurs cabanes, noyau du futur village qui devait survivre longtemps à l'opulente demeure.

Le soleil à son déclin dore la ruine, en avive les arêtes et en découpe les ouvertures sur l'ombre qui s'allonge ; du portail, notre regard embrasse les collines couvertes d'oliviers dont les ancêtres étaient récoltés par Ferinus, le ruisseau qui vivifiait sa propriété, puis, vers le sud et l'est, les montagnes boisées où nous avons chevauché les jours précédents ; déjà les plus lointaines se détachent en teinte améthyste sur le ciel d'un bleu pâlissant ; le soir vient et nous nous éloignons rapidement, en reconstituant par la pensée la vie à la campagne d'une riche famille romaine entre le v^e^ et le VIII^e^ siècle, avec le drame final des Barbares qui se ruent au pillage, à l'incendie et au massacre.

La commune mixte d'Ammi-Moussa présente 103 ruines romaines relevées par le capitaine Marchand ; on y rencontre plusieurs châteaux fortifiés moins grands, mais du même type que celui de Kaoua ; une ville dont les débris couvrent une vaste surface au lieu dit Médinat-Achelaf et de nombreuses tours isolées où veillaient des guetteurs chargés, en cas d'alarme, d'allumer des fascines sur leur plate-forme ; peut-être sont-elles contemporaines des premières invasions arabes.

Le bordj d'Ammi-Moussa occupe l'emplacement d'un ancien poste romain appelé Kherba par les indigènes ; en creusant les fondations du fort, les ouvriers ont mis à découvert l'inscription suivante :

« *In his prædiis M. Aurelius S(t)cfanus v(ir) p(erfectissimus) castrum senec(t)uti usque comm(o)dum laboribus*

suis, filiis nepotibusque suis (h)abituris perfecit cœpta nonas..... » Malheureusement la date de la construction manque sur le fragment recueilli [1].

La nuit est venue quand nous rentrons à Ammi-Moussa et la gracieuse hospitalité des officiers du bordj nous fait oublier la fatigue : nos entretiens passent en revue les chasses et les excursions qui distraient leur vie solitaire, la région sauvage des Beni-Ouragh et les mœurs de ses habitants, les souvenirs de Mostaganem et des garnisons de France ; on finit par se trouver des connaissances communes et c'est avec regret que nous leur disons adieu pour regagner Oran le lendemain.

Après une cordiale réunion de quelques heures, nous nous sommes quittés probablement pour toujours, mais cette rencontre nous a rendu les impressions d'un milieu civilisé et fait entendre l'écho aimé du vieux pays.

1. Les lettres placées entre parenthèses manquent dans l'inscription.

L'ÉCONOME DE L'ABBAYE

ÉPISODE

Chevauchée haletante des avant-gardes bariolées; défilé poudreux des sombres colonnes de l'infanterie; écoulement sonore des batteries aux bruits de ferraille; débandade éclopée des traînards; roulement cahoteux des convois qui ébranlaient les maisons et faisaient sonner les vitres : tout cela était passé. Le grondement du canon s'était éloigné, puis éteint, dans l'ouest, comme le soleil couchant.

Au torrent des premiers jours succédait maintenant une invasion plus lente, plus méthodique, peut-être encore plus cruelle aux populations épuisées. Derrière les combattants, des troupes d'étapes, chargées de garder les lignes de communication; sur ces lignes, des détachements en marche, des isolés rejoignant leurs corps, des levées récentes, des bataillons de *landwehr* appelés à l'activité : troupes moins endurcies à la fatigue, moins patientes aux privations que l'armée de première ligne; moins enthousiastes aussi et, surtout, moins occupées de vaincre que de bien vivre aux dépens du vaincu.

Il est dur de subir chez soi le cantonnement de vingt

ou trente soldats de passage : y garder à demeure, pendant des semaines ou des mois, deux ou trois garnisaires, souffrir tous les jours leur brutal sans-gêne, avoir à satisfaire leurs caprices et leurs exigences, c'est plus odieux encore. L'un est à l'autre ce qu'une maladie chronique est à une souffrance aiguë. De celle-ci, si on a le sang-froid d'y penser, on prévoit la fin prochaine. De celle-là, on hésite à espérer le terme. Au delà des pertes, de la misère, et peut-être de la ruine en perspective, à peine entrevoyait-on, de temps à autre, — le plus souvent, hélas ! à l'occasion d'une fausse nouvelle, — une lueur d'espoir dans l'issue finale.

Mise en coupes réglées des ressources du pays, contributions de guerre et réquisitions en nature, exactions, humiliations, menaces perpétuelles de représailles et de pillage, tel était le lot des départements français réunis sous le gouvernement du général de Bonin [1].

Dans ces départements, vous chercherez, si vous en avez la fantaisie, la rivière, le pont et la petite ville du Nord-Est où se passa — presque inaperçu — un piquant épisode de ces sombres jours.

Saône ou Moselle, Meurthe ou Vezouse, Meuse ou Madon, peu importe : la rivière coupe en deux la petite ville ; sur l'une des rives, la gare du chemin de fer ; sur l'autre, un établissement religieux que, pour ne compromettre personne, on nommera ici l'Abbaye, les bâtiments d'une ancienne abbaye pouvant décemment abriter un hospice, un séminaire ou un collège.

1. Vaincu à Trautenau, le 27 juin 1866, par le Feldzeugmeistre autrichien Gablenz; privé, en punition de cet échec, d'un commandement actif pendant la guerre de 1870-71.

L'Abbaye donc avait, comme tous les établissements du même ordre en état de le faire, ouvert dans ses vieux murs, et dès le début de la guerre, une ambulance où, couchés côte à côte, Français et Prussiens, Saxons et Bavarois se partageaient les soins des bonnes sœurs et les ressources de la maison. La charité ne distingue point, parmi les blessés et les malades, les amis des ennemis. On assure cependant que les sœurs témoignaient une certaine prédilection à un turco qu'elles voulaient évangéliser, et qu'elles réservaient des douceurs à un franc-tireur malade, dont elles dissimulaient ingénieusement la qualité en plaçant un képi de lignard à la tête de son lit : ceci, simplement en vue de l'inspection du service de santé allemand, car le médecin de cette ambulance française était un Français.

L'administration en était, comme de juste, dévolue à l'économe de la maison.

Celui-ci présentait, tant au moral qu'au physique, un solide échantillon de la forte race lorraine : cinq pieds six pouces, une carrure à l'avenant. Il eût été beau en casque et en cuirasse. Il avait même, dans sa jeunesse, hésité entre la carrière des armes et le sacerdoce. En optant pour celui-ci, il n'avait rien perdu des dons naturels qui, un instant, avaient pu le tromper sur sa vocation.

Tromper, est-ce le mot juste?

Que de qualités — et en premier lieu l'esprit de devoir, de discipline, de dévoûment — sont en effet communes aux deux professions, sont également nécessaires au prêtre et au soldat ! Aux yeux de ceux qui savaient l'apprécier à sa valeur, l'abbé X... (que Dieu ait son âme !)

avait une égale aptitude à l'administration et au commandement, et il eût fait un excellent capitaine, comme il faisait un bon prêtre et un économe remarquable.

Pourvoir aux besoins de ses malades, alimenter le personnel, parer aux imprévus, faire, à l'occasion, tête aux Allemands pour préserver du pillage le matériel confié à sa garde, dure était certes sa tâche actuelle. Dans le pays ruiné, les vivres se faisaient rares ; chacun cachait, retenait ses ressources ; c'est en payant de sa personne, dans des démarches lointaines, souvent ingrates, partie priant, partie exigeant au nom de relations ou d'obligations antérieures, que l'abbé faisait face aux lourdes charges de la situation.

Ce jour-là, il avait fait six lieues à pied pour obtenir d'un cultivateur quelques sacs de pommes de terre. A demi rassuré pour les jours les plus prochains, il pressait le pas sur le chemin de son retour.

Une fine bruine de dégel tombait, verglassant le sol des routes et les pavés inégaux de la petite ville. La nuit commençait obscure ; à peine de rares lumières perçaient-elles cette froide buée. Dans les rues, personne ; seule, la sentinelle devant les armes, au poste établi à l'hôtel de ville

L'abbé l'avait dépassée, il venait de s'engager sur le pont, étroit et désert ; il apercevait, par delà l'eau, une lueur plus vive échappée des hautes fenêtres de l'Abbaye ; il se hâtait vers ce phare, lorsque paraît une ombre zigzaguant d'un parapet à l'autre.

L'économe reconnaît un soldat, coiffé du gros shako de la landwehr prussienne, marchant à sa rencontre, avec armes et bagages, mais de l'allure caractéristique de l'homme saisi par le froid au sortir du cabaret.

Il évite à droite : le landwehr lui barre le chemin. Il évite à gauche : l'Allemand se jette encore devant lui. Il revient au milieu du pont, il s'arrête, comptant que l'ivrogne choisira lui-même son passage... Non... Ce n'est plus à gagner la gare qu'il pense, le Teuton, c'est à tomber sus à ce Français, à ce prêtre que, s'animant dans son délire, il traite désormais en adversaire.

Il dégaîne en jurant, son sabre cherche l'économe : l'économe esquive le coup, puis encore un, puis encore un autre. Le landwehr s'exaspère ; de ses moulinets furieux, il barre la voie, il en bat alternativement les deux bords, suivant que le prêtre cherche issue à droite ou à gauche...

Il faut passer, cependant, car, en arrière, c'est la ville dont chaque maison héberge un ou plusieurs ennemis, prêts à s'ameuter au hurlement d'un des leurs ; c'est le poste de landwehr que, d'un moment à l'autre, peut mettre en éveil le sauvage *crescendo* de l'ivrogne. Un bond, et l'économe passera : après, de ses grandes enjambées, il aura vite mis du terrain entre lui et le furieux escrimeur. Ce bond, il l'essaye... mais la lame l'a frappé au front ; ce coup l'a presque étourdi ; le sang coule et l'aveugle.

Sa vigueur l'empêche de tomber, mais son élan l'a entraîné, et avant que le revers du moulinet ne l'atteigne une seconde fois, il a saisi son agresseur à la gorge.

Celui-ci roule, à demi étranglé.

Le prêtre va poursuivre sa route. Mais il voit le vaincu demeurer sans mouvement, il se penche, il le soulève miséricordieusement... Tous les soins seraient inutiles, la tête a porté contre une borne, le crâne est enfoncé...

Alors, sans hésiter, l'économe enlève le corps inerte jusque par-dessus le parapet ; un effort encore, et c'est fait... le sabre, ramassé à son tour, prend le même chemin. Le bruit sourd de l'onde entr'ouverte sous le choc s'éteint sans trouver d'écho ; sur le pont, aux abords, personne ne parle, personne ne vient ; en haut, rien ne bouge, et, en bas, les rides de l'eau se perdent dans les remous du courant...

Un peu troublé de l'issue tragique de sa rencontre inattendue, le prêtre éponge le sang qui coule de son front ; murmurant le *Miserere*, il marche vite, plus vite qu'à l'enterrement, il courrait, s'il ne craignait de sembler fuir... Il évite le portail de l'Abbaye : un économe n'a-t-il pas la clef du jardin ? Il se glisse dans l'ombre, craignant d'être rencontré, redoutant par-dessus tout de faire voir sa blessure, la blessure accusatrice... Il a gagné sa chambre, il a brûlé son mouchoir teint de sang, il a appelé la supérieure pour rapprocher les lèvres de la plaie. Ne faut-il pas, pour son salut, pour celui de l'Abbaye, pour celui de la ville même, que cette plaie soit fermée avant que l'eau ne se rouvre sur le corps du landwehr ?

Dieu et les bonnes sœurs aidant, il en fut ainsi.

Sur les pavés du pont, la pluie effaça les traces de sang. Le landwehr manqua le train ; peut-être fut-il porté déserteur...

Quinze jours après, au barrage d'aval, s'arrêtait son corps défiguré, qu'en dépit du poids de l'équipement le gonflement du ventre avait soulevé des profondeurs ; ce corps fut rapporté à la salle des morts, dans l'ambulance même de l'Abbaye. Le médecin, dûment requis

par l'autorité, en fit l'autopsie sans désemparer. L'estomac gorgé de vin, les vaisseaux cérébraux gonflés, tout s'accordait à faire voir en ce mort quelque victime de l'ivresse.

La conclusion s'imposait.

Ivre, ce soldat a, selon l'habitude des ivrognes, regardé couler l'eau ; il a perdu l'équilibre ; dans sa chute, la tête a porté sur l'une des piles du pont, le sabre s'est échappé du fourreau....

L'économe avait, depuis plusieurs jours déjà, repris son service. Personne ne le troubla dans l'administration de son ambulance ; personne ne le questionna sur l'origine de la mince raie rouge qui accentuait son sourcil.

On crut seulement remarquer que la prédilection témoignée par les sœurs au turco et au franc-tireur, lui semblait l'éprouver pour les hommes de la landwehr que le typhus et la variole amenaient à l'Abbaye.

E. FRIANT

Par M. CH. de MEIXMORON de DOMBASLE

L'hommage que nous rendons aux morts qui se sont illustrés dans le domaine de la science, de la littérature et de l'art, ne saurait nous faire négliger les vivants, ceux qui tracent, eux aussi, leur sillon sur ce terrain si vaste et y sèment le bon grain. Toutefois cette tâche ne va pas sans quelques difficultés : il faut se garer des excès de louange ou de critique auxquels on est enclin à se laisser entraîner, aujourd'hui surtout que la bataille engagée pour les idées et les principes dégénère si facilement en querelles discourtoises. Jamais les discussions d'art en particulier n'ont été soutenues de part et d'autre avec plus d'animosité. Les grandes écoles qui jadis divisaient les artistes en deux ou trois camps se sont multipliées en sectes nombreuses, formant autant de petites églises dont les thuriféraires défendent les doctrines avec une violence passionnée.

Il n'y a là toutefois qu'un écueil d'autant plus facile à éviter qu'on le prévoit, ce à quoi je mettrai tous mes soins. Désireux de constater la part que mes contemporains apportent au bon renom artistique de notre région, je voudrais varier mes études sur les célébrités d'autrefois par quelques appréciations des artistes en vedette

avec lesquels j'ai la bonne fortune d'être en rapport ; tout incomplets qu'ils seront, ces portraits d'après nature renfermeront peut-être quelques indications profitables et constitueront en tous cas pour les biographes futurs une source de renseignements que je m'efforcerai de rendre aussi exacts et aussi complets que possible.

Je ne saurais mieux inaugurer cette série de croquis sur le vif que par celui d'un des représentants les plus renommés de notre Lorraine artistique. Malgré sa jeunesse, Émile Friant — devant le nom duquel je supprime le M. qui jure avec sa notoriété — compte un passé que beaucoup de peintres lui envieraient à la fin de leur carrière, et l'avenir le plus brillant est ouvert devant lui. Outre que je connais Friant depuis ses débuts ou peu s'en faut, que j'ai vécu avec lui dans l'intimité la plus amicale, que j'ai suivi tous ses travaux, qu'il a bien voulu me faire le confident de ses jeunes aspirations, je me sens d'autant plus attiré vers lui qu'il est par excellence un peintre lorrain et un Nancéien résolu. D'autres artistes, en trop grand nombre, s'en sont allés pour toujours à Paris, oubliant ou négligeant l'air natal. Je ne sais si Friant a pris parti pour ou contre la décentralisation dont Nancy peut être fière d'avoir conçu le plan et élaboré le premier programme, mais à coup sûr il apporte à cette thèse si judicieuse de l'autonomie de nos provinces, de la restitution de leur vitalité dans la grande patrie française, le concours fortifiant de son talent et de son exemple. Délaissant son atelier de Paris, il passe au milieu de nous la plus grande partie de l'année : ses portraits, ses types, ses paysages, ses intérieurs sont choisis à peu près exclusivement à Nancy, et le caractère de

notre pays y est inscrit en traits particulièrement chers à des Lorrains.

Je n'oublierai pas que mon modèle est très jeune encore, et qu'il faut parler de la jeunesse avec simplicité. Ce n'est pas son éloge que j'entends prononcer, mais une causerie familière sur sa personne et sur son œuvre.

Un matin de février de l'année 1883, je fus abordé sur la place Saint-Jean par un jeune homme blond, à l'œil intelligent, à la physionomie éveillée, à la barbe naissante, que je ne reconnus pas tout d'abord, mais que je me rappelai, lorsqu'il se nomma, avoir rencontré quelques mois auparavant chez un ami.

— Je suis Friant, me dit-il, et j'allais chez vous.

— Désolé, mais je ne pourrai rentrer qu'à midi. Ne pourriez-vous me dire ce qui vous amenait ?

— Je voudrais faire votre portrait.

— Mon portrait, juste ciel ! mais je n'y songe guère. J'en ai déjà un de Sellier, et une seconde édition ne me dit absolument rien.

— Oh ! quel dommage ! Je sais que vous avez un atelier très éclairé, et j'avais rêvé de vous y peindre pour le prochain Salon des Champs-Élysées. Bien entendu, je ne vous demanderais rien pour mon travail, qui vous appartiendrait.

— Ah non ! par exemple ; à plus forte raison me refusé-je à faire faire mon portrait pour rien.

Le désappointement de mon interlocuteur était si manifeste qu'il éveilla en moi je ne sais quel mouvement de curiosité sympathique.

— Sérieusement, ajoutai-je, je n'ai nulle envie d'un nouveau portrait, mais si vous voulez voir mon atelier

je vous le montrerai bien volontiers. Pouvez-vous venir chez moi cette après-midi vers deux heures ?

— Convenu.

A l'heure dite, Friant arrivait et trouvait le jour de l'atelier à son gré. J'étais assis sur une chaise haute devant un paysage en train, et pendant que nous causions il gravitait autour de moi en m'observant attentivement. Puis, s'arrêtant et saisissant une feuille de papier et un bout de fusain :

— C'est ainsi, s'écria-t-il, que je voudrais vous peindre.

Et le voilà, sans autres préparatifs, crayonnant mon profil.

Lorsqu'après dix minutes il me montra son croquis de loin, je reçus une commotion dont le souvenir est toujours très net en moi, tellement cette indication, que je conserve soigneusement, était vivante et nerveuse. Toute irrésolution cessa dans mon esprit, nos conventions furent arrêtées séance tenante, les poses commencèrent dès le lendemain, et trois mois après, mon portrait était exposé au Salon de Paris ; mes concitoyens ont pu le revoir il y a deux ans à celui de Nancy et juger si j'ai eu lieu d'être satisfait de m'être laissé faire.

Tel est le début de mes relations avec Friant, et le départ d'une amitié dont les années n'ont fait que resserrer les liens. Si j'y ai insisté plus peut-être que de raison, c'est pour montrer chez mon peintre malgré moi une précocité dont les exemples sont très rares.

Car il n'avait pas vingt ans alors, étant né le 16 avril 1863 à Dieuze, chef-lieu de canton de l'ancien département de la Meurthe avant la guerre de 1870.

Originaires de cette petite ville, ses parents devaient l'habiter toujours, sans la terrible conflagration qui vint en 1871 l'arracher à la France. M. Friant père était chef d'atelier à la Saline ; il n'hésita pas à quitter cette position et à venir s'en créer une autre à Nancy, où il dirigea d'abord, puis fonda un peu plus tard pour son propre compte, rue Jeanne-d'Arc, une maison de serrurerie. C'est ainsi que son fils unique devint notre compatriote, et qu'il trouva dans notre cité des éléments d'enseignement artistique que Dieuze ne lui eût pas offerts.

Il n'avait que huit ans et demi à cette époque, mais déjà sa vocation se manifestait par un goût marqué pour le dessin. Sa distraction préférée était de crayonner des traits sur une ardoise ; il ressentait une joie intense à voir naître sous son stylet de pierre des figures ou des objets, qui s'évanouissaient sous l'éponge au fur et à mesure de leur apparition.

Ses parents étaient très liés à Dieuze avec M. et M^me^ Parisot, chez lesquels le jeune Émile passait une partie de ses journées, et qui avaient, eux aussi, résolu de venir chercher un asile à Nancy. M. Parisot était pharmacien. Un départ en commun fut décidé, mais au moment de l'effectuer l'excellent ami de la famille Friant fut enlevé par la mort et sa veuve seule put la suivre dans sa nouvelle résidence. La tendre affection que M^me^ Parisot avait témoignée à l'enfant est toujours aussi vivace ; aujourd'hui encore, Friant partage toutes ses journées entre ses parents et celle qu'il appelle à bon droit sa seconde mère.

A son arrivée parmi nous, Friant fut placé à l'institution Loritz, où il passa trois années entrecoupées de fré-

quentes écoles buissonnières. Le quartier qui avoisine la rue Victor n'existait pas alors. Avec les bâtiments de la pension finissait la ville et s'ouvrait une série de jardins aboutissant à la prairie. Épris de grand air, de liberté, de promenades, le jeune écolier ne résistait pas à la tentation de courir les champs au lieu de s'enfermer dans une salle de classe : il partait au hasard, suivait les méandres de la rivière, qui devait rester pour lui sa grande attraction, se plongeait dans son onde aux Cinq-Piquets et parcourait la côte de Malzéville, dont les moindres replis lui étaient familiers. Mais il était en revanche très assidu aux cours de dessin, dirigés d'abord par le conservateur actuel du Musée, M. Larcher, puis par M. Charbonnier, aujourd'hui professeur au Lycée, dont il fréquentait aussi l'atelier particulier, chemin de Saurupt.

Il continuait à beaucoup dessiner, mais bien des enfants sont coutumiers de ces bégaiements artistiques sans qu'on soit fondé à en rien conclure pour l'avenir. Ses parents songaient pour lui à la pharmacie, en raison de leur liaison avec M. Parisot; leur fils, lui, ne se sentait aucune vocation pour cette carrière. Bien que porté par des dispositions innées vers l'histoire naturelle, vers les insectes qu'il rencontrait dans ses excursions, vers les squelettes qu'il examinait avec une curiosité d'anatomiste, il ne se découvrait pas la moindre propension pour les préparations qui recèlent, dans leurs enveloppes de verre ou de papier, les remèdes aux maux dont le roi de la création a le monopole. Il avait, le croirait-on, un penchant pour l'épicerie. Oui, l'artiste qui devait vingt ans plus tard, dans un menu de banquet, prosterner un commerçant flanqué d'un pain de sucre, dans la pose

d'un coupable, devant un piédestal du haut duquel un peintre reçoit d'un air hautain son amende honorable, avait dans ses visées de jeunesse rêvé de trôner derrière un comptoir et d'y débiter des denrées coloniales à sa clientèle, tandis qu'il était effrayé par la pensée de devenir un homme grave dispensant des ordonnances médicales. Je trouverais volontiers l'explication de cette préférence dans la préoccupation de belle santé qui n'a cessé de hanter Friant, en lui inspirant de l'aversion pour les produits destinés à soulager nos misères et du goût pour ceux qui sont permis aux gens bien portants.

Sa vie nomade éveillait son intelligence et ses facultés de vision, mais elle était fort insuffisante au point de vue des études. Son père résolut d'y mettre un terme en le confiant au Lycée de Nancy, où il arriva en avance sur bien des points, mais en retard sur d'autres, le latin et le grec notamment. Le nouveau régime, rigoureux cette fois, auquel il fut astreint, le dépita et le dérouta. Toutefois ce ne fut pas pour longtemps, car en même temps que les classes du Lycée il suivait celles de l'École municipale de dessin, où il trouva des stimulants qui réconfortèrent son courage et lui firent supporter avec résignation sa privation de fugues sur les bords de la Meurthe.

L'École de dessin et de peinture de Nancy avait pour directeur un artiste éminent, Devilly, qui lui aussi avait dû quitter son foyer à la suite de la guerre, et qui, devenu des nôtres, avait consenti à prêter à l'enseignement artistique de notre ville le concours de son expérience consommée. J'ai, dans une autre circonstance, apporté mon tribut d'admiration au grand peintre qu'une mort

foudroyante devait trop tôt nous ravir. Je suis heureux de saisir l'occasion qui m'est offerte d'insister ici sur son rôle de professeur, auquel il consacra jusqu'au dernier jour de sa trop courte existence. L'enseignement de Devilly n'était point enserré dans un programme étroit : le maître le variait avec le tempérament de ses élèves et l'assortissait à leurs aptitudes, avec la constante préoccupation de leur permettre de les utiliser. Il s'appliquait à inculquer à tous le goût du beau, à élever leur esprit, à leur faire aimer l'art dans toutes ses manifestations, mais il s'ingéniait à développer dans chacun d'eux les qualités natives que sa perspicacité lui faisait deviner et à diriger ces dispositions individuelles vers les professions où elles devaient trouver le meilleur emploi. Nos industries artistiques nancéiennes, si florissantes et si renommées, lui doivent une pépinière d'excellents collaborateurs ; c'est surtout vers le recrutement de son personnel que se portaient ses efforts. Pour qu'il se décidât à conseiller à un élève de s'adonner à la peinture, il fallait qu'il pressentît en lui une vocation irrésistible et un tempérament à la taille des difficultés dont cette carrière est hérissée, aujourd'hui surtout qu'elle est devenue une mêlée de combattants et de rivaux.

Devilly découvrit bien vite en Friant cette trempe qui est un gage de victoire. Dès 1872 il lui permit de dessiner des têtes d'après nature, et l'année suivante il l'autorisa à se munir de cette boîte à couleurs qui est le but des convoitises de tous les débutants, et qu'il faut savoir cependant refuser souvent à leur impatience. Friant n'avait pas quatorze ans.

Notre grand Callot l'avait littéralement conquis et fut

la cause d'une de ses premières déceptions. A la vitrine de M. Dumont, antiquaire, était appendue une épreuve de la grande *Tentation de saint Antoine,* qui était l'objet souvent considéré de l'ambition du jeune artiste. Il réunissait ses petites économies pour s'en rendre acquéreur, et lorsqu'il eut parfait la somme de 2 fr., il se présenta chez le marchand. Mais cette *Tentation* si tentante en valait 15, ce qui serait pour l'heure présente un prix très modéré, et Friant dut battre en retraite la mort dans l'âme, avec le sentiment d'une grosse déconvenue.

La peinture l'en consola : il en était absolument enthousiaste, au point qu'il voulut quitter le Lycée pour s'y consacrer tout entier. Sa famille, conseillée par Devilly, renonça à d'autres projets et lui permit de suivre une vocation qui s'affirmait d'une façon aussi caractérisée.

Mais Devilly combattit toujours énergiquement les tendances de son élève à sacrifier ses études classiques à l'art.

« Ne cédez pas, lui disait-il, à ces incitations : vous le regretteriez plus tard. A votre âge il faut orner sa mémoire des connaissances les plus variées et en pousser l'étude aussi loin que possible. Ne négligez ni les langues anciennes, qui ennobliront votre esprit, ni l'histoire, qui le meublera de souvenirs et d'exemples, ni les sciences, qui lui donneront de la méthode et l'accoutumeront à un travail raisonné ; vous y joindriez un peu de philosophie que ce n'en serait que mieux. A notre époque il est indispensable d'entrer bien armé dans la vie, et le bagage intellectuel d'un peintre lui est aussi important à acquérir que le côté technique de sa profes-

sion. Trop d'artistes pèchent par cette insuffisance d'instruction première pour que je ne vous mette pas en garde contre les inconvénients qui en résulteraient pour vous, quel que soit l'avenir qui vous soit réservé. Apprenez donc, apprenez beaucoup ; si vous ne voulez plus retourner au Lycée, suivez des cours particuliers chez un bon maître : Nancy n'en manque pas. »

Friant s'adressa d'abord à M. de Roche du Teilloy, mais cet excellent professeur, trop occupé, lui conseilla Narcisse Michaut, dont les débuts avaient été si brillants et dont un mal implacable brisa sitôt la carrière en arrachant aux lettres lorraines une de ses illustrations les plus certaines. Michaut lui témoigna beaucoup d'intérêt, mais, trop affaibli, mourant déjà, ne put guère s'occuper de lui.

Après sa mort, Friant fut confié à un professeur distingué du Lycée de Nancy, M. Thouvenin, qui lui donna des leçons très sérieuses de latin, de français et d'histoire, tout en lui inculquant des notions générales parfaitement appropriées à la carrière artistique choisie par son élève. Cette instruction éclectique fut des plus favorables à Friant, et le prépara à l'École des Beaux-Arts où il devait entrer deux ans plus tard.

Pendant ce temps, Devilly présidait à son enseignement artistique, lui apprenant le respect d'un dessin châtié, le mécanisme des harmonies et le jeu des couleurs. Admirateur de Delacroix, Devilly initiait son disciple à l'esthétique de cet immortel génie, à la magie savante de sa palette et à la fougue sublime de ses compositions. Mais reconnaissant chez lui un amour instinctif de la nature, il se garda de lui conseiller l'imita-

tion des maîtres et lui interdit expressément d'en copier les œuvres au Musée, contrairement à la méthode qu'il suivait auprès d'élèves dont il voulait développer d'autres aptitudes. C'est à ses sages avis, fidèlement observés, car Friant n'a jamais fait aucune copie, que notre compatriote doit d'être resté le serviteur scrupuleux de la nature.

Au premier abord, Friant éprouva quelque embarras à se servir de sa palette, dont il ne tirait que des esquisses informes et des paysages inachevés. Mais son acharnement au travail et l'ardeur que ses séances en plein air excitaient en lui le rendirent promptement maître des procédés de la peinture : au Salon de 1878 de notre Société des Amis des Arts, il débutait par quatre tableaux : son *Portrait* de grandeur nature, un maquereau immense dénommé *Après la pêche,* la *Porte Saint-Georges* vue du faubourg par le temps gris, et une autre nature morte, *Gibier d'eau,* où l'on voyait des canards suspendus à un arbre au milieu d'attributs de chasse. Ces premières manifestations de son talent furent très remarquées.

Il continua ainsi jusqu'à seize ans et demi, exposant à l'École municipale des travaux de tout genre qui attirèrent l'attention sur lui et lui firent obtenir en 1879, à la demande de Devilly, une pension de 1,200 fr., dont 600 fr. de la ville et 400 fr. du département, pour aller poursuivre ses études à Paris, où il prit une chambre au sixième étage du n° 54 de la rue Notre-Dame-des-Champs, à côté de l'atelier de Baudry. Muni d'une recommandation de son maître, il se rendit aussitôt chez Cabanel, qui, frappé du bon enseignement qu'il avait reçu, l'admit immédiatement à son atelier de l'École des Beaux-Arts.

S'il est loisible de trouver Cabanel froid et compassé comme peintre d'histoire, il faut reconnaître que ce fut un portraitiste éminent, dont le nom figurera avec honneur parmi les meilleurs de la seconde moitié de ce siècle. Ce fut aussi un éducateur parfait, plein d'affabilité et de dévouement pour ses nombreux élèves, qui tous ont conservé pour lui les sentiments de la plus affectueuse gratitude. Friant fut d'abord assidu à ses cours, mais il en fut détourné par son camarade nancéien Victor Prouvé, dont le tempérament puissant et communicatif exerça sur lui une véritable fascination : au lieu de suivre l'enseignement de l'École des Beaux-Arts, où on les avait qualifiés du surnom d'*esquissiers*, les deux amis passaient leur temps dans leur chambre à brosser des ébauches hardies, où l'imprévu du sujet le disputait à la véhémence de la couleur.

Une crise terrible de nostalgie vint frapper notre jeune Lorrain et le décida à revenir au foyer paternel, où il passa deux mois sans pouvoir se livrer à aucun travail pendant ce terrible hiver de 1879-1880 dont la cruelle âpreté est restée légendaire dans nos annales climatologiques. Ce séjour au milieu des siens lui rendit son énergie, et au printemps il put retourner à Paris. Mais il s'était opéré dans ses tendances une transformation capitale : sa nature, plus tempérée que celle de Prouvé, le portait à renoncer à des emportements pour lesquels il n'était point fait ; au bout de quelques semaines il s'était repris et s'engageait résolument dans la voie qu'il ne devait plus quitter. Ses courses dans Paris, ses stations devant les vitrines des marchands de tableaux ou dans les musées, provoquaient une sélection dans ses goûts. Il admi-

rait beaucoup Gérôme, alors dans tout l'éclat de sa renommée, et s'éprenait de son archaïsme subtil, qui s'efforçait de dissimuler l'arrangement de tradition des ateliers sous une restitution ingénieuse et plausible du passé ; il admirait plus encore Meissonier, chez lequel cette intuition du milieu s'alliait à un scrupule plus respectueux et plus saisissant de la forme. Quelques années plus tard, son compatriote Bastien-Lepage devait avoir sur lui une influence décisive, et appuyer de son autorité cette évolution qui lui faisait abandonner la convention romantique pour l'amener à poursuivre de tout près la nature et la vérité.

Il mit sur-le-champ ce nouveau programme à exécution ; ses études furent meilleures et ses dessins plus serrés. A la fin des cours de 1880, il montra aux Beaux-Arts des esquisses inspirées de Gérôme et revêtues de la coloration harmonique de Devilly, entre autres un *Hassan et Namouna* et un *Alexandre et Aristote*. Son maître Cabanel leur donna son entière approbation et classa son auteur parmi ses élèves de choix.

Revenu à Nancy pendant les vacances, Friant entreprit pour la décoration du château d'Art-sur-Meurthe, appartenant à M^me^ la marquise de Ludre, deux épisodes de grande dimension de la vie de *Don Quichotte*. Si la date de ces importantes compositions, que nous avons revues en 1894 dans les galeries Poirel, n'accusait l'âge du peintre, jamais on ne pourrait soupçonner qu'elles émanent d'un jeune homme de dix-sept ans. La tournure en est remarquable, le dessin intelligent et la couleur locale très espagnole : c'est bien dans ces paysages rudes, calcinés par le soleil, que le chevalier de la Triste-Figure a

dû mener sa vie d'apôtre aventureux et de doux illuminé. Tout en parachevant ses grands panneaux, Friant peignait un de ses camarades de l'atelier Devilly, le peintre *Camille Martin,* revenant le soir d'une journée d'étude dans la campagne et se silhouettant sur l'or verdi du conchant. Il se dégage de cette toile, exposée à Nancy en 1880, une grande impression de mélancolie crépusculaire. Il fit aussi le *Portrait* de *Mme Desbarres.*

Puis le peintre retourna à Paris, mais avec un plan de travail très modifié. L'atelier l'obsédait : l'étude constante d'un même modèle dans un même éclairage lui paraissait un labeur presque machinal, où l'intelligence et l'émotion ne trouvaient aucun aliment. Il se rendit chez notre concitoyen Aimé Morot, qui revenait de Rome et qui peignait le *Bon Samaritain,* récompensé l'année suivante par la médaille d'honneur. Morot fut très content de ses études et l'engagea à s'atteler incontinent à un tableau pour le Salon. Friant s'empressa de suivre cet avis, et, quittant définitivement l'École des Beaux-Arts, revint à Nancy pour se mettre à l'œuvre. Il avait choisi pour sujet l'*Enfant prodigue* gardant ses troupeaux dans les solitudes de l'exil. Jamais tableau ne lui causa plus d'impatiences et ne fut plus dur à terminer : ayant à traiter une scène de plein air, il l'ébaucha dehors dans un jardin de la Foucotte, mais si l'esquisse était satisfaisante, la distance est si grande entre le projet et l'exécution que les difficultés s'accumulèrent au point de faire quelquefois perdre à l'artiste tout espoir de les vaincre. Lorsque le paysage se tenait à peu près, c'était la figure qui jurait dans l'ensemble. Plusieurs mois se passèrent dans ces tâtonnements. Loin de s'améliorer, la toile devenait de plus en

plus médiocre, si bien qu'un jour de complet découragement le peintre la racla complètement avec un rasoir, puis en remporta la trame à Paris, où il passa tout l'hiver à chercher à la rétablir. C'est seulement au printemps de 1882 qu'il entrevit la victoire après ce long combat : en huit jours il refit d'une manière satisfaisante les quatre cinquièmes de son tableau et put le terminer pour le Salon de Paris, mais bien juste, car il y travaillait encore le matin du dernier jour des envois.

Pour se délasser de ses efforts infructueux, il avait peint à Nancy deux beaux *Portraits* de *M.* et de *M^me^ Sidrot*, et à Paris un petit intérieur représentant deux jeunes artistes regardant dans la pénombre cendrée de la tombée du jour un tableau posé sur un chevalet : ses deux modèles étaient Camille Martin et le grand et infortuné sculpteur dont Nancy déplorera toujours la perte inopinée, Mathias Schiff.

L'*Intérieur d'atelier* et l'*Enfant prodigue* — prodigue avant tout de soucis pour son père artistique — furent envoyés au Salon de 1882. Friant attendit, non sans quelque anxiété sur le résultat de cette première tentative, le verdict de ses juges. Quelques jours après il était informé que ses deux toiles étaient non seulement admises, mais reçues avec un numéro leur donnant droit à la cimaise, place convoitée par tous les exposants. Les visiteurs du Palais des Champs-Élysées ratifièrent la décision officielle : pendant toute la durée de l'exposition, une foule curieuse et intéressée ne cessa de se renouveler devant ces deux envois d'un peintre jusqu'alors inconnu ; les journaux en parlèrent avec éloges, vantant l'harmonie délicate de la scène biblique et les colorations

argentines de l'intérieur, dont le *Monde illustré* publia une gravure sur bois en première page. Un membre du jury, notre regretté compatriote Feyen-Perrin, complimenta en termes chaleureux le débutant, dont un succès inespéré consacra les premières œuvres à la distribution des récompenses : proposé par le jury pour une troisième médaille, Friant la manqua seulement d'une voix et obtint une mention honorable. Enfin, pour couronner cette victoire d'un combattant de dix-neuf ans, l'*Enfant prodigue* fut acheté par l'État : il est aujourd'hui au musée de Roubaix.

Friant vint se reposer en famille de cette campagne fatigante, et comme passe-temps peignit au vernis Martin, sur un meuble de Majorelle, un troisième *Don Quichotte,* cabriolant sous les yeux de Sancho ahuri dans les rochers de la Sierra-Morena. C'est à ce moment que je le rencontrai et qu'il fit mon portrait, exposé sous le titre de *Un peu de repos* au Salon de Paris de 1883 et à celui de Nancy de 1894.

Il revoyait souvent Devilly, qui l'exhortait à courir l'aventure du prix de Rome et le décida à se présenter au concours de 1883. Friant s'installa dans une petite chambre de l'hôtel d'Angleterre, rue Jacob, la veille du premier essai : une lettre qu'il m'écrivit à cette époque montrera mieux que tout autre commentaire son état d'âme aux approches du grand jour.

... Je quitte Nancy le cœur tout navré ; je lis *Cousine Bette* qui m'empoigne et en même temps se déroulent devant mes yeux des paysages qui rendent l'idée d'un concours en loge absolument plate et mesquine. Mais ça ne fait rien ; pour me

mettre bien avec les anciens, je commence par consulter les augures en arrivant chez moi.

(*Ici un dessin représentant le peintre découvrant sur l'oreiller de sa couchette de fer une énorme araignée.*)

Araignée du soir, espoir! Les dieux sont pour moi!!!

Le lendemain matin, en m'en allant au concours, je me disais : Tiens, comme c'est drôle, on ne dirait pas que je m'apprête à fourrer le nez là-dedans, je n'y pense pas du tout.

Ce que c'est que le pressentiment!

On recommençait ce jour-là le premier essai dont je suis exempté. Il avait été voté par extraordinaire à cause du sujet donné par ...., qui l'avait fait étudier préalablement dans son atelier; alors protestation peu polie de la part des élèves contre ces manœuvres; de là, recommencement et pour moi deux jours perdus, deux jours que j'aurais si bien passés à Nancy et qui m'auraient fait avancer le portrait. Enfin, les dieux ne me sont plus propices.

Je fais du paysage puisque c'est ainsi et je veux avoir deux petits panneaux à l'exposition des Amis des arts.

Boum! Esquisse! C'est sérieux cette fois : sujet filandreux, n'en parlons pas, embêtement général, perds pas la carte tout de même; reçu cinquième sur 37, pas mauvais pour la place; second dans la seconde série; zut pour la série.

Enfin soit, il me restera cinq ou six jours à passer à Nancy, et dans ce peu de temps on fait bien des choses, puisque Dieu a fait le monde.

Oh! bonne affaire; j'ai rencontré Cabanel qui m'a dit tout de suite : « J'ai vu votre tableau (comme de quelque chose d'important); il est *très bien*, il y a un cran de plus comme exécution; c'est ce que vous avez fait de mieux. » Maintenant je crois avoir un n° 1. Petitjean qui en a un aussi pour son grand tableau me l'a assuré.

Vive la Lorraine!

Quelque temps après, Friant apprenait qu'il était un

des dix concurrents élus pour la dernière épreuve, et il entrait en loge.

Le sujet du concours, renouvelé des Grecs, était *Œdipe maudissant son fils Polynice*. Friant le traita très bien, ainsi qu'on peut en juger au Théâtre d'application de la rue Saint-Lazare, où son tableau a été placé en dépôt par l'État, mais il n'obtint que le second prix. Le premier fut attribué à M. Marcel Baschet.

Ce demi-échec le déconcerta un peu, mais le travail lui fit oublier cette déception. Les relations qu'il noua avec Bastien-Lepage, dont tant d'affinités le rapprochaient, portèrent le dernier coup à ses hésitations et l'ancrèrent pour toujours dans la voie vers laquelle il se sentait porté depuis trois ans. Bastien-Lepage avait instauré une formule nouvelle, celle de l'accord raisonné de figures excellemment peintes et d'un décor directement inspiré par la nature, ou, s'il l'on veut, de l'émotion du plein air alliée à une science parfaite d'exécution dans l'atelier. C'est précisément cette recherche du grand art dans l'enveloppe moderne qui était le but, encore inavoué et instinctif, des préoccupations de Friant. Si l'état maladif de Bastien-Lepage et la mort qui l'emporta l'année suivante ne lui permirent pas de le voir souvent, l'impression de ces rares entrevues fut profonde et indélébile.

Bastien-Lepage l'exhorta à travailler le morceau. Un nouvel intérieur d'atelier, où Friant montrait, sous le titre du *Coin favori*, Prouvé dessinant à une table au milieu d'un pittoresque désordre de plâtres et de papiers, fut directement inspiré par ses nouvelles tendances : exposée seule au Salon de 1884, cette œuvre ex-

quise valut au peintre la médaille de troisième classe qui lui avait échappé deux ans auparavant.

Les années 1883 et 1884 furent extrêmement laborieuses : Friant dessinait et peignait toute la journée. De cette époque datent un *Vieux paysan* au coin du feu, un *Potager,* quatre *Études de femmes,* le *Repos du chasseur* (M. Clérin entouré de ses chiens), les *Portraits* de *M.* et de *Mme Petitjean,* de *M.*, de *Mme* et de *Mlle Mathieu,* du peintre *Jeanniot,* dans l'atelier duquel il passait presque tous ses dimanches à Paris, de *Mme Ed. Cournault,* du *Comte des Isnards,* de *Mme Majorelle,* et une dizaine de portraits au fusain, parachevés avec une conscience admirable, parmi lesquels ceux du paysagiste *Licourt,* de *M. Roger Marx* et de *M. Liouville* sont à citer particulièrement. Pendant l'automne de 1884, Friant vint passer six semaines chez moi en Bourgogne et y peignit une *Vue de village* à contre-jour et deux *Portraits* de ma fille. Rentré à Nancy, il entreprit ceux de *M. Angenoux,* conseiller à la Cour, du sculpteur *Bussières,* enfin celui de *Mme de Meixmoron,* qui figura avec un troisième intérieur d'atelier, l'*Ébauche,* au Salon de 1885 : cette fois, deuxième médaille et mise définitive du peintre hors concours. Je doute qu'il existe dans nos fastes artistiques un second exemple d'un artiste de vingt-deux ans en possession de semblables récompenses. Friant était connu, classé, coté, et signalé dans les ateliers, où on le qualifiait de *nouveau terrible,* comme un rival redoutable avec lequel il fallait compter désormais.

Un second accès de fièvre disciplinaire reprit cet indépendant et l'amena à courir de nouveau la chance du prix de Rome ; mais, moins heureux qu'au concours pré-

cédent, il échoua à l'épreuve de la figure peinte. Pour le coup, il renonça à la Villa Médicis, ce dont je me rappelle l'avoir félicité, pour des motifs qui n'avaient rien d'irrévérencieux envers l'institution et tenaient exclusivement à la crainte de voir perdre à mon jeune ami la moindre parcelle de son originalité.

Il me souvient d'une visite que je lui ai faite à cette époque, au mois de mai, dans l'atelier de Prouvé, rue du Moulin-de-Beurre, là-bas, là-bas, plus loin encore que le Luxembourg, derrière le cimetière Montparnasse, dans un quartier nommé Plaisance par la plus ironique des antiphrases. Ah ! je vous assure que le confortable manquait dans la pièce, où il n'y avait pour tout mobilier qu'un chevalet, un tabouret, une table et les deux volumes du Dictionnaire de Bescherelle sur lesquels je m'assis. Mais sur le chevalet était posée une étude d'*Italienne* de la plus rare distinction d'attitude et de couleur ; le jour clair du nord, réchauffé par les reflets montant de la cour ensoleillée, où les élèves de l'atelier J. P. Laurens prenaient le frais dans une raie d'ombre, illuminait le studieux asile ; par la fenêtre ouverte un ciel limpide chantait la bonne chanson du printemps, parlait d'espérance, et jamais, je crois, l'avenir de Friant ne m'apparut plus évident. Les éclats des cuivres d'une fête foraine, installée tout le long du boulevard de Vaugirard, venaient jusqu'à nous et me paraissaient autant de fanfares de victoire.

Le prix de Rome eût exempté Friant de la dette de service militaire à payer à sa patrie : il lui fallut l'acquitter. Fort heureusement un bon numéro à la conscription la réduisait à un an. Il demanda Paris comme garnison,

put l'obtenir et fut affecté au bastion n° 11 du 130e de ligne, près des fortifications. Ses débuts furent assez durs, suivant la coutume, mais peu à peu ses chefs, prenant en considération et en sympathie ce second prix de Rome plus fait pour manier la brosse à peindre que le fusil, lui multiplièrent les occasions de continuer ses études et de se retremper à Paris dans le courant artistique qui ne coulait guère au pied du bastion n° 11. Comme témoignage de sa reconnaissance, le jeune soldat dessina ou peignit toute la hiérarchie du 1er bataillon de la 2e compagnie du 130e, son sergent-major, son adjudant, son sous-lieutenant, son lieutenant, les enfants de son capitaine, et, dans les sommets, deux colonels et un général. Où sont toutes ces œuvres aujourd'hui? Dispersées à tous les coins de la France, il serait impossible de les réunir et je ne puis les enregistrer que pour mémoire, en même temps qu'un *Portrait* de *Jeanniot* à l'aquarelle et un profil de *Gambetta* d'après une médaille de Chaplain.

A une soirée chez M. Volland, sénateur, Friant fit la connaissance de Coquelin aîné, qui devint un de ses plus fervents appréciateurs et le présenta à M. J. Claretie, administrateur de la Comédie-Française. M. J. Claretie lui fit le meilleur accueil et lui donna ses entrées au foyer célèbre de la maison de Molière, où il se rencontra avec l'élite de la littérature et de l'art. En outre de nombreuses auditions au théâtre des chefs-d'œuvre du répertoire, cette fréquentation développa et mûrit l'intelligence déjà si éveillée de Friant. Tout le monde lui faisait fête ; on aimait dans ce milieu d'excessif raffinement sa nature prime-sautière, sa simplicité et la franchise de ses repar-

ties. Son intimité naissante avec Coquelin ne devait pas se borner à des échanges de compliments : non seulement le grand comédien lui acheta plusieurs tableaux pour sa collection, mais il se fit représenter par lui dans sa vie d'homme privé et dans ses principaux rôles. Il n'existe pas moins de douze de ces portraits, tous variés d'attitude et de facture : celui de Coquelin écoutant dans son cabinet la lecture d'un manuscrit par son fils fut un des plus remarqués. Coquelin cadet mit aussi le talent de Friant à contribution et se fit peindre trois ou quatre fois par lui : de son côté, M. J. Claretie témoignait le plus affectueux intérêt à notre concitoyen et lui demanda son portrait ainsi que celui de ses parents et de son fils.

Son année militaire terminée, Friant se remit à des travaux suivis avec plus d'ardeur que jamais. Les *Portraits* magistraux de *M. le Baron de Lacoste,* ancien maître des requêtes au Conseil d'État, et de *M^me^ Constantin,* exécutés à Paris et à Nancy pendant l'hiver et le printemps de 1886, lui méritèrent au Salon une des bourses de voyage accordées aux jeunes peintres les plus marquants. Le lauréat commença par profiter de cette récompense pour visiter la Hollande et ses musées, de compagnie avec son compatriote Henri Royer. C'est vers Franz Hals et Rembrandt, et aussi vers les petits maîtres qui ont peint avec tant de perfection les scènes de la vie intime de leur temps, les Gérard Dow, les Metzu, les Mieris, les Pierre de Hooghe, que se portèrent ses préférences ; Rembrandt surtout l'enthousiasma. Puis il se mit à l'ouvrage et rapporta de cette campagne d'hiver le *Vieux château d'Anvers,* une *Vue* de la même ville par la neige, le *Canal à Dordrecht,* une *Famille de pêcheurs*

et une *Jeune fille de l'île de Marken*. Trois mois après, seconde utilisation de la bourse de voyage et départ pour des régions plus lointaines et moins froides, l'Italie et la Tunisie. Tout chemin mène décidément à Rome : Friant n'avait pu y arriver par l'École ; il s'y rendit de son propre mouvement, s'y arrêta quelques jours pour y peindre deux études d'un sentiment délicat, le *Forum* et une *Vue du Tibre*, passa à Naples, gravit le *Vésuve* dont il prit trois aspects, et mit enfin le cap sur Tunis. C'est lui-même qui va, de sa plume alerte et colorée, nous tenir au courant de ses impressions dans sa nouvelle résidence.

Maison Flamingo, 2, rue Al-Djazira,
(Date incertaine, Friant n'en mettant jamais) 1886.

Mon cher Meix,

La vie est trop courte; on n'a pas le temps de s'arrêter à une idée. Avant d'avoir pu donner suite à un projet on en a dix autres en tête. Il vous faut toujours regretter ou désirer ; c'est essoufflant. J'avais trop à faire déjà dans mon petit Nancy et voilà que je cours à droite et à gauche, que je me creuse l'appétit de plus en plus, sans aucun espoir d'arriver jamais à me rassasier, d'établir enfin l'équilibre entre le besoin de production et la production.

L'échantillon d'Orient que j'ai dans la seule ville de Tunis me remplit d'étonnement; c'est tout un monde nouveau. Le laisser-aller de la vie intime en pleine rue, la libre allure de gens peu préoccupés de mode, de correction, de tenue et d'autres balivernes, *moisissures de la civilisation*, sont une source inépuisable de pittoresque.

Et en fait de peinture le pittoresque est quelque chose, bien qu'on s'en soit trop servi pour déguiser sa faiblesse ar-

tistique et qu'il soit tombé en disgrâce pour nous avoir été présenté par des imbéciles.

Les tableaux complets rencontrés ici à chaque pas me donnent la sensation d'un grand délassement comme d'un grand vide rempli, aussi. Plus de rues droites, plus de maisons symétriques, plus de costumes uniformément gris ou noirs, surtout plus les bienséances de la vie intérieure chez nous qui nous empêchent de manger un petit pain sur le trottoir. Puis, qu'il est facile de pénétrer dans les maisons particulières (je parle des maisons juives, car celles des Arabes sont fermées, bouchées à l'émeri)! Du reste on y voit tout du dehors; comme on s'installe avec aisance au premier coin de rue, et comme on a tout de suite quarante burnous derrière soi, mais aussi comme on les bouscule quand ils vous gênent un peu trop! C'est le pays de la peinture : une variété de formes et de tons qui se caractérise différemment à chaque tournant de rue.

Mais je ne trouve pas le *sentiment* dans tout cela; l'esprit, ou le cœur, si vous voulez, n'y est peut-être pas porté, justement à cause de tout ce que voient les yeux. Mais pas un coin ne porte comme chez nous à cette douce mélancolie si pleine de charme. C'est toujours gai.

Jusqu'à présent je n'ai peint que dans la rue : bientôt je pourrai vous dire un mot des enfants d'Israël chez eux. J'ai visité déjà une quantité de maisons, entre autres celle du grand rabbin ou plutôt du caïd (chef suprême). J'y ai été invité à dîner par sa femme, une très aimable personne tout de noir habillée, qui ne peut réparer des ans l'irréparable outrage mais qui a dû être très bien dans son temps, si j'en juge par un groupe de jeunesses de la famille me regardant par-dessus son épaule à ma présentation. Je tâcherai de rapporter des souvenirs bien exacts de ces beautés sémitiques et si j'ai réussi à pincer leur type vous m'en direz des nouvelles.....

Je lui en ai dit effectivement des nouvelles, et d'excel-

lentes, car les études qu'il me fit voir à son retour sont des plus importantes et des plus réussies. On respire l'air lumineux de ce beau pays dans les *Environs de Tunis;* le *Souk des tailleurs* nous dévoile, avec une perfection déconcertante de touche, un coin de cette vie pittoresque si bien faite pour charmer les yeux ; la *Juive tunisienne* est un élégant échantillon de cette race dont le type préoccupait le voyageur. Mais là devait se borner pour cette fois sa campagne artistique sur le sol africain : le soleil terrible de cette région ardente, qu'il bravait avec l'insouciance imprudente de la jeunesse, finit par l'éprouver beaucoup. De violents maux de tête le forcèrent à venir chercher en France un climat plus modéré, et il lui fallut plusieurs mois pour se rétablir de cette crise d'insolation.

Mais une fois en possession de ses forces, de nouvelles œuvres se succédèrent sans interruption : le *Portrait* de *Mme Coquelin mère,* celui de *Jean Coquelin,* exécuté à Londres en même temps que celui de *Miss Tennant,* qui devait épouser Stanley quelques mois après, puis en France un nouveau *Portrait* de *l'auteur* en blouse, celui de *Mme Paul* et enfin le grand tableau des *Canotiers,* sur lequel je veux m'arrêter quelques instants pour varier l'aridité de tant d'énumérations. Dans l'ombre transparente d'un bâtiment en planches, sur les rives de la Meurthe, une vingtaine de jeunes gens sont assis autour d'une table : l'un d'eux coupe le pain, et tous les regards sont concentrés sur une oie savoureuse que le président de ces agapes amicales apporte triomphalement. Tout dans cette scène intime respire la gaieté, l'atmosphère limpide, les stries des costumes professionnels, la bonne

humeur qui éclate sur tous les visages, les lointains attendris sous la poudre d'un soleil matinal. Et tout cela est observé et peint avec une science, une souplesse, une dextérité de main qui font de cette toile une œuvre complète.

Stimulé par le succès qu'elle obtint au Salon de 1888, Friant se décida à entreprendre un tableau de plus grandes dimensions encore et prit pour thème l'entrée de notre cimetière de Préville un jour de Toussaint. Contre le pilier de la porte est assis le pauvre aveugle Auger, que tout Nancy aimait et secourait ; une fillette s'avance pour lui faire l'aumône, et derrière elle ses parents et d'autres visiteurs, des fleurs à la main, se dirigent vers le champ du repos enseveli sous la neige. Cette symphonie puissante en blanc et noir, où les attitudes sont si variées et si vraies, où la touche est si fière, remporta au Salon de 1889 un succès éclatant. Les journaux la célébrèrent à l'envi : j'ai vu et lu la volumineuse collection de plus de 250 comptes rendus, tous plus élogieux les uns que les autres, transmis à Friant par l'agence Bonneau. Le *Portrait* de *M^me^ Paul,* d'un art si délicieux, ne fut pas oublié dans ce concert d'éloges, auquel l'État s'associa par l'achat de *la Toussaint* pour le musée du Luxembourg, et que le jury ratifia par la très haute récompense du prix du Salon. Pendant cette même année s'ouvrait l'Exposition universelle, où Friant figura avec dix tableaux et à l'issue de laquelle il obtint une médaille d'or et la décoration de la Légion d'honneur. Il avait vingt-six ans; on voit que Devilly ne s'était pas trompé sur l'avenir de son élève.

Le prix du Salon donnait à l'artiste droit à deux nouvelles années de voyage. Il retourna en Hollande, visita

l'Espagne, séjourna à Monaco, puis, repris par la passion du soleil, se rendit à Alger. Ces pays si différents lui inspirèrent les études les plus diverses, types de pêcheurs zélandais, vieilles rues espagnoles, rochers et falaises à Monaco et à Monte-Carlo, ports algériens : à Monaco il fit plusieurs portraits de la famille Worth.

A la fin de 1889, un différend survenu au sujet de l'exemption, soutenue et combattue avec une ardeur égale, des médailles de l'Exposition universelle, provoqua la discorde entre les artistes français jusque-là unis. Les partisans du maintien des immunités affectées aux récompenses demeurèrent fidèles aux Champs-Élysées; les autres, ayant Meissonier à leur tête, se séparèrent de leurs confrères pour fonder la Société nationale des Beaux-Arts, qui trouva au Champ-de-Mars de vastes salles d'exposition. Dans le premier camp demeurèrent les amis des traditions; dans l'autre se groupèrent les indépendants, les novateurs, tous ceux qui estimaient que l'art doit se dégager des anciennes formules et des habitudes stationnaires. Ces idées répondaient trop bien à celles de Friant pour qu'il hésitât à s'enrôler sous la bannière de Meissonier : il accepta avec empressement la place qui lui fut offerte parmi les fondateurs, puis parmi les membres de la délégation de la Société nationale, dont il est un des coopérateurs les plus actifs, ainsi qu'en témoigne le relevé des œuvres, au nombre respectable de 38, envoyées aux six expositions qu'elle a organisées jusqu'à ce jour. En 1890 : la *Lutte*; *Discussion politique*; *Retour de la pêche*; le *Vagabond*; *Portraits* de *M^me^ L...*, de *M. B...* et de *M^me^ W...*; *Rocher de Monaco*; *Pont de Londres*. En 1891 : *Ombres portées*; *Portraits* de *M^lle^ S...*,

de *Coquelin et de son fils,* et de *Coquelin dans le rôle de Destournelles.* En 1892 : les *Souvenirs ;* le *Pauvre ;* le *Bon chien ; Portrait du général H... ;* la *Rivière.* En 1893 : *Portraits* de *M. W...,* de *Coquelin cadet* et de *Mlle A. W... ; Ballade à la lune ;* la *Géographie ;* le *Chapeau à fleurs ; Oasis à Biskra ;* deux *Ports d'Alger.* En 1894 : *Premier assaut ;* le *Pêcheur ;* les *Bribeurs ;* le *Pain ; Repas frugal ; Portrait* de *M. Antonin Proust.* En 1895 : *Jours heureux* et quatre *Portraits.*

Me réservant de revenir sur quelques-uns de ces tableaux, j'ai tenu à en consigner ici la longue liste, pour montrer combien ces six dernières années ont été pour Friant laborieuses et fécondes. Il nous a été donné d'admirer il y a trois mois, au Salon de la Société lorraine des Amis des Arts, sept de ses œuvres nouvelles qui seront exposées en mai prochain au Champ-de-Mars : quatre *Portraits,* dont le sien ; la *Petite barque, Fiançailles* et la *Pluie.* Jamais, je le constate avec tous les visiteurs, le talent de Friant ne s'est affirmé avec plus d'autorité ; jamais l'artiste ne s'est montré mieux en possession de son dessin et de sa facture.

La plupart de ces tableaux ont été peints à Nancy, que l'artiste adopta définitivement à partir de 1890 comme un foyer de plus en plus aimé. Il se rend deux ou trois fois par an à Paris pour y revoir ses amis et y suivre le mouvement artistique, mais l'élégant atelier qu'il a repris boulevard de Clichy après la mort de Feyen-Perrin ne peut l'y retenir et il a hâte de retrouver le calme de sa chère province. Son second atelier de la rue de Thionville est aussi presque toujours inoccupé : il lui préfère l'éclat du plein air ou les pénombres d'intérieurs plus humbles.

Il est un coin de banlieue bien connu des Nancéiens. Au pied du coteau de Sainte-Geneviève, dentelé par les arêtes des sapinières, entre les trois arches du Pont-d'Essey et la vanne des Grands-Moulins, la Meurthe, roulant ses flots paisibles dont les canalisations de la cité n'ont pas altéré encore le céladon glaucescent, s'étale en une large courbe bordée de constructions et de jardins. C'est toujours la ville, qui s'accuse par quelques hautes maisons modernes, et c'est déjà un peu la campagne, une campagne suburbaine peu à peu envahie par la civilisation. Telle qu'elle est, avec ses airs de nature à demi apprêtée, cette anse est charmante, et la symphonie des saisons y chante ses multiples mélodies. Au renouveau, le fin réseau des saules colore de rouge délicat son mirage dans l'eau profonde, coupé d'estacades et de pieux d'amarre : la verdure des jeunes gazons pétille sur les berges, et les feuilles naissantes blondissent les jets montants des peupliers ; en été, l'animation des baigneurs du Sport nautique, les appels des canotiers, qui rivalisent de zèle sur le miroir liquide, égaient les sévérités des verdures puissantes ; en septembre, l'or des feuilles resplendit sur le bleu laiteux des ciels ; puis tout s'éteint et retombe au silence triste des brumes et des gelées. Tout autour, jusqu'à la morte du Pont-Cassé, des bouts de terrains vagues, des masures et des piles de planches s'entremêlent en un damier fantaisiste, dominé par le lourd panache de quelques ormes. Les amateurs de natation, les pêcheurs, les laveuses, les promeneurs de toute condition animent cette fin de faubourg et y tracent les sillages les plus capricieux.

C'est sur ces rives, dans ces enclos aux gramens toujours

foulés, dans ces modestes cabanes, à toutes les heures des jours et des saisons, que Friant se plaît à s'installer et à trouver la plus grande partie de ses motifs. Le personnel et les familiers du Sport lui ont fourni les éléments de ce chef-d'œuvre appelé la *Discussion politique*, de ses *Souvenirs*, où une femme âgée rêve du passé en contemplant des enfants jouant sur une berge, du *Retour de la pêche*, des *Bribeurs* noyés dans la bruine, du *Pauvre*, du *Premier assaut*, du *Vagabond*; ses amis lui ont servi de modèles pour les *Canotiers* et la *Petite barque*; deux jeunes baigneurs ont inspiré la *Lutte*, d'une anatomie si érudite; la vue d'une fillette du quartier apprenant sa leçon en déjeunant a été le point de départ de la *Géographie*; celle de deux femmes contemplant avec amour un petit carlin a fait naître le bijou appelé le *Bon chien*; tous les acteurs de ces scènes familières, rendues avec la conscience aimable des maîtres hollandais, le *Repas frugal*, les *Fiançailles*, la *Pluie*, *Propos galants*, habitent ces parages; c'est sur la passerelle du Pont-Cassé qu'il a placé les deux jeunes gens acquis par le Musée de Nancy; enfin, c'est dans le jardin de M. le commandant Larguillon, propriétaire du Sport nautique, qu'il a exécuté ses deux superbes panneaux décoratifs des *Jours heureux*, destinés au Grand salon de notre Hôtel de Ville.

Pendant ces six dernières années, Friant n'a fait qu'un déplacement important, le voyage de Biskra, où il se rendit en 1892 avec un de mes fils. Les impressions qu'il y ressentit furent toutes différentes de celles de Tunis. Étalée au milieu d'une campagne florissante, au bord de son lac sillonné d'embarcations, rafraîchie par la brise de mer, Tunis est une ville riante, hospitalière, animée

par un renouvellement constant de voyageurs, et gardant des coutumes du passé juste ce qu'il en faut pour intéresser des civilisés en quête d'émotions exotiques. Biskra n'est qu'une oasis poussée comme une plante rare et fragile en plein sable aride, entre les massifs dénudés du Djebel-Aurès et la désolation infinie du désert. Le torrent qui l'avoisine est à sec durant les cinq sixièmes de l'année et ne marque son cours que par un lit de cailloux roulés de 200 mètres de large; seuls les puits artésiens alimentent quelques ruisselets d'eau courante dans lesquels baignent les palmiers. La vieille ville est absolument fermée à l'étranger et les indigènes lui gardent des visages hostiles. De temps en temps une caravane passe et met quelque vie dans cette monotonie sur laquelle s'appesantit la voûte d'un ciel de feu. Plus d'intérieurs pour le peintre, plus de mouvement dans les rues mornes : il lui faut chercher les grands aspects de cette nature austère ou la fraîcheur des sous-bois de palmiers et d'oliviers, lorsque le simoun lui roule dans les yeux ses effluves chargés de sable brûlant. Les quatre tableaux que Friant rapporta de son séjour dans ce pays, *Sous les palmiers*, *Environs de Biskra*, *Oasis*, *Sous les oliviers*, en marquent bien la beauté sévère et la grandeur un peu farouche.

En Nancéien fidèle, Friant n'a jamais manqué aux rendez-vous, annuels aujourd'hui, de la Société lorraine des Amis des Arts, où ses œuvres, dont nos expositions ont eu souvent la primeur, ont toujours été le principal centre d'attraction.

Je me suis occupé de préférence de ses tableaux, parce que la peinture à l'huile est pour lui le plus éloquent des

moyens d'expression, mais je ne saurais omettre les nombreux dessins à la plume, au fusain et au crayon, les aquarelles, les pastels et les eaux-fortes par lesquels il s'est délassé de travaux plus sérieux. Il s'est trouvé du premier coup maître de ces procédés : je ne crois pas que l'art limpide de l'aquarelle puisse être mieux compris que dans la *Tartine,* et je ne connais guère de pastels d'une délicatesse plus souple que les portraits de *M^lle de M...* et de *M^me M...* Le *Portrait* au fusain de *M. Licourt,* celui de *M. Guingot,* encore inédit, sont d'une puissance et d'une vérité rares. Toutes les associations artistiques de Paris, les pastellistes, les aquarellistes, le cercle de la rue Boissy-d'Anglas, les groupes de peintres de la salle Petit, tiennent à honneur de le compter parmi les collaborateurs de leurs expositions.

Telle est en résumé l'œuvre de notre concitoyen : il me reste à l'apprécier en ensemble. Quelques mots de l'homme avant de parler de l'artiste.

Si Friant n'avait justement pris soin, il y a quelques mois, de se peindre lui-même, j'essaierais de décrire son image; mais que pourrait ma plume rétive en concurrence avec ses pinceaux! Son dernier portrait, qui, grâce à sa libéralité, appartient désormais à notre Musée, est la vivante incarnation de sa physionomie intelligente et volontaire, de son regard aigu et scrutateur auquel rien n'échappe, de cet air résolu d'un chercheur hardi qui s'attaque à toutes les difficultés parce qu'il se sent de force à les vaincre. Dernièrement, en la revoyant dans la grande salle de l'École française moderne, je me demandais ce qu'on penserait dans l'avenir de cette pein-

ture si large et si précise à la fois, où tout est dit sans être souligné, et j'avais la conviction qu'on la rapprocherait sans hésitation de celles de Clouet, d'Holbein, des portraits de ces puissants investigateurs qui ont su faire rayonner l'âme de leurs modèles dans une ressemblance impeccable. Assez grand, mince, Friant est expert à tous les sports, natation, vélocipédie, escrime, gymnase; il est même aéronaute consommé. Si le cœur vous en dit, vous pouvez vous embarquer avec lui pour un voyage de 4,000 mètres et plus dans les profondeurs de l'éther, traverser les nuages, monter, monter toujours, planer dans les régions sereines d'où notre globe vous paraîtra très mesquin, et y retomber avec souplesse après une vertigineuse descente. Tous ces exercices ne sont pour Friant qu'un entretien de ses forces et un moyen de les garder pour la peinture, qui est l'unique passion vers laquelle tout converge. Indifférent à la fortune qui est venue si vite à lui, dédaigneux de toute distraction, abhorrant le tabac et les lieux où l'on fume, indifférent au jeu, buveur d'eau convaincu, ennemi de toute veille, il n'a d'autre joie que l'art et d'autre souci que de se remettre à son chevalet pour y donner la plus grande somme d'efforts possible. Il n'a pas trente-trois ans et compte déjà plus de deux cents œuvres qui toutes justifieraient un examen et une description. Il faut l'avoir vu comme moi au travail pour se rendre compte de la somme énorme de volonté dépensée dans ces heures d'acharnement et de la fatigue qui en résulte pour tout l'organisme. L'escrime, le trapèze, les haltères, sont d'excellents réparateurs: Friant y joint de longues promenades quotidiennes sur la côte de Malzéville, cette

amie de son enfance d'où il redescend lorsque les feux du soir émergent de l'ombre dans la plaine où s'endort la ville.

La caractéristique du talent de Friant, sur laquelle je crois avoir suffisamment insisté pour n'avoir plus à m'y étendre, est la poursuite de la figure humaine dans son cadre intime. C'est, au fond, la formule des primitifs, abandonnée dès le XVI^e^ siècle avec l'importation du style italien qui préconisait l'éclairage spécial des vitrages d'atelier, les fonds conventionnels, colonnes, jardins, tentures aux plis cadencés, et cherchait à ennoblir l'humanité sous ces arrangements décoratifs. Avec son esprit droit et net, Friant devait fuir ces mises en scène un peu théâtrales où détonnent quelque peu nos pauvres costumes modernes, si lugubres de ton et si étriqués. Il s'est attaqué au réel, en plaçant ses modèles dans leur entourage familier, une femme du monde dans son salon, un magistrat à son bureau, des ouvriers sous le jour assombri de l'atelier, des buveurs reflétés par la lumière ondoyante d'un berceau de feuillage.

Il ne faut pas croire que cette localisation, si simple en apparence lorsqu'on la voit exécutée, soit obtenue sans peine. Elle exige les plus laborieuses recherches de conception, et ce premier travail, tout intellectuel, est peut-être le plus important de tous. Tel tableau nous montre des fiançailles d'ouvriers dans un modeste atelier : pour placer les deux figures dans leur attitude simple et touchante, sous le jour tamisé qui donnera à cet épisode intime une poésie pénétrante et délicate, que d'essais, que de changements, que de recommencements ! Jamais l'artiste ne se résout à aborder un sujet

ou un portrait sans l'avoir terminé entièrement en pensée dans son ensemble et dans ses détails.

C'est alors seulement qu'il passe à l'exécution et que commence la seconde phase de son labeur. On ne peut se faire une idée du scrupule qu'il apporte à arrêter son dessin. Tandis que beaucoup de peintres s'aventurent après quelques lignes sommaires dans les hasards périlleux de la couleur, il ne prend ses pinceaux que lorsqu'il a précisé ses personnages sous une construction poussée aussi loin que possible et reprise à satiété jusqu'à ce qu'elle soit absolument complète. Aujourd'hui encore où il est si sûr de lui, il ne transige jamais avec cette assise fondamentale de toute œuvre durable. S'il lui faut effacer son dessin huit ou dix fois, rien ne le rebutera : il ira toujours jusqu'au bout et n'ouvrira sa boîte à couleurs que lorsqu'il n'aura plus un trait à ajouter à sa mise en place.

Cette fois il peut s'armer de sa palette, sur laquelle sont rangées en bon ordre les huit ou dix couleurs auxquelles il l'a réduite après avoir constaté leur solidité et reconnu les inconvénients des trop nombreuses sophistications offertes aux peintres par le commerce. Il s'est confiné dans celles qui offrent les moindres chances d'altérations, et pour s'en préserver davantage il les mêle le moins possible. Frappé de la saveur d'un ton posé sur l'enduit clair de la toile ou du panneau, il a pour objectif capital de l'appliquer ainsi, mais en rendant chaque touche expressive et en la faisant concourir au caractère de son œuvre. Pour un chercheur pénétrant, cette exécution, qui doit rester libre dans un rendu minutieux du détail, constitue un travail dont il est impossible de pré-

voir l'importance et la durée. Il est rapide quelquefois, mais presque toujours il ne s'obtient qu'au prix des efforts les plus continus : souvent, lorsque le dessin enfoui sous la couleur pèche par quelque point, il faut effacer le résultat acquis en plusieurs heures, quand ce ne sont pas des jours et des semaines. Ces séances sont dures : on en sort absolument harassé au moral comme au physique, et obsédé par un souci dont la nature impressionnable de Friant exagère encore l'amertume. Tel nous l'avons vu lorsqu'il cherchait son *Enfant prodigue,* tel il est resté, consciencieux au delà de tout ce qu'on pourrait imaginer. Il lui est arrivé maintes fois, surtout dans ses débuts, d'abandonner pour toujours et d'anéantir des tableaux en train, même très avancés, dont il était mécontent et qu'il désespérait de parfaire comme il le voulait. Que de regrets ces hécatombes ont laissés à ses modèles, que d'œuvres intéressantes ont été exterminées par cette volonté implacable ! Nous pouvons en juger par celles qui ont échappé par miracle à la destruction. Un jour, peu satisfait d'un portrait à peu près terminé, mais où il trouvait cependant des qualités qui en autorisaient la conservation, Friant en a fait un second tout à fait différent de pose et d'éclairage, ce dont son modèle, auquel il les a laissés tous deux, n'a eu garde de se plaindre. Dans une autre circonstance, il avait consacré soixante séances — je dis soixante — dont vingt-cinq au moins de dessin, à un grand portrait en pied, et à la fin de la soixantième il était retourné chez lui en proie à un véritable chagrin de le voir si loin de ce qu'il ambitionnait. Revenu de très bonne heure le lendemain, seul, sous la même crise de désappointement, il se trouva l'énergie de

le gratter de fond en comble avec le rasoir de l'*Enfant prodigue* renforcé d'un copieux frottis d'essence : il n'en restait rien. La stupéfaction navrée de sa victime revenant prendre la pose est facile à comprendre, mais le peintre était si abattu qu'avec une bravoure qui, sans être surhumaine, était peut-être plus que féminine, son modèle — c'était une femme — prit sur lui de le remonter par des paroles réconfortantes, et l'obligea séance tenante à recommencer ce malheureux visage disparu sous l'acier et la térébenthine. Stimulé par cette attitude énergique en face du désastre, l'artiste se remit immédiatement à l'ouvrage et au Salon de Paris suivant il en était récompensé par sa seconde médaille.

D'ordinaire il peint assis, mais il lui arrive quelquefois d'installer son tableau côte à côte avec son modèle, et à chaque touche de se reculer de dix pas pour envelopper l'original et la copie sous un même coup d'œil. Voilà une gymnastique qui se chiffre par de nombreux kilomètres dans trente ou quarante séances de trois heures. C'est ainsi qu'a été exécuté, entre autres, le magnifique *Portrait* de *M. Worth père,* dont un des plus grands peintres de la jeune école contemporaine me disait au Champ-de-Mars, où nous le regardions ensemble : « Il n'y en a guère parmi nous à Paris capables d'un morceau de cette force ! »

Lorsque Friant étudie le mouvement, ce sont ses modèles qui évoluent devant lui et dont il cherche à cueillir les attitudes au vol, la fillette de la *Toussaint* par exemple, ou l'âne de l'*Oasis de Biskra,* qu'il faisait trottiner dans un perpétuel va-et-vient.

Bien que très sensible aux beautés du paysage, le peintre ne l'aborde pas volontiers pour lui-même : il le

trouve trop capricieux, trop mobile pour être étudié avec la passion de perfection qui le possède. Mais il le comprend à merveille et lorsqu'il l'a choisi comme décor de ses tableaux, c'est avec l'entente la plus accomplie de son charme et de son atmosphère.

L'écueil de cette investigation entêtée, c'est la sécheresse : Friant n'y tombe jamais. Il poursuit tous les détails utiles d'une figure, mais son tact subtil lui fait négliger ceux qui n'ajouteraient rien à son caractère. Il sait s'arrêter à temps dans cette voie que beaucoup de ses imitateurs poussent jusqu'à l'extrême, en prenant pour de la vérité ce qui n'est que de la minutie. Chez lui tout est constamment subordonné à l'aspect général, et ses grands tableaux comme ses plus petits ont une tenue qui défie toute critique : la facture en est toujours souple sans la moindre maigreur. Les passages délicats qui relient les personnages aux fonds, et la science incomparable avec laquelle les accessoires sont maintenus dans leur rôle discret, laissent à l'ensemble une harmonie absolue. Il est impossible d'allier une exécution plus parfaite et plus large à tant de précision.

Cette étude serait incomplète si je n'y mentionnais pour la combattre une réserve souvent formulée sur le choix ordinaire des modèles de Friant. On lui reproche la vulgarité de ses types. Mais on semble oublier que lorsqu'il s'attaque à des personnages raffinés il les rend avec toute leur élégance et toute leur distinction. C'est vraiment trop rapetisser l'art que de le cantonner dans un genre déterminé, quel qu'il soit. Voyez ce que deviennent les peintres mondains quand leur filon s'épuise et lorsqu'ils ne cherchent pas d'autres inspirations : leur

talent s'étiole et se vulgarise dans une habileté de métier dont il faut laisser l'exploitation aux fournisseurs des journaux de mode. Pour un chercheur d'humanité il y a d'autres sources d'émotion et de style. Je dis de style : j'y insiste et n'en veux d'autre preuve que les deux panneaux de Friant destinés à notre Salle municipale de fêtes, ces *Jours heureux* qui donnent si clairement l'impression d'un bonheur intime. D'un côté une famille de moissonneurs se repose à l'ombre de grands arbres des labeurs de la journée ; de l'autre un essaim de jeunes filles cueille des fleurs des champs sous les feux attiédis du soleil à son déclin. L'attitude pleine de noble simplicité des personnages, la paix sereine qui les enveloppe, l'irradiation de la lumière attendrie qui ruisselle dans ces paysages d'une grâce idyllique, donnent à ces épisodes de vie champêtre une véritable grandeur. Friant aurait pu les traiter d'une manière décorative, avec des théories de nymphes aux tuniques classiques, mais sa haute probité d'art s'est refusée à ces arrangements d'une mythologie banale : c'est dans la vie moderne qu'il a conçu son œuvre, et c'est bien le sentiment de jours heureux qu'elle évoque en nous.

Il n'y a de vulgaire en art que ce qui est compris et rendu avec vulgarité. L'artiste a le droit de prendre où il lui plaît ses inspirations. Teniers les a trouvées dans les joyeux compères de ses fêtes flamandes, Millet dans les humbles occupations des paysans de Barbizon ; qui songe à blâmer ces grands génies de ne pas avoir chanté des milieux luxueux ! Et puis, croit-on qu'il soit toujours facile à un artiste de peindre à point nommé des mondanités, si on ne les lui commande pas ?

J'ai entendu souvent formuler le vœu que Friant se laissât aller davantage à l'emportement de sa brosse, et qu'il ajoutât quelques pages hardies et fières au *Portrait* de *M. Worth* dont je parlais tout à l'heure et à quelques souvenirs de Hollande ou d'Afrique exécutés en pleine fièvre d'impression. Je me rallie d'autant plus volontiers à ce vœu que je l'ai moi-même exprimé fréquemment à mon jeune concitoyen. Attendons : l'évolution de son tempérament amènera, je crois, l'admirateur de Hals à ces vaillances qui ne sont encore que l'exception dans sa carrière de chercheur obstiné. Il est homme à nous réserver bien des surprises. En attendant, laissons-lui sa liberté et ne lui demandons que de continuer à nous donner beaucoup de ces belles œuvres que son talent rend si délicates et si éloquentes.

Il me faut clore ces notes déjà longues. Puissent-elles refléter un peu de la sympathique admiration que j'éprouve pour ce loyal et excellent peintre dont nous avons le droit d'être fiers, et qui, j'en ai l'absolue certitude, occupera une place de plus en plus haute parmi la pléiade de nos meilleurs artistes.

LES

DERNIÈRES POÉSIES

DE M. LEUPOL

Par A. LOMBARD

Membre titulaire de l'Académie de Stanislas, son président en 1871, M. Leupol qui, déjà bien avancé en âge et fatigué par de longs travaux, devint membre honoraire en 1882, n'a cessé dans sa retraite de cultiver la poésie qu'il aima toujours comme le délassement de ses graves études qui se portèrent principalement sur l'orientalisme et la langue sanscrite. Il a légué ses manuscrits à l'Académie de Stanislas à laquelle il avait voué une profonde affection, une sorte de culte, comme l'attestent les vers émouvants qu'il lui adressa pour dernier adieu, à la veille de sa mort.

« Je lui lègue, a-t-il dit, un manuscrit contenant les « travaux de mes dernières années. Ce volume, intitulé « *Seniliora*, est cartonné et couvert de toile.

« Si je n'avais pas achevé de mettre au net une copie « de mes œuvres posthumes, l'Académie prendrait le « cahier tel qu'elle le trouverait, avec un autre manus-

« crit également en toile et, de plus, un petit carton con-
« tenant en feuilles une étude dite *Fauvet,* histoire d'un
« village.

« Ces trois choses, la copie non achevée, si je n'ai pu
« la finir, le premier jet de *Seniliora,* le petit carton
« plein de feuilles, sont ensemble dans le tiroir du côté
« de la fenêtre du bureau qui supporte une petite biblio-
« thèque dans la salle à manger. »

Ce legs, dont le caractère vraiment touchant par sa simplicité, comme on l'a dit, atteste toute la confiance du vénéré vieillard dans le souvenir et l'affectueux respect de ses confrères, impose évidemment à l'Académie des devoirs qu'elle ne pouvait négliger. Nous venons pour notre faible part contribuer à les remplir.

Seniliora ! Ce titre, adopté par l'auteur, rappelle aussitôt les *Senilia* publiés en 1888. Sans revenir sur cette publication, dont l'auteur était déjà octogénaire, sans entendre présenter sur la vie et les travaux de M. Leupol une étude qui, pour être satisfaisante, demanderait une compétence qui nous manque, nous croyons du moins devoir transcrire ici un passage de la préface où M. Leupol parle de lui-même sans vanité assurément, mais plutôt avec la simplicité d'une modestie qu'il est permis de trouver excessive.

« J'ai fait ce travail (*Méditations et légendes orientales,*
« première partie. — *En France,* seconde partie) pour
« me reposer des fatigues et des labeurs auxquels je me
« vouais sur la langue sanscrite et sa littérature. Depuis
« la grammaire du R. P. Paulin de Saint-Barthélemy,
« publiée à Rome par la congrégation de la Propagande
« en 1790, jusqu'aux plus récents essais de nos linguis-

« tes, de nos critiques, je me suis efforcé de tout voir et « de tout traduire. Quand le texte était par exemple en « latin, j'avais recours à mes études d'autrefois ; en an- « glais, à mes confrères ; en italien, à ma femme ; en « allemand, à ma fille ; et c'est ainsi que j'ai pu contri- « buer à l'impression d'une Méthode, d'un Lexique, d'un « Selectæ, d'un Spécimen, d'un Jardin des racines avec « plus de bonne volonté que de talent et peut-être comme « la mouche du coche, mon érudition empruntée n'étant « qu'un hommage rendu par le disciple à ses maîtres, à « Chézy d'abord, au regrettable Eugène Burnouf, à Loi- « seleur-Deslongchamps, puis à Bopp, à Lassen, à Stens- « ler, à Westergaard, à Max Muller, à beaucoup d'autres « sans qui, assurément, je n'aurais rien été. »

Voilà l'homme, comme il se juge et entend se mettre à sa place. Volontiers je croirais qu'il ne se rend pas justice et que des juges compétents, ses pairs, verraient dans cette masse de travaux et leurs résultats beaucoup plus que les mérites d'un disciple ordinaire. Mais n'est-ce pas aussi un naïf et charmant tableau qu'il nous présente assurément sans y songer, dans cette collaboration assidue de sa femme et de sa fille? On peut en rapprocher trois vers de ses *Adieux à l'Académie*:

> Le sol qui m'a porté près de nonante années
> A semé sur mes pas de modestes bonheurs
> La moisson des petits, la gerbe des glaneurs !

Oui ! C'était l'homme qui n'a jamais rêvé, dans le cours de ses travaux, que les bonheurs modestes, se comparant au petit, au glaneur qui fait sa gerbe sur le sol où d'autres ont largement moissonné.

Mais un temps est venu où ces biens mêmes qu'il trouvait faits pour lui, et qu'il considérait, simples et sûrs qu'ils devaient lui paraître, comme la juste récompense d'une vie probe et studieuse, lui ont entièrement échappé. Il eut la douleur de survivre, et pour longtemps, à sa femme et même à sa fille, supportant ainsi la plus cruelle rançon que la nature puisse exiger d'une existence prolongée au delà des bornes ordinaires. Il ne pouvait non plus, infirme et presque aveugle, continuer les chères études auxquelles il s'était « voué », comme il le dit dans sa préface de 1888. Cependant, aimant encore à composer des vers, son esprit, naturellement religieux, se livrait à la méditation comme si une harmonie lointaine venait charmer ses douleurs. De là sa paraphrase du livre de Job où, sans doute, il lisait une leçon de résignation suprême à la volonté divine, et nombre de pièces qu'un même sentiment inspire, celui d'une âme qui souffre et que rien ne vient distraire de son isolement ; car il avait vu disparaître aussi presque tous ses amis, parmi lesquels il était heureux de compter un homme objet de son admiration, M. Guerrier de Dumast. Quelques pièces, il est vrai, ont un autre caractère comme *Vieux et Jeunes* ou *les Gens de lettres*. Mais elles sont rares et l'accent général est celui de la plainte et de la foi.

Ce sont poésies de premier jet, comme l'auteur l'a dit lui-même. Et comment aurait-il pu, à un âge si avancé, dans une situation si douloureuse, s'astreindre à une correction sévère? Ce qu'il nous dit avec une parfaite sincérité, c'est l'état de son âme. Tel est le point de vue auquel on doit le juger et alors on reconnaîtra la tou-

chante sensibilité, la vive imagination conservée jusqu'à l'extrémité de la vie par ce vieillard qui était sur le point, quand la mort lui a fait signe, d'entendre sonner sa quatre-vingt-dixième année.

Terminons cette courte notice par une citation où l'homme intérieur s'est caractérisé, sans y songer, par une de ces réflexions qui naissent à l'improviste dans une conscience scrupuleuse unie à un esprit libéral et élevé.

Il est bon catholique, comme il le dit :

Je suis un vieux chrétien du siège apostolique.

Il déclare qu'en même temps il respecte les autres croyances, mais craint d'encourir le blâme d'une orthodoxie rigoureuse. Il se rassure en pensant que le bon Dieu (*sic*) daignera lui faire grâce et s'exprime alors, sur la bonté divine, en un style dont la beauté est d'autant plus élevée qu'elle est due au mouvement de l'âme.

Je dis le bon Dieu, dans toute la sincérité de mes sentiments, parce que le mystère des autres attributs de l'Éternel m'écrase et que rien de terrestre ni de surnaturel ne m'aide à me former une idée, une image, de sa puissance, de sa grandeur, de sa beauté, de son éclat, même de sa justice ; mais quelque chose d'intime et de profond me pousse à comprendre sa bonté ; cela vient sans doute de ce que l'homme, chétif de corps et d'intelligence, est grand par le cœur et peut-être aussi de ce que les misères de mon âme ont besoin d'avoir recours à cette infinie perfection de Dieu plus qu'à toutes les autres.

I

La Cécité.

Être aveugle au milieu des voyants de ce monde
C'est vivre dans l'exil, le désert et la mort.
Cruelle cécité que ta nuit est profonde !
Sous des voiles épais la nature s'endort :
Point d'astre au front du ciel, point de fleurs sur la terre,
Nul sourire avenant, nul aussi l'horizon,
Noir chaos dont les voix prolongent leur mystère,
Leur épouvante autour de ma pâle raison.

Ah! rendez-moi, Seigneur, à la douce lumière,
Ou, si mes yeux éteints m'en ont déshérité,
Que mon âme remonte à sa source première,
Au grand jour du soleil de votre éternité !

Nous sommes ici-bas entourés de mystères
Que ne sauraient percer nos débiles regards.
Pourquoi donc regretter des lueurs éphémères
Si, dans l'ombre sur nous pesant de toutes parts,
Impuissant est l'effort de notre intelligence ;
Et si l'ambition de nos cœurs orgueilleux
Amasse pour richesse un trésor d'indigence
Qui ne fait qu'aveugler notre esprit et nos yeux ?

Non, ne me rendez pas, Seigneur, à la lumière !
Mais puisque l'âge ici m'en a déshérité,
Que mon âme remonte à sa source première,
Au grand jour du soleil de votre éternité !

II

Le sixième Sens.

Les *Seniliora* que j'écris à cette heure
Pâliront aussitôt qu'il faudra que je meure.
A quatre-vingt-six ans, inerte, pauvre et seul,
Pour griffonner j'écarte un pli de mon linceul ;
Je provoque à tâtons les cordes de ma lyre
Et ce que j'ai tracé je ne peux le relire :
O ma femme et ma fille, ensemble mon trésor,
Pourquoi n'êtes-vous plus ? ... Si vous viviez encore,
Dans mes yeux, sur mon front, dans mon cœur et mon âme
Votre amour glisserait sa chaleur et sa flamme
Et nous serions heureux ! — Non, l'idéal n'est rien
Qu'un piège pour le mal et jamais un soutien.
L'imagination, les sens et la mémoire
S'efforcent vainement de nous en faire accroire ;
Le mirage idéal où nous allons quêter
Ce qui ne peut, ne doit, ni ne veut exister,
C'est le vagabondage ouvert à l'indigence
Qui flétrit notre corps et notre intelligence.
Nous avons beau nous perdre en infinis désirs
De richesse ou d'honneurs, de gloire ou de plaisirs,
Retenus dans la chair par d'étroites entraves,
Nous ne serons jamais que d'impuissants esclaves,
Que des êtres moyens, petits plutôt que grands,
Lors même qu'un hasard nous place aux premiers rangs.
Je sais que Dieu nous aime et que, dans la nature,
Il n'a favorisé nulle autre créature
Autant que l'homme à qui sont donnés à la fois
Les merveilleux pouvoirs des mains et de la voix.

Instruments de progrès, de civile harmonie,
De grâce et de vigueur, nos doigts ont du génie.
Artistes, ouvriers, savants, littérateurs,
Tous les ont à l'envi pour collaborateurs.
Le règne social n'aurait jamais pu naître
Sans le pouce et l'index, manœuvres du bien-être.
Notre parole humaine, écho de la raison,
Avec un cri de bête est sans comparaison;
Parler c'est éclairer, c'est dissiper les ombres
Et produire le jour en chassant les nuits sombres;
C'est mettre les esprits dans un monde nouveau,
C'est le verbe qui frappe aux portes du cerveau
Par l'oreille et les yeux; c'est la voix énergique
Du divin *Fiat lux*; c'est un *Credo* logique!
La lumière et le son volent en se croisant;
La foudre et le tonnerre ainsi vont se brisant.

— Mais cette habileté, cette parole humaine,
Cet idéal lointain où la passion mène,
Tout cela tient aux sens et ne peut aboutir
Qu'au désenchantement, sinon au repentir.
Que la droite raison écarte enfin ces songes
De nos cœurs abusés que flattent leurs mensonges!

— Vous qui les entendez, notre Père des cieux,
Pardonnez tant d'orgueil à ces audacieux!
Les hommes ont reçu de votre Providence
D'admirables faveurs en si grande abondance
Que les anges auraient sujet d'être jaloux
S'ils ne se voyaient pas vivre plus près de vous.
Race éphémère, essaim qui s'agite et fourmille
En ce bas monde, nous cadets de la famille,
Tourbillon qui jamais ne demeure en repos,

Nous sommes vos enfants aussi ! Votre sagesse
Nous a même dotés avec quelque largesse.
Vous avez mis en nous l'âme, le cœur, des sens,
La raison, des instincts, des organes puissants.
Mais l'éternel Esprit, le souffle, le mystère
Qui plane sur les eaux et féconde la terre,
Vivifiant amour, colombe au rameau vert
A qui l'accès de l'arche a cessé d'être ouvert,
Ce don que promettait le Christ à ses apôtres,
Nous l'avons écarté de nous avec tant d'autres
Et du surnaturel la vision a fui,
C'est un sixième sens qui nous manque aujourd'hui.

III

L'Ame et la Croyance en Dieu.

L'homme est un animal déclaré politique ;
C'est prouvé par les clubs et par le nombre fou
Des journaux que l'on vend à quatre pour un sou.
L'homme est donc un bipède inquiet et sceptique.

Il cherche, il veut avoir, il aura tôt ou tard
Ce dont vous n'avez pas vous-même connaissance
Ou que vous lui cachez, son acte de naissance ;
Quelque chose lui dit qu'il n'est pas un bâtard.

— La nature est la mère éternelle et féconde ;
Elle a bercé ta vie et bercera ta mort ;
C'est elle en qui tout rentre, elle de qui tout sort ;
Tout s'organise en elle et compose le monde.

— Ainsi vont les savants répétant leur leçon.
Ce *Credo* m'instruit moins qu'il ne me désespère,
Répond l'homme au docteur. — Et qui donc est mon père?
Est-ce qu'il m'a maudit, chassé de sa maison?

— Ton père est un problème absurde à déchiffrer!
De ton corps naît ton âme et ta personne entière
Passe, ainsi que le flot, son écume légère
Qui fuit et tend sans cesse à se transfigurer.

Abandonne le conte et la fable et le rêve,
L'inconnu, la légende et l'histoire des dieux,
Des anciens, des nouveaux, des jeunes et des vieux!
Contre tous ces patrons il faut se mettre en grève.

— Pardon! Ne voyez-vous en nous que l'animal?
Un *si* pourrait-il seul faire un air de musique?
Dans l'homme n'est-il donc rien de métaphysique?
Ne nous enlevez pas, s'il vous plaît, l'idéal!

Dieu, dès les premiers temps, fit l'homme à son image,
Créateur paternel, il daigna lui parler;
Toute religion qui vint se révéler
Est l'encens que la terre offre au ciel en hommage.

Si lointain, si barbare ou sauvage que soit
Un siècle, un peuple, un homme, ô Maître, il vous adore!
Et du fond de son cœur, s'il souffre, il vous implore,
Et l'athée en son ombre alors vous aperçoit.

Nous, c'est l'âme! Il n'est point de créature humaine
Qui réduise la vie aux uniques plaisirs
Du boire et du manger, du somme et des loisirs,
Ou qui ne cherche en haut un soutien dans la peine.

Même en son dur travail, il pense quelquefois,
Ce manœuvre cassant des pierres sur la route ;
Il offre à Dieu sa plainte et les pleurs de sa voix,
Il prie et du ciel bleu ce pauvre ouvre la voûte.

Regardez ce soldat qui se tient à l'écart :
Il se signe et contemple, après l'avoir baisée,
L'image que sa mère et que sa fiancée
Dans un saint petit livre avaient mise au départ.

Et ce maçon qui songe, au sortir de l'ouvrage,
A sa femme, à l'Auvergne, à l'église, au portail
Dont il veut restaurer l'ensemble et le détail
A ses frais, pour que Dieu le maintienne en courage.

Et que fait cette femme aveugle ? Elle a perdu
Ses forces, ses enfants, son mari, sa fortune,
Et jamais un murmure, une plainte importune !
Elle sait que tout doit un jour être rendu.

Mes exemples sont pris parmi les humbles classes ;
Cherchez parmi les rois, les reines et les grands ;
Des hautes régions descendez aux plus basses ;
Et vous verrez que l'âme agite tous les rangs.

IV

Vieux et Jeunes.

Poètes du moment, juvéniles cerveaux
Où germe une moisson de chefs-d'œuvre nouveaux,
Respect, honneur aux vieux ! Ils seront vos ancêtres
Et malgré vos dédains ils resteront vos maîtres.
Vous jetez au rebut et leur prose et leurs vers ;
Votre printemps se rit de leurs neigeux hivers.

Vous trouvez que leur style est bien passé de mode
Et que de falbalas leur muse s'accommode.
Êtes-vous mieux vêtus qu'on ne l'était jadis
Ou votre accoutrement vous a-t-il enlaidis?
Usez-vous d'une langue et d'une rhétorique
Qui ne parle jamais un français empirique?
Vos nerfs et votre cœur ont-ils de la maison
Renvoyé le caprice, ou chassé la raison?
Cessez-vous quelquefois d'adorer vos idoles,
L'orgueil, le bruit, l'éclat, les querelles frivoles?

V

Les Gens de lettres.

C'est, dit-on, le métier de ceux qui n'en ont pas;
Cela mène d'un bond, au galop, pas à pas,
Les uns à l'hôpital, d'autres à la fortune;
Et le reste, nuée agaçante, importune,
Inquiet tourbillon, essaim de vanité,
Ce groupe inerte après s'être tant agité

Maudira l'idéal qu'il adorait naguère
Et s'en ira finir dans un emploi vulgaire,
Où son insuffisance à d'utiles travaux
Rencontrera toujours de solides rivaux.

Ce cadre offre aux regards des couleurs par trop sombres,
J'y cherche des rayons, je me heurte à des ombres.
Arrière le tableau qui veut que tout entier
L'art d'écrire ne soit qu'un très vilain métier!

Non! S'il se reconnaît moraliste ou poète,
Un jeune homme a le droit d'être ce qu'il souhaite.
Laissez au pauvre enfant ses labeurs généreux
Puisqu'il se sent de force à vivre malheureux!

L'auteur est un athlète épris de sa carrière;
Mettrez-vous devant lui le mépris pour barrière?

Allez où va l'espoir des rêves enchantés,
Braves cœurs! Mais la vie a ses brutalités :
Il faut être quelqu'un ou faire quelque chose
Et sans biens ou sans nom vous trouvez porte close.
Ayez donc avant tout un sage gagne-pain;
La muse ne rend pas visite aux meurt-de-faim.
Vous n'aurez pas non plus à recevoir la prime
Que l'éditeur réserve aux œuvres qu'il imprime.
Ne comptez que sur vous, fécondez vos loisirs
En opposant l'étude aux stériles plaisirs.
Notre langue française est un riche héritage;
On l'accroît d'autant plus qu'on y prend davantage.
Faites ce trésor vôtre, et quand vous le pouvez
Sans nul souci du genre à la mode, écrivez!
De ce bel instrument usez avec justesse,
Modérez-en l'éclat par la délicatesse.
Vainement, tour à tour, le style aura brillé
Limpide, vigoureux, savamment travaillé,
Si tout votre talent, théâtrale énergie,
N'étale au lieu du vrai qu'une fausse magie.

VI

Trop tôt ou trop tard
1er avril 1807 — 1er janvier 1895.

Si j'étais désireux de vivre nonante ans,
Soit vingt-sept mois encore,
Mes vœux appelleraient des hivers sans printemps,
Et des jours sans aurore.

Dans mon passé déjà que d'étés orageux
Et d'automnes stériles!
Dans mes labeurs aussi que d'efforts courageux
Pour des fins puériles!

Pauvre enfant inquiet, taciturne, craintif,
Rêveur, triste et sauvage,
Timide et fier jeune homme, irascible ou plaintif,
Flot qui meurt au rivage!

Hier nul protecteur et nul guide aujourd'hui!
Quand la tempête gronde,
Que faire, dépourvu de ressource et d'appui?
Que devenir au monde?

En paix dans le travail que n'ai-je pu finir
Avant l'horrible drame!
O France! O jours de deuil et cruel souvenir
Qui s'attache à leur trame!

J'avais à soixante ans reçu mon prix d'honneur,
Doux regain de ma gloire,
Et glané dans l'étude un peu de vrai bonheur
Innocente victoire.

Que ces temps sont lointains et ces jours d'autrefois
Obscurs comme des rêves!
Il me semble être en mer, gagnant les climats froids
Et les sinistres grèves.

Suis-je dans mon bon sens? Notre odieux passé
Ne serait-il qu'un songe?
Et mon excursion vers le pôle glacé
Que folie et mensonge?

Non ! De tout ce qu'alors mon âme ressentit
Rien n'est imaginaire ;
Le glas sonne toujours et toujours retentit
L'effroyable tonnerre.

De cette époque sombre à ce premier matin
D'une année inconnue,
Quelle angoisse apportant les ordres du destin,
Vers moi n'est pas venue ?

On m'a pris sans pitié, pour les mettre au cercueil,
Ma femme après ma fille,
Et de ma parenté j'ai dû me voir en deuil,
Veuf de toute famille.

Les amis les plus chers, les vieux, et des meilleurs,
Ont quitté ce bas monde.
Que leur ciel me reçoive ! Où trouverais-je ailleurs
La paix qui les inonde ?

Je promène dans l'Inde encore quelquefois
Mon rêve solitaire
Et j'aimerais à dire un peu ce que j'y vois,
Mais l'âge me fait taire.

Salut, noble Orient, notre antique berceau,
Terre et ciel de l'Asie !
C'est de vous que nous vient cet éclatant flambeau,
La sainte poésie !

Adieu, limon sacré d'où l'homme n'est sorti
Que pour devenir cendre !
Il devait être heureux, l'orgueil l'a perverti ;
Poussière, il faut descendre !

Quand cesserai-je, moi, d'être inerte, impotent,
Invalide, incurable?
Dans vos secrets desseins, Dieu de grâce, à quoi tend
Cet état misérable?

Ah! du moins écartez le grisâtre linceul
Qui m'enveloppe d'ombre;
Vivre aveugle, ô Seigneur, c'est mourir deux fois seul
Dans la barque qui sombre!

VII

Adieu.

Adieu! De tous les mots de la langue française
En est-il un qui soit et plus grave et plus doux?
Un seul qui parle au cœur et l'émeuve ou l'apaise
Comme ce cri jeté vers notre rendez-vous?

Une veuve en mourant dit à sa jeune fille,
Un père à ses trois fils, des écoliers encor,
Un soldat que la guerre enlève à sa famille,
Adieu! Que votre cœur monte où va notre essor!

Quelque route, ai-je lu, que l'on se soit tracée
Ou quelque autre chemin que l'on prenne au hasard,
On passe, ombre flottante et bientôt effacée,
Nous allons au néant dès le point de départ.

Ce n'est là qu'un blasphème, un mot cruel et vide!
Nous allons où demain, dans l'immuable jour
De l'éternel bonheur dont notre âme est avide,
Nous posséderons Dieu, sa gloire et son amour.

VIII

Mes Adieux à l'Académie de Stanislas.

En dehors de l'étude et de la poésie,
D'une œuvre sérieuse ou d'une fantaisie
Mêlée au souvenir des grands chocs d'autrefois,
Tels que semble en chercher notre siècle aux abois ;

En dehors de la cause absolue et première,
Vie éternelle, amour, création, lumière,
Dieu, son verbe, sa loi, le Christ, un testament
Qui brise l'ancien joug de l'asservissement ;

En dehors de la France et de ses destinées,
Du sol qui m'a porté près de nonante années
En semant sur mes pas de modestes bonheurs,
La moisson des petits, la gerbe des glaneurs ;

En dehors de mes deuils restés sans accalmie,
Je n'aimais rien autant que notre Académie,
Et je voudrais pouvoir lui laisser plus et mieux
Que ce chétif envoi d'une phrase d'adieux.

LEUPOL.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1895

AGUILERA (José G.). — Expedicion cientifica al Popocatepetl ; Mexico, 1895, 1 br. in-8°.

ALMANACHS pour l'an de grâce 1896. — L'Étoile des bergers ; Nancy, 1 br. petit in-4°. — Postillon lorrain (Le); Nancy, 1 br. petit in-4°.

AUVARD (Paul). — Saint-Dictamen. Études et rapports comparés sur les progrès de la science par l'établissement du seigneur en France ; fasc. 1 à 3 ; Béziers, 1895, 2 br. in-8°.

AVENEL (G. d'). — Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1800. T. 1, 2 ; Paris, 1894, 2 vol. in-8°.

BABEAU (A.). — Note sur les plus anciens plans d'achèvement du Louvre et de réunion de ce palais aux Tuileries ; Paris, 1895, 1 plaq. in-8°.

BADEL (E.). — Le musée de Saint-Nicolas-du-Port ; Nancy, 1895, 1 br. in-8°. — Jeanne d'Arc est Lorraine ; Nancy, 1895, 1 br. in-8°.

BARDY (H.). — Documents inédits sur une prétendue décou-

verte faite à Bovilliers en 1862 ; Belfort, 1894, 1 br. in-8°. — Un médecin à Belfort en 1471 ; Belfort, 1895, 1 br. in-8°. — Un médecin lorrain au siècle dernier. Le Dr Félix Pome, 1744-1794 ; Épinal, 1895, 1 plaq. in-8°. — Le général Haxo (7 juin 1749-21 mars 1794) et note complémentaire ; Saint-Dié, 1895, 1 br. in-8°.

BASSET (René). — Études sur les dialectes berbères ; Paris, 1894, 1 vol. in-8°. — Notice sommaire des manuscrits orientaux de deux bibliothèques de Lisbonne ; Lisbonne, 1894, 1 plaq. in-8°. — Étude sur le Zenatia de l'Ouarsenis et du Maghreb central ; Paris, 1895, 1 vol. in-8°. — Les noms des métaux et des couleurs en berbère ; Paris, 1895, 1 br. in-8°. — Les apocryphes éthiopiens. Les prières de la Vierge à Bartos et au Golgotha ; Paris, 1895, 1 br. in-18.

BÉNÉDITE (G.). — Le temple de Philæ. T. XIII, fasc. 2 ; Paris, 1894, 1 vol. in-4°.

BERNARDAKIS. — Vasis (biographie en grec) ; Athènes, 1895, 1 vol. in-18.

BERNHARDT (abbé C.). — Deneuvre et Baccarat ; Nancy, 1895, 1 vol. in-8°.

BLED. — Les chants de saint Bertin ; Saint-Omer, 1895, 1 vol. in-4°.

BLEICHER (Dr). — Sur quelques perfectionnements apportés à la préparation et à l'étude de plaques minces de roches sédimentaires calcaires ; Paris, 1895, 1 plaq. in-4°. — Le lac salé d'Arzeu. Notes d'excursion et recherches de laboratoire ; Paris, 1895, 1 plaq. grand. in-8°

BOOS (Franz). — Chinook Texts ; Washington, 1894, 1 vol. in-8°.

BOUTROUX (E.). — De l'idée de loi naturelle dans la science

et la philosophie contemporaines ; Paris, 1895, 1 vol. in-8°. — Questions de morale et d'éducation ; Paris, 1895, 1 vol. in-18.

BRETTE (A.). — Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789. T. I ; Paris, 1894, 1 vol. grand in-8° cart.

BÜHELER (Sébald). — La petite chronique de la cathédrale. La chronique strasbourgeoise. Fragments recueillis et annotés par l'abbé Dacheux ; Strasbourg, 1887, 1 vol. in-8°.

BUVIGNIER-CLOUET (M^lle^). — Note sur Verdun ; Nancy, 1893, 1 plaq. in-8°. — Faits divers recueillis à Bar-le-Duc en l'année 1720 ; Nancy, 1895, 1 br. in-8°. — Notice sur Catherine de Choiseul et Ursule de Saint-Astier, réformatrice de l'abbaye de Saint-Maur de Verdun ; Nancy, 1894, 1 br. in-8°. — Notice sur Étienne Bourgeois, abbé de Saint-Vannes de Verdun ; Nancy, 1892, 1 br. in-8°. — Notice bibliographique des dissertations relatives au Castrum Vabrense ; Verdun, 1894, 1 plaq. in-8°.

CASANOVA (P.). — Histoire et description de la citadelle du Caire. T. VI, fasc. 4 ; Paris, 1894, 1 vol. in-4°.

CASPAR (Ch.). — L'Éclaireur de Lunéville du 17 avril 1895 ; (Stabat Mater) in-folio.

CATALOGUE GÉNÉRAL des manuscrits des bibliothèques publiques de France. T. 23, 24, 25 et 27 ; Paris, 1894, 4 vol. in-8°. — Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France ; Paris, bibliothèque de l'Arsenal. T. IX. — Table générale des Archives de la Bastille, A-K, L-Z ; Paris, 1894, 2 vol. in-8°.

CENTENAIRE de Ancelot, le 9 janvier 1894 ; Le Havre, 1894, 1 br. in-8°.

CHARRAUX (C. C.). — La cité chrétienne. — Dialogues et récits ; Paris, 1895, 2 vol. in-18.

CHASSIGNET. — Allumeur de réverbères de Nancy (Meurthe-et-Moselle), journalier dans le système des engagements volontaires permanents, monographie sociale d'après les renseignements recueillis sur les lieux en août 1893 ; Paris, 1895, 1 vol. in-8°.

CRÉPIN-LEBLOND. — Annuaire de Lorraine pour 1895 ; Nancy, 1895, 1 vol. grand in-8° cart.

DACHEUX (abbé L.). — L'empreinte humaine de Schlestadt. — L'église de Sainte-Foy, son Saint-Sépulcre et ses tombes (2e édit.) ; Strasbourg, 1 vol. in-8°. — Les plus anciens écrits de Geiler de Kaysersberg ; Colmar, 1882, 1 vol. in-8°. — Un réformateur catholique à la fin du XVe siècle. Jean Geiler de Kaisersberg, prédicateur à la cathédrale de Strasbourg 1478-1510. Étude sur sa vie et son temps ; Paris, 1876, 1 vol. in-8°. — La chronique de la maison de l'œuvre de Notre-Dame à Strasbourg. Étude sur le manuscrit de la chronique de Kœnigshoven ; Strasbourg, 1886, 1 vol. in-8°.

DELMAS (Dr). — Tremblement hystérique ; Paris, 1894, 1 br. in-8°.

DENIKER. — Bibliographie des travaux scientifiques. T. I. 1re liv. ; Paris, 1895, 1 vol. in-4°.

DESCOSTES (F.). — Le monument de Joseph et Xavier de Maistre à Chambéry ; Chambéry, 1895, 1 br. in-8°.

DOYOTTE (abbé). — A la France. Ode allégorique pour la détourner de la guerre ; Toul, 1 plaq. in-32. — Cours d'adultes ; Nancy, 1874, 1 vol. in-32. — Manière d'interroger dans les écoles avec questionnaires et réponses ; Nancy, 1875, 1 vol. in-18. — Les attributions du curé

dans les écoles ; Nancy, 1878, 1 vol. in-32. — Guide du délégué cantonal et du délégué communal ; Nancy, 1878, 1 vol. in-32. — Aux noces d'argent de mes condisciples ; 1 plaq. in-32. — Discours d'un chef d'institution à ses élèves et à ses professeurs ; Nancy, 1890, 1 plaq. in-8°. — Clocher de Haroué. Liste des souscripteurs ; Nancy, 1894, 1 br. in-8°. — Poésies : L'écrevisse et ses petits. Le monastère. Haroué jadis Craon ; 3 plaq. in-8°. — Lettre au conseil municipal de Haroué sur l'idée de donner aux rues de Haroué les noms de personnages célèbres originaires de Haroué ; 1 plaq. in-8°.

ENLARD (C.). — Monuments religieux de l'architecture romane et de transition dans la région picarde (Soc. des antiquaires de Picardie) ; Amiens, 1895, 1 vol. in-folio.

FAUDEL et BLEICHER. — Supplément aux matériaux pour une étude préhistorique de l'Alsace ; Colmar, 1894, 1 br. in-8°.

FAVIER (J.). — Note sur une thèse inédite de Nicolas-François de Lorraine, ornée d'une gravure également inédite d'Appier Hanzelet ; Nancy, 1894, 1 br. in-8°. — Découverte archéologique faite près de Xertigny-en-Vosges en 1755 ; Saint-Dié, 1 plaq. in-8°. — Sébastien Bottin ; Nancy, 1895, 1 plaq. in-8°. — Notes et documents sur la vie privée de Charles IV, duc de Lorraine, tirés des papiers de son confesseur ; Nancy, 1895, 1 br. in-8°.

FLICHE, BLEICHER et MIEG. — Note sur les tufs calcaires de Kiffis (Sundgau-Alsace) ; Paris, 1894, 1 plaq. in-8°.

FLORANGE (J.). — La seigneurie et les seigneurs de Meinsberg (près Sierk en Lorraine), Marlborough et Villard à Sierk en 1705 ; Paris, 1896, 1 vol. in-8°. — Histoire des seigneurs et comtes de Sierk en Lorraine ; Paris,

1895, 1 vol. in-8°. — Jetons et médailles français ; Paris, 1895, 1 br. in-8°.

FRANCS-PROPOS : Morale, politique, littérature ; Metz, 1863, 1 vol. in-18.

FRIREN (abbé). — Flore adventive du Sablon ou observations sur quelques plantes récemment introduites aux portes de Metz ; Metz, 1895, 1 br. in-8°.

GAFFAREL (Paul). — Pierre Martyr. De orbe novo. Deuxième décade ; Dijon, 1895, 1 br. in-8°. — Étymologies américaines ; Dijon, 1895, 1 br. in-8°.

GAYET (Alph.). — Le temple de Louxor. T. XV, fasc. 1 ; Paris, 1894, 1 vol. in-4°.

GEILERS (Dr J.). — XXI Artikel und Briefe : Freiburg im Breisgau, 1877, 1 vol. in-8°. — Wie man sich halten sol bei einem sterbenden Menschen, 1482 (publié par l'abbé Dacheux) ; Paris-Francfort, 1878, 1 vol. in-8°.

GÉRARD-FOWKE. — Archéologic investigations in James and Potomac valleys ; Washington, 1894, 1 vol. in-8°.

GERMAIN (Léon). — Jeanne d'Arc Champenoise. Étude critique sur la véritable nationalité de la Pucelle, par M. l'abbé Misset ; Nancy, 1895, 1 plaq. in-8°. — Note sur un discours du siècle d'Israël, publié vers 1550, par François Drouyn, prévôt de Bar-le-Duc ; Bar-le-Duc, 1 plaq. in-8°. — Excursions épigraphiques. Inscriptions de cheminées ; Nancy, 1895, 1 plaq. in-8°. — Origine de la croix de Lorraine ; Nancy, 1895, 1 br. in-8°.

GRÉGOIRE (abbé). — Promenade dans les Vosges, publiée par M. A. Benoit ; Épinal, 1895, 1 br. in-8°.

GUILLEMIN (V.). — Sentiments et pensées ; Besançon, 1895, 1 vol. in-18.

GUYOT (Ch.). — De la situation des campagnes en Lorraine

sous le règne de Mathieu II, 1220-1250; Nancy, 1895, 1 vol. in-8°.

HAMONVILLE (L. d'). — Les oiseaux de la Lorraine (Meuse, Meurthe, Moselle, Vosges); Nancy, 1895, 1 vol. in-8°.

HANAUER. — Guide monétaire pour l'histoire d'Alsace; Rixheim, 1894, 1 br. in-8°. — Diebolt Lauber et les calligraphes de Haguenau au xv^e^ siècle; Strasbourg, 1895 1 br. in-8°.

HARMEL (M. Léon) au congrès de Mouveaux (Nord); Roubaix, 1 br. in-8°.

HOLMES (W. Henry). — An ancient quarry in Indian territory; Washington, 1894, 1 br. in-8°.

HULOT (B^on^ Et.). — D'Entrecasteaux, 1787-1793; Paris, 1894, 1 vol. in-8°.

HONG-TJYONG-OU. — Le bois sec refleuri. Roman coréen. Paris, 1895, 1 vol. in-18.

HUSSON (D^r^). — L'exploration scientifique de l'Égypte sous le règne de Mohammed-Ali; Le Caire, 1895, 1 vol. in-8°.

HUYGENS (C.). — Œuvres complètes. T. VI; La Haye, 1895, 1 vol. in-4°.

INGOLD. — Anciennes mines du cercle de Guebwiller; Guebwiller, 1 plaq. in-24. — Comme quoi la ville de Thann a failli mettre l'Europe en feu; Altkirch, 1 plaq. in-24. — Wellington sur l'Ochsenfeld, 1 plaq. in-8°. — Topographie des Gaules au v^e^ siècle. Arrondissement de Belfort, 1 br. in-8°. — L'Ochsenfeld, ses antiquités, ses traditions; Strasbourg, 1862, 1 br. in-4°. — Notice historique sur Thann. Geschichtliche Notizen über die Stadt Tennheim; Tennheim, 1886, 1 plaq. in-18. — Archives communales de la ville de Cernay (Haut-Rhin) antérieurement

à 1790. Introduction historique ; Colmar, 1872, 1 br. in-4°. — Dusselbach-Husselbach. Légende de la vallée de Massevaux ; Mulhouse, 1873, 1 plaq. in-18. — De quelques vieux châteaux ruinés des environs de Wattwiller (Haute-Alsace) ; Mulhouse, 1872, 1 plaq. in-18. — Wittelsheim. Vicus gallo-romain ; Guebwiller, 1 plaq. in-18. — Le siège de Huningue, par un officier de la garnison qui défendait cette place en 1813 et en 1814 ; Mulhouse, 1873, 1 br. in-18. — Le comté de Thann et la prévôté de Traubach en 1759 ; Mulhouse, 1881, 1 br. in-8°. — Le bourreau de Colmar ; Guebwiller, 1883, 1 br. in-18. — De l'ancienne monnaie de Guebwiller ; Guebwiller, 1884, 1 plaq. in-18. — Recherches biographiques et littéraires sur les étudiants de Colmar et du cercle de Ribeauvillé, immatriculés à l'Université de Bâle de 1460 à 1754 ; Colmar, 1889, 1 br. in-18.

JADART (H.). — Les débuts de l'imprimerie à Reims ; Reims, 1894, 1 vol. in-8°.

JEANNE LA BONNE LORRAINE ; Verdun, 1895, 1 plaq. in-18.

KRANTZ (E.). — Discours d'inauguration du buste de Pierre Gringoire ; Nancy, 1894, 1 br. in-8°.

LABOURASSE (H.). — Sainte Hoïlde, vierge champenoise (v^e^ siècle), sa famille, ses reliques et son culte ; Troyes, 1895, 1 br. in-8°. — Note sur la commanderie de Thors et la seigneurie de Vernonfays ; Troyes, 1895, 1 br. in-8°. — L'abbaye de Sainte-Hoïlde ; Nancy, 1895, 1 br. in-8°.

LEDERLIN. — Rapport sur les travaux de la Faculté de droit pendant l'année scolaire 1893-1894 ; Nancy, 1895, 1 br. in-8°.

LEFEBVRE (H.). — Manonville et ses seigneurs ; Nancy, 1891,

1 vol. in-8°. — Le marquisat de Noviant-aux-Prés ; Nancy, 1895, 1 vol. in-8°.

LISTE des correspondants du ministère de l'instruction publique ; Paris, 1895, 1 br. in-8°.

MAGRIZI. — Description topographique et historique de l'Égypte. T. XVII, fasc. I ; Paris, 1894, 1 vol. in-4°.

MAINDRON (E.). — L'ancienne Académie des sciences. — Les académiciens 1666-1793 ; Paris, 1895, 1 br. in-8°.

MAIRE (Charles). — Rimes affranchies ; Lunéville, 1894, 1 vol. in-18.

MARICHAL (Paul). — Dufourny et Lancelot. Notes sur les anciens inventaires du Trésor des chartes de Lorraine ; Nancy, 1895, 1 vol. in-8°.

MARTIN (abbé Eug.). — Le mouvement catholique à Nancy de 1830 à 1850 ; Nancy, 1894, 1 br. in-8°. — La mère Clara de Gondrecourt ; Nancy, 1895, 1 vol. in-8°. — État d'âme d'un religieux toulois au XII[e] siècle ; Paris, 1 br. in-8°.

MATHIEU (A.). — L'Algérie et la commission sénatoriale ; Paris, 1895, 1 plaq. in-8°.

MATHIEU (M[gr] D.). — Lettre pastorale de M[gr] l'évêque d'Angers sur la prière et mandement de Carême pour l'an de grâce 1895 ; Angers, 1895, 1 br. in-4°. — Ouverture du tombeau du roi René ; Angers, 1895, 1 plaq. in-8°.

MEXICO. — XI Congreso de Americanistas (Programme) ; Mexico, 1895, 1 plaq. in-8°.

MILLOT (Ch.). — L'évaporation sous le climat de Nancy ; Nancy, 1895, 1 br. in-8°.

MISSET (abbé E.). — Jeanne d'Arc Champenoise. Première réponse à M. l'abbé L'Hôte ; Paris, 1895, 1 br. in-8°.

— Jeanne d'Arc Champenoise. Réponse à M. Poinsignon. La prévôté de Vaucouleurs et la prévôté d'Andelot ; Paris, 1895, 1 br. in-8°. — Jeanne d'Arc Champenoise. Deuxième réponse à M. l'abbé L'Hôte ; Paris, 1895, 1 br. in-8°.

MOISSAN ET POINCARÉ. — Discours prononcés à la séance générale du congrès des sociétés savantes ; Paris, 1895, 1 br. in-8°.

MOONEY (James). — The siouan tribes of the East ; Washington, 1894, 1 vol. in-8°.

MORGAN (de), BOURIANT ET LEGRAIN. — Les carrières de Ptolémaïs Daressy. La grande colonnade du temple de Louxor. T. VIII, fasc. 3 ; Paris, 1894, 1 vol. in-4°.

MOURIN (E.). — Récits lorrains. Histoire des ducs de Lorraine et de Bar ; Nancy, 1895, 1 vol. in-18.

OTT (L.). — Le siège de Wattwiller et le sac d'Huffholtz par les Rustauds en 1515, par un contemporain ; Mulhouse, 1872, 1 br. in-12.

PFISTER (Ch.). — Histoire de la ville de Nancy. Leçon d'ouverture ; Nancy, 1895, 1 br. in-8°.

PUYMAIGRE (C^te^ de). — Heures perdues, poésies, 2e édition ; Paris, 1894, 1 vol. in-18. — Un prétendant au trône de France. Gionnino Baglioni ; Paris, 1895, 1 br. in-8°.

QUINTARD (Léopold). — Les fouilles du Viel-Attre, cimetière mérovingien près la Commanderie Saint-Jean ; Nancy, 1895, 1 br. in-8°.

RÉAUX (M^ise^ des). — Le roi Stanislas et Marie Leczinska ; Paris, 1895, 1 vol. in-8°.

REUSS (Rod.). — Un érudit alsacien. Xavier Mossmann, archiviste de la ville de Colmar, 1821-1893. Notice biographique et bibliographique ; Mulhouse, 1893, 1 vol. in-8°.

ROCHEMONTEIX (de). — Le temple d'Edfou. T. X, fasc. 2; Paris, 1894, 1 vol. in-4°.

ROUSSELOT (X.). — L'avenir, poème, Paris, 1895, 1 vol. in-8°.

SAUSSURE (H. de). — Revision de la tribu des Panesthiens et de celle des Épilampriens; Genève, 1895, 1 br. in-8°.

SCHEIL (V.). — Tombeaux Thébains de Mâi, des Graveurs, Rat'eserkasene, Pâri, Djanni, Apoul, Montou-M-Hat, Aba. T. V, fasc. 4; Paris, 1894, 1 vol. in-4°.

STOEBER (Dr). — Catalogue de la Bibliothèque de la Société de médecine de Nancy; Nancy, 1893, 1 vol. in-8°.

TARDIEU (A.). — Programme du cortège historique à Clermont-Ferrand en 1895. L'Auvergne à travers les âges; 1 br. in-8°. — Livre d'or du cortège des croisés à Clermont-Ferrand; Clermont-Ferrand, 1895, 1 vol. in-4°, belle rel.

THÉEL (Hjalmor). — Om Sveriges zoologiska hafsstation Kristineberg; Stockholm, 1895, 1 plaq. in-8°.

THÉVENOT (A.). — Les rurales, poésies; Arcis-sur-Aube, 1895, 1 vol. petit in-12.

THOULET (J.). — Contribution à l'étude des lacs des Vosges; Paris, 1894, 1 br. in-8°.

TISSERANT. — Congrès agricole et concours régional de Nancy. Juin 1894; Nancy, 1895, 1 vol. in-8°.

VACANT (abbé). — Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale; Nancy, 1895, 1 plaq. in-8°. — Études théologiques sur les constitutions du Concile du Vatican d'après les actes du Concile. La constitution *Dei Filius*. T. 1, 2; Paris, 1895, 2 vol. in-8°.

VAGNER (R.). — Pèlerinage et réunion des conférences de la

Meurthe, de la Meuse et des Vosges, à Benoite-Vaux, le 30 mai 1895 ; Nancy, 1895, 1 br. in-8°. — Assemblée générale (de la Société de Saint-Vincent-de-Paul) des conférences de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges du 25 juillet 1895 ; Nancy, 1895, 1 br. in-8°.

WALTER, BARROWS et SCHWARZ. — The Common Crow of the united States ; Washington, 1895, 1 br. in-8°.

VAN BERCHEM (Max). — Matériaux pour un « corpus inscriptionum arabicarum ». — 1re partie, Égypte, fasc. 1er. Le Caire. T. XIX ; Paris, 1894, 1 vol. in-4°.

ZEILLER (R.). — Sur les subdivisions du westphalien du nord de la France d'après les caractères de la flore ; Paris, 1895, 1 br. in-8°. — Paléontologie végétale (Extrait de l'Annuaire géologique universel, T. X, 1893) ; Paris, 1894-1895, 1 br. in-8°. — Sur la flore des dépôts houillers d'Asie Mineure et sur la présence dans cette flore du genre Phyllotheca ; Paris, 1895, 1 plaq. in-8°.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1894-1895

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.

AMIENS. — Société linnéenne du nord de la France.

AMSTERDAM. — Koninklijke Academie.

ANGERS. — Société académique de Maine-et-Loire.

ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts.

ANGERS. — Société industrielle et agricole.

ANVERS. — Académie d'archéologie de Belgique (22, Longue rue Lozane).

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.

BATAVIA. — Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.

BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.

BERLIN. — Königlich preussische Akademie der Wissenschaften.

BERNE. — Naturforschende Gesellschaft.

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

BLOIS. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BORDEAUX. — Société linnéenne.

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture.

BRÊME. — Naturwissenschaftlicher Verein.

BREST. — Société académique.

BRUNSWICK. — Verein für Naturwissenschaft.

BRUXELLES. — Académie royale de médecine de Belgique.

BRUXELLES. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

BRUXELLES. — Société d'archéologie (11, rue Ravenstein).

BRUXELLES. — Société royale malacologique de Belgique.

CAEN. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

CAEN. — Société d'agriculture et de commerce.

CAEN. — Société des beaux-arts.

CAEN. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.

CAHORS. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

CAIRE. — Institut égyptien.

CAMBRAI. — Société d'émulation.

CARCASSONNE. — Société des arts et sciences.

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.

CHERBOURG. — Société académique.

CHERBOURG. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

COLMAR. — Société d'histoire naturelle.

COMPIÈGNE. — Société d'agriculture.

CONSTANTINE. — Société archéologique.

CRACOVIE. — Académie des sciences.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

DRONTHEIM. — Videnskabers Selskabs Skrifter.

DUBLIN. — Royal Irish Academy.

DÜRKHEIM. — Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz.

ELBEUF. — Société industrielle.

ENGHIEN. — Cercle archéologique.

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

FLORENCE. — Reale Accademia della Crusca.

FLORENCE. — Instituti di studi superiori pratici e di profezionamento.

GÊNES. — Reale Accademia medica.

GENÈVE. — Société biblique.

GENÈVE. — Société de physique et d'histoire naturelle.

GIESSEN. — Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

HALLE. — Academiæ Cæsareæ Leopoldino-Carolinæ Germanicæ naturæ Curiosorum, etc.

HARLEM. — Société hollandaise des sciences.

HEIDELBERG. — Historisch-philosophischer Verein.

KIEL. — Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte.

KIEW. — Société des naturalistes.

KÖNIGSBERG. — Physikalisch-ökonomische Gesellschaft.

LAON. — Société académique.

LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles.

LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LÉOPOL (Galicie). — Société d'histoire.

LIÈGE. — Institut archéologique liégeois.

LIÈGE. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.

LIÈGE. — Société géologique de Belgique.

LILLE. — Société régionale des architectes du Nord de la France.

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin.

LONDRES. — Geological Society.

LONS-LE-SAULNIER. — Société d'émulation du Jura.

LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.

LUXEMBOURG. — Vereine für Geschichte, Litteratur und Kunst.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique.

MÂCON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts.

MARSEILLE. — Société de statistique.

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

MERIDEN (Connect.). — Scientific association.

METZ. — Académie.

METZ. — Société d'histoire naturelle.

MEXICO. — Sociedad cientifica « Antonio alzate ».

MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, littere ed arti.

MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MOSCOU. — Société impériale des naturalistes.

MOULINS. — Société d'émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais.

MULHOUSE. — Société industrielle.

MUNICH. — Bayerische botanische Gesellschaft.

MUNICH. — Königlich bayerische Akademie der Wissenschaften.

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société centrale d'agriculture.

NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain.

NANCY. — Société d'encouragement et de bienfaisance pour les campagnes de Meurthe-et-Moselle.

NANCY. — Société lorraine de photographie.

NANCY. — Société lorraine des architectes de l'Est de la France.

NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France.

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

NANTES. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.

NEUCHATEL. — Société neuchâteloise de géographie.

NEW-HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.

NEW-YORK. — Academy of sciences.

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

NIMES. — Académie.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine (49, rue des Saints-Pères).

PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques (12, rue de l'Abbaye).

PARIS. — Club alpin français (30, rue du Bac).

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'Instruction publique).

PARIS. — Société d'anthropologie (15, rue de l'École-de-Médecine).

PARIS. — Société nationale des antiquaires de France (au Louvre).

PARIS. — Société de botanique de France (84, rue de Grenelle-Saint-Germain).

PARIS. — Société des études historiques (6, rue Garancière).

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (à la Bibliothèque nationale).

PARIS. — Société académique indo-chinoise de France (44, rue de Rennes).

PARIS. — Société de médecine légale de France (Palais de justice).

PARIS. — Société philomathique (7, rue des Grands-Augustins).

PARIS. — Société philotechnique (8, rue de la Banque).

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest.

REIMS. — Académie nationale.

RIO-DE-JANEIRO. — Instituto historico.

ROCHESTER (N. Y.). — Academy of sciences.

ROME. — Reale Accademia dei Lincei.

ROME. — Accademia pontificia dei nuovi Lincei.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SAINT-DIZIER. — Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie.

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

SAINT-LOUIS (Missouri). — Academy of sciences.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie des sciences.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SAINTES. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

SAN-FRANCISCO. — California Academy of sciences.

STOCKHOLM. — Kongliga Svenska Vetenskaps-Akademiens.

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

TOULOUSE. — Société des sciences physiques et naturelles.

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle.

TOULOUSE. — Société académique franco-hispano-portugaise.

TOURNAI. — Société historique et archéologique.

TOURS. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire.

TRIESTE. — Società adriatica di scienze naturali.

TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

TURIN. — Reale Accademia delle scienze di Torino.

UPSAL. — Geological Institution of the university.

VALENCIENNES. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERDUN. — Société philomathique.

VERSAILLES. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

VIENNE. — K. Akademie der Wissenschaften (Philosophisch-historische Classe).

VIENNE. — K. K. Geologische Reichsanstalt.

VIENNE. — K. K. Geographische Gesellschaft.

VIENNE. — K. K. Zoologische und botanische Gesellschaft.

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et arts.

WASHINGTON. — Smithsonian Institution.

WASHINGTON. — National Academy of sciences.

WASHINGTON. — United states Geological Survey.

WASHINGTON. — Bureau of Ethnology.

WASHINGTON. — Bureau of Ethnology.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

BERKELEY. — University of California.

CEARÁ (Brésil). — Revista trimensal do Instituto do Ceará.

CLAUSENBOURG. — Annales regiæ scientiarum Universitatis Hungaricæ claudiopolitanæ Francisco-Josephinæ.

FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale. — Bolletino delle publicazione Italiane.

HARLEM. — Archives du musée Teyler.

KIEL. — Christian Albrechts-Universität in Kiel.

LA PLATA. — Revista Argentina de Historia natural.

NANCY. — Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.

PARIS. — École des Chartes (Bibliothèque de l'), 60, rue des Francs-Bourgeois.

PARIS. — École polytechnique (Journal de l'), 5, rue Descartes.

PARIS. — Journal des savants.

PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet, 13, rue Boissière.

VALENCE. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.

WASHINGTON. — The microscope (chas. W. Smiley).

ÉTABLISSEMENTS

AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICATIONS

BRUXELLES. — Bibliothèque royale de Belgique.
CHAUMONT. — Bibliothèque de la ville.
LUNÉVILLE. — Bibliothèque de la ville.
METZ. — Bibliothèque de la ville.
PARIS. — Ministère de l'instruction publique.
PARIS. — Académie française.
PARIS. — Académie des inscriptions et belles-lettres.
PARIS. — Académie des sciences morales et politiques.
PARIS. — Académie des sciences.
PARIS. — Académie des beaux-arts.
PARIS. — Bibliothèque de la Sorbonne.
PARIS. — Muséum d'histoire naturelle.
PONT-A-MOUSSON. — Bibliothèque de la ville.
STRASBOURG. — Bibliothèque de la ville.
TOUL. — Bibliothèque de la ville.
VENDÔME. — Bibliothèque de la ville.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1896.

BUREAU.

—

Président : M. l'abbé VACANT.
Vice-Président : M. A. DE METZ-NOBLAT.
Secrétaire perpétuel : M. Jules LEJEUNE.
Bibliothécaire-Archiviste : M. FAVIER.
Questeur : M. Gabriel THOMAS.
Secrétaire annuel : M. A. MATHIEU.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1868. 20 Nov. M. DE WARREN (le C^te^ Édouard), Homme de lettres. Associé le 18 mai 1846, Membre titulaire le 1^er^ février 1849, 20, rue Saint-Michel, à Nancy.

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1861.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés correspondants nationaux et aux associés correspondants étrangers.

1893. 7 Juillet. M. CAMPAUX (Antoine), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres (Membre titulaire le 2 août 1872) 5 *bis*, faubourg Saint-Georges, Nancy.

II

MEMBRES TITULAIRES.

1854. 17 Nov. M. BENOIT (Charles), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres (Associé le 7 janvier 1847), 9, rue Lepois, Nancy.

1863. 27 Mars. M. LOMBARD (Adolphe), Avocat à la Cour d'appel, Professeur honoraire à la Faculté de Droit (Associé le 18 janvier 1861), 82, rue Stanislas, Nancy.

1873. 5 Déc. M. TOURDES (le Dr Gabriel), Doyen honoraire de la Faculté de Médecine, Associé national de l'Académie de Médecine de France, 2, faubourg Stanislas, Nancy.

1875. 9 Juillet. M. DUVERNOY (Frédéric), Professeur honoraire du Lycée, 8 *bis*, rue Bailly, Nancy.

1876. 17 Mars. M. FLICHE (Paul), Professeur à l'École nationale forestière (Associé le 6 mars 1874), 9, rue Saint-Dizier, Nancy.

10 Nov. M. HECHT (le Dr Louis), Professeur honoraire à la Faculté de Médecine, 4, rue Isabey, Nancy.

1877. 2 Fév. M. LEDERLIN (Eugène), Doyen de la Faculté de Droit, 12 *bis*, faubourg Stanislas, Nancy.

23 Nov. M. BLEICHER (le Dr Gustave), Professeur à l'École supérieure de pharmacie, Associé national de l'Académie de Médecine de France, 9, cours Léopold, Nancy.

1878. 1er Fév. M. LEJEUNE (Jules), Homme de lettres (Associé le 22 novembre 1872), 22 *bis*, rue de la Ravinelle, Nancy.

21 Juin. M. CUVIER (Othon), Pasteur honoraire (Associé le 22 novembre 1872), 29 *bis*, faubourg Stanislas, Nancy.

1880. 16 Juill. M. MOURIN (Ernest), Recteur honoraire, 23, rue du Faubourg-Saint-Jean, Nancy.

1881. 5 Août. M. DE METZ-NOBLAT [Antoine] (Associé le 4 juin 1880), 37, cours Léopold, Nancy.

1881. 5 Août. M. DRUON (Henri), Proviseur honoraire, 2 *bis*, rue Girardet.

1882. 4 Août. M. CHASSIGNET (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite (Associé le 5 mai 1882), 18, rue de Boudonville, Nancy.

1884. 18 Janv. M. GUYOT (Charles), Sous-Directeur de l'École nationale forestière (Associé le 19 janvier 1883), 10, rue Girardet, Nancy.

M. DE LUDRE (le C^te^ Gaston), Homme de lettres (Associé le 1^er^ mai 1863), au château de Ludre, commune de Richardménil (Meurthe-et-Moselle).

2 Mai. M. FAVIER (Justin), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

7 Nov. M. DES ROBERT (Ferdinand), Homme de lettres (Associé le 20 avril 1883), 1, Villa de la Pépinière, Nancy.

1885. 23 Janv. M. GRUCKER (Émile), Professeur à la Faculté des Lettres, 59, rue Stanislas, Nancy.

6 Mars. M. GERMAIN (Léon), Archéologue (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

15 Mai. M. MELLIER (Émile), Inspecteur d'Académie (Associé le 21 mars 1884), 138, rue Saint-Dizier, Nancy.

1887. 21 Janv. M. AUDIAT (Edgard), Conseiller à la Cour d'appel (Associé le 4 décembre 1885), 35, rue de la Ravinelle, Nancy.

1888. 3 Fév. M. PFISTER (Charles), Professeur à la Faculté des Lettres (Associé le 2 juillet 1886), 11, rue du Bastion, Nancy.

21 Déc. M. MILLOT (Charles), ancien Officier de marine, chargé de cours à la Faculté des Sciences (Associé le 2 mars 1888), 2, rue Gilbert, Nancy.

M. VACANT (l'abbé Alfred), Docteur en théologie, Professeur au grand séminaire de Nancy (Associé le 4 février 1887), 96, rue de Strasbourg, Nancy.

1889. 7 Juin. M. DE MEIXMORON DE DOMBASLE [Charles] (Associé le 15 juillet 1887), 19, rue de Strasbourg, Nancy.

1890. 10 Janv. M. THOMAS (Gabriel), Conseiller à la Cour d'appel (Associé le 19 mars 1886), 82, rue Stanislas, Nancy.

1891. 4 Déc. M. GALLÉ (Émile), Artiste-Céramiste (Associé du 26 décembre 1890), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

1892. 15 Juill. M. BARTHÉLEMY (François), Archéologue (Associé du 5 juillet 1889), 22, faubourg des Trois-Maisons, Nancy.

1893. 17 Fév. M. BERGER-LEVRAULT (Oscar), Imprimeur-Éditeur, 7, rue des Glacis, à Nancy.

5 Mai. M. RISTON (Victor), Avocat (Associé du 8 janvier 1882) 1, rue d'Essey, à Malzéville, près Nancy.

M. THOULET (Julien), Professeur à la Faculté des Sciences (Associé du 6 mai 1892), 75, rue de Metz, Nancy.

3 Nov. M. GASQUET (Amédée), Recteur de l'Académie de Nancy, Palais de l'Académie.

1894. 17 Juin. M. MENGIN (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé du 1er mai 1893), 8, rue Lafayette, Nancy.

1895. 1er Fév. M. MATHIEU (Auguste), Conservateur des forêts en retraite (Associé du 12 mai 1893), 4, rue de la Salpétrière, Nancy.

1896. 24 Janv. M. DES GODINS DE SOUHESMES (Raymond), Homme de lettres (Associé du 15 juillet 1892), 93, place Saint-Georges, Nancy.

III

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1854. 3 Nov. M. FAYE (Hervé), Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire jusqu'au 25 mai 1857), 95, avenue des Champs-Élysées, Paris.

1855. 2 Fév. M. BURNOUF (Emile-Louis), Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 12 avril 1872), 14, rue d'Alésia, Paris.

M. MÉZIÈRES (Alfred), Membre de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, Député de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), 57, boulevard Saint-Michel, Paris.

25 Avril. M. CHAUTARD (Jules), Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 1er décembre 1876), à Croissanville (Calvados).

1857. 10 Juin. M. DE MARGERIE (Amédée), Doyen de la Faculté des Lettres à l'Institut catholique (Titulaire du 22 janvier 1858 au 9 février 1877), 122, boulevard de la Liberté, Lille.

M. LAFON, Professeur à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866), 5, rue du Juge-de-Paix, Lyon-Fourvières.

1863. 23 Janv. M. CHASLES (Émile), Inspecteur général de l'Instruction publique (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), 6, rue Paul-Louis-Courier, Paris.

M. LIÉGEOIS (Jules), Professeur à la Faculté de Droit (Titulaire du 27 mars 1874 au 1er avril 1892), 4, rue de la Source, Nancy.

1865. 17 Mars. M. JALABERT (François-Philippe-Victor-Théophile), Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Nancy, Professeur honoraire de droit constitutionnel à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1880), 13, rue Saint-Martin, Versailles.

M. DESJARDINS (Albert), Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire du 30 juin au 24 novembre 1865), rue Cambry, à Beauvais (Oise).

16 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE (Joseph-Camille), Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers [Vienne] (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1866. 16 Fév. M. JACQUEMIN (Eugène), Professeur à l'École supérieure de pharmacie, associé national de l'Académie de médecine de Paris (Titulaire du 8 janvier 1875 au 16 décembre 1887), 18, rue d'Amance, à Malzéville, près Nancy.

1867. 3 Juill. M. LEFEBVRE (Eugène), Professeur honoraire au Lycée Hoche (Titulaire du 6 août 1869 au 6 novembre 1874), 18, rue de Montbauron, Versailles.

1872. 12 Avril. M. ADAM (Lucien), Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883), boulevard Sévigné.

2 Nov. M. MICHEL (Emile), Membre de l'Institut (Titulaire du 5 décembre 1873 au 7 novembre 1879), 9, avenue de l'Observatoire, Paris.

1872. 22 Nov. M. VIANSSON (Lucien-Edmond), ancien Percepteur des contributions directes (Titulaire du 20 avril 1877 au 5 juin 1891), à Fillières (Meurthe-et-Moselle).

1873. 10 Janv. M. PIERROT (Emile), Avocat, ancien Magistrat (Titulaire jusqu'au 20 mai 1881), 93, place Saint-Georges, Nancy.

1874. 1er Mai. M. JACQUINET (Paul), Inspecteur général honoraire, ancien Recteur (Titulaire jusqu'au 19 novembre 1879), place de Rennes, 6, Paris.

1875. 5 Mars. M. ROUSSELOT (Paul), Inspecteur d'Académie honoraire (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878), 79, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 16 Mars. M. GIGOT (Edme-Albert), ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 23 novembre 1877), 9, rue du Bel-Respiro, Paris.

20 Avril M. DECHARME (Paul), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire du 20 avril 1877 au 3 février 1888), 95, boulevard Saint-Michel.

1878. 3 Mai. M. GÉRARD (Jules), Recteur de l'Académie de Montpellier [Hérault] (Titulaire jusqu'au 21 avril 1882).

17 Nov. M. DEBIDOUR (Antonin), Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire du 3 janvier 1879 au 1er mai 1891), 7, rue Nicole, Paris.

1879. 2 Mai. Mgr MATHIEU (Désiré), Archevêque de Toulouse [Haute-Garonne]. (Titulaire du 23 janvier 1880 au 20 juin 1890).

1881. 5 Août. M. BARBIER (Joseph-Victor), Secrétaire général de la Société de géographie de l'Est (Titulaire du 2 Mars 1883 au 22 novembre 1895), 1 *bis*, rue de la Prairie, Nancy.

1882. 5 Août. M. BALLOT-BEAUPRÉ, Conseiller à la Cour de cassation (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882), 104, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

M. LORIN (Edmond), Directeur des Contributions directes (Titulaire jusqu'au 7 novembre 1884), Saint-Lô (Manche).

1887. 17 Fév. M. MATHIEU DE VIENNE (Maurice), Lieutenant-Colonel (Titulaire du 17 juillet 1891 au 9 novembre 1894.) Sous-Directeur de l'artillerie à Dijon (Côte-d'Or).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. DIDION (Jules), Docteur en médecine, 18, rue Saint-Dizier, Nancy.

M. MARCUS (Adolphe), ancien Officier du génie, 20, rue des Prisons-Militaires, Metz, et 101, rue du Bac, Paris.

M. PÊTRE (Charles), Directeur de l'École nationale des beaux-arts et du dessin de Bourges.

B

1847. 17 Juin. M. LE BRUN (Joseph-Félix), Naturaliste, à Gerbéviller (Meurthe-et-Moselle).

1858. 14 Mai. M. COURNAULT (Charles), Artiste-Peintre, 16, rue de la Rivière, Malzéville (près Nancy).

M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine (Meurthe-et-Moselle).

1861. 21 Juin. M. le comte DE PUYMAIGRE (Théodore), Homme de lettres, rue de l'Université, 17, Paris.

1864. 24 Juill. M. LAMBERT, Professeur au Lycée de La Roche-sur-Yon (Vendée).

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.

La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

1865. 30 Mars. M. Bonvalot (Edouard), ancien Conseiller à la Cour d'appel de Dijon, 3, rue Cassette, Paris.

5 Mai. M. Gérardin (Camille), Professeur à la Faculté de Droit de Paris, 49, rue de Madame.

1867. 15 Fév. M. Gérardin (Charles-Auguste), Inspecteur des établissements insalubres, à Vineuil, près Chantilly (Oise).

29 Mars. M. d'Arbois de Jubainville (Alexandre), Conservateur des Forêts, Charleville (Ardennes).

21 Déc. M. Dubois (Charles), Homme de lettres, 4, place Vaudémont, Nancy.

1871. 19 Mai. M. Liétard (Gustave), Docteur en médecine, Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. Cuny (A.), Architecte, 13, Grande-Rue, Nancy.

1874. 6 Mars. M. Hyver (l'abbé), vicaire général honoraire d'Alger, 5, rue du Parc, Meudon (Seine-et-Oise).

18 Déc. M. Depautaine (Léon), Docteur en médecine, à Gondrecourt (Meuse).

1875. 9 Juill. M. Rouyer (Jules), Archéologue, à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle).

1877. 16 Fév. M. Jouve (Louis), Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, 4, impasse Exelmans, Paris-Auteuil.

7 Déc. M. Grand'Eury (Cyrille), Ingénieur civil des mines, Correspondant de l'Institut, 5, cours Saint-André, Saint-Étienne (Loire).

1879. 2 Mai. M. Caspar, professeur et compositeur de musique à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

M. Peiffer (Edouard), ancien Officier supérieur d'artillerie, 135, rue Saint-Dizier, Nancy.

M. Gley (Gérard), ancien Professeur au Collège d'Épinal, 5, rue de la Calandre.

1881. 20 Janv. M. le comte de Bizemont (Henri), Capitaine de frégate en retraite, 214, boulevard Saint-Germain, Paris.

M. Quintard (Léopold), Homme de lettres, 30, rue Saint-Michel, Nancy.

6 Mai. M. Broilliard (Charles), Conservateur des forêts en retraite, Directeur de la *Revue des forêts*, 97, rue du Cherche-Midi, Paris.

1882. 5 Mai. M. FOURNIER (Alban), Docteur en médecine à Rambervillers (Vosges).

1883. 16 Mars. M. BARDY (Henri), Pharmacien à Saint-Dié (Vosges).

15 Juin. M. le vicomte DE WARREN (Lucien), 3, place de l'Arsenal, Nancy.

1884. 18 Juill. M. DINAGO (F.), Juge suppléant au tribunal de 1re instance, 9, rue des Carmes, Nancy.

13 Déc. M. HAILLANT (Nicolas), Avoué, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, 17, rue du Quartier, Épinal.

1885. 15 Mai. M. BOUVIER (Félix), Chef de Division au Ministère des Finances, 64 *bis*, rue de Monceau, Paris.

20 Nov. M. BENOIT (Arthur), Homme de lettres, à Berthelming (Lorraine).

M. THIRION (Maurice), Professeur d'histoire au Lycée de Limoges (Haute-Vienne).

18 Déc. M. NETTER (Abraham), Docteur en médecine, Bibliothécaire universitaire honoraire, 9, rue Saint-Nicolas, Nancy.

1886. 19 Mars. M. TISSERANT (H.), Vétérinaire, 3, rue Gilbert, Nancy.

1887. 4 Févr. M. KRANTZ (Émile), Doyen de la Faculté des Lettres, 6, rue des Dominicains, Nancy.

1888. 16 Déc. M. AMBROISE (Émile), Docteur en Droit, Avoué, 16, rue Gambetta, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

2 Mars. M. COLLIGNON (le docteur René), Médecin-Major de l'École supérieure de guerre, 9 avenue de La Bourdonnaye, Paris.

16 Mars. M. SCHLAGDENHAUFFEN (le Dr Frédéric), Directeur de l'École supérieure de Pharmacie, 63, rue de Metz, Nancy.

13 Avril. M. CHAPELIER (l'abbé Charles), Curé de Lamarche (Vosges).

29 Juin. M. le baron HULOT (Étienne), 80, rue de Grenelle, Paris.

1889. 3 Mai. M. ROGIE (l'abbé J.), Clerc régulier de la Congrégation de Notre-Sauveur, rue Saint-Victor, Verdun (Meuse).

2 Août M. FRIOT (Albert), Docteur en médecine, 11, rue Saint-Nicolas, Nancy.

1891. 6 Fév. M. CHARAUX (Charles), Professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble (Isère), 1, rue Jean-Jacques-Rousseau.

10 Avril. M. MASSON (Ernest), Homme de lettres, à La Trinité, commune de Dommartemont (Meurthe-et-Moselle), près Nancy.

17 juill. M. DE LANNOY DE BISSY (Victor-Amédée-Richard), lieutenant-colonel du génie, à Grenoble.

6 Mai. M. le baron D'HAMONVILLE (Jean-Charles-Louis-Tardif), Conseiller général, au château de Manonville (Meurthe-et-Moselle).

1892. 8 Janv. M. BRUNOT (Ferdinand), Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris, 105, boulevard Saint-Michel.

M. VILLARD (E.), Avocat général près de la Cour d'appel, 68, rue Charles III, Nancy.

M. BLONDLOT (René), Professeur adjoint à la Faculté des Sciences, Correspondant de l'Institut, 8, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

1893. 17 Fév. M. BUISSON (l'abbé E.), Professeur, 14, rue Legendre, Paris.

M. le baron DE BRAUX (Gabriel), Homme de lettres, à Boucq (Meurthe-et-Moselle).

M. COLLIGNON (Albert), Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, 2 *bis*, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

M. POINCARÉ (Henri), Membre de l'Institut, 63, rue Claude-Bernard, Paris.

3 Mars. M. FLOQUET (Gaston), Professeur à la Faculté des Sciences 17, rue Saint-Lambert, Nancy.

M. JOURNÉE (le comm[t] Félix-Albert), Commandant le 2[e] bataillon de chasseurs à pied, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

12 Mai. M. DE ROCHE DU TEILLOY (Alexandre), Professeur au Lycée, 5, rue de Rigny, Nancy.

7 Juill. M. MARTIN (l'abbé Eugène), Professeur à l'école Saint-Sigisbert, 11, place de l'Académie, Nancy.

M. DIEHL (Charles), Professeur à la Faculté des Lettres, 23, rue Isabey, Nancy.

1894. 2 Mars. M. BASSET (René), Directeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger, rue Michelet, à l'Agah, près Alger.

1894. 21 Déc. M. FERRY (Rene), Docteur en droit et en médecine, à Saint-Dié (Vosges).

1895. 21 Juin. M. LEFÈBVRE (Henri), Contrôleur des contributions directes en disponibilité, 17, rue de Rigny, Nancy.

1896. 21 Fév. M. BRIOT (Félix), Inspecteur des forêts, à Chambéry (Savoie).

6 Mars. M. POIRINE (abbé Jean-Joseph), Aumônier du pensionnat de Saint-Joseph, 17, rue Gambetta, Nancy.

2°

1845. 13 Déc. M. HERMITE (Charles), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), 2, rue de la Sorbonne, Paris.

1852. 16 Déc. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henri), Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, Paris.

1860. 22 Déc. M. LOYSON (l'abbé Jules-Théodore), Aumônier du Lycée Lakanal, 15, rue Angot, à Bourg-la-Reine (Seine).

1862. 5 Juill. M. PASSY (Frédéric), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 8, rue Labordère, à Neuilly (Seine).

1864. 15 Juill. M. MILLIEN (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2 Déc. M. MÉNANT (Joachim), Conseiller honoraire à la Cour d'appel de Rouen (Seine-Inferieure).

1865. 6 Janv. M. DE RIBBE (Charles), Avocat, Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Aix, 6, rue Mazarine, à Aix (Bouches-du-Rhône).

1866. 20 Avr. M. Léon DE ROSNY, Professeur à l'École spéciale des langues orientales, 47, avenue Duquesne, Paris.

6 Juill. M. le duc DE BROGLIE (Albert), Membre de l'Académie française, 10, rue de Solférino, Paris

1868. 17 Janv. M. BOUCHARD (le Dr Abel), Correspondant national de l'Académie de Médecine, Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux (Gironde), 33, rue du Manège, à Bordeaux.

1869. 19 Fév. M. TERRIEN DE LACOUPERIE (Albert), Professeur de chinois, 136, Bishops Road Fulham, Londres.

*

1870. 17 Juin. M. LEHR (Ernest), Docteur en droit, Professeur honoraire de Législation comparée à l'Université de Lausanne (les Toises), Suisse.

15 Juill. M. MALINOWSKI (Jacques), Professeur en retraite, 9, rue du Portail-Albau, à Cahors (Lot).

1871. 7 Juill. M. OPPERT (Jules), Professeur d'assyriologie au Collège de France, 19, rue Mazarine, Paris.

1872. 22 Nov. M. PETSCHE (Charles), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 21, rue d'Aumale, Paris.

20 Déc. M. REVOIL (Henry), Architecte du Gouvernement, avenue Feuchères, Nîmes (Gard).

1873. 10 Déc. M. FANO, Docteur en médecine, 5, rue d'Abbeville, Paris.

1874. 19 Juin. M. RAMBAUD (Alfred), Sénateur, professeur à la Faculté des Lettres, 76, rue d'Assas, Paris.

4 Déc. M. GARRIGOU (Félix), Docteur en médecine, 38, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 9 Juill. M. GRAVIER (Gabriel), Homme de lettres, 18, rue Alsace-Lorraine, Rouen (Seine-Inférieure).

M. PETITOT (l'abbé Emile), Curé de Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

M. VINSON (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 5, rue de Beaune, Paris.

M. COMETTANT (Oscar), Homme de lettres, 13, faubourg Montmartre, Paris.

M. GAFFAREL (Paul), Professeur à la Faculté des Lettres de Dijon, 10, rue du Gaz, à Dijon (Côte-d'Or).

M. DE SÉMALLÉ (René), Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 21 Déc. M. SACHOT (Octave), Homme de lettres, 19, rue du Dragon, Paris.

1880. 2 Mars. M. GÉRARD (Alexandre), Docteur en médecine, Secrétaire général de la Société Linnéenne, 12, rue des Missionnaires (Croix-Rousse), à Lyon.

16 Avril. M. BLIER (Paul), Professeur au Lycée de Coutances (Manche), 49, rue Saint-Nicolas.

M. DE JOSEFOWICZ, Ingénieur civil, 30, boulevard Poissonnière, Paris.

1880. 3 Juin. M. GLASSON (Ernest), Professeur à la Faculté de Droit de Paris, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 40, rue du Cherche-Midi, Paris.

1882. 5 Mai. M. HANAUER (l'abbé Auguste), Archiviste de la ville de Haguenau (Alsace).

1er Déc. M. BABEAU (Albert), Homme de lettres, Correspondant de l'Institut, 8, rue du Cloître-Saint-Étienne, Troyes (Aube).

1883. 16 Mars. M. DENY (Edouard), Ingénieur, à Mertzwiller (Alsace).

6 Juill. M. le comte DE MARGON (Gabriel-Marie-Joseph-René), lieutenant-colonel au 11e régiment de chasseurs à cheval, Vesoul (Haute-Saône).

7 Déc. M. ANTOINE (Ferdinand), Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, 1, rue des Teinturiers, à Toulouse (Haute-Garonne).

1884. 7 Nov. M. le comte D'HAUSSONVILLE (Othenin), Membre de l'Académie française, 41, rue Saint-Dominique, Paris.

1885. 28 Fév. M. DIETZ (Emile), pasteur à Rothau (Alsace).

1886. 7 Mai. M. RENDU (Eugène), Inspecteur général honoraire de l'enseignement primaire, 90, rue d'Amsterdam, Paris.

21 Mai. M. TARDIEU (Ambroise), Homme de lettres, 2, rue Bansac, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

1887. 19 Juill. M. DE RAYNAL (Paul), ancien Magistrat, 10 rue Washington, Paris.

1888 2 Mars. M. JADART (Henri), Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant, Reims (Marne).

16 Mars. M. DE MAGNIENVILLE (Roger), 15, rue Saint-Lazare, Compiègne (Oise).

27 Avril. M. ALLAIN (l'abbé), Chanoine honoraire, 39, rue de l'École normale à Caudéran (Gironde).

1889. 4 Janv. M. FOURNIER (Paul), Professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, 25, rue Lesdiguières, à Grenoble (Isère).

5 Avril. M. BARTHELÉMY (Toussaint), Docteur en médecine, 21, rue du Paradis-Poissonnière, Paris.

7 Juin. M. THUREAU-DANGIN (Paul), Membre de l'Académie française, 11, rue Garancière, Paris.

1890. 21 Mars. M. CHERVIN (Dr Arthur), directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, Paris.

1890. 26 Déc. M. LABOURASSE (Henri), Inspecteur primaire en retraite à Troyon (Meuse).

1893. 17 Mars. M. BOUTROUX (Émile), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 67, rue Claude-Bernard.

M. DOLLFUS (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 35, rue Pierre-Charron, à Paris.

15 Déc. M. PINGAUD (Léonce), Professeur à la Faculté des Lettres de Besançon (Doubs).

1894. 5 Janv. M. MIEG (Mathieu), Archéologue à Mulhouse (Alsace).

23 Nov. M. ZEILLER (René), Ingénieur en chef des Mines, 8, rue du Vieux-Colombier, Paris.

1895. 1er Fév. M. INGOLD (A.), ancien Notaire, Place des Six-Montagnes-Noires, à Colmar (Alsace).

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1851. 15 Mai. M. KARSTEN, Docteur en philosophie, Recteur de l'Université de Kiel.

1853. 23 Juin. M. VAN DER STRATEN PONTHOZ (le comte), 13, rue de la Loi, à Bruxelles.

1864. 12 Août. M. COLNET D'HUART, Directeur honoraire de l'Athénée à Bertrange, Luxembourg.

17 Déc. M. MULLER (E.), Chambellan et veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade (Copenhague).

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS, 26, rue de l'Academie, à Athènes (Grèce).

1875. 6 Août. M. HAYNES, Professeur, 229, Beacon Street, à Boston (États-Unis).

1875. 6 Août. M. SCHMIDT (Waldemar), Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. CHIL Y NARANJO, Docteur en médecine, à Las Palmas [Iles Canaries (Espagne)].

1880. 6 Août. M. RIVIER, Professeur à l'Université de Bruxelles, 49, avenue de la Toison-d'Or, à Saint-Gilles, Bruxelles.

1884. 21 Nov. M. DE SAUSSURE (Henri), cité 24, à Genève (Suisse).

1888. 18 Avril. M. AAGAARD, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, à Hillerod (Danemark).

1889. 5 Juill. M. MARCHAL (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 61, rue de la Poste, à Saint-Josse-ten-Noode, Bruxelles.

1891. 20 Fév. M. LANGSTED, Inspecteur de collège à Copenhague (Danemark).

1892. 15 Juill. M. DE LORIOL LE FORT, Géologue, à Fontenex, près Genève (Suisse).

1893. 7 Juill. M. GOSSE (le Dr), Professeur à l'Université de Genève (Suisse).

15 Déc. M. NŒLTING, Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

MEMBRES DONATEURS (1)

M. LALLEMENT (Edmond), Professeur de la Faculté de médecine, membre titulaire, décédé le 27 février 1889. Don fait en mémoire de lui par sa famille. 500 fr.

M. LEUPOL, membre honoraire. Legs fait à l'Académie. 600 fr.

---

(1) Règlement. Article additionnel : Les membres honoraires, titulaires, associés-correspondants peuvent acquérir la qualité de donateur, en versant une somme d'au moins 500 francs. Ces dons forment un capital inaliénable. Les noms des membres donateurs, — que la libéralité ait été faite de leur vivant ou après leur décès — sont inscrits à perpétuité dans les comptes rendus de l'Académie.

TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 7 mai 1896.

	Pages
Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale, par M. Mathieu. .	I
Rapport sur le concours pour le prix Herpin, par M. Pfister	XVII
Discours de réception de M. J. Thoulet	XXXII
Réponse du président, M. C. Millot, au récipiendaire M. J. Thoulet	XLI
Compte rendu de l'année 1895-1896, par M. Henri Mengin, secrétaire annuel	XLIX
Discours prononcé le 31 octobre 1895, aux obsèques de M. Leupol, par M. Millot, président	LXX

Mémoires dont la Société a voté l'impression.

Thomas Erskine, par M. Henri Mengin	1
Emmanuel Briard, botaniste, 1845-1895, par M. P. Fliche, professeur à l'école forestière	32
Souvenirs d'une expédition en Kabylie, du 30 mai au 10 juillet 1854, par M. M. Chassignet.	46
Notes sur la vie de Descartes et sur le Discours de la méthode, par le Dr A. Netter	101
La Révolution communale à Toul, par M. Eugène Martin, docteur ès lettres	130
Les Dames du Saint-Sacrement à Nancy, 1669-1793, par M. A. Benoît	215
Dans les champs, par A. Lombard.	249
Une excursion dans l'Est oranais, la région des Beni-Ouragh, par M. A. Mathieu	255
L'Économe de l'abbaye. — Épisode	292
E. Friant, par M. Ch. de Meixmoron de Dombasle. . .	299
Les dernières poésies de M. Leupol, par A. Lombard .	339

Pages.

Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1895 356
Liste alphabétique des Sociétés savantes de la France et de l'Étranger en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1894-1895. 369
Publications périodiques adressées à l'Académie. . . . 377
Établissements auxquels l'Académie adresse ses publications 378
Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception 379

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1896

CXLVII^e ANNÉE

5^e SÉRIE. — TOME XIV

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^ie

18, RUE DES GLACIS, 18

1897

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1896

CXLVII^e ANNÉE

5^e SÉRIE. — TOME XIV

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^ie

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1897

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 MAI 1897

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

POUR LE

DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

PAR

M. Alexandre de ROCHE du TEILLOY

Messieurs,

S'il est vrai que les règles de bien penser, de bien écrire et de bien vivre soient les mêmes, le goût des choses de l'esprit ne doit-il pas rendre l'âme plus tendre et plus délicate, et n'apprend-on point à aimer, à apprécier les bonnes actions en cultivant les belles-lettres? Une académie se trouve ainsi désignée pour décerner des prix de vertu. Je n'ai ici qu'un modeste rapport à présenter; autrement, je rappellerais que notre maître Platon se plaisait à réunir sous un seul mot doux et sonore le Beau et le Bien, et ennoblissait le jardin d'Academos en professant la morale dans un langage d'une beauté séduisante, d'une douceur souveraine.

L'homme de cœur et d'esprit, que j'ai vu pendant plus de trente ans assidu aux cours de la Faculté des lettres de Nancy, et en qui ce commerce avivait encore la délica-

tesse, naturelle à une âme d'élite, a voulu ajouter à notre compagnie le lustre de la charité. Comme le beau est la splendeur du vrai, ainsi, la bonté et la pitié sont le charme du talent. Grâce à la généreuse et déjà féconde initiative de M. Jules Gouy, l'Académie de Stanislas le Bienfaisant peut récompenser de bonnes œuvres, couronner le dévouement maternel et la piété filiale. Faisant violence à la modestie des mères de famille, des fils et des filles qui agréent ses récompenses, elle a voulu que leurs noms fussent proclamés en séance solennelle. La brillante assemblée qui l'honore de sa présence, pénètre ainsi, discrètement, dans leur vie intime, afin qu'éclate à bien des yeux, et résonne à bien des oreilles, tout ce que peut renfermer de mérites le cœur des humbles gens de nos classes populaires. Sans doute, ceux-ci n'ont pas le privilège du bien. Si l'Académie osait faire connaître et récompenser les vertus que chacun de ses membres voit et admire autour de lui, dans le monde où il vit, l'embarras serait grand pour limiter les prix, mais l'enquête serait vite faite, et agréable à faire. Malheureusement, l'argent, qui constitue nos récompenses, oblige à s'adresser à des personnes dont, parfois, il faut vaincre, avec peine, la pudique résistance, mais que le besoin pressant contraint à moins de discrétion et de fierté, et qui ne se croient même pas, du reste, le droit de refuser de quoi redoubler leurs soins, les rendre plus efficaces. D'ailleurs, ces gens excellents comprennent que, si nos récompenses n'ont pas la prétention d'être ces sanctions morales qui regardent la Providence, ce ne sont pas non plus des secours de simple bienfaisance. L'Académie entend ne point donner une aumône. Jalouse

de relever la dignité morale de ses prix, elle veut en faire surtout quelque chose de glorieux, attesté par un parchemin qui sera pieusement conservé. Cet hommage peut devenir aussi un sujet d'édification pour la société, heureuse de s'émouvoir quelquefois au récit des belles actions, de s'exciter au bien par les exemples capables, en piquant l'amour-propre, de provoquer l'émulation.

On a beaucoup écrit sur les exemples des grands : le janséniste Nicole, les orateurs chrétiens Bourdaloue et Massillon se trouvent d'accord avec les moralistes anciens, pour recommander aux gentilshommes, aux princes, la dignité de la vie et la pratique du bien, afin de former une bourgeoisie vertueuse, comme si, d'instinct, on avait deviné que les droits qu'elle allait bientôt conquérir, lui imposeraient des devoirs dont l'apprentissage serait long à faire. Belle mission, pour ceux que la fortune avait haut placés, d'élever par leurs exemples la nouvelle société, le jour où il faudrait lui céder la place !

Osons dire, Messieurs, que ces exemples ont été souvent offerts, surtout par les femmes. Que de mères et de filles héroïques depuis Blanche de Castille, Henriette de France, Marie-Antoinette et M^me^ de Lamartine, jusqu'à Anne de Montagu, Eugénie de Guérin et Alexandrine de la Ferronnays ! Les leçons n'ont pas été perdues. Nous en citons les preuves chaque année, sans compter celles qui se cachent ou se dérobent.

Bossuet, dont la grande parole, dès 1659, proclamait, au nom de l'Évangile, l'éminente dignité des pauvres dans l'Église, serait sans doute heureux, aujourd'hui, d'entendre célébrer, même d'une voix profane et inexpérimentée, les mérites des humbles qu'il recommandait à

l'affection, à la charité, au respect de ses nobles auditeurs. Heureux signe des temps ! L'éloge des modestes vertus que le prêtre et le maître d'école enseignent aux enfants du peuple, est sûr de se faire entendre ici facilement.

C'est pour aller au cœur la route la plus sûre.

L'auteur du *Mondain* trouvait plus agréable et plus commode de railler les « Crétois tristement vertueux » que de les plaindre. Mais, au moment où une immense pitié traversait le monde, quel fils, quel frère avait dû être Lazare avant d'être si tendrement aimé ! Quels soins durent entourer la vieillesse des parents de Marthe et de Marie !

L'Académie de Stanislas dispose annuellement, pour les prix de vertu, d'une rente de seize cents francs ; mais ses bienfaiteurs forment une aristocratie qui n'est pas fermée, et peut ouvrir volontiers ses rangs : cette générosité n'a-t-elle pas de quoi tenter de belles âmes, jalouses de suivre des modèles courageusement offerts !

Les prix sont fournis par les fondations de MM. Jules Gouy et René de Goussaincourt et de M^lle^ Mangeon. Au dévouement maternel est affecté un prix Gouy de six cents francs ; la piété filiale reçoit un prix Gouy de six cents francs, le prix Goussaincourt de trois cents francs et le prix Mangeon de cent francs.

L'Académie a décerné les prix dans l'ordre suivant : Dévouement maternel, à M^mes^ Blaise, Maumont, Motz et Werner, chacune cent cinquante francs. Leur mérite ayant paru de même valeur, on a, après une longue délibération, jugé digne de partager également entre elles le prix Gouy.

Pour la piété filiale, il y eut des rangs à donner, sans que nous ayons pu là encore éviter des *ex æquo*. Cette distinction n'a rien d'humiliant pour le dévouement maternel. La vivacité de la jeunesse met des degrés dans la piété filiale : c'est comme une passion qui n'a pas toujours ses élans ; telles les œuvres d'art : aucune n'est négligeable, mais une a pu être travaillée avec plus d'amour, plus de talent. Ainsi, la piété filiale parfois s'impose plus à l'admiration. Ici l'Académie regrette particulièrement la modicité actuelle de ses ressources.

Les sept cents francs provenant des fondations Gouy et Mangeon sont ainsi répartis : à M^lles^ Caro et Colson, chacune deux cent cinquante francs ; à M^lle^ Girard, deux cents francs. Le prix Goussaincourt est également partagé entre M^lles^ Guckholtz et Mienville, qui reçoivent chacune cent cinquante francs.

Pour justifier les choix de l'Académie, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de reproduire une partie des enquêtes des membres de la commission. On appréciera ainsi le soin avec lequel elles ont été faites et, en goûtant le charme de ces récits de morale en action, on entrera avec nous au foyer de ces femmes énergiques. Voilà du bon réalisme : ces choses vues, ces tableaux vrais, exacts, de la vie laborieuse, de la maison, de la chambre, des meubles, du costume des pauvres gens honnêtes dans une grande ville de France, à la fin du XIX^e^ siècle, deviennent des documents humains, précieux pour qui voudra, plus tard, savoir ce que valaient les classes modestes de notre temps, là où de fortes convictions entretenaient la pratique du bien.

Il est malaisé d'accorder aux mères de famille de justes

éloges : consentiraient-elles à ce que, pour les faire valoir, l'Académie révélât tout ce qu'elles ont eu à endurer? Que de fois le mal leur est venu du côté où devait être l'appui! Souvent la mère a dû assumer un rôle mal rempli tout près d'elle, prodiguer même des soins maternels à celui qui lui avait juré aide et protection. Ne faut-il pas, dans nos tableaux, supprimer ces ombres qui leur donneraient du lustre? La commission a son secret professionnel. Admirons, Messieurs, ces femmes délicates qui, au risque de paraître n'avoir pas assez mérité vos récompenses, désirent qu'on taise la meilleure part de leur mérite. Comme l'a dit un de vos enquêteurs, qui consacre tous ses loisirs à la charité, l'éminent et vénérable doyen de notre compagnie : « Le prix des mères de famille a été fondé par le bienfaiteur de l'Académie, pour récompenser et encourager les femmes vaillantes qui, privées de leurs maris par la mort, par la maladie, ou même par l'abandon, se sont dévouées avec plus de courage et de succès à soutenir et à élever leur jeune famille, et, en même temps qu'elles donnaient un véritable état à leurs enfants, s'efforçaient d'en faire des honnêtes gens et des chrétiens. Mais, il y a parfois, ajoute-t-il, pour de pauvres mères, un veuvage plus cruel et plus désastreux. C'est quand le père de famille, tout en restant valide et attaché au foyer, n'y demeure que pour en dévorer la substance et le ruiner tous les jours. » J'ai tenu, Messieurs, à vous citer ces paroles d'une voix qui vous est chère, et que tous regrettent de n'avoir plus souvent l'occasion d'entendre et d'applaudir.

Plus facile et plus réjouissante est la tâche, quand l'é-

loge est accordé à la piété filiale: les cheveux blancs des vieux parents sont une auréole ; la fleur de jeunesse des enfants, une parure ; un rayon de soleil éclaire la mansarde.

Mme Blaise, née Marie François (rue Jacquart, 5) avait déjà acquis bien des sympathies par le courage avec lequel elle défendit sa dignité d'épouse et la sécurité de sa famille. Un jugement du tribunal l'a mise enfin à l'abri de graves soucis, mais sans la sortir de la gêne. Elle reste seule avec ses trois enfants; sa fille aînée âgée de 18 ans, ouvrière chez une tailleuse, ne gagne que 1 fr. 25 c. par jour. Le patronage des sœurs de Saint-Vincent de Paul et les gens du quartier la proclament une jeune fille exemplaire. Le garçon, de 13 ans, est un bon élève de l'école supérieure des Frères. « Eugène, quand il quittera ses classes, aura un métier comme ses sœurs; c'est dans ces familles indigentes la merveille du dévouement », disait notre doyen. La tenue de ces deux enfants, car nous avons demandé à les voir pour mieux juger de la mère, est excellente, ordonnée et modeste. La seconde fille, de 16 ans, gagne 0 fr. 60 c. chez une repasseuse. A cet âge, elle est exposée à bien des dangers, et aurait besoin que sa mère eût assez de loisir pour ne pas la quitter des yeux, pour lui prodiguer les conseils de son expérience. Le logement de Mme Blaise, payé deux cent cinquante francs, dans une maison très honorable, est propre, bien tenu, garni d'un mobilier, frotté, reluisant, mince héritage paternel, sauvé à grand'peine !

Mme veuve Maumont, née Marie-Célina Vaillant (rue

Sainte-Anne, 5), native de Montier-sur-Saulx (Meuse), n'a que 37 ans, mais elle est malheureuse depuis 12 ans. Elle fut mariée à 15 ans, dans sa bourgade natale, à un ouvrier galochier qui vint se fixer à Nancy, et y mourut après une longue et coûteuse maladie. Restée veuve à 25 ans, avec une fille d'une dizaine d'années, chétive, et un fils de 2 ans et demi, cette jeune mère se montra courageuse et active. Elle accepta, rechercha les travaux les plus pénibles et les mieux rétribués, malgré des maladies graves et encore mal guéries. Ne se plaignant jamais, elle ignorait qu'on l'eût signalée à l'Académie; heureusement, une fidèle protectrice ne l'avait pas perdue de vue depuis son mariage. M^me^ Maumont occupe, au prix mensuel de 22 fr., deux chambres soigneusement entretenues; elle est employée, comme ménagère, chez des personnes distinguées, qui attestent qu'elle a veillé sur ses enfants avec sollicitude, tenant à les pourvoir d'un état qui exigeât même un long apprentissage. Sa fille, de 18 ans, est tailleuse; mais, toujours maladive, elle travaille chez sa mère, pour le comité des Dames, à la confection de vêtements qui rapporte 4 fr. 80 c., par semaine, quand elle n'est pas forcée de s'arrêter. Le fils, de 14 ans, intelligent et sympathique, suit avec succès les cours d'adultes à l'école Ory, tout en faisant un sérieux apprentissage chez un menuisier. Le plus difficile, dans la direction des enfants, n'est-ce pas une juste mesure entre la sévérité et la douceur? Dans cette lutte que soutient la tendresse, souhaitons à cette veuve si honnête de ne pas perdre la patience qui fait les mères irréprochables.

Mme Motz, née Augusta Queyroche (rue Sainte-Anne, 28 *bis*), avait 17 ans quand elle épousa à Épinal, sa ville natale, en 1880, un tailleur qui vint s'établir à Nancy où lui était assuré un travail régulier et bien payé. Mais à quoi sert à un ouvrier l'intelligence, s'il ne sait point résister aux tentations du cabaret? De fortes convictions religieuses, en défendant l'épouse contre le désespoir, ne purent corriger des excès terribles. Encore une pauvre femme que la justice a dû prendre sous sa protection, mais quand déjà elle était tombée dans la misère avec quatre enfants! Le fils, de 15 ans, gagne 0 fr. 75 c., comme apprenti coupeur en chaussures. Voilà un enfant à préserver! Trois filles, de 10 ans et demi, de 8 et de 7 ans, sont élèves de la Doctrine chrétienne. L'enquêteur assure que la mère ne néglige rien pour leur transmettre sa bonne éducation morale et religieuse. Elle a tenu à nous le répéter. La machine à coudre de Mme Motz lui permettait de gagner d'assez fortes journées comme giletière. Aujourd'hui, devenue anémique, elle est réduite à un ouvrage de couture, plus facile, mais exposé à des chômages et valant à peine 1 fr. par jour. Les secours du bureau de bienfaisance, de la société de Saint-Vincent de Paul, de l'assistance publique, laquelle, par mois, donne 7 fr. pour la plus jeune fille, et celui d'une dame de charité qui paie le loyer de 15 fr., voilà, sans doute, de quoi soutenir un peu cette femme courageuse; mais l'enquête n'en a pas moins excité notre sympathie pour son mérite.

Mme Werner, née Léonie Letzelter (rue Dauphine, 2), âgée de 41 ans, épousa, en 1870, à Eguelshardt, près de Bitche, son pays natal, un ouvrier du même village. Elle

suivit à Nancy son mari qui tenait à garder la nationalité française et travailla comme manœuvre à la distillerie de Bon-Secours, jusqu'au jour où une cruelle maladie l'emporta au bout de 18 mois de souffrances, que les soins de sa femme n'avaient pu qu'adoucir. Depuis bientôt 3 ans et demi, la veuve Werner a dû subvenir aux besoins de ses six enfants, dont deux seulement commencent à lui venir en aide. La fille aînée, de 17 ans, est domestique chez des limonadiers, qui veillent sur elle avec conscience, mais ne lui donnent qu'un salaire de 15 fr. par mois. L'aîné des fils, apprenti cordonnier, gagne 1 fr. par jour; le cadet, de 13 ans, est apprenti typographe. Le petit Charles est un bon écolier de 8 ans. Les plus jeunes filles de 11 et 6 ans, vont en classe à l'école municipale Saint-Pierre. La dernière reçoit un léger secours de la ville. Nous avons vu Mme Werner à l'œuvre ; c'est une *débarrasseuse*[1] de bonne mine, accorte, laborieuse, très estimée pour sa moralité. En entrant dans les deux pièces de l'appartement d'une vieille maison datant de 1780, nous avons été frappés de sa bonne tenue. Volontiers revenaient à la mémoire les vers de Victor Hugo :

> Le logis était propre, humble, paisible, honnête ;
> On voyait un rameau bénit sur un portrait.

Ce cachet se retrouve dans l'attitude de la mère et des enfants. Comment n'être pas charmé de l'expression heureuse et ouverte de ces bons petits ? Chez eux l'obéissance est sans contrainte, et le respect, affectueux. Quels visages frais ! Quelles joues roses ! Cela me fit plaisir à contempler.

---

1. Locution lorraine qui signifie *femme de ménage*.

. Le soulagement apporté aux parents infirmes par leurs filles, excite une vive admiration quand, souvent, elles-mêmes auraient encore tant de soins à recevoir !

M^lle^ Marie-Joséphine Caro (rue Charles III, 90), née à Nancy, est âgée de 30 ans. Sa mère, qui approche de la soixantaine, a perdu, en 1874, son mari, peintre en bâtiments, honorablement connu, il m'en souvient. Après la mort de sa fille aînée, dont le labeur lui était si utile, la veuve Caro, devenue sourde et infirme, peut à peine s'occuper de son ménage. Des quatre enfants qui lui restent, les trois aînés, étant établis, gagnent trop peu pour lui venir en aide. M^lle^ Marie-Joséphine, à elle seule, fait vivre sa mère, un neveu et une nièce, un petit garçon de 5 ans, dont la santé exige des soins incessants et pénibles, et une fillette de 9 ans pour laquelle sa mère ne peut envoyer que 10 fr. par mois. Marie-Joséphine a la vocation, le dévouement d'une mère ! Les 2 fr. 50 c. gagnés par jour à la confection de vêtements de laine seraient insuffisants déjà sans les chômages; quelques travaux accessoires n'ont pu empêcher les dettes; j'en ai même une bien grosse à vous avouer; heureusement qu'il y a plus d'un moyen de la payer. M^lle^ Caro, obligée d'acheter à crédit une machine à coudre de 275 fr., n'a pu encore verser que 25 fr. d'acompte. Si du moins sa main droite était toujours aux ordres de sa volonté ! Mais trois opérations n'ont pu encore triompher d'un mal qui menace de lui interdire tout travail. Elle reste courageuse, calme et digne, aussi fière que sa mère qui n'a jamais sollicité de secours. Il a fallu une pieuse indiscrétion et le témoignage de son patron pour révéler cette détresse. Le lo-

gement est bien arrangé, mais triste, froid, peu éclairé, mal aéré, pour des femmes malades et des petits enfants! Il faisait dehors, le matin de notre visite, un si clair et si gai soleil de printemps! Le cœur compatissant de notre confrère qui m'a conduit là, en a été serré, comme le sera le vôtre, Messieurs!

Mlle Julie Colson, âgée d'une trentaine d'années, habite (rue des États, 11) un logement payé 200 francs, avec sa vieille mère, veuve, dont elle est l'unique appui. Dans ce petit ménage règnent un ordre charmant et une exquise propreté; tout y est disposé avec goût. De Boucq, où mourut son mari, il y a vingt-sept ans, Mme Colson vint à Nancy avec ses deux filles dont l'aînée, Julie, fut placée à l'orphelinat des Dames Dominicaines, et la plus jeune à l'orphelinat des Dames de Saint-Vincent-de-Paul; la veuve s'engagea comme domestique. Gagnée par les charmes sévères d'une pieuse existence, Mlle Julie dut pourtant céder à un devoir impérieux et quitter le couvent, au bout de treize ans, pour soigner sa mère et permettre à sa jeune sœur d'épouser un brave facteur des postes et d'élever ses enfants. L'ouvrière mania l'aiguille sans relâche, jusqu'au jour où une fièvre typhoïde la terrassa et épuisa ses petites économies. Couturière à la journée, elle arrive à gagner 2 fr. 50 c. Messieurs, c'est un grand cœur; il faut qu'on le devine.

Me voici tout aise de vous citer quelqu'un, tenant à une maison qui m'est chère, où j'ai été élevé, où j'ai passé ma vie : le lycée de Nancy; Mlle Marie Girard, née dans notre ville, le 16 juillet 1866, ouvrière lingère au

lycée, qui a déjà été honorée de trois médailles et du prix Boucher de Perthes. Depuis la mort du père de famille, la veuve et sa fille habitent (rue de Malzéville, 34) une chambre unique, louée 6 fr. 50 c., mais où brillent la propreté et l'ordre. (Vous apprécierez l'insistance avec laquelle la commission revient sur ces mots.) Agée de 61 ans, malade, incapable de tout effort, Mme Girard n'a pas à craindre la misère, tant que la santé permettra à sa fille de gagner 5 fr. par semaine au lycée, où M. l'économe Foatelli apprécia son zèle, et trois journées de 2 fr., dans une maison particulière. Il y a plus de onze ans que Mlle Marie remplit sa mission sans aucune défaillance. La voix autorisée de la présidente de la société de prévoyance des jeunes ouvrières, la cite comme le modèle des membres de l'association.

Ainsi que l'écrivait naguère son dévoué secrétaire perpétuel, « l'Académie, qui rencontre des vies plus difficiles, a tenu à récompenser aussi ces bonnes volontés qui ne se démentent pas, constamment droites, où le dévouement et, il faut l'ajouter, l'abnégation, paraissent moins, étant de tous les instants. Quand il n'y a pas d'autre frère ou sœur, la vie est moins mouvementée. Mais, plus monotone, est-elle réellement plus facile? » Qu'ajouter, Messieurs, à cette fine analyse psychologique?

Mlle Louise Guckholtz, âgée de 32 ans, ouvrière à la manufacture des tabacs, depuis dix-neuf ans, demeure (rue de Strasbourg, 60) avec sa mère âgée de 72 ans, presque aveugle, voilà déjà quinze ans. Restée veuve dès 1872, Mme Dominique Guckholtz, arrivée à Nancy vers 1855, put marier à un bon ouvrier sa fille aînée qui doit

se dévouer à ses quatre enfants. L'autre, M^lle^ Louise sait garder une mine avenante à la chambre modeste qu'elle paie 12 fr.; elle tient aussi, malgré l'éloignement, à ne pas quitter son quartier, sachant qu'elle y est estimée, comme sa mère, et que épicier, boucher, fruitière, critiques sévères, mais justes, nous le savons, se sont accordés, avec sa propriétaire, pour lui faire obtenir un prix. Comme cette ouvrière est exacte, allègre! Quelle bonne créature! Elle nous donnait de sa gaieté. Les habitants du faubourg Saint-Pierre sont édifiés, quand, le dimanche, elle conduit à la messe la pauvre impotente qui ménage ses jambes endolories pour cette pieuse promenade! La ville avait déjà honoré la manufacture des tabacs en décernant un prix Boucher de Perthes à M^lle^ Guckholtz.

M^lle^ Éléonore-Ernestine Mienville (rue Notre-Dame, 78) est née à Rosières-aux-Salines le 16 octobre 1874. Elle n'a donc que 22 ans et demi; mais elle est déjà, et elle sera prête à l'être toujours, le ferme appui de sa mère. Veuve d'un ouvrier lithographe mort en 1886, M^me^ Mienville, âgée de 69 ans, voit à peine à se conduire. (Combien de ces pauvres femmes ont les yeux usés par les larmes et le travail!) Les secours du bureau de bienfaisance et le pain des vieillards ne sauraient la soutenir, si sa fille n'était là. M^me^ Mienville, mariée à un veuf, père de six enfants, dont un seul était placé, se dévoua aux cinq orphelins et en fit de bons ouvriers, maintenant incapables pourtant de la secourir à leur tour. De ses quatre filles, à elle, il n'est resté qu'une qui a profité de telles leçons. A peine la machine à coudre a-t-elle été péniblement payée, que les forces, la vue viennent

aussi à trahir son zèle. Les travaux du ménage s'ajoutent aujourd'hui aux fatigues des journées payées à peine 1 fr. 50 c. M^lle^ Ernestine n'a pas consenti, elle ne consentira pas à demander l'admission de sa mère à l'hospice Saint-Julien. Vous avez voulu, Messieurs, l'aider à continuer sa belle œuvre, à conserver ce qui fait sa joie et son orgueil.

C'est tristement que je termine un rapport où j'avais tant de plaisir à raconter les joies de la bienfaisance que vous exercez, Messieurs, avec allégresse. Au moment où il s'achève, Paris et la France portent le deuil de ces nobles femmes qui viennent de tomber au champ d'honneur de la charité. Mais cette catastrophe ne ralentira le dévouement de personne. Avec la même compassion que vous avez mise à écouter le récit des souffrances, des vertus étalées à vos yeux, l'Académie en cherchera, en récompensera d'autres. Ainsi se continuera sa mission. Se voyant appréciés, honorés, ainsi devront se renouveler le dévouement, l'abnégation, plus nécessaires que jamais dans notre ville, vertus bien propres à charmer les esprits, à réjouir les cœurs, mais faciles à rencontrer dans une province qu'aima, que secourut, qu'édifia saint Vincent de Paul, qui fut la terre natale, le champ des bonnes œuvres, où vit encore la famille honorée de saint Pierre Fourier!

C. A. SELLIER

PAR

M. Ch. de MEIXMORON de DOMBASLE

DISCOURS DE RÉCEPTION

Messieurs,

En accueillant dans votre Compagnie un artiste dont les pinceaux restent inactifs pendant la plus grande partie de l'année, un écrivain qui ne prend la plume que lorsque d'autres occupations lui en laissent le loisir, un ami de l'agriculture dont la plus haute ambition est d'honorer le nom illustre dont il a l'héritage, vous avez voulu prouver que votre extrême bienveillance tient quelquefois plus compte de la bonne volonté de vos candidats que de leurs mérites réels. Je suis trop fier de vous appartenir pour insister sur l'insuffisance de mes titres à votre choix ; ce serait mal reconnaître votre indulgence que de l'accentuer par une affirmation de modestie qui, si motivée qu'elle soit, paraîtrait au moins peu révérencieuse.

Je ne saurais me défendre d'une bien douce émotion en prenant au milieu de vous une place qui a été jadis

remplie par mon aïeul, et en renouant ainsi, à plus d'un demi-siècle de distance, des liens dont le souvenir est resté impérissable dans ma famille.

Depuis que vos suffrages m'ont permis de siéger à vos côtés, vous avez bien voulu, Messieurs, me permettre de me créer dans vos travaux une petite spécialité, celle de biographe de nos célébrités artistiques. Inhabile à traiter un vaste sujet avec l'ampleur et l'éloquence qu'il comporte, je ne puis mieux faire, après vous avoir témoigné ma vive reconnaissance, que de vous demander de continuer aujourd'hui bien simplement mon rôle de critique d'art en vous entretenant d'un grand peintre nancéien qui fut pendant vingt ans associé correspondant de l'Académie de Stanislas, Charles Sellier, auquel je désire depuis longtemps essayer de rendre l'hommage qu'il mérite.

Il y aura bientôt quinze ans que Sellier n'est plus. Ses funérailles furent ce que devaient être celles d'un artiste de race comme lui, nobles et touchantes, entourées du concours de tous ceux de ses concitoyens, et ils sont nombreux, qui s'intéressent au mouvement de l'art lorrain. On sentait passer dans la foule attristée le sentiment d'un deuil profond, d'un vide bien difficile à combler, de l'émotion qui étreint le cœur lorsqu'on voit disparaître dans la force de l'âge une des plus hautes illustrations dont une cité a le droit de s'enorgueillir. Deux ans après, l'exposition à l'École des beaux-arts de Paris des œuvres de Sellier, organisée par les soins pieux de sa veuve et de M. Roger Marx, montra dans toute son étendue le beau talent du maître. Puis, ainsi qu'il arrive toujours, le silence se fit : il semble que la postérité se recueille

avant de porter sur les morts récents un jugement décisif et qu'elle impose un stage aux élus qu'elle doit un jour classer au rang d'honneur qui leur revient. Le moment est venu, je crois, de rendre justice à Sellier, et je veux le tenter : il ne faut pas que l'aube du vingtième siècle se lève sans que nous ayons acquitté envers cette noble figure le tribut de gratitude que nous lui devons, et sans que la Lorraine ait prouvé en quel souci elle tient la mémoire d'une de ses gloires les plus éclatantes.

J'éliminerai à dessein de cet examen de l'œuvre de Sellier tous les détails biographiques qui, après quinze années, n'offrent plus qu'un intérêt de second plan, pour m'attacher seulement aux faits d'où il pourra découler un enseignement sur la personnalité et l'influence du peintre. Quel est le rôle qu'a joué Sellier dans l'histoire de l'art de la seconde moitié de ce siècle ; quelle place l'avenir lui assure-t-il ? Tels sont les deux points que je me propose de dégager.

Charles-Auguste Sellier naquit à Nancy le 23 octobre 1830, dans la maison où il devait rendre le dernier soupir cinquante-deux ans plus tard, et où ses parents, qui en étaient propriétaires, exerçaient la profession de jardiniers maraîchers. Située à l'extrémité de la ville, dans la portion du faubourg Saint-Pierre appelée Nabécor, vocable moderne dérivé, paraît-il, du mot patois *ambescote,* qui indique le bas d'une déclivité de terrain, l'habitation carrée, de bonne mine, aux hauts étages, avait dû être édifiée au dernier siècle par un citadin ami de la campagne, qui l'avait nommée Préchamps en raison de sa situation d'avant-garde urbaine. Blottie contre les arbres séculaires du Sacré-Cœur, abritée par leurs puis-

santes ramures des vents glacés, orientée vers les chaudes haleines du midi, la maison marquait la fin du territoire de Nancy ; un chemin la séparait de celui de Jarville et des terres de la ferme de Brichambeau. Devant elle, dans le calme reposant de la nature, des champs cultivés fléchissant vers le ruisseau de Vandœuvre ; à gauche, les bois qui couronnent la chartreuse de Bosserville ; en face, les parcs de Montaigu, de Renémont et de la Malgrange, quelques constructions, et, pour fermer l'horizon à droite, les coteaux élégants de Houdemont et de Vandœuvre, égayés par les notes claires des maisons escaladant les pentes. Tout autour, des ruelles irrégulières aux ornières profondes, des eaux vives bruissant dans des berges gazonnées, des cabanes où se réfugiaient les humbles métiers pour lesquels les loyers de la ville sont trop onéreux. L'irruption de Nancy hors de ses anciennes limites, l'établissement du chemin de fer, et surtout la création du cimetière du sud, ont métamorphosé la physionomie de ce bout de faubourg en en détruisant à peu près entièrement le pittoresque.

Si j'ai insisté sur l'aspect d'autrefois de ce coin de banlieue, ce n'est pas seulement par une complaisance de vieil habitant du quartier, c'est surtout parce que je suis convaincu que son caractère agreste et large a exercé une action considérable sur les premières impressions artistiques de Sellier, qui l'a eu sous les yeux pendant les vingt premières années de sa vie et n'a cessé d'y revenir jusqu'à sa mort. Son œuvre entière, où la nature tient une si large place, reflète la grandeur de cette vaste campagne à laquelle ses regards s'étaient accoutumés, de ce beau ciel qu'une fois la journée faite il

voyait s'endormir dans la mélancolie des soirs, de ces chemins ombreux dont il explorait les moindres détours, de ces frondaisons superbes qui versaient à ses pieds l'ombre et le mystère, de ce silence surprenant et presque farouche contrastant avec le bruissement de la ville voisine. Tous nous obéissons dans l'âge viril à ces directions inconscientes de la première heure, de plus en plus vivaces à mesure que la fatigue des ans vient nous désintéresser de l'avenir.

Le jardin cultivé par les parents de Sellier, aidés de leurs cinq enfants, entourait la maison. La besogne ne manquait pas dans la ruche où les chefs de famille donnaient l'exemple d'un labeur sans trêve. Ce travail de jardinage est salutaire, mais il ne va pas sans de grandes fatigues : il faut forcer, si je puis dire, la fécondité de la terre, la harceler par d'incessantes opérations de labour, de binage, d'arrosage, sous les aigres bises du printemps aussi bien que sous les pesantes ardeurs de l'été ; il faut encore en conduire les produits au marché de la ville dès la pointe du jour, si souvent mordante sous nos latitudes. Charles Sellier prenait courageusement sa part de ces travaux, mais sa complexion délicate les lui rendait très pénibles. A dix ans il semblait en avoir quinze, tellement sa taille s'était prématurément élancée. Aussi ses parents se décidèrent-ils à le laisser vivre en liberté, ce dont il profita pour donner carrière aux goûts artistiques qui le hantaient depuis plusieurs années déjà. Il suivait alors les classes de l'École des Frères de la Cathédrale, qu'il quitta en 1842 pour celles de l'École Saint-Pierre, et ne cessait d'émailler de croquis les feuilles de ses cahiers et les marges de ses livres. Une heureuse circons-

tance, comme il s'en rencontre souvent dans les débuts des prédestinés de l'art, lui permit de s'initier à cette époque à l'attrait de la couleur et décida de sa vocation; M. Lorentz, qui était alors brasseur à Nancy et qui devint préfet de la Meurthe sous le gouvernement provisoire de 1848, loua en 1845, pour l'habiter pendant la belle saison, le premier étage de Préchamps; il remarqua les dessins de Charles Sellier et lui fit don d'une boîte d'aquarelle que l'enfant s'empressa d'utiliser. M. Lorentz ne s'en tint pas là : il engagea les parents de son protégé à le placer dans l'atelier de M. Schmitt, peintre décorateur au faubourg Saint-Pierre, et le fit admettre gratuitement à l'École de dessin et de peinture de la ville de Nancy, dirigée par Le Borne.

Sellier ne demeura qu'un an chez M. Schmitt, mais il en passa près de six à l'École de Nancy.

J'éprouve un véritable plaisir à évoquer ici le souvenir de son premier maître, qui fut aussi le mien, ceci soit dit en toute humilité. Amené de Paris à Nancy par les hasards d'un concours, Louis Le Borne conquit bien vite droit de cité parmi nous par son dévouement à ses fonctions de professeur, aussi bien que par l'aménité de ses manières et l'agrément de ses relations. Appartenant à une famille d'artistes dont le renom se perpétue de nos jours, il avait appris la peinture dans l'atelier du baron Regnault, puis dans celui de Michallon, un des précurseurs de la grande école de paysage de 1830. Le Borne avait obtenu de bonne heure un second prix de Rome : si sa carrière de professeur le contraignit à renoncer aux ambitions auxquelles il pouvait prétendre, il se montra toujours peintre remarquable dans les tableaux extrê-

mement variés, histoire, genre, paysage, nature morte, qu'il entreprit dans ses heures de loisir, et qui tous ont figuré aux expositions de notre société des Amis des arts: *Promenade du matin*, l'*Enfance du Giotto*, *Salvator Rosa parmi les bandits*, *Épisode de la guerre d'Espagne en 1809*, *Van Dyck et Rubens*, *Portraits*, *Vues* de *Suisse*, d'*Alsace*, de *Bourgogne*, etc. Deux de ses œuvres, appartenant à notre Musée, donnent bien la note de son talent; l'une, pompeusement dénommée, à la mode de l'époque, *Méléagre et le sanglier de Calydon*, est un grand paysage noble et savant où les personnages ne remplissent qu'un rôle accessoire; l'autre est une *Baigneuse* aux lignes gracieuses. Mais ce qui donne à Le Borne des droits particuliers à la gratitude de sa ville d'adoption, c'est le dévouement éclairé qu'il témoigna à ses élèves, parmi lesquels je me plais à signaler deux des excellents professeurs que compte aujourd'hui Nancy, MM. Charbonnier et Vierling, c'est la sollicitude avisée et paternelle de ce bon maître pour les nombreux disciples qui ont reçu ses leçons. J'ai toujours été surpris qu'aucun des sculpteurs qui ont profité de son enseignement ne reproduisît pas, pour la salle des études artistiques municipales, sa physionomie souriante, sa bouche fine, son regard aimable et malicieux, ses traits spirituels qui font songer à ceux de Chardin.

Dès les premiers travaux de Sellier, Le Borne constata bien vite ses aptitudes et se consacra à son nouvel élève avec une prédilection particulière. Pendant six ans il l'eut presque continuellement auprès de lui, suivant ses progrès, les encourageant, et cultivant en même temps cette jeune intelligence qui ne demandait qu'à s'éveiller

aux sensations du beau. Les longues conversations du maître et de l'élève furent pour Sellier une initiation à toutes les connaissances qui devaient orner son esprit, enrichir sa mémoire, et le rendre apte à tenir dans la vie un rang distingué. Le Borne lui fit copier plusieurs tableaux au Musée, et stimula son génie naissant en lui conseillant des compositions sur les sujets les plus divers. La première peinture de Sellier fut le *Portrait* de son jeune frère, très ressemblant et d'une bonne facture ; parmi ses esquisses, les *Filles de Loth* méritent d'être citées pour leur ordonnance et leur caractère biblique. Aux examens de fin d'année de 1847, Charles Sellier était classé le premier, et pendant les quatre années suivantes il remporta régulièrement tous les premiers prix, dont deux prix d'honneur avec grandes médailles d'argent.

De 1849 à 1851, Sellier suivit assidûment les cours d'anatomie à l'école de médecine de Nancy, poursuivant l'étude acharnée du corps humain, et se familiarisant avec cette science si difficile du squelette et des muscles dont la connaissance incomplète cause trop souvent aux peintres tant de déceptions. Les nombreuses études au crayon et à l'huile qu'il accumula joignent aux qualités de vraies œuvres d'art un respect irréprochable de la forme : elles le rendirent maître de son dessin et le préparèrent admirablement à la peinture. On s'en convainquit bien vite lorsque, abordant de grands portraits, il se révéla et s'imposa à sa ville natale comme un artiste devant lequel s'ouvrait une brillante destinée. Je n'ai pu voir le portrait qu'il fit de son bienfaiteur M. Lorentz, mais je connais celui du directeur d'alors de l'école de

médecine, M. le docteur Edmond Simonin, dont la bonté affectueuse, légendaire chez tous ceux qui ont eu l'heureuse fortune d'être en relations avec lui, favorisa ses études à l'amphithéâtre. Tout récemment encore j'avais l'occasion de revoir cette image vraiment superbe de l'éminent et regretté secrétaire perpétuel de notre Compagnie, et cette fois comme toutes les autres, j'avais peine à comprendre qu'elle fût l'œuvre d'un jeune homme de vingt ans. Une griffe de maîtrise est marquée dans cette peinture vivante et noble, où une ressemblance parfaite s'allie à une couleur puissante.

En 1851, Sellier entreprit une *Moissonneuse lorraine,* grande toile intéressante qu'il mit en loterie, d'après le conseil de M. le docteur Simonin, pour assurer son remplacement au tirage au sort dont l'heure allait bientôt sonner. Par un à-propos du hasard, qui n'est pas toujours aussi judicieux, cette peinture fut gagnée par son protecteur M. Lorentz ; elle appartient aujourd'hui à M. Maringer, maire de Nancy.

Bien souvent Le Borne avait fait entrevoir à son élève l'École de Rome comme le but tout indiqué de ses efforts. Les succès de Sellier le décidèrent à demander pour lui au conseil municipal de Nancy une subvention annuelle de 800 fr., pour lui permettre d'aller suivre à Paris les cours de l'École des beaux-arts. M. le baron Buquet, maire de la ville et député au Corps législatif, qui avait toujours témoigné le plus vif intérêt au jeune artiste, se fit le promoteur de cet encouragement, que le conseil vota à l'unanimité. Délivré du souci de la conscription, Sellier partit en 1852 pour Paris et s'installa dans une petite chambre de la rue des Marais-Saint-Martin, dont il

nous a conservé la physionomie en une petite peinture. Dès son arrivée il se présenta avec une lettre de recommandation à Léon Cogniet, qui le complimenta de ses travaux et l'admit immédiatement dans son atelier.

La réputation de Léon Cogniet a perdu beaucoup avec le temps de son éclat. On se souvient que dans sa carrière, qui fut longue, puisque né en 1784 il ne mourut qu'en 1880, il produisit un grand nombre d'œuvres, mais la postérité n'en retiendra que quelques beaux portraits, un magistral plafond au Louvre, *Bonaparte aux Pyramides,* et une composition dont le sentiment attendri est un peu gâté par la mièvrerie de la touche, *le Tintoret peignant sa fille morte.* C'est surtout comme professeur que Cogniet mérite une place des plus honorables dans le classement des notabilités artistiques de ce siècle. Reçu prix de Rome en 1817, il ouvrit dès sa rentrée à Paris un atelier où se succédèrent pendant près de cinquante ans des centaines d'élèves, parmi lesquels un grand nombre ont conquis une juste célébrité. Les lauréats du prix de Rome qu'il a formés ne se comptent pas. Sacrifiant, lui aussi, ses travaux personnels à ses devoirs de professeur, Cogniet se donnait tout entier à son enseignement et entourait ses élèves d'une bienveillance cordiale qui en doublait l'utilité. Bien isolé à Paris, n'ayant que très strictement de quoi se suffire, Sellier trouva chez son nouveau maître une bonté et un dévouement dont il aimait à rappeler le souvenir dans les termes de la plus affectueuse reconnaissance ; sous l'impulsion encourageante de son professeur, il franchit rapidement les étapes qui lui permirent d'entrer en 1853 à l'École des beaux-arts, où il obtint deux médailles d'ar-

gent. Dès 1854 il fut admis aux épreuves du concours de Rome et entra en loge. Le sujet donné aux concurrents était *Abraham lavant les pieds des anges*; malgré les qualités d'arrangement et de couleur dont sa toile est remplie, le succès final échappa au jeune candidat et fut attribué à M. Giacomotti.

La santé toujours assez débile de Sellier l'empêcha de recommencer le concours l'année suivante, où du reste aucun prix ne fut décerné. Il ménagea ses forces pour tenter l'épreuve en 1856, mais au mois de février il fut atteint par une fièvre typhoïde extrêmement grave, dont il ne guérit qu'au bout de plusieurs mois. Les parents de Le Borne, auxquels son premier maître l'avait chaudement recommandé, lui témoignèrent la sympathie la plus vive, et c'est à eux qu'il dut d'être entouré de soins assidus dans cette phase critique; un de leurs amis, médecin très riche, prit le malade sous sa protection et lui offrit l'hospitalité la plus vigilante dans une propriété qu'il possédait aux environs de Paris; non seulement Sellier s'y rétablit entièrement, mais de cette époque date un notable affermissement de sa santé.

L'année 1857 fut véritablement triomphale pour l'artiste : il exposa au Salon de Paris cinq tableaux qui y furent très remarqués, et remporta presque concurremment le prix Moreau et le prix de Rome.

Les cinq tableaux qui figurèrent aux Champs-Élysées étaient quatre *Portraits*, dont celui de la *Mère de l'artiste* et celui de *M. le baron Buquet*, et un *Intérieur de cuisine*. Sellier peignit sa mère à Nancy, où il s'était rendu l'année précédente pendant sa convalescence : il mit à cette œuvre tout son cœur et tout son talent.

Lorsqu'il l'apporta à l'atelier Cogniet, le maître lui en adressa les plus chaleureuses félicitations : « Mon cher ami, lui dit-il, c'est du Rembrandt que vous m'apportez là. » Bel éloge bien justifié par la vigueur et la vérité de cette peinture puissante. En reconnaissance de l'affectueuse sollicitude qu'il lui avait toujours prodiguée, Sellier avait demandé à M. le baron Buquet de faire son portrait, qui fut exécuté à Paris dans les premiers mois de 1857 et peut être comparé à celui de M. le docteur Simonin pour la noblesse de la pose, la science du modelé et l'habileté de la facture. L'*Intérieur de cuisine* fut exposé à Nancy en 1860, acheté par la commission de la Société des amis des arts et gagné par M^me^ de Sommariva, qui eut l'heureuse inspiration d'en faire don à notre Musée, où l'on peut, malgré les changements que le temps lui a apportés, en admirer la chaude atmosphère et la belle tenue.

Le prix Moreau, d'une valeur de 2,500 fr. venait d'être fondé par l'amateur généreux dont il portait le nom. Son existence fut éphémère ; le conseil de l'École des beaux-arts, chargé de le décerner, trouva qu'il créait une concurrence redoutable au prix de Rome, dont il avait la même réglementation, et décida sa suppression au bout de trois années. Sellier put profiter de sa courte durée et fut choisi, après les deux classements d'esquisse et d'académie peinte, parmi les dix logistes admis à la dernière phase de l'épreuve. Le sujet imposé aux concurrents était l'*Enfant prodigue saisi par le repentir en gardant les pourceaux*. Voici comment Sellier l'a traité. Vêtu de haillons, l'enfant se détache en pénombre sur un ciel clair et sur une campagne ensoleil-

lée ; sa tête fine, encadrée d'une abondante chevelure, exprime l'anxiété et la souffrance. Notre concitoyen M. Delcominète, qui a voué au peintre un véritable culte, en possède une esquisse qui rend à merveille cette physionomie éprouvée par le malheur et assombrie par le remords. Les membres de l'Institut, chargés du jugement, attribuèrent le prix Moreau à l'auteur de cette belle page. Un mois après, l'artiste était admis une seconde fois comme logiste au concours de Rome et eut à traiter la *Résurrection de Lazare*. Si sa toile, comme on l'a dit alors, fait songer à Rembrandt, c'est plutôt par le parti des ombres et des lumières que par l'ensemble de la composition, qui garde un caractère absolument personnel : la tête du Christ resplendit d'un feu divin, et projette son rayonnement dans les profondeurs de la grotte d'où le ressuscité se lève en écartant son linceul. Cet éclairage a perdu aujourd'hui de sa hardiesse, mais il faut reconnaître qu'il était très nouveau et très audacieux il y a quarante ans. Aussi la toile de Sellier produisit-elle sur le jury, qui lui décerna le premier grand prix, et sur les visiteurs du concours une impression dont toute la presse d'art retentit. Le lauréat fut de ceux qui s'imposent et dont on doit tout attendre ; on n'avait pas vu depuis de longues années un tempérament d'une originalité aussi accusée. Le *Portrait de sa mère* et celui de *M. le baron Buquet* complétèrent ce magnifique succès et marquèrent fièrement les débuts de Sellier dans la carrière artistique.

Le prix de Rome lui fut décerné solennellement au mois d'octobre 1857 : par une pensée touchante, le jeune lauréat fit venir ses parents auprès de lui, afin qu'ils fussent les témoins heureux de la récompense qu'il ve-

nait de conquérir. Le 10 décembre suivant, il partait pour Rome, plein d'espoir et de confiance dans l'avenir.

Le séjour de Sellier à Rome fut d'une telle importance pour l'artiste, pour la direction de ses idées et l'épanouissement de son talent, que je dois m'y arrêter avec quelques détails. Sans avoir la prétention de me prononcer entre les partisans convaincus et les adversaires énergiques de l'Académie de France instituée par Colbert dans la Ville éternelle, je tiens à exposer sommairement les arguments invoqués par les uns et par les autres.

Notre École française à Rome, disent ses défenseurs, offre à nos jeunes artistes, dont beaucoup sont loin d'être favorisés par la fortune, une existence assurée, dans des conditions de dignité et d'indépendance qui permettent à leurs facultés de se donner un libre cours. Entourés des chefs-d'œuvre anciens et modernes dont Rome est peuplée, vivant en contact permanent avec les glorieux souvenirs du passé et les efforts de l'heure présente, perpétuant sans interruption les traditions qui unissent depuis 1664 les arts italiens et français, ils trouvent dans ces sources inépuisables une émulation qui est le plus précieux des stimulants. Tous les grands artistes d'autrefois se sont fait un devoir d'accomplir le pèlerinage de Rome, sans lequel ils ne se fussent pas crus complets: Poussin et Claude Lorrain se sont fixés dans cette ville incomparable; ce sont des Français, Subleyras, Bouchardon, Natoire, Pigalle, de Troy, qui ont exécuté au XVIII^e^ siècle la plupart des œuvres d'art qu'on admire dans les palais romains. Une institution qui compte parmi ses lauréats des maîtres tels qu'Hyacinthe Rigaud, Lemoyne, Boucher, Fragonard, David, Ingres et H. Flan-

drin, pour ne parler que des morts, a de tels titres de noblesse qu'elle peut être considérée comme immuable et que rien ne saurait la remplacer. Aucun climat ne favorise plus que la douceur du ciel de Rome les études du corps humain et de la nature.

Telle est en résumé la thèse soutenue pour le maintien de l'Académie : en voici la contre-partie. Ces avantages pouvaient être essentiels il y a deux siècles, alors que Rome était à peu près la seule ville civilisée de l'Europe, mais ils ont perdu toute leur valeur aujourd'hui que dix grandes cités peuvent offrir aux artistes des ressources aussi variées. On cite quelques noms illustres qui ont honoré l'École de Rome, mais on se garde bien de mentionner la masse des médiocrités qui ont encombré la villa Médicis sans aucun profit pour l'art : pour vingt génies qui sont montés au Capitole, deux cents élèves ont été précipités du haut de sa voisine la roche Tarpéienne. Ce qui est condamnable dans l'École, ce n'est pas le séjour qu'y font les lauréats, qui y sont aussi bien qu'ailleurs, c'est la filière dans laquelle ils sont obligés, pour y parvenir, de courber leur indépendance ; disciplinés sous des programmes étroits que le cours des siècles n'a pas renouvelés, ils perdent toute personnalité et se figent dans le moule banal de la tradition et de la convention. Rien n'est moderne dans l'Académie, pas plus dans l'éducation que les élèves reçoivent à l'École des beaux-arts que dans les sujets imposés aux candidats par une routine aveuglément fermée aux aspirations de l'art actuel. La récente institution des bourses de voyage, qui permet à chaque artiste, suivant ses tendances et ses goûts, d'aller demander des stimulants et des émotions aux pays

vers lesquels il se sent attiré, répond bien autrement à l'ardeur de transformation qui caractérise l'évolution artistique à notre époque.

Il serait téméraire de conclure et je ne l'essaierai pas. Attendons, pour nous prononcer, les résultats comparatifs des bourses de voyage, qui prennent chaque année plus de développement et de crédit, et de l'antique Académie où j'ai hâte de rejoindre notre concitoyen. L'influence des milieux sur les facultés de l'intelligence est telle qu'un coup d'œil sur la Rome que Sellier allait avoir sous les yeux pendant six années me paraît indispensable pour bien préciser l'empreinte de la grande cité sur son nouvel habitant.

Érigée sur les hauteurs du Monte-Pincio, la villa Médicis commande à peu près la ville tout entière. A ses pieds, les maisons se précipitent en rangs serrés vers le Tibre, formant une mer de toitures dépassées par les clochers et les dômes des églises. A l'est, derrière la villa Borghèse, la campagne s'étend indéfinie, dominée par les sommets de la Sabine profilant dans le bleu des lointains leurs lignes sévères. Au nord, par delà les verdures du Pincio, un faubourg sortant de la Porte du Peuple et prolongeant le Corso aligne ses maisonnettes et ses enclos; plus loin, le Ponte-Molle traverse le fleuve, couronné par les pentes du Monte-Mario. A l'ouest, du côté de la mer, au-dessus des villas élégantes que baigne le Tibre, s'élèvent le Château Saint-Ange, le Vatican et surtout le gigantesque dôme de Saint-Pierre, dressant sur l'horizon sa masse imposante. Au sud-ouest, la tour de l'église Saint-Onuphre et les hauteurs du Janicule; au sud et au sud-est, par delà l'agglomération pittoresque

des maisons, on devine le Quirinal, les Thermes de Dioclétien, le Viminal et l'Esquilin ; tout près enfin, se dresse la Trinité-des-Monts. Mais que cette aride nomenclature de guide est pauvre à côté de la réalité ! Étendez au-dessus de cet enchevêtrement de monuments, de rues et d'arbres la coupole d'un ciel très souvent bleu, illuminé pendant le jour par un soleil éclatant dont les brises des monts et de la mer attiédissent les ardeurs, criblé pendant la nuit des feux discrets des étoiles ; piquez les toits de fugitifs éclats ; faites briller dans ce lacis de constructions les frissonnements du fleuve ; animez les rues d'une population aimable, accueillante, aux costumes joyeux ; évoquez les souvenirs que chaque pierre et chaque pli de terrain recèlent dans cette ville qui compte près de trois mille ans ; revivez en pensée les temps victorieux des Auguste, des Flavien, des Constantin, l'ère triomphante des Grégoire-le-Grand, des Jules II, des Léon X, des Sixte-Quint ; reconstituez ces temples, ces édifices, ces arcs, ces colonnades dont les débris eux-mêmes gardent une souveraine majesté ; remplissez ces centaines d'églises, de palais, de musées, des chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture dont les grands empereurs et les papes illustres ont garni leurs salles et couvert leurs murailles ; réunissez dans un merveilleux assemblage les tableaux de Raphaël, du Pérugin, de Michel-Ange, du Corrège, du Dominiquin, de Léonard de Vinci, du Titien, les statues de Phidias, de Canova, du Bernin, et vous comprendrez les émotions qu'a ressenties dès son arrivée dans cette cité admirable un jeune homme enthousiaste, dont l'âme frémissait à toutes les manifestations de la beauté. Rome fut pour

Sellier la ville d'enchantement qu'elle reste pour tous ceux qui l'ont connue et n'ont fait même que l'entrevoir. Il l'admirait depuis les fenêtres de la villa Médicis, curieux des changements que chaque heure apportait à son aspect toujours imposant ; il s'éprenait pour elle d'une passion de plus en plus intense à mesure que ses promenades quotidiennes lui en dévoilaient le charme intime, depuis les audaces des grands architectes jusqu'aux humbles cabanes des plus pauvres quartiers. Rome le posséda, et la fascination qu'elle exerça sur lui ne s'effaça jamais. Le dialecte italien lui était devenu aussi familier que le français, et une de ses joies, à son retour à Paris, était de converser dans la langue du Dante avec son ami Carpeaux, qui lui aussi avait rapporté en France la nostalgie du ciel romain.

Il serait oiseux de chercher quelle eût été l'action d'un autre pays sur Sellier si sa destinée l'y eût conduit. Son séjour à Rome ne lui fit pas abandonner ses prédispositions aux effets de lumière poursuivis dans ses premières œuvres, mais l'atmosphère chaude et transparente des climats méridionaux l'amena à les tempérer et à donner moins d'opposition aux ombres et aux clairs. Le Corrège, le Titien et Léonard de Vinci le pénétrèrent d'une admiration qui fut décisive et qui se manifesta dans ses envois à notre École des beaux-arts, la *Madeleine abattue par la douleur*, le *Lévite d'Ephraïm maudissant la ville de Galaa* et la *Mort de Léandre*, qui ornent tous trois notre Musée. Ces tableaux se distinguent par une délicatesse de modelé, une souplesse de facture et un moelleux de touche qui les revêtent de la poésie la plus raffinée. Les éclats de la couleur ont fait place à une élégance

tendre et discrète dont l'artiste ne se départira plus que très rarement. Je doute qu'il existe dans l'école contemporaine un morceau de peinture plus délicat que le corps de Léandre roulé par les vagues sur les rochers de l'Hellespont; les pâleurs nacrées des chairs, tout humides encore des mortels baisers des flots, la triste aurore qui se lève à l'horizon, donnent à ce simple épisode à un personnage les allures du drame le plus attendrissant. Le *Lévite* a malheureusement bien changé et bien noirci, mais ceux qui ont pu l'admirer dans sa fleur n'oublieront jamais l'impression de grandeur poignante dégagée par cette scène, dont le côté grandiose était exalté par les harmonies les plus subtiles. La *Madeleine* est restée ce qu'elle était, une délicieuse figure dont l'irradiation ambrée illumine la grotte où la pénitente est venue chercher le repentir et l'oubli.

Et cependant les graves arbitres qui veillaient à l'École des beaux-arts sur les élèves confiés à leurs soins firent dans leurs rapports leurs réserves sur ces beaux envois, les déclarant trop contraires aux traditions dont ils se regardaient comme les gardiens patentés; ils reprochèrent à Sellier l'indépendance pour laquelle ils auraient dû n'avoir pas assez d'éloges. De son côté, la presse s'étonna de ne pas trouver dans ces œuvres exquises les emportements de la *Résurrection de Lazare*. Entre deux avis si opposés, Sellier n'avait qu'un parti à prendre, celui de poursuivre résolument sa voie.

Pendant les six années qu'il passa à Rome, l'artiste peignit ou prépara plus de cinquante tableaux, dont la diversité reflète la variété et l'intensité de ses émotions. Tantôt il aborde les temps antiques avec le *Prisonnier*

gaulois, les *Délices de Capoue, Néron essayant des poisons, Vitellius dans les plaines de Crémone;* tantôt il se fait biblique avec la *Madeleine,* le *Lévite, Samson et Dalila,* les *Pèlerins d'Emmaüs,* les *Trois Anges;* d'autres fois il chante la nature en des paysages empreints de la noblesse de la campagne italienne, sévères avec les *Bords du Tibre,* riants avec la *Rue de Capri,* austères avec les vastes plaines où les grands troupeaux mettent seuls quelque animation ; ailleurs, s'éprenant des scènes familières de la vie romaine, il nous montre la *Maîtresse du bandit,* une *Jeune fille offrant des oranges à un moine,* sous les éclats d'un soleil fulgurant; enfin ce sont des intérieurs qui séduisent ses pinceaux, une *Écorcherie* où la chaude ambiance du sang flotte dans l'atmosphère, et surtout une réunion de ses camarades de l'École de Rome en 1860, groupés autour d'une table sous les lueurs jaunissantes des lampes. Les peintres, les sculpteurs, les musiciens, les graveurs et les architectes, Delaunay, Bonnat, Henner, Giacomotti, Ulmann, Chapu, Falguière, Carpeaux, Guiraud, Bizet, Daumet, sont assemblés dans cette causerie du soir dont l'intimité ne saurait être rendue avec plus de vérité et plus de charme. Ce tableau si caractéristique, où sont groupées les plus hautes illustrations de la France artistique d'alors, a été mis aux enchères en 1884 avec d'autres œuvres du maître, et, par un injuste et blâmable oubli de son devoir, l'État l'a laissé acheter par un amateur, au lieu de s'en rendre acquéreur pour le Luxembourg puis pour le Louvre, qui ne possèdent aucun tableau de Sellier. Quand je songe que la même insouciance a frappé la *Forge aux Andelys,* un de ses tableaux les

plus importants, je me demande à quelles préoccupations obéissait l'administration des beaux-arts il y a dix-sept ans. M. Jules Claretie, qui a consacré aux catalogues de l'exposition et de la vente des œuvres de Sellier deux admirables introductions où le talent du « maître très « puissant et très délicat, un des artistes de ce temps « qui firent le plus d'honneur à l'art français », est résumé d'une façon magistrale, avait indiqué son rôle à la commission des achats officiels. « Le Louvre, disait-il, « laissera-t-il mettre en vente, sans les réunir, ces mor- « ceaux d'une œuvre subtile et rare, entre autres la « *Forge aux Andelys*, et le premier tableau de ce cata- « logue, les *Pensionnaires de la villa Médicis*, véritable « document artistique et historique, où figurent tant « d'artistes, peintres, sculpteurs et musiciens, devenus « depuis 1860 la gloire de l'art français? » Nous verrons tout à l'heure que cette indifférence a poursuivi le grand artiste jusqu'à sa mort, dont elle a vraisemblablement hâté la fatale échéance.

A part un triste et court voyage qu'il fit en France en 1862, rappelé par l'état de santé de sa mère, dont il eut la douleur de ne retrouver que les restes inanimés, car elle était morte la veille de son retour, Sellier passa en Italie six années consécutives; il visita tous les environs de Rome et alla jusqu'à Naples. Ami de la solitude, il ne se lia guère qu'avec Carpeaux et avec le peintre graveur Gaillard, dont le tempérament avait avec le sien les plus grandes affinités : la même précocité, une passion égale pour l'art, des succès analogues à une année d'intervalle, un goût semblable pour les mêmes maîtres, créèrent entre les deux artistes une amitié qui exerça la plus heu-

reuse influence sur le développement réciproque de leur talent. Le graveur génial du *Saint Sébastien*, du *Condottiere*, de l'*Œdipe*, du *Comte de Chambord*, de *Dom Guéranger*, de *Mgr de Ségur*, stimula Sellier à chercher avec une volonté de plus en plus âpre le caractère de ses modèles, tandis que Sellier l'incitait à en garder, sous le réseau des détails les plus précis, la grande tenue d'ensemble.

Les années d'Académie étaient écoulées depuis plusieurs mois et il fallait songer au retour dans la mère patrie. Sellier s'y résigna et revint à Paris avec un énorme bagage d'études, de dessins et de tableaux commencés, entre autres *Vitellius dans les plaines de Crémone*, immense composition à laquelle la sympathie du comte de Nieuwerkerke, surintendant des beaux-arts, lui permit de continuer à travailler dans un atelier du Louvre. Cette grande toile, transportée plus tard dans un appentis de la propriété de Nabécor, que Sellier avait racheté en 1864 après la mort de son père, n'a jamais été terminée. Acquise en 1884 par le ministère des beaux-arts et donnée au Musée de Nancy, elle résume dans le langage le plus expressif, telle qu'elle est, les aspirations et la puissance de conception du maître. Au milieu du champ de carnage, le sanguinaire vainqueur s'avance au milieu de son état-major, aspirant avec délices les émanations, plus douces que des parfums pour sa cruauté, des cadavres qui jonchent le sol ; son cheval, plus humain que lui, répugne à respirer ces mortelles exhalaisons. Le manteau de pourpre du nouvel empereur éclate comme un champ de triomphe dans une atmosphère embrumée, que perce par delà les monts

lointains une trouée livide de jour naissant ; des vautours, troublés dans leur vorace quiétude, tournoient au-dessus des proies qui leur seront bientôt rendues. On ne peut comprendre avec plus de grandeur sinistre l'horreur de cette scène ; on ne peut la rendre avec plus de maîtrise. Il est à jamais regrettable que cette composition superbe n'ait pu être exposée à Paris, où elle eût produit une sensation de profond étonnement et de grande admiration.

Les souvenirs que Sellier laissa à Rome se perpétuèrent bien après son départ. On se souvint longtemps à la villa Médicis de ce travailleur acharné qui avait conquis l'affectueuse estime de tous ses camarades : le directeur de l'Académie, M. Schnetz, se plaisait à le citer en exemple à ses pensionnaires, et à leur conseiller les procédés de peinture qu'il avait su se créer lui-même en dehors de toute tradition.

Sellier s'installa à Paris rue des Dames et reprit aussitôt son existence laborieuse. Les demandes de portraits lui vinrent de toutes parts, mais sa haute conscience ne lui permit d'en accepter qu'un nombre restreint et compatible avec ses autres travaux. Une fois la tâche entreprise, il la poursuivait jusqu'à ce qu'il en fût absolument satisfait, y consacrant cinquante, cent, cent cinquante séances même s'il le fallait. Préoccupé avant tout du milieu dans lequel son modèle devait trouver l'éclairage et l'entourage les plus favorables à son caractère, il cherchait d'abord à l'installer sous le jour et avec les accessoires qui pouvaient mettre le mieux sa personnalité en relief. C'étaient des courses et des essais dans toutes les pièces de son habitation, des remuements de meubles,

des arrangements de costumes et de rideaux qui absorbaient quelquefois huit ou dix jours. Le peintre prenait alors son fusain et arrêtait les grandes lignes de sa figure, puis il les modelait au crayon et ne commençait à peindre que lorsqu'elles étaient arrêtées sous une forme définitive. Avec la couleur le travail était à recommencer. L'ébauche allait très vite, car je n'ai vu à personne une furie de brosse plus habile et plus prestigieuse, mais la recherche des détails dans l'ensemble exigeait un labeur dont on ne peut se faire une idée si l'on n'en a pas été le témoin, j'allais dire la victime. Les jours s'écoulaient dans ces investigations entêtées. Je connais un de ses modèles qui a été atteint d'une véritable anémie après cent vingt séances de pose debout devant son bourreau, dressé lui-même sur ses deux pieds étroitement rapprochés, dans une attitude qu'il affectionnait. Mais lorsque l'œuvre était parachevée, lorsque la personnalité du modèle, frémissante, parlante, se dégageait des touches acharnées, lorsque la magie de l'effet poétisait la ressemblance absolue de ses traits, quelle détente et quelle satisfaction! On a critiqué la lenteur de travail de Sellier; mais il faudrait la reprocher aussi à Holbein, à Léonard de Vinci, à Ingres, à ces chercheurs obstinés que l'apparence de la vérité ne contentait pas et qui ont eu la noble volonté de faire resplendir sous une enveloppe extérieure et charnelle l'âme de leurs modèles.

Le premier portrait de Sellier après son retour en France fut celui de *M^me^ Delamarre de Boudeville,* que le peintre apporta à Nancy pour le terminer, et auquel il mit la dernière main dans une salle de l'Hôtel de Ville attenante au grand salon des fêtes. Il m'autorisa à aller

le voir et je me rappellerai toujours avoir été absolument saisi par l'allure vivante et distinguée de cette belle peinture, par le charme de la lumière épandue sur les traits de ce jeune visage. Ces qualités du reste sont inhérentes à l'ensemble des portraits de l'artiste, qui sont au nombre de plus de quarante et qu'il faudrait tous citer et louer. Pour ne pas tomber dans l'aridité d'une trop longue énumération, je dois me contenter de signaler parmi les plus beaux ceux de *M^me^ Blanc*, de son fils et de ses deux filles, du *docteur Léon Parisot*, de *M^me^ Victor Massé*, de la *comtesse de Lesseux*, de *M. Lacroix*, de *M. Morin*, de *M^mes^ de Perceval* et *de Moidrey*, de *M^lle^ de Saint-Ouën*, du *prince C. R.*, de la *princesse de Hesse-Cassel*, du *vicomte* et de la *vicomtesse de Warren*, de *M^lle^ Pau*. Ces portraits obligèrent le peintre à de fréquents déplacements à Metz, dans les Vosges, en Normandie et surtout à Monaco, où il passa plusieurs hivers et où M^me^ Blanc lui avait fait construire un atelier.

Tous ces travaux ne l'empêchaient pas de se consacrer à de grandes compositions dont la préoccupation ne cessait de le poursuivre. Sous ce rapport encore, son œuvre est considérable et magnifique. L'*Ame perdue*, acquise par l'État au Salon de 1868 et attribuée au musée de Clermont, est empreinte du sentiment religieux de l'ordre le plus élevé : un malade, couché sur son lit de mort, va recevoir d'un religieux les derniers sacrements ; un ange aux ailes déployées lui indique le ciel où va s'envoler son âme ; la lumière dont resplendit l'envoyé d'en haut projette sur la scène une mystérieuse clarté et lui communique un caractère de paix suprême. D'autres tableaux ou études, *Madeleine et les Anges*,

Judith, Adam et Ève chassés du Paradis, la *Madeleine en extase, Saint-Jérôme,* le *Christ, Saint-Pierre et Saint-Paul,* les *Pèlerins d'Emmaüs,* l'*Entrée à Jérusalem,* une *Sainte-Famille* et une *Fuite en Egypte,* exécutées pour une église de Paris, nous font voir avec quelle grandeur Sellier avait compris la Bible et avec quelle prédilection il revenait demander ses inspirations à ce livre sublime. Attiré aussi vers les fictions mythologiques, il chantait de radieux hymnes à la jeunesse dans le *Printemps ouvrant la porte aux amours,* dans une *Ronde d'amours,* dans *Therme et Nymphe.* L'histoire romaine lui fournissait le sujet du tableau les *Dernières années de Tibère,* dont on peut trouver l'arrangement un peu théâtral, mais où le décor, les grands arbres qui épandent leur ombre sur le vieil empereur, les rayons d'or qui les traversent, la sérénité de la mer et du ciel, sont du paysagiste le plus accompli et le mieux rompu à l'interprétation de la nature. Puis il revenait aux temps modernes avec le *Souvenir italien* du musée de Nancy, la *Forge aux Andelys* dont je parlais tout à l'heure, une *Italienne écoutant un coquillage,* les *Papillons,* la *Tireuse d'épine,* le *Marchand de bijoux,* et cette délicieuse *Graziella,* tristement appuyée à sa maisonnette de Sorrente, toute languissante du mal dont elle ne guérira pas, le regard noyé vers la mer cruelle dont les vagues bleues berceront bientôt son dernier sommeil. Avec une petite *Esmeralda,* cette figure charmante est la seule incursion du peintre dans le domaine romantique, ce que nous devons regretter, car il est impossible d'exprimer avec une poésie plus appropriée la mélancolie de ce drame touchant et de mieux interpréter l'immortelle

élégie lamartinienne. Dans un autre ordre de travaux, Sellier étudiait la nature dans des paysages italiens et français dont la large compréhension et la grandeur font songer à Claude Lorrain et à Poussin, *Environs* et *Vues de Rome, Couchers de soleil, Vues* de *Capri,* de *Normandie* et des *Vosges.* Je l'ai dit au début de cette étude : les impressions produites sur sa jeune imagination par le vaste cirque qui entourait la maison paternelle ne se sont jamais effacées, et dans la pleine maturité de son talent, l'enfant de Nabécor s'est toujours rappelé les belles lignes familières à ses yeux.

Comme tous les artistes de vaste envergure, Sellier rêvait d'exécuter de vastes compositions décoratives et avait préparé la maquette d'un plafond pour la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Nancy, représentant le *Char du soleil chassant les songes de la nuit.* L'œuvre était pleine de pensée, et aussi de mouvement et de lumière, mais pour des motifs sur lesquels je n'ai pas à me prononcer, préférant m'incliner devant le fait accompli, elle ne fut point adoptée.

Pour se délasser de travaux plus importants, l'artiste voulut s'essayer dans la peinture sur faïence, remise en honneur à Nancy par les céramistes dont nous sommes justement fiers, et peignit sur une dizaine de plaques ou d'assiettes des portraits, des scènes mythologiques et des paysages des plus réussis, une *Vénus* notamment, d'une élégance de dessin et d'une limpidité de couleur absolument charmantes. Il fit aussi un très grand nombre de dessins, quelques pastels et quelques aquarelles.

En terminant ce trop rapide examen, je rappellerai que l'exposition posthume de Sellier ne comprenait pas

moins de trois cent vingt œuvres, chiffre vraiment considérable pour une carrière de moins de trente années ; et encore il en manquait beaucoup des plus intéressantes. Des études pour *Dante aux enfers*, les *Vestales*, *Saint-Paul à Athènes*, un autre *Lévite et sa femme morte*, le *Songe d'Athalie*, une *Martyre*, une *Fuite en Égypte*, nous initient à de nouveaux projets dont la mort a empêché l'exécution.

Après la mort de Le Borne, en 1865, Sellier voulut témoigner à sa ville natale la reconnaissance qu'il lui gardait et s'offrit à remplacer son premier maître dans la direction de notre École municipale de dessin et de peinture, mais ces fonctions l'astreignaient à de trop fréquents déplacements et il dut les résigner au bout de cinq ans. Il se maria à Paris en 1871, et, quittant la rue des Dames, acheta une maison de la rue des Acacias, aux Ternes, où il s'installa. Quelques années plus tard, il s'éprit pendant un séjour en Normandie de la pittoresque ville des Andelys et acquit une des nombreuses îles semées sur la Seine au pied du Château-Gaillard : il comptait y édifier une habitation, mais il avait déjà à partager son temps entre Paris et Nancy et finit par renoncer à ce projet. En lorrain très attaché à son pays, il se fit un plaisir de compléter à Paris, dès son retour de Rome, l'éducation artistique de MM. Charbonnier et Vierling, qu'il affectionnait tout particulièrement ; à Nancy, il eut pour élève M. Larcher, aujourd'hui conservateur du Musée et directeur de l'École municipale, et M. Aimé Morot, lauréat du prix de Rome en 1875.

Trois portraits de l'artiste par lui-même, dont un sous des vêtements de moine, et un magistral dessin de Gail-

lard, rendent à merveille les traits et l'allure de notre concitoyen. Sellier était de taille moyenne : sa croissance hâtive s'était arrêtée vers sa quinzième année et après son retour d'Italie il devint assez replet. Son visage énergique marquait la décision et la volonté ; un front bombé et haut, un regard profond sous des sourcils tourmentés, des pommettes saillantes, un nez martelé par des méplats vigoureux, lui donnaient une ressemblance indéniable avec le masque de Socrate. Il rejetait en arrière ses cheveux d'un noir de jais et laissait sa barbe flotter en ondes sur sa poitrine. C'était une physionomie de grand caractère, où se lisaient la noblesse et l'austérité d'une vie uniquement vouée au travail. Ce solitaire d'aspect un peu sévère était à l'user d'une bonté, d'une simplicité vraiment surprenantes : inconscient de la fuite des heures, il arrivait en retard à tous les rendez-vous qu'il prenait, s'excusant avec une telle candeur qu'il désarmait les impatiences les plus légitimes. Il avait des étonnements et des admirations dont l'expansion prouvait quelle ardeur enthousiaste se cachait sous l'extérieur un peu froid dont il avait pris le pli. Sa conversation, une fois qu'il était en confiance, amusait par ses saillies et son animation. Grand ami des livres, il choisissait de préférence les écrivains qui ont étudié les grandes figures de l'humanité, Plutarque entre autres, auquel il revenait toujours. Il aimait aussi qu'on lui fît la lecture lorsqu'il peignait ; c'est ainsi que je fus amené à lui lire de la première à la dernière page le *Livre des orateurs* de Timon-Cormenin, qui le charma : les périodes sonores du redoutable polémiste, ses aperçus acerbes, ses attaques ironiques, ses éloges passionnés, répondaient

au tempérament de mon auditeur, qui avait par-dessus tout l'horreur du banal.

Sellier prit une part régulière aux Salons de Paris depuis sa rentrée en France, et ne manqua jamais à ceux de la Société lorraine des amis des arts, auxquels il réserva souvent la primeur de ses meilleurs tableaux.

Je ne saurais trop le redire : ce qui caractérise le talent de Sellier, c'est la distinction, relevée par un sentiment exquis de l'éclairage ; c'est une noblesse native dont toute vulgarité est absente ; c'est une originalité puissante de conception et d'interprétation qui se décèle aussi bien dans le croquis le plus sommaire que dans les compositions les plus étudiées ; c'est un dessin impeccable ; c'est une aptitude rare à comprendre et à traiter tous les genres. Le génie de l'artiste le portait vers la beauté, vers l'élégance, vers la grâce, et lui inspirait les attitudes et les arrangements qui répondaient à l'élévation de sa nature. Il estimait que la poursuite de la réalité n'est inspirée que par des préoccupations d'ordre vulgaire, et que l'essence même de l'art est la recherche d'un idéal qui tout en respectant la vérité la rehausse et la transfigure. Sa formule est celle de tous les maîtres. Ainsi que l'a dit excellemment M. Ch. Cournault dans l'allocution qu'il prononça sur la tombe de Sellier, « c'est la lumière qui nous séduit invinciblement dans « ses tableaux ». Non cette lumière banale et convenue qui s'enseigne dans les ateliers, mais ce feu mystérieux dont le foyer est dans l'âme même du peintre et dont les effluves magiques ennoblissent tout ce que touche son pinceau ou son crayon.

Pourquoi faut-il que tant d'éminentes facultés aient

été trahies par les côtés pratiques de la peinture, et que ce soient précisément les admirables dons de luministe de l'artiste qui aient été compromis par une revanche sournoise de la matière sur l'intelligence ! J'aborderai résolument, en biographe impartial, les reproches qui ont été si souvent adressés aux tableaux de Sellier de pousser au noir, et qui ont si malheureusement atténué le sentiment d'admiration qu'ils doivent inspirer. Comme il arrive trop souvent, l'effet a été pris ici pour la cause. Oui, Sellier a été conduit par le tour poétique de son tempérament à poursuivre le mystère du clair-obscur : il aimait les indécisions des matins, les dernières lueurs du crépuscule enveloppant de leurs voiles les hommes et les choses, les profondeurs des ombres et des reflets en contraste avec les éblouissements du soleil. Toujours inquiet de l'ensemble de ses tableaux, c'est le soir qu'il se complaisait à les revoir, à les reprendre, à en atténuer les éclats, à les fondre dans une souple harmonie. Il se servait beaucoup de bruns, de rouges et de noirs, mais on peut rester lumineux avec ces couleurs si on les choisit et si on les utilise avec prudence. Par un oubli bien fâcheux des lois physiques que tous les peintres devraient connaître et prendre pour guide, Sellier, tout au but à atteindre, ne s'inquiétait ni de la qualité des couleurs qu'il employait, ni des changements que le temps leur inflige, ni des décompositions qui naissent de leur mélange irréfléchi ou de leur juxtaposition mal raisonnée. Les terres, qui perdent bien vite leur fraîcheur, le vermillon, qui se sulfure même au contact de l'air, le bitume surtout, ce terrible agent de destruction qui ronge tout ce qui l'approche et dont la transparence se

change si promptement en une opacité ténébreuse, tenaient les premières places sur sa palette. Pour compléter ces ravages, l'artiste ravivait sa peinture à chaque reprise par des frottis d'huiles de commerce dont l'épiderme se ternissait au bout de quelques heures, et dont les superpositions formaient des réservoirs très inégaux comme dessiccation, suivant les couleurs qu'elles recouvraient : de là des boursouflures, et plus tard des craquelures nombreuses et béantes dans la matière assourdie. Des vernissages hâtifs aidaient encore au désastre. J'ai eu avec le peintre d'interminables discussions sur les périls de ces procédés ; je lui rappelais toutes les œuvres de nos grands maîtres, le Poussin, Géricault, Delacroix, défigurées, sinon détruites par ce mépris des lois de la prudence, mais sans arriver à le convaincre de la nécessité d'une palette saine. « Il faut, me répondait-il, qu'il « se produise dans toute peinture un travail à la suite « duquel elle aura, la mienne comme les autres, toutes « les qualités de fixité désirables. Cette clarté dont vous « me rabattez les oreilles n'est qu'un trompe-l'œil indigne « du grand art. Si je voulais, je ferais des tableaux plus « clairs que personne. »

Dans la dernière période de sa vie, Sellier, poussant jusqu'à l'outrance et comme par un défi maladif ces funestes pratiques, avait adopté une facture hachée et martelée dont l'aspect était à la fois pénible et inquiétant.

Que de pages importantes enfouies pour jamais sous ce suaire ! Mais il en reste assez, Dieu merci, pour perpétuer dans l'avenir la renommée du peintre, dont les toiles même les plus altérées gardent un caractère de

grandeur et de fierté qui témoigne de ce qu'elles étaient à leur apparition.

Les dessins du maître, si variés et si nombreux, n'ont pas changé et attestent dans toute leur verdeur ses précieuses qualités. Je voudrais avoir le loisir de m'étendre sur cette admirable série de portraits, d'intérieurs, de premières pensées, de paysages et d'études, la plupart aux crayons noir et blanc, quelques-uns à la sanguine, qui sont autant d'œuvres rares et attachantes, les unes d'une élégance accomplie, d'autres puissantes et sévères, toutes frémissantes de vie et de vérité : ce sont de précieuses notes d'art où la personnalité de l'artiste s'affirme avec la plus haute éloquence.

On ne naît pas toujours à l'heure qu'il faudrait. Vingt-cinq ans plus tôt, Sellier, mêlé au mouvement de régénération qui sera l'honneur de l'art au dix-neuvième siècle, eût partagé la faveur qui entourait ses glorieux chefs, Ingres, Delacroix, P. Delaroche, H. Flandrin, Decamps, Robert-Henry, Corot, Paul Huet, Millet, Théodore Rousseau, Daubigny ; vingt-cinq ans plus tard, son rêve tout personnel, ses aspirations individuelles et originales, ses recherches particulières de lumière, son tempérament d'une poésie si intense, en eussent fait le précurseur d'un art nouveau. Mais son étoile s'était levée à une époque de transition entre le passé et des tentatives dont l'éclosion est le secret de l'avenir. La consécration officielle des talents appartenait absolument au jury du salon, où les membres de l'Institut et les professeurs de l'École des beaux-arts rendaient des arrêts souverains : Sellier avait bien été l'ami des plus importants d'entre eux, mais ses goûts de retraite, son dédain un

peu systématique des petites conventions sociales, avaient depuis longtemps détendu les liens qui l'attachaient à ces dispensateurs des récompenses et des succès, dont la vision d'art, scolastique et conventionnelle, était si éloignée de la sienne. Il aurait fallu qu'il les revît souvent, qu'il flattât par des relations suivies cette camaraderie qui dans l'existence fièvreuse de Paris ne se souvient guère que de ceux qui se rappellent fréquemment à elle. Une première déception frappa Sellier au début de sa carrière : en 1864, lors de l'exposition au salon des Champs-Élysées de son *Lévite d'Éphraïm*, il lui manqua une voix seulement pour la troisième médaille sur laquelle tous ses amis comptaient, et cet insuccès déposa en lui un levain de misanthropie que les années ne firent qu'aigrir. Cette troisième médaille lui fut accordée en 1865 pour la *Mort de Léandre*, et un an plus tard on en décerna une seconde au *Portrait* de *M^me^ de Meixmoron de Dombasle*, mais jamais il ne put aller plus loin. Peu à peu le silence se fit autour de son nom, et on finit par reléguer ses envois à des hauteurs où les visiteurs du salon ne pouvaient même soupçonner leur existence.

L'opinion publique, si mobile, si nerveuse, obéit au mot d'ordre des organisateurs de nos expositions de peinture et se refusa à l'effort qu'il fallait pour venger Sellier de leurs rigueurs. Dans une des belles monographies où il étudie avec tant d'autorité et d'élévation nos gloires artistiques, M. Roger-Marx, appréciant en 1883 l'exposition posthume des œuvres de Sellier, formulait en ces termes les motifs qui devaient retarder le moment où le peintre cesserait d'être méconnu et serait

classé à sa valeur : « Comprendra-t-on bien, à l'heure « présente, les tentatives de Sellier ? Lui tiendra-t-on « assez compte de son constant désir de la nouveauté et « de ses recherches non interrompues ? Nous hésitons à « le penser : le tempérament de Sellier était en tout « point opposé au goût actuel ; son talent formait un « étrange contraste avec la manière des maîtres qui sont « le plus en faveur aujourd'hui. Autant ils aiment le « plein air et la vive lumière, autant Sellier recherchait « le clair-obscur et la pénombre ; ils estiment que l'on « doit trouver dans la réalité les sujets de tous les ta- « bleaux, et qu'il n'est rien besoin de chercher au delà, « tandis que c'est surtout cet *au delà* qui inquiétait et « qui troublait Sellier. Au demeurant — et son exposi- « tion le proclame bien haut — ce fut un maître très « personnel. Sans procéder d'aucun, il a ouvert à beau- « coup des routes inconnues jusqu'à lui. »

On hésitera à le croire : Sellier ne fut pas décoré. C'est, je pense, le seul de ses camarades de Rome auquel cette récompense ne fut pas décernée. La plupart étaient depuis longtemps chevaliers, plusieurs même officiers de la Légion d'honneur : il restait oublié, et c'est en vain que dans les derniers mois de sa triste agonie, un grand nombre de ses amis, M. Volland, maire de Nancy, en tête, demandèrent au ministère des beaux-arts la réparation de cet ostracisme ; on l'espéra jusqu'au dernier moment, mais cette distinction ne vint pas même orner son cercueil et ce suprême hommage fut refusé à sa dépouille mortelle.

Tant de déboires, quelle qu'en fût la cause, plongèrent l'artiste dans une mélancolie profonde et l'atteigni-

rent aux sources mêmes de la vie. Aussi n'eut-il pas la force de résister à la terrible maladie à laquelle il devait succomber, une décomposition du sang, qui trouva dans cette constitution ébranlée une victime toute préparée à ses ravages. Nous en suivions les progrès avec anxiété, nous reprenant quelquefois à l'espérance lorsque quelques symptômes d'amélioration se produisaient, mais retombant au découragement à chaque nouvelle rechute. Notre pauvre ami était venu demander la guérison à l'air natal et s'était définitivement installé à Préchamps au printemps de 1882; il en parcourait à pas lents les environs si connus et si chers, mais ses courses devenaient de jour en jour plus fatigantes et moins longues et il dut un jour y renoncer complètement. Sa main défaillante ne pouvait plus supporter le poids de ses pinceaux, et, le matin du 24 novembre 1882, ce corps épuisé, dans lequel avait brillé une étincelle de la flamme sacrée que le génie réserve à ses élus, s'endormait dans l'éternelle paix.

L'artiste nous a été prématurément ravi, mais son œuvre, brusquement interrompue, restera comme une des plus hautes, des plus volontaires et des plus fécondes aussi de la seconde moitié du siècle. L'avenir rendra justice à ce novateur hardi, dont l'admirable probité d'art s'est refusée, au prix même de sa vie, à toute compromission, et qui a accompli sa tâche dans la sérénité de sa conscience et dans la fermeté irréductible de ses convictions.

L'avenir, Messieurs, ne vous semble-t-il pas que c'est à nous d'en avancer l'heure et le triomphe, à nous, les contemporains d'un des plus grands artistes qui aient

honoré notre pays? Nancy a donné à une rue le nom de son glorieux enfant. C'est bien; j'estime que ce n'est pas assez. Il est désirable, et c'est le vœu que j'exprime en terminant, qu'un monument élevé par la reconnaissance de ses compatriotes rappelle aux âges futurs que notre Lorraine est fière de ses illustrations, et que la patrie de Claude Lorrain, de Callot et de Grandville est aussi celle de Sellier.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. L'ABBÉ VACANT

AU RÉCIPIENDAIRE

M. CH. DE MEIXMORON DE DOMBASLE

MONSIEUR,

Votre place était marquée à plus d'un titre dans les rangs de l'Académie de Stanislas. Vous ne portez pas seulement le nom ; vous avez été le continuateur de l'un des membres les plus illustres de notre compagnie, et vous vous êtes fait, comme peintre et comme critique d'art, une réputation qui vous honore.

I

Nous avons cherché presque tous le chemin où notre vie pourrait avoir quelque utilité. Pour vous, Monsieur, vous n'avez pas eu le choix de votre carrière. Il vous a semblé avec raison que la continuation de l'œuvre de Mathieu de Dombasle s'imposait à son petit-fils, et vous avez suivi la voie que votre aïeul vous avait ouverte.

Pour relever et transformer l'agriculture française, cet agronome de génie s'était servi de trois moyens principaux: sa ferme-école de Roville, où pendant vingt ans, il donna l'exemple d'une culture raisonnée et en démontra la fécondité ; sa fabrique de charrues, qui fournit à nos plus modestes laboureurs des modèles perfectionnés; enfin ses nombreux écrits qui portèrent son enseignement jusqu'aux extrémités de l'Europe.

Il renonça lui-même, en 1842, à la direction de la ferme de Roville. Sa méthode avait fait ses preuves ; elle était appliquée par ses élèves et par ses admirateurs, en France et à l'étranger; il pensa à bon droit que le temps se chargerait de la vulgariser. Mais il n'avait pas abandonné les pénibles travaux des champs, pour se livrer au repos; il se promettait au contraire de déployer une nouvelle activité; il voulait améliorer encore ses instruments agricoles et mettre la dernière main à d'importantes publications. La mort le surprit, en 1843, sans lui laisser le temps de réaliser ces desseins. La Providence vous réservait l'honneur de les exécuter dans toute leur étendue.

Dans les écrits qui parurent de son vivant, Mathieu de Dombasle s'était surtout attaché à des questions agricoles isolées, qu'il traitait sans ordre préconçu et suivant les circonstances. Mais vingt ans déjà avant sa mort, il avait formé le projet de réunir, en un ouvrage méthodique, toutes les observations qu'il avait recueillies et tous les principes auxquels son expérience l'avait amené. Il mûrit longtemps cette synthèse, qui devait être le couronnement de ses laborieuses études, et ce fut seulement à la fin de sa vie, après de longues méditations, qu'il en com-

mença la rédaction. Il y travailla tous les jours, comparant ses idées à la réalité, commentant chaque page par l'observation des faits, justifiant la théorie par les résultats de la pratique la plus scrupuleuse. Il laissa à votre père le soin de compléter son travail. Mais c'est vous, Monsieur, qui, à l'âge de 21 ans, avez publié, en 1861, cette œuvre maîtresse[1], vaste encyclopédie en cinq volumes, où sont traitées à fond et en détail toutes les questions sociales, économiques et techniques qui intéressent l'agriculture.

Les pensées de Mathieu de Dombasle vous furent dès lors familières. Vous vous étiez pénétré, après lui, du désir d'alléger le travail de nos cultivateurs et d'augmenter leurs ressources, en leur fabriquant de bons instruments agricoles. Votre aïeul avait étudié, imité, perfectionné ceux qui se construisaient en Angleterre et en Allemagne. C'est ainsi qu'il était devenu le bienfaiteur de son pays, en le dotant de la charrue Dombasle. Son gendre, M. de Meixmoron, qui le remplaça dans la direction de ses ateliers, avait travaillé à réaliser les derniers projets de l'illustre fondateur; il avait inventé neuf nouveaux instruments. Vous ne pouviez manquer, Monsieur, de vous inspirer aussi de ces vues fécondes, lorsque la mort de votre père vous eut placé, en 1860, à la tête de l'usine. Mettant au service de l'agriculture les progrès

1. Œuvres posthumes de C.-J.-A. Mathieu de Dombasle : *Traité d'agriculture*, publié sur le manuscrit de l'auteur, par Ch. de Meixmoron de Dombasle, son petit-fils. 5 vol. in-8°. Paris, 1861. — M. de Meixmoron de Dombasle a aussi réédité plusieurs fois, avec de nombreuses additions, le *Calendrier du Bon Cultivateur* ou *Manuel de l'agriculteur praticien*, par Mathieu de Dombasle. La 12e édition a paru en 1896; in-12, Paris.

incessants des sciences et de l'industrie, vous avez créé à votre tour, de 1867 à 1895, jusqu'à 62 machines agricoles. Vous n'avez d'ailleurs jamais pris aucun brevet. Avec une modestie et un désintéressement, qui sont traditionnels dans votre famille, vous laissez à tous les constructeurs pleine latitude de reproduire vos modèles. Vos inventions n'en sont que plus précieuses pour notre agriculture.

Il me serait difficile d'exposer les habiles applications que vous y avez faites de la science mécanique. Je rappellerai seulement quels développements a pris en vos mains la fabrique fondée par Mathieu de Dombasle.

L'atelier de Roville n'occupa jamais que cinq ou six ouvriers. Aujourd'hui la manufacture de Nancy s'étend, le long de la rue de la Prairie, sur une surface de plus d'un hectare. Elle est disposée autour d'une vaste cour, partagée en ateliers divers, actionnée par un moteur à vapeur. Le fer, l'acier coulé et forgé, la fonte malléable ont été substitués à la fonte ordinaire et au bois. En face des forges, s'élève une magnifique salle d'exposition, où tous les types exécutés sont méthodiquement rangés. On n'y voit pas moins de cinquante modèles de charrues, divisés en séries, suivant leur force et leur mode de construction. Si Mathieu de Dombasle revenait visiter son usine, il aurait quelque peine à la reconnaître, après ces importantes transformations; mais sans aucun doute il serait fier d'y retrouver son esprit d'initiative et une scrupuleuse fidélité à ses principes.

Je me reprocherais de ne point parler aussi de la Société centrale d'agriculture de la Meurthe, détachée en 1820 du sein de notre académie, dont elle était aupara-

vant une simple section[1], organisée aussitôt d'une façon remarquable par Mathieu de Dombasle, et présidée plus tard, de 1883 à 1894, par son petit-fils, avec une compétence et une activité qui rappelèrent celles de l'éminent agronome.

A l'époque de sa fondation, cette société rendit de grands services à l'agriculture de notre pays, qui se relevait avec peine des suites de longues guerres, aussi ruineuses que sanglantes. Mais nos campagnes passent aujourd'hui par une crise plus grave encore. Peut-on même appeler crise un mal à peu près impossible à con-

1. L'Académie de Stanislas, un moment dispersée par la tourmente révolutionnaire, avait repris ses séances en 1802, sous le nom de *Société académique des sciences, arts et lettres.* Elle était divisée en sections, qui répondaient à ces divers titres. Trois ans plus tard, en 1805, une société d'agriculture se constitua à Nancy, sous les auspices du préfet, M. Marquis (*Le Bon Cultivateur*, 1821, t. I, p. 17). Mais, d'une part, la Société d'agriculture se recrutait assez difficilement, et, d'autre part, la Société académique trouvait son avantage à faire entrer les questions agricoles dans le programme de ses concours. La fusion des deux sociétés était donc assez naturelle ; elle s'accomplit en 1809 (*procès-verbaux manuscrits de l'Académie de Stanislas*, 8 juin, 22 juin et 30 août 1809 ; bibliothèque de la ville de Nancy). L'ancienne Société d'agriculture devint une simple section de l'Académie. Celle-ci s'intitula dès lors *Société des sciences, arts, lettres et agriculture de Nancy*. Cette circonstance contribua peut-être à attirer vers elle Mathieu de Dombasle. Il fut élu correspondant en 1810 et communiqua plusieurs savants mémoires à la Compagnie.

Après onze années d'union, la Société d'agriculture reprit une vie autonome en 1820. La séparation se fit à l'amiable. La section agricole de l'Académie constitua le noyau de la nouvelle société (*Le Bon Cultivateur, ibid.*, p. 2, 3 et 5), qui choisit Mathieu de Dombasle pour président. Je dois avouer que sous l'impulsion de cet homme d'initiative, la fille devança vite sa mère. A cette époque, l'Académie de Stanislas se bornait à publier chaque quatre ans, le précis de ses travaux. La Société centrale d'agriculture se créa, dès l'année de sa naissance, un organe mensuel, dans le *Bon Cultivateur,* qui s'est publié sans interruption jusqu'à nos jours.

jurer ; car il tient moins à des évènements accidentels qu'à une cause économique profonde : l'accaparement des bras et des capitaux par l'industrie et par le commerce, au moment même où des produits étrangers, obtenus presque sans frais sur les terres vierges du nouveau monde, envahissent de toute part les marchés du vieux continent. Dans la situation précaire qui leur est faite par cette concurrence redoutable, nos cultivateurs ne sauraient échapper à la ruine que grâce à une activité sans relâche.

Vous avez compris, Monsieur, que la Société d'agriculture a la mission de les aider à traverser cette épreuve. Les éloquents discours que vous leur adressiez, aux comices de chaque année, relevaient leur courage. Vous leur rappeliez qu'un malade ne saurait être sauvé par les médecins les plus dévoués, s'il ne travaille lui-même à se guérir et à refaire ses forces. Vous leur indiquiez les moyens pratiques d'augmenter leurs ressources, l'élevage, des labours intelligents, un choix avisé des bonnes espèces. Vous saisissiez en même temps l'opinion publique et les représentants du pouvoir, de leurs légitimes réclamations. Ces efforts n'ont pas été stériles ; nos cultivateurs lorrains ne se sont point découragés et une nouvelle législation est venue réaliser une partie de vos vœux.

Mais vous n'avez pas été seulement, si je puis ainsi dire, le président du dehors ; vous avez aussi assuré une grande intensité à la vie intérieure de la société, soit par votre direction habile, soit par des notes savantes et des études approfondies, que nous trouvons résumées ou reproduites dans les colonnes du *Bon Cultivateur*. Leur

nombre est si considérable qu'il m'est impossible de les analyser ou même de les énumérer. J'en citerai pourtant quelques-unes, qui ont attiré davantage mon attention : en 1883, une intéressante description de la grande laiterie de Besançon ; en 1884, un discours de rentrée où vous montriez aux propriétaires et aux fermiers qu'ils ont un égal intérêt à s'unir ; en 1886, un important travail sur les inconvénients du monopole de l'alcool par l'État.

La Société d'agriculture aurait désiré conserver toujours à sa tête un président aussi distingué. Elle en a été empêchée par votre modestie. Mais vous n'avez pu vous soustraire à sa reconnaissance. Elle a été heureuse de vous la témoigner, en vous nommant son président honoraire.

II

Votre grand-père avait rêvé, dans sa jeunesse, de consacrer sa vie à la culture des arts. Tel fut aussi le rêve de votre enfance.

Comme Sellier, votre admiration pour la nature s'est éveillée au spectacle de ces pittoresques coteaux de Vandœuvre et du Montet, qui élèvent leurs pentes gracieuses à l'horizon du faubourg Saint-Pierre. Vous habitiez la maison Marin, construite au milieu du dix-huitième siècle, à côté des bâtiments du grand séminaire, par l'architecte Jennesson. Le jardin de cette maison charmait vos yeux d'enfant. Il était bordé, à gauche, par une longue avenue de tilleuls touffus. Au fond, s'étendait un frais bosquet, où le lierre grimpait le long des grands

arbres. A droite, à l'ombre de cette miniature de forêt, s'élevait une école rustique, précédée elle-même d'un jardinet entouré de haies vives. C'est à cette école que vous alliez tous les jours recevoir des leçons de lecture. Un peu plus tard, vous avez suivi les cours du collège de la Malgrange, au milieu de ce parc superbe, planté pour le roi Stanislas, à l'imitation de Versailles. Partout la verdure souriait à vos regards.

Votre père encourageait vos goûts artistiques. Il vous menait à l'atelier de Charles Rauch, où vous respiriez avec délices l'âcre parfum des couleurs. Il vous fit fréquenter ensuite l'école municipale de dessin, où vous eûtes pour maître Louis Le Borne, dont vous rappeliez tout à l'heure le souvenir.

Depuis lors une large place a été donnée au dessin et à la peinture dans votre vie, pourtant si occupée. Votre crayon a enrichi les publications artistiques de notre ville. Vos tableaux ont été remarqués aux expositions de la *Société lorraine des Amis des Arts*, depuis 1860, au salon de Paris de 1866 et à toutes les expositions du salon du Champ de Mars, ouvert, en 1890, par la *Société nationale des Beaux-Arts*. Dans votre modestie, vous vous considérez comme un simple amateur ; mais vos œuvres attirent l'attention de nos plus judicieux critiques et les maîtres de la peinture vous ont donné rang parmi eux. La *Société nationale des Beaux-Arts* vous a reçu associé en 1890 ; vous avez été président de la *Société lorraine des Amis des Arts* et vous êtes président d'honneur de la *Société des artistes lorrains*. Tous ces suffrages réunis disent mieux la valeur de vos œuvres que ne saurait le faire un profane comme moi. J'essaierai pourtant d'en

rappeler le caractère, en m'aidant de ce que vous avez écrit vous-même sur l'art.

Vous avez traité avec succès le portrait et les scènes de ville ; vous maniez avec dextérité le crayon, le pastel, le pinceau d'aquarelle ; mais votre genre spécial est le paysage d'après nature et votre grand moyen d'expression, la peinture à l'huile.

La nature vous parle ; elle vous émeut, et vous cherchez à rendre sur la toile ce que vous éprouvez. Vous êtes du nombre des vrais artistes, qui façonnent à leur image les sujets dont ils ont fait choix, qui expriment leurs sentiments intimes et mettent leur âme dans leurs œuvres. Aussi y a-t-il beaucoup d'idéal dans vos paysages, bien que vous ne vous défendiez pas d'appartenir à une école qui demande ses inspirations à la réalité.

Je veux parler de l'école *impressionniste,* ainsi dénommée parce qu'elle s'applique à traduire les impressions, ou pour mieux dire les émotions qu'inspire le spectacle de l'univers. Excluant de l'art la convention, négligeant les détails sans portée, pour concentrer l'attention du spectateur sur les points, lignes ou couleurs, qui ont vivement ému l'artiste, elle se propose de rendre avec sincérité les états d'âme produits par la vue de la nature.

Cette école se caractérise par ses procédés, aussi bien que par ses tendances et son but. Préoccupée d'interpréter la vérité de la manière la plus expressive, elle a fait appel à la science pour multiplier, par des rapprochements et des mélanges, les nuances dont l'infinie variété semblait inaccessible aux couleurs si restreintes dont la peinture dispose. Elle s'est engagée ainsi dans une voie nouvelle, dont tous les peintres contemporains paraissent

être plus ou moins tributaires. Les maîtres de l'art, je me hâte de le dire, avaient pressenti ces ressources par une sorte d'intuition de leur génie ; mais ils obtenaient des effets dont ils ne comprenaient point la cause. Le secret de ces résultats a été révélé au dix-neuvième siècle par Delacroix ; la théorie en a été faite par Chevreul. Nous savons aujourd'hui que par leur rapprochement, les couleurs complémentaires se font ressortir et se donnent mutuellement de l'intensité ; le violet exalte le jaune ; le vert exalte le rouge ; l'orangé exalte le bleu. Chevreul a prouvé en outre que chaque couleur fait naître autour d'elle une auréole vibrante. Delacroix a reconnu, de son côté, que l'ombre se colore légèrement de la complémentaire du ton de la lumière. La découverte de ces lois a perfectionné les procédés de la peinture. En les appliquant, les impressionnistes ont pu aborder l'interprétation des effets les plus saisissants, l'éclat du plein soleil, la franchise de coloration du grand jour, et aussi les harmonies si délicates des reflets et des pénombres.

L'originalité des vrais peintres s'accuse néanmoins dans le choix des sujets et dans leur interprétation ; car chaque âme sent à sa manière. Vous avez, Monsieur, le sentiment très vif et très personnel. Les touristes vulgaires ont besoin de parcourir les Vosges, les Pyrénées ou les Alpes pour trouver des sites qui les émeuvent, parce qu'ils ne savent ni regarder, ni comprendre les spectacles qui se déroulent sous leurs yeux ; mais le coin de terre le plus humble est une scène, sur laquelle passent, les uns à la suite des autres, des tableaux sans fin. Ils ne passent pas seulement, selon la comparaison du

philosophe grec, comme un fleuve majestueux, avec la monotonie de choses mortes et inertes : Πάντα ῥέει ; ils passent d'ordinaire avec le mouvement, la variété, la coquetterie de choses vivantes qui veulent être admirées. C'est une marche en avant, tantôt victorieuse et enthousiaste, comme les marches triomphales sculptées dans le marbre, sur l'arc de Titus, à l'entrée du *forum*, tantôt mélancolique et lugubre, comme ces longs défilés qui rehaussaient la pompe des funérailles de nos ducs et qui ont été dessinés par nos artistes lorrains ; mais en passant devant nous, les êtres de la nature prennent à chaque instant d'autres attitudes et une autre parure ; ils offrent l'aspect de personnages divers qui se succèdent les uns aux autres. Voilà les visions qui transportent votre âme d'artiste. Pour vous, « les motifs varient avec les saisons, avec l'état du ciel, avec les heures, sans parler des transformations souvent complètes que quelques années leur apportent[1] ».

Des saules qu'on a émondés, un rideau d'arbre tombé sous la hache cruelle du marchand de bois, une jeune plantation qui pousse, un méandre de rivière survenu à la suite d'une inondation, il n'en faut pas plus, sous votre regard créateur, pour donner une physionomie différente à vingt motifs et pour en faire autant de tableaux nouveaux.

Aussi pour trouver le sujet non point de vingt, mais de cent paysages charmants, vous a-t-il suffi du ravissant vallon de Diénay, où vous allez chaque année goûter quelque repos, sous le gai soleil de Bourgogne. Votre

1. *Le Paysage d'après nature*, par Ch. de Meixmoron de Dombasle ; Nancy, 1890 ; p. 23.

palette nous a fait admirer tous les sites de ce village aimé : la large rue bordée de maisons aux toits velus, la modeste église entourée de son cimetière, le chemin du bois, le canal du moulin, le bord de l'étang, la vallée de l'Ignon. Cette vallée enchanteresse vous a successivement offert les motifs les plus divers : *Printemps, Fin d'été, Octobre, Dernières feuilles, Bourrasque de neige,* et encore *Soleil levant, Soleil pâle, Soir orageux* ou *Nuit tombante.* C'est toujours Diénay et vos tableaux ne se ressemblent jamais. La nature est prodigue de ses trésors pour les âmes de poète !

Je me suis demandé quelles sont les beautés qui ont plus spécialement le don de vous émouvoir. Je me le suis demandé ; car vous ne le dites point. Cependant il m'a semblé le reconnaître. Vous n'êtes point indifférent aux grâces des formes et à l'harmonie des lignes ; mais vous êtes surtout sensible à la magie de la lumière et des couleurs. J'ai lu et relu vos charmantes excursions *Autour du lac de Gérardmer* [1]. Vous cherchez des motifs de paysages et vous nous confiez le secret de ce qui vous frappe, de ce que vous admirez, de ce qui vous émeut. Or ce qui appelle votre attention et remue votre âme, ce sont les jeux de la lumière et la coloration qu'elle produit au milieu d'une nature si accidentée. Guidé par votre expérience et pénétré des lois formulées par Chevreul, vous guettez avidement, si je puis ainsi dire, leurs effets souvent fugitifs ; chaque fois qu'ils se montrent, vous les saluez avec un véritable enthousiasme.

1. Ch. de Meixmoron de Dombasle, *Autour du lac de Gérardmer* (extrait de l'*Annuaire du Club alpin français,* 20e année, 1893), Paris, 1893 ;

Le 4 août, vous attendez l'apparition du soleil qui s'annonce au-dessus de la tête du Barrau : « Le voilà ! quelques flèches d'or le signalent comme des fanfares, et en quelques minutes, c'est un embrasement rose de toute la montagne, coupé par les longues stries des ombres des arbres » ; le sable s'incendie à vos pieds et « entre ces deux lumières, la promenade reste plongée dans une ombre violette ». Le 11 août, les vagues agitées du lac reflètent un soleil brûlant : c'est une coulée d'argent en fusion, qui se précipite à flots pressés du haut fourneau de la montagne et dont l'éclat est avivé par les bleus violets de la terre et du ciel. Le 8 août, le spectacle qui excite votre enthousiasme était inattendu. Vous écrivez : « Quelle magicienne que la couleur ! Ce soir, en rentrant au logis par le Trexau, je tombe en arrêt devant un tableau admirable. Une femme, une des humbles étalagistes de la promenade, se tenait debout devant une des grandes caisses vertes où les bateliers rentrent leurs rames, et se profilait en violet foncé sur l'or du couchant. Ni grande, ni jeune, ni belle, ni bien mise, cette figure prenait, sous les morsures de l'ouest fulgurant, les allures d'une statuette de Tanagra ; à sa droite, le tronc d'un marronnier montait dans l'air, comme un fût de colonne grecque, et quelques palmes allongeaient dans la pourpre du soir leurs dentelures délicates comme des feuilles de laurier ; au fond, la moraine d'un lilas doux, barrant l'incendie du ciel et de l'eau. Cette exquise symphonie en deux tons me hantera toujours. »

Cette belle page prouverait à elle seule quel pouvoir fascinateur la couleur exerce sur votre âme. C'est sans doute ce pouvoir qui vous attire vers le paysage d'après

nature et vous le fait préférer aux scènes humaines. L'homme nous intéresse en effet par les attitudes qui traduisent ses pensées ; la nature nous intéresse plutôt par l'éclat de ses tons, par le contraste et la variété de ses teintes, par la vie de sa lumière, par le mystère de ses ombres. Vous avez le tempérament artistique d'un véritable paysagiste.

III

Il y a très peu de peintres qui écrivent[1]. Vous êtes, Monsieur, du nombre de ces privilégiés. Lorsqu'on lit vos ouvrages, on croirait même que la peinture doit être, pour tous ceux qui s'y adonnent, une école de style ; car c'est le peintre qui semble avoir formé en vous l'écrivain et votre plume rivalise de coloris avec vos pinceaux. En vous entendant tout à l'heure, nous avons revu les sites charmants qui se déroulent au sud de Nancy, depuis le ruisseau de Nabécor jusqu'aux coteaux de Houdemont. Un peu plus loin, nous croyions contempler Rome, des hauteurs de la villa Médicis ; nous reconstituions les temples, les édifices, les arcs, les colonnades de la Ville éternelle. Vos descriptions ont mis sous nos yeux les œuvres les plus importantes de Sellier, en particulier sa *Résurrection de Lazare* et son *Vitellius*. Vous avez vraiment fait revivre devant nous ce sanguinaire empereur, se repaissant du spectacle affreux des cadavres entassés sur le champ de bataille où ses légions avaient triomphé.

---

1. Barracaud, *Les Peintres écrivains*, dans la *Revue Bleue*, 1895, n° 24.

Vous vous arrêtez de temps en temps à composer de ces grandes scènes ; puis votre style reprend son allure vive et alerte ; mais le peintre se trahit toujours dans de sobres esquisses, dans des tableaux rapides, où la lumière se joue, où les nuances s'harmonisent, où les teintes s'opposent et se font ressortir. Chevreul a pu vous apprendre des procédés pour exalter la sonorité des couleurs de votre palette ; mais le secret de donner cet éclat à votre style vous est absolument personnel.

Cet éclat est surtout sensible dans plusieurs traités techniques, d'un tour pittoresque, où vous avez fixé les résultats de votre longue expérience de paysagiste et de peintre[1]. Je n'essaierai pas de résumer en une sèche analyse ces pages vibrantes d'émotion. J'aime mieux m'arrêter un instant à l'intéressante galerie de portraits, que vous consacrez à nos artistes lorrains.

Vous avez adopté un cadre très large, où la figure du maître que vous étudiez est mise en pleine lumière. On suit d'abord l'histoire raisonnée de son œuvre, l'évolution de son talent, les influences heureuses ou fâcheuses auxquelles il a été soumis ; puis vous retracez, en un tableau d'ensemble, le caractère de l'homme, les qualités de l'artiste et les procédés de sa technique. L'ampleur du plan, la justesse des observations, la sincérité de la critique, la sagesse et la profondeur des vues font de ces monographies des œuvres qui vivront.

Deux expositions ouvertes à Nancy, en 1887 et en

---

1. *Le Paysage d'après nature* ; Nancy, 1890. — *Le Paysage dans l'atelier*, dans la *Lorraine Artiste*, 1890 et 1891. — *De la Restauration des tableaux* dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1890.

1893, vous avaient fourni les éléments les plus complets pour vos études sur Devilly, le sympathique directeur de notre école régionale des beaux-arts[1], et sur Grandville, le grand caricaturiste lorrain[2]. Vous avez montré le premier, tour à tour épique dans ses scènes militaires, noble et élevé dans ses compositions historiques et mythologiques, observateur profond dans ses portraits, coloriste puissant dans ses vues d'Algérie, élégant et gracieux dans ses bords de rivières, sévère dans ses sites des Vosges. Vous avez vengé le second de critiques mal fondées, en le faisant connaître pour la première fois, tel qu'il ressort de ses œuvres originales publiées ou inédites. Le jugement que vous avez porté est trop bien motivé pour ne pas être définitif. « Grandville unit à la profondeur d'un observateur incisif, au mordant d'un philosophe satirique, à la netteté de vision d'un ami de la vérité, qualités primordiales du caricaturiste, les mérites d'un dessinateur savant et rompu à son métier. L'émotion et le souffle inspiré ne lui ont pas été dévolus, mais il a eu à un degré rare le don de bien voir et celui de bien rendre. C'est un penseur et c'est un artiste. »

Notre admiration pour ceux qui ont quitté cette vie ne doit pas nous faire négliger les maîtres qui sont encore à la tâche. Mais si les morts posent devant nous dans le repos de la tombe, les vivants courent dans la carrière: ce sont des modèles en mouvement. Leur portrait exige une observation plus attentive et plus sagace

1. *Les Artistes lorrains, Devilly,* dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1889.

2. *J.-J. Grandville ;* Nancy, 1894. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1893.

et aussi plus de vigueur de conception. Mais lorsqu'ils ont été bien saisis, le tableau qui les représente offre l'animation et l'intérêt de tout ce qui est en évolution. Nous en avons la preuve dans la monographie que vous avez consacrée à l'un des représentants les plus distingués de notre Lorraine artistique, Émile Friant[1].

Vous l'avez suivi avec l'abandon d'une causerie familière, dans le détail de ses études, de ses voyages, de tous ses travaux; puis, à la fin de cette attachante biographie, vous avez esquissé la physionomie de l'artiste en quelques traits aussi fermes que justes. La caractéristique du talent de Friant, c'est la poursuite de la figure humaine dans son cadre intime. Il évite les mises en scène théâtrales. Avec son esprit droit et net, il s'est attaqué au réel, en plaçant ses modèles dans leur entourage familier, la femme du monde dans son salon, le magistrat à son bureau, l'ouvrier sous le jour assombri de l'atelier. Son talent, apprécié des meilleurs critiques, devait vous être particulièrement sympathique. Sans doute Friant n'a guère abordé le paysage ; ce sont les types humains qu'il recherche ; mais il est éminemment doué, lui aussi, de cette vivacité de sentiment qui découvre, dans tout milieu bien choisi, quantité de modèles intéressants. Vous, Monsieur, vous retrouvez chaque année de nouveaux sujets de tableaux dans le gracieux vallon de Diénay. Le coin de banlieue qui se déroule au grand air, sur les bords de la Meurthe, entre les arches du pont d'Essey et la vanne des Grands-Moulins, offre à

1. *E. Friant;* Nancy, 1896. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1895.

Friant ses types les plus admirés : les familiers du sport qui discutent politique, la femme âgée qui regarde jouer des enfants, les bribeurs noyés dans la brume, les canotiers, la petite fille qui étudie sa leçon en déjeunant, les deux femmes qui contemplent un petit carlin, la famille de moissonneurs qui se repose à l'ombre des grands arbres, l'essaim de jeunes filles qui cueillent les fleurs des champs. Ces données, qui paraîtraient à d'autres d'une banalité monotone, suffisent à éveiller en lui une émotion profonde, qu'il traduit en œuvres d'un sentiment original et élevé. Une affinité artistique très étroite vous rapproche donc de Friant. Tous deux vous pensez aussi qu'il n'y a de vulgaire dans l'art que ce qui est compris et rendu avec vulgarité.

Vous êtes revenu aux morts dans la magistrale étude que nous venons d'écouter avec un si vif intérêt. Sellier était de ceux qui cherchent leurs inspirations au delà des réalités au milieu desquelles nous vivons. Ce que nos yeux voient ne répondait point à l'idéal qu'il poursuivait. Il était hanté par des visions plus hautes et c'était à ces visions qu'il donnait un corps sur sa toile. La vérité se transfigurait sous l'effort de son génie, pour prendre cet aspect sublime des beautés éternelles, qui ne sont point soumises aux vicissitudes et à la mobilité des choses terrestres. Tel est le but élevé qu'il croyait seul digne de son art. Il ne craignait pas de se mesurer avec cette tâche ; car il avait le sentiment de la puissance de ses pinceaux. Voilà même pourquoi il est resté solitaire. Il souffrit néanmoins de l'oubli dont il fut victime ; mais il se consolait sans doute dans la pensée que l'avenir se chargerait de lui rendre justice.

Malheureusement pour Sellier, il sera trahi devant la postérité par ses propres œuvres. Avec une imprévoyance déplorable, contre laquelle vos sages conseils l'ont inutilement mis en garde, il a inoculé, de ses mains, aux créations de son génie, des germes de mort dont nous suivons avec effroi les irrémédiables ravages. Ses tableaux gardent la fière attitude qu'il leur a imprimée ; mais ils sont lentement dévorés par un mal inexorable.

Cependant que ce maître ne redoute pas l'oubli ! L'heure approche peut-être où son buste se dressera sur une des places de notre cité. Mais alors même que cet hommage ne serait point rendu à sa mémoire, son souvenir ne saurait plus périr parmi nous ; il lui a été élevé aujourd'hui un monument, où sa figure et son œuvre revivent mieux que dans le bronze.

Vous auriez pu, Monsieur, prendre pour épigraphe de votre discours, ce vers du poète :

Exegi monumentum ære perennius.

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1896-1897

PAR

M. AUGUSTE MATHIEU

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

Chaque année, dans un rapport d'ensemble, votre secrétaire rappelle les lectures entendues à vos séances, les publications de vos confrères et les distinctions conférées à plusieurs d'entre eux, les titres de vos nouveaux titulaires ou associés et le souvenir des regrettés collaborateurs que la mort vous a ravis ; cet exposé résume la vie extérieure de la compagnie, mais il ne saurait rendre la liberté d'esprit et la franche cordialité qui sont l'attrait de vos réunions.

Cette impuissance est inévitable, mais votre rapporteur craint de l'aggraver par une difficulté de travail qui lui rappelle souvent le *Solve senescentem* du poète ; vous aurez égard à sa bonne volonté.

I

Avant tout, nous devons évoquer le souvenir de nos confrères disparus dans l'année : si nous sommes privés

de leur collaboration ou de leur présence, ils ne sont pas morts tout entiers, car leurs œuvres les suivent, non seulement dans la vie future, mais sur cette terre où se prolonge après eux l'influence de ce qu'ils ont fait, dit ou écrit ; dans l'ordre intellectuel et moral comme dans l'ordre matériel, rien ne se perd ; les ouvriers de la plume ou de la parole ont été des semeurs, et, faible ou abondante, ils ont laissé derrière eux une moisson.

Depuis une année, la mort vous a enlevé d'éminents et de dévoués confrères : deux membres titulaires, MM. Cuvier et de Ludre ; quatre associés correspondants : deux Lorrains, MM. Marchal et Jouve, deux nationaux, MM. Jules Simon et Albert Desjardins.

Pasteur honoraire du culte réformé à Nancy et l'un de vos membres titulaires les plus respectés, M. Othon Cuvier est mort le 8 novembre 1896.

La physionomie attachante de ce grand et beau vieillard de 84 ans dénotait la générosité du cœur, l'habitude des préoccupations élevées et la dignité de la vie.

Originaire du pays de Montbéliard, sa famille avait donné à la science le grand naturaliste Cuvier et la branche à laquelle appartenait notre regretté confrère exerçait depuis quatre générations le ministère pastoral ; lui-même en remplit les fonctions pendant 45 ans à Metz, puis à Nancy, où son patriotisme l'avait fait émigrer après les douloureux événements de 1870.

Ancien membre de l'Académie de Metz, M. Cuvier fut agrégé à notre Compagnie, le 22 novembre 1872 comme associé correspondant, le 21 juin 1878 comme titulaire, en 1890 il exerça la présidence avec le tact et le dévouement qui lui étaient propres, mais une recomman-

dation formelle des médecins lui fit quitter cette charge avant le terme de son mandat.

M. Cuvier a naturellement dirigé ses travaux personnels vers les questions relatives à son ministère religieux. Membre de la Société de l'histoire du protestantisme français, il a collaboré activement au bulletin de cette association; il a donné à l'Académie de Metz une biographie complète du ministre réformé Paul Ferry (1870) et à l'Académie de Stanislas une étude substantielle sur les protestants de la Lorraine et du pays messin, il a réédité et annoté deux récits des persécutions subies par ses coreligionnaires, publié plusieurs discours en l'honneur des réformés qui souffrirent l'exil ou la mort pour leurs croyances et fait imprimer, en 1885, un recueil de quinze sermons.

Ses œuvres dénotent beaucoup d'érudition et de talent, il y a mis tout son cœur, mais, quand il s'émeut au souvenir des tribulations de ses frères, il ne permet pas à ce sentiment d'obscurcir son équité.

Vous figuriez, Messieurs, dans l'assistance émue et recueillie qui se pressait aux funérailles du vénéré pasteur, et votre vice-président a été le digne interprète de vos regrets.

M. le comte GASTON DE LUDRE s'est éteint le 4 mai 1897, le jour même d'une catastrophe qui a cruellement éprouvé la haute société parisienne et consterné la France entière; l'horreur de cet événement a fait un peu oublier votre distingué confrère, mais qu'était la gloire mondaine pour cet homme à l'esprit délicat, au cœur généreux, aux fortes convictions chrétiennes? Du moins son souvenir sera

pieusement gardé par de nombreux amis dont la plupart ne lui étaient pas connus : hommes du monde qui appréciaient le charme de ses relations ; penseurs qui ont goûté l'élévation de ses écrits ; anciens compagnons de ses luttes pour la liberté dans l'ordre et dans le respect des consciences ; déshérités de la vie auquels il a prodigué, avec l'aide matérielle, les paroles qui éclairent, la sympathie qui apaise et qui relève.

L'Académie de Stanislas a reçu M. le comte de Ludre associé le 1er mai 1863 et titulaire le 2 mai 1884 ; elle lui doit la belle monographie de votre ancien et éminent confrère, M. Alexandre de Metz-Noblat, insérée dans les *Mémoires* de 1893.

M. de Ludre a publié deux ouvrages de longue haleine : *Dix années à la cour de Georges II* (1727-1737), étude très vivante sur les débuts du régime parlementaire en Angleterre, et l'*Histoire d'une famille de la chevalerie lorraine*, empruntée aux archives de la maison de Ludre ; on y trouve simultanément décrits la vie d'une famille noble et l'état social de la Lorraine depuis la fin du XIIIe siècle ; la clarté du récit, la finesse d'observation, l'impartialité du jugement et la largeur des vues recommandent cette œuvre, couronnée par l'Académie française.

Depuis la fin de 1872, notre regretté confrère a été l'un des rédacteurs du *Correspondant* ; ses travaux sur l'économie politique, l'éducation, l'histoire de France contemporaine, les études sociales, la philosophie et l'apologétique chrétiennes dénotent une grande somme de travail, une observation profonde, une préoccupation constante de la vérité, de la justice et de la charité.

Les associés correspondants admis le 22 novembre 1872 comprenaient, avec M. Cuvier, plusieurs membres de l'Académie de Metz devenus nos concitoyens à la suite de la guerre; le 29 mai 1896, vous avez perdu l'un d'eux, M. le docteur Eugène Marchal.

Professeur à l'hospice de la Maternité et praticien émérite, il avait traduit de l'allemand plusieurs ouvrages de médecine, publié et préparé d'importants travaux relatifs à sa profession; esprit ouvert aux questions d'intérêt général et adonné plus spécialement à l'économie politique, il possédait des connaissances étendues et un jugement très sûr; doué du sens artistique, il avait pris part à la création d'une société musicale.

M. le docteur Marchal appartenait, comme membre fondateur, à la Société de secours mutuels d'Alsace-Lorraine; comme vice-président, au comité nancéien de la Croix-Rouge et au groupe lorrain de la ligue populaire pour le repos du dimanche; il donnait à ces associations un actif et généreux concours.

Associé correspondant depuis le 16 février 1877, M. Louis Jouve exerçait l'emploi de bibliothécaire à l'Arsenal, quand il fut enlevé à 82 ans, le 18 juillet 1896.

Professeur d'histoire et de littérature, il se mêla au mouvement politique de 1848 et garda toute sa vie les convictions de sa jeunesse; Vosgien d'origine et de cœur, il prit son département natal pour thème habituel de ses publications.

Ces dernières présentent quelques poésies, notamment *le Vieux Montagnard, la Bourgonce, Au Coin du feu* et

un drame historique : *Jeanne d'Arc,* mais surtout des recherches érudites : *Étude des patois lorrains ; Noëls et chansons en patois ; Bibliographie des eaux minérales des Vosges ; Travaux spéciaux sur Bussang et Plombières ; Voyages anciens et modernes dans les Vosges du* XVI^e^ *siècle à l'année 1870 ; Biographie générale des Vosges,* qui complète ou rectifie l'ouvrage de N. Félix et fait plus particulièrement connaître les artistes du Bassigny vosgien au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle.

M. Jouve était membre de la Société d'archéologie lorraine, et M. Léon Germain a rappelé sa mémoire dans un article nécrologique publié par le journal de cette association[1] ; nous y constatons que M. Jouve avait, à un haut degré, le sentiment de la probité scientifique, l'horreur du plagiat et des travaux superficiels, mais que sa droiture un peu sévère s'alliait à une franche et cordiale obligeance pour les archéologues qui recouraient à son érudition : tel il s'est montré à l'Académie de Stanislas.

Depuis un demi-siècle, M. JULES SIMON a pris une part importante au mouvement des esprits : philosophie, politique, morale, éducation, économie sociale, œuvres de préservation ou de relèvement ont tour à tour occupé sa haute intelligence.

Absorbé par des questions d'ordre général et étranger à la Lorraine, il n'en a pas moins été associé à notre Compagnie le 6 janvier 1865.

Vous connaissez, Messieurs, l'explication de ce fait :

---

1. Numéro de septembre-octobre 1896, p. 236.

dans le silence de la presse et de la tribune, un groupe de Lorrains revendiquait, en 1860, les franchises communales et départementales comme prélude à la restauration des libertés publiques; Jules Simon applaudit à l'initiative des auteurs de *Varia* et de *Francs propos*, et il se mit en relations avec eux; quelques années plus tard, il visita à Nancy la Maison des apprentis qu'il devait signaler comme « un patronage modèle » dans son livre de l'*Ouvrière* et fut reçu à l'Académie de Stanislas où siégeaient ses nouveaux amis.

Des critiques autorisés ont analysé et jugé l'œuvre considérable de M. Jules Simon; ne pouvant résumer leurs travaux en quelques paragraphes, laissons de côté l'écrivain et rappelons brièvement ce que fut l'homme.

Professeur suppléant de philosophie à la Sorbonne dès 1839, M. Jules Simon siégea dans les assemblées de la seconde République et y lutta éloquemment contre le socialisme; après le coup d'État, il refusa un serment qui répugnait à ses convictions et quitta sa chaire de professeur pour faire dans la presse, et plus tard au Corps législatif, une vive opposition au gouvernement impérial; membre du gouvernement de la Défense nationale et président du conseil des ministres sous M. Thiers, il reprit un portefeuille dans le cabinet renversé le 16 mai 1877; le Sénat, l'Académie des sciences morales et l'Académie française le comptèrent parmi leurs membres les plus éminents.

Son esprit élevé et généreux s'appliqua toujours à servir de nobles causes: le spiritualisme en philosophie, la liberté en politique, l'amélioration morale et matérielle des ouvriers en économie sociale; il travailla sans trêve

à imprimer ses convictions dans les âmes et dans les lois.

Le désintéressement et la bonne foi ne l'ont pas toujours préservé des illusions et des erreurs, mais ils lui ont permis de les reconnaître, d'en combattre les conséquences et de remonter courageusement vers la vérité : depuis 1880, cette ascension continue a éloigné de lui beaucoup d'anciens amis, mais elle l'a rapproché des croyances de sa jeunesse et préparé à la sereine clarté de ses derniers jours.

M. Albert Desjardins était professeur à la Faculté de droit de Paris et membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques quand la mort l'a enlevé, à 59 ans, le 21 janvier 1897.

Son entrée à l'Académie de Stanislas comme membre titulaire remonte au 30 juin 1865; M. Desjardins occupait alors une chaire de professeur suppléant à notre Faculté de droit, mais, dès le 24 novembre, un changement de résidence le fit passer dans la catégorie des associés correspondants.

Député de l'Oise à l'Assemblée nationale en 1871, sous-secrétaire d'État à l'Instruction publique, puis à l'Intérieur, M. Albert Desjardins quitta la vie politique en février 1876 et revint au professorat dès la fin de 1877.

Il a publié de nombreux travaux juridiques, deux études morales dont l'une, sur les *Moralistes français du* XVI^e^ *siècle*, fut couronnée en 1869 par l'Académie des sciences morales et politiques, une histoire critique des lettres, un examen des cahiers de 1789 au point de vue de la législation criminelle, un opuscule sur l'action du

pouvoir civil au concile de Trente, enfin des poésies d'une inspiration élevée ; l'une d'elles : *A Sénèque,* a été insérée dans nos *Mémoires* de 1868.

Chez lui, le caractère était à la hauteur du talent.

II

Le flambeau repris de main en main par les coureurs antiques symbolisait, aux yeux du poète, la vie qui se transmet d'une génération à l'autre :

Et quasi cursores, vitaï lampada tradunt.

De même le culte des études désintéressées ne meurt pas avec ses fervents, mais la lumière qu'ils ont avivée passe à des successeurs chargés de l'entretenir ; ceux-ci ne vous ont point fait défaut et ils continuent la tradition de vos regrettés confrères.

En appelant, le 5 février, M. Alexandre de Roche du Teilloy à remplacer M. Cuvier, vous avez voulu honorer le professeur dévoué et sympathique qui, pendant trente-quatre années, s'est fait des amis de ses nombreux élèves ; vous lui avez aussi reconnu d'autres titres, résumés en ces termes par le rapporteur de sa candidature au titre de correspondant : « le Nancéien familier avec le passé de sa province et de sa ville natale, le lettré passionné pour toutes les nobles études. »

Associé à notre Compagnie le 12 mai 1893, M. de Roche du Teilloy avait lu d'intéressants travaux à la Conférence Stanislas dont il fut longtemps secrétaire, puis se-

crétaire perpétuel ; après avoir discuté entre eux *de omni re scibili* avec la sève printanière et le bel entrain de la jeunesse studieuse, beaucoup de membres de ce groupe littéraire devaient un jour, à l'Académie de Stanislas, se retrouver dans leur calme et féconde maturité.

En 1887, M. de Roche publiait sur M. Berlet, dans l'*Annuaire des anciens élèves* de notre lycée, une notice qui réunit à la finesse de l'observation, l'élévation de la pensée et la profondeur du sentiment.

Le passé de votre nouveau confrère justifiait donc les espérances de concours actif qu'il a si heureusement réalisées dans son rapport de 1897 sur les prix de vertu.

Vous avez conféré le titre d'associés correspondants à MM. Jérôme, Déglin, Marichal, Le Monnier, Bloch et Arendt.

Professeur d'histoire ecclésiastique et de droit canonique au séminaire de Nancy, M. LÉON JÉRÔME était connu par son mémoire sur l'abbaye bénédictine de Moyenmoutier, œuvre de grande valeur qui lui a fait attribuer le prix Herpin en 1896.

Il méritait vos suffrages par son esprit élevé, son jugement sûr, sa vaste érudition, le nombre et l'importance de ses travaux.

En 1896, il présentait pour l'agrégation d'histoire une remarquable étude sur l'Église séculière du royaume franc à l'époque de Charlemagne et recevait les félicitations de ses juges.

Il a enrichi nos annales provinciales de plusieurs mémoires qui donnent la physionomie vivante et fidèle du

clergé lorrain au XVIII^e^ siècle : le testament du P. Hugo, historien des Prémontrés et abbé d'Étival ; les cahiers de 1789, qui exposent les vœux des ecclésiastiques dans six bailliages de Lorraine ; la correspondance de Verdet, curé de Vintrange, député de Sarreguemines aux États généraux ; les collectes faites à travers l'Europe, en 1794 et 1795, pour subvenir aux besoins des prêtres exilés.

Cet ensemble de recherches fournit de précieux documents sur l'organisation ecclésiastique antérieure à 1789, et, pour la période révolutionnaire, sur les vues parfois divergentes des évêques et des curés, la part du clergé inférieur dans les premières réformes de l'Assemblée constituante, l'influence des prêtres de campagne et les aspirations de leurs paroissiens.

Écrivain consciencieux, précis et d'une sobre élégance, M. l'abbé Jérôme sera pour l'Académie un excellent collaborateur.

M. Henri Déglin jouit à Nancy d'une considération qui le recommandait à vos suffrages ; avocat à la cour d'appel, il a soutenu des thèses de doctorat qui exposent avec netteté de grandes questions juridiques : les successions *ab intestat* dans le droit romain, le contrat de mariage aux points de vue du droit comparé et du droit international ; économiste chrétien, il s'est inspiré du *misereor super turbam* en dépensant au service des classes nécessiteuses son temps, son activité, sa science et son cœur ; administrateur délégué de la Société immobilière nancéienne qui fait construire des maisons d'ouvriers, fondateur, dans notre ville, d'un patronage

d'enfants et d'adolescents, il a publié sur ces œuvres et sur d'autres encore des rapports lumineux et pratiques, relevés par une pointe d'humour et vivifiés par une généreuse compréhension du devoir social.

Archiviste paléographe aux Archives nationales, M. Paul Marichal s'est surtout occupé de l'ancienne Lorraine ; on lui doit d'importants travaux sur les ducs Mathieu II, Thibaut II, René II et il prépare une étude complète sur ce dernier prince ; il a donné l'histoire de la collection de Lorraine qui comprend, aux Archives nationales, un millier de volumes, et le catalogue détaillé d'une grande partie de ces documents, si précieux pour nos érudits.

Le distingué rapporteur de cette candidature nous permettra de lui emprunter une appréciation qu'il a formulée en ces termes : « M. Marichal continuera ses travaux sur notre histoire locale, il nous donnera des ouvrages de longue haleine qui lui feront et nous feront honneur. »

Un éminent professeur de la Faculté de Nancy, M. Georges Le Monnier, est venu renforcer votre groupe scientifique.

Versé dans les sciences mathématiques, physiques et naturelles, doué d'une grande puissance de travail et d'une remarquable netteté d'observation, il a approfondi des problèmes très délicats de physiologie végétale ; ses recherches sur « la nervation de la graine » (thèse de doctorat) et ses études sur les « mucorinées » ou moisissures, publiées en collaboration avec le savant Van Tieghem, l'ont désigné à l'attention des naturalistes ; en

physiologie, son intervention comme critique a fait justice de théories hasardées.

En botanique descriptive, il a pris une part importante à la dernière édition de la *Flore de Lorraine*, œuvre de votre ancien sociétaire, M. Godron, complétée par un autre de vos confrères, et il a supérieurement organisé le laboratoire de botanique à notre Faculté des sciences.

Comme professeur, il a exercé une action féconde et formé des élèves dont plusieurs ont acquis un renom scientifique.

Les Nancéiens n'ont point oublié son éloquent et fructueux appel en faveur de l'Institut sérothérapique.

M. Le Monnier avait l'esprit trop actif pour rester cantonné dans son enseignement; une excellente méthode critique lui avait ouvert le monde des sciences naturelles, peut-être l'a-t-il appliquée trop exclusivement dans le domaine de la pédagogie, où un élément spiritualiste échappe à cet instrument d'analyse; son discours sur « l'Éducation de la bourgeoisie » prend vivement à partie les études classiques et préconise l'enseignement moderne aux tendances utilitaires. Sans doute, l'instruction pratique est nécessaire, et le docte conférencier en a exposé le programme avec un talent égal à sa compétence, mais elle n'est pas tout, et « l'homme ne vit pas seulement de pain ». La culture classique met en rapport avec les ancêtres de notre langue et de nos idées; les doctrines religieuses combattent l'égoïsme, fortifient la conscience, indiquent le but et la sanction de la vie, et, si ces deux éléments de l'éducation ne préparent pas le spécialiste, ils servent à former l'homme.

M. Isaac Bloch, grand rabbin à Nancy, a successivement exercé son ministère à Remiremont, à Oran et dans notre cité, où il réside depuis sept ans.

Plusieurs de ses allocutions ont été imprimées : certaines, et notamment un discours aux israélites émigrés d'Alsace-Lorraine après la guerre de 1870, sont empreintes de patriotisme, d'autres célèbrent l'émancipation des juifs au début de la Révolution française, ou prennent leur défense contre des attaques trop généralisées, toutes traduisent avec éloquence de sincères convictions religieuses.

En dehors de ces sermons, M. Bloch a publié des poésies qui exaltent la puissance de Dieu et les charmes de la nature, un roman israélite, *le Fils de Samson*, et trois études sur divers épisodes de la vie de son peuple, l'*Histoire des Juifs d'Oran de 1792 à 1815*, au temps du bey Mohammed-el-Kébir ; la reproduction de 48 inscriptions tumulaires des anciens cimetières israélites d'Alger et des renseignements sur les personnes qui y figurent, enfin le récit des vicissitudes éprouvées par les juifs de Saint-Hippolyte, bourgade alsacienne comprise dans l'ancienne Lorraine, depuis leur introduction au commencement du règne de Charles III jusqu'à leur expulsion en 1579.

Les études de M. Bloch éclairent sur quelques points le passé des israélites en Algérie, en Lorraine, et font mieux connaître les sociétés au milieu desquelles ils ont vécu sans s'y incorporer ; ces souvenirs, pieusement recueillis par le représentant d'une race autrefois proscrite, sont un élément nouveau d'information, ils intéressent non au même degré, mais au même titre, que le

récit d'un épisode des croisades par un chroniqueur de l'Islam.

En admettant M. Bloch au nombre de vos associés correspondants, vous avez voulu encourager des recherches qui contribueront à rendre plus complète et plus impartiale l'histoire de ses coreligionnaires.

M. Charles Arendt, architecte du Gouvernement à Luxembourg, est un maître en son art et un archéologue distingué.

Connu en Lorraine par l'érection de la voûte et du clocher de l'église Saint-Maur, à Lunéville, il a exécuté ses plus importants travaux dans sa principauté natale.

Avec une science éprouvée et un délicat sentiment artistique, il a restauré d'anciens édifices, notamment le château féodal de Vianden, qu'il a décrit dans une belle monographie.

A Luxembourg, M. Arendt a créé une sorte de musée religieux dans la crypte de la chapelle de Saint-Quirin, où il a réuni de nombreux monuments laissés par le moyen âge et par la Renaissance; on lui doit l'histoire de ce lieu de pèlerinage et la savante description de ses richesses archéologiques.

Ses autres publications sont une étude sur les commencements de l'art chrétien dans les catacombes; le Bouc, château primitif de Luxembourg; une monographie de Trèves et la vie du prince Henri des Pays-Bas; il prépare en outre un grand ouvrage : *Trèves monumental.*

M. Arendt ne nous est point étranger par le cœur : en 1870, il s'est mis généreusement à la disposition des

réfugiés français, et, en 1896, il a reçu, avec une touchante cordialité, le membre délégué par notre Compagnie pour assister au cinquantenaire de l'Institut grand-ducal.

Ses travaux l'ont fait connaître bien au delà des limites de son pays; membre correspondant de plusieurs sociétés savantes, il a reçu les insignes de nombreux ordres nationaux ou étrangers.

III

Plusieurs de vos confrères ont vu leur mérite récompensé par des distinctions honorifiques, elles ont satisfait votre sympathie et justifié l'estime que vous accordiez à leurs travaux.

L'Académie française a couronné la remarquable étude sur Lessing dont un de vos confrères, M. GRUCKER, vous avait réservé la primeur, et un volume de gracieuses poésies : *Chez nous*, œuvre de votre correspondant, M. ACHILLE MILLIEN.

L'État a conféré des distinctions à trois de vos associés.

Un consciencieux érudit lorrain, M. LABOURASSE, a reçu le ruban d'officier de l'Instruction publique.

Le czar a décoré de l'ordre de Saint-Anne M. AAGARD, professeur danois, connu par ses travaux sur l'histoire de Russie.

M. PINGAUD, qui s'est fait un nom dans les lettres, l'histoire et la géographie, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Deux correspondants, anciens titulaires, ont été appe-

lés, l'un, M. Rambaud, au ministère de l'instruction publique, l'autre, Mgr Mathieu, à l'archevêché de Toulouse; un troisième, M. Faye, a été promu grand-croix de la Légion d'honneur au cinquantième anniversaire de son entrée à l'Académie des sciences; vous avez applaudi à ces choix glorieux pour d'éminents confrères.

Quand la ville de Nancy a inauguré le monument Carnot et offert un banquet aux deux ministres présents, votre bureau vous a représentés à ces fêtes.

Vous vous êtes retrouvés en grand nombre à la séance inaugurale de l'Université lorraine, heureux d'y entendre l'un des vôtres exposer, dans une allocution magistrale, le but et la portée de cette institution.

IV

Les travaux de l'année comprennent tout d'abord ceux qui ont été lus à vos séances; vous les retrouverez avec plaisir dans le volume des mémoires, sauf deux, publiés séparément par leurs auteurs, MM. Thoulet et de Souhesmes.

Le premier vous a parlé des océanographes de France; en deux monographies où se marque l'empreinte personnelle du savant et du lettré, il a fait revivre deux hommes éminents: Pythéas, l'intrépide massaliote qui, au temps d'Alexandre, explora l'océan germanique jusqu'aux abords des mers glaciales; Marsigli, l'aventurier énergique et le grand naturaliste qui, au commencement du XVIIIe siècle, créa la science océanographique en synthé-

tisant les résultats de nombreux sondages opérés à ses frais dans la Méditerranée.

Le second a captivé votre attention par un fragment du récit de son voyage en 1895 : *Boukhara et Samarkand*.

Vos mémoires en publication offrent une grande variété de sujets.

La biographie du comte Laumond (1753 à 1825), par M. Viansson, raconte la carrière d'un administrateur d'élite, homme intègre et dévoué, qui exerça des fonctions importantes sous l'ancien régime, la Révolution, le Consulat, l'Empire et la Restauration ; avec une grande netteté et des détails typiques, l'auteur dégage la caractéristique de l'administration financière et de l'administration préfectorale au cours de ces périodes si tranchées ; il fournit en outre de curieuses informations sur plusieurs personnages historiques.

M. l'abbé Martin donne la biographie sommaire, mais très vivante, du bienheureux Pierre Fourier.

Des souvenirs de voyage ont inspiré à M. de Souhesmes des pages attrayantes sous ce titre : *du Caucase à la Vistule*, à votre secrétaire annuel un travail sur *le Sud-Oranais et la frontière marocaine*.

Une étude de M. Millot : *la Vapeur d'eau*, joint au mérite de l'observation scientifique le sentiment profond des beautés de la nature.

Un épisode de l'histoire d'Étival, par M. l'abbé Jérôme, raconte la lutte de la célèbre abbaye contre son incorporation à l'évêché de Toul, effectuée en 1747 ; elle abonde en documents instructifs sur la situation du clergé en Lorraine vers le milieu du XVIII^e^ siècle.

Sous une forme originale et suggestive, M. de Metz-Noblat a retracé, dans *le Secours d'Alesia*, le siège de la citadelle gauloise ; un ingénieux artifice de composition lui a permis d'opposer l'un à l'autre les anciens et les nouveaux modes de guerre.

La Conférence Stanislas, par M. Thomas, esquisse avec amour la vie d'une société littéraire qui, pendant trente années (1855 à 1885), a groupé une élite d'étudiants de nos facultés ; plusieurs sont devenus vos collaborateurs, d'autres sont morts avant d'avoir pu donner toute leur mesure et votre confrère a buriné leur physionomie d'un trait juste et profond ; en rappelant ces compagnons de vos luttes intellectuelles, il a réveillé dans vos âmes le charme des jours lointains et le souvenir des amis disparus.

Une poésie de M. Lombard : *la Muse antique*, évoque les souvenirs de la Grèce au temps d'Homère et ceux des périodes héroïques de la France ; l'harmonie du langage y répond dignement à l'élévation de la pensée.

L'éloge de M. Louis Maggiolo, par M. le docteur Bouchon, de Toul, est une étude très documentée, écrite avec la chaleur communicative d'un admirateur et d'un ami.

L'auteur n'appartient pas à l'Académie de Stanislas et la biographie laudative s'écarte de vos traditions, mais le mérite du travail et la grande place qu'a tenue parmi vous M. Maggiolo vous ont fait insérer dans les mémoires ce suprême hommage à un regretté confrère.

Il reste à mentionner les nombreuses publications offertes par vos membres titulaires ou associés ; elles mérite-

raient mieux qu'une indication sommaire, mais nous devons être bref, pour ne point abuser de votre attention.

La religion y est représentée par trois remarquables mandements de Mgr Mathieu et l'histoire par une étude de M. Pingaud sur l'invasion austro-prussienne de 1792 à 1794.

Aux annales lorraines se rattachent plusieurs mémoires de M. Pfister et le premier volume de l'histoire de Nancy, qui reproduit le cours si apprécié de l'érudit professeur; les recherches de M. l'abbé Martin sur le chapitre de Toul au XIVe et au XVe siècle; les études de M. Bardy sur l'histoire de Saint-Dié et de la région avoisinante; le livre où M. Viansson retrace la vie des collèges fondés à Metz par les jésuites (1622 à 1762 et 1862 à 1872).

Sous ce titre : *Deux manières d'écrire l'histoire,* un membre de l'Institut, M. H. d'Arbois de Jubainville, offre à la critique historique de nouveaux et hardis aperçus.

La Bibliothèque du grand Séminaire de Nancy (histoire, organisation, composition), a fourni à M. l'abbé Vacant le sujet d'une intéressante bibliographie.

L'archéologie présente les travaux de MM. L. Germain, de Souhesmes, Lefebvre, Lafond, Bleicher, et le *Guide pour les recherches archéologiques,* de MM. Bleicher et Beaupré.

L'ethnographie préhistorique comprend diverses brochures de M. Piette, l'économie politique, une conférence de M. de Metz-Noblat sur la justice sociale, ainsi qu'une étude de M. Frédéric Passy : *l'Impôt foncier et l'impôt sur le revenu;* la législation comparée, un opuscule de M. Lehr : *la Tutelle des mineurs et les conseils de famille.*

La veuve de M. Cuvier vous a fait hommage d'une pu-

blication qui donne les discours prononcés aux funérailles du digne pasteur, des appréciations sur sa vie et son ministère.

La biographie d'Auguste Prost, par M. Michel, fait ressortir l'œuvre importante et la sympathique personnalité de l'historien de la cité messine.

Dans l'ordre scientifique, citons les études de paléontologie végétale de MM. Piette, Zeiller et Fliche, notamment les délicates et fécondes observations de ce dernier sur la flore fossile de l'Argonne.

A un âge qui serait pour tout autre celui du repos, M. le docteur Tourdes a publié un traité complet de médecine légale.

M. Thoulet a doté la science océanographique d'un ouvrage sur la dynamique, M. Millot a continué ses utiles publications sur la météorologie, et, avec une compétence universellement reconnue, M. Barbier a discuté le projet d'une carte de la terre au millionième.

Les travaux de M. Labourasse sur l'histoire et la statistique du village de Trondes, ceux de MM. Chautard et le colonel de Vienne sur la numismatique, de MM. de Metz-Noblat et le commandant Journée sur le tir des armes à feu termineraient cette rapide nomenclature, si nous ne devions pas une mention spéciale à l'éloquent appel: *En face d'un devoir,* adressé par M. H. Mengin en faveur des œuvres nancéiennes de prévoyance et de mutualité.

Les publications de vos confrères et celles des nombreuses sociétés savantes qui échangent leurs mémoires avec les vôtres ont enrichi la bibliothèque publique ; cet

apport de documents nouveaux augmente sans cesse les fonds où vont puiser nos compatriotes adonnés aux travaux intellectuels, mais il augmente aussi vos dépenses, et, comme un vrai ministre des finances, votre questeur a le souci d'équilibrer son budget; il y parvient grâce aux subventions du département et de la ville, parfois accrues des libéralités de l'un de vos confrères; depuis un an, cette intervention généreuse s'est produite deux fois, et, si la discrétion de vos bienfaiteurs m'interdit de les citer, elle ne saurait éloigner d'eux votre gratitude.

De temps à autre, l'un de vos membres assiste aux réunions des sociétés étrangères: cette année encore, M. de Souhesmes a bien voulu vous représenter au congrès historique et archéologique de Gand, il y a reçu le meilleur accueil et son intéressant rapport a fait revivre pour vous les souvenirs de la vieille cité flamande.

MM. Herpin et Dupeux vous ont légué des sommes importantes en vue de récompenser des mémoires soumis à votre examen; vous avez fixé les époques des concours et désigné le sujet du prix Herpin pour 1900.

Des libéralités d'un autre ordre vous permettent de décerner des prix à la piété filiale et au dévouement maternel; le rapport de l'un des vôtres met en lumière les humbles et vaillantes femmes qui ont été jugées dignes de récompense en 1897.

Il y a quelques mois, M. Heitz, de Vézelise, vous adressait copie d'une lettre écrite en 1752 par un jeune homme de 19 ans, M. Pierre de Sivry, qui devait un jour

présider le Parlement de Nancy et l'Académie de Stanislas ; on y trouve la fine analyse d'une séance de réception tenue le 8 mai 1752 par vos prédécesseurs et l'évocation de la brillante assistance qui se pressait à cette fête littéraire.

En lisant la spirituelle chronique de cet ancêtre, on constate que notre compagnie a élargi le programme de ses travaux pour tenir compte des progrès scientifiques et des transformations sociales ; n'en soyons point fiers, Messieurs, car on en dira autant de nous, puisque chaque génération profite du travail et de l'expérience de ses devancières ; nos successeurs feront œuvre plus utile et plus complète encore que la nôtre, fidèles au mot d'ordre que nous avons reçu et que nous leur transmettrons : *Excelsior*.

DISCOURS PRONONCÉ

Le 10 novembre 1896

AUX FUNÉRAILLES DE M. CUVIER

PAR M. A. DE METZ-NOBLAT

VICE-PRÉSIDENT

MESSIEURS,

L'Académie de Stanislas rend aujourd'hui les derniers devoirs au doyen d'âge de ses membres titulaires, à un confrère vénérable par son caractère, par la dignité de sa vie, en même temps qu'aimable et bon, que dévoué à la Compagnie assemblée en ce moment autour de son cercueil.

M. Othon Cuvier est né à Nancy en 1812, à la veille de désastres nationaux qu'il devait voir se renouveler une fois encore. Sa famille a été illustrée par le grand paléontologiste Cuvier. Son grand-père et son bisaïeul avaient exercé le ministère dans l'Église protestante de Montbéliard. Son père, M. Rodolphe Cuvier, l'exerça lui-même à Nancy, avant d'être distingué pour être, à Paris, l'aumônier de la princesse allemande qui fut la vaillante et admirable mère de deux princes français.

*

Bien peu après l'époque où M. Rodolphe Cuvier célébrait le mariage de M^me^ la duchesse d'Orléans et prenait son service auprès d'elle, M. Othon Cuvier commençait, lui aussi, l'exercice des fonctions pastorales dans l'une des plus françaises de nos villes, à Metz, où il devait le poursuivre jusqu'aux événements de 1870-1871.

Ce que fut le blocus de Metz, quelles furent les souffrances des blessés et des malades dès les premiers et sanglants jours de cette malheureuse campagne, je n'essaierai point de le retracer, pas plus que je ne tenterai de retracer ce que fut, à Metz, M. le pasteur Cuvier; je me bornerai à dire que, dans cette ville affamée, dans ces ambulances encombrées et misérables, son patriotisme et sa charité furent à la hauteur des circonstances, comme le furent, au moment de la consommation finale par le traité de Francfort, sa grandeur d'âme et son désintéressement.

Malgré les offres insistantes du vainqueur, M. Cuvier ne supporta point de partager son église avec le *Feldprediger* prussien, et il revint dans sa ville natale apporter son dévouement aux Réformés que l'émigration y avait amenés plus nombreux.

L'aménité, l'agrément des relations, des goûts artistiques que M. Cuvier savait allier à la gravité de ses fonctions, lui conquirent promptement les sympathies de ses concitoyens, en même temps que sa valeur personnelle, précédée d'une renommée bien acquise, se faisaient jour dans les milieux intellectuels nancéiens.

M. Cuvier avait sa place marquée dans notre Compagnie, comme il l'avait eue à l'Académie de Metz, et c'est avec les membres de cette Académie émigrés de Metz à

Nancy qu'il entra à l'Académie de Stanislas, le 22 novembre 1872, en qualité d'associé-correspondant. A partir du 21 juin 1878, M. Cuvier occupa un fauteuil de titulaire ; en 1890, malgré son grand âge, il accepta et exerça la présidence avec une vaillance qui, hélas ! avait mal mesuré ses forces : il ne fallut rien moins qu'une recommandation formelle des médecins pour le décider à déposer le fardeau avant le terme réglementaire de son mandat.

Le ministère religieux de M. Cuvier avait tout naturellement dirigé ses travaux personnels sur l'Église réformée, et en particulier sur le passé de cette Église à Metz, dans le pays messin, et aussi en Lorraine, où elle ne s'implanta jamais. Sur ce passé, M. Cuvier rassembla laborieusement des documents ignorés, dispersés, perdus en quelque sorte à l'étranger, à la suite de l'exode qui suivit la révocation de l'édit de Nantes. Une partie seulement en a été mise en œuvre, une plus petite partie encore de ces *Recherches historiques sur la Réforme messine* a été publiée.

A l'Académie de Metz, M. Cuvier a donné une intéressante notice sur l'un de ses prédécesseurs, le pasteur Paul Ferry, né et mort à Metz, et qui y exerça le ministère au XVII^e^ siècle ; à l'Académie de Stanislas, une étude, plus générale, sur *les Réformés de la Lorraine et du pays messin*. A ces œuvres, M. Cuvier appliqua une érudition consciencieuse, une grande somme de travail, un remarquable talent ; il y mit aussi tout son cœur, un cœur chaud, un cœur sensible duquel s'exhale parfois la plainte amère arrachée par l'affliction des siens..... Du moins, Messieurs, cette blessure du cœur n'obscur-

cit pas l'idée de la justice, et, comme M. Cuvier le dit lui-même, « au XVI^e^ siècle, la tolérance n'était la vertu « d'aucune Église[1] ».

L'œuvre littéraire de M. Cuvier, ou du moins ce qui en a été fixé par l'impression, se complète de *Quinze sermons prêchés dans les églises de Metz et de Nancy.* Dans sa modestie, M. Cuvier ne destinait point à la publicité ce qu'il considérait comme de simples actes de son ministère, et il fallut toute l'insistance du Consistoire pour le décider à revoir ces sermons et à les réunir en volume.

Messieurs, après que des voix autorisées ont retracé les mérites de M. Cuvier, ce serait une erreur que d'y insister davantage. Au nom de l'Académie de Stanislas, je salue, au moment où elle va être emportée vers la terre de ses pères, la dépouille mortelle de l'homme de bien qui, après vingt-quatre ans passés parmi nous au terme d'une longue carrière, laisse un impérissable souvenir dans le cœur de ses confrères, de ses amis.

1. *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour l'année 1883, p. 180.

DISCOURS PRONONCÉ

Le 13 mai 1897

AUX OBSÈQUES DE M. LE C^TE^ DE LUDRE

PAR M. L'ABBÉ VACANT

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

C'est avec une émotion profonde que je viens, au nom de l'Académie de Stanislas, adresser un suprême adieu à l'écrivain distingué, qui, avant de reposer à côté de ses nobles aïeux, s'est arrêté un instant au milieu de nous, comme pour prendre congé lui-même de ses amis, de ses confrères, de tous les souvenirs que la ville de Nancy lui rappelait.

Le comte Gaston de Ludre naquit en 1830. Une éducation solide et brillante, qui trouva un heureux complément dans de lointains voyages, développa vite les précieuses qualités qu'il avait reçues de la nature : un jugement droit, un esprit fin et ouvert, un caractère loyal, un cœur généreux, une âme élevée et religieuse.

Dès 1860, il exposait dans un ouvrage important, comment le régime parlementaire s'est établi en Angleterre, au commencement du dix-huitième siècle. Ce livre

révélait un écrivain de talent, un penseur réfléchi, un historien instruit et consciencieux, mais aussi un patriote dévoué. Le comte de Ludre avait étudié les origines des institutions politiques du Royaume-Uni, afin de mieux faire connaître parmi nous les libertés qu'il enviait alors à nos voisins d'Outre-Manche.

Les mêmes aspirations patriotiques et libérales firent de lui, en 1864, un membre zélé du comité de décentralisation de Nancy. Elles le lièrent ensuite étroitement au président de ce comité, Alexandre de Metz-Noblat qu'il appelait dans son admiration « un chevalier de l'honneur et du bien ». Ces deux âmes généreuses étaient bien faites pour se comprendre.

En 1863, Alexandre de Metz présenta le comte de Ludre à notre Académie, qui fut heureuse de l'inscrire au nombre de ses associés correspondants, en attendant qu'elle pût le nommer membre titulaire en 1884. A son tour, le comte de Ludre devait plus tard, dans trois de nos plus intéressantes séances, nous retracer en un portrait plein de vie et d'émotion, la noble figure de son ami, qu'il pleurait depuis plus de vingt ans.

La terrible invasion de 1870 surprit le comte de Ludre à Paris. Il entra dans la garde nationale et accomplit son devoir de soldat jusqu'à la fin du siège. Son cœur saigna des blessures de la patrie, mais il ne désespéra point de l'avenir.

A partir de cette époque, il ne cessa de donner au *Correspondant* des articles remarquables, inspirés toujours par le désir d'éclairer l'opinion, sur les questions auxquelles lui paraissaient attachées la grandeur et la prospérité de la France. Ce furent d'abord des travaux

d'une portée économique ou politique. Mais à mesure qu'il avança dans la vie, il dirigea de préférence ses études vers les principes d'ordre social et religieux. En 1886, il établissait, par des considérations aussi originales que solides, l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, les fondements de la morale. En 1890, il défendait la légitimité de la propriété contre les théories de l'économiste américain Henri George. Il s'était fait l'apologiste non seulement de la philosophie spiritualiste, mais encore de la doctrine chrétienne, qui en était, à ses yeux, le couronnement indispensable. Il aimait à chercher ses inspirations dans la Bible et dans les Pères de l'Église. Le dernier article qu'il ait écrit fut consacré au *Traité du manteau* de Tertullien.

Ces publications ne lui avaient point fait perdre de vue un ouvrage plus considérable, auquel il travaillait depuis longtemps et qu'il avait à cœur d'achever. Je veux parler de son *Histoire d'une famille de la chevalerie lorraine,* qui parut en 1894 et qui fut aussitôt couronnée par l'Académie française. La famille dont il écrivait l'histoire était la sienne propre. La maison de Ludre est une des plus illustres de la Lorraine et descend de Hugues Capet par les anciens ducs de Bourgogne. Les récits du comte Gaston suivent ses ancêtres à travers tous les événements auxquels ils furent mêlés, depuis leur établissement à Ludres en 1282, jusqu'après la Révolution française. Son livre n'est pas seulement un monument imposant, élevé à l'honneur d'une grande famille ; il offre un intérêt plus général : il nous fournit des renseignements vécus sur l'évolution des mœurs et des institutions de notre pays durant les six derniers

siècles. Au jugement de tous les critiques, le comte de Ludre a produit une œuvre maîtresse. Cependant quand il prit la plume, toute son ambition se bornait à écrire pour les siens et à remplir une obligation de piété filiale.

Jamais d'ailleurs il ne se proposa d'autre but que l'accomplissement de son devoir; mais en toutes choses, il comprenait le devoir de la façon la plus élevée. Je n'en veux pour preuve que sa manière d'entendre et de pratiquer la charité. Il exerçait son amour du prochain vis-à-vis des adversaires qu'il était obligé de combattre, aussi bien que vis-à-vis de ses amis; il l'étendait jusqu'aux hommes qui ont vécu dans les siècles passés et qui appartiennent à l'histoire. En lisant son livre sur la famille de Ludre, on est frappé de la modération et des égards même, avec lesquels il parle des ennemis de sa maison. Une vertu aussi évangélique n'est point chose commune : elle suppose beaucoup de force d'âme, une grande largeur de vues et une exquise bonté.

Le comte de Ludre était instruit depuis longtemps de l'approche inévitable de sa dernière heure. Il l'attendit avec résignation et s'y prépara pendant plusieurs années, en croyant des âges antiques.

Le souvenir d'une vie si belle et d'une fin si chrétienne sera la meilleure consolation de son épouse vénérée, de son digne fils et de sa noble famille. Puissent nos regrets unanimes apporter aussi quelque adoucissement à leur douleur.

JEAN-CHARLES-JOSEPH C^te^ LAUMOND

1753-1825

PAR M. L. VIANSSON

ANCIEN TITULAIRE

Les nombreuses monographies éditées de nos jours ont mis en relief le rôle des hommes qui ont marqué sur les champs de bataille de la Révolution et de l'Empire ; elles nous ont décrit les négociations, les traités, les actes des gouvernements ; mais, aveuglés par les rayons trop éclatants du pouvoir central, les historiens ont laissé dans l'ombre les agissements des administrateurs secondaires.

Il peut cependant paraître intéressant d'étudier la vie de quelques-uns de ces hommes, dont les services sont peut-être oubliés de notre génération, mais dont la probité, la modération et le talent peuvent être proposés comme un modèle dans tous les pays et dans tous les temps.

A la fin du XVII^e^ siècle, vivait à Brive-la-Gaillarde une honnête famille dont le chef occupait le poste héréditaire de greffier de l'officialité. Martin Laumond, titulaire de cette modeste charge, en 1700, avait épousé Jacquette de Montjanel.

Plusieurs de leurs nombreux enfants durent quitter le foyer paternel et aller chercher au loin les moyens d'existence qu'ils ne pouvaient trouver facilement dans leur petite ville.

L'un d'eux, Jean-Baptiste Laumond, se trouvait, en 1750, chargé de la manutention des vivres pour les troupes du roi à Arras. Quelques années plus tard, il fut employé, comme secrétaire, à l'intendance de Flandre. Il avait épousé, à Lille, Jeanne-Thérèse-Josèphe Maton, dont il eut un fils et cinq filles.

Ce fils, Jean-Charles-Joseph Laumond, naquit à Arras, le 9 juillet 1753. A seize ans, il débuta comme employé au secrétariat de l'intendance à Lille. A cette époque, l'admission dans les carrières publiques n'était pas précédée d'examens classiques, il suffisait que le surnuméraire justifiât de bonnes études primaires.

Le jeune Laumond employa son temps à l'étude des questions administratives; il put, en même temps, sous la direction de son père et avec l'aide des religieux qui enseignaient au collège de Lille, compléter ses études classiques.

M. Lefebvre de Caumartin, ce même intendant qui avait laissé à Metz les meilleurs souvenirs, prit en affection son jeune commis. En 1773, il l'envoya à Paris pour suivre près des ministres et des grandes administrations, les affaires intéressant l'intendance de Lille qui y étaient envoyées pour être décidées ou jugées en dernier ressort.

Ces nouvelles fonctions permirent à M. Laumond de traiter les questions devant les différentes juridictions et d'en apprécier le fort et le faible. En résumant les dossiers venus de la province, il apprit à analyser rapidement

une affaire, à s'en pénétrer suffisamment pour pouvoir la discuter; il apprit surtout à saisir les différents points de vue politiques, économiques, judiciaires sous lesquels les autorités compétentes devaient envisager les opérations.

Appelé à plusieurs reprises à soumettre ses observations au contrôleur général, il contracta pour ce ministre le plus vif attachement. Turgot, d'ailleurs, était fait pour justifier ce sentiment. Aussi bon administrateur que médiocre politique, il avait pris à tâche de faire aimer l'autorité de son souverain; sa probité, son honnêteté naturelle le livrèrent sans défense aux intrigues des parlements et de la Cour, mais on ne saurait relire sans admiration les documents dans lesquels il a dépensé toute sa science et tout son cœur pour améliorer le sort des populations confiées à ses soins.

Le renvoi de ce ministre, en 1776, plongea M. Laumond dans un profond découragement. Il demanda à être employé en province. Le duc d'Aiguillon, ministre de la guerre et des affaires étrangères sous Louis XV, voulant mettre en ordre les papiers de son administration, emmena le jeune commis de l'intendance de Flandre à son château d'Aiguillon, en Agénois; l'ancien ministre, fort préoccupé d'intrigues de tous genres, abandonna bientôt son secrétaire pour se rapprocher de Paris. Livré à lui-même, mais aidé d'une riche bibliothèque et d'archives précieuses, M. Laumond passa à Aiguillon quatre années qui lui parurent courtes. Désireux cependant de ne pas se laisser oublier, il demanda son rappel à Paris et fut replacé au ministère des finances sous les ordres du chef de division Gaudin, le futur duc de Gaëte,

qui conserva pendant toute sa vie, pour son jeune collègue, une véritable amitié.

Le 15 juillet 1784, M. Laumond fut désigné pour remplir à Nancy les fonctions de premier secrétaire de l'Intendance de Lorraine et de Barrois.

Au règne paternel de Léopold, qui avait réparé les ruines causées par la folle ambition de Charles IV, avait succédé l'administration despotique des La Galaisière. Pendant quarante ans, ces ministres régnèrent par la terreur, saisissant toutes les occasions pour pressurer et humilier les Lorrains. Après eux, Thiroux de Crosne, une des victimes de la Révolution, n'avait fait que passer à Nancy et en 1778, M. de la Porte de Meslay avait été nommé au poste d'intendant.

De 1778 à 1790, M. de la Porte administra la Lorraine, substituant aux mesures de rigueur employées par ses prédécesseurs toute la douceur compatible avec les instructions qu'il recevait de Paris. Sa correspondance avec ses subdélégués dénote son application à établir un ordre parfait dans les diverses parties de l'immense territoire confié à son administration.

En qualité de secrétaire en chef de l'Intendance, M. Laumond habita constamment Nancy, il logeait dans les bâtiments affectés à ce service sur la place Stanislas. Il trouva la société nancéienne partagée en petits groupes fort exclusifs, la noblesse, le clergé, le parlement, les bourgeois de Nancy, accueillaient peu amicalement les nouveaux venus; les officiers vivaient entre eux et se connaissaient même souvent fort peu d'un régiment à l'autre; les fonctionnaires français étaient donc réduits à former un petit cercle où régnait une très grande inti-

mité. Les relations poursuivies pendant de longues années entre M. Laumond et l'intendant de la Porte; le commissaire des guerres Guerrier-Dumast; Ramond du Pouget, trésorier provincial des troupes; les receveurs des finances Billard de Chéville, Coulon de Maxéville et Guérin; les avocats Gœury et Lacretelle; l'ingénieur Lecreulx et quelques autres montrent la vivacité des liens qui s'étaient formés dans cette petite société.

Les intendances furent supprimées par la loi du 22 décembre 1789. Le secrétaire en chef, laissé à Nancy pour terminer les affaires pendantes, partager entre les différents services les archives de l'Intendance et mettre en marche les divers rouages des nouvelles administrations, prolongea pendant près d'une année son séjour à Nancy. Il avait réuni sur cette période de sa vie administrative d'intéressants documents, mais la conservation de ces papiers fut, à certaine époque, le moindre souci de ceux qui devaient chercher d'abord à préserver leur existence et à un moment où une ligne, un mot, pouvaient vous conduire à l'échafaud, tous ces dossiers ont été brûlés.

Le 15 septembre 1790; M. Laumond, revenu à Paris, fut nommé chef de division, puis premier commis à la caisse de l'extraordinaire créée par Necker; cette caisse devint, par la suite, l'administration générale des domaines. Elle avait pour mission d'enregistrer, d'administrer et de conserver tous les biens de la nation. Son organisation, modifiée presque chaque jour, par quelque nouveau décret des assemblées publiques, devint bientôt une sorte de travail des Danaïdes, fait pour décourager les plus intrépides travailleurs.

L'Assemblée législative avait fait table rase de tout ce

qui existait. La reconstitution d'un système nouveau exigea plus de 2,000 décrets. La Convention, en trois ans, en élabora 8,500. Pour appliquer toute cette législation incohérente, contradictoire, édictée sans principes et sans ordre, deux grandes administrations furent créées; l'une, composée de six commissaires, devait faire passer dans les mains des receveurs établis dans les 544 districts entre lesquels on avait partagé la France, les fonctions remplies précédemment par les receveurs généraux et particuliers des finances.

L'autre était dirigée par trois fonctionnaires. A eux était attribué le soin de créer de toutes pièces une administration nouvelle à laquelle étaient confiés les biens nationaux, domaines royaux, biens ecclésiastiques, d'émigrés, des collèges, hôpitaux, anciennes corporations, successions vacantes, sommes consignées, saisies, etc., etc. Cette administration devait évaluer la masse des biens, elle devait gérer les propriétés productives de revenus, en aménager la vente, les louer, en tirer le meilleur parti possible. Sous les ordres des administrateurs, on installa toute une armée de fonctionnaires nommés arbitrairement en province par les autorités locales, ou désignés par les représentants en mission; souvent, ces hommes savaient à peine lire et écrire, ils étaient dépourvus de toutes notions de comptabilité; plus souvent ils appartenaient à l'ancienne caste des procureurs, avoués, huissiers, notaires qui s'étaient fait nommer pour se faire adjuger plus facilement les biens qui leur étaient confiés.

Dès janvier 1791, M. Laumond protestait contre les lois de finances, il proposait d'y introduire un peu d'ordre et de méthode; ses projets, soutenus par M. Tarbé,

alors ministre des contributions publiques, n'aboutirent qu'à désigner le ministre aux dénonciations et aux menaces et le forcèrent à se retirer. Six ministres des finances se succédèrent en moins de deux ans ; tous se virent forcés de fermer les yeux sur l'esprit aristocratique et contre-révolutionnaire de leurs employés, car, inhabiles à se guider dans le dédale de la législation financière, ils étaient le jouet des diverses factions qui se succédaient au pouvoir.

Le 8 avril 1794, M. Laumond est appelé subitement devant le Comité du salut public ; l'ancien ministre des finances Clavière venait d'être guillotiné quelques jours auparavant ; Robespierre, Merlin, Saint-Just, Carnot, Fouché, Collot d'Herbois se plaignent vivement du mauvais état des finances, ils exigent que des modifications profondes soient introduites et enjoignent au commis principal de prendre la place de M. Amelot, son ami, ancien intendant de Bourgogne, commissaire des revenus nationaux qui venait d'être destitué et emprisonné. A une timide objection, les bourreaux répondent par des menaces de mort.

Confiné dans un modeste appartement, situé au quatrième étage d'une des rues avoisinant le Palais-Royal, M. Laumond passa ces quatre années dans une retraite presque absolue. La Convention ayant décidé qu'un des administrateurs devait se tenir jour et nuit à la disposition du Gouvernement, il en résultait que les trois fonctionnaires qui se partageaient cette tâche ne jouissaient presque d'aucun repos.

C'est cependant à cette époque que fut décidé le mariage de M. Laumond. Un de ses anciens collègues,

M. Petit, devenu secrétaire du comte de Clermont-Tonnerre, avait été tué, le 10 août 1792, en cherchant à défendre le président de l'Assemblée nationale. Mis à mort par une troupe d'assassins, il avait laissé dans un dénûment complet une veuve de vingt et un ans et une petite fille de moins de deux ans. Après avoir pendant trois années soulagé discrètement cette grande infortune, M. Laumond épousa la veuve de son ami et adopta sa fille en 1795.

Le désordre continuait à régner dans l'administration des finances ; accablé d'une écrasante responsabilité et dépourvu de tous moyens pour organiser un service sur de semblables bases, excédé de fatigues et d'inquiétudes de tous genres, le nouveau commissaire des revenus nationaux ne cherchait qu'un prétexte pour s'éloigner de Paris, sans avoir à craindre d'être traité de suspect ; le court passage au ministère des relations extérieures d'un de ses amis, le Messin Colchen, vint lui permettre de réaliser ce projet.

Plusieurs fonctionnaires profitèrent de ce même moment d'accalmie pour se faire donner des fonctions diplomatiques qui leur permirent de quitter la France. Méchin, Otto, Sieyès, Marivault, d'autres encore, se firent envoyer au loin. Un décret du 19 juillet 1795 nomma M. Laumond consul général à Smyrne et aux îles de l'Archipel ; il se fit adjoindre son chef de bureau à la commission des revenus nationaux, Félix Bodard de Tezay, et partit de suite de Paris, accompagné de sa jeune femme.

Embarqués à Marseille le 8 août 1795, ce ne fut qu'après une traversée de près de deux mois que le nouveau consul put enfin prendre possession de son poste. En

comparaison de l'existence si agitée et si anxieuse qu'il avait menée pendant les dernières années ; le séjour de Smyrne lui parut enchanteur.

Au milieu de nombreux manuscrits sur toutes les branches du commerce levantin, M. Laumond a laissé des descriptions charmantes, des aperçus littéraires et archéologiques qui dénotent une profonde érudition et une grande connaissance de l'histoire et de la géographie de ces contrées.

Les événements se chargèrent bientôt de modifier sa manière de voir et de rétablir la note exacte. Au mois de mars 1797, un terrible incendie ravagea la ville ; 4,500 maisons devinrent la proie des flammes. Pendant que le feu, allumé par des mains criminelles, consumait la plus grande partie de Smyrne, le gouverneur et ses janissaires, dirigeant la populace musulmane de la région, pillèrent les habitations, saccagèrent tout ce que le feu avait épargné et massacrèrent plus de 1,500 Grecs.

Secondé par le consul de Suède, le consul de France se porta à l'entrée du quartier franc et, les pistolets à la main, protégea ses nationaux contre les insultes des Turcs. Organisant le sauvetage, reculant pied à pied, il parvint à conduire tous les Français à bord des bâtiments qui se trouvaient en rade.

Le consulat et le quartier franc furent entièrement consumés. Pendant que le consul défendait ses compatriotes, Mme Laumond parvint à mettre en lieu sûr les archives et à faire transporter sur les vaisseaux quelques malades et infirmes qui se trouvaient abandonnés dans la ville.

A la suite d'une conférence entre les représentants des

diverses nations, le consul de France reçut mission de se rendre à Constantinople pour demander aide et protection contre le gouverneur et la population musulmane.

En apprenant l'incendie de Smyrne et la révolte des janissaires, le gouvernement français envoya comme consul général à Smyrne le conventionnel Jean-Bon Saint-André à la tête d'une forte garde et d'une batterie d'artillerie. On connaît les aventures de ce député qui, fait prisonnier par les Anglais, fut jeté à Constantinople dans les cachots des Sept-Tours d'où il ne fut relâché qu'après trois années d'une dure captivité.

M. Laumond, en arrivant à Constantinople, trouva son ordre de rappel; il s'embarqua sur un vaisseau vénitien qui le transporta à Athènes. Là, attendant la venue d'un navire se dirigeant vers la France, il parcourait les environs, étudiant les antiquités, jouissant avidement des curiosités de ce magnifique pays, lorsqu'un négociant grec, à qui il avait rendu quelque service, vint le prévenir que le commandant turc venait de recevoir l'ordre d'arrêter tous les Français résidant en Grèce.

M. Laumond partit au milieu de la nuit, gagna le Pirée et s'embarqua sur une sorte de bateau caboteur, de nationalité ragusaine, chargé d'huile, qui mettait à la voile pour se rendre à Marseille.

On comprend ce que dut être pour M. et surtout pour Mme Laumond, une semblable traversée; ils eurent cependant l'heureuse chance d'être favorisés par un bon vent et d'échapper aux nombreux vaisseaux anglais et turcs qui croisaient dans ces parages. Ils arrivèrent à Marseille, presque au moment où Bonaparte quittait Toulon pour se rendre en Égypte.

A sa rentrée à Paris, M. Laumond se présenta au ministère des relations extérieures. Talleyrand l'accueillit favorablement et le nomma le 26 prairial an VI consul général à Hambourg. Toutefois, il le dispensa de rejoindre ce poste, le chargeant de la réorganisation des bureaux du ministère et mettant à profit sa connaissance des questions orientales pour diriger le bureau spécial formé pour correspondre avec l'armée d'Égypte. Cette situation mal définie devait durer peu de temps.

Le général Joubert, en quelques jours, venait de reconquérir la Haute-Italie, il était entré à Turin le 8 décembre 1798 ; le roi de Sardaigne, en se retirant à Cagliari, avait cédé tous ses droits sur le Piémont à la France.

Informant le Gouvernement de ce succès, le général en chef s'élevait, en termes très vifs, contre les déprédations des agents qui, comme une nuée d'oiseaux de proie, suivaient l'armée dans sa marche ; les directeurs nommèrent M. Laumond, par décret du 29 pluviôse an VII, commissaire civil à l'armée d'Italie. Assimilé par l'article 22 de la loi du 29 nivôse an VII au grade de général de division, le nouveau commissaire devait se mettre en relations avec le général commandant en chef et remédier à tous les abus dont il se plaignait.

M. Laumond reconnut, dès le principe, l'impossibilité d'accomplir sa mission ; presque tous les déprédateurs étaient munis par le Directoire de pouvoirs égaux ou supérieurs aux siens. A cette époque, un simple marché passé avec le ministre pour les fournitures de l'armée était un moyen de fortune assuré. Sur la représentation de ce marché, le ministre des finances remettait des dé-

légations proportionnées à la valeur estimative des fournitures à faire. Les fournisseurs escomptaient ces valeurs et ne se préoccupaient nullement des fournitures. Des discussions fort vives avec le conventionnel Rivaud achevèrent de paralyser ses efforts.

M. Laumond, atteint de fièvres pernicieuses, sollicita un congé pour rétablir sa santé et en profita pour se rendre à Lille où s'étaient retirés ses parents. Ce congé, le premier qu'il ait sollicité depuis son départ de la maison paternelle en 1773, le combla de joie : « Je suis arrivé à Lille, écrivait-il à un de ses amis, ce jourd'hui 26 vendémiaire an VIII, où, après vingt-six ans de séparation j'ai retrouvé mon père âgé de soixante-quinze ans et ma mère âgée de soixante-sept ans, tous deux bien portants. A ma naissance, je n'avais pour toute fortune que la layette que m'avait fabriquée ma mère; depuis quarante-six ans, mon équipage n'a pas beaucoup augmenté, je ne m'en plains pas, puisque le ciel m'a conservé mes chers parents et m'a donné une excellente femme et quelques bons amis. »

Pendant ce voyage à Lille, de graves événements se passaient à Paris : Bonaparte était revenu d'Égypte; le Directoire s'était effondré sous le mépris public. Gaudin avait été appelé de nouveau à reconstituer l'administration financière de la France.

Le Trésor était complètement vide. « Il ne s'y trouvait pas, nous dit le *Mémorial de Sainte-Hélène,* de quoi expédier un courrier. Toutes les rentrées se faisaient en bons de réquisitions, cédules, rescriptions, papiers de toute espèce, avec lesquels on avait dévoré d'avance toutes les recettes. Les fournisseurs, payés avec des délé-

gations, puisaient eux-mêmes directement dans les caisses des receveurs, au fur et à mesure des rentrées et cependant ils ne faisaient aucun service. La rente était à six francs. Toutes les sources étaient taries, le crédit anéanti, tout était désordre, dilapidation, gaspillage. »

Le ministre des finances pouvait écrire, en toute vérité, cette phrase dont le trait final en dit plus que de longs écrits : « Il n'existe plus réellement de vestiges de finances ; les armées sont sans solde, les fonctionnaires sans traitements ; depuis dix mois, les bureaux des ministères n'ont rien touché de leurs appointements. »

Gaudin mit immédiatement à la tête de chacun des services secondaires de son ministère, d'anciens fonctionnaires, ses collègues, dont il avait pu apprécier le mérite dans le cours de sa carrière.

Il écrivit à M. Laumond de revenir immédiatement et, par décret du 24 décembre 1799, le nomma administrateur général des monnaies.

Aussitôt arrivé à Paris, le nouvel administrateur se rendit au ministère et, tout en témoignant combien il était sensible à cette marque de confiance, crut devoir représenter qu'il ne pouvait assumer la responsabilité d'une fonction à laquelle il était totalement étranger ; son incompétence, en matière de fabrication monétaire, était trop complète pour que ses services pussent être utiles. Gaudin lui répondit que, pour le moment, l'administration des monnaies n'existant plus de fait, il s'agissait de la reconstituer, de chasser tous les parasites qui s'étaient logés dans les bâtiments affectés à ce service, de former les bureaux, établir des règlements, etc., mieux que tout autre, il était en état de mener cette œuvre à bien ; du

reste, une fois l'établissement en état de fonctionner, il pourrait rentrer dans les cadres de l'administration générale qui semblaient mieux répondre à ses aptitudes. Quant à la question technique de la fabrication, il l'autorisait à appeler qui bon lui semblerait pour le seconder.

M. Laumond, devant l'insistance du ministre, accepta cette mission. En moins de trois mois avec l'aide de Prony, Guyton de Morveau et Droz, l'administration des monnaies reconstituée fut mise en état de fonctionner. L'administrateur général fit approuver les règlements intérieurs, arrêta, avec son conseil, les conditions de fabrication et détermina les règles du contrôle si importantes dans un établissement de ce genre.

Entre temps, il travaillait avec Gaudin et Mollien à l'organisation financière qui devait remplacer le chaos dans lequel le Directoire avait laissé les finances de la France.

La loi du 17 février 1800 vint supprimer les directoires et diviser le territoire en départements et en arrondissements. Le choix des nouveaux administrateurs fut l'objet de longues discussions. Le ministre des finances, fidèle à sa promesse et secondé par le consul Lebrun, soutint la candidature de l'administrateur général des monnaies. Le premier consul agréa favorablement cette présentation.

Le 1er mars 1800, M. Laumond reçut avis de sa nomination à la préfecture du Bas-Rhin. Le 2 mars, il dut se présenter devant le premier Consul. Bonaparte se contenta de lui dire qu'il avait toute sa confiance et lui ordonna de partir, dès le lendemain, pour son nouveau poste.

Entre tous les départements de la France, le Bas-Rhin avait été l'un de ceux où les excès révolutionnaires avaient sévi avec le plus d'intensité. La Terreur régnait encore dans ce malheureux pays, où quarante mille habitants avaient été portés sur les listes de proscription, afin de permettre aux proconsuls de disposer de leurs biens et de leurs personnes.

Dès 1794, Grégoire, dans un rapport à la Convention, signalait les agissements des terroristes qui « au XVIIIe siècle, avaient surpassé en cruauté les Alains et les Sarrasins »; il racontait les mutilations barbares faites à la cathédrale de Strasbourg, « que l'antiquité eût désignée comme la huitième merveille du monde », l'emprisonnement des professeurs de l'Université, la conversion de la bibliothèque en étables, etc. Depuis cette époque, Lebas, Schneider, Saint-Just avaient élevé la guillotine en permanence sur les grandes places de la ville.

Le lendemain même de son arrivée à Strasbourg, le nouveau préfet visitait les prisons et ordonnait la mise en liberté immédiate de tous les individus suspects ou retenus pour motifs politiques; il nommait une commission chargée de reviser les listes de proscription et, d'accord avec le général Moreau, prenait les mesures nécessaires pour que le passage de l'armée du Rhin causât le moins de préjudice possible aux régions qu'elle était forcée de traverser; il donnait des ordres pour faire disparaître l'ignoble bonnet rouge en tôle dont on avait surmonté la haute tour de la cathédrale et supprimait d'office les fêtes païennes qui se célébraient tous les dix jours dans la basilique, fêtes où devaient assister tous les fonctionnaires civils et militaires.

La réorganisation des tribunaux, l'installation des conseils de préfecture et des municipalités, le fonctionnement des services administratifs et financiers, la visite des principales localités du département n'absorbèrent pas tout le temps du nouveau préfet, il ordonna à chaque conseil municipal de présenter une liste de candidats aux fonctions de maître d'école et chargea un jury d'arrondissement d'examiner les candidats et reconstitua l'enseignement à tous les degrés.

Avec l'aide du secrétaire général Bottin, et grâce aux renseignements fournis par les différents chefs de service, il établit la statistique départementale, demandée par le ministre de l'intérieur, le 25 prairial an VIII. Cet ouvrage, fort estimé, fut imprimé à Paris; toutefois, les parties relatives aux différents cultes, aux émigrés, aux spoliations révolutionnaires déplurent au ministre de la police Fouché, qui en ordonna la suppression. Certaines opinions émises dans cet ouvrage n'étaient pas en effet de nature à mériter l'approbation de l'ancien oratorien. Nous relèverons les passages suivants supprimés par ordre de la censure :

« L'indifférence en matière de religion est un danger pour la morale publique... Dans les crises les plus sanglantes de la Révolution, lorsque le féroce Schneider et ses imitateurs répandaient la terreur parmi tous les citoyens du département, les cérémonies religieuses ne furent point interrompues; les temples catholiques étaient fermés, mais on se réunissait dans les maisons particulières et jamais peut-être la religion ne fut plus fervente ni plus générale, effet nécessaire de la contrainte et de la persécution.....

« Sur vingt ou vingt-cinq prêtres constitutionnels qui se sont trouvés dans le département, il n'en est guère que sept ou huit qui s'y soient concilié le respect du peuple par leurs vertus, le reste a donné l'exemple de la plus profonde ignorance ou de la plus révoltante immoralité..... La bonté naturelle des habitants les fait incliner vers tout ce qui est bon et juste... Nul doute que les prêtres ne soient disposés à servir la République lorsqu'ils seront traités avec humanité..... »

La promulgation du Concordat et l'amnistie pour les émigrés vinrent seconder le préfet du Bas-Rhin dans l'œuvre d'apaisement entreprise depuis son arrivée à Strasbourg.

Pendant son séjour à Smyrne, M. Laumond avait vu, suivant un usage consacré en Orient, le consulat de France servir d'asile, de refuge, de lieu de réunion pour tous les nationaux; il entreprit, dans la mesure du possible, d'introduire cet usage à Strasbourg. Indépendamment des audiences, accordées à tous, les salons de la préfecture s'ouvraient tous les soirs aux fonctionnaires, aux habitants, à toute personne présentée par un notable de la ville.

Pendant que le préfet traitait amicalement les intérêts privés ou discutait les affaires du pays, Mme Laumond recevait avec la plus grande simplicité, mais avec une cordialité qui attira bientôt les hommes de tous les partis autour de leur administrateur.

Dans ces réunions, se nouèrent des relations utiles, se dissipèrent de nombreux malentendus. On y apprenait à se connaître et à s'estimer, à travailler d'un commun accord au soulagement des infortunes et à la réparation des injustices.

Pendant deux années, le préfet appliqua ainsi tous ses soins à faire chérir son administration.

A la fin de juillet 1802, M. Laumond, mandé d'urgence à Paris, y apprenait sa nomination au Conseil d'État (section de l'intérieur) et recevait de l'Empereur lui-même ordre de prendre séance immédiatement.

De Paris, le préfet du Bas-Rhin adressa à ses administrés ses adieux et le témoignage de son profond et inaltérable attachement.

Mme Laumond était de retour à Paris depuis peu de temps, lorsqu'elle reçut un magnifique bas-relief en argent reproduisant la façade de la cathédrale de Strasbourg avec cette inscription : *Les habitants de Strasbourg à leur premier préfet. An XI. 1802.* — Sur le socle étaient gravés ces mots : *Cathédrale de Strasbourg exécutée 1/2 ligne par pied, par Traiteur, graveur, 1802.*

Cet objet d'art était accompagné de la lettre suivante :

« Madame,... en offrant à M. Laumond le relief du plus antique et du plus beau monument du département qu'il a si glorieusement administré, nous vous prions de le lui faire agréer comme le témoignage de notre reconnaissance et de notre amour..... Ce n'est point un hommage rendu à l'homme en place, nous partageons sans doute les regrets universels. C'est un sentiment plus distingué que nous accordons exclusivement à l'individu. Il est composé, ce sentiment, de l'estime, de l'amitié, de la reconnaissance.

« Non, jamais, aimables époux, vous ne serez oubliés, nous vous suivrons partout, comme si vous aviez pris naissance dans notre ville, comme si vous aviez passé votre vie avec nous.

« Nous nous associerons par la pensée à tout ce qui vous arrivera.

« Nous nous intéresserons à tous les événements qui vous toucheront.

« Nous ferons constamment des vœux pour votre bonheur et votre tranquillité. Recevez cette épître comme dictée par tout ce qui honore l'amitié, par ce sentiment que vous savez inspirer et embellir. Nous eussions pu réunir ici beaucoup plus de noms, mais vous y reconnaîtrez facilement ceux qui, touchés de la confiance que vous leur avez témoignée, ont su apprécier le mérite de tant d'heureuses qualités réunies. Vous y trouverez les noms de plusieurs hommes qui vous resteront attachés par une amitié inaltérable. Nous serons heureux si vous pensez à Strasbourg et à ceux qui ne vous oublieront jamais. »

Au milieu des nombreuses signatures qui suivent cette lettre, on peut lire celles de : Renouard-Bussière, Levrault, Mathieu Favier, Oberlin, Metz, Brackenhoffer, Hermann, Ferdinand Kolb, Stœber, Turckheim, Brunck, Gau, Magnier, Engelmann, Mathieu, Burger, etc., etc.

En même temps les dames de Strasbourg envoyaient à Mme Laumond un bracelet, dans la composition duquel entraient quelques cheveux de chacune d'elles.

Ces témoignages d'attachement des habitants de Strasbourg à leur ancien préfet se manifestèrent, par la suite, en différentes occasions. En l'an XI et en 1807, le collège électoral du Bas-Rhin désigna M. Laumond comme candidat du département pour le Sénat. Napoléon, jugeant plus utile à sa cause le maintien de cet administrateur dans les cadres actifs, se refusa à sanctionner le choix des populations de l'Alsace.

M. Laumond ne prit pas longtemps part aux travaux du Conseil d'État. Le 11 septembre 1802, la réunion du Piémont au territoire de la République avait été décrétée.

Le général Jourdan fut envoyé comme ministre extraordinaire, puis administrateur général; M. Laumond fut désigné pour le seconder.

La mission du conseiller d'État devait porter sur l'organisation administrative, judiciaire, commerciale, industrielle et agricole de la vingt-septième division militaire, comprenant les départements du Pô, de la Stura, Tanaro, Marengo, Sesia et de la Doire.

Les résultats des travaux du commissaire civil forment trente-cinq dossiers détaillés, qui furent déposés au ministère de l'intérieur. Le rapport général, véritable traité statistique du plus haut intérêt, est écrit d'une manière simple et concise.

Les six préfets, leurs secrétaires généraux, les conseillers de préfecture ainsi que les mille six cent vingt-sept maires compris dans la nouvelle organisation étaient tous de nationalité piémontaise. Les principaux administrateurs appartenaient pour la plupart aux meilleures familles du pays.

Sans dissimuler ce qu'il y avait à louer sous le régime des rois de Sardaigne, le rapport du conseiller d'État énumérait toutes les réformes désirables, toutes les améliorations nécessaires.

Le contrôle financier donna lieu à un examen approfondi; les agents de la trésorerie qui accompagnaient M. Laumond vérifiaient les caisses des comptables pendant que lui-même se livrait, dans chaque localité, à une

enquête sur les impôts, la circulation monétaire, les travaux publics, le commerce et l'agriculture. Accompagné des officiers généraux et des intendants, des préfets et des chefs de service, il visita les casernes, les prisons, les hôpitaux, les bâtiments publics. Dans son rapport, il s'éleva avec vigueur contre les vols et les dilapidations des fournisseurs militaires. « J'insiste auprès du premier Consul, écrit-il, sur le désordre de ce service, parce que j'ai été témoin de l'impression fâcheuse qu'il faisait sur l'armée, malgré la patience des troupes qui souffrent tout sans murmure. J'ai été profondément affligé de voir que, dans cette circonstance, sa sollicitude paternelle pour le soldat et l'intérêt qu'il doit prendre à son sort étaient également compromis. »

Pendant tout le cours de sa mission, M. Laumond chercha à se concilier l'affection des Piémontais. On jugera dans quelle mesure le succès vint couronner ses efforts, si l'on se souvient qu'en 1816, lors de sa rentrée dans ses États, le roi Victor-Emmanuel fit remettre au maréchal Jourdan son portrait enrichi de diamants pour lui témoigner sa reconnaissance des soins qu'il avait mis à ménager les populations de son royaume.

A la fin de 1803, le compte rendu de la mission de M. Laumond était remis entre les mains du premier Consul. Bonaparte en ordonna la lecture en séance du Conseil d'État et en fit le plus grand éloge.

Quelques jours plus tard, certaines difficultés s'étant élevées dans la vingt-sixième division militaire, le conseiller d'État Laumond reçut l'ordre de porter ses investigations dans cette région si différente de celle qu'il venait de parcourir.

Cette nouvelle mission devait s'étendre sur les départements de la Sarre, de Rhin-et-Moselle, du Mont-Tonnerre et de la Roër.

Comme dans sa précédente inspection dans la Haute-Italie, M. Laumond se rendit dans chacune des préfectures, des sous-préfectures et des localités importantes, convoquant tous les fonctionnaires, appelant tous les habitants à venir lui exposer leurs plaintes, leurs réclamations et leurs désirs. Partout il préconise l'emploi des mesures de douceur, exige des fonctionnaires le respect des contribuables et des autorités locales, et dénonce impitoyablement tous les faits de concussion qui lui sont signalés.

L'organisation primitive laissait à désirer sur plusieurs points. En supprimant les baillis qui administraient au nom de tous les petits souverains possesseurs de ce pays, on avait rendu un grand service aux habitants. La vénalité frauduleuse, l'ignorance et souvent l'inconduite notoire de ces tyrannaux ruinaient le pays. Mais la création d'un commissaire général paralysait l'action des préfets et établissait un rouage inutile. Certaines administrations, celles des douanes et des forêts en particulier, se prétendaient indépendantes et refusaient de reconnaître l'autorité préfectorale.

De plus, chaque préfet avait multiplié les écritures d'une manière abusive : « La masse des écritures, écrit M. Laumond au premier Consul, coûte au Trésor public des sommes qui suffiraient pour administrer un royaume; elles retardent l'expédition des affaires et rendent impossible l'apurement de la gestion des comptables. Il faudrait à un préfet instruit un mois entier pour lire utilement les pièces sur lesquelles il met son visa dans l'es-

pace d'une demi-heure... La connaissance de la langue allemande est nécessaire aux administrateurs... Il ne faut pas laisser établir d'intermédiaires entre la justice, l'administration et le pays. Dans chaque préfecture ou sous-préfecture, on devrait trouver un commis qui puisse servir aux pétitionnaires et aux réclamants pour formuler leurs demandes... »

Quant aux principes d'administration qu'il s'efforce d'introduire, ils sont toujours les mêmes : « Une affection sincère peut seule former les liens qui attachent ces populations, il faut que tous les habitants aient la certitude que le Gouvernement ne met point de différence entre eux et ses autres enfants. L'administration doit avoir une attention constante à s'occuper de leurs besoins, à réparer leurs pertes, à ménager la sensibilité de leurs plaies encore récentes. Dans les agents employés parmi eux, ils ne doivent voir que des frères dont la bienveillance les dirige et veille à leurs intérêts et non des maîtres qui les écrasent ou des vampires qui les détruisent. »

Le rapport, rédigé à la suite de cette mission, comprend un grand nombre de dossiers relatifs à chaque branche de l'administration et une statistique générale destinée à résumer les vues d'ensemble et à tracer les grandes lignes, d'après lesquelles on devait se diriger dans ces pays si différents des autres régions de la France.

Napoléon n'attendit pas l'issue de cette mission pour donner à M. Laumond un éclatant témoignage de satisfaction. Le 14 juin 1804, il le comprit parmi les commandeurs de la Légion d'honneur qu'il venait de créer.

Peu de temps après, en quittant le camp de Boulogne,

le premier Consul se rend à Aix-la-Chapelle; il y reçoit l'ambassadeur d'Autriche venant reconnaître le nouveau souverain de la France, il s'y voit entouré des princes allemands et reçoit les hommages de toute la population. A Cologne, même accueil, mêmes acclamations; mais là il s'aperçoit de quelques tiraillements et, voulant immédiatement porter remède à la mauvaise entente qui semble exister entre les diverses administrations, il écrit de sa main la lettre suivante :

« Monsieur le Conseiller d'État Laumond, depuis que j'ai pris connaissance de la situation du département de la Roër, je le considère comme un des plus importants de l'Empire et de ceux qui ont le plus besoin d'un homme probe et de talent pour rétablir les différentes branches de l'administration. J'ai donc pensé que vous étiez nécessaire pour mon service dans la place de préfet de ce département. Comme il est limitrophe de l'Allemagne et qu'un grand nombre de princes étrangers y ont des intérêts et y font de fréquents voyages, j'ai ordonné que vous jouissiez des deux traitements de préfet et de conseiller d'État. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« A Cologne, le 29 fructidor, an XII.

« NAPOLÉON. »

De retour à Saint-Cloud, l'Empereur, au milieu de toutes les préoccupations de la cérémonie du sacre, trouva le temps de mander le préfet de la Roër et de conférer longuement avec lui sur la situation des départements de la rive gauche du Rhin : « Je vous ai choisi, lui dit Napoléon, parce que je sais que partout où vous avez été employé, vous avez su vous faire aimer. Je ne

me fais pas d'illusions, ajouta l'Empereur, il faut un siècle pour changer un peuple conquis, et je serai reconnaissant à ceux qui s'appliqueront à abréger ce laps de temps. Dans le principe, on ne peut exiger des habitants que l'obéissance et le paiement exact des impôts. »

M. Laumond supplia l'Empereur d'interdire absolument à la police d'intervenir dans les affaires de son département, « l'espionnage constituant le plus sûr moyen de désaffection que l'on puisse inventer », et lui fit convenir que la sévérité prodiguée pour quelques mots échappés à l'humeur des vaincus serait ce qu'il y aurait de plus nuisible.

Napoléon, en donnant au préfet de la Roër les pouvoirs les plus étendus, l'autorisa à correspondre directement avec lui pour tout ce qui concernait les souverains dépossédés et pour les mesures générales de police pouvant intéresser le Gouvernement. Il insista sur la nécessité d'appliquer les lois fiscales et la conscription, le laissant seul juge des détails d'organisation intérieure et de l'ajournement des règlements administratifs qui présenteraient quelques difficultés d'application. En congédiant le préfet, le souverain l'autorisa à ne rejoindre son poste qu'après les cérémonies du sacre.

Ce fut donc à la fin de décembre 1804 que M. Laumond put s'installer à Aix-la-Chapelle. Le département de la Roër était, en effet, l'un de ceux dont l'organisation laissait le plus à désirer. Simon, le premier préfet, nommé en 1800, était arrivé fort malade, avait langui pendant quelques mois et était mort à Aix-la-Chapelle. Son successeur, le baron Méchin, n'était resté que fort peu de temps. Il avait cru que sa qualité de préfet ne

l'empêchait pas de concourir à l'adjudication d'un domaine provenant d'une ancienne abbaye. Sur les réclamations générales, l'adjudication avait été annulée et le préfet déplacé. En réalité, depuis l'annexion de ce département à la France, tous les pouvoirs administratifs se trouvaient entre les mains d'un conseiller de préfecture, M. Jacobi, originaire du département de la Roër.

Vis-à-vis de ce fonctionnaire, du reste fort intelligent, les chefs des différents services, pour la plupart Français d'origine, avaient pris des allures d'indépendance qui nuisaient à la marche des affaires. De leur côté, les sous-préfets et les maires, tous originaires du pays, ne se trouvaient pas suffisamment soutenus dans leur lutte contre les anciens abus qu'il s'agissait de réformer.

Comme il l'avait fait à Strasbourg, M. Laumond voulut, dès son arrivée, établir les rapports les plus affectueux entre administrateurs et administrés. Dans les salons de la préfecture, ouverts tous les soirs, on vit bientôt affluer tous ceux qui avaient des affaires à traiter, des intérêts à débattre, des droits à soutenir. Souvent, M^me^ Laumond dut en faire les honneurs à des hôtes illustres de passage à Aix-la-Chapelle : au roi de Wurtemberg, à la reine de Westphalie, aux princes de Saxe, de Nassau, de Hesse, de Bade, de Salm, de Lœwenstein, d'Isembourg, au maréchal Davout et à d'autres grands dignitaires de l'Empire; ces réceptions extraordinaires ne firent pas perdre de vue au préfet le but qu'il poursuivait en attirant à ces réunions les fonctionnaires et les différentes classes de la société.

Dans ce département, où trois mille industriels occupaient plus de cent cinquante mille ouvriers, M. Lau-

mond dut s'attacher à créer tout un réseau de voies de communication pour desservir les principales manufactures; les routes, depuis longtemps négligées, furent reconstruites; les voies navigables furent l'objet d'importantes améliorations. Avec l'aide des membres des chambres consultatives des arts et manufactures, créées à Aix-la-Chapelle, à Stolberg, à Crefeld et dans d'autres localités, les règlements administratifs furent mis en harmonie avec les besoins du commerce et de l'industrie.

Une commission, dirigée par le préfet, visita la plupart des mines, recueillit et envoya à Paris les produits de nature à faire valoir l'industrie locale. A l'Exposition impériale de 1806, les manufactures de la Roër figurèrent au premier rang, à côté de celles du Nord et de la Seine-Inférieure.

L'agriculture ne fut pas négligée; les opérations cadastrales reçurent une organisation uniforme; sur les instances du préfet, une bergerie modèle, où l'on introduisit un troupeau de mérinos amené d'Espagne, et une école de bergers furent installées dans le château et la ferme de Paland, à Weissweiler. Les dépôts des haras furent organisés aux frais du Gouvernement sur divers points; des desséchements et des défrichements furent entrepris avec le concours des agents de l'administration des ponts et chaussées.

Dix-huit mois d'une administration aussi ferme que bienfaisante modifièrent complètement ce département. Partout l'ordre était rétabli, le brigandage poursuivi jusque dans ses derniers repaires. Le préfet de la Roër avait appelé aux fonctions publiques toutes les notabilités intelligentes du pays, détruit les listes d'émigrés, levé les

séquestres mis sur leurs biens, rendu à leur destination primitive tous les édifices qui n'avaient pas été aliénés avant son arrivée. Il avait rétabli partout l'exercice public de la religion, assuré le service des hôpitaux et avait combattu efficacement la mendicité, qui était une des plaies du pays. Au nombre des moyens employés pour obtenir ces résultats, il est bon de noter le rétablissement de véritables sociétés de secours mutuels existant dans ce pays depuis nombre d'années; dérivées des confréries religieuses du moyen âge, ces associations venaient au secours des confrères malades ou victimes de quelque accident. Dans les centres industriels, avec le concours des municipalités, on avait créé des ateliers de charité où les ouvriers valides trouvaient ce qui leur était nécessaire et des maisons de refuge pour les vieillards et infirmes.

M. Laumond était en tournée à Cologne, lorsqu'il apprit sa nomination à la préfecture de Seine-et-Oise.

L'annonce de son départ donna lieu de la part des populations rhénanes aux plus touchantes manifestations d'attachement et d'affection.

Le conseil municipal d'Aix-la-Chapelle, en sa séance du 14 mai 1806, prit à l'unanimité une délibération attestant combien « le conseil était affecté du départ du préfet..., qu'il aurait désiré rester à jamais sous sa sage et bienfaisante administration... ». En témoignage d'affection, le conseil lui remettait le diplôme de bourgeois d'Aix-la-Chapelle. Les assemblées municipales de Cologne, de Crefeld et d'autres localités joignirent l'expression de leurs regrets aux souvenirs sympathiques des fonctionnaires des différentes parties du département.

Le préfet quittait Aix-la-Chapelle sans avoir signalé au Gouvernement aucun individu suspect, sans avoir donné lieu au moindre reproche d'abus d'autorité. Il fut remplacé par M. Alexandre de Lameth. M. de Ladoucette leur succéda.

Nommé à Versailles le 3 mai 1806, M. Laumond envisageait avec une certaine appréhension ses nouvelles fonctions. La difficulté de succéder à M. de Montalivet, dont le départ avait soulevé d'unanimes regrets, n'était pas le seul motif de sa crainte. La préfecture de Seine-et-Oise relevait en partie du ministère de la police, et M. Laumond savait qu'il n'avait à attendre que de la malveillance du duc d'Otrante. Mais Napoléon lui-même n'avait qu'une confiance limitée dans son ministre et n'était pas fâché d'avoir à Versailles un préfet disposé à tenir tête aux intrigues de Fouché. Il chargea M. de Champagny de presser M. Laumond d'accepter ce poste, ajoutant qu'il désirait vivement le voir prendre part, autant que ses occupations le lui permettraient, aux travaux du Conseil d'État.

Dès son arrivée, le nouveau préfet se vit dans la nécessité de modifier sa manière d'administrer; il ne s'agissait plus, comme à Strasbourg, de réorganiser ou, comme à Aix-la-Chapelle, de créer toute une administration.

De toutes les parties de l'Empire, le département de Seine-et-Oise était l'un des mieux réglés; absorbés par l'administration centrale, les différents rouages y fonctionnaient presque en dehors du préfet. La centralisation, qui devait étendre son influence néfaste sur toute la France et y causer pendant le XIXe siècle de si déplo-

rables effets, avait déjà à peu près annihilé dans ce département toute action locale.

N'ayant donc qu'à maintenir le bon ordre et l'harmonie entre les services, M. Laumond se livra à ses goûts naturels pour les questions agricoles et l'économie domestique. Dès le commencement de 1808, nommé président de la Société d'agriculture de Seine-et-Oise, il se crut forcé de justifier le choix de ses électeurs : « La culture des champs exigeant une sollicitude constante et en quelque sorte paternelle, elle a une certaine analogie avec la continuité de soins, la vigilance active, l'esprit d'ordre et de bienfaisance, l'amour de la famille, qui doivent caractériser toute bonne administration : en m'accordant vos suffrages, vous m'avez donc rappelé des devoirs essentiels, et mon cœur a reçu avec reconnaissance cette leçon tacite de l'estime et de l'amitié que les sociétés savantes donnent toujours aux hommes en place, lorsqu'elles les admettent dans leur sein. »

Le cadastre était dans un état déplorable; le personnel chargé de ce service fut complètement renouvelé, les instructions refaites, et bientôt le département de Seine-et-Oise se trouva au niveau des départements les plus favorisés. Le desséchement des marais, l'organisation de la police champêtre, du service vétérinaire, de la vicinalité rurale, l'amélioration de la race ovine et le développement du magnifique établissement de Rambouillet, des expériences chimiques sur les engrais, des études sur la taille des arbres et de la vigne, toutes les branches de l'industrie agricole attirèrent l'attention du préfet.

« Vous avez vu, disait le secrétaire de la Société d'agriculture dans son compte rendu annuel, vous avez vu

votre président assister à vos séances avec autant d'assiduité que s'il n'avait pas à administrer un des plus vastes départements de l'Empire. Vous l'avez vu constamment donner à vos travaux la direction la plus utile, vivifier vos discussions par ses lumières et par la sagesse de ses conseils, répandre autour de vous les bons principes et la solide instruction; saisir du premier coup d'œil, à travers le nuage des questions compliquées, la question essentielle à laquelle il fallait se fixer. Vous l'avez vu juger les points douteux avec cette justesse de discernement qui entraîne les suffrages; combattre les opinions qu'il ne partageait pas avec cette victorieuse logique qui subjugue la raison et cette aménité de ton et de langage qui ne blesse jamais l'amour-propre. Ami de la justice, de la vérité, des lettres et des sciences, c'est avec le cortège de ces aimables qualités qu'il a toujours paru au milieu de vous, comme il se montre au milieu de tous ses administrés. La Société d'agriculture conservera le souvenir de sa présidence aussi longtemps que le département de Seine-et-Oise chérira la mémoire des bienfaits de son administration. »

Non content de visiter tous les établissements industriels et la plupart des grandes exploitations rurales du département, le préfet institua une véritable ligue pour la propagation de la vaccine. Ayant fait attribuer des récompenses aux vaccinateurs, une médaille fut accordée au curé d'une des plus modestes paroisses du diocèse. A ce propos, dans la séance où furent décernées ces récompenses, il traça des vertus du lauréat un tableau qui semble digne d'être rapporté :

« Il n'est personne de nous qui n'ait eu quelquefois le

bonheur de rencontrer dans les campagnes quelques-uns de ces pasteurs vénérables, aussi simples par leurs mœurs que grands par la sublimité de leurs fonctions ; généreux au sein des privations ; instruits de tout ce qu'il est utile de savoir, mais ne communiquant leur savoir à l'ignorance que selon le besoin, et comme ils distribuent leurs aumônes ; agriculteurs sans propriétés ; médecins sans aphorismes ; pharmaciens ou botanistes formés par les seules inspirations de la charité ; conciliateurs-nés de tous les différends, jugeant les procès d'après le code de l'Évangile ; enfin de ces hommes connus sous le titre modeste de curés de village, et que la Providence délègue quelquefois dans l'obscurité des hameaux d'où elle ne les tire que lorsqu'il convient à ses desseins de les produire au grand jour, pour augmenter par leur exemple le nombre de leurs imitateurs. »

L'extinction de la dette départementale, la restitution aux hôpitaux de Seine-et-Oise de plus de dix mille francs de rente, non moins que l'excellente harmonie de tous les services attirèrent l'attention de l'Empereur qui, par décret du 15 août 1809, attribua à M. Laumond les titre et dignité de comte de l'Empire, avec dotation de 20,000 francs à prendre sur les revenus de la sénatorerie d'Aix-la-Chapelle.

Le 6 août 1810, le préfet de Seine-et-Oise fut appelé à d'autres fonctions. En apprenant cette nomination, le conseil municipal de Versailles se réunit et prit la délibération suivante :

« Le Conseil, d'un assentiment unanime, apprenant le départ de M. le Préfet, arrête qu'une députation se rendra auprès de ce vertueux magistrat pour lui exprimer

les regrets que la ville ne peut s'empêcher de ressentir en se voyant privée de son administration..... pour le prier de conserver toute la bienveillance dont il a donné des preuves si multipliées et si touchantes pour cette ville où ses vertus, ses qualités aimables et ses talents ont inspiré des profonds sentiments d'attachement et de reconnaissance. »

Un décret du 6 août 1810 avait appelé M. Laumond à la Direction générale des mines. La législation minière, composée d'ordonnances locales rendues avant la Révolution, par les intendants, suivant les nécessités de l'époque, n'était soumise à aucune réglementation uniforme. Un décret de l'Assemblée constituante rendu sur ces matières donnait lieu dans l'exécution à d'inextricables difficultés. L'Empereur avait chargé Chaptal et Fourcroy de préparer un projet de loi. Ces deux savants présentèrent un plan fort étudié au point de vue technique, mais où le côté juridique était complètement négligé. D'autres conseillers d'État remirent la question à l'étude. Quatorze rédactions successives présentées au Conseil d'État n'arrivèrent pas à résoudre le problème, mais élucidèrent tous les côtés de cette législation.

Arrivé à ce point, l'Empereur, qui avait pris une part active à ces délibérations, chargea MM. Regnauld de Saint-Jean-d'Angely, Laumond et Locré de refondre tous ces projets et de les coordonner. De là sortit la loi organique du 21 avril 1810. L'organisation et la direction de ce nouveau service furent confiées au comte Laumond et l'hôtel situé dans les dépendances du palais du Luxembourg fut affecté comme résidence au nouveau directeur.

Laissant aux savants ingénieurs, qui se trouvaient sous

ses ordres, toute la liberté nécessaire, M. Laumond s'appliqua dans la réorganisation du corps des mines à empêcher tout conflit possible, soit avec l'administration préfectorale, soit avec le corps des ponts et chaussées. Cherchant à attirer toute la confiance de son personnel, il se constituait l'avocat de ses subordonnés, mettant en relief leurs services et affectant tout son crédit à la défense de leurs intérêts. Non content de lier des relations journalières avec les savants professeurs qu'il avait appelés à l'École des mines, et avec les inspecteurs généraux, il recevait familièrement tous les ingénieurs qui venaient à Paris. Entre les plus assidus aux réunions du Luxembourg, on peut citer Hassenfratz, de Bonnard, Cordier, Calmelet, Ramond, Héricart de Thury, etc.

Après l'organisation complète du service départemental dans toutes ses parties, la délimitation du territoire, le rattachement au service des mines de l'inspection des carrières et catacombes de Paris, l'attention du directeur général se porta sur l'École des mines. Cette école, créée par la loi du 22 octobre 1795, n'existait pas, en réalité. Les élèves devaient suivre, pendant une année, les cours de l'école et, pendant la seconde année, être attachés aux inspecteurs en tournée.

Mais l'organisation avait été ajournée par la raison, nous dit l'historien de l'École polytechnique, que l'école pratique n'était pas établie et que les inspecteurs ne faisaient pas de tournées. C'est donc à M. Laumond que l'on est redevable de l'organisation de l'École des mines; c'est lui, également, qui créa l'École des mineurs de Saint-Étienne destinée à former des conducteurs et des contremaîtres.

Le 9 janvier 1812, M. Laumond était nommé conseiller d'État à vie. Son assiduité aux séances, son aptitude à traiter immédiatement toutes les questions administratives et financières rendaient son concours précieux pour l'élaboration des lois et décrets, ou pour l'examen des questions contentieuses. Son rôle se fit remarquer surtout dans l'établissement de la jurisprudence relative à la loi organique des mines. C'est ainsi qu'il fit rendre le décret sur les redevances des mines, décret conforme aux aspirations anciennes de Napoléon, sur la spécialisation des recettes et des dépenses. Ce fut également lui qui fit arrêter les dispositions du décret du 3 janvier 1813 réglementant encore aujourd'hui l'exploitation des mines.

Bientôt le Conseil d'État s'efface complètement. Le Corps législatif et le Sénat suffisent pour décréter les levées en masse et faire exécuter les réquisitions. L'Empereur semble avoir pris à tâche de replonger la France dans l'état misérable où elle était lorsqu'il avait été appelé au pouvoir.

La Restauration de 1814 s'effectua sans modifier les situations acquises ; toutefois, le directeur général des mines fut placé, par ordonnance du 6 juillet 1814, dans le cadre des conseillers d'État en service extraordinaire. Pendant les Cent-Jours, M. Laumond se confina absolument dans l'exercice de ses fonctions, s'abstenant de paraître au Conseil d'État.

A la seconde Restauration, les convoitises surexcitées firent surgir un grand nombre de compétitions qui amenèrent le pouvoir à tenir peu de compte des services acquis. Le 11 juillet 1815, le directeur des mines reçut

avis d'avoir à céder immédiatement son logement au comte Pasquier, l'ancien ministre de la police de Napoléon, devenu chancelier de Louis XVIII.

Quelques jours après, le 17 du même mois, il est avisé de la suppression de ses fonctions. Sur les instances d'un autre ancien ministre de Napoléon, le comte Molé, la direction des mines était supprimée et rattachée à la direction générale des ponts et chaussées.

M. Laumond ne fit aucune démarche pour conjurer l'orage, rien ne lui coûta cependant pour tâcher d'obtenir quelque adoucissement au sort fait à ce malheureux corps des mines qui semblait disparaître dans la tourmente.

En effet, les deux écoles pratiques des mines situées, l'une en Savoie, l'autre en Bavière, étaient perdues pour la France, les meilleurs ingénieurs dispersés et dépouillés. Hassenfratz, après vingt-huit ans de professorat gratuit à l'École polytechnique et aux mines, de Bonnard, Collet Descotils, un grand nombre d'autres, restaient sans emploi et sans ressources. Grâce aux démarches de leur ancien directeur général, la plupart des ingénieurs purent obtenir quelque adoucissement à leur fâcheuse situation.

Les nombreux amis que M. Laumond avait conservés au Conseil d'État protestèrent contre la situation faite à un de leurs anciens collègues; ils firent valoir les services que l'on pouvait attendre d'un homme qui avait occupé des postes aussi importants, et le 1er janvier 1816 MM. de Barbé-Marbois et Corvetto présentèrent à la signature du roi la nomination de M. Laumond au poste de conseiller d'État (section des finances).

Pendant cette dernière période de sa carrière, le con-

seiller d'État seconda, de tout son pouvoir, les ministres des finances dans l'œuvre de réorganisation qui fit tant d'honneur aux hommes d'État de la Restauration.

Grâce à leur dévouement le duc de Richelieu put faire de bonne politique et tracer l'une des plus belles pages de l'histoire contemporaine. M. Laumond continua à faire partie du Conseil d'État jusqu'au 31 décembre 1818; ayant atteint l'âge de soixante-cinq ans, il fut mis au nombre des conseillers d'État en service extraordinaire.

Après trente-quatre ans de service, il se retirait avec une fortune dont les 6,000 fr. d'indemnité annuelle dus à la générosité du roi constituaient la plus forte partie. Toutes les notices biographiques publiées à cette époque lui rendent justice. Dans la biographie royaliste de Michaut on écrit : « Après tant de missions et d'emplois importants, M. Laumond se trouve réduit à une fortune des plus modiques. » La biographie des contemporains, éditée par le parti libéral, porte un jugement analogue : « M. Laumond est du très petit nombre d'hommes, qui, par suite de leur utilité, recherchés et employés par tous les gouvernements, se sont concilié, à toutes les époques, l'estime et l'affection de leurs administrés. Dans les places éminentes qu'il a remplies, il n'a jamais songé à accroître ses revenus qui sont des plus modiques. »

Les dernières années de M. Laumond se passèrent à Paris, en compagnie de quelques amis dévoués qui formaient un petit cercle où se montraient fort assidus Barbé-Marbois, Daru, Henrion de Pansey, de Ségur. Les membres de la Société d'agriculture, François de Neufchâteau, Tessier, Huzard, s'y rencontraient avec des ingénieur des mines.

Des Piémontais, des habitants des provinces rhénanes, les notabilités de Strasbourg ou d'Aix-la-Chapelle se rendant à Paris, venaient se rappeler au souvenir de celui qui avait semé, tout le long de sa carrière, tant de marques de sa bonté naturelle et de sa généreuse délicatesse.

Ils associaient à leurs hommages M^me^ Laumond, se souvenant qu'à Smyrne, à Aix-la-Chapelle comme à Strasbourg et à Versailles, elle avait puissamment secondé son mari par sa gracieuse affabilité et son inépuisable charité.

Un des plus aimables causeurs du XIX^e^ siècle, M. Villemain, rappelait avec émotion, dans ses dernières années, les heures agréables passées dans ce salon où il avait rencontré Lacretelle, Mollevaut, Andrieux et d'autres littérateurs de cette époque.

Aux qualités de l'homme d'État, M. Laumond joignait, en effet, une érudition aussi variée qu'étendue. Bon latiniste, connaissant assez l'italien et l'allemand pour s'exprimer facilement dans ces langues, les lettres, les sciences et les arts reçurent de sa sollicitude de puissants encouragements.

En lui dédiant ses études sur l'*Énéide* de Virgile, imprimées en 1810, M. Paillet, professeur au lycée de Versailles, pouvait lui adresser les lignes suivantes : « La rare modestie qui vous rend plus attentif à cacher votre mérite que ne le sont les ambitieux à se mettre en évidence ; l'affabilité avec laquelle vous accueillez et la demande du pauvre et la réclamation du faible, le vif intérêt que vous portez à la jeunesse qui peuple nos écoles, enfin l'amour que vous manifestez de tant de ma-

nières pour le bonheur de vos administrés m'engagent, non moins que votre goût pour les lettres et surtout pour Virgile, à vous dédier cet ouvrage... » En 1808, M. Henry, chef d'institution libre, lui offrait la dédicace d'une traduction de Cicéron... Au milieu des rapports savants du conseiller d'État, des discours du préfet, des études de tous genres, on trouvait çà et là, dans les papiers de M. Laumond, la traduction en vers français de quelques passages d'Horace, de Virgile ou du Dante.

M. Laumond mourut à Paris, le 8 mars 1825; son testament, empreint des sentiments les plus religieux, sa mort toute chrétienne ne furent que la confirmation d'une vie sage et bien ordonnée.

En parcourant les différentes phases de cette existence, on peut se demander quel était, au début de la vie, le système d'éducation qui trempait si énergiquement les hommes et les mettait à même de traverser les époques les plus agitées, sans compromission et sans faiblesse. Ici, certainement, la vie de famille chrétienne, la direction sage et éclairée du père de famille ont été, au début, la source où M. Laumond a puisé la force nécessaire pour être à la hauteur de sa mission.

Mais cet amour des lettres, cette passion pour l'ancienne littérature des Grecs et des Latins, pour les maîtres de tous les temps et de tous les pays, cette politesse exquise, cette préoccupation constante du beau et du bien n'ont-ils pas eu encore une autre origine?

Si l'on se demande à quelles écoles ces personnages du siècle passé avaient puisé si libéralement ces sentiments, on se rappellera qu'à cette époque la religion seule avait mission d'enseigner.

Admirablement servi par les événements, M. Laumond, arrivé aux premiers rangs de l'administration provinciale, vit disparaître toute l'ancienne organisation ; se tenant sagement à l'écart, il traversa les temps néfastes de la Révolution et se trouva, à point nommé, prêt à utiliser ses admirables facultés, dans le rôle que Bonaparte fut heureux de lui confier.

Le génie de l'Empereur se montrait avec autant d'éclat au Conseil d'État que sur les champs de bataille. Tant qu'il n'a pas été aveuglé par l'orgueil ou débordé par les événements, il a su, avec une sagacité admirable, choisir les hommes les plus propres aux fonctions qu'ils étaient appelés à remplir.

En étudiant les annales de chaque département, en reconstituant les monographies des fonctionnaires auxquels fut confiée l'administration du pays, on voit presque partout des préfets cherchant à attirer les populations par leur affectueuse sympathie. Dans l'Est de la France, les Marchant, les Marquis, Colchen, Marnésia, Montalivet, Ladoucette ne semblent pas avoir eu d'autre politique.

La vie de M. Laumond nous confirme que là est encore le secret de tout bon gouvernement.

Les meilleurs administrateurs sont ceux qui savent se faire aimer.

ÉLOGE

DE

M. LOUIS-EDMOND-HENRY MAGGIOLO

RECTEUR HONORAIRE DE L'ACADÉMIE DE NANCY

MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

NÉ A NANCY LE 21 MAI 1811

MORT A TOUL LE 19 JANVIER 1895

PAR M. LE Dr BOUCHON

Parler de M. Maggiolo est une tâche, je ne dis pas facile, mais agréable. A aucun moment, ni dans aucune partie de la vie et de l'œuvre de cet homme de bien, on n'a d'autre embarras que d'égaler la louange aux mérites d'une carrière bien remplie et de nombreux travaux.

Une grande activité, des croyances religieuses fortes, des actes conformes à ces croyances, des écrits conformes à ces croyances et à ces actes, le plus ardent patriotisme, les plus solides vertus privées et publiques, tout, en un mot, montre combien a été singulièrement harmonieuse la vie de M. Maggiolo.

La belle notice lue par M. Pfister dans la séance publique qu'a tenue l'Académie Stanislas le 16 mai 1895 ne peut être qu'un secours et non une gêne ; qui pour-

rait avoir la prétention de mieux parler de M. Maggiolo ou même d'en parler autrement que ne l'a fait l'honorable président de cette académie.

*
* *

M. Maggiolo était de bonne race. Il sortait d'une ancienne famille génoise, de noblesse aussi vieille qu'illustre et dont la généalogie figure au livre d'or de Gênes. Un de ses ancêtres, Augustin Maggiolo, avait été envoyé auprès de l'empereur Charles-Quint en qualité d'ambassadeur de la République de Gênes, et la famille d'un autre ancêtre nommé Visconte Maggiolo, s'était distinguée de 1511 à 1587 dans l'histoire de la cartographie de l'école génoise.

L'écusson de la famille Maggiolo se trouve décrit dans les anciens recueils héraldiques de l'Italie : « Sur un fond d'azur un lion couronné d'or tenant une fleur de lys également en or, et sur le tout une bande d'argent chargée d'un pampre de sinople, destiné probablement à rappeler d'une manière parlante un frais sarment de cette vigne au raisin noir sucré qui portait en latin le nom de *majolus*, d'où sont venus aussi bien le mot français maïeul que le mot italien *maggiolo*. »

La famille Maggiolo a duré à Gênes jusqu'à nos jours, et ne s'y est éteinte que naguère en la personne de la marquise Sauli, mère de l'un des derniers gouverneurs généraux de la Toscane. Elle avait en France comme représentants le regretté recteur honoraire de l'Académie de Nancy et ses deux fils, dont un seul survit et qui est ac-

tuellement un des colonels les plus distingués de l'armée française.

Les événements importants qui agitèrent l'Europe à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci eurent leur contre-coup dans la petite République de Gênes, contre-coup dont une des conséquences pour beaucoup de familles génoises et des plus illustres, fut la ruine la plus complète. La famille Maggiolo fut de ce nombre.

A la suite des bouleversements qui avaient ruiné son pays, le père de M. Maggiolo, ne voulant pas être obligé de travailler pour vivre dans la ville même où ses ancêtres avaient tenu un rang distingué, préféra s'exiler et chercher une autre patrie, où ses enfants pourraient se créer de nouveaux titres de noblesse par leur travail et leur intelligence.

C'est ainsi que, « chassé par les malheurs du temps », comme il le dit lui-même, il vint en 1808 s'établir à Nancy.

Trois ans après, le 25 mai 1811, naissait Louis-Edmond-Henry Maggiolo.

L'enfant, à la maison paternelle, vécut dans un milieu très favorable à l'éclosion des vertus qu'il devait pratiquer plus tard à un si haut degré, en ayant continuellement sous les yeux et la vie laborieuse de son père, qui pour élever sa famille donnait des leçons de langue italienne, et aussi la vie religieuse de son grand-père qui, après avoir été médecin en Italie, avait, par faveur spéciale du pape Pie VII, pu entrer dans les ordres et se retirer au grand séminaire de Nancy. C'est là que tous les dimanches matin accourait le petit-fils pour servir la messe de son grand-père.

Ce jeune enfant qui, gravissant dans la suite tous les degrés de la hiérarchie universitaire, deviendra recteur de l'Académie de Nancy, commence dès l'âge de douze ans à donner des leçons d'italien, langue qui lui était familière, pour subvenir aux frais qu'impose à sa famille son admission comme externe au lycée de Nancy. Dès l'enfance il commençait de tracer, suivant une expression qui lui était familière, son sillon fertile en moissons, dont profitèrent de si nombreux élèves.

Il avait obtenu son brevet de maître d'études le 6 mai 1830, et le 16 août de la même année il était reçu bachelier ès lettres. C'est au collège de Lunéville qu'il va passer les quinze premières années de sa longue carrière de professeur, comme chargé d'abord de cours annexes, du mois d'octobre 1830 au mois d'avril 1832, puis de la classe de septième jusqu'au mois d'octobre 1833; il est ensuite nommé régent et en cette qualité, de 1833 à 1846, il professera successivement la sixième, la cinquième, la quatrième et la troisième.

Il était déjà — ce qu'il sera d'ailleurs toute sa vie — un professeur excellent, grave, profondément respectueux de sa tâche et qui n'ignorait point que « l'esprit de l'enfant est un livre où le maître écrit des paroles dont plusieurs ne s'effaceront pas ».

Les quelques loisirs que lui laissait tout le travail qui incombe à un professeur consciencieux, M. Maggiolo les employa à la préparation de la licence ès lettres qu'il passa le 29 octobre 1835 avec un succès tel que, deux mois après, il recevait du recteur une lettre très élogieuse, lui annonçant que remise lui était faite des droits d'inscription et de sceau.

Et il trouvait encore du temps pour s'adonner à des travaux de pédagogie. Après son premier ouvrage, paru en 1830 et qui était une traduction linéaire en italien du premier livre de *Télémaque*, il publia à l'usage des écoles primaires une série de livres aussi instructifs que moraux, plus une traduction interlinéaire de trois chants de la *Divine comédie* de Dante, ainsi qu'une *Anthologie poétique italienne*.

Dès l'année 1834, l'Académie de Stanislas, ou plutôt la Société royale des sciences, lettres et arts, comme on disait alors, avait mis au concours l'éloge de plusieurs illustres Lorrains en promettant le titre d'associé aux auteurs des mémoires couronnés. Ce concours avait été remis d'année en année faute de concurrents sérieux, lorsqu'en 1838 M. Maggiolo envoya l'éloge de dom Calmet, abbé de Senones, qui, dans la première moitié du siècle dernier, avait eu le grand mérite d'être un chercheur infatigable, de puiser dans les archives de notre province, d'utiliser, de publier des documents authentiques d'une haute importance pour l'histoire de la Lorraine.

Dans le travail que M. Maggiolo présenta, travail dont on peut apprécier la solidité par les références dont s'autorise chaque détail, on voit dom Calmet se livrer d'abord avec ardeur aux études théologiques, profiter ensuite de sa situation ecclésiastique, qu'il ne doit qu'à ses talents, pour travailler à une histoire nationale, et enfin couronner par de belles et louables actions une carrière consacrée tout entière aux travaux du savant et aux vertus de l'homme de bien.

On a grand plaisir à revivre avec M. Maggiolo la vie de

ce bénédictin qui, par goût autant que par obéissance à la discipline de son ordre, accordait à l'étude tout le temps qu'il n'avait pas à donner à la prière.

Pas de toutes, mais certainement de quelques maisons bénédictines, la disparition a pu être considérée comme un malheur par ceux qui n'avaient pas pu prévoir encore les nombreux services que devaient rendre à leur tour, au XIX^e^ siècle, les sociétés littéraires. C'était d'ailleurs sur ces sociétés que comptait Chateaubriand pour continuer la tâche des religieux de Saint-Maur, de Saint-Vannes et des Blancs-Manteaux. Les membres de ces nombreuses sociétés littéraires répandues sur tout le sol de la patrie ne sont-ils pas, eux aussi, des ouvriers laborieux et patients, vivant dans l'obscurité et la retraite des jours utiles et précieux pour la postérité?

Pour son éloge de dom Calmet M. Maggiolo reçut le prix promis par la Société royale des sciences, lettres et arts, à laquelle il fut associé le 7 juin 1838. Son admission fut proclamée dans la séance publique du 21 mars 1839.

De 1841 à 1846, la littérature italienne va fournir à l'infatigable professeur du collège de Lunéville la matière de plusieurs travaux importants.

Dans ces nouvelles études M. Maggiolo présente Pétrarque — celui que la reine Christine appelait avec raison le très grand philosophe, le très grand amoureux et le très grand poète — non comme un poète passant sa vie aux pieds ou sur la tombe de sa maîtresse, mais avant tout comme un philosophe et un orateur, comme un des ouvriers les plus féconds de la Renaissance grâce à sa foi profonde, à sa brillante imagination et à son amour passionné de l'antiquité.

Le sujet sur lequel Pétrarque a le plus volontiers exercé sa lyre est le problème de la destinée humaine, qui fait naître en son âme de mystérieux tourments : « En lui, dit M. Maggiolo, le citoyen, l'érudit, le philosophe, le chrétien luttent ensemble ; le chrétien l'emporte ; c'est le triomphe de la foi éclairant de ses rayons divins l'intelligence et la raison humaine. » C'est dans le traité de Pétrarque intitulé : *De vera sapientia,* que ce drame psychologique est le mieux reproduit, et à défaut de doctrines philosophiques nouvelles on y trouve une explication des anciennes, nouvelle pour l'époque.

Des doctrines de Platon, de saint Paul, de saint Augustin, pour ne citer que les principales, Pétrarque extrait sur le problème de la destinée humaine une formule définitive, qui rend la tranquillité à son âme inquiète. Elles sont bien pratiques les règles de conduite qu'il en tire : se connaître, apprécier les choses à leur juste valeur, jouir de tous les biens d'ici-bas sans négliger les espérances célestes régler ses mœurs et ses actes sur le type éternel du bien ; et voilà les conseils que M. Maggiolo mieux que personne pouvait comprendre, car il les avait toujours eus comme règles de conduite.

Dans un autre ouvrage intitulé : *De Contemptu mundi,* l'étrarque, revenant à son thème favori, découvre dans la pensée de la mort une nouvelle voie conduisant au salut, pensée qui lui fera rechercher avec la gloire, — mais la gloire, ombre de la vertu, — la science, — mais la science qui affaiblit l'empire des passions et élève l'âme vers Dieu.

Les études profanes avaient été très vivement goûtées par Pétrarque ; aussi, dans son traité : *De Remediis*

utriusque fortunæ, œuvre d'un érudit plutôt que d'un chrétien, il cherche à les réhabiliter en montrant leur utilité pour la conduite de la vie et leur parfait accord avec les vérités de la foi.

La *Philosophie de Pétrarque* fut le sujet que M. Maggiolo choisit pour sa thèse de doctorat. Il montra que cette philosophie avait pour caractères : la soumission à une autorité autre que la raison, dans les choses qui sont du domaine de la foi; la haute puissance de la raison, affirmée mais limitée; le vrai divin au-dessus du vrai humain, la science humaine distincte de la science divine.

M. Maggiolo soutint avec succès ses thèses de doctorat en 1843. Le recteur lui annonçait, au mois de mai suivant, que le ministre lui accordait la remise des frais d'examen, vu la manière brillante avec laquelle il avait subi ces dernières épreuves.

*
* *

De nouvelles fonctions allaient être confiées à M. Maggiolo : le 12 septembre 1846, il quittait l'enseignement proprement dit pour entrer dans l'administration ; il était nommé principal au collège de Pont-à-Mousson.

Pendant son séjour dans cette ville, qui devait durer jusqu'en 1853, M. Maggiolo fut appelé à siéger, d'abord au comité local de l'instruction primaire, le 18 janvier 1847, puis, le 10 janvier 1853, à la commission de statistique du canton.

Il avait reçu le 15 décembre 1847 les palmes d'officier de l'instruction publique.

Sous sa direction, le collège de Pont-à-Mousson fut florissant : les nombreux élèves qui y suivaient les cours et la présence d'une centaine d'internes, — chiffre qui n'avait jamais été atteint avant l'arrivée de M. Maggiolo et qui ne devait plus l'être après son départ, — semblent prouver que la prospérité de cet établissement scolaire, à cette période de son existence, était bien l'œuvre personnelle de son principal.

Pour M. Maggiolo, le collège était une espèce de patrie, à la fortune et à la gloire de laquelle devait s'intéresser tout bon écolier, comme les bons citoyens se dévouent à la prospérité et à la gloire de leur pays.

Les études qu'on y fait étaient pour lui d'un intérêt d'ordre public. Il pensait avec raison qu'il y a du patriotisme à développer dans de jeunes cœurs l'amour de la vraie gloire, sur lequel reposent les destinées du pays.

Comme pendant son professorat, M. Maggiolo consacra à des travaux historiques les rares loisirs que lui laissaient ses laborieuses et délicates fonctions.

Il se mit à compulser les archives que possédait Pont-à-Mousson, et porta de sagaces investigations sur l'ancienne Université de cette ville. La naissance de cette Université, son organisation, ses débuts, sa prospérité, la condition de ses doyens et de son personnel enseignant, son théâtre classique, dont il se proposait d'étudier dans la suite la nature et le caractère, telle est la substance des quatre mémoires qu'il lira en 1864, 1865, 1866 et 1867 aux réunions que tiennent annuellement à la Sorbonne les sociétés savantes de France.

C'est avec la plus grande intelligence que M. Maggiolo

poursuit ses recherches. Ce n'est pas seulement un historien impartial, c'est aussi un chercheur passionné, infatigable, qui préfère les sources les plus lointaines, parce qu'elles sont les plus pures. Est-ce que souvent un texte barbare, une charte, un traité, une correspondance d'un style informe, d'une écriture illisible ne nous donnent pas la vérité sur les hommes et sur les choses du passé mieux que les pages les plus éloquentes?

*
* *

En 1854, M. Maggiolo était nommé inspecteur d'académie: il avait un peu plus de quarante ans, était d'un mérite reconnu et l'un des membres les plus en vue de l'Université. Son avancement ne parut anormal à personne.

Il remplit ses nouvelles fonctions d'abord à Châteauroux (Académie de Poitiers) jusqu'en 1856, puis à Bar-le-Duc (Académie de Nancy) jusqu'en 1861.

Dans l'Indre comme dans la Meuse, M. Maggiolo signala son passage par des améliorations de toute nature, matérielles, intellectuelles et morales, qu'il apporta à l'enseignement secondaire. A Châteauroux et à Bar-le-Duc, il présida à la création et à l'organisation d'un lycée, et les débuts de ces deux nouveaux centres d'instruction furent des plus brillants.

L'enseignement primaire fut aussi l'objet de ses constantes préoccupations. Il montra une égale sollicitude pour les écoles normales de Châteauroux et de Commercy et organisa pour les instituteurs, dans les chefs-

lieux de canton, des conférences pédagogiques, qui eurent sur ce personnel enseignant la plus utile influence.

Au mois de février 1861, M. Maggiolo était envoyé à Nancy pour y remplir ses fonctions d'inspecteur d'académie; et là il continua sa tâche avec le même dévouement, la même intelligence et la même activité. C'est dans ce dernier poste qu'il reçut, le 12 août 1864, la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Chaque année, l'inspecteur d'académie présente au conseil général de son département un rapport détaillé sur la situation de l'enseignement primaire. Les rapports de M. Maggiolo étaient remarquables par les nombreux documents qu'ils contenaient. On y trouve sur la mission de l'instituteur des idées qui seront toujours bonnes à méditer.

Le maître ne doit pas seulement apprendre aux enfants à lire, à écrire, à compter; il faut aussi qu'il les prépare à la vie, à ses travaux, à ses devoirs, à ses nécessités. M. Maggiolo voulait voir les instituteurs donner aux enfants une instruction pratique, appropriée aux besoins de la famille. Comme il l'était lui-même autrefois, aujourd'hui on peut encore être affligé de voir tant d'enfants s'accoutumer à être inutiles à leurs parents, aux atigues, aux soucis desquels ils restent étrangers. Et cependant que de travaux utiles pourraient déjà être exécutés par les faibles mains de l'enfant, soit au jardin, soit à l'étable, soit au pré, soit dans le ménage!

Non moins grands étaient les efforts de M. Maggiolo en faveur de l'organisation des cours d'adultes, des classes du dimanche, des sociétés chorales, des biblio-

thèques scolaires, des ouvroirs ; et l'on doit aujourd'hui lui en savoir gré, quand on pense qu'à l'époque où M. Maggiolo s'en occupait, toutes ces questions n'étaient pas l'objet de l'attention publique, comme depuis elles le sont devenues.

L'appui naturel sur lequel comptait cet inspecteur d'académie si dévoué aux intérêts moraux du peuple, pour mener à bien ces diverses entreprises populaires, était, dans chaque centre de population, l'instituteur. Aussi M. Maggiolo s'occupa-t-il de l'école normale des instituteurs de Nancy avec un soin tout particulier. Il voulait que cette école fût une sorte de séminaire laïque, où il ne faut pas seulement instruire, mais moraliser ceux qui seront un jour chargés de l'éducation populaire.

Pour être sûr que l'instituteur était à la hauteur de sa mission, M. Maggiolo voulait trouver en lui, avec une forte instruction religieuse, le dévouement au devoir journalier, le respect de l'enfance, la patience, le zèle et un goût profond pour l'enseignement.

Un patriotisme clairvoyant poussait aussi M. Maggiolo à répandre la connaissance de la langue française dans les trop nombreuses communes de la frontière où la langue allemande avait encore de profondes racines dans les mœurs et dans la tradition du foyer domestique. Cette entreprise de haute prévoyance, les événements de 1870 devaient trop tôt l'arrêter.

*
* *

En septembre 1867, alors qu'il remplissait par intérim les fonctions de recteur de l'Académie de Nancy, pendant

la maladie du titulaire, il fut appelé à faire à Paris plusieurs conférences aux instituteurs réunis dans la capitale, à l'occasion de l'Exposition universelle. Dans une de ses conférences se trouvent exposées ses idées sur les cours d'adultes, leur organisation et leur but, questions dont la solution est encore à l'étude.

M. Maggiolo pense que le but à atteindre par cet enseignement du soir est double : d'abord instruire le pauvre à qui l'école a manqué dans sa jeunesse déshéritée, — car il ne faut pas oublier qu'en 1867 l'instruction obligatoire n'existait pas encore ; — puis compléter, entretenir chez l'adulte plus heureux, les connaissances acquises à l'école primaire.

Pour arriver à un bon résultat, l'instituteur ne doit pas oublier que l'adulte n'est plus un enfant, qu'il doit compter avec lui et ne pas craindre d'user de cette bienveillante familiarité qui commande le respect. De plus, l'enseignement donné dans ces cours doit être très pratique, c'est-à-dire que l'adulte doit pour ainsi dire en constater le profit et les avantages après chaque leçon.

M. Maggiolo comprenait parfaitement que le programme de ces cours devait varier avec le milieu. Il voulait que cet enseignement, très élémentaire dans les campagnes, atteignît dans les grands centres presque le niveau de l'enseignement primaire supérieur. Il voulait aussi que l'instrument principal du développement intellectuel fût très simple, et pour lui le meilleur était la lecture.

A l'école du soir, comme d'ailleurs à l'école du jour, M. Maggiolo veut voir l'instituteur élever l'âme de son auditoire, former les caractères et les consciences, inspi-

rer le respect de l'autorité divine et humaine, et développer la moralité par des lectures, des dictées, des récits choisis et préparés avec soin, car il n'osait pas encourager les maîtres à traiter *ex professo* les questions essentielles de la morale.

Quant à la discipline, comment la faire observer de l'adulte, qui n'est plus un écolier enrégimenté, et sur lequel le maître n'a plus aucun moyen d'action? Traitez en homme cet adulte, dit M. Maggiolo, ayez confiance en lui; laissez-lui, avec le gouvernement de lui-même, la responsabilité de ses actes. Apprenez-lui à respecter la loi; or la loi dans l'école c'est le règlement que l'adulte s'engage à respecter en venant se faire inscrire. L'exactitude, l'assiduité, la propreté, le travail, la docilité, voilà les obligations principales auxquelles il devra se soumettre, soumission volontaire que le maître doit obtenir de lui comme une preuve de sa reconnaissance.

La durée des cours d'adultes, l'époque pendant laquelle ils devaient être faits, et, dans le même ordre d'idées, la création des bibliothèques scolaires et bien d'autres questions qui intéressent à un si haut point l'éducation populaire, étaient l'objet de la préoccupation constante de M. Maggiolo.

Une heureuse innovation qu'il préconisa à cette époque et qui depuis n'a pas reçu les développements qu'elle méritait, fut la transformation possible de la salle de classe en salle de bibliothèque, à certaines heures du jour.

Une salle de lecture éclairée et chauffée en hiver, quelques publications agréables et utiles, une société convenable, les bonnes paroles et l'accueil cordial d'un

maître justement honoré, n'avait-on pas dans l'école de chaque commune tous les éléments nécessaires pour faire une concurrence sérieuse aux joies malsaines et coûteuses du cabaret?

C'est une idée qui mériterait d'être reprise.

*
* *

Le 31 juillet 1868, M. Victor Duruy, ministre de l'instruction publique, dans une lettre des plus flatteuses, priait M. Maggiolo de continuer à administrer l'Académie de Nancy, et le 19 juin suivant, l'Empereur signait le décret qui nommait recteur M. Maggiolo.

La guerre le trouva à son poste ; et pendant l'année terrible comme pendant le temps de l'occupation allemande qui suivit, M. Maggiolo défendit les intérêts de l'Université avec un dévouement au-dessus de tout éloge, entretenant dans nos malheureux départements envahis une correspondance souvent compromettante, pour venir en aide à tous ceux qui étaient sous ses ordres. Combien d'instituteurs alsaciens et lorrains ont pu, grâce à lui, rester fonctionnaires français!

Dans ses importantes fonctions de recteur, M. Maggiolo fit preuve de ce même dévouement éclairé avec lequel il avait rempli ses diverses charges.

Arrivé à ce point culminant de sa carrière, l'éminent recteur pouvait avec quelque fierté jeter un regard sur sa vie passée, sur sa laborieuse jeunesse comme sur ses quarante années consacrées au service de l'État. Professeur, administrateur, recteur, il avait dépensé sa féconde

activité dans les rôles les plus divers, mais toujours utiles à la patrie.

*
* *

C'est à ce moment qu'il prit sa retraite et qu'il se consacra tout entier à des travaux personnels.

Dans la lettre d'adieu qu'il adressait, le 10 octobre 1871, au personnel de l'enseignement de l'Académie de Nancy, il disait avec raison : « Fidèle aux traditions de l'Université, j'ai affirmé pendant plus de quarante ans par mes paroles, mes écrits et mes actes, le respect de la loi et de l'autorité, le sentiment de l'honnête et du juste, la nécessité dans l'éducation de ces croyances morales et religieuses sans lesquelles il n'y a ni liberté, ni progrès, ni patriotisme. »

Universitaire, M. Maggiolo l'a été toute sa vie. Il a été, non seulement par ses fonctions, par ses manières et par son langage, mais encore il a été véritablement dans l'âme le représentant de cette Université libérale et indépendante, qui ne s'incline ni devant ceux qui voudraient proscrire de l'enseignement Homère et Virgile, ni devant ceux qui voudraient expurger les *Fables* de La Fontaine ou les *Oraisons funèbres* de Bossuet. Il représentait bien cette Université française qui pratique le culte désintéressé de la science, la fidélité au devoir, la dignité de la vie, et qui est si remarquable autant par sa discipline que par son enseignement, puisé aux sources les plus hautes, nourri des doctrines d'Aristote et de Platon, de Descartes et de Leibnitz. Il l'aimait enfin cette Université, parce qu'elle maintient les franchises de l'intelli-

gence humaine, respecte la conscience, et n'a jamais admis que la liberté de croire ne fît pas partie de la liberté de penser.

Dans la séance de rentrée de 1871, M. Jourdain, délégué par le gouvernement de la République, rendait publiquement hommage à M. Maggiolo en disant aux professeurs des Facultés de Nancy : « M. Maggiolo laissera parmi vous un nom respecté. Il était un fonctionnaire laborieux, expérimenté, bienveillant. Le souvenir reconnaissant des services qu'il a rendus aux écoles de tous les degrés l'accompagnera dans son honorable retraite. »

*
* *

M. Maggiolo, après avoir résigné ses fonctions officielles, put se donner tout entier à ses recherches historiques. La forme de ses occupations fut modifiée, mais le but resta le même; il continuait à travailler pour la jeunesse, pour la France.

Historien laborieux, doublé d'un moraliste, pédagogue expérimenté, il a composé, dans les dernières années de sa vie, une série de travaux dont l'énumération serait bien longue. L'abondance des œuvres de M. Maggiolo condamnerait à la brièveté des indications, à la sécheresse des nomenclatures.

Aussi nous ne pouvons nous arrêter qu'aux plus importantes, bien que les autres n'aient pas été inutiles à sa notoriété. L'apparition de ces travaux, plus courts sur des questions particulières, attestait en effet, de la part

de leur auteur, une puissance de travail que rien ne pouvait lasser.

M. Maggiolo avait été élu membre titulaire de l'Académie de Stanislas, dès son arrivée à Nancy en 1866; mais ses nombreuses occupations, qui l'empêchaient d'entreprendre un travail de longue haleine, ainsi qu'un arriéré de réceptions académiques, furent cause qu'il ne put être reçu qu'à la séance publique du 5 mai 1873, où il lut une étude sur la jeunesse de l'abbé Grégoire.

Dans ce discours de réception, M. Maggiolo retraça la biographie de l'abbé depuis son enfance jusqu'au moment où éclata la Révolution. Il se réservait de continuer plus tard l'histoire de la vie de ce Lorrain illustre, le plus intrépide et le plus sympathique représentant du gallicanisme-janséniste, qui professa avec la même constance la foi chrétienne, l'amour de la liberté et le culte de tous les progrès utiles.

Dans sa première étude, M. Maggiolo peint la vie calme, laborieuse, honorée, exempte de toute critique, que l'abbé Grégoire a menée à Vého, à Emberménil, à Nancy, à Metz, à Marimont.

En 1883 et 1884 paraissent, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* deux études consécutives, où M. Maggiolo continue cette biographie. Il montre d'abord l'abbé Grégoire en pleine lutte de 1789 à 1801 : c'est l'époque des combats, du délire révolutionnaire, pendant laquelle l'abbé se multiplie au club des Bretons, à celui des Jacobins, à la Constituante, à la Convention, au Conseil des Cinq-Cents.

Il le montre ensuite brisé par la lutte, après 1801, jusqu'en 1831 : l'abbé n'a plus d'illusions ; aussi cherche-

t-il dans le travail et dans la foi une consolation qu'il ne trouve pas complètement; il ne sait pas pratiquer la soumission de Fénelon. — Après avoir indiqué l'attitude hostile de l'abbé Grégoire à l'Empire et à la Restauration, M. Maggiolo, avec le calme d'un juge, parle de ses voyages, de sa correspondance, de ses nombreux ouvrages sur l'histoire, l'archéologie, l'économie politique et agricole, les questions religieuses; de son élection en 1819 à la Chambre, qui fut cause d'un si grand éclat, enfin de sa mort (1831), sans passer sous silence les circonstances douloureuses qui se sont produites le jour de ses funérailles. C'est avec la plus grande impartialité que M. Maggiolo parle de son héros « resté sincèrement catholique au plus fort de la terreur rouge, et sincèrement révolutionnaire au plus fort de la terreur blanche ». Toutes les questions que l'on pourrait soulever à l'occasion de la vie de cet homme, il les laisse dans l'ombre, sachant que les agiter, c'est prendre parti et toujours contre quelqu'un et toujours véhémentement. En parcourant l'histoire de cette longue vie, il n'a retenu que les points sur lesquels nous pouvions tous tomber d'accord : la hauteur du dessein et la beauté de l'effort de l'abbé Grégoire.

Un autre Lorrain attira aussi l'attention de M. Maggiolo qui, dans deux études très documentées, nous montre François de Neufchâteau, poète dès sa jeunesse (1765), membre correspondant des académies de Nancy, de Dijon et de Lyon, avocat au Parlement de Paris (1781), administrateur du département des Vosges (1790), député à l'Assemblée législative, ministre de l'intérieur de 1797 à 1799, et un moment directeur après le 18 fruc-

tidor, sénateur de l'Empire (1801), sur le point de devenir, en 1815, pair de France, et enfin, fatigué de la politique, revenant aux lettres, premier culte de sa jeunesse, et s'occupant d'agriculture avec passion. La mort a empêché M. Maggiolo de compléter son travail sur cet homme politique ; il voulait utiliser toutes les recherches qu'il avait poursuivies sur ce sujet, depuis l'apparition de sa brochure, pour de celle-ci faire un livre.

Ce travail sur François de Neufchâteau est de 1883. L'année suivante, M. Maggiolo quittait Nancy pour se retirer auprès de sa famille, à Toul, où se trouvaient déjà ses enfants et ses petits-enfants. Pour le récompenser de sa longue et dévouée collaboration, pour lui témoigner ses sentiments de sympathie, d'estime et de respect, l'Académie de Stanislas lui donna le titre de membre honoraire.

Dans sa nouvelle résidence, M. Maggiolo continua à rendre de nombreux services à ceux qui sollicitaient son bienveillant appui, et à préparer des mémoires très documentés, qu'il lisait quelquefois lui-même à l'Académie. C'était, pour ses collègues, des jours de fête, les jours où il assistait aux séances ; sa belle santé, son entrain, son ardeur au travail et aussi sa franche et loyale amabilité faisaient l'admiration de tous.

Vers la fin de sa vie, il entreprit une série de travaux relatifs à l'instruction primaire. On se disposait à célébrer le centenaire de 1789 : M. Maggiolo voulut, à cette occasion, établir le bilan scolaire de l'Académie de Nancy. Les nombreuses recherches personnelles qu'il avait faites dans les archives communales et départementales, l'étude approfondie des manuscrits et des impri-

més qu'il avait compulsés dans les bibliothèques, — et cela pendant une durée de cinquante ans, — l'avaient parfaitement préparé à ce travail, qui devait comprendre la statistique, la législation et le résumé historique des institutions scolaires de son ancienne académie.

Dans la première partie de son ouvrage, M. Maggiolo classe et cite les pièces d'archives, les documents officiels qui permettent d'apprécier les initiatives, les vœux et les œuvres de nos pères en matière d'éducation.

Dans la seconde, qui va de 1789 à 1802, il indique les décrets, les lois, les arrêtés de la Constituante, de la Législative, de la Convention, du Directoire, du Consulat, et prouve par des chiffres et par le témoignage des contemporains, combien peu florissants étaient, pendant cette période, les établissements scolaires.

Dans la troisième partie, qui s'étend de 1802 à 1889, il résume l'historique de l'instruction sous les divers gouvernements qui se sont succédé, et il présente les résultats obtenus dans les écoles publiques et privées. « Ma méthode, dit-il, est connue : je repousse les hypothèses, les théories, je me borne à exposer sans commentaire des dates, des chiffres, des faits, des textes, dont chacun peut vérifier l'exactitude. Rétablir la vérité, historique, mettre en lumière les documents inédits, détruire des légendes menteuses, respecter le passé, rendre justice au présent. » Tel est le but que, dans ses nombreux travaux historiques, M. Maggiolo s'est toujours efforcé d'atteindre.

La passion des recherches le poursuivait jusque dans ses voyages. Aussi, dans ses excursions à travers la France, il visitait les bibliothèques, les archives; et c'est

ainsi qu'on trouve dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* des pages écrites par lui sur l'état de l'enseignement dans le Gâtinais et dans le Gévaudan, avant et après 1789. Il devait poursuivre cette étude pour toutes les anciennes provinces, et il avait été chargé de ce travail par le ministère de l'instruction publique. La mort seule l'a empêché de mener à bien cette mission toute gratuite, pour laquelle il avait commencé à dépouiller un grand nombre de documents qu'il avait reçus de tous les points de la France.

*
* *

On pourrait croire que parler des nombreux ouvrages de M. Maggiolo n'a qu'un but : le vain plaisir d'être minutieux et de paraître documenté.

Mais toute la carrière de cet homme de grande valeur, ses succès, comme la grande autorité de son nom, tout ce qui donnait un caractère si particulier à cet octogénaire admiré et vénéré, cela ne s'explique-t-il pas en partie par la simple chronologie de ses travaux?

Il n'y a pas de vie plus simple, plus une, plus régulièrement féconde que la sienne : en 1830 il commence à écrire et il continue pendant plus de cinquante ans.

L'activité était sa nature même. Du premier abord, ce qui frappait en lui, c'était le mouvement et la vie, une vie surabondante qui se manifestait par la démarche, le geste, la physionomie, la parole. Chez lui, tout cela était d'une animation, d'une vivacité, d'une promptitude peu communes. Il avait un besoin d'action que l'âge même n'avait pu calmer. Il marchait toujours d'un pas pressé,

et sa parole s'accompagnait de gestes aussi vifs qu'expressifs. Non moins rapide était sa pensée ; aussi, dans la conversation, à une question qu'il venait de poser il était parfois tenté de répondre avant et pour son interlocuteur.

A ces premiers traits si caractéristiques, chez M. Maggiolo, s'en joint un autre non moins essentiel et dont il ne faut parler qu'avec discrétion et respect, parce qu'il touche à la vie intime d'une belle âme. M. Maggiolo était catholique et catholique pratiquant. Sa foi vive reposait sur une obéissance volontaire aux enseignements traditionnels de l'Église, une soumission touchante à Dieu, à Celui qu'il reconnaissait comme un juge et un père. Il la manifestait dans les pratiques religieuses, où il apportait la plus entière sincérité.

Sévère pour lui-même, il était à l'égard d'autrui d'une large tolérance, comme peuvent l'attester tous ceux avec qui il eut des relations au cours de sa longue carrière administrative.

La mort ne le surprit pas. La perte récente d'un fils bien-aimé avait été pour lui un douloureux avertissement. Il s'éteignit sans souffrance, le 19 janvier 1895, affirmant par la ferveur de ses derniers instants les croyances religieuses qui avaient été la règle constante de sa longue vie.

Ainsi finit ce sage. N'était-il pas de ces hommes comme il en faut surtout à l'heure présente, où notre société libre cherche des modèles et des guides, hommes de conviction et de devoir, qui sont le fondement et le support de la stabilité sociale ?

LE

SUD-OUEST ORANAIS

ET LA

FRONTIÈRE MAROCAINE

PAR M. A. MATHIEU.

En octobre 1890 et mai 1891, nous avons visité une partie des hauts plateaux algériens avec un savant naturaliste, le docteur T., professeur à l'École de médecine d'Alger. Notre exploration a parcouru les annexes militaires de Méchéria, d'El-Aricha et le sud-ouest du Tell oranais ; elle a donné lieu à deux mémoires, publiés en 1891, sur l'exploitation de l'alfa, les richesses naturelles du pays et leur mise en valeur.

Un certain nombre d'observations sur la contrée et ses habitants n'ont pu trouver place dans les rapports officiels ; nous voudrions résumer celles qui ont été recueillies dans une région peu fréquentée par les voyageurs : les hauts plateaux compris dans l'annexe d'El-Aricha et les montagnes voisines de la frontière marocaine.

Le 19 mai 1891, nous quittons Oran pour gagner en chemin de fer le poste militaire de Bedeau, situé à 163 kilomètres au sud du chef-lieu.

Au delà du centième kilomètre, le pays a été envahi, depuis deux mois, par la sauterelle grise du Maroc, et, lors de notre passage, la sauterelle jaune du Sahara apparaît à son tour en vols de plus en plus nombreux à mesure que l'on avance vers le sud.

Les acridiens ailés occasionnent des dégâts peu appréciables quand ils s'abattent sur le sol, car ils s'accouplent et meurent presque aussitôt, mais les œufs enfouis dans la terre à raison de 80 à 90 par femelle éclosent après 30 jours ; les lieux de ponte présentent alors un fourmillement de criquets, jeunes sauterelles non ailées qui dévorent les parties vertes des végétaux.

Entre les stations de Slissen et de Magenta (128 à 145 kilomètres d'Oran), la voie ferrée suit la rive gauche de la Mekerra à travers un massif clairiéré de pins d'Alep; un tapis jaune de sauterelles, récemment tombées, y couvre sur 3 kilomètres la ligne et le sol de la forêt ; plus loin, quelques colons suivent d'un œil inquiet le vol de ces redoutables envahisseurs ; ils allument des feux et tirent des coups de fusil pour écarter de leurs vignes le nuage qui menace de s'abattre.

Autour de Magenta, des groupes d'Arabes réquisitionnés battent les terrains de ponte ; les criquets marocains sont refoulés vers le centre où on les détruit, soit en répandant de l'eau additionnée d'huile lourde, soit en allumant des amas de combustibles, alfa ou fascines.

Plus loin, les indigènes poussent les criquets dans un fossé infranchissable, car une toile supportée par des pi-

quets verticaux en surmonte l'arête extérieure; ils écrasent ensuite les acridiens dans la tranchée.

L'adjoint du village, le garde champêtre et plusieurs gardes forestiers dirigent les escouades de travailleurs.

A Bedeau, tous les voyageurs descendent et le capitaine chef de l'annexe d'El-Aricha vient courtoisement à notre rencontre; de la gare à l'hôtel, il nous fait part des mesures prises pour organiser une excursion de huit à dix jours: deux chevaux nous ont été amenés d'El-Aricha; un soldat du train des équipages conduira deux mulets, qui porteront nos cantines et notre couchage sommaire; le capitaine nous accompagnera sur son territoire avec deux spahis et un cavalier du bureau arabe, ce dernier fera la cuisine et prendra soin de nos montures; nous coucherons tantôt dans une redoute, tantôt sous une tente arabe et les indigènes fourniront, à des prix fixés, les provisions supplémentaires dont nous pourrons avoir besoin.

Bedeau rappelle un des vieux généraux africains; de création récente, ce poste est situé vers la source de la Mekerra, sur la limite du Tell et des hauts plateaux; il abrite plusieurs compagnies de la légion étrangère qui, dans la forêt voisine, exploitent les pins d'Alep destinés aux constructions militaires; à part un colon qui cultive dans le voisinage une ferme importante, la population civile n'y vit que de l'armée.

A 6 kilomètres vers le sud-est, le Djebel-Beguira domine de 500 mètres environ une vaste plaine d'alfa; à son sommet un télégraphe optique échange des signaux avec deux autres postes, Méchéria au sud, El-Aricha, à l'ouest.

Le lendemain, à 6 heures, notre petit convoi se met en marche, en tête chevauchent les deux spahis au manteau rouge et le cavalier au manteau bleu ; la plaine est parsemée de chantiers d'alfa que nous visitons ; autour de chacun d'eux, dans un rayon de plusieurs kilomètres, des indigènes arrachent par poignées les feuilles d'alfa et les mettent en bottes que des chameaux portent au chantier, là des Espagnols pèsent le produit pour déterminer le salaire des ouvriers, trient l'alfa, le font sécher et le réunissent en balles comprimées au moyen de machines spéciales.

Le glaneur indigène a souvent pour aides sa femme, ses enfants, et il travaille avec ardeur pour augmenter son salaire ; loyalement acquitté, ce dernier dépasserait les besoins de l'ouvrier arabe, mais il est réduit par deux abus : les fausses pesées et le paiement partiel en marchandises fournies par l'entrepreneur ; celui-ci cherche à s'excuser en alléguant une concurrence qui l'oblige à maintenir les salaires à un taux exagéré.

L'annexe d'El-Aricha dépend du cercle militaire de Marnia ; ses 306,000 hectares sont peuplés de 4,800 Arabes partagés en trois tribus : les Angad, les Oulad en Nehar Cheraga ou Orientaux et les Oulad en Nehar Gharaba ou Occidentaux.

Le territoire de l'annexe appartient à deux bassins : la plus grande partie, soit environ les deux tiers, est tributaire de la Daya-el-Ferd, vaste dépression qui reçoit en hiver plusieurs ruisseaux, desséchés pendant 7 à 8 mois de l'année ; le surplus des eaux alimente l'Oued-Magoura, affluent d'un fleuve marocain, la Moulouïa.

L'annexe a pour limites : au nord, les montagnes boi-

sées des Oulad en Nehar et des Angad ; à l'est, les collines qui bordent le cours supérieur de la Mekerra ; au sud, les hauteurs de 1,250 à 1,400 mètres d'altitude qui dominent le bassin des Chotts ; à l'ouest, le Maroc, dont la limite, non ouverte en plaine, est fixée par deux sommets.

Le territoire est recoupé par des collines qui courent de l'est-nord-est vers l'ouest-sud-ouest, comme le surplus du système orographique ; cette chaîne secondaire a son altitude maxima (1,400 mètres) au Djebel-Mekaïdou situé à 9 kilomètres au nord d'El-Aricha, brusquement interrompue sur 10 kilomètres, elle se relève vers l'ouest en formant les montagnes de Sidi-el-Habed qui se prolongent dans le territoire marocain.

Les points culminants se rencontrent au nord de l'annexe : 1,607 mètres au Djebel-Ouargla, chez les Angad, 1,842 mètres au Djebel-Tnouchfi, chez les Oulad en Nehar, et la Daya-el-Ferd (1,075 mètres) marque le point le plus bas ; entre les hauteurs s'étend un plateau à peine ondulé.

De Bedeau à El-Aricha (65 kilomètres), notre itinéraire ne suit pas la route ou pour mieux dire la piste défrichée, mais il la recoupe par des pointes de 8 à 12 kilomètres au nord et au sud, en vue d'explorer le peuplement d'alfa, partout vigoureux, sauf aux abords de Bedeau où il souffre d'exploitations trop fréquentes.

Rien de monotone comme ces longues chevauchées sous un soleil ardent à travers une région déserte ; partout la plaine d'alfa ponctuée çà et là des fleurs du thym, de l'hélianthème et d'une espèce de lin ; sur quelques hauteurs sont épars des arbrisseaux à végétation buis-

sonnante ; pas un oiseau, pas un quadrupède ne vient animer cette nature morte. L'homme est absent, lui aussi, car les chantiers d'alfa sont rares et les Arabes qui ne se livrent pas à la cueillette campent de 25 à 35 kilomètres vers le nord, près de la daya ou au pied des montagnes.

Heureusement le docteur et moi devons observer la nature du sol, la végétation et prendre des notes ; la conversation du capitaine et les renseignements qu'il nous fournit tiennent aussi l'esprit en éveil.

Les stations de Kersouta, Taërziza et Kerbaya jalonnent la route entre Bedeau et El-Aricha ; sur chacun de ces points, l'administration militaire a fait planter un bouquet de peupliers blancs, de saules pleureurs et de robiniers ; ces petits massifs de verdure réjouissent la vue, ils abritent les soldats, alfatiers ou voituriers de passage.

Ces stations présentent des chantiers d'alfa, Taërziza et Kerbaya ont en outre un poste-abri, bâtiment militaire placé dans une enceinte fortifiée ; tout autour, des détachements de zouaves et des corvées d'Arabes détruisent les criquets marocains en vue de prévenir leur invasion dans le Tell. A Taërziza, l'officier qui dirige les travailleurs nous offre l'hospitalité dans la redoute.

Nous passerons deux nuits à El-Aricha ; le chef de l'annexe et le médecin de la garnison y reçoivent chacun l'un des membres de la mission qui trouvent à leur foyer le plus cordial accueil.

Le poste est occupé par un bataillon de zouaves relevé tous les six mois ; la redoute renferme les bâtiments mitaires : caserne, hôpital, logements des officiers, du chef de l'annexe et de son adjoint, lieutenant du bureau arabe.

Près de l'enceinte murée, un hameau abrite quelques cabaretiers et petits commerçants, soit 13 Français, 13 Israélites naturalisés et 35 Espagnols; on y trouve en outre une centaine d'Arabes. Le chef de l'annexe est maire du hameau et administrateur de la région.

Le lendemain, nous faisons à pied une promenade matinale dans la direction du Maroc, éloigné de 18 kilomètres; comme nous avons refusé une escorte, le capitaine nous a engagés à ne pas pousser trop loin, car il faut compter avec les rôdeurs de frontière.

Le pays n'a d'ailleurs rien d'attrayant; la plaine nue n'est même pas égayée par le pâle verdoiement de l'alfa; à notre gauche, les flancs pelés du Djebel-Sidi-el-Habed se couvrent de broussailles vers le sommet; près de nous, une rivière desséchée, l'Oued-Magoura, présente, de distance en distance, des puits alimentés par son cours souterrain; la solitude est complète.

Nous sommes sortis par une température presque froide, mais un soleil de plus en plus ardent hâte notre retour; ces variations de température sont l'effet du rayonnement nocturne et du manque d'abris, elles provoquent, matin et soir, un vent assez violent qui monte du territoire marocain.

Le climat est salubre mais brûlant en été et rude en hiver, ainsi la neige a persisté six semaines pendant les mois de janvier et février 1891; cette durée est d'ailleurs exceptionnelle.

Rentrés au fort, nous prenons place à la table du commandant. Longtemps officier dans les milices annamites, il parle de l'Extrême-Orient et nous montre les curiosités qu'il en a rapportées: coffrets, tentures, meubles curieu-

sement fouillés et incrustés de nacre; le soir, au cercle militaire, nous faisons connaissance avec les capitaines et les lieutenants; on a invité les trois femmes d'officiers et les deux fillettes du chef de l'annexe; plusieurs soldats débitent avec entrain le monologue et la chansonnette, ajoutant ainsi à l'agrément de la réunion.

Ces soirées improvisées corrigent de temps à autre la tristesse du séjour.

L'administration militaire s'efforce d'embellir El-Aricha : les soldats y cultivent un potager qui produit des légumes soigneusement abrités, fumés et arrosés; le jardin des officiers offre plusieurs arbres de belles dimensions; le capitaine du génie et le chef de l'annexe ont effectué des plantations sur 50 à 60 ares; après de nombreux mécomptes on a pu élever des arbres d'agrément : frênes, peupliers blancs, robiniers, gleditschias, et quelques arbres fruitiers : poiriers, pommiers, pruniers, cognassiers.

Les secours religieux font absolument défaut. Pendant notre séjour, un zouave, originaire de Lorraine, succombe à la fièvre typhoïde; le petit soldat s'est montré courageux devant la mort, mais il désirait ardemment voir un prêtre et le plus rapproché habite Sebdou, à 55 kilomètres; son vœu suprême n'a pas été exaucé, les paroles de pardon et de réconfort n'ont point adouci sa dernière heure; quelques-uns de ses amis vont chercher des immortelles au Djebel-Mekaïdou, ils en tresseront une couronne qui sera portée à ses funérailles et déposée sur sa tombe, dernier témoignage d'affection et symbole de la vie future.

Cet abandon empêche les soldats de réagir contre la

nostalgie ou les abaissements vulgaires; il amoindrit en eux la notion du devoir, l'énergie patiente et la puissance de dévouement.

Les officiers le déplorent et l'un d'eux nous fait part des réflexions qui viennent d'être résumées; ses camarades, ajoute-t-il, offriraient volontiers l'hospitalité à un prêtre envoyé trois ou quatre fois l'an par son évêque, mais l'autorité civile craindrait de se compromettre en tolérant cette intervention du clergé et le commandement militaire s'exposerait à un désaveu s'il en prenait l'initiative; en attendant, la situation est la même dans tous les postes militaires des hauts plateaux, un bon nombre de Français s'en attristent et les indigènes, très attachés au culte extérieur, la jugent sévèrement.

Nous remercions avec effusion nos hôtes d'El-Aricha et reprenons la chevauchée vers le nord, en passant par le Djebel-Mekaïdou; la montagne est garnie de romarins, de globulaires et de nombreux arbrisseaux en fleurs; sa partie supérieure et son versant septentrional présentent un taillis clairiéré de chêne yeuse avec quelques beaux pins d'Alep; au sommet s'élève un poste de télégraphie optique gardé par six soldats du génie; du haut de sa plate-forme, le regard découvre une petite tache blanche formée par El-Aricha, et, partout ailleurs, l'immensité déserte; les appareils visuels permettent de communiquer avec deux montagnes perdues à l'extrême horizon : le Djebel-Beguira (55 kilomètres à l'est) et le Djebel-Autar (120 kilomètres au sud-sud-ouest).

Après la descente, nous parcourons une interminable plaine d'alfa non exploité et faisons halte, vers midi, près des puits de Djedida (oglat Djedida); deux Arabes y rêm-

plissent des outres en peau de chèvre (guerbas) et leurs ânes pâturent en attendant le chargement. D'ordinaire, les femmes accomplissent toutes les corvées, elles vont chercher l'eau et la broussaille, dressent, replient et chargent les tentes, mais, au cas particulier, l'eau doit approvisionner une fraction de douar qui cueille l'alfa; les femmes participent à ce travail et l'on a envoyé au puits deux infirmes qui ont eu les pieds gelés pendant le dernier hiver; la vie est rude pour ces pauvres habitants des hauts plateaux.

Marchant vers l'ouest, nous traversons la Daya-el-Ferd, vaste dépression couverte d'eau pendant l'hiver mais actuellement desséchée; on y voit plusieurs campements, car la Daya fournit un bon pâturage et la lisière est en partie cultivée; des milliers de moutons et plusieurs centaines de bœufs y paissent les herbes savoureuses : plantain, poa bulbeuse, fétuque, brome, orge sauvage; ils appartiennent aux deux tribus des Oulad en Nehar, celle des Angad envoie ses troupeaux près du chott Chergui; les chameaux transportent l'alfa ou se nourrissent de plantes salifères sur les bords du chott.

Les Arabes de la région ne sont pas des nomades, car leurs déplacements, provoqués par l'épuisement successif des pâturages, ne dépassent pas le territoire de chaque tribu; ils cultivent des terrains d'étendue médiocre et de qualité moyenne chez les Oulad en Nehar, plus importants et plus fertiles chez les Angad; les campements d'hiver (mechetas) sont voisins des terres de labour.

Chaque année, les Angad et les Oulad en Nehar Cheraga envoient une caravane dans les oasis du Gourara et du Touat; le voyage dure deux mois, novembre et dé-

cembre. Le convoi est peu important, il comprend en moyenne 150 chameaux qui apportent aux Ksouriens des céréales, de la laine, de l'argent monnayé et aussi de la viande sèche, du beurre et des fromages ; il remporte des dattes et, en faible quantité, diverses autres productions du sud : tabac, encens, musc, henné, piment, bijoux berbères, corbeilles en palmier et vêtements tissés; à l'aller et au retour, ces transports forment 20 à 25 tonnes de marchandises ; au printemps, les indigènes achètent des moutons avec le prix de vente des denrées importées.

Les Oulad en Nehar Gharaba ne participent pas au voyage : ce sont des marabouts qui croiraient déroger en commerçant et ils trouvent plus noble de recevoir les aumônes de leurs coreligionnaires.

Sur la route d'El-Aricha à Sebdou, les puits d'El-Aouedj avoisinent un chantier d'alfa et un poste-abri inoccupé lors de notre passage; entre le chantier et la redoute, un cantinier espagnol s'est construit une baraque en bois où il vit avec sa famille, élève des lapins et des volailles, héberge de rares voyageurs, vend des conserves aux alfatiers et des cotonnades aux indigènes ; on dresse nos tentes à peu de distance et nous trouvons chez lui le couvert.

Après le coucher du soleil, ses compatriotes du chantier se rassemblent autour du feu qui a cuit leur soupe à l'huile et leurs oignons frits; l'un d'eux joue de la guitare, les autres exécutent une danse andalouse et deux femmes prennent part à ce divertissement, mais la plupart des danseurs forment des couples masculins; ils devisent ensuite en fumant la cigarette jusqu'à ce que, l'un après l'autre, ils se retirent dans leurs gourbis d'alfa.

La vie de ces alfatiers serait le sujet d'une curieuse étude ; elle avait intéressé le lieutenant Palat, du cercle de Daya, qui en a fixé quelques traits dans un roman, *Fleur d'alfa,* publié en 1884 ; malheureusement il n'a pu compléter ce tableau, car, l'année suivante, au début d'une exploration isolée dans le Sahara, l'aventureux officier était assassiné par ses guides.

Au point du jour, nous dirigeons notre marche vers l'ouest, dans une grande plaine d'alfa ; cette graminée y est vierge de toute exploitation, mais ses feuilles aux extrémités noircies dénotent la persistance des neiges.

Après une longue chevauchée, nous croisons un groupe de femmes arabes qui, avec leurs enfants, se rendent d'un douar à un autre ; pressant l'allure des ânes, elles passent silencieuses et voilées, sans détourner la tête ; elles appartiennent à la tribu des Oulad en Nehar Gharaba, et ces femmes ou filles de marabouts sont élevées dans une sévère réclusion.

Comme la dignité des hommes, cette réserve extérieure cache le plus souvent une morale très relâchée ; le sang riche et généreux des Arabes est fréquemment vicié par des maladies secrètes.

Le relief s'accentue et la végétation change, car nous entrons dans une zone montagneuse de plus en plus sauvage et tourmentée ; les vallons y présentent des puits, d'étroites prairies et de nombreux bouquets d'arbres : chênes yeuses, genévriers oxycèdres et amandiers spontanés ; au-dessus les abeilles butinent sur l'armoise et le romarin qui couvrent les pentes.

A midi, nous faisons halte dans une de ces gorges pittoresques à l'ombre d'un magnifique chêne yeuse ; sur

ce point, le génie militaire a creusé un puits destiné aux indigènes ; rien n'y manquait : margelle en moellons avec couronnement en pierres de taille, tiges de fer entrecroisées supportant l'auvent et la poulie, corde avec deux seaux, abreuvoir pour le bétail, mais les Arabes ont emporté les seaux, la corde et la poulie, en attendant que des forgerons kabyles viennent enlever le fer pour le transformer en couteaux, poignards ou flissas et socs de charrue ; à 50 mètres plus bas, ils profitent d'un ancien puits à fleur de terre : les femmes se placent au-dessus de son étroit orifice, puisent l'eau dans une outre suspendue à une corde d'alfa et en déversent le contenu dans une rigole boueuse où s'abreuvent les animaux ; leurs pères faisaient ainsi et l'on doit préférer la vie simple d'autrefois aux adoucissements introduits par les infidèles.

Cette barbarie primitive tient à la race, à la religion et à la constitution économique : l'Arabe des hauts plateaux se regarde comme issu d'une race d'élite ; il professe une croyance qui régit non seulement les actes peu compliqués de l'ordre religieux, mais ceux de la vie civile et de la vie familiale ; l'orgueil du sang et la loi musulmane s'unissent donc pour l'empêcher d'admettre la supériorité de la civilisation européenne ; notre manière de vivre serait d'ailleurs incompatible avec une existence pastorale et semi-errante conforme à ses habitudes, imposée par la nature et le peu de fertilité du sol ; de là sa résistance instinctive et obstinée aux améliorations.

Il y est encouragé par l'exemple de ses frères du Tell : à notre contact, ceux-ci ont gaspillé leur faible avoir pour satisfaire à des besoins que leurs pères ne connais-

saient pas, et ils deviennent misérables à mesure que leurs pâturages sont restreints ou même supprimés par le développement de la colonisation; cependant la situation n'est pas la même : si le sol et le climat des hauts plateaux ne comportent guère que l'exploitation pastorale, le Tell est fertile, ses habitants pouvaient devenir laboureurs et une production plus abondante leur aurait assuré plus de bien-être; l'insouciance, la routine et la paresse sont donc les principaux agents de leur ruine.

Le sentier que nous suivons gravit le flanc sud du Djebel-Tnouchfi : les touffes d'alfa y reparaissent, associées à de menus arbrisseaux en fleur, gobulaires, cistes et hélianthèmes; à nos pieds rayonnent de petites vallées qu'ombragent des arbres et des buissons; bientôt nous côtoyons une crête rocheuse d'où l'œil découvre un imposant groupe de montagnes en grande partie boisées; au nord-est, la cime nue du Djebel-Tnouchfi domine toutes les crêtes et, à l'ouest, la coupole blanche du marabout de Sidi-Djilali se détache sur la sombre verdure des forêts; situé à 1,320 mètres d'altitude, cet édicule marque la naissance d'un vallon évasé où l'on distingue une agglomération de tentes avec des groupes de soldats et d'indigènes, ce sera la fin de notre étape.

Le soleil couchant illumine les crêtes et l'ombre des montagnes s'allonge sur une immense plaine déserte; notre petit groupe descend à la file le sentier en lacets, et arrive au campement.

Un capitaine d'El-Aricha avec une demi-compagnie de zouaves y dirige la chasse aux criquets, le caïd des Oulad en Nehar Gharaba et plusieurs de ses douars prennent part à la destruction.

Le chef du détachement nous offre le gîte sous sa tente; comme le capitaine de l'annexe repartira le lendemain pour El-Aricha, le commandant du cercle de Marnia a envoyé au camp un spahi qui sera notre guide et quatre cavaliers des Beni bou Saïd qui nous escorteront sur une frontière peu sûre; un spahi d'El-Aricha, le cavalier du bureau arabe et le soldat du train avec ses mulets continueront à nous accompagner.

Après un repas en commun avec les deux officiers, nous sortons de la tente pour deviser dans le calme d'une belle nuit et visiter le bivouac.

Autour des feux allumés, les hommes assis, couchés ou debout viennent de terminer leur repas du soir; dans les groupes aux pantalons rouges, on entend des conversations animées et parfois un éclat de rire ou quelque refrain soldatesque, tandis que les Arabes en burnous blancs restent graves et échangent de brèves paroles ou se prosternent à l'écart pour faire la prière; peu à peu, soldats français et notables indigènes se glissent sous leurs tentes respectives, les autres Arabes s'enveloppent de leurs burnous et s'étendent sur le sol découvert, puis le silence règne et les feux mourants brillent dans l'obscurité, éclairant parfois la silhouette d'un garde de nuit.

A cinq heures et demie du matin, coup de clairon, le camp s'éveille et bientôt nous sommes prêts au départ; il est assez difficile à organiser, car nos auxiliaires indigènes, spahis et cavalier d'El-Aricha, savent à peine quelques mots de français; ils n'ont d'ailleurs plus d'officier pour les commander et leur paresse naturelle semble aggravée par un commencement d'indiscipline; une remontrance énergique dont ils comprennent mieux les gestes

que les paroles les rend dociles et actifs, bientôt le convoi s'achemine vers le nord en remontant le rapide vallon de Sidi-Djilali.

La koubba isolée avoisine quelques débris de constructions anciennes dont nul ne peut expliquer l'origine; la clairière est couverte d'un fin gazon parsemé de fleurs; un ruisseau qui la borde s'enfonce en terre vers le sommet de la gorge; tout autour, une belle végétation forestière se développe dans un sol meuble où l'altitude élevée entretient la fraîcheur : cette clairière offre au docteur une ample récolte pour son herbier.

A la fête annuelle de Sidi-Djilali, les Oulad en Nehar viennent prier sur le tombeau du protecteur de leur tribu et des groupes de pèlerins animent les abords de la koubba.

Nous pénétrons dans la forêt : le chêne yeuse aux glands comestibles (ballout des Arabes) y est mélangé au genévrier oxycèdre; mais beaucoup de ces derniers sont morts à la suite des gelées hivernales; çà et là le vent les a couchés par terre et de jeunes semis naturels lèvent entre les branches sèches ou sur les troncs pourris.

Le sentier de Sidi-Djilali à Ghar-Rouban conduit à une clairière gazonnée où nous faisons halte; un ruisseau y jaillit d'une belle source, coule vers le nord et tombe, au-dessous de nous, dans un petit cirque plantureux, en partie cultivé par les indigènes.

Plus loin, nous traversons la plaine découverte de Missioun, inclinée vers le Maroc qui commence à 300 ou 400 mètres vers l'ouest. Sans interrompre la marche de notre petite caravane, nous mettons pied à terre et le docteur ramasse des plantes : on trouve en ce lieu les

types sauvages de plusieurs céréales et deux végétaux (*Anacyclus depressus* et *Anacyclus pyrethrum*) connus des Arabes sous le nom d'« El-Guenteuss » ; ils en exportent les racines en Tunisie et jusque dans l'Inde, où elles servent à préparer des masticatoires.

Des Kabyles marocains arrivent de l'ouest ; ce sont des ouvriers agricoles qui viennent louer leurs bras aux colons et aux Arabes d'Algérie ; leur nombre augmentant, nous reprenons nos montures et nous faisons resserrer le convoi, dispersé à de longs intervalles.

La forêt recommence au territoire des Beni bou Saïd, tribu kabyle voisine de la frontière ; le boisement ressemble à celui des Oulad en Nehar, mais il est mélangé d'oliviers et parfois de chênes-liège.

Le Ras-Asfour est un rocher qui limite le territoire du Maroc et dont la cime, élevée de 1,590 mètres, domine un splendide horizon ; de ce point nous découvrons, vers le nord-ouest, la grande plaine des Angad arrosée par des affluents marocains de la Tafna ; une ceinture de vergers y entoure la petite ville d'Oudjda, voisine du champ de bataille où Bugeaud conquit le titre de duc d'Isly ; plus loin, dans la même direction, les montagnes des Beni Snassen, habitées par une confédération kabyle redoutable aux Angad, ses voisins arabes ; à l'ouest, la vallée de la Moulouïa et les hauts sommets qui la bordent ; au nord-est, la région accidentée comprise entre Tlemcen et la mer ; à l'est, les croupes boisées du Khemis et des Beni bou Saïd.

Les Beni Snassen sont nominalement soumis au Maroc, mais, en fait, à peu près indépendants : un antagonisme séculaire les met parfois aux prises avec les Angad ; il

faut alors renforcer la garnison de Marnia pour désarmer les vaincus qui se réfugient sur notre territoire et pour empêcher les vainqueurs de les y poursuivre ; si les montagnards sont écrasés, le sultan est leur père et cette affection filiale se traduit par le paiement de l'impôt, mais elle cesse avec le péril et Sa Majesté chérifienne ne reçoit rien de ses fidèles Beni Snassen quand il n'a pas une armée prête à les protéger ou à les réduire.

Ces audacieux Kabyles poussaient jadis leurs incursions jusqu'en Algérie, et, pendant l'automne de 1859, 12,000 à 15,000 hommes commandés par le général de Martimprey allèrent les châtier dans leurs repaires ; les montagnards demandèrent l'aman et promirent de respecter le territoire français, mais nos troupes furent décimées par le choléra qui enleva deux colonels avec un grand nombre d'officiers et de soldats ; dans cette pénible épreuve, le capitaine de Sonis se signala par son dévouement.

Depuis l'expédition de 1859, les Beni Snassen ont vécu en paix avec nous ; ils fournissent chaque année à l'Algérie un fort contingent de colporteurs et d'ouvriers ruraux.

Le sentier descend la pente nord de la montagne et la forêt fait place à une haute broussaille constituée par le lentisque, le thuya, le philarea, l'olivier, le chêne kermès et les cistes, dont une espèce, le ladanifère, étale ses larges corolles blanches veloutées de brun vers le cœur. Nous avons successivement rencontré le grès néocomien, le calcaire et des schistes noirâtres, quand, au flanc d'un sombre ravin, nous apercevons une longue rue bordée de maisons aux toits effondrés : c'est Ghar-Rouban, où nous passerons la nuit.

Autrefois prospère, cette petite ville industrielle est actuellement en ruines : de 1853 à 1867, deux mille ouvriers au moins y exploitaient des mines de cuivre et de plomb argentifère connues dès l'époque romaine ; les filons de cuivre ont été épuisés et les frais de transport ont arrêté l'extraction des autres métaux ; grevée d'énormes frais généraux, la compagnie a fait faillite et a abandonné tout son matériel : machines puissantes pour laver et broyer le minerai, fonderies avec leurs hautes cheminées, galeries minières et bâtiments d'exploitation, maisons du directeur, des ingénieurs, employés et ouvriers, chapelle et théâtre ; de longues files de bâtiments n'ont plus ni toit, ni portes, ni fenêtres.

Quelques maisons moins endommagées abritent un petit nombre de douaniers et quatre ou cinq pauvres familles espagnoles ; ces dernières glanent le minerai au risque de faire ébouler les galeries et font paître, sur les versants, des chèvres achetées à vil prix aux maraudeurs de frontière ; 30 zouaves, relevés chaque mois par la garnison de Marnia, protègent ces ruines et ce reste de population, placé à 4 kilomètres du Maroc.

Les environs de Ghar-Rouban sont fertiles, car le mélange des schistes avec le calcaire et le sable gréseux entraînés par les eaux a formé, vers le bas des pentes, une terre propre à la culture des légumes, des arbres fruitiers et de la vigne. L'État n'en saurait actuellement tirer parti, car deux actionnaires ont racheté l'avoir et tous les droits de l'ancienne société, qui jouissait d'une concession de 99 ans.

Situé à 886 mètres d'altitude, Ghar-Rouban est relié à Marnia par une assez bonne route de 34 kilomètres.

Nous sommes fort embarrassés, car la localité ne présente ni abris, ni moyens de ravitailler notre convoi; heureusement pour nous, le poste de zouaves est sous les ordres du lieutenant D., fils du général commandant la division d'Oran : il offre au docteur et à moi une hospitalité gracieuse; il cède de l'orge pour nos chevaux, des vivres pour nos hommes, et ces derniers font choix d'une baraque pour y dormir, sous le scintillement des étoiles.

Le lendemain nous simplifions le convoi; les cavaliers des Beni bou Saïd sont renvoyés dans leurs douars, le spahi de Marnia à sa smala, et nous suivons, vers l'est, la route de Sebdou qui longe la base septentrionale des montagnes parcourues la veille; à la koubba de Sidi-Rahmoun, nous la quittons pour obliquer vers le sud-est; sur ce point, un douar des Beni bou Saïd garde les silos de la tribu; tout autour, d'étroits vallons arrosés par des eaux vives offrent des vergers où croissent l'olivier, le figuier, le grenadier, l'abricotier en mélange avec le frêne; parfois la vigne sauvage court d'un arbre à l'autre, s'enlace aux branches et retombe en rameaux pendants; ailleurs de petits champs d'orge et de maïs sont vivifiés par une rigole ou seguia.

Après une longue ascension à travers des bois entrecoupés de clairières, nous débouchons sur un plateau isolé qui s'incline vers l'Oued-Khemis, et, dans la partie supérieure de cette rivière, nous arrivons à Mazzer-Foukhani (Mazzer d'en haut).

La vallée est barrée par une coulée de travertin de 30 à 50 mètres de hauteur d'où l'Oued-Khemis se précipite en cascade; sur sa rive gauche, un mur en pierres protège un hameau kabyle entouré de vieux oliviers.

Confiant nos chevaux à la garde du spahi et de deux petits bergers, nous envoyons le reste du convoi à Mazzer-Tahtani (Mazzer d'en bas), village situé à 5 kilomètres en aval ; les abords de la cascade fournissent au docteur une riche collection de plantes et cette exploration nous rapproche du hameau ; du haut des terrasses, les femmes examinent curieusement les étrangers.

Pénétrerons-nous dans l'enceinte murée ? Nous hésitons, mais plusieurs indigènes sortent à notre rencontre et l'un d'eux, le kébir ou chef du village, nous offre le couscouss et le café sous les oliviers, c'est un moyen poli de nous tenir à distance.

Le couscouss ne nous tente pas et le spahi de l'escorte le dévore avec nos hôtes ; mais, ne voulant point désobliger ces derniers, nous acceptons leur café qui est aromatisé avec des plantes de la montagne.

Nous les quittons pour gravir un versant où le docteur espère enrichir son herbier, et, au retour, nous passons devant le hameau où rentrent précipitamment les femmes sorties pour nous voir de loin ; leurs maris forment, auprès de nos chevaux, un groupe où le spahi les instruit de nos faits et gestes, en désignant le docteur comme un savant toubib qui recherche les plantes médicinales ; nous prenons congé de ces indigènes et nous obtenons avec peine que le kébir reçoive le prix de l'orge donnée à nos montures, quant à notre dépense personnelle, il serait inconvenant d'insister.

Près de Mazzer-Tahtani, le soldat du train stationne avec ses mulets, tandis que le cavalier du bureau arabe d'El-Aricha est en pourparlers avec les notables du village pour nous procurer le souper et le gîte ; la négo-

ciation paraît compliquée, mais notre ignorance absolue de l'arabe et du kabyle nous dispense d'y prendre part; au surplus, le spahi vient en aide à son coreligionnaire.

La scène se passe à peu de distance du village, près d'une vieille koubba à demi effondrée qui domine le cimetière, ombragé lui-même par un immense chêne yeuse; à côté sont les silos avec deux ou trois pauvres gourbis en pierre occupés par un gardien et sa famille; après un long palabre, il est décidé que le kébir fera évacuer l'un des gourbis pour nous y recevoir; on y apportera le couscouss, deux poules et, le lendemain matin, le café; le spahi affirme que nous paierons tout et le déménagement commence.

On fait d'abord sortir la femme avec trois ou quatre enfants chétifs et malingres, puis le métier à tisser et les ustensiles du ménage; la terre battue est balayée sur notre instante recommandation et on y dresse nos deux lits de camp.

Nous entrons dans ce gîte rustique, où le jour n'arrive que par une porte basse; on pourrait y dormir sans une odeur fade qui émane d'un coin sombre; l'un de nous saisit courageusement et fait enlever le corps du délit: c'est un filet d'alfa contenant des pommes de terre fortement germées, et la place devient supportable.

Voici le gardien des silos qui a une communication à nous faire : il amène son plus jeune enfant, âgé de 2 à 3 ans, pour que le toubib français le guérisse; le docteur examine le mal, une tumeur cancéreuse qui suppure à la joue; elle est incurable, mais on peut supprimer l'infection de la plaie avec la dissolution d'un sel, le permanganate de potasse, qui se trouve dans notre phar-

macie portative : le père apporte de l'eau, une de nos bouteilles sert de récipient ; le docteur agite le mélange et demande un linge propre pour faire le premier pansement, mais ces pauvres gens n'en ont point et il doit renoncer à sa charitable tentative.

Entre temps, nous avons exploré de hauts rochers (gelahad), où croissent des plantes rares, et visité des grottes qui abritent les bestiaux pendant l'hiver ; nos deux Arabes ont allumé un grand feu sur la friche et causent avec les Kabyles ; le soldat du train donne la provende aux mulets et, avec des cordes d'alfa, notre hôte attache ses chevreaux resserrés sous un étroit abri en paille.

La nuit vient, mais non le souper ; envoyé deux fois au village, le spahi nous a informés qu'on l'apprêtait et nous prenons patience ; enfin, vers huit heures et demie, arrive le kébir escorté de plusieurs notables : il apporte sur un large plateau de bois la farine en grumeaux cuite à l'étuvée qui constitue le couscouss traditionnel ; 15 à 20 personnes peuvent trouver à s'y rassasier ; ses fils suivent avec des récipients qui contiennent un liquide fumant dont on arrosera cette pièce de résistance ; deux volailles, l'une rôtie, l'autre découpée dans une sauce pimentée ; des gâteaux au miel qui sentent le beurre rance et du café ; rien ne manque au festin.

On dresse le couscouss sur une table ronde très basse ; tout autour s'accroupissent les convives ; on nous remet deux cuillers de bois et le kébir nous invite à commencer le repas.

Quand nous avons pris de chaque mets ce qui nous convient, le plat est présenté à nos hôtes et à nos trois

compagnons qui puisent à même du couscouss, tandis que les morceaux de volaille sont délicatement arrachés ou saisis par les doigts du kébir, qui les offre aux convives; après cette seconde série, le gardien des silos et sa famille dévorent les restes avec une satisfaction visible, puis les chiens, qui attendaient patiemment leur tour, se disputent les débris du repas.

Ces animaux, aux longs poils d'un blanc jaunâtre, ont les yeux bridés et le museau pointu du chacal; on les rencontre autour des silos kabyles et de tous les douars arabes : défenseurs de la propriété, ils aboient à l'étranger et au larron; gardiens de la morale, ils veillent à la sécurité des pères et des maris; agents de la salubrité publique, ils font rentrer dans la circulation générale les résidus des aliments consommés par leurs maîtres : ombre de Delille, pardonne-nous de n'avoir pu voiler la vulgarité de ce détail sous une périphrase plus élégante!

Pour varier leur menu, ils mangent des souris ou des sauterelles; ces dernières abondent en ce moment et leurs vols nombreux s'abattent sur la région depuis plus d'une semaine: aussi les chiens de Mazzer sont-ils moins affamés que d'habitude; ils restent hargneux quand même, nonobstant le dicton connu : « Les bons estomacs font les bons caractères ».

Après avoir désintéressé nos hôtes, bu leur café et reçu leurs adieux, nous descendons le lendemain la vallée de l'Oued-Khemis; elle s'enfonce de plus en plus entre deux versants de roches nues que dominent des sommets boisés; ces forêts, non gardées, se trouvent en territoire de commandement militaire comme celles que nous avons déjà traversées.

La petite rivière aux eaux limpides court dans un lit encaissé que borde un fouillis d'arbres : frênes, pistachiers de l'Atlas, amandiers, peupliers blancs, saules pédicellés; elle retombe en cascades quand un dépôt de travertin vient élargir le fond de la vallée ; des seguias arrosent des plantations d'oliviers, de noyers et d'abricotiers, des champs de maïs et d'orge.

A des distances de 4 à 5 kilomètres, la vallée s'évase, et, au milieu des vergers, l'on entrevoit un village kabyle avec ses petites habitations cubiques de pierre grise, la maison de la djemâa et le minaret de la mosquée qui s'élève au-dessus des terrasses; nous admirons surtout celui des Beni Achir, situé au pied d'une cascade formée par un affluent de la rivière.

Les habitants n'ont rien du type arabe, ils sont vigoureux, actifs et cultivent leurs champs ou leurs jardins; plusieurs échangent au passage quelques mots avec notre spahi qui, malheureusement, ne peut traduire leur conversation, et ils regardent les étrangers avec une certaine méfiance, sans les saluer ; des femmes non voilées s'associent parfois à leurs travaux.

Nous pénétrons dans l'enceinte du Khémis (village du marché), la plus importante de ces agglomérations; devant sa porte, le caïd de la tribu s'entretient avec quelques notables, assis comme lui sur un tapis; il se lève à notre approche et vient nous inviter courtoisement à prendre le café ; nous acceptons, car un refus serait une grave impolitesse.

Pendant que nous savourons la liqueur parfumée, les gens du village, groupés à distance, causent avec les Arabes du convoi.

Notre hôte parle un peu le français : c'est un homme d'environ 50 ans, à la physionomie intelligente ; il n'appartient pas, comme ses administrés, à la race kabyle, mais il est membre d'une famille arabe des Oulad en Nehar très favorisée par l'autorité militaire : son père avait toujours conseillé la soumission aux Français ; il fut nommé caïd de sa tribu. Son frère eut une carrière plus brillante : engagé aux spahis, puis envoyé à l'école de cavalerie de Saumur, il devint agha, et, en cette qualité, fit plusieurs séjours à Paris où il était reçu à la cour impériale ; aujourd'hui riche propriétaire et officier de la Légion d'honneur, il reçoit un traitement de dix mille francs pour une fonction devenue purement honorifique.

Dans sa situation plus modeste, le caïd du Khémis est un personnage respecté qui sait, avec une dignité simple, exercer l'hospitalité indigène.

Notre conversation est souvent gênée par la connaissance imparfaite qu'il a du français ; néanmoins on finit à peu près par s'entendre.

Le docteur parle à notre hôte d'une industrie spéciale au pays : la confection des nattes d'alfa brodées de laine aux couleurs variées, et il témoigne le désir d'en acheter ; avisant un marchand dans un groupe d'indigènes, le caïd le fait approcher et lui traduit notre requête ; le Kabyle hésite, mais enfin, convaincu qu'il s'agit d'une vente et non d'un cadeau, il apporte plusieurs tapis ; nous en faisons charger trois sur les mulets et prenons congé du caïd, qui insiste en vain pour nous retenir ; nous voulons en effet gagner Zara, résidence de l'agha, où deux chevaux frais nous seront amenés le lendemain par un garde forestier indigène.

Il est trois heures quand nous arrivons devant l'habitation du haut dignitaire ; personne ne se montre, bien qu'on ait dû nous voir de loin ; il faut néanmoins se présenter, car nous ferions injure à l'agha en passant devant sa porte pour chercher plus loin un abri chez des indigènes de condition modeste ; d'autre part, notre soldat du train est blessé au pied, un des mulets porte une large écorchure, chevaux et cavaliers ont besoin de repos.

Nous arrêtons le convoi sous les arbres de l'avenue, et je pénètre dans la grande cour avec le spahi ; sous la véranda, quelques serviteurs nègres et un groupe d'enfants nous examinent d'un œil plus curieux que bienveillant.

Si j'ai bien compris le langage peu intelligible de notre Arabe, le maître prolonge la sieste et ses gens craignent de le déranger ; je rejoins donc le docteur. Après vingt minutes d'attente, le spahi porte nos cartes à l'agha, mais bientôt elles nous sont rapportées par un grand nègre : son maître ne veut pas nous recevoir ; le refus est aussi grossier qu'inattendu, dans un pays où le plus pauvre musulman regarde l'hospitalité comme un devoir et un honneur.

Nos deux cavaliers arabes parlent alors de s'éloigner ; je leur rappelle énergiquement qu'ils sont placés sous mes ordres et que leur attitude sera signalée au général de division ; cette menace produit son effet et nous poursuivons la route jusqu'à Tléta (2 à 3 kilomètres), où réside le caïd des Azaïl ; mais ce dernier s'est rendu à Sebdou, mandé par l'administrateur ; à 4 kilomètres plus loin, nous atteignons enfin le village kabyle de Tafessera.

Après de longues explications, le kébir de cette loca-

lité fait disposer à notre usage la salle de la djemâa et il préside à l'arrangement ; près de lui, son jeune fils, âgé de dix ans, nous examine avec curiosité ; nous offrons quelques douceurs à l'enfant, sa physionomie sympathique s'illumine d'un bon sourire et le père nous remercie.

Pendant que sa femme prépare le repas des hôtes, nous visitons avec un guide le village, sa petite mosquée, ses grottes de tuf où travaillent des forgerons kabyles et une hauteur voisine avec sa plate-forme entourée d'énormes pierres brutes, c'est le reste d'une enceinte fortifiée antérieure aux invasions arabes.

Au retour, un garde forestier indigène nous a amené deux chevaux, et le chef du village met un empressement cordial à nous servir le repas du soir ; il se retire ensuite en laissant le guide et un autre indigène qui coucheront sur une natte auprès de nous : veut-il garantir la sécurité des hôtes qui pourraient être molestés par des musulmans fanatiques, car le guide a dû remarquer comme nous les regards hostiles du gardien de la mosquée ; veut-il rassurer ses coreligionnaires en faisant surveiller les roumis? Nous l'ignorons et n'en prenons nul souci, car la fatigue appesantit nos paupières.

Le lendemain, nous quittons l'honnête kébir qui refuse obstinément toute rétribution ; avec quelques étoffes envoyées de Tlemcen nous reconnaîtrons son hospitalité.

Les deux cavaliers arabes sont défrayés de leur voyage et renvoyés à El-Aricha avec nos montures.

A partir de Tafessera, la région nous est connue : voici le pont de la Tafna, puis des pentes boisées, un massif de chênes-liège en exploitation et, au sommet, la

maison forestière d'Hafir, où nous recevons des préposés locaux un accueil empressé.

L'étape suivante se termine à Tlemcen.

Nous y trouvons l'explication de l'un des incidents du voyage : l'agha n'a pas quitté sa maison voisine de la ville, c'est son fils, resté au domaine de Zara, qui nous a opposé un refus brutal.

L'instruction et le contact des Européens n'ont pas manqué à ce jeune homme de 23 ans : fils d'un chef comblé des faveurs du Gouvernement, il a été élevé comme boursier au lycée d'Alger et promu caïd ; mais, sous prétexte d'offrir la diffa à un général, il a tellement rançonné sa tribu qu'on a dû le révoquer ; de là son arrogance vis-à-vis des Français qui ne portent pas l'uniforme militaire.

Entouré de femmes plus ou moins esclaves et de nègres achetés au Gourara, il joint les habitudes des viveurs européens aux vices des Arabes ; ses coreligionnaires le trouvent égoïste et dur.

Suivant toutes les probabilités, on le verrra, plus tard, se mettre en règle avec Mohammed, renoncer aux boissons fermentées, jeûner pendant le rhamadan, faire la prière et distribuer quelques aumônes ; mais cette réforme superficielle le laissera orgueilleux et cupide, violent et sensuel.

Il en est trop souvent ainsi : les indigènes algériens qui ont reçu notre instruction et profité de nos améliorations matérielles ne sont ni assimilés ni, au fond, plus civilisés, car le relèvement suppose, avant tout, une réforme morale qui leur fait défaut.

On préparerait cette réforme en rendant la législation

musulmane moins oppressive pour la femme et l'enfant, plus équitable pour tous ; ce résultat peut être obtenu sans heurter les prescriptions du Koran.

Pour commencer à la réaliser, on imiterait nos missionnaires répandus dans les pays de l'Islam ou, mieux encore, on les laisserait agir de même en Algérie : sans négliger l'instruction qui développe l'intelligence, ils font appel à la morale religieuse qui élève le cœur et fortifie la volonté ; appuyés sur les vérités premières qu'admettent les musulmans, ils leur inspirent le respect de la civilisation chrétienne et ils les rapprochent de la France.

En rassemblant, après cinq années, les souvenirs de notre excursion, nous avons cru revoir la région parcourue, avec son ciel splendide, ses grands horizons et ses paysages tour à tour mornes, gracieux ou pittoresques, reprendre contact avec sa population disparate d'officiers et de soldats, d'alfatiers, d'Arabes et de Kabyles ; mais notre récit n'a pu reproduire que très imparfaitement le caractère original et le charme un peu sauvage de cette portion de l'Ouest oranais ; tel l'herbier du botaniste ne saurait garder à la fleur son éclat et son parfum.

UN ÉPISODE

DE L'HISTOIRE D'ÉTIVAL

L'UNION DE LA MENSE ABBATIALE A L'ÉVÊCHÉ DE TOUL

(1739-1747)

Par l'abbé JEROME

Vers le milieu du XVIII[e] siècle, bon nombre d'abbayes, en Lorraine, eurent à traverser une crise difficile. Après être parvenues, à grand'peine, à s'affranchir de la commende qui avait été pour elles, trop souvent, aux XV[e] et XVI[e] siècles, une cause de ruine à la fois morale et matérielle, elles s'en virent soudain menacées à nouveau. On sait dans quelles circonstances. Depuis que la réunion de la Lorraine à la France avait été décidée et effectuée en principe, par l'acte de Vienne de 1735, les deux gouvernements avaient conçu le dessein de soumettre la province nouvellement annexée aux règles et usages ecclésiastiques en vigueur dans le reste du royaume. A l'instigation de la cour de Versailles, pour le compte de laquelle il agissait, Stanislas était en instance pour obtenir du pape un droit quasi universel de nomination aux bénéfices ecclésiastiques des deux

duchés, analogue à celui que le concordat de 1516 accordait au roi de France, analogue aussi à celui qu'un indult plus récent de Clément IX, en date du 23 mars 1668, avait reconnu au même souverain sur la collation des bénéfices consistoriaux des Trois-Évêchés. L'affaire avait été longuement agitée en cour de Rome, et le cardinal de Tencin[1], alors chargé de représenter les intérêts du roi de France auprès du Saint-Siège, s'était employé avec zèle et n'avait rien négligé pour obtenir que satisfaction fût donnée aux désirs de Stanislas et surtout aux prétentions du gouvernement de Versailles. Bientôt, le 15 janvier 1740, un indult de Clément XII[2] accordait le privilège demandé, et, le 26 octobre suivant, la cour souveraine de Lorraine et Barrois l'enregistrait et le rendait exécutoire.

Ce ne fut pas sans une vive douleur et aussi sans d'énergiques protestations, que nos abbayes lorraines se virent ainsi lésées dans leur droit d'élection et menacées de retomber, à brève échéance peut-être et au gré des caprices royaux, entre les mains d'abbés commendataires. Beaucoup opposèrent une résistance héroïque. L'une d'elles en particulier, l'abbaye d'Étival[3], de l'ordre de

1. L'abbé de Tencin, archevêque d'Embrun depuis 1724, venait d'être promu au cardinalat, le 23 février 1739. S'étant rendu à Rome pour y assister au conclave de 1740, il avait été transféré quelque temps après à l'archevêché de Lyon ; mais il ne devait prendre possession en personne de ce siège qu'en 1742. Entre temps, il restait à Rome pour le service du roi de France et du cardinal de Fleury.

2. Voir cet indult dans Thibault : *Histoire des loix et usages de la Lorraine et du Barrois dans les matières bénéficiales*, Nancy, 1763, Preuves, p. CLXXXIX.

3. Étival, aujourd'hui canton de Raon-l'Étape, arrondissement de Saint-Dié, département des Vosges, possédait alors une abbaye de Pré-

Prémontré, se distingua entre toutes, et la lutte entreprise par elle pour sauvegarder son indépendance ne dura pas moins de huit années (1739-1747). Il est vrai que, pour les religieux de cette abbaye, le conflit s'était compliqué de bonne heure. Ce qui était en cause, à Étival, ce n'était pas seulement le droit de nomination aux fonctions d'abbé, mais la distraction de tous les biens et revenus constituant la mense abbatiale et l'union de cette mense abbatiale à l'évêché de Toul qui, appauvri et ruiné, la réclamait avec une rare insistance. Le coup n'en était que plus sensible aux religieux : il les atteignait à la fois dans leur dignité morale et dans leurs intérêts temporels. Dans cette lutte, dans ce long duel de huit années, le monastère devait finalement succomber. Ce ne fut pas toutefois sans s'être vaillamment défendu.

C'est l'histoire — parfois piquante — de cette défense obstinée que nous voudrions retracer brièvement. Nous savons que la lutte suscita, de part et d'autre, d'interminables écritures, de nombreux et volumineux factums. La plupart des pièces du procès ont aujourd'hui disparu. Nous en avons conservé toutefois une sorte d'analyse sommaire qui peut les remplacer dans une certaine mesure. Ce document, qui est certainement l'œuvre d'un religieux d'Étival célèbre et fort connu, le père Jean Blanpain [1], alors official de l'abbaye et curé de la pa-

montrés qui avait embrassé, au XVII[e] siècle, la réforme de Servais de Lairuels et se rattachait ainsi à la congrégation dite de l'Antique Rigueur ou de l'Étroite Observance. Cf. Martin : *Servais de Lairuels et la Réforme des Prémontrés en Lorraine et en France au* XVII[e] *siècle*. Nancy, 1893.

1. Jean Blanpain, religieux prémontré de l'Étroite Observance, était

roisse, est intitulé : *Inventaire des pièces concernant l'union de la manse abbatiale d'Estival à l'évêché de Toul, demandée en cour de Rome, en attendant qu'on ait le loisir d'en faire une histoire suivie*[1]. Sans doute cet inventaire ne donne que des indications superficielles et incomplètes ; il faut ajouter même que, lorsqu'il l'a dressé, Blanpain n'avait plus à sa disposition toutes les pièces du procès ; il regrette, tout le premier, à diverses reprises, la disparition, fortuite ou voulue, d'un certain nombre. Néanmoins, tel qu'il est, ce document est précieux. Il nous permettra de reconstituer de façon exacte, dans ses grandes lignes au moins et dans ses traits saillants, un épisode curieux des derniers temps de l'abbaye

---

alors un des membres les plus distingués et les plus en vue de cette congrégation. Né en 1704 et entré comme novice à l'abbaye de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson en 1719, il avait fait profession en 1721. Envoyé à Étival, il y avait enseigné successivement la rhétorique, la philosophie, la théologie et le droit canon. D'abord lié d'une étroite amitié avec Hugo, dont il fut pendant longtemps le collaborateur et le secrétaire, il s'était brouillé avec lui pour des motifs que nous ignorons, et, quelques années avant la mort du célèbre abbé, il avait dû quitter Etival et se retirer au prieuré de Nancy. Après la mort de Hugo, il était revenu dans son ancienne abbaye, où il remplissait, à l'époque où nous le rencontrons, les fonctions de curé et d'official. Blanpain est l'auteur de diverses publications dont plusieurs ne sont pas sans valeur. Cf. Calmet, *Bibliothèque lorraine*, Art. *Blanpain* et Digot, *Éloge historique de Charles-Louis Hugo, abbé d'Étival*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* de 1842.

1. Ce document fait partie d'un recueil manuscrit de la bibliothèque du grand séminaire de Nancy qui renferme différentes pièces relatives à Hugo ou aux Prémontrés. Il comprend 25 pages in-folio. Que cet *Inventaire* soit l'œuvre de Blanpain, aucun doute à cet égard n'est possible. Si l'attribution n'est pas faite en termes explicites, il suffit, pour en être convaincu, de rapprocher l'écriture de ce document d'autres pièces manuscrites, lettres ou notes diverses, qui sont certainement du même religieux.

d'Étival, qu'il pourra n'être pas sans intérêt de faire revivre[1]. Outre que cette étude apporte une contribution, qui n'est peut-être pas sans utilité, à l'histoire particulière d'un de nos plus grands et de nos plus célèbres monastères lorrains, il pourra s'en dégager encore, si je ne m'abuse, pour l'histoire générale de l'ancien régime, un intérêt plus profond et de portée plus haute. Elle nous montrera, une fois de plus, dans quelle situation, parfois étrangement complexe, pouvait se trouver, en Lorraine, un établissement monastique comme celui d'Étival, entre la cour de Rome et l'évêque de Toul, d'une part, entre cette même cour de Rome et les pouvoirs séculiers, d'autre part, comme aussi entre ces pouvoirs séculiers eux-mêmes, je veux dire entre la Lorraine et la France, enfin, au sein de la congrégation, entre des éléments divers, français et lorrains, dont les influences respectives se contrariaient sans cesse et parfois s'opposaient. Un tel état de choses devait fatalement donner lieu à bien des intrigues, et le spectacle de ce chassé-croisé diplomatique, si j'ose ainsi parler, qui s'engage et se renouvelle presque sans interruption, pendant huit années, entre ces divers facteurs en contact perpétuel et par conséquent en perpétuel conflit, ne pourra être qu'intéressant et instructif[2].

---

1. Il ne faudra pas oublier cependant que Blanpain, religieux d'Étival, se fait l'avocat de son monastère, et que ce sont les éléments d'un véritable plaidoyer *pro domo* qu'il se proposait de réunir dans l'*Inventaire* qui nous a été conservé et qui nous servira de guide.

2. Presque tous les éléments du travail qui va suivre sont empruntés, à moins d'indication contraire, à l'*Inventaire-journal* de Blanpain, que nous suivrons de près et que souvent nous ne ferons que reproduire.

I

Charles-Louis Hugo, évêque titulaire de Ptolémaïde et dernier abbé régulier d'Étival, était mort le 2 août 1739, dans la soixante-douzième année de son âge et la cinquante-quatrième de sa profession religieuse. Dès l'année 1735, il s'était adjoint, comme coadjuteur avec future succession dans le gouvernement de l'abbaye, le P. Charles Saulnier, alors prieur du monastère, espérant assurer ainsi, pour longtemps encore, à Étival, le maintien de la régularité. Mais une mort cruelle et prématurée avait brusquement déjoué ses projets. Il avait vu, le 4 janvier 1738, le P. Saulnier, son ami, le confident de ses pensées, son fidèle et dévoué collaborateur, rendre le dernier soupir entre ses bras, et, Saulnier mort, il n'avait pu être question de lui donner un successeur dans la charge et la dignité de coadjuteur : les cours de France et de Lorraine, alors en instance pour obtenir le droit de nomination dont nous avons parlé plus haut, s'y seraient, sans aucun doute, formellement opposées. Aussi lorsque, quelques mois à peine après Saulnier, Hugo descendait à son tour dans la tombe, l'avenir s'annonçait-il gros d'incertitudes pour l'abbaye. Les appréhensions que l'évêque de Ptolémaïde avait laissé entrevoir dans le testament auquel il avait confié, le 20 février 1738, ses dernières volontés, n'étaient que trop fondées; sa clairvoyance avait deviné juste et les événements ne devaient pas tarder à justifier ses craintes [1].

1. Voir, dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine* de

Trois jours, en effet, s'étaient à peine écoulés depuis la mort de l'abbé Hugo, que M. Bazelaire de Lesseux, lieutenant général du bailliage de Saint-Dié et subdélégué de M. de la Galaizière, signifiait aux religieux du monastère d'Étival, de la part de Stanislas, défense expresse d'élire un nouvel abbé. Le prieur, alors le P. Jean Desbœufs, dut donner par écrit l'assurance que l'on se conformerait aux ordres de la cour et qu'il ne serait procédé à aucune élection.

Cependant, les négociations entamées à Rome avaient suivi leur cours et l'on venait d'apprendre, sur les entrefaites, que Clément XII, cédant aux sollicitations des gouvernements français et lorrain, leur avait accordé, par l'indult du 15 janvier 1740, les privilèges sollicités. C'est en vain que les religieux d'Étival, après la concession de l'indult et avant son enregistrement par le Parlement de Paris et la cour souveraine de Lorraine, avaient essayé de conjurer le péril qui les menaçait. Ils avaient écrit au P. Nicolas Meyers, religieux de Tongerloo [1], alors président du collège de Saint-Norbert et procureur général de l'ordre de Prémontré [2] en cour de Rome, de mettre un *nihil transeat* au tribunal romain de la Daterie et partout ailleurs où besoin serait. Mais leurs efforts furent inutiles et l'on apprit bientôt que l'abbaye d'Étival avait

---

1896, notre travail intitulé : *Testament de Charles-Louis Hugo, évêque de Ptolémaïde et dernier abbé régulier d'Étival*, p. 195-210.

1. Tongerloo, en Belgique. On y voit encore aujourd'hui une abbaye de Prémontrés. Cf. Martin : *Servais de Lairuels et la Réforme des Prémontrés*, p. 81, note 3.

2. Le P. Meyers était procureur général de tout l'ordre ; ce n'était donc pas le représentant attitré de la seule congrégation de l'Étroite Observance.

été offerte par le roi Stanislas au cardinal de Tencin lui-même. L'abbaye de Saint-Paul de Verdun [1], il est vrai, étant venue à vaquer, à quelque temps de là, par la mort du cardinal Ottoboni [2], comme elle était d'un meilleur rapport que celle d'Étival, le cardinal de Tencin la préféra et le roi Très-Chrétien l'en gratifia. Mais l'abbaye d'Étival n'était pas sauvée pour cela. Il fut question dès lors de la donner à l'évêque de Toul, Mgr Scipion-Jérôme Bégon [3].

Les religieux avaient cru d'abord qu'il s'agissait simplement de transférer l'abbaye en commende au prélat [4], et c'est sur ce point qu'ils avaient fait porter leurs protestations. De longs mémoires avaient été envoyés par

1. L'abbaye de Saint-Paul, située à l'extrémité de la ville de Verdun, vers le nord, avait été occupée d'abord par les Bénédictins, puis, à partir du XIIe siècle, par les Prémontrés. Elle était en commende depuis 1575.

2. Le cardinal Pierre Ottoboni avait reçu l'abbaye de Saint-Paul en commende des mains du roi de France en 1716. Il la conserva jusqu'à sa mort arrivée en 1740.

3. Un instant Stanislas avait eu l'intention de donner Étival à son grand aumônier, M. de Zalouski, qui était déjà grand prévôt de Saint-Dié et abbé de Villers-Bettnach. Mais il ne fut pas donné suite à ce projet.

4. Au commencement du XVIIIe siècle, l'évêché de Toul, ruiné par les guerres de l'époque précédente et les divers fléaux qui avaient désolé le pays, était un des plus pauvres de France et recevait un secours de la caisse générale du clergé. Cf. Mathieu, *l'Ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois*, Paris, 1878, p. 126. C'est ce qui explique l'insistance avec laquelle l'évêque va réclamer l'union des revenus de la mense abbatiale d'Étival à sa crosse épiscopale. A ce propos, notons en passant quelques inexactitudes qui ont échappé, sur ce sujet, au savant auteur de *l'Ancien régime dans la province de Lorraine*, loc. cit. Ce n'est pas la commende viagère de l'abbaye d'Étival, mais l'union perpétuelle de la mense abbatiale que Mgr Bégon sollicite et obtient. D'autre part, l'union ne subsista pas jusqu'à la Révolution, mais jusqu'à l'érection du siège épiscopal de Saint-Dié seulement, c'est-à-dire jusqu'en 1777.

eux en cour de Rome, pour établir que jamais leur abbaye n'avait été soumise au régime de la commende, et qu'elle avait alors plus que jamais besoin d'un abbé régulier. Ils ajoutaient qu'en tout cas l'évêque de Toul « était l'homme le moins propre de tous à l'occuper », lui qui « s'en était déclaré l'adversaire d'une manière solennelle, en avait attaqué les droits et fatigué le dernier titulaire avec éclat [1] ». Bref, par toutes sortes de bonnes raisons, ils demandaient qu'Étival fût maintenu en règle.

Mais bientôt on apprit au monastère qu'il s'agissait de projets bien plus graves encore. Ce que Mgr Bégon sollicitait, ce n'était pas seulement la commende viagère de l'abbaye d'Étival, mais l'union à perpétuité de sa mense abbatiale à l'évêché de Toul, et par conséquent la suppression même du titre d'abbé [2]. Fort perplexe était la situation des religieux. Accepter les conditions nouvelles d'existence qu'on voulait leur imposer et se soumettre aux désirs et aux volontés du prélat, n'était-ce pas aller contre leurs intérêts et renoncer à l'espoir de revoir jamais à leur tête un abbé régulier? D'autre part, ils ne se dissimulaient pas qu'en résistant aux sollicitations dont ils étaient l'objet, ils s'aliéneraient, pour toujours peut-être, des puissances avec lesquelles ils devaient

1. Voir le récit de ces fameux démêlés de Hugo avec Mgr Bégon, au sujet de la juridiction spirituelle, dans Digot : *Éloge de Charles-Louis Hugo,* ou dans Guillaume : *Histoire du diocèse de Toul,* t. IV, pages 52 et suivantes.

2. Ces unions n'étaient pas chose rare alors. Quelques années auparavant, en 1701, une autre abbaye de Prémontrés, l'abbaye Saint-Martin de Laon, avait été pareillement unie à l'évêché de cette ville. La bibliothèque du grand séminaire de Nancy possède aussi un mémoire manuscrit relatif à l'histoire de cette union.

compter et qui pourraient bien, un jour ou l'autre, leur faire ressentir leur mécontentement. Derrière l'évêque de Toul, en effet, il était facile de deviner l'intervention de la cour de Lorraine et plus encore celle du gouvernement de Versailles qui s'était constitué ouvertement l'avocat de Mgr Bégon. Malgré tout, la majorité des religieux qui composaient alors le monastère, à l'instigation surtout, à ce qu'il semble, de Blanpain, se prononcèrent pour la résistance et résolurent de s'opposer, par tous les moyens qui seraient en leur pouvoir, à l'union demandée. Sur leur prière, dès le 10 novembre 1740, alors qu'on ne cherchait encore à Étival qu'à échapper à la commende viagère, l'abbé de Jeand'heures [1], Nicolas François[2], qui était à cette époque vicaire général de la congrégation de l'Antique Rigueur[3], avait écrit au procureur général de l'ordre de Prémontré, à Rome, en faveur de l'abbaye menacée. Il avait même joint à sa lettre une « supplique raisonnée » qui devait être présentée au

1. Jeand'heures, abbaye de Prémontrés réformés, située au diocèse de Toul, non loin de Bar-le-Duc, aujourd'hui commune de Lisle-en-Rigault, canton d'Ancerville, arrondissement de Bar-le-Duc.

2. Nicolas François, prémontré, né à Prény, avait été successivement maître des novices à Sainte-Marie de Pont-à-Mousson, prieur à Nancy et enfin, en 1723, abbé de Jand'heures. Cf. *Bibliothèque lorraine* de Dom Calmet, art. *François*. Il mourut quelque temps après, en 1743.

3. Cette congrégation formait, dans l'ordre général de Prémontré, une congrégation particulière qui avait sa vie et son organisation propres et jouissait d'une certaine autonomie. Elle était gouvernée par son chapitre général, qui se réunissait chaque année et était composé de l'abbé et de deux députés de chaque monastère agrégé, et par un vicaire général élu pour trois ans par le chapitre et accepté par le général de l'ordre de Prémontré. Celui-ci ne conservait guère, en fait, sur cette branche en partie détachée de son ordre, que des droits de préséance et de haute surveillance. Cf. Taïée : *Étude sur Prémontré*, dans le *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. XX, p. 113.

pape. Vers le même temps aussi, M. de Roquevert[1] ayant été élu général de l'ordre de Prémontré, les religieux d'Étival l'avaient complimenté de son élévation et n'avaient pas manqué de profiter de l'occasion pour le supplier, dans les termes les plus pressants, d'intervenir en leur faveur et d'obtenir du cardinal de Fleury, alors premier ministre du roi de France, que leur abbaye fût maintenue en règle. Lorsqu'on eut appris les nouveaux desseins que méditait l'évêque de Toul, des démarches plus actives encore furent faites en cour de Rome pour en prévenir la réalisation. Une procuration en forme fut envoyée, le 21 mars 1741, au P. Meyers qui n'avait été jusque-là que le défenseur officieux d'Étival et qui en devient désormais l'avocat en titre[2], et, quelque temps après, l'abbé de Jeand'heures étant venu, en sa qualité de vicaire général de la congrégation, faire la visite du monastère, on lui fit écrire pour la défense des intérêts de l'abbaye une double lettre, l'une au nonce de Lucerne, de la légation duquel relevait alors Étival, l'autre au pape lui-même[3].

Mais la situation était bien difficile. Mgr Bégon, nous l'avons dit, était fortement secondé par la France, alors toute-puissante à la cour pontificale. D'un autre côté,

1. Augustin de Roquevert, abbé de Clairefontaine près Villers-Cotterets, élu général de l'ordre de Prémontré, en décembre 1740, en remplacement de Lucas de Muin qui était mort le 13 novembre précédent. Cf. Taïée, *Étude sur Prémontré, loc. cit.*, p. 185.

2. Connaissant son faible, les religieux d'Étival annonçaient en même temps au procureur général qu'ils déposaient de l'argent pour lui chez un banquier de Nancy.

3. C'était Blanpain qui avait écrit lui-même cette lettre. Mais elle ne fut pas remise au pape, le procureur général ayant craint qu'elle ne compromît le chef de son ordre avec les puissances.

à Rome même, dans l'entourage du pape, les religieux d'Étival rencontraient peu de sympathie et surtout peu d'appui. Le cardinal protecteur de l'ordre de Prémontré, Annibal Albani, semblait prévenu contre eux [1] et le procureur général lui-même, Nicolas Meyers, après avoir fait preuve d'assez de fermeté, ne devait pas tarder à se laisser aller au découragement. A diverses reprises même, s'il faut en croire Blanpain, sous prétexte de ne pas compromettre le chef de l'ordre avec les puissances — lisez : avec la France — il s'abstiendra, mandataire infidèle, de remettre à leur destination les lettres qu'on lui confie, ou bien se permettra de modifier à son gré les écritures qu'on lui envoie [2]. Enfin les supérieurs majeurs de la congrégation, bien que portés au fond à défendre la cause d'Étival, craignaient eux aussi de se compromettre avec les cours de Lunéville et de Versailles et de s'attirer leur disgrâce.

Ce qui aggravait encore le péril, c'est que ni les religieux d'Étival, ni les supérieurs généraux de la congrégation, n'étaient d'accord sur la ligne de conduite à

1. A la suite, à ce qu'il paraît, d'accusations de jansénisme dont les Prémontrés lorrains avaient été l'objet auprès de lui. Pour se justifier de ces soupçons, les Pères d'Étival envoyèrent au cardinal une attestation d'orthodoxie qui avait été délivrée l'année précédente aux Prémontrés de Lorraine par l'évêque de Toul — qui, ajoute Blanpain, à qui nous empruntons ce détail, ne prévoyait pas qu'Étival dût bientôt s'en servir contre lui.

2. Blanpain, d'ailleurs, le représente sous des couleurs peu favorables. C'était un personnage intéressé et avare. « Quant aux demandes pécuniaires que fait le procureur général, écrit-il, on remarquera dans toute la suite de cette affaire, comme on le sait déjà d'ailleurs, que cet officier est l'homme le plus intéressé qu'on ait jamais vu ; ce qui étonne et qui fâche un peu est son *rogo per amorem Dei* employé pour avoir de l'argent. »

suivre dans les circonstances difficiles que l'on traversait. Plusieurs fois même, — les échos de ces querelles intestines de monastère sont arrivés jusqu'à nous — des conflits faillirent éclater.

Au cours de la visite canonique que l'abbé de Jeand'heures avait faite du monastère d'Étival, on avait longuement discuté la grande affaire alors en cause. Un instant, il avait été question d'envoyer le P. Blanpain à Rome pour y travailler au succès de l'entreprise de concert avec le procureur général et sans doute aussi pour stimuler le zèle de ce dernier. C'était l'avis de tous les religieux présents et de l'abbé de Jeand'heures lui-même. Mais le prieur de Saint-Paul de Verdun, le P. Menessier, qui assistait le vicaire général dans sa visite, s'y était opposé formellement, donnant comme raison de son refus que cet envoi d'un religieux d'Étival à la cour pontificale irait contre le gré des rois, du roi de France aussi bien et plus encore que de Stanislas, et pourrait exciter ces puissances contre la congrégation. Le P. Charton, prieur du monastère d'Étival, était alors absent. Étant revenu sur les entrefaites, il se rangea à l'avis du P. Menessier [1] et s'opposa au départ de Blanpain. Ce fut en vain que l'abbé de Jeand'heures et la majorité des religieux persistèrent dans leur sentiment. Des deux côtés on fit valoir ses raisons, il y eut même de « gros mots » dits, ajoute le curé d'Étival, mais personne ne partit [2].

---

1. Le P. Menessier avait été autrefois le professeur du P. Charton et avait conservé sur lui un grand ascendant.

2. Le P. Blanpain, du reste, avoue que personnellement il tenait peu à partir, ne voyant à ce voyage, pour son compte, que des inconvénients. « De mon côté, écrit-il, je n'épargnai rien pour engager douce-

Du moins, si l'on ne faisait pas le voyage de Rome, ne serait-il pas utile d'entreprendre celui de Lucerne[1] pour essayer de gagner le nonce à la cause d'Étival? Les visiteurs partis, on décida, sur le conseil de Blanpain, de consulter à cet égard les abbés voisins de Senones et de Moyenmoutier[2]. Tous deux, ce dernier surtout — c'était alors D. Barrois — crurent plus sage et plus opportun de s'abstenir même du voyage de Lucerne: « Avec sa prudence ordinaire, écrit encore le curé d'Étival, dom Barrois nous en fit voir tous les inconvénients; il nous fit surtout observer que Mgr le nonce demandait le secret... et que quand il ne s'en serait pas expliqué, nous aurions dû le supposer, attendu que ces ministres de la cour de Rome, qui sont en chemin de faire une plus grande fortune, évitent avec soin de se compromettre avec les puissances, surtout avec une puissance aussi formidable et aussi respectable qu'était alors la France, dans l'Europe et surtout à Rome[3]. »

---

ment le R. P. prieur d'Étival à ne pas consentir au projet; outre que je sentais la délicatesse et les dangers d'une pareille démarche, ma santé ne me permettait pas alors d'entreprendre un voyage si long, ni de m'exposer à passer quelque temps dans un climat si différent du nôtre. Mais la plus forte raison que j'employai auprès d'un homme qui n'aimait pas de débourser fut de lui dire que je ne partirais pas qu'on ne me consignât une somme considérable en espèces ou en lettres de change : je réussis. »

1. Lucerne était alors la résidence du nonce. Ce prélat semblait favorablement disposé pour Étival. Quelque temps auparavant, il avait écrit à D. Calmet, sur l'ordre du cardinal Valenti, secrétaire d'État, une lettre « éloquente et gracieuse » où il lui demandait ce qu'il pensait de l'union sollicitée par l'évêque de Toul. L'abbé de Senones en avait aussitôt envoyé copie à Étival.

2. Les trois abbés de Senones, Moyenmoutier et Étival vivaient d'ordinaire en excellente harmonie et il n'est pas rare de les voir ainsi se demander réciproquement conseil ou assistance.

3. « Une lettre postérieure de Mgr le nonce, ajoute Blanpain, fait bien voir que M. de Moyenmoutier pensait juste. »

Bref, à sa grande satisfaction, s'il faut l'en croire, Blanpain — car c'est lui qui était l'âme de toutes ces négociations et c'est lui encore qui, en cas d'envoi d'un religieux, eût dû partir — ne partit pas. Il ne fut plus question désormais d'aller soit à Lucerne, soit à Rome, et l'on continua à traiter les affaires à distance.

Les semaines et les mois qui suivirent furent employés par les religieux à faire faire, en cour de Rome, démarches sur démarches. Une congrégation consistoriale, composée de quatre cardinaux et de cinq prélats, avait été nommée par le pape pour examiner l'affaire. Elle avait été convoquée d'abord pour le 21 mai 1741. Mais le P. Meyers ayant fait observer qu'il était de toute justice et de toute convenance de laisser à Étival le temps de préparer ses réponses, elle avait été renvoyée, sur ses représentations, à une date ultérieure. Les religieux ne manquèrent pas de mettre ce délai à profit. Ils réunissent leurs moyens de défense et, dès le 19 juin 1741, les envoient au procureur général. Ils essayent de gagner à leur cause le cardinal Lercari qui jadis, alors qu'il était encore secrétaire d'État de Benoît XIII, s'était déclaré, en diverses circonstances, le protecteur de l'abbé Hugo et le défenseur des droits de l'abbaye [1]. Vers la même époque, après avoir pris leur avis, l'abbé de Senones, D. Calmet, répondait à son tour au nonce de Lucerne qui l'avait consulté, par une lettre où il se faisait leur avocat et l'interprète fidèle de leur pensée. En même temps, on réveille le zèle du

1. Il est vrai que cette démarche resta sans résultat. « Nous ne savons pas que cette lettre ait opéré quelque chose, écrit Blanpain, il y a même lieu de douter si le procureur général la rendit. »

P. Meyers qui, « devenu tremblant, écrit Blanpain, essayait de communiquer aux religieux d'Étival son découragement ». Il se permettait, paraît-il, de modifier à sa façon, avant de les livrer à l'impression, les mémoires qu'on lui confiait[1] : on exige de lui qu'il les fasse imprimer désormais tels qu'on les lui envoie et qu'il en adresse un exemplaire chaque fois à Étival après l'impression. A quelque temps de là, enfin, les religieux apprenaient que le cardinal Valenti, secrétaire d'État, avait reçu en communication et favorablement accueilli les deux lettres confidentielles qu'eux-mêmes et l'abbé de Senones avaient adressées au nonce de Lucerne. Bref, à la cour pontificale, l'affaire d'Étival semblait se poursuivre au mieux des intérêts du monastère.

Mais là n'était pas le danger immédiat et prochain. « Tandis que nos affaires prenaient une face riante en cour de Rome, ajoute Blanpain, le tonnerre grondait sur nos têtes et nous menaçait sur les lieux. » Il fallait aussi compter, en effet, avec les puissances — lisez : avec les gouvernements de Lunéville et de Versailles — on ne devait pas tarder à en faire l'expérience.

A la cour de Lorraine, on n'avait pas été sans s'apercevoir que Blanpain était le principal meneur de l'opposition aux projets de l'évêque de Toul : aussi fut-il la première victime menacée. Dans le cours de l'année 1741, un conseiller d'État de Stanislas, M. Marcol, étant venu passer quelques jours à l'abbaye d'Étival avec

1. « Pour trancher de l'homme nécessaire, il trouvait toujours à redire à nos écritures, écrit encore Blanpain ; mais celles qu'il leur substituait de sa façon valaient beaucoup moins. »

l'abbé de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson, Nicolas Félix et quelques autres personnages de distinction[1], avait été chargé par M. de la Galaizière d'avertir le curé d'Étival que s'il continuait à se mêler encore « d'écrire et de travailler contre M. de Toul en cour de Rome », il se verrait infliger une lettre de cachet. Sur le conseil de Marcol qui, au reste, fort bien disposé pour lui, s'était acquitté de sa mission avec toute la courtoisie dont il était capable, Blanpain, sans perdre de temps, avait adressé au chancelier une justification aussi habile que polie. Il lui exposait qu'en sa qualité de curé institué, il n'avait voix au chapitre d'Étival que pour l'élection des abbés. Dès lors, ne serait-il pas injuste de le rendre responsable des résolutions et des actes de cette assemblée ? Blanpain reconnaissait cependant qu'on voulait bien le consulter quelquefois, il s'avouait même l'auteur de la principale partie des pièces d'écriture envoyées à Rome ; mais il affirmait n'avoir fait en cela qu'user de ses droits, comme l'aurait fait le premier avocat venu de Nancy, de Paris ou de Rome : la profession d'avocat n'était-elle pas libre? D'ailleurs, ces pièces ne contenaient rien d'offensant pour M. de Toul, moins encore pour le roi et le gouvernement. Et puis, ne serait-ce pas une criante injustice que d'empêcher des religieux attaqués de produire leurs moyens de défense? Ce serait là une vexation contraire au droit naturel qu'assurément

1. Notamment les deux frères Charvet, François-Dieudonné, seigneur de Blénod et de Jezainville, doyen de la Faculté de droit de Pont-à-Mousson et conseiller au Parlement de Lorraine, et Hubert, alors intendant de S. A. S. le prince Charles-Alexandre de Lorraine, à Lunéville. Cf. Calmet, *Bibliothèque lorraine*, art. *Charvet*.

M. le chancelier ne souffrirait pas dans son tribunal. L'évêque de Toul s'était adressé au pape et avait essayé de lui représenter la convenance, l'utilité, la nécessité même d'unir la mense abbatiale d'Étival à sa propre mense épiscopale : c'était son droit. Mais le pape ayant ordonné que les écritures du prélat fussent communiquées aux religieux d'Étival pour qu'ils consentissent ou donnassent de bonnes raisons de leur opposition, quel crime ceux-ci pouvaient-ils avoir commis en usant du droit qui leur était accordé? Au reste, ajoutait Blanpain pour finir, avec une malicieuse bonhomie, s'il était l'objet d'une lettre de cachet, il espérait bien que le roi ne l'enverrait que dans un monastère où il pourrait servir Dieu et faire de bonnes études; il n'avait donc rien à craindre, cette sorte d'occupation étant son élément et tout monastère étant sa patrie[1].

Mais tout n'était pas fini. Le prieur d'Étival avait été, lui aussi, de la part des gouvernements français et lorrain l'objet de semblables menaces. Moins ferme d'attitude que Blanpain et d'esprit pusillanime, il était resté tout décontenancé de la déclaration de M. Marcol et ne parlait plus que d'accommodement avec M. de Toul. Cependant la majorité des religieux continuaient à se prononcer pour la résistance. Entre eux et le prieur, il y avait chaque jour conférences et discussions. Enfin, après bien des réunions restées inutiles, il fut décidé que cette fois encore on recourrait aux lumières de l'abbé de

1. M. Marcol voulut bien se charger de transmettre au chancelier cette justification et promettre d'en appuyer les raisons. « En fait, ajoute encore le curé d'Étival, je ne doute pas que ce digne magistrat n'ait tenu sa parole ; je n'entendis plus parler de menaces dans ce goût. »

Moyenmoutier, et, sur les conseils de celui-ci et de concert avec lui, — c'était toujours D. Barrois — les religieux d'Étival élaborèrent à l'adresse du cardinal de Fleury, alors ministre de France, un projet de lettre que l'abbé de Jeand'heures, en sa qualité de vicaire général de la congrégation, fut prié ensuite d'écrire et d'envoyer.

Mais l'intervention du cardinal semble n'avoir eu d'autre résultat que de compliquer davantage encore la situation. Mis en demeure de se prononcer, Fleury envoie la lettre que lui avait écrite l'abbé de Jeand'heures à l'évêque de Toul. Celui-ci y répond. M. de Jeand'heures à son tour réplique. Finalement, le cardinal, fort embarrassé, circonvenu d'ailleurs par l'évêque, donne tort aux religieux.

Pendant ce temps, le prieur d'Étival tremblait toujours. Quant à l'abbé de Jeand'heures, ébranlé sans doute, par toutes ces oppositions, dans ses velléités de résistance, il finissait par se rallier, lui aussi, aux projets d'accommodement qu'on lui soumettait et il faisait proposer au prieur tout un plan de concessions. Il lui écrivait en même temps de se rendre à Toul avec un de ses religieux fondé de procuration pour les autres et porteur d'un état bien détaillé des revenus de la mense abbatiale d'Étival. Lui-même s'y rendrait de son côté, et l'évêque, prévenu, les attendrait au jour qui serait fixé.

Mais l'abbé de Jeand'heures avait compté sans les religieux d'Étival. Ceux-ci — deux seulement exceptés, à savoir les Pères Saintin et Poirsin qui se rangeaient au sentiment du prieur — étaient de plus en plus fermement résolus à la résistance. Ils avaient du reste pour les soutenir dans cette voie et l'abbé de Sainte-Marie, Nico-

las Félix, qui n'avait cessé de témoigner de son zèle en toutes circonstances pour les intérêts d'Étival et dont l'influence dans la congrégation était considérable, et le nouveau général de l'ordre lui-même, M. Bécourt[1], qui venait d'être élu récemment et qui leur avait promis, par une lettre du 27 janvier 1742, de les appuyer de tout son crédit contre M. de Toul. De là, au sein de la communauté, des divisions et parfois encore des discussions fort vives.

Le prieur voulait absolument se rendre à Toul, accompagné du P. Saintin, pour transiger avec l'évêque. Mais une procuration de la communauté était nécessaire et les autres religieux, le P. Tremelet, sous-prieur, le P. Balland, procureur, et tous leurs confrères s'obstinaient à la refuser. Un dimanche soir même, les religieux étant rassemblés chez le prieur, une discussion très passionnée s'engagea. Les opposants conjuraient le P. Charton de renoncer au voyage de Toul. De leur côté, le prieur et le P. Saintin persistaient à vouloir exécuter de tout point le programme de conciliation qu'ils s'étaient tracé. A la fin, le débat s'échauffant, on en vint de part et d'autre aux menaces. Charton et Saintin déclarèrent que malgré tout ils étaient résolus à partir pour Toul dès le lendemain ; ce à quoi la communauté répondit, en protestant « que si l'un ou l'autre, ou les deux, se mettaient en chemin pour cette besogne, elle enverrait en poste le Père procureur muni d'une procuration en forme pour s'op-

1. M. de Roquevert étant mort le 30 octobre 1741, après quelques mois à peine de généralat, on avait élu pour lui succéder, le 12 décembre 1741, l'abbé de Dammartin, Bruno de Bécourt. Cf. Taïée. *op. cit.*, p. 185.

poser à tout ce qu'ils pourraient faire ou tenter en leur nom ».

On en resta là. Quelque temps après, il est vrai, trois nouvelles lettres plus pressantes de l'abbé de Jeand'heures arrivèrent à Étival, adressées l'une au prieur, une autre au P. Claude Tremelet, sous-prieur et secrétaire du chapitre, qui devait en donner communication aux religieux de l'abbaye, la troisième enfin au P. Blanpain lui-même, en sa qualité de curé de la dépendance d'Étival, pour qu'il engageât ses confrères des campagnes à consentir à l'accommodement avec M. de Toul. Mais toutes ces démarches restèrent inutiles. Le prieur répondit qu'il ne pouvait déterminer ses confrères à accepter l'union. Le sous-prieur et les religieux s'obstinèrent dans leur vieille résistance, et Blanpain, dans une réponse adroite, fit observer au vicaire général de la congrégation qu'il lui fallait du temps pour voir tous ses confrères curés répandus dans les campagnes et leur communiquer la lettre reçue, et qu'il n'en faudrait pas moins, du reste, « pour amener un chapitre composé de trente-quatre ou trente-cinq têtes à l'unanimité ». Il terminait en engageant M. de Toul à prendre patience.

Cette réponse de Blanpain ne manquait pas d'habileté : « Par là, écrit-il, nous gagnions du temps, sans rebuter personne, et nous comptions de faire juger à Rome notre affaire dans le temps que notre partie adverse y penserait le moins, ce qui arriva effectivement. »

L'affaire, en effet, suivait son cours ; et les religieux, malgré les idées nettement conciliatrices du prieur, malgré aussi les sollicitations de l'abbé de Jeand'heures dont les lettres ne dissimulaient plus guère le mécontente-

ment, s'obstinaient toujours[1]. Sans perdre de temps, ils s'occupaient à faire faire un relevé exact des revenus dont pouvait jouir l'évêque de Toul, pour l'envoyer comme moyen de défense à leurs agents en cour de Rome[2]. En même temps, ils dressaient pareillement un état des deux menses, abbatiale et conventuelle, d'Étival, qu'ils faisaient vérifier par un protonotaire apostolique, Dom Maget[3], curé de Raon, et légaliser par les abbés de Senones et de Moyenmoutier. Le 22 février 1742, enfin, ces mêmes abbés, sur la demande d'Étival et au risque d'encourir à nouveau la colère de l'évêque[4], rédigeaient un rapport des plus favorables, « touchant les mœurs, la capacité, les études et les employs des religieux d'Estival, l'état des bâtimens, de la bibliothèque, de l'église et de la sacristie », le tout pour faire partie du dossier envoyé en cour pontificale.

A Étival, cependant, malgré les nouvelles relativement bonnes qui arrivaient de Rome, on était loin d'être dé-

---

1. Les religieux d'Étival avaient consulté aussi dans cette circonstance divers autres personnages, en particulier le P. Breton, maître des novices à Prémontré, un autre religieux de l'ordre, docteur de Sorbonne, le P. Tournay, prieur de Paret. Naturellement, les avis qu'ils en recevaient étaient partagés, les uns les engageant à la soumission, les autres les encourageant au contraire dans leur résistance.

2. Le 14 février 1742, par exemple, nous voyons un certain M. Hannal de Ligny, beau-frère du P. Lorrain, religieux d'Étival et curé de Xaffevillers, fournir ainsi des renseignements sur l'abbaye de Vaux qui appartenait à l'évêque de Toul.

3. C'était un religieux bénédictin de Moyenmoutier qui exerçait, pour le district spirituel de cette abbaye, les fonctions d'official.

4. Il paraît en effet que M. de Toul, qui eut connaissance de ce rapport après la perte de son procès en cour de Rome, en fut fort mécontent et en fit des reproches très vifs aux deux abbés, surtout à celui de Moyenmoutier.

livré de toute inquiétude. Le chapitre général de la congrégation approchait. Il devait s'ouvrir le 8 avril 1742, à Jeand'heures même. Assurément, on aurait à y traiter la question d'Étival, et les religieux n'étaient pas sans appréhension sur les décisions qui pourraient y être prises. Ils étaient persuadés, et ce n'était pas sans fondement, observe Blanpain, « qu'ils avaient tout à craindre d'une assemblée composée pour la plus grande et la plus forte partie de Français, toujours portés à seconder les vues des puissances et celles de M. l'évêque de Toul ». Ils savaient, d'autre part, « que, de tout temps, leurs confrères avaient regardé avec des yeux jaloux les insignes prérogatives de l'abbaye d'Étival, dont ils n'avaient chez eux rien d'approchant ». Il n'y avait donc pas de témérité à penser que ces confrères ne seraient pas fâchés de voir cette abbaye « de niveau avec leurs maisons[1] ». Enfin, « une autre raison que nos confrères français, ajoute Blanpain, se disaient à l'oreille, c'est que la maison d'Étival avait toujours été comme un boulevard opposé à leurs entreprises de domination dans tout le corps[1]..... Il fallait une bonne fois écraser toutes les

1. « Ils criaient partout, écrit encore Blanpain, que ces prérogatives d'un monastère particulier, si indifférentes à tout le corps dont ce monastère faisait partie, ne servaient qu'à rendre odieux le corps même ; que du vivant de M. Hugo, le clergé de France assemblé avait proteste qu'il n'admettrait plus aux ordres, à l'administration des sacrements, aux bénéfices, aucun chanoine prémontré, si le général de l'ordre et les supérieurs de la congrégation ne désavouaient publiquement et par des actes solennels les démarches de leur confrère l'abbé d'Estival dans la défense des droits de son abbaye. On ajoutait que, tout récemment encore, M. l'évêque de Toul avait déclaré qu'il n'approuverait aucun religieux fait prêtre par des évêques d'Allemagne sur des dimissoires d'Estival. »

1. Un autre grief, en effet, des communautés françaises contre Étival.

têtes renaissantes de cette hydre ». Bref, de la part de la majorité de l'assemblée qui allait se réunir à Jeand'heures, Étival n'avait que trop de raisons d'attendre de l'opposition. Le président lui-même en devait être l'abbé de Jeand'heures, qui était engagé d'honneur à soutenir les démarches qu'il avait faites déjà, et à remplir les obligations qu'il avait contractées, par écrit, envers le cardinal de Fleury aussi bien que vis-à-vis de l'évêque de Toul et du chancelier de Stanislas. Sans doute, les religieux ne suspectaient nullement la bonne foi de cet excellent abbé, « qui s'était réellement mis en tête que c'était l'avantage d'Étival de capituler avec M. de Toul ». A son avis, en effet, ce devait être pour eux « un moyen de sauver quelques pièces du naufrage, au lieu que leur résistance ne leur attirerait que des disgrâces et n'empêcherait pas qu'ils ne perdissent le fond ». Mais, nonobstant la pureté de ses intentions, il n'en était pas moins vrai qu'Étival devait s'attendre à rencontrer dans sa personne un adversaire redoutable.

De son côté, le P. Charton, qui, en sa qualité de prieur, devait se rendre au chapitre, n'était pas encore remis de l'émotion que lui avait causée la menace d'une lettre de cachet et ne pensait qu'à rendre les armes. Il ne demandait qu'à y être contraint, ou à être au moins appuyé « par les principaux du corps », pour sauver les dehors. Or, cet appui, ne le trouverait-il pas tout naturellement au chapitre général ? Quelle apparence, dès

---

était que, tout récemment, c'était dans ce monastère qu'avait été formé le projet de division et de séparation des provinces.

lors, conclut mélancoliquement le curé d'Étival, d'échapper à tant de dangers!

Néanmoins, alors que tout semblait perdu, le salut, continue Blanpain, partit de la main même qui menaçait de porter des coups mortels. Voici dans quelles circonstances. Le P. Charton, se rendant au chapitre à Jean-d'heures, avait passé par Lunéville, Nancy, Pont-à-Mousson et y avait vu ses amis. Ces amis l'ayant affermi dans ses desseins et approuvé dans sa manière de voir, il s'était ouvert publiquement à eux des projets qu'il méditait, et avait proclamé hautement, à l'abbaye de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson, en particulier, que le temps était enfin venu « de tirer raison d'une cohue de religieux toujours opposés à ses vues », et qu'il était bien décidé à faire éloigner, au prochain chapitre qui allait se tenir, tous ces mutins. Et, en veine de confidences et de révélations, il avait été jusqu'à laisser entendre qu'il savait, de source certaine, « de la cour où il avait passé et où il avait tant d'amis, qu'il y aurait bon nombre de lettres de cachet contre les religieux opposants ».

Ainsi exprimée à Sainte-Marie, cette nouvelle ne tarda pas à être colportée, « comme il est d'usage dans les monastères », ajoute malicieusement Blanpain, et bientôt elle arrivait à Étival. Grande fut l'agitation qui en résulta parmi les religieux. C'est de là cependant que devait leur venir le salut : *Posuitque rumorem ante salutem.* Jusqu'alors ils n'avaient craint sérieusement en définitive que pour leur église. Menacés, ou se croyant menacés dans leurs personnes, ils redoublent d'attention et de vigilance. On tient conseil. Si le P. Charton réussissait, comme on lui en prêtait le projet, à faire sortir d'Étival

le sous-prieur, le procureur et tous ceux des religieux qui s'opposaient à ses desseins, et à les remplacer « par des gens peureux, de sa trempe et de celle d'un Poirsin », c'en était fait — il n'y avait aucun doute possible à cet égard — des droits pour lesquels on avait lutté avec tant d'énergie, et tout était à jamais perdu. A tout prix, il fallait prévenir ce péril sans tarder et agir efficacement auprès du chapitre qui allait s'ouvrir. C'est à quoi se décidèrent les religieux. Par un raffinement de diplomatie, il fut décidé qu'on enverrait aux Pères capitulaires, assemblés à Jeand'heures, une lettre où l'on paraîtrait se rallier aux vues de Mgr Bégon, mais en posant à cette adhésion des conditions si avantageuses pour Étival et si contraires à la façon de penser du prélat qu'elles ne pussent jamais être acceptées.

Auparavant, toutefois, on crut sage de s'assurer si effectivement la cour avait lancé contre les religieux d'Étival des lettres de cachet. On avait, en effet, quelque raison d'en douter. En conséquence, le P. Léopold Perrin fut envoyé sur-le-champ à Lunéville. Il devait y voir un grand seigneur de sa connaissance, qui avait accès et crédit à la cour, et fort obligeant du reste, M. de Contrisson, gouverneur de la ville et du château de Ligny, et lui demander ce qu'il en était de la rumeur qui circulait. Au cas où la nouvelle se fût trouvée exacte, le religieux devait remettre à M. de Contrisson le double de la lettre qu'on venait de rédiger pour le chapitre général, afin que ce personnage la transmît lui-même au chancelier et obtînt, par ce témoignage apparent de soumission, le retrait des lettres de cachet.

Parti d'Étival sur le soir, à la tombée de la nuit — la

chose pressait — Perrin arrivait à Lunéville le lendemain matin. Mais un fâcheux contretemps l'y attendait. M. de Contrisson venait de mourir, il était en bière, et le religieux ne put qu'assister à ses obsèques. Un instant déconcerté par cette singulière rencontre, Perrin s'avisa d'aller voir l'intendant du prince Charles-Alexandre de Lorraine, M. Charvet, qu'il connaissait apparemment pour l'avoir vu jadis à Étival[1]. Ce personnage voulut bien se prêter aux désirs des religieux, et des informations prises officieusement par lui, il résulta de la façon la plus certaine que le bruit des lettres de cachet n'avait aucun fondement. Étival pouvait donc se rassurer.

Tranquilles de ce côté, les religieux, aussitôt le retour du P. Perrin, n'en envoyèrent pas moins au chapitre général l'acte habile — pour ne pas dire hypocrite — dont nous avons parlé[2]. Ils y disaient, en substance, que si telle était la volonté des supérieurs majeurs de la congrégation, ils se résigneraient à consentir enfin à l'union. Mais à ce consentement ils posaient diverses conditions : la juridiction spirituelle ou quasi épiscopale, tout d'abord, dont jouissait l'abbaye sur tout le territoire avoisinant, serait laissée au prieur et aux religieux, sans qu'il fût loisible à M. de Toul de s'y immiscer, par lui-même ni par aucun de ses officiers. De plus, de la mense abbatiale on distrairait, avant la cession, tous les droits de justice, haute, moyenne et basse, qu'exerçait antérieurement l'abbé sur tout le ban d'Étival, pour les unir à perpétuité à la mense priorale et conventuelle, ainsi que les

1. Voir plus haut, p. 110 note.

2. Ici encore, Blanpain se plaint de ce que les copies de ces actes avaient disparu.

droits divers, utiles et honorifiques, qui y étaient annexés. Ce n'était pas tout encore : les religieux se réservaient, sur les biens mêmes qui constituaient la mense abbatiale, un pré et une maison franche à Wimbach, de même que l'hôtel de l'abbé à Étival avec ses écuries, jardins, appartenances et dépendances[1].

Cet acte et les lettres qui l'accompagnaient produisirent au chapitre, où ils arrivèrent le mardi ou le mercredi, les résultats qu'on en attendait. Les Pères capitulaires les prirent en considération, se disant les uns aux autres : « Ils demandent trop, mais ils se contenteront de moins : *Iniquum petunt ut œquum auferant.* » Un membre du chapitre fut désigné pour donner avis à Mgr Bégon des dispositions dans lesquelles étaient censés être maintenant les religieux d'Étival et pour assister, au nom de la congrégation, aux conférences que l'on croyait devoir se tenir incessamment à Toul au sujet de l'accommodement. De son côté, le vicaire général de la congrégation s'était empressé d'informer l'évêque de l'heureuse issue des négociations et le prélat s'y était laissé prendre. Il crut de bonne foi qu'il allait enfin venir à bout de son entreprise, et il le disait à tout venant. « Bref, il se tranquillisa, écrit Blanpain, au point de ne plus faire de mouvements en cour de Rome. »

Il n'en était pas de même des religieux d'Étival. Pendant que, bercé par les douces illusions auxquelles on l'avait si habilement amené, l'évêque de Toul s'endormait ainsi dans une tranquille quiétude, Blanpain et ses

1. Ils offraient cependant de reconstruire un hôtel pour l'évêque, dans un pré qui se trouvait situé au-dessous de l'abbaye, et d'y joindre les jardins nécessaires.

confrères redoublaient d'activité et écrivaient lettres sur lettres à leur procureur général à Rome pour le presser de faire finir l'affaire. Ils en désiraient la prompte solution avec d'autant plus d'ardeur qu'ils ignoraient encore, au début, ce que déciderait le chapitre de Jeand'heures et qu'ils craignaient que celui-ci ne les forçât d'aller enfin à Toul pour s'entendre avec l'évêque : démarche pour laquelle ils se sentaient, paraît-il, « une répugnance extrême[1] ».

Enfin, le jour de la Trinité de cette même année 1742, arriva à Étival, par la poste de Raon, l'heureuse nouvelle. Une sentence de la congrégation consistoriale venait de donner tort à Mgr Bégon et de consacrer par une décision solennelle les droits de la grande abbaye vosgienne : on refusait à l'évêque de Toul l'union sollicitée par lui. La lettre du procureur général qui en donnait avis aux religieux était du 14 avril[2]. Leur joie fut d'autant plus vive qu'il n'y avait plus, dès lors, parmi eux, de voix discordante. Le P. Charton, en effet, à la suite du chapitre auquel nous l'avons vu se rendre, avait été envoyé comme prieur à Flabémont[3] et le P. Sigisbert Journal l'avait remplacé à la tête du monastère d'Éti-

1. Blanpain.

2. Une deuxième lettre du même, à la date du 28 avril, apportait quelques détails complémentaires. Le procureur général, tout naturellement, y vantait les services qu'il avait rendus, et, plus naturellement encore, réclamait de l'argent en récompense. Il apprenait aux religieux que la demande de l'évêque de Toul avait d'abord été rejetée dans un consistoire général, puis examinée à nouveau et rejetée encore par une congrégation particulière convoquée à cet effet sur la prière du prélat.

3. Aujourd'hui hameau, sur le territoire de Tignécourt, canton de Lamarche, arrondissement de Neufchâteau, département des Vosges. Il y avait là une abbaye de Prémontrés.

val[1]. D'autre part, son *alter ego*, le P. Poirsin, avait reçu l'ordre de le suivre dans sa nouvelle résidence et le P. Saintin, resté seul, s'était facilement rallié, à ce qu'il semble, au parti et aux idées de la majorité. La joie était donc complète et la satisfaction générale. On pouvait croire Étival à l'abri désormais de tout danger et c'est avec une effusion sincère de reconnaissance que le P. Journal put adresser ses remerciements au cardinal Passionei, dont l'intervention dans toute cette affaire, au dire du P. Meyers, avait été d'un grand secours aux religieux.

---

1. S'il faut en croire Blanpain, le P. Charton fut fort étonné et plus mécontent encore de cette translation qu'on lui imposait. Il en fut d'autant plus irrité qu'il s'y attendait moins, et qu'il s'était flatté au contraire de faire sortir d'Étival tous ceux des religieux qui lui faisaient opposition. Le P. Charles Martin, abbé de Cuissy et définiteur de la congrégation, lui ayant demandé un jour à Jeand'heures, pendant la tenue du chapitre, lesquels de ses religieux il désirait qu'on lui conservât, il avait désigné à l'abbé le P. Poirsin dont il avait fait grand éloge : « Eh bien, avait répondu le P. Martin, de tous les religieux d'Étival ce sera le seul qui restera avec vous. » Le P. Charton triomphait de cette promesse. Malheureusement, le prélat l'entendait autrement que lui : en fait, le P. Charton ne se sépara point du P. Poirsin, mais tous deux durent quitter Étival pour Flabémont.

Le prieur, ainsi éconduit de son monastère, ne manqua pas de se persuader qu'il avait été desservi par ses religieux. Lors de son voyage à Lunéville et de sa visite à M. Charvet, le P. Léopold Perrin avait commis l'imprudence de montrer à la femme de l'intendant l'*agenda*, autrement les instructions dont il était porteur. Or, celle-ci avait, paraît-il, le P. Charton en grande estime et professait pour lui une particulière admiration. Trois semaines après, à son retour du chapitre, le prieur d'Étival, de passage à Lunéville, s'étant rendu chez elle et lui ayant fait part de ce qui lui arrivait, elle se persuada que la démarche du P. Perrin avait eu pour but l'éloignement du P. Charton, que l'*agenda* qu'elle avait vu entre ses mains était une pièce d'écriture faite pour lui procurer ce déplaisir... Bref elle le fâcha catégoriquement, nous dit Blanpain, contre le P. Perrin et ceux qui l'avaient envoyé, qu'elle traita — c'était, pour elle, le suprême degré de l'injure — de moines!

II

Grand, comme bien l'on pense, fut l'émoi causé à l'évêché de Toul par cette décision de la cour de Rome. Au moment où le prélat croyait atteindre enfin au but si patiemment et si énergiquement poursuivi, il s'apercevait qu'il avait été joué par les religieux d'Étival, qui triomphaient et à qui en définitive allait rester la victoire.

Mais si cette nouvelle éclata, à Toul, comme un coup de tonnerre par un ciel serein, le trouble qu'elle y provoqua ne fut pas de longue durée. Mgr Bégon, humilié de cette première défaite, voulut prendre sa revanche, et la joie des religieux de la grande abbaye vosgienne ne resta pas longtemps sans nuage. Ils apprirent bientôt que l'évêque recommençait à s'agiter : on savait qu'il envoyait de l'argent à Rome, et que, dans l'intimité, il formulait de nouvelles menaces contre l'abbaye. Sans doute, au début, le procureur général croit pouvoir rassurer ses correspondants. Il leur assure qu'ils n'ont rien à craindre des menées de M. de Toul ; il leur annonce comme une bonne nouvelle que le pape vient d'écrire, à cet égard, à son nonce de Paris ainsi qu'à Mgr Bégon lui-même. Mais bientôt, lui aussi, recommence à trembler ; il prévoit une nouvelle lutte et de nouveaux débats ; il fait savoir qu'il chargera de la défense d'Étival un de ses agents d'affaires, l'avocat Monacelli ; il parle de la nécessité où il va être de mettre un *nihil transeat* tant à la Daterie qu'à la congrégation ou

secrétairerie consistoriale. A la suite de quels incidents ce revirement s'était-il produit, et quels étaient alors au juste les desseins de l'évêque ? Nous l'ignorons. Le P. Blanpain lui-même avoue ne pas le savoir : « Apparemment, ajoute-t-il, M. de Toul avait intérêt à cacher ses batteries et ses projets. » On racontait qu'en diverses circonstances il avait menacé les religieux d'Étival de l'indignation du roi de France ; on le soupçonnait de vouloir maintenant obtenir l'abbaye en commende, n'ayant pu arriver à l'unir à sa mense épiscopale. Bref, ce qui était certain jusqu'à l'évidence, c'est que le prélat ne se résignait pas à l'échec qu'il avait essuyé.

Pendant ce temps, l'inquiétude régnait à Étival et les négociations avec la cour romaine redoublaient. Au procureur général qui, suivant son habitude, ne se lassait pas de quémander, on multipliait les envois d'argent. On tâchait de se concilier les sympathies des cardinaux, en particulier du cardinal Passionei dont on s'efforçait de conserver les bonnes grâces et la faveur, et comme on savait — c'est le P. Blanpain qui se permet encore cette observation légèrement malicieuse, mais bien juste et bien humaine — que messieurs les cardinaux, même les plus désintéressés, n'étaient pas indifférents aux marques de reconnaissance, on envoyait à Passionei, pour reconnaître ses bons offices, des livres rares et curieux. La délicatesse du procédé toucha d'ailleurs le cardinal qui daigna accepter l'envoi, en fit adresser ses remerciements par M. de la Feuille, son bibliothécaire, et donna, à cette occasion, à nos religieux, de nouvelles assurances de sa protection.

Mais l'orage se préparait. Il semble qu'à Étival on en

ait eu le pressentiment ; c'est en vain qu'une lettre du procureur général du 23 août 1743 vient assurer aux religieux « que M. de Toul ne fait aucun mouvement à Rome contre leur abbaye ». Ils redoublent de précautions. Ce même procureur général s'étant chargé, un peu contre leur gré, d'une affaire que les chanoines réguliers de l'abbaye de Belchamp [1] avaient alors à débattre en cour de Rome, ils lui écrivent immédiatement pour lui recommander la prudence. Ils craignent, disent-ils, que la cour pontificale ne soit irritée, si elle vient à apprendre que leur fondé de pouvoirs, ne se contentant pas de défendre les intérêts d'une maison de son ordre, se fait encore l'intermédiaire et l'agent de religieux étrangers. Ils craignent surtout qu'on ne les soupçonne eux-mêmes, à Rome, d'avoir part à ces démarches hardies, ce qui certainement ne pourrait que prévenir l'entourage du pape contre eux. En conséquence, ils recommandent instamment au P. Meyers de n'agir que par-dessous mains, de donner un procureur spécial aux chanoines de Belchamp et de ne paraître en rien par lui-même.

Les religieux d'Étival n'avaient pas tort de craindre. Désormais, en effet, leur cause perd de plus en plus de terrain ; ils se voient abandonnés ; l'opinion leur est de moins en moins favorable. Sur la fin de 1743, le bruit se répand à Rome que leur prieur claustral vient d'être emprisonné par ordre de la cour de Lorraine [2]. Bientôt le procureur général, mécontent d'eux apparemment,

1. Abbaye de chanoines réguliers, actuellement territoire de Méhoncourt, arrondissement de Lunéville, département de Meurthe-et-Moselle.
2. Lettre du procureur général du 6 décembre 1743.

leur mande qu'il renonce à défendre leur cause et les avise qu'il va lever ses *nihil transeat* et qu'ils aient à choisir pour les représenter à l'avenir un autre procureur [1].

Les négociations traînent ensuite en longueur ; mais le désavantage d'Étival est de plus en plus marqué. Personne n'ose prendre en main la défense de l'abbaye. Un certain Michel Ferraville ayant décliné les propositions qui lui avaient été faites à cet égard, le prieur — c'était alors le P. Pierre Cochard — se voit obligé de recourir à un avocat en cour de Rome, Joseph David, et ce n'est pas sans difficulté, à ce qu'il semble, que celui-ci accepte la mission qu'on veut lui confier. Il avait d'abord posé comme condition qu'il lui serait alloué un honoraire annuel de cent écus romains, « ce qui ferait, dit-il, honneur à Étival, et encore, ajoute Blanpain, plus de profit au requérant ». Quelque temps après, il est vrai, il se désiste de cette demande d'appointements fixes. Mais bientôt, lui aussi, se laisse aller au découragement et s'il ne trahit pas formellement les intérêts d'Étival, du moins ne met-il plus guère d'empressement à les faire valoir. Après avoir, au début, agi avec beaucoup de fermeté, mettant des *nihil transeat* partout où besoin était, et protestant bien haut que si M. de Toul voulait remuer,

1. Ce mécontentement était causé, comme toujours, par des raisons intéressées d'ordre pécuniaire. Le P. Meyers se plaignait, en particulier, de ce que la congrégation de l'Étroite Observance, de laquelle relevait Étival, ne lui donnait point d'appointements réguliers. Ce à quoi Blanpain répond en observant que l'Étroite Observance le regardait comme l'homme du général de la Commune Observance et conséquemment comme son adversaire ; c'était la raison, ajoute-t-il, pour laquelle on refusait de l'accréditer officiellement.

il le trouverait sur son chemin, soudain, au commencement de l'année 1747, il fait volte-face et baisse pavillon. Le 8 janvier, il adresse aux religieux d'Étival une lettre où il met en œuvre toutes les ressources de son éloquence pour leur persuader qu'il est de leur intérêt de se rendre au désir des rois et d'accéder à la demande de M. de Toul, que l'ambassadeur de France, M. de la Rochefoucauld venait encore, disait-il, d'exposer et de recommander avec une nouvelle insistance au saint-père lui-même. Il ajoutait que le prélat dataire lui avait assuré que Mgr Bégon s'engageait, en reconnaissance de la cession qui lui serait faite de la mense abbatiale d'Étival, à améliorer la mense priorale et conventuelle de 1,500 livres de rentes annuelles[1].

Mais ces bonnes paroles et ces belles promesses ne réussissaient pas à convaincre les religieux. Ils restaient sourds aux sollicitations, plus ou moins désintéressées, de leur agent et, le 30 janvier 1747, le prieur lui répondait avec la plus grande énergie, au nom de la communauté, que ni lui ni ses confrères ne consentiraient jamais à l'union, sous quelque appât elle pût leur être proposée. Bien plus, des doutes s'élèvent à cette occasion, dans l'esprit des religieux d'Étival, sur la loyauté de leur fondé de pouvoirs, et, le jour même où ils envoyaient à David la lettre dont nous venons de parler, ils en adressaient une autre au procureur général des

1. Quelques jours après, toutefois, il se montrait moins affirmatif et moins absolu. Tout en engageant encore les religieux à la soumission, il leur annonçait qu'il avait obtenu du pape que rien ne serait décidé « avant l'arrivée de leurs réponses et résolutions et sans qu'on ait examiné mûrement leurs raisons ».

Prémontrés pour le prier confidentiellement de veiller sur la conduite de leur agent[1].

Les soupçons des religieux étaient-ils fondés? David trompait-il leur confiance et faisait-il cause commune avec leurs adversaires? Nous avons peine à le croire. Quelques jours après, en effet, nous le voyons, dans une lettre qu'il adresse à Étival, annoncer aux religieux « qu'il s'est donné tant de mouvement et qu'il a crié si « haut que le cardinal Albani, protecteur de l'ordre, « avait promis de ne pas donner son consentement à « l'union demandée par M. de Toul ». Il ajoutait aussi que le prélat dataire était convaincu de la justice de leurs revendications, et faisait savoir qu'il préparait « très industrieusement » un mémoire qu'il présenterait prochainement au pape, avec une lettre soumise qu'il les engageait de leur côté à écrire au saint-père[2].

Mais toute cette bonne volonté était dépensée en pure perte et devait rester inutile. Les religieux d'Étival avaient affaire à forte partie. En vain rédigent-ils à l'adresse du pape, à la date du 20 février 1747, la supplique que Joseph David leur avait conseillée[3]. Quelques mois s'étaient à peine écoulés que, le 5 juin 1747, l'évêque de Toul obtenait de Rome les bulles d'union pour lesquelles il avait tant lutté et, quelques semaines après, l'accommodement entre le prélat et les religieux, prescrit par la cour romaine, avait lieu[4].

---

1. On écrivit aussi dans le même sens à un certain M. Huber, qui avait recommandé David aux religieux d'Étival.

2. Lettre du 28 janvier 1747.

3. L'*Inventaire-journal* de Blanpain s'arrête ici.

4. A la réception des bulles, l'évêque de Toul avait envoyé son secré-

Est-ce à dire cependant que les religieux d'Étival aient perdu entièrement leur temps et leurs peines dans ce long effort soutenu par eux, durant huit années? Non, ils y gagnèrent du moins de ne céder qu'à des conditions avantageuses et honorables pour leur monastère. Blanpain lui-même, dans une lettre qu'il écrit à D. Calmet quelques jours après la solution de l'affaire, le 28 juillet 1747, et que nous avons conservée [1], n'hésite pas à le reconnaître : « Au fond, nous n'avons pas lieu, dit-il, de nous plaindre de notre sort; les intérêts de notre maison ont été ménagés à Rome ; on nous assure une pension annuelle de 1,500 livres de France sur les biens de la mense abbatiale ou des biens à notre bienséance pour la même valeur, à notre choix. On confirme toutes les séparations de menses faites depuis 1606 jusqu'à ce jour et le pape veut que nous jouissions à perpétuité de tous les biens, droits, etc., dont nous nous trouvons actuellement en possession, sans pouvoir être jamais recherchés ni inquiétés à cette occasion sous quelque prétexte que ce puisse être..» et un peu plus loin, parlant encore de leur « longue et obstinée défense », il

---

taire, M. Poincelot, à Étival pour en donner nouvelle aux religieux, qui étaient déjà informés du reste par ailleurs, et leur faire oralement et par écrit des propositions. De son côté, le prieur se mit en campagne « tant pour préparer les voies de conciliation, s'il y avait lieu, que pour dresser des batteries de défense en cas de besoin ». Du reste, tout s'arrangea facilement : le prélat se montra gracieux, et sur son invitation le prieur consentit à se rendre à Toul pour finir l'affaire. (Lettre de Blanpain à D. Calmet, du 28 juillet 1747, conservée au séminaire de Nancy.)

1. Recueil de lettres adressées à D. Calmet appartenant actuellement à la bibliothèque du grand séminaire de Nancy. Dans cette lettre, Blanpain remercie en particulier l'abbé de Senones des « services essentiels » qu'il leur a rendus au cours de cette longue affaire.

déclare que malgré tout, ils n'ont pas lieu de s'en repentir, car « elle leur a valu des avantages considérables ».

Ainsi les conditions matérielles faites au monastère d'Étival étaient loin d'être désavantageuses. Quant à la juridiction quasi épiscopale dont l'abbaye avait toujours prétendu jouir et qui avait été l'objet de luttes si vives et si passionnées au temps de Hugo, les bulles d'union n'en parlaient pas. Malgré les instances faites par les religieux pour que cette juridiction fût « mise à couvert par une clause spéciale[1] », rien n'avait été spécifié à cet égard. Mais, du moins, prétendait-on bien, à Étival, que les choses, sur ce point, resteraient en l'état et les religieux étaient fermement résolus à maintenir leurs anciens privilèges : « Il n'est rien de formellement décidé touchant notre juridiction quasi épiscopale.., écrit encore Blanpain à Calmet, mais aussi il n'est rien qui puisse autoriser M. l'évêque à se la croire attribuée et s'il n'entre pas en composition sur cet article, nous sommes bien résolus de nous pourvoir partout où il conviendra[2]. » Il semble, au reste, que cette question particulière de la juridiction quasi épiscopale d'Étival ne fut pas soulevée. Du moins les échos des discussions qu'elle a pu provoquer ne sont-ils pas arrivés jusqu'à nous.

Telles furent les péripéties diverses par lesquelles passa cette affaire de l'union de la mense abbatiale d'Étival à l'évêché de Toul. Un peu plus tard, il est vrai, lorsque fut érigé le siège épiscopal de Saint-Dié, l'évê-

1. Lettre de Blanpain à D. Calmet, 28 juillet 1747.
2. *Ibidem*.

que de Toul se vit dépouiller de tous les biens et revenus qu'il tenait de la mense d'Étival. Mais ce ne furent pas les religieux du monastère qui en profitèrent et la charge d'abbé n'en fut pour cela pas rétablie. Le nouveau siège seul bénéficia de ce transport. Les bulles d'érection de l'évêché de Saint-Dié, en date du 21 juillet 1777, portaient, en effet, que l'abbaye et la mense abbatiale d'Étival entreraient dans sa dotation[1]. Cette fois encore les religieux durent s'incliner : ç'en était bien fait, à tout jamais, de l'autonomie de l'ancienne et glorieuse abbaye d'Étival. D'ailleurs, ces déchirements et ces coups n'étaient que le prélude de désastres bien plus douloureux qui, moins de quinze ans après, allaient fondre sur ce qui restait d'elle. Depuis 1739, il n'y avait plus d'abbé à Étival. Quelques années encore, et les religieux seront dispersés à leur tour jusqu'au dernier par la tourmente révolutionnaire.

1. L'évêché de Toul reçut, en échange de ce qu'on lui enlevait, l'abbaye bénédictine de Saint-Mansuy-lès-Toul.

LA VAPEUR D'EAU

(POCHADE MÉTÉOROLOGIQUE)

PAR M. C. MILLOT.

C'était un jour de dépression barométrique. Après plusieurs ondées de pluie douce, suivies d'une belle éclaircie de ciel bleu, une giboulée venait d'abaisser brusquement la température d'une façon désagréable, quand je fus arrêté dans la rue par un de nos confrères coutumier de boutades pleines d'esprit. Il me demanda quelques explications sur le temps qu'il croyait bien à tort bizarre, puis, d'un air sérieux en apparence : « Mais enfin, dit-il, pourquoi toutes ces variations, ne vaudrait-il pas mieux qu'il n'y eût pas de temps du tout ? » — « Pas de temps du tout, m'écriai-je interloqué, voilà une abstraction qui ne s'est jamais présentée à mon esprit », et, pour dissimuler mon embarras, je rompis l'entretien par cette plaisanterie facile : « Que deviendraient alors les météorologistes, ne faut-il pas que tout le monde vive ? » Mais j'emportais la flèche plantée dans la blessure. Pas de temps du tout, répétais-je rêveur, est-ce possible à con-

cevoir, car enfin mon spirituel interlocuteur n'a certainement pas voulu dire : « Pas de changements, toujours du beau temps » ; il eût fallu le connaître bien peu pour lui attribuer une pareille banalité.

Pas de temps du tout ! Ce fut une obsession. Je résolus d'en triompher, comme on vainc la peur, par la raison.

En somme, de quoi le temps est-il fait ? Des mille transformations de la vapeur d'eau et de l'activité prodigieuse et incessante qu'elle déploie sous l'action de la radiation solaire. Que seraient donc notre ciel, l'atmosphère, l'aspect de la nature sans la vapeur d'eau ?

J'ose entreprendre de vous exposer le résultat effrayant de mes réflexions à ce sujet et la réponse des physiciens qui se sont posé la même question.

D'abord l'homme ne pourrait être en réalité témoin de l'étrange spectacle que je vais décrire. L'absence de vapeur dans l'air ne pouvant résulter que la disparition de l'eau sur notre planète, et toute vie étant impossible sans l'élément liquide, il faut admettre, pour un instant, que l'eau subsiste, mais incapable de s'évaporer, et que le corps humain, au milieu d'une sécheresse absolue, puisse conserver, dans l'intimité de ses tissus, les soixante-dix pour cent de leur poids d'eau qu'ils contiennent normalement. Débarrassé d'une impossibilité à l'aide de cette hypothèse, je poursuis.

L'air vraiment sec est aussi diathermane qu'il est transparent, ce qui veut dire qu'il laisse passer la chaleur avec la même facilité qu'il est traversé par la lumière. Il ravit donc excessivement peu de calorique aux rayons solaires et ne s'échauffe pour ainsi dire qu'au contact du sol, puis de proche en proche et de bas en haut, à la fois

par conductibilité et par le brassage continu et naturel que les Anglais ont appelé *convection*. Ce terme, introduit dans la science française, s'applique ici au mouvement de l'air chaud, par conséquent plus léger, qui s'élève pour gagner le niveau correspondant à sa densité, la place qu'il abandonne étant prise aussitôt par l'air ambiant. Celui-ci s'échauffe, monte à son tour, et ainsi de suite. Arrivé dans les hautes régions, l'air s'étale en se déversant de toutes parts au-dessus des couches inférieures, il se refroidit par détente et par rayonnement, et va redescendre, plus dense, sur les parties moins chaudes de la surface terrestre. Ainsi se ferme le circuit.

Si donc notre atmosphère n'était composée que d'air sec, voici ce qui arriverait. Pendant le jour, le sol et les objets exposés à la radiation directe du soleil dans toute sa force, prendraient une température au moins égale à celle du sable des plus brûlants déserts, tandis que les parties enveloppées par l'ombre de tous les reliefs seraient à une température incroyablement basse. C'est ce que l'on observe aux grandes altitudes, quand on a laissé au-dessous de soi les neuf dixièmes de la vapeur atmosphérique : les aéronautes, brûlés à la face, sentent leur dos glacé, malgré les fourrures qu'ils ont toujours soin de revêtir. Sur les hauts sommets de l'Asie centrale, de courageux voyageurs, chaudement masqués pour ne pas avoir la peau du visage excoriée dans un air extrêmement sec, ont noté des écarts de près de quarante degrés entre les températures mesurées simultanément au soleil et à l'ombre. Pour concevoir comment de telles différences sont possibles au même instant, il faut considérer que la température résulte de l'action de deux

rayonnements : l'un, intermittent, vient du soleil et fournit du calorique ; l'autre, continu, émane de la terre et en disperse sans relâche la chaleur dans l'espace interplanétaire. On a chaud ou froid suivant que le gain l'emporte ou non sur la perte de calorique.

Aussitôt le soleil couché, et presque sans transition, le rayonnement terrestre agissant seul et dans toute son intensité, abaisserait à un degré polaire la température du sol et de l'air qui le surmonte. Dans ces conditions la vie serait bien difficile pour les animaux supérieurs et certainement impossible pour la plupart des plantes.

Comment agit donc la vapeur d'eau pour empêcher un état de choses aussi désastreux ?

Grâce à son énorme pouvoir absorbant, à sa remarquable capacité pour la chaleur, elle sert à la fois d'écran et de régulateur. En prélevant une part importante de la radiation solaire, elle empêche les rayons du soleil d'arriver trop brûlants sur le sol, et, la nuit, en rayonnant le calorique emmagasiné, elle ralentit la dispersion de la chaleur terrestre dans l'espace. Au-dessus des parties échauffées de la surface de la terre, la vapeur, plus légère que l'air, émise abondamment par l'eau et tous les corps humides, active le mouvement ascensionnel de celui-ci et, par conséquent aussi, l'afflux d'air frais qui vient tempérer la chaleur. En se condensant au-dessus des régions refroidies où elle arrive ensuite, elle restitue la chaleur qu'elle avait employée pour sa vaporisation, en même temps qu'elle donne naissance à un écran nuageux, protecteur contre le froid nocturne. En définitive, elle couvre la terre d'un véritable manteau de chaleur, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

On a comparé souvent, avec raison, la vapeur au vitrage des serres, qui laisse passer les rayons calorifiques lumineux du soleil, mais s'oppose à la sortie des rayons calorifiques de source obscure venant de l'intérieur de la serre. La comparaison est plus exacte encore quand les vitres sont badigeonnées d'une légère couche de blanc, ainsi qu'on le fait parfois pour empêcher les plantes d'être grillées par un soleil trop ardent.

La vapeur est aussi une cause extrêmement active de mouvement dans l'atmosphère. En se formant par évaporation en un point, pour aller se condenser ailleurs, elle produit dans l'air des différences de température et de densité, source des vents les plus variés en force, en direction, comme en propriétés physiques et même physiologiques. Si l'air était tout à fait sec, il n'en existerait pas moins de grands courants aériens dus à l'inégal échauffement de la masse gazeuse aux diverses latitudes, mais ces courants généraux, de même que les brises locales, auraient la plus grande régularité ; enfin il n'y aurait pas d'orages, car si l'on ne sait pas encore comment prend naissance l'électricité atmosphérique, on ne doute pas que la vapeur ne lui serve de magasin et de véhicule.

Ainsi, grâce à la remarquable propriété que possède l'eau de passer de l'un à l'autre de ses trois états — solide, liquide, gazeux — à des températures et sous des pressions facilement et journellement réalisées, sa vapeur répandue dans l'air devient un agent mobile et dynamique par excellence, un accumulateur puissant de calorique, en même temps qu'un régulateur actif de la température.

Nous lui devons aussi les nuages si variés qui décorent

et animent le ciel, les épais entassements mamelonnés, pareils à des montagnes de neige, aussi bien que les plus légères dentelles, à peine visibles sur le bleu céleste, et, dans la tempête, les chevauchées fantastiques des nues échevelées. A elle seule nous sommes redevables des plus beaux phénomènes de coloration : grâce à la propriété absorbante de la vapeur pour la portion bleue du spectre solaire, la lumière transmise montre à nos yeux ravis les admirables combinaisons de teintes jaunes, orangées, rouges, les bordures rutilantes, les traits de feu, splendeurs de l'aurore et du couchant, tandis que réfléchissant activement la lumière blanche, elle contribue pour la plus grande part à sa diffusion, étendant ainsi sur nos têtes un voile blanchâtre qui transforme en un bel azur le bleu sombre du firmament.

Sans la vapeur, en effet, la lumière nous offrirait des contrastes d'une brutalité inouïe, en rapport, du reste, avec ceux de la température. D'abord la voûte céleste serait uniformément d'un bleu noir et profond, rappelant celui des belles nuits tropicales, mais désespérément invariable, et la brillante auréole de l'irradiation solaire, moins étendue en tous sens, permettrait aux étoiles de première grandeur, aux planètes les plus brillantes de se montrer en plein jour, ainsi qu'on peut les voir, paraît-il, du sommet des Andes de Quito. Sur ce fond éternellement sombre, la face éclairée des objets terrestres se détacherait avec un éclat blessant pour la vue, tandis que le reste et les ombres portées seraient d'un noir presque absolu. Les contours, les limites d'ombre et de lumière seraient d'une netteté, d'une sécheresse, d'une crudité odieuse ; rien de fondu, dirait un peintre, nulle teinte dégradée ou

adoucie, pas de clair obscur non plus ; tout éclatant ou tout noir, ce serait sinistre comme le Sahara, « pays de la peur » disent les Arabes, ou plutôt comme un paysage lunaire.

Est-ce tout ? Pas encore. La vapeur diversifie à l'infini les propriétés acoustiques de l'air : les bruits lointains de la campagne, l'horloge du village, le chant des coqs, l'aboiement des chiens, le grincement des essieux de la charrue, la voix humaine, les coups de fusil du chasseur frappent différemment notre oreille le matin, au milieu du jour et le soir, suivant l'état de condensation de la vapeur et le degré d'humidité de l'air. L'angelus, accompagné du gazouillement de l'alouette dans la fraîcheur et la pureté de l'aurore, mêlé à midi au bourdonnement de mille insectes affairés, dans l'air vibrant du chaud de la journée, puis dans le silence et le calme du soir, parle diversement à notre âme ; notre confrère M. Lombard nous l'a dit en des vers charmants.

Il est temps de m'arrêter et de conclure, bien que je n'aie pas tout dit, car je me sens sur une pente qui m'entraînerait trop loin.

Toute la beauté, toute la douceur, toute la variété, toute l'harmonie, toute la poésie de la nature, la vie elle-même dépendent donc de la vapeur d'eau.

Les hommes primitifs adoraient le soleil ; plus forts en physique ils n'eussent pas manqué de diviniser la vapeur, sans laquelle l'astre-roi ne serait qu'un tyran brutal et souvent impuissant ; mais c'eût été toujours glorifier la matière. Combien sommes-nous plus dans le vrai aujourd'hui, quand nous rendons hommage à Celui qui a créé à la fois le soleil pour nous éclairer et nous chauffer, et

la vapeur pour en régler et diffuser la chaleur et la lumière, à l'Auteur, en un mot, des harmonies dont j'ai eu la témérité de vous entretenir.

Pas de temps du tout ; qu'il était imprudent notre confrère !

DU CAUCASE A LA VISTULE

PAR M. R. DE SOUHESMES

I

LE CAUCASE

Langues et costumes. — Les Ossettes. — Une religion éclectique. — Église du IVe siècle. — Les auberges caucasiennes. — Route militaire de Géorgie. — Au col de Krestowaïa. — Le Kazbek. — Prométhée et la colombe de l'arche. — Un passage difficile. — La reine Tamara. — Les passes de Dariel. — Vladicaucase. — L'Elbrouz. — Rostow et Kharkow.

La barrière naturelle élevée entre l'Asie et l'Europe, de la mer Caspienne à la mer Noire, passait jadis pour infranchissable. Les peuples voyageurs qui tentèrent de la traverser furent arrêtés, les uns par la difficulté de l'ascension, les autres par la résistance des habitants, et, renonçant à leur projet, ils cherchèrent un refuge dans les vallées, d'un accès plus facile. Chaque grande fluctuation parmi les peuples, a dit Élisée Reclus[1], devait amener ainsi, au milieu de ces montagnes, de nouvelles épaves de nations. Pline assure qu'on s'interpellait en cent trente idiomes divers sur les marchés de la Colchide, et

1. *Géog. univ.*, t. VI, p. 87.

de nos jours, comme au temps de Strabon, on entend au Caucase soixante-dix langues différentes. Tiflis notamment est une ville essentiellement cosmopolite : les bazars sont arméniens ou persans, les tramways sont belges, notre hôtelier est Autrichien et le coiffeur à la mode est naturellement un Français ; les cafés-concerts sont arméniens ou allemands, car la colonie allemande, groupée dans le quartier de la gare, est nombreuse, compacte, et elle a su conserver, en Asie, la langue et les mœurs de la mère patrie. Les Allemands ont ici leurs *Vereine ;* ils boivent des *halb* d'une bière n'offrant qu'une lointaine ressemblance avec celle de la *Lœven-* ou de la *Spatenbrau,* se réunissent pour chanter des *Lieder* et substituent tout doucement les marchandises allemandes aux productions du pays. Bien loin d'ici, au cœur de l'Asie, dans une modeste maison meublée de Merw, deux méchantes chromos décoraient les murs de ma chambre : elles venaient toutes les deux de Berlin.

Le Caucase est demeuré le Mont des langues, comme l'appelait Abulfeda, et tous ces montagnards, Tcherkesses ou Kabardiens, Lesghiens ou Mingréliens, Imérétiens ou Géorgiens, sont de véritables types de la beauté humaine. Tous beaux, souples, avec des mains d'enfant, une taille de jeune fille et un costume dont la coquetterie met en valeur l'élégance de la tournure. Les Khevzoures, sous prétexte qu'ils descendent d'une bande de croisés, refoulés par les Sarrasins jusqu'aux sources de l'Alazan, endossent la cotte de mailles et l'armure du XIII^e^ siècle ; mais les autres tribus portent toutes la *tcherkesse,* longue robe brune ou grise, s'ouvrant sur une chemisette de soie claire ; huit cartouchières d'argent s'alignent de

chaque côté de la poitrine, et un poignard damasquiné pend à un étroit ceinturon, ciselé comme une pièce d'orfèvrerie. Une toque de fourrure et des bottes complètent ce vêtement d'une rare élégance qui a fini par devenir une sorte de costume national pour tous les Caucasiens, et que les Cosaques eux-mêmes ont fini par adopter. Le vêtement du riche diffère peu de celui du pauvre : entre le voiturier que nous avons photographié à Tzilkani et le beau seigneur géorgien, véritable prince Charmant d'un conte de fées, qui vint à notre aide dans le bazar arménien de Tiflis, le costume est à peu près le même, les armes seules diffèrent. Les armes sont le luxe du Caucasien ; aussi avec quel orgueil il vous montre une de ces belles lames damassées, damasquinées d'or, couvertes d'inscriptions, ciselées comme de vrais bijoux ! Leur trempe est renommée : grâce au tungstène, un *kindjal* géorgien coupe n'importe quel acier. Les poignées sont en ivoire incrusté d'or, et le ceinturon est une étroite lanière de cuir entourée de pendants terminés par des boucles ; le tout couvert d'ornements en ivoire ou en acier bleui, incrustés d'or ou d'argent : c'est d'un très joli effet.

Le conducteur de la diligence qui fait le service de Tiflis à Vladicaucase complète cet uniforme par un revolver ; ce n'est pas que la route soit dangereuse, mais nous allons traverser le territoire des Ossettes, et, avec eux, on ne sait jamais ce qui peut arriver. Les Ossettes forment bande à part au milieu des autres tribus caucasiennes ; descendent-ils des Scythes ou des Alains ? les savants discutent la question. Convertis au christianisme, puis séparés de la Géorgie par les invasions et rejetés dans les

montagnes, ils ont fini par retourner aux idoles ou plutôt ils se sont fait une religion panachée où des réminiscences chrétiennes s'allient aux prescriptions du Coran et à des pratiques empruntées au paganisme. Ainsi, ils croient en Jésus-Christ et révèrent Mahomet, s'occupent de magie et se réunissent la nuit pour prier en rond dans des cirques de dolmens; ils sont polygames et offrent des sacrifices sanglants sur des autels surmontés de la croix.

Les premiers, ils ont capitulé devant les Russes, et, leur livrant la route de Géorgie, il leur ont permis de prendre à revers les Lesghiens et les Tcherkesses dont l'héroïque résistance est demeurée légendaire. La trahison n'a pas porté bonheur aux Ossettes; misérables, à demi sauvages, aussi agiles de corps que lourds d'esprit, ils cultivent peu leur sol ingrat, vivent surtout du produit de leur chasse, et quand un voyageur est surpris par une de ces tourmentes si fréquentes dans les hautes régions du Caucase, ils ne lui portent secours que s'ils n'osent pas le détrousser.

Ayant toujours quelque méfait sur la conscience, ils évitent avec soin les patrouilles de Cosaques et s'enferment dans leurs villages donjonnés, où l'autorité même ne pénètre pas sans difficulté. Ce sont de véritables forteresses embusquées sur les hauteurs, et leurs murailles noircies, plaquées contre le rocher, semblent faire corps avec lui.

Plus confiants que leurs parents, les petits Ossettes descendent sur la route pour mendier; ils suivent en courant les voitures, esquissent des danses guerrières, ou font des tours d'équilibre et d'agilité pour ramasser quelques kopeks. Aux relais, ils vous offrent des mor-

ceaux de pyrites ou de cristal de roche trouvés dans la montagne, et ces gamins, à la mine éveillée, avec leur *papak* à longs poils retombant sur les yeux, sont d'une adresse peu commune : leur pierre manque rarement son but, et un épervier trop hardi en fit devant nous l'expérience.

Le premier relai, Mtskete, est l'ancienne capitale de la Géorgie; elle possède une église construite, au IV^e^ siècle, par le roi Mirian, le saint Denis du pays, mais la poste est tellement loin de la ville que nous avons dû nous contenter d'admirer à distance ses créneaux relevés au XV^e^ siècle. Rien à signaler jusqu'à Ananour où nous avons été visiter une très intéressante église à coupole, contemporaine de celle de Mtskete, et enfermée comme elle dans une double enceinte fortifiée. Un pope, dont la longue chevelure est nouée derrière la tête, nous fait remarquer les inscriptions géorgiennes et les sculptures romanes qui décorent sa façade : le style byzantin, importé d'Arménie, a doté de monuments remarquables les vallées les plus reculées du Caucase, et, demain, nous retrouverons, à Kazbek, les lions enchaînés au-dessus du portail d'Ananour.

A ce propos, on peut constater que les architectes de l'administration russe sont de la force des nôtres : ils laissent tomber en ruines la précieuse église du IV^e^ siècle, mais ils viennent de couvrir à grands frais le clocher voisin d'un magnifique éteignoir en zinc.

Le jour baisse rapidement, nous traversons au petit bonheur deux ou trois torrents qui se sont permis d'enlever la route, et la lune jette sur les bois une délicieuse teinte vert tendre quand nous arrivons à Passanaour,

affamés et transis. Naturellement, il n'y a pas de lit, le garde-manger est vide, et nous serons obligés de passer la nuit le ventre creux, sur un plancher mal odorant; le lendemain, il est vrai, le maître de poste nous réclamera 1 rouble 75, soit environ 5 fr.; n'est-ce pas Alexandre Dumas qui assure que les voleurs, chassés des grandes routes, se sont faits aubergistes?

La seconde journée du voyage offre infiniment plus d'intérêt que la première; à partir de Mlet, la route, s'accrochant au rocher, grimpe au col de Krestowaïa, dont la descente fantastique est un des souvenirs les plus extraordinaires de notre première traversée du Caucase. C'était la nuit, une de ces nuits d'Orient transparentes et limpides qui noyait le paysage dans une teinte mauve, où la lune plaquait çà et là de grandes taches de lumière. Nos trotteurs dévalaient à toute allure, le long des lacets en corniche, où chaque tournant tenait la voiture un instant suspendue au-dessus de l'abîme. La route ne date que du commencement de ce siècle; on assure que si l'on réunissait tout l'argent qu'on y a dépensé, on pourrait la paver en roubles. Au moyen âge, les Génois venaient commercer jusqu'ici, et, si l'on en juge par les traditions locales, ils exercèrent dans le pays une influence dont le souvenir n'est pas encore perdu. C'est à eux que revient l'honneur d'avoir tracé le premier chemin à travers le Caucase, mais il n'en restait plus trace, en 1769, lorsque les Russes franchirent pour la première fois les passes de Dariel. La route militaire est admirablement tracée et la pente moyenne, entre Mlet et Goudaour, ne dépasse pas 4,17 p. 100; elle serpente parmi les rhododendrons et les azalées que Reclus appelle une des gloires

de la flore terrestre, mais les indigènes se gardent bien d'y toucher : la légende répète que cette fleur contient un poison violent qui rend foux furieux ceux qui l'approchent de leurs lèvres.

Après Goudaour, la route atteint son point culminant et une borne, placée au sommet du col, marque la sépation entre l'Asie et l'Europe, à l'altitude de 7.694 pieds (2.346m,67). C'est le passage le plus dangereux : de fortes murailles, de longs tunnels voûtés témoignent de la fréquence des avalanches. Les pentes sont rocailleuses, entièrement dénudées depuis que les Russes, à l'époque des guerres, ont abattu leurs maigres forêts.

Le paysage est sinistre; à gauche, une source ferrugineuse met une large tache sanglante sur les blanches stalagmites du Tereck ; dans le ciel, roulent de gros nuages d'un gris sale, chassés par un vent glacial qui nous fait regretter les températures extrêmes de l'Asie centrale. Au relai de Kobi, nous trouvons heureusement un grand feu et une pleine soupière de *chtchi,* notre vulgaire soupe aux choux, élevée ici à la dignité de mets national. En approchant de Kazbek, nous avons été largement dédommagés de nos peines : le célèbre glacier, admirablement éclairé, dégagé de tout nuage, brillait d'un incomparable éclat et sa blancheur éblouissante assombrissait l'azur du ciel. Le voyageur qui a traversé le Caucase, par le temps gris que nous avions il y a un mois, ne soupçonne pas les splendeurs de la montagne grandiose où la mythologie a placé le drame de Prométhée et où la tradition biblique a fait descendre la colombe de l'arche. Le Titan coupable d'avoir soufflé l'étincelle divine dans la tête de l'homme, c'est le novateur audacieux, le génie vaincu par la force

brutale ; le rameau vert c'est l'espérance qui survit à la défaite.

Est-ce la poésie de ces souvenirs, le charme de ces lointaines réminiscences qui donne au Kazbek sa majesté incomparable ? Les pays historiques auront toujours sur les autres une supériorité indiscutable : l'Himalaya peut dépasser le Caucase de 3.000 mètres, mais il ne sera jamais qu'une obscure montagne auprès de Kazbek qui sert de piédestal à Eschyle.

Après le relai de Kazbek, on s'engage dans une gorge étroite et absolument grandiose. Les roches noires du Dariel se sont entr'ouvertes pour livrer passage au Tereck, et le chemin s'est faufilé à sa suite. C'est un enchantement continu : ici des colonnes de basalte dressent leurs fûts réguliers, pareils à un gigantesque jeu d'orgues ; plus loin, la route semble emprisonnée dans un cirque de rochers infranchissables, et il faut éviter une pluie de pierres tombant des hauteurs voisines. Le chemin est encombré de blocs de rochers dont le moindre eût anéanti, dans sa chute, chevaux, voiture et voyageurs ; il y a là de quoi faire reculer le cocher le plus audacieux, mais un Caucasien ne s'émeut pas facilement, il siffle ses chevaux, leur rend la main, et la lourde voiture s'engage à une allure fantastique sur les rampes étagées au-dessus du Tereck.

Dans le site le plus sauvage, le château de la reine Tamara est planté sur un ressaut du rocher qui barre presque entièrement la vallée ; mais, voyez à quoi tient la gloire ! les tragiques amours de la Marguerite de Bourgogne géorgienne ont été chantées par Rubinstein, et elles ont fait plus pour sa popularité que les victoires qu'elle

remporta sur l'Islam. Plus loin, c'est un fortin cosaque avec de petites tours, de petits créneaux, de petites meurtrières; le tout, fraîchement repeint, semble sortir d'une boîte de jouets, et détonne dans ce milieu austère, plein de légendes et de souvenirs. Au dire de l'antiquité, les passes de Dariel étaient fermées par des portes de fer et une gigantesque muraille, courant de sommets en sommets, barrait tout le Caucase, de la mer d'Azow à la Caspienne. Pline mentionne cette tradition que Mahomet a consacrée, et les voyageurs assurent qu'on trouve encore, aux environs de Derbent, les ruines de cette muraille quasi fabuleuse. Nous chercherions en vain ses vestiges à la sortie du défilé, à Lars, où le maître de poste fabrique d'excellents beignets, et il fait complètement nuit quand nous arrivons à Vladicaucase, à demi morts de froid, mais émerveillés par ce pays fantastique qui peut rivaliser avec les plus célèbres passages de Suisse ou de Norwège.

Vladicaucase offre peu de distractions; quand on a parcouru la longue promenade prétentieusement qualifiée de boulevard, quand on a pataugé dans les allées boueuses du Jardin réservé que le Tereck inonde périodiquement, le mieux est de se réfugier à l'hôtel, mais, là encore, méfiez-vous des enseignes trompeuses : à l'*hôtel de France,* on ne parle pas un traître mot de français. Ce qui est unique à Vladicaucase, c'est le panorama dont on jouit, lorsque la pureté du ciel permet d'embrasser d'un regard toute la chaîne des montagnes. Nous avons eu l'heureuse fortune d'avoir ce rare spectacle qui nous a laissé un souvenir inoubliable. Il avait neigé pendant la nuit et la ligne tout entière du Caucase se présentait sur

un front de 1.100 kilomètres, barrière colossale séparant l'Europe de l'Asie. De la mer Noire à la Caspienne, c'était une muraille de neige dont la blancheur éblouissante détruisait les distances et se détachait violemment sur l'azur assombri du ciel. L'Elbrouz et le Kazbek dominaient toute la chaîne du haut de leurs 5.646 mètres, et leur crête d'un blanc intense, presque sans ombre, se découpait avec une incroyable netteté.

Le chemin de fer marche parallèlement à la montagne, dans une région marécageuse et tellement malsaine qu'on recommande de fermer les glaces des wagons, mais l'étonnante vision se prolonge ainsi pendant plus d'une heure. A mesure que l'on s'éloigne, ce sont les premiers plans qui se fondent dans une buée violette, laissant la ligne des sommets suspendue dans l'espace, et, quand ceux-ci auront disparu à leur tour, quand la steppe infinie s'étendra triste et morne, l'Elbrouz apparaîtra encore planant au-dessus de l'horizon ; enfin demain, après avoir fait plus de 500 kilomètres, nous apercevrons une dernière fois sa masse blanche, s'estompant, pareille à un nuage, au-dessus des flots paisibles de la mer d'Azow.

On met une vingtaine d'heures pour aller de Vladicaucase à Rostow, qui a la vulgarité de la plupart des villes de commerce : de grandes avenues américaines, encore trop neuves, et pas un monument. A chaque coin de rue une aigle impériale, fortement dorée, signale un *Apteka*, et Rostow compte certainement moins d'auberges que de pharmacies.

Le seul quartier curieux est celui du Don; bien que nous soyons un dimanche, les quais sont animés, on dé-

charge des bateaux de pastèques, et les sacs de blé, pesés sur d'immenses balances, vont s'empiler jusqu'à la hauteur des maisons. Si on traverse le Don, on voit la ville s'étager en amphithéâtre au-dessus du fleuve, et Rostow, si vulgaire de près, paraîtra presque pittoresque de loin.

La voie longe bientôt la mer d'Azow, grand lac enchâssé dans de vertes prairies, cerclé d'arbres, entouré de villages, mais, jusqu'à Kharkow où l'on arrive le lendemain, rien ne mérite d'être signalé.

La capitale de l'Ukraine est surtout un centre universitaire. Il faut traverser un canal infect pour atteindre la ville construite sur un plateau ; ses rues, bien ouvertes, ont une jolie couleur ; beaucoup d'arbres, quelques enseignes françaises, mais pas un monument. En vain la cathédrale a fait redorer son dôme et peindre à neuf son haut clocher, en vain les bâtiments universitaires alignent leurs façades prétentieuses, aux réminiscences classiques, Kharkow est une ville très savante, très industrielle, très commerçante, mais elle manque de pittoresque, malgré la riche chapelle rappelant le miracle de Borki et les deux grandes églises que l'on termine en ce moment.

Dans le train, un cireur de bottes et un bouquiniste circulent de wagon en wagon, c'est la seule note caractéristique du trajet, car le pays est plat et sans intérêt. Pour nous rappeler que nous sommes en Russie, le train s'arrête à la station de Soumy : un général descend de wagon, monte à cheval et passe tranquillement la revue d'un escadron formé en bataille à cent mètres de la gare. Il exécute quelques mouvements, la fanfare attaque une marche médiocre, et les cavaliers défilent par quatre, la

jambe fixe, le corps raide et le poing droit sur la cuisse. Le général fait ses adieux aux officiers, monte en wagon et le train se remet en marche : le tout n'a pas duré vingt minutes.

II

KIEW

La couronne d'argent de Saint-Michel. — Sainte-Sophie de Kiew et Saint-Marc de Venise. — La première *lavra* de Russie. — Les catacombes. — 73 candidats à la canonisation. — Enterré vivant. — La calotte de Jean le Souffrant. — Le jardin des Marchands. — Petites Russiennes.

De larges rues sillonnées par des tramways électriques, puis une terrasse d'où l'on domine un grand fleuve, des dômes argentés et des toitures vertes : voilà Kiew. Sa situation rappelle celle de Nijny ; la rive gauche du Dnieper est aussi plate et sablonneuse que la rive droite est abrupte et boisée. La ville étant construite sur la hauteur, on devine les perspectives magnifiques dues à cette position exceptionnellement pittoresque ; joignez à cela que Kiew est la Jérusalem de la Russie, le siège d'une *lavra* célèbre, qu'elle compte cent églises et des couvents fameux. Le plus ancien de tous, Saint-Michel, est en grande vénération, les pèlerins y accourent de tous les points de la Russie ; quand nous entrons, l'église est comble, les chants retentissent et le flot des fidèles se porte vers la châsse de sainte Barbe. Au moment où les pèlerins s'inclinent pour baiser dévotement le tombeau

de la sainte, un moine, assis sous un baldaquin, leur touche le front avec une couronne d'argent.

Laissons l'hetman Bogdan Khmelnitsky caracoler sur son petit cheval cosaque devant Sainte-Sophie, et entrons dans la cathédrale. La tour en style rococo répond mal au reste de l'édifice, vieux de huit siècles et entièrement décoré de mosaïques sur fond d'or. Un sacristain nous conduit aux galeries par des couloirs obscurs et des escaliers tortueux, où des vestiges de fresques profanes excitent la curiosité des visiteurs, et cette église dorée, avec ses grands saints byzantins, dont le regard fixe vous poursuit, évoque le souvenir de Saint-Marc de Venise, mais un Saint-Marc barbare où jamais le Titien n'est passé. Le soleil illumine la vieille basilique, faisant sortir de leur nimbe d'or les saintes images, et les mosaïques resplendissent dans un rayonnement qui avive les couleurs éteintes et rend leur éclat à ces vieux ors ternis par les siècles.

Je laisse à d'autres le soin de célébrer la splendeur des fresques dont le peintre Vasnetzoff décore Saint-Wladimir, et j'arrive tout de suite à la *lavra*. On sait qu'une *lavra* est un couvent d'un rang élevé, à la fois grand séminaire et siège d'un métropolite. Il n'y en a que trois en Russie, et, si la *lavra* de Kiew n'a pas la célébrité et les richesses de Troïtza, elle n'en occupe pas moins le premier rang dans la hiérarchie orthodoxe. Reléguée à l'extrémité de la ville, dans une citadelle où l'on compte plus de couvents que de casernes, ses fortifications en ruines ne sont plus qu'un décor. La Porte Sainte ouvre, en face de l'arsenal, son porche enluminé de fresques naïves ; au delà, une vaste cour, entourée de cellules,

offre un refuge aux pèlerins campés sous les arbres, et un clocher de cent mètres voit les badigeonneurs peindre en bleu et rose les rocailles de ses quatre étages. Dans le fond, la cathédrale de l'Assomption cache des trésors dans l'ombre de ses voûtes mal éclairées, et son iconostase en vermeil, occupant toute la hauteur de la nef, enchâsse dans un cercle de diamants une Vierge miraculeuse, célèbre dans tout le pays. Derrière l'église s'ouvre un escalier couvert descendant à une petite chapelle décorée d'une fresque macabre ; on vous remet un cierge, et, sous la conduite d'un moine crasseux, vous pénétrez dans les catacombes. C'est une longue enfilade de galeries, de cellules et de chapelles creusées dans la pierre ; de loin en loin, une niche avec un cercueil ouvert où un linceul rouge accuse le modelé d'un cadavre. C'est un moine mort en odeur de sainteté, et dont les restes se dessèchent lentement, attendant la décision du Saint-Synode pour être exposés à la vénération des fidèles : on en compte pour le moment soixante-treize en instance de béatification. Plus loin, on voit sortir de terre une tête humaine momifiée, recouverte d'une calotte de soie écarlate ; c'est un moine, Jean le Souffrant, qui se fit enterrer jusqu'au cou, et vécut ainsi pendant vingt ans ; à sa mort, on n'a pas eu la peine de l'inhumer. Les malades, atteints de névralgies, ont recours à Jean le Souffrant ; ils mettent sur leur tête le bonnet du saint et s'en vont guéris pour toujours. Les miracles se produisent surtout pendant les mois de mai, juillet et août : alors la foule des pèlerins est telle que l'on s'écrase dans les souterrains ; et tous les ans on compte quelques fidèles morts étouffés, aplatis contre les murs.

La *lavra* est habitée par quinze cents moines qui, non contents de chanter l'office, exercent toutes sortes de métiers lucratifs : les uns fabriquent des pains bénits et des hosties, les autres impriment des ouvrages ou peignent des images de piété. La plupart des livres liturgiques et des icônes, que tout bon Russe accroche dans sa maison, sortent des presses ou des ateliers de la *lavra*.

On peut descendre au Dnieper, soit par une promenade ombragée, fréquentée par le beau monde de Kiew, soit par un escalier de trois cents marches tombant droit sur le pont suspendu. Le fleuve, sillonné de bateaux peints en couleurs claires et de radeaux, vrais villages flottants, coule majestueusement aux pieds de la ville, juchée tout en haut d'une montagne boisée dont le vert sombre fait briller d'un éclat plus vif les dorures étincelantes des coupoles.

En résumé, Kiew semble vouloir racheter la qualité de ses édifices par leur quantité, mais sa merveilleuse situation en fait une des villes les plus pittoresques de la Russie. Du monument de Saint-Wladimir ou mieux encore de la terrasse du jardin des Marchands, on a une vue comparable aux célèbres panoramas du Hradschin, de Prague, ou du château d'Édimbourg. Kiew a toutes les élégances d'une grande ville, elle en a même, hélas! les odeurs, et quand, le matin, on voit circuler, dans le Krestchatik, les jolies petites Russiennes, gentiment costumées, allant pieds nus, porter le lait de maison en maison, on comprend l'enthousiasme de notre ami Jacobowsky, un Slave rêveur que je soupçonnais d'être quelque peu poète.

III

VARSOVIE

La capitale des juifs. — La vieille Pologne et la jeune Russie. — Les Français du Nord. — Copernic, Paskewitch et Sigismond III. — Un règlement peu démocratique. — Vieilleries. — Cathédrale. — Le parc Lazienki. — Un caprice royal.

Nous avons traversé, sans nous en douter, la capitale des juifs, Berditchew, où, sur une population de 80.000 âmes, on compte 72.000 israélites. Vivant entre eux, ils ne font pas de bonnes affaires, et, bien que l'autorité ait pris soin de les reléguer à cinquante verstes de la frontière, les habitants vivent surtout de contrebande. En entrant en Pologne, on est tout surpris de voir de vraies routes, ombragées de grands arbres, des champs soigneusement cultivés, de beaux villages respirant le bien-être ; ce n'est plus la civilisation hâtive et factice de la jeune Russie, mais une ancienne organisation ayant des traditions, un passé et une histoire. Aussi bien, Varsovie n'a rien d'une ville russe : les dômes orthodoxes sont relégués dans les faubourgs, on ne rencontre plus d'*isvotchik* que sur les voitures de quelques fonctionnaires intransigeants, et, si les enseignes parlent la langue du vainqueur, c'est la police qui l'exige.

Autant qu'un examen très superficiel permet d'en juger, le Polonais est toujours le Français du Nord, insouciant, léger, aimant le plaisir, le luxe et le panache. Il adore le théâtre et la danse, les jolies femmes et les

toilettes élégantes, les chevaux vites et les harnais clinquants.

Nous avons visité consciencieusement toutes les curiosités de Varsovie; on nous a fait voir beaucoup d'églises, Copernic assis dans son fauteuil, Paskevitch dont on n'a pas osé rappeler le mot fameux, et Sigismond III, bien ennuyé d'être sur une colonne si mal équilibrée. Le jardin de Saxe, avec ses portiques et ses vieux arbres, forme, au centre de la ville, un parc agréable, dont l'entrée est sévèrement interdite aux femmes en cheveux : la police est intraitable sur ce point. On nous a mené au quartier juif, dans le jardin Krasinsky, où tous les promeneurs sont coiffés de casquettes en velours noir, d'où sortent des tire-bouchons graisseux et des nez crochus. Aussi j'ai hâte d'arriver à la cathédrale, par un fouillis de rues tortueuses aboutissant à une vieille place aux maisons étroites et élevées ; toutes ont quelque chose d'imprévu, un détail amusant, une enseigne naïve ou un bas-relief curieux. C'est un vaisseau de haut bord, naviguant toutes voiles dehors, sur une mer d'un bleu intense, ou une ronde d'Amours emmenant Bacchus dans un état abominable; partout, des armoiries, des sentences, des monogrammes, des emblèmes, des images saintes : tout le passé de la belliqueuse et catholique Pologne. La cathédrale est construite dans le vieux style gothique du XIII^e^ siècle, assez pauvre pour ne pas nuire aux modestes monuments funèbres que l'édifice renferme. Le chœur cependant possède un célèbre tableau d'autel, un double tombeau orné de belles statues et, en face du siège armorié de Jean Sobieski, un précieux cartel abrite sous ses rocailles une envolée d'Amours effarouchés par la faux du Temps.

Au delà des quartiers élégants du faubourg de Cracovie, s'ouvre une large avenue de tilleuls où les jeunes officiers aiment à parader sous les yeux des belles Polonaises : c'est l'allée d'Ouiazdow. Le tramway la suit bourgeoisement et conduit au parc Lazienki, dont les arbres séculaires encadrent un palais italien se mirant dans les eaux d'un étang. Dans le parc, Stanislas Poniatowski s'est amusé à construire une miniature de théâtre antique; la scène est séparée de l'amphithéâtre par un ruisseau, les arbres en forment le fond, un portique en ruines et quelques statues font les décors; la mousse, le lierre, toutes sortes de plantes ont envahi la scène, escaladé les colonnes, voilé les statues, et maintenant la vigne vierge festonne autour des entablements, secouant au-dessus de l'eau ses feuilles déjà rougies par l'automne. Aux soirs d'été, les blondes Polonaises viendront flirter ici, au son des czarda endiablées, mais aujourd'hui le parc est complètement désert, et le silence des vastes avenues est à peine troublé par le roulement d'une voiture ou les accords lointains d'une musique militaire jouant devant des chaises vides.

En résumé, Varsovie, bien que déchue du rang de capitale, est une grande ville plutôt allemande où la vie paraît facile. Les rues sont gaies, les hôtels confortables, l'Opéra est excellent, et, dût-on me reprocher de faire de la réclame, quand vous irez à Varsovie, ne manquez pas d'aller rendre visite au restaurant Bruhl.

IV

CRACOVIE

Les formalités policières en Russie. — Politesse autrichienne. — La place du Marché de Cracovie. — Messe militaire. — Le Saint-Denis de la Pologne. — La montagne de Kosciuszko. — Une église vouée au bleu. — Le *cidipes* de Pline et les salines de Wieliczka. — Un voyage à la Jules Verne. — ***Finis Poloniæ***.

On ne peut entrer en Russie sans un passeport, visé à l'ambassade, et présenté à la police dans chaque ville où l'on s'arrête ; si l'on veut voyager en Transcaspie, il faut se munir d'une permission spéciale ; une troisième autorisation est nécessaire pour séjourner en Pologne, et on ne peut enfin sortir de Russie sans un permis de la police. Les hôtels, il est vrai, se chargent de la plupart de ces formalités, qui se traduisent simplement par quelques *kopeks* portés sur la note.

Après nous être mis en règle avec l'administration, nous avons, non sans regret, fait nos adieux à Varsovie, et, le lendemain matin, à Granitza, les gendarmes russes examinaient scupuleusement nos passeports, avant de nous laisser franchir la frontière. Elle est marquée par une petite rivière, gardée aussi sévèrement que la Lipona, par où nous sommes entrés en Russie. Un fantassin, baïonnette au canon, immobile au milieu du pont, marque l'extrême limite de l'empire du tzar, tandis que la rive autrichienne ne montrera pas un douanier avant Sosnowitz, où la visite des bagages est toute paternelle.

Souvent, le hasard des voyages m'a fait traverser la

frontière autrichienne, et toujours j'ai été frappé de la douceur et de la complaisance des agents de tout ordre et de tout grade; au reste, si un Lorrain pouvait oublier qu'il est ici en pays ami, les alérions des armes impériales suffiraient à le lui rappeler.

C'est aujourd'hui dimanche et Cracovie présente une couleur extraordinaire. Devant les anciens remparts, flanqués de vieilles tours, toutes coiffées de travers, une foule élégante se promène au sortir de la messe, pour montrer sans doute que les Cracoviennes n'ont rien à envier à leurs compatriotes de Varsovie. De bonnes vieilles rues, en retard de cent ans, conduisent à la place du Marché, entre une église du XIII^e^ siècle et une halle du XIV^e^. Les redingotes blanches à doublures rouges des campagnards tranchent sur les robes roses ou bleu-ciel des paysannes chaussées de grosses bottes; les juifs eux-mêmes ont sorti leurs plus belles casquettes et endossé la lévite des grands jours. Un détachement d'infanterie passe, se dirigeant vers Saint-Pierre, où l'aumônier du régiment va dire la messe militaire : l'église est précédée d'une cour fermée par une rangée de statues d'un rococo exagéré, mais le sermon polonais va nous permettre d'examiner à loisir les troupiers qui nous entourent. Ce sont d'honnêtes paysans blonds, avec de bonnes figures, ouvertes et souriantes; leur propreté fait oublier la saleté du soldat russe; prenez-en un au hasard, donnez-lui la capote grise avec le pantalon rouge, et vous aurez le fusilier Dumanet.

A deux pas de Saint-Pierre, se dresse un rempart perché sur un monticule; d'énormes tours en briques en défendent l'accès, et une rampe ombragée monte au

château où les casernes enferment et assombrissent une vieille cathédrale. Le mystérieux édifice est un vrai dépôt de monuments funèbres; on en trouve dans tous les coins; il y en a de tous les styles et de tous les âges, depuis Casimir le Grand couché, les mains jointes, sous un baldaquin gothique, jusqu'à la statue païenne du comte Potocki, modelée par Thorvaldsen. Le marbre rouge alterne avec le marbre blanc, les statues avec les hauts reliefs, et l'on a recouvert d'un crêpe noir le grand christ d'ébène qui se détache lugubrement sur un fond d'argent repoussé. Une trappe s'ouvre dans le pavé, un sacristain la soulève et nous fait descendre dans une crypte de style roman où Poniatowski et Kosciuszko reposent, auprès de Jean Sobieski, dans la sépulture des rois. Leurs tombes, toujours couvertes de fleurs, sont la dernière manifestation d'un patriotisme qui n'a pas encore renoncé à ses espérances. Du chemin de ronde faisant le tour du château, on domine tout Cracovie, avec ses longues toitures penchées et les clochers pointus de ses trente-six églises; en bas, la Vistule scintille au travers des arbres, et cette montagne aux pentes mathématiques, que l'on aperçoit là-bas, est le mont Kosciuszko, élevé de main d'homme, comme les *khalats* de Tchardjoui ou de Boukhara.

Il faut une heure pour s'y rendre en voiture; la route monte sous les grands arbres et atteint un fort en briques, dont le rouge vif s'exalte au contact du vert intense des glacis. A la porte, une longue pancarte menace du Code pénal les *civilen personen* assez audacieuses pour pénétrer dans la forteresse, mais le cocher n'a pas un instant d'hésitation, et nous entrons au grand trot

dans le fort, à peine défendu par quelques mauvais petits canons. Un casernier débonnaire nous ouvre une porte, et nous voici grimpant le sentier en escargot qui contourne les pentes géométriques de la butte; celle-ci occupe exactement le centre du fort et permet de constater qu'il ne tiendrait pas un quart d'heure devant une batterie de campagne; aussi bien, l'artillerie de la place, comme le sabre de M. Prudhomme, est disposée de manière à défendre la ville et au besoin à se tourner contre elle. Vu à cette distance, Cracovie joue la grande ville, le château a bon air, le pays est riant, et, si vous avez eu un beau soleil, l'excursion à la montagne de Kosciuszko sera un des meilleurs souvenirs de votre séjour à Cracovie.

Ce matin, errant par la ville, j'avise un clocher effilé, drôlement surmonté d'une couronne; Sainte-Marie est une église vouée au bleu : on a rehaussé d'indigo les sculptures dorées des stalles; sous la voûte peinte en cobalt l'encens monte en nuages azurés, tandis qu'un rayon de soleil, filtrant à travers un vitrail, coupe la nef d'un grand trait de lumière où danse une poussière d'or, et jette une teinte mauve sur le merveilleux triptyque sculpté par Veit Stoss. Derrière la vieille église, dans l'étroite ruelle qui en contourne le chevet, j'ai découvert un coin du moyen âge le plus pur : une pauvre petite chapelle, bien humble et toute mutilée, des voûtes tachées de moisissures, des grilles rongées par la rouille, et au fond, dans le grésillement monotone des cierges, quelques vieilles femmes agenouillées devant l'image de sainte Barbe.

On ne peut venir à Cracovie sans visiter les salines de

Wieliczka, où le chemin de fer conduit en trois quarts d'heure. A la gare, d'atroces voitures, auprès desquelles la *terentass* elle-même passerait pour suspendue, mènent rapidement à l'entrée des salines, où nous voyons sautiller un être informe, vêtu d'une chemise blanche d'où émergent seulement une tête et un pied : la tête est intelligente, le pied est énorme. Le malheureux n'a qu'une jambe et pas de bras, serait-ce un de ces fabuleux *cidipes* de Pline, dont parle la chronique de Nuremberg? Glissons-lui dans la bouche quelques *heller,* et entrons au bureau des salines, où plusieurs visiteurs attendent déjà; parmi eux un jeune ménage viennois, en voyage de noce. La visite des galeries est tarifée suivant le luminaire : c'est comme pour les services funèbres. La première classe coûte 55 florins, la seconde 45, et ainsi de suite.

— Messieurs, dit un ingénieur, l'éclairage de la seconde classe diffère peu de celui de la première, mais cette classe ne comporte pas de musique.

— De la musique?

— Certainement, un orchestre descend dans les galeries, s'arrête aux bons endroits et exécute des morceaux de circonstance. Du Palestrina, par exemple, dans la chapelle, du Wagner dans les passages difficiles, et du Strauss dans la salle de bal.

La petite mariée adorait Strauss, et voilà comment nous avons eu le grand jeu.

Pour descendre dans les salines de Berchtesgaden, près de Salzbourg, on munit les visiteurs d'un chapeau graisseux, une blouse noire, une bougie rose et des basques en cuir; à Wieliczka, l'administration est plus

économe : elle met simplement à votre disposition une robe de chambre et un bonnet de police. Ainsi affublés, nous descendons dans un puits, par un escalier interminable, où nos silhouettes projettent des ombres amusantes. Arrivés à 200 mètres, nous nous engageons dans une première galerie ; mais détrompez-vous si vous pensez trouver des parois d'une éblouissante blancheur, étincelant sous le feu des torches ; les voûtes sont ternes, grises, et la saumure qu'elles distillent leur donne un aspect huileux. Les galeries se succèdent et s'enfoncent ; bientôt les conversations s'arrêtent, le bruit des pas s'amortit sur le sel humide, et ces ombres noires, descendant en silence dans les profondeurs de la terre, ont quelque chose de sépulcral. Voici une chapelle toute noire, vrai caveau mortuaire où la lueur des cierges dissipe à peine les ténèbres humides ; voûte, murailles, colonnes, statues, autel, chandeliers même, tout est taillé dans le sel : c'est franchement laid. Tout à coup, le sentier débouche au-dessus d'un précipice insondable ; les torches, les feux de bengale ne parviennent pas à dissiper les ténèbres de cette grotte immense, démesurée, région fabuleuse où habitent les esprits et les gnomes. Il y a là des recoins pleins d'ombre, des galeries mystérieuses s'ouvrant à des hauteurs inquiétantes, et l'imagination va prendre son vol, quand retentit un air bourgeois, ou un refrain canaille qui vous rappelle à la vulgarité d'une exploitation industrielle, où l'orchestre est tarifé. Les musiciens, coupant au court, prennent les devants et vont s'embusquer dans la salle de bal. Médiocre celle-ci, malgré le buffet, les verres de couleur et les lustres en sel gemme.

Pendant que les jeunes mariés esquissent un tour de valse, l'ingénieur explique qu'on ne montre aux visiteurs qu'un tout petit coin des salines.

— Nous avons, dit-il, onze puits reliés par sept étages de galeries dont le développement total dépasse six cents kilomètres. Vous avez vu la vaste grotte où nous sommes descendus tout à l'heure, nous en verrons d'autres encore, eh bien! il en existe soixante-dix de dimensions presque semblables. Ces vastes espaces, laissés par l'extraction des blocs de sel, sont utilisés comme magasins, quand l'eau ne les envahit pas, car il s'est formé seize étangs, à des profondeurs variables, et nous allons en traverser un, tout près d'ici.

Le reflet des lumières prolonge indéfiniment les rives de ce petit lac salé, dont jamais aucun souffle n'a ridé la surface. Enfin, deux heures de promenade à la Jules Verne, dans un labyrinthe coupé de salles fantastiques dont l'obscurité double les proportions, ramènent au bas de l'escalier de mille marches qu'une administration tant soit peu intelligente remplacerait par un ascenseur, et les voyageurs reparaissent successivement à la surface du globe, avec la mine ahurie et les yeux clignotants de gens qui viennent de faire deux lieues sous terre.

Le lendemain, nous reprenions le chemin de la France, en songeant à cette grande et malheureuse Pologne, qui, bien réduite, bien amoindrie, est venue s'éteindre à Cracovie, il y a un demi-siècle à peine. Ici, un gouvernement paternel ferme les yeux sur les manifestations d'un patriotisme qui n'a pas abdiqué; à Varsovie, au contraire, la statue menaçante de Paskevitch rappelle les sévérités d'une répression qui fut inexorable.

La Pologne est bien démodée aujourd'hui, et, à l'heure présente, parler de cette vieille amie de la France est presque faire acte de mauvais goût. Cependant, de sa fin tragique ne pouvons-nous pas tirer un enseignement? Dans la dernière lutte pour la vie, alors que les Russes donnaient l'assaut aux lignes de Wola, la Diète délibérait; au jour suprême où il eût fallu des actes, l'Assemblée faisait des déclarations de principes. Ne l'oublions pas en France, la Pologne est morte du parlementarisme.

SAINT PIERRE FOURIER

PAR M. L'ABBÉ EUG. MARTIN

Le 27 mai dernier, ont eu lieu à Rome, dans la basilique Saint-Pierre, les fêtes solennelles de la canonisation de PIERRE FOURIER, *curé de Mattaincourt, instituteur de la Congrégation Notre-Dame et réformateur des Chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, de la Congrégation de Notre-Sauveur.* C'est un grand événement pour notre Lorraine, dont Pierre Fourier fut l'un des enfants les plus illustres, les plus dévoués, et c'est à juste titre que Montchablon, dans la galerie de nos grands hommes, lui a donné une place de choix.

Enfin, nous possédons un saint que nous ne nous verrons point contester, comme Jeanne d'Arc hier[1], et dernièrement le pape Léon IX[2].

1. L'abbé Misset, *Jeanne d'Arc Champenoise*. Paris, Champion, 1895. — M. Guyot, dans *Journal Soc. arch. lorr.*, février 1895. — M. E. Duvernoy. *Sur le Ressort de la prévôté de Gondrecourt*. Nancy, Crépin-Leblond, 1895. — M. L. Germain, *Annales de l'Est*, avril 1895. — M. l'abbé Lhôte, *Jeannne d'Arc, la bonne Lorraine*. Saint-Dié, Humbert, 1896, et *Sem. relig. de Saint-Dié* (juillet et août, 1895); M. Poinsignon, *Ni Lorraine, ni Champenoise*. 1895. — A la lecture de ces œuvres contradictoires, on constatera que les Lorrains n'ont pas été délogés de leurs positions. Le seront-ils jamais ?

2. M. Delarc, *Un pape alsacien*. Paris, Plon, 1876. — Le P. Brucker, S. J., *L'Alsace et l'Église au temps du pape saint Léon IX*. Strasbourg, Leroux, 1889. 2 vol. in-8°.

Pour associer l'Académie de Stanislas à la joie commune, je voudrais vous montrer en Pierre Fourier l'initiateur puissant qui eut à un rare degré le sentiment des besoins, des ressources de son époque et qui, sur beaucoup de points, devança son temps, emporté qu'il était par son amour pour Dieu et sa charité pour le prochain.

Je ne prétends nullement vous faire une biographie, je me permets de vous renvoyer à la dernière ***Histoire du B. Pierre Fourier,*** qui fut éditée à Verdun, chez Laurent, en 1888, que notre regretté confrère, M. Louis Lallement, a recommandé chaleureusement dans le ***Journal de la Meurthe*** et qui a valu à son auteur, le P. Rogie, le titre si honorable d'associé correspondant de votre Compagnie[1].

Pierre Fourier, né à Mirecourt le 30 novembre 1565, fut l'un des plus brillants élèves de la jeune Université de Pont-à-Mousson. Il y acquit, avec une science profonde de l'Écriture, des Pères et de la théologie, avec une rare habitude du grec, du latin, de l'hébreu, un goût très vif, un filial amour pour notre langue française encore en formation. Son style est moins joli, moins imagé que celui de saint François de Sales, mais il a une bonhomie toute gauloise, une naïveté malicieuse qui ne sont point sans attraits. Pierre avait une haute idée de la *précellence de notre langage français :* il visait à l'écrire avec pureté et avec élégance ; il respectait scrupuleusement l'orthographe. « Il ne faut que cela pour déconsidérer un homme », dira-t-il un jour à l'un de ses cor-

1. Rogie, *Histoire du bienheureux Pierre Fourier.* Verdun, Laurent,

respondants en lui signalant une faute[1]. Croirait-on entendre un provincial..... des premières années du XVII[e] siècle ?

Je ne puis résister au plaisir de vous citer une de ses lettres : vous verrez que ce curé de village ferait bonne figure parmi nos bons vieux auteurs. Il s'agit des négociations entamées à Rome pour obtenir l'érection canonique de la Congrégation de Notre-Sauveur.

« Il ne faudra plaindre le temps et les peines qui s'emploieront alentour de ce chef, écrit-il à ses mandataires. Huit mois, neuf, dix, douze, ne sont rien pour former bien à propos une tête d'image. Tous les plus experts qui se mêlent de ces ouvrages-là, soit en taille[2], soit en peinture, soit en nuance ou haute lisse[3], maintiennent tous qu'il n'y a rien de plus malavisé à faire en une belle image que la tête, tant petite elle soit. Souventes fois faut plus d'adresse et d'art et de travail pour bien mouler et faire admirer la têtelle d'un petit pygmelet, mesurant avec une aulne la largeur du pouce d'un des pieds d'Hercule ou d'Antalus, que pour représenter, avec louange et dignité, la grosse tête de l'un de ces géants ou d'un plus grand encore. Nous trouvons par deçà que vos six ou sept mois n'ont pas fait peu d'ouvrage, notamment en un lieu et des temps où il faut travailler et combattre tout ensemble en tenant le ciseau d'une main et

---

1886. 3 vol. in-8°, avec portrait et fac-simile. Le P. Rogie vient de donner un résumé de son ouvrage : *Histoire abrégée du B. Pierre Fourier*. Nancy, Crépin-Leblond, in-12, XIV-376 pages.

1. *Lettres du B. Pierre Fourier*, autographiées par le P. Rogie, V, 9.

2. En sculpture.

3. En tapisserie à personnages.

la dague de l'autre, et par nécessité expérimenter ès ouvrages de votre métier ce que le plus éloquent des anciens habitants du lieu a écrit des œuvres de la nature : il n'est absolument aucun des êtres qu'enfante la nature, qui y pousse et s'y produise tout d'une pièce et s'y élève du premier coup à la grandeur qu'il doit atteindre... Et de l'invention des hommes, on n'invente pas une chose qui se trouve aussitôt et dès le premier moment parfaite... Et s'il faut du temps, c'est peu de chose. *Sat cito, si sat bene*[1]. »

N'est-ce pas charmant de simplicité ? Ni l'âge, ni les épreuves, ni les tristesses de l'exil ne flétrirent cette grâce naïve. Écoutez plutôt cette lettre écrite de Gray aux religieuses de Mirecourt le 29 septembre 1639. Le *Bon Père* leur commente le discours de Jésus après la Cène :

« Et parce que, leur dit-il, selon la règle de Notre Seigneur, pour n'être point jeté dans le feu, ce n'est pas assez de ne pas porter de mauvais fruits, mais qu'il en faut porter du bon, chaque arbre selon la condition que Dieu lui a donnée : le figuier, des figues ; le cerisier, des cerises; le pommier, des pommes : un, des pommes de Saint-Gauthier, un, des pommes de paradis ; le poirier, des poires : un, des bons-chrétiens, un, des rulets, un, des sucrets; et la vigne, tout de même des raisins et du bon vin: une, du vin de la Côte de Vaux, une, du Haut-des-Vignes, une, du vin de Thiaucourt, une, du vin d'Arbois, une, du vin de France, une, du vin d'Espagne... O bon Dieu! quels nobles et quels excellents fruits sont

1. *Lettr.*, III, 352.

ce que notre doux Sauveur attend de chacun de ces beaux arbres qui sont plantés de la main de Dieu même en le jardin de la Vierge Marie[1] ! »

Comme l'évêque de Genève, Fourier aime les diminutifs : ils reviennent sans cesse sous sa plume avec une grâce infinie : « Ne soyez pas si chaudelettes[2] », mande-t-il un jour à des religieuses trop impatientes; ailleurs, il parle de *brebiettes*, de *dévotionnettes*, de *clausules*, de *morcelets*. Il se plaît aux répétitions : « Vous me déférez trop, trop, trop, trop, millions de fois[3] » ; aux accumulations : « Si vous saviez ce que c'est que d'être curé, c'est-à-dire pasteur des peuples, père, mère, capitaine, guide, garde, sentinelle, médecin, avocat, nourricier, modèle, miroir, tout à tous[4] ! » Il a de ces termes expressifs dont nous regrettons la disparition : « Il faut, dit-il à ses religieuses, *écheler* le ciel à force de prières » ; il a des mots d'une aimable familiarité : « Si ne faut perdre tout courage, ni laisser de gratter la terre, tantôt ici, tantôt là, pour voir si, à force d'ongles et de bec, et de travail et de sueur..., on pourrait trouver enfin ce que nous désirons[5]. » Je ne veux pas multiplier les exemples : je préfère vous conseiller la lecture de sa nombreuse correspondance[6] et, j'en suis convaincu, vous reconnaîtrez en Fourier un écrivain de race. Transporté

1. *Lettr.*, VI, 451.
2. *Ibid.*, II, 28.
3. *Ibid.*, II, 186.
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*, II, 128.
6. Ces lettres, autographiées par le P. Rogie, forment six gros volumes in-4° avec tables.

dans un milieu plus favorable, il eût été l'un des pères de notre langue française.

Entré à l'âge de vingt ans à l'abbaye de Chaumousey, il demanda douze ans plus tard le ministère pastoral; choisit la cure de Mattaincourt comme la plus dépourvue des avantages temporels, et il prit possession de son église, il y a juste trois siècles, le 1er juin 1597.

Centre actif de fabrication de draps et de dentelles, entouré de grasses prairies, de champs fertiles et de beaux vignobles, ce village riche et peuplé était renommé pour son indifférence religieuse et pour son immoralité. L'hérésie, l'impiété et le vice s'y étalaient au grand jour: partout à la ronde, on l'appelait *la Petite Genève,* et le dernier curé y était mort de misère et de chagrin.

Au lieu de gémir sur la difficulté des temps et sur l'ingratitude des hommes, Fourier se mit résolument à l'œuvre. Non content d'employer les moyens surnaturels, les ressources de la plus exquise charité et les saillies d'un zèle qui déconcerte notre prudence, il voulut atteindre ses paroissiens, même les plus rebelles, par la sollicitude qu'il montra pour leurs intérêts temporels.

Mattaincourt était un bourg d'industriels et de commerçants; or, souvent, une occasion se présentait, une échéance arrivait : il fallait, ou manquer une bonne affaire, ou emprunter à gros intérêts. Le curé, en vrai père de son peuple, imagina la *bourse de Saint-Epvre*[1], capital formé de généreuses offrandes, de legs, d'amendes et autres épaves. On y recourait dans des moments de

1. Saint Epvre est le patron de la paroisse de Mattaincourt.

gêne, en s'engageant à rendre la somme empruntée, aussitôt qu'on le pourrait : l'institution tenait à la fois du mont-de-piété et de la caisse rurale ; elle n'exigeait pas de gages, comme le premier; elle ne prélevait pas d'intérêts, comme la seconde. Son organisation était rudimentaire ; son avenir pouvait sembler précaire, mais, quand l'on songe que le mont-de-piété n'existait point encore ni en Lorraine, ni en France ; quand l'on pense que les caisses rurales ne datent que d'hier, on ne peut s'empêcher d'admirer l'initiative de ce curé de village.

Les procès, alors plus encore qu'aujourd'hui, étaient interminables et souvent, au profit des juges et des hommes d'affaires, se renouvelait le vieil apologue de l'*Huître et des Plaideurs*. Fourier s'en émut. Chef de justice séculière dans sa paroisse, versé dans l'un et l'autre droit, instruit des us et coutumes du pays, il invita ses paroissiens à recourir à son arbitrage : il fut le *curé justicier*.

Tous ne voulurent pas entendre ce paternel avis, ni accepter ses décisions, toujours si éclairées, si équitables. Mirecourt n'était pas loin : ils portaient leurs causes au tribunal du bailliage. Pierre allait-il les abandonner? Nullement. Soins, démarches, sollicitations, recommandations, instances réitérées, il n'épargnait rien pour faire triompher le bon droit, surtout s'il s'agissait des pauvres, des veuves et des orphelins. Et, comme il ne pouvait suffire à cette besogne absorbante, il conçut le projet d'une association de jurisconsultes. Elle devait se composer d'hommes distingués par leur naissance, leurs relations et leurs connaissances juridiques. Chaque semaine, dans tous les centres importants, deux d'entre

eux, assistés d'avocats et d'experts, constitueraient un tribunal d'arbitrage et termineraient à l'amiable, sans frais et sans retards, tous les différends qui leur seraient soumis. Si l'une des parties refusait d'acquiescer à leur sentence, ils soutiendraient de leurs conseils et de leur influence l'autre partie devant les juges ordinaires, et les frais qui incomberaient à la partie citée seraient supportés par une bourse commune, constituée à cet effet. N'est-ce point en germe l'*assistance judiciaire* et le *secrétariat du peuple ?* L'œuvre resta malheureusement à l'état de projet, mais ses statuts étaient rédigés, son personnel recruté ; elle eût été viable sans les malheurs de la Lorraine.

Fourier semble avoir eu en très faible estime la justice de son temps : les affaires de sorcellerie surtout excitaient sa défiance. Je ne sais ce qu'il pensa du supplice d'André des Bordes auquel il assista, mais en recommandant au P. Guinet l'un de ses paroissiens détenu à Lunéville sous l'inculpation de maléfices, il dit cette phrase significative : « Si véritable est l'opinion de M. le M^e^ Échevin de Lunéville, à peine y a-t-il rien suffisamment prouvé[1]. » Son esprit sensé le faisait voir clair dans ces mystérieux et déplorables procès.

Cette sollicitude pour leurs intérêts matériels touchait les habitants de Mattaincourt et triomphait insensiblement des résistances les plus obstinées. Mais le *Bon Père* sentait bien que son succès ne serait pas durable, tant qu'il n'aurait point assuré la formation chrétienne de l'enfance.

---

1. *Lettr.*, IV, 15.

Il y avait bien une école à Mattaincourt, mais elle était commune aux deux sexes, mais elle était dirigée par un maître auquel les gens demandaient une voix puissante pour chanter au lutrin, une belle écriture pour les suppléer dans leur correspondance, plutôt que des aptitudes pédagogiques, plutôt qu'une solide instruction religieuse. Cette situation, peu satisfaisante, était commune à toutes les paroisses : nulle part, on n'aurait découvert les éléments d'une organisation meilleure. Le saint prêtre en était vivement préoccupé : « Ah! si l'on pouvait, disait-il aux jésuites, ses anciens maîtres, trouver quelqu'un qui ait assez de zèle et de courage pour engager des personnes de l'un et de l'autre sexe à travailler gratuitement à l'instruction des petits enfants, dès que le premier usage de la raison les en rend capables, quel bien on ferait! Par là, on graverait la crainte et l'amour de Notre-Seigneur dans ces tendres esprits qui, comme une cire molle, en recevraient aisément toutes les impressions[1]. »

Ce quelqu'un, ce fut lui. Il était entré dans sa paroisse, le 1er juin 1597 : dès les vacances, il eut autour de lui deux groupes, l'un de jeunes gens, l'autre de jeunes filles, et il les forma sans retard aux vertus chrétiennes et à l'enseignement. En cette année-là même, à Rome, saint Joseph Calasanz fondait sa congrégation de clercs et ouvrait les premières *écoles pies*. Mattaincourt n'était donc point en retard sur la capitale du monde catholique.

---

1. Dorigny, *Histoire de l'institution de la Congrégation de Notre-Dame*, p. 21.

L'essai d'un séminaire de *frères instituteurs* ne réussit pas : il fallait encore attendre plus d'un siècle qu'un chanoine de Reims, le B. Jean-Baptiste de la Salle, réalisât le rêve du prêtre lorrain et fît de l'éducation des enfants du peuple un véritable sacerdoce. Fourier para pour l'instant à cet échec par un choix sévère des maîtres de son école; mais, plus tard, quand il organisa la Congrégation de Notre-Sauveur, il reprit son projet. Il voulut ajouter aux trois vœux essentiels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, le vœu de se dévouer à l'enseignement gratuit des petits garçons et des jeunes gens, pensionnaires ou externes. Déjà ses religieux de Lunéville avaient ouvert des classes primaires et un petit collège. Mais la Cour romaine ne se montra pas favorable à ce qui était alors une innovation, et les malheurs de la Lorraine ne permirent pas au fondateur d'emporter un acquiescement à force de négociations. Toutefois, les chanoines de Notre-Sauveur gardèrent la mémoire des desseins de leur Père, et c'est à eux que notre pays doit de n'avoir pas vu tomber ses collèges, lors de la suppression de la Compagnie de Jésus.

Pierre Fourier réussit mieux avec ses jeunes filles..., nous pourrions dire avec ses jeunes novices, car, dès le commencement, si borné que fût son horizon, c'est une société religieuse qu'il voulut instituer pour l'éducation chrétienne *gratuite* et *séparée* des petites filles. Ce principe de la gratuité alors inconnu[1] était pour lui un principe essentiel et jamais il ne permit aux religieuses

1. « Nul n'a encore songé à instruire gratuitement les petites filles. » (*Lettr.*, III, 101.)

de Notre-Dame d'exiger aucune rétribution ou même d'accepter aucun présent de leurs élèves, sauf le cas d'absolue nécessité : elles ne devaient même point leur faire payer les balais et les vitres cassées [1]. Il donna pour guides et pour protectrices à ses postulantes les chanoinesses de Poussey et il mit à leur tête ALIX LE CLERC, jeune vosgienne de vingt ans, mais âme d'une éminente vertu, mais intelligence d'élite, que l'Église associera bientôt, nous en avons le ferme espoir, à celui dont elle fut le bras droit et la disciple dévouée. Telle fut l'origine de la célèbre *Congrégation Notre-Dame.* Notons bien que nous sommes en 1597 ; or, ce ne fut qu'en 1605 que, la première en France, M^me^ de Lestonac établit à Bordeaux ses *Filles de Notre-Dame,* destinées à la même mission. Le curé de Mattaincourt arrive donc bon premier. Dès septembre 1598, il donna à ses religieuses ce *Règlement provisionnel* [2] qui lui servit de thème pour les *Vrayes Constitutions de la Congrégation de Notre-Dame* [3]. En voici la première phrase : nous ne pouvons plus avoir l'idée au XIX^e^ siècle de ce qu'elle contenait alors de nouveau et d'étrange : « (Pour l'enseignement des petites enfants) *la meilleure, la plus assurée et la plus honneste forme, est celle-ci, à savoir : par des filles congrégées, tâchantes à bien vivre, gratuites, montrantes l'instruction chrétienne et piété, à lire, à écrire, à coudre et besogner en nuances, linges, lassis et quant et quant autres*

1. Les *Vrayes Constitutions,* chap. XIX.

2. Rogie, *op. cit.,* I, 191 et sq.

3. *Les Vrayes Constitutions des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame,* MDCXLIX.

choses qui de soi puissent procurer quelque profit temporel à celles qui les apprennent[1]. »

N'y a-t-il point là une merveilleuse intuition de ce que doit être la formation de la jeune fille des bourgs, des villages.... et même des villes? L'esprit judicieux et pratique de Fourier atteint du premier coup la juste mesure : chez lui, pas de tâtonnements, pas d'utopies.

Pour mettre encore plus en relief les hautes capacités pédagogiques de ce prêtre qui pourtant eut à pourvoir à bien d'autres choses qu'à la rédaction d'un code d'éducation, je vous demande la permission de vous analyser brièvement la troisième partie des *Vrayes Constitutions de la Congrégation de Notre-Dame,* celle qui traite : *De l'instruction des filles séculières*[2] ; et ce résumé, si court soit-il, vous convaincra que le curé de Mattaincourt doit être rangé parmi les inventeurs de l'enseignement primaire en France. Cette place, on n'a point songé à la lui réserver : n'est-ce pas à nous, Lorrains, à la revendiquer, et pour sa gloire et pour l'honneur de notre nation[3] ?

Le livre se divise en deux sections : 1° des Externes (chap. I-XIX); 2° des Pensionnaires (chap. XX-XXIV). Je ne m'occuperai que de la première, encore que la seconde renferme une foule de détails intéressants et pratiques. Ce mot *pratique* reviendra souvent sous ma plume, car il représente l'une des qualités maîtresses de cet homme, au bon sens si rare, au coup d'œil si juste.

---

1. Rogie, *op. cit.*, I, 194.
2. *Les Vrayes Constitutions,* 3e partie.
3. Une étude de ce genre a été présentée par M. l'abbé Pierfitte, aujourd'hui curé de Portieux (Vosges), au congrès de l'*Association française pour l'avancement des sciences,* tenu à Blois en 1884.

Dans un préambule, le *Bon Père* fait remarquer que la méthode et le programme qu'il donne, ne sont encore que provisoires. Chaque maîtresse, en les suivant ponctuellement, devait noter ses remarques qui plus tard serviraient à une rédaction meilleure. Jamais esprit ne fut moins systématique et moins rebelle à l'expérience, aux idées d'autrui. Il s'était sagement inspiré, pour ce premier travail, des méthodes qu'il avait vues en usage au collège des Jésuites de Pont-à-Mousson ; il avait recueilli les observations des religieuses qui, depuis vingt ans déjà, s'employaient aux écoles ; mais il était trop humble, il avait trop foi au progrès humain, pour s'imaginer avoir fait une œuvre définitive ; et pourtant l'avenir lui a donné tort : si les programmes ont changé, les méthodes, les bonnes du moins sont restées les mêmes.

Les vingt chapitres relatifs aux Externes peuvent se répartir en sept groupes : bâtiment scolaire ; personnel enseignant ; personnel enseigné ; programmes ; méthodes ; stimulants ; horaire.

I. *Bâtiments scolaires* (chap. I). — On était moins sévère alors pour les conditions d'aération, mais Fourier veut que les fenêtres de la classe ne donnent point sur la rue et que les bâtiments destinés aux externes soient complètement isolés du quartier des pensionnaires. Il prend aussi des précautions très sages pour concilier les exigences de la clôture avec les besoins de l'enseignement.

II. *Personnel enseignant* (chap. II et XVI). — Les maîtresses, soumises à la direction de la *Mère intendante*

des classes, doivent être prises parmi les professes de cœur et soigneusement préparées à leurs fonctions; il ne faut pas qu'elles aient quelques difformités extérieures qui puissent nuire au respect, ni surtout qu'elles soient sujettes à l'emportement. Le *Bon Père* les veut « saines de corps et d'esprit, et de bonne complexion, et de bon courage et de bonne volonté, et remplies d'un grand zèle pour supporter la fatigue de ce saint exercice et au surplus parfaitement humbles, patientes, modestes, obéissantes, laborieuses, discrètes..... et reconnues pour telles jà dès plusieurs années par toutes leurs compagnes, et qui aient de l'adresse, de la prudence et de l'esprit beaucoup et de l'esprit de Dieu[1] ». Donnée par de telles maîtresses, l'éducation devait être parfaite : Fourier le voulait ainsi, tant il estimait le rôle de la femme dans la famille et dans la société.

III. *Personnel enseigné* (chap. III, VI). — La Mère intendante, chargée de l'admission des élèves, devait recevoir indistinctement les enfants, riches ou pauvres, qui jouissaient d'une bonne réputation, elles et leurs familles, qui n'étaient point affligées de difformités repoussantes ou atteintes d'un mal contagieux et qui promettaient de se soumettre aux prescriptions de la règle. Les limites d'âge étaient quatre et seize ans. Toutefois, la règle pouvait admettre des exceptions : « Puisque vous avez commencé d'y recevoir des filles de vingt-six ans, écrit Fourier aux religieuses de Bar, c'est bien fait de continuer cette belle charité, moyennant toutes ces condi-

1. *Op. cit.*, chap. II, 2.

tions-là que vous me marquerez dans vos lettres[1] » Voilà posé avec prudence le principe des classes d'adultes.

Le nom de l'enfant était écrit sur « un gros livre » (notre registre matricule actuel) avec le nom et le surnom de son père, son âge, son adresse et la date de son admission.

Les élèves étaient réparties en trois classes, selon leur force. La première comprenait celles qui savaient lire l'écriture ; la seconde, celles qui savaient lire dans les livres imprimés ; la troisième, celles qui étaient encore à « l'abécédaire ».

A la tête de chaque classe se trouvait une maîtresse, et si le nombre des élèves l'exigeait, elle était aidée par des sous-maîtresses, religieuses comme elle : il devait y avoir, en moyenne, une sœur par vingt enfants. On voit que, lorsqu'il s'agissait de la formation de la jeunesse, le zélé fondateur n'épargnait pas le personnel.

IV. *Programme* (chap. V, VI-XV). — Ne jugeons pas ce programme d'après nos idées actuelles ; nous pourrions le trouver trop restreint. Il se borne aux connaissances essentielles : l'instruction religieuse, la civilité, la lecture, l'écriture, le calcul, les travaux manuels et surtout une solide formation morale.

Mais, au moins, il est pratique : il vise à faire des chrétiennes convaincues, des femmes sérieuses, de bonnes mères de famille... et c'est bien assez. Du reste, il n'est pas exclusif : « Les religieuses de ceste Congrégation, lisons-nous au chapitre V, tascheront de monstrer

1. *Lettr.*, VI, 202.

à leurs petites escholières, tout ce que l'on trouvera qui se puisse avec bienséance, et commodément, et profitablement enseigner par des religieuses et s'apprendre et se pratiquer par des filles du monde, pour plaire à Dieu et à leurs pères et mères et autres de leur appartenance.....; pour se gouverner saintement parmi les richesses et les grandeurs de la terre et dans la pauvreté...; pour entendre ce pouvoir... à ce qui touche à la vie présente et à l'entretien d'icelle... et tout ensemble à l'heureuse éternité[1] » Vraiment, se peut-il trouver rien de plus large?

L'instruction religieuse comprenait l'étude des prières en latin, la connaissance de la lettre du catéchisme. Elle était donnée à toutes les élèves, mais le sage instituteur ne voulait pas de prosélytisme inconsidéré : « Vous avez beaucoup d'escholières, écrit-il en 1624 aux sœurs de Metz... Si quelque fille de la religion prétendue réformée se trouvait parmi les autres, traitez-la doucement et charitablement. Ne permettez pas que les autres la molestent et lui fassent quelque reproche ou fascherie. Ne la sollicitez pas ouvertement à quitter son erreur et ne lui parlez pas directement contre sa religion[2]. » Voilà, certes, de la neutralité bien entendue.

Chaque semaine, le vendredi, et pendant le carême, tous les jours, une religieuse commise spécialement à cet office, expliquait un chapitre de la doctrine chrétienne. Elle pouvait citer « des histoires, mais qui fussent authentiques et prudemment choisies[3] ». Fourier n'était

1. Chap. V, 1.
2. *Lettr.*, II, 80.
3. Chap. VIII, 3.

donc point un légendaire : ici encore, il devançait son temps.

Dans chaque leçon, la maîtresse devait « entremesler, notez cette recommandation, quelques-uns des points de pratique[1] ». Pour le saint fondateur, la grande œuvre, c'est moins l'instruction que l'éducation. Il veut que la jeune fille sorte de l'école rompue à la vertu et armée pour les luttes de la vie ; son idéal, c'est la femme forte dont parle l'Écriture ; pourtant il est loin de sacrifier l'accessoire au principal.

Non seulement l'élève de Notre-Dame recevra une sérieuse formation religieuse et morale, mais elle apprendra de ses maîtresses les règles de la bienséance et de la modestie ; elle saura tenir son rang dans le monde et aura contracté l'habitude de « parler et prononcer le langage du pays, usité par les gens honnorables et les mieux entendus, sans néantmoins y apporter point d'affectation, ny d'ostentation[2] ».

Chose curieuse et qui étonne chez le curé de Mattaincourt, il fait commencer les exercices de lecture par le latin ; il visait sans doute l'assistance aux offices de l'Église. Mais il n'a garde de négliger le français : « Les maîtresses enseigneront leurs escholières à lire proprement en langue vulgaire et en latin, et à bien prononcer les mots. Et dresseront celles de la première et de la seconde classe à s'arrêter un peu aux virgules, ou petites distinctions et un peu davantage au bout des périodes, et plus encor à la fin d'un chapitre[3]. » Que d'hommes du

1. Chap. VIII. 3.
2. Chap. X, 9.
3. Chap. XI, 1.

XX^e^ siècle gagneraient à se mettre à l'école de ce curé de village ! M. Legouvé eût-il mieux dit ?

Mêmes soins minutieux pour l'écriture : les sœurs devront calligraphier la première ligne de la page, laquelle servira de modèle, ou bien mettre sous les yeux des enfants des feuilles écrites à l'avance : « Elles donneront certaines règles générales qui se doivent observer pour escrire plus proprement : par exemple, comme il faut tenir la plume en escrivant, mettre son papier droict devant soy et l'entretenir net[1] .» Dans l'éducation de la jeunesse, le *Bon Père* savait bien qu'il n'y a point de petits détails.

Pour l'orthographe, il n'y avait pas encore de règles bien précises ; Fourier veut qu'on s'en tienne à l'usage le plus commun : « On ne se hastera point, écrit-il, de prendre une façon d'orthographe qui est tout nouvellement née, à ce que l'on dict, et faict profession de n'escrire quasi que les lettres qui se font sonner en prononçant les mots[2]. » Que M. Gréard lui pardonne : il était moins hardi que lui, mais vraiment, ce n'est pas d'aujourd'hui que date l'orthographe phonétique !

Les dictées étaient prises dans des livres édifiants : quelquefois, elles étaient remplacées par des exercices de style ou des rédactions très pratiques : formules « de quittances, de récépissés, de parties pour marchandises vendues, ou pour ouvrages faicts, ou pour argent presté[3] ». Rien n'échappait à cet esprit avisé.

---

1. Chap. XII, 5.
2. Chap. XIII, 4.
3. Chap. XV, 1 et 8.

En arithmétique, les connaissances se bornaient aux quatre règles, c'était le strict suffisant ; aujourd'hui nous trouverions que c'est bien peu, mais c'était un progrès considérable, alors que tant de personnes ne savaient même pas lire et que des gens sensés comme Montaigne jugeaient que la femme est assez savante quand elle sait « mettre différence entre la chemise et le pourpoint de son mari[1] ». Les enfants apprenaient à compter sur des ardoises, sur le tableau ou encore à l'aide de jetons. Les *jects*, comme le *Bon Père* les appelle, sont les prédécesseurs du *boulier compteur*, si précieux dans nos écoles maternelles.

Quant aux travaux manuels, ils étaient variés et pratiques : pas d'ouvrages de luxe « rares et subtils », inutiles à l'ouvrière ou à la mère de famille, mais la couture, la dentelle, le lassis[2], la nuance[3], le point coupé, la broderie, etc. Fourier savait que mainte jeune fille, habile à des travaux d'art, serait bien empruntée pour faire une reprise! Chez lui, l'essentiel primait toujours l'accessoire.

V. *Méthodes* (chap. VI). — On retrouve, usitées simultanément, dans les classes de Notre-Dame, les trois méthodes qui ont prévalu : l'enseignement individuel par l'interrogation successive de toutes les élèves ; l'enseignement mutuel, par l'obligation où est mise une enfant désignée par la maîtresse, de reprendre les fautes de celle de ses compagnes qui est alors interrogée ; l'enseigne-

1. *Essais*, I, XXIV.
2. *Lassis*, sorte de filet.
3. *Nuance*. sorte de tapisserie.

ment commun par les explications que la religieuse donne de vive voix à toutes les écolières, par les figures ou les phrases qu'elle trace sur le tableau.

La monotonie était évitée par la variété des exercices et l'attention excitée par un système de récompenses et de punitions.

VI. *Stimulants* (chap. VI et XVI). — Le grand stimulant était l'émulation. Pierre Fourier avait gardé le souvenir de ces précieuses *concertations* usitées à Pont-à-Mousson[1] et dans tous les collèges de la Compagnie de Jésus ; il s'empressa de les introduire dans les écoles de la Congrégation.

Dans chaque groupe ou *banc,* confié à une maîtresse, les élèves étaient disposées, deux par deux, selon leur force. On pouvait gagner des places, et celle qui occupait la tête du banc était sans cesse tenue en éveil par les assauts que lui livraient ses compagnes ; ne relevait-elle pas victorieusement trois défis que lui adressait l'une de ses rivales, elle devait céder son rang, quitte à le ressaisir dans un nouveau combat.

Quand une enfant était interrogée, sa partenaire se levait aussi, et toute faute qu'elle laissait passer dans la lecture, le calcul, l'explication, etc., lui était imputée à elle-même : excellent moyen d'éveiller l'attention.

Les élèves les plus méritantes montaient au *banc de victoire ;* mais là aussi on pouvait les défier et les « débouter » de cette place honorable.

Pour les natures peu accessibles à l'émulation, le sage

1. Cf. Eug. Martin, *L'Université de Pont-à-Mousson,* p. 301 et sq.

éducateur avait réservé quelques « médecines efficaces... propres à purger les petites malades, et prinses par elles à servir de préservatifs à celles qui sont saines[1] ».

C'étaient quelques prières supplémentaires à réciter; puis le banc de *pénitence;* puis quelques coups de menues verges, six au maximum, donnés sur les mains, discrètement et à l'écart, par une sœur converse ayant un voile sur le visage. Cette punition suprême, réservée à la Mère intendante, était encourue « par celles qui par deux ou trois fois auraient, ou juré à l'eschole, ou dict des menteries tout évidemment et tout à escient, ou frappé quelqu'une de leurs compagnes, ou lui faict quelque reproche, ou lui dict des injures, ou désobéi, ou respondu fièrement la maîtresse, ou commis en la classe quelque faute notable pour les mœurs[2] ». La verge devait donc fonctionner souvent, mais les précautions étaient tellement bien prises que nous n'avons aucune crainte pour la santé, ni pour la dignité des coupables. Les écoles de Notre-Dame n'étaient point de ces « geôles de jeunesse », que flétrit Montaigne, « où l'on n'entendait que cris d'enfants suppliciés et de maîtres enivrés en leur colère[3] ».

VII. *Horaire* (ch. XVIII). — Les classes se tenaient tous les jours, même le jeudi : elles ne vaquaient que les dimanches et les jours de fêtes.

La leçon du matin durait de huit heures à dix. Après la prière avait lieu l'interrogation individuelle, toujours par groupes de deux; les autres élèves s'occupaient à

1. Chap. XVI, 20.
2. Chap. XVI, 23.
3. *Essais,* I, XXV.

lire, à étudier ou à faire quelque travail assigné par la sœur, et ainsi se passait toute la classe.

Le soir, les enfants arrivaient à une heure. La première demi-heure était consacrée à l'étude des prières, du catéchisme ou d'un « rôle d'avertissements salubres et pieux »; la seconde, à l'orthographe ou au calcul. A deux heures, commençaient les travaux manuels, durant lesquels la religieuse reprenait les interrogations individuelles; et à trois heures et demie, selon les jours, une des maîtresses faisait une lecture édifiante ou entonnait « quelque hymne dévote : le *Veni Creator*, l'*Ave Maris Stella* », etc.

Ces chants étaient empruntés au Bréviaire romain; mais le sage instituteur eût voulu leur substituer des cantiques en français; il avait soupçonné l'influence de la chanson populaire : « Trouveriez-vous pas bon, écrit-il à ses religieuses en 1625, que, pour empêcher les filles de chanter des chansons vaines, ridicules et deshonnêtes, avec le temps vous fissiez chanter à vos écolières, par toute votre congrégation, des psaumes de David sur quelque bel air...? Je crois que cela servirait à tout le peuple et que ces fillettes, devenues grandes et mères de famille, les apprendraient à leurs enfants et servantes et en tireraient de grandes instructions et de belles considérations et consolations... Il y a bien longtemps que j'ai ce désir en l'esprit de les ouïr chanter à Mattaincourt devant leurs portes en filant leur laine et, en hiver, le soir, dans leurs poëles chauds, et en tout temps au lavoir en dégraissant leurs draps, au lieu de dire du mal d'autrui, des propos vilains et des contes pleins de moqueries... Il me semble qu'infailliblement un chant dé-

vot, plaisant et agréable, sur les paroles de l'Écriture sainte, apporterait un grandissime profit à la jeunesse et encore aux personnes âgées[1]. »

Et il ajoute dans son humilité : « Je ne voudrais pas de moi-même commencer la pratique d'une dévotion si peu pratiquée entre nous du passé, mais du moins désirerai-je que l'on s'avisât si elle pourrait raisonnablement s'établir et profitablement. » Pour cet essai, il indique les *Psaumes* de Desportes, qui avaient paru en 1603; il propose d'en faire une édition spéciale et il conclut en disant : « Pensez-y un peu... Jésus! que cela me semblerait beau. »

Le projet fut accueilli avec enthousiasme, et quelques monastères poussèrent le saint fondateur à donner lui-même des cantiques spirituels : « Vraiment, répondit-il, vous voulez rire! Jésus! Maria! j'en suis bien éloigné. » Il est bien regrettable que sa modestie et ses occupations nous aient privés de cette œuvre. Avec sa piété, sa ferveur, ses talents éminents, il eût été le Grignon de Montfort de notre Lorraine. Mais, du moins, ici encore, il fut un éveilleur d'idées.

Cette étude du code pédagogique de Pierre Fourier m'a entraîné plus loin que je ne le croyais : ma seule excuse sera le désir du Lorrain de faire connaître à ses compatriotes une œuvre trop ignorée de ce grand homme que la Lorraine donna jadis à l'Église de France. N'avais-je pas raison de dire que, du premier coup, l'humble curé de Mattaincourt inventa de toutes pièces l'enseignement primaire des filles? Les programmes se sont déve-

1. *Lettr.*, II, 280-284.

loppés, il l'avait prévu; mais ce n'est pas lui qui eût voulu faire de la jeune fille une encyclopédie vivante, c'est-à-dire une pédante et une déclassée. Il avait pour cela trop d'expérience et de bon sens.

Ses religieuses, il n'avait point osé les disperser dans les villes et dans les villages; toutes les congrégations de femmes étaient alors cloîtrées, et une trop grande hardiesse aurait pu compromettre sa cause. Il eut déjà tant de difficultés à faire accepter par l'évêque de Toul d'abord, par le Siège apostolique ensuite, l'idée de religieuses cloîtrées instruisant non plus simplement des pensionnaires, mais des externes. Quand l'on songe qu'il n'obtint cette faveur qu'à titre provisoire et pour le seul monastère de Nancy; qu'il dut multiplier les négociations et les démarches pour faire étendre un privilège aussi précaire à tous les autres couvents, et que la Cour romaine était tellement rebelle à cette innovation, jugée incompatible avec la vie religieuse, que le secrétaire de la Congrégation des évêques et des réguliers alla jusqu'à dire au P. Guinet, postulateur de la cause : « Eh bien! que vos maîtresses d'école se marient! après tout, c'est leur droit, qu'elles en usent[1] », on peut soupçonner ce qu'il fallut à Fourier d'énergie, de constance et d'esprit de foi.

Mais il avait rêvé davantage. A côté des religieuses cloîtrées, destinées aux villes, il voulait instituer un tiers-ordre de sœurs d'école pour les villages et les hameaux. Si Rome n'eût point considéré ce projet comme une utopie irréalisable, Fourier eût précédé de plus d'un siècle

1. *Lettr.*, III, 180.

M. Moÿe et M. Vathelot, les fondateurs des religieuses de la Providence et de la Doctrine chrétienne ; il leur préparé la voie.

Et ses monastères de Notre-Dame, il eût voulu du moins qu'ils devinssent des écoles normales où se formeraient des institutrices laïques, pieuses et savantes, pour l'enseignement des petites filles. L'idée était trop nouvelle pour réussir alors; les malheurs de la Lorraine, la mort du saint fondateur l'étouffèrent dès sa naissance; mais vraiment quel esprit large! quel sagace initiateur!

Il était aussi préoccupé de la situation intellectuelle et morale du clergé. Dès ses premières années de ministère à Mattaincourt, il donna les exercices à des confrères du voisinage et il composa à leur intention un traité : *la Pratique des curés*[1]. C'était un commentaire du chapitre I[er] de la XXIII[e] session du Concile de Trente : *De Reformatione*. L'ouvrage ne fut pas imprimé; mais l'apparition de livres similaires, à Toul et à Verdun, en 1619 et en 1630[2], atteste que le Bon Père n'était pas en retard pour travailler à la réforme de l'Église. Il coopéra activement à l'institution des séminaires; l'une de ses premières préoccupations, quand il eut fondé la congrégation de Notre-Sauveur, fut de bâtir une maison d'études auprès de l'Université de Pont-à-Mousson[3]. Il pressa l'évêque de Toul, Jean des Porcelets de Maillane, de doter

1. Le manuscrit de cet ouvrage est perdu ; il ne nous en reste que des fragments conservés par le P. Bédel et reproduits en partie par l'abbé Chapia, dans sa *Vie du Bienheureux Pierre Fourier*, in-12, II, 119.

2. Possevin de Mantoue. *Pratique dorée de la charge et office des curés*. Toul. 1619. — Dognon, chanoine de Verdun : *Le bon Curé*, 1630.

3. Eug. Martin, *l'Université de Pont-à-Mousson*. 246.

son diocèse d'un aussi utile établissement. Ce que le prélat n'avait pu faire de son vivant, il voulut le réaliser après sa mort, et, s'il ne réussit pas, ce ne fut point pour avoir épargné les démarches et les revendications[1].

Ainsi son œuvre eût été complète : il eût assuré aux paroisses lorraines des instituteurs chrétiens, de pieuses maîtresses d'école et de bons curés : ce projet seul suffirait à sa gloire.

En politique, le curé de Mattaincourt fut un conseiller précieux. Si Charles IV avait eu autant de sagesse que de confiance en ses avis, il se fût tenu chez lui dans une stricte neutralité ; il ne se fût en rien mêlé des intrigues de la duchesse de Chevreuse et de Gaston d'Orléans et il n'eût point fourni au cardinal de Richelieu un prétexte plausible pour envahir la Lorraine. L'imprudence commise, il fallait en prévenir les suites : Charles manda Pierre Fourier, eut avec lui un entretien de sept heures et abdiqua en faveur de son frère, le cardinal Nicolas-François. Bientôt après, un disciple du *Bon Père,* le P. Marets, conseillait au nouveau duc de se démettre de l'évêché de Toul, de renvoyer son chapeau de cardinal, de se donner auparavant toutes les dispenses nécessaires et de profiter de ce qu'il n'était pas encore engagé dans les ordres sacrés pour épouser sa cousine Claude, la seconde fille de Henri II. Ainsi, la dynastie lorraine était sauvée... Richelieu était joué. Fourier, il est vrai, n'avait pas béni le mariage, mais le puissant ministre devina sans peine son influence et le curé de Mattaincourt refusant de prêter au roi de France le serment de fidélité dut se retirer

---

[1] Eug. Martin, *l'Université de Pont-à-Mousson*. 239.

en Franche-Comté, laisser sa paroisse désolée par la misère, ses congrégations menacées dans leur existence et mourir en exil victime de son patriotisme. Cette partie de la vie du prêtre lorrain ne formerait-elle pas un beau chapitre pour un livre déjà tenté par une plume vaillante : *l'Héroïsme en soutane?*

Je lisais ce travail à l'un de mes amis : « Mais Pierre Fourier fut un génie! » s'écria-t-il tout étonné; il n'avait jusque-là considéré le *Bon Père* que comme un saint prêtre, un bon curé et un apôtre zélé. Ce mot, je n'osais me le dire à moi-même, craignant de céder à l'enthousiasme, mais vraiment je le pensais.

J'avais eu le projet d'esquisser une comparaison entre Pierre Fourier et François de Sales, ces deux contemporains, tous deux si Français de cœur, d'esprit et de langage, sans l'être de nationalité; tous deux, apôtres de pays hérétiques; tous deux, disciples du P. Jean Fourier et du P. Jacques Sirmond; tous deux, instituteurs d'ordres de femmes et contrariés par la routine dans l'exécution complète de leurs desseins; tous deux, doux et humbles de cœur... etc., etc., et peut-être la physionomie la plus complète ne serait point celle de l'évêque de Genève.

Transporté à Paris et à la cour, notre humble compatriote eût été, avec saint François de Sales et saint Vincent de Paul, la plus grande figure du clergé français; aussi concevons-nous l'enthousiasme de Léon XIII disant au postulateur de la canonisation : « C'est une cause magnifique! » Vraiment notre Lorraine peut être fière de son enfant!

LE

SECOURS D'ALÉSIA

PAR M. DE METZ-NOBLAT

I

Depuis deux jours, la brigade marchait vers le sud. Le contact avait été pris dans la matinée. Vers une heure, deux sections de la compagnie tête d'avant-garde s'étaient déployées à la hauteur de la cote 357 [1]. Sur l'ordre du colonel lui-même, arrivé au bruit des premiers coups de fusil, elles poursuivaient de quelques feux de salve les rares groupes ennemis encore en vue et en retraite vers Neufchâteau.

Sous la protection de cette compagnie, deux autres s'établissaient en avant-postes : l'une sur les lisières des bois de Saint-Élophe et des Grapoles, l'autre, au sud, à la cote 362, au bois de Martigny, à la ferme de Boinville. Puis mon peloton rassemblé se repliait sur la portion de la compagnie demeurée en soutien ; puis la compagnie elle-même rentrait au bataillon, et y reprenait sa

1. Carte de France 1/80,000, feuilles Nancy, Mirecourt, Dijon et intermédiaires.

place, au bivouac, dans le ravin qui coupe la route à un kilomètre au sud-ouest de Martigny. C'est là que nous devions passer la nuit, formant réserve d'avant-postes.

Le téléphone de campagne, déroulé de sa vaste bobine, nous reliait au bataillon voisin, établi à la ferme de Gerbonveaux, et au gros de la brigade. Certes, la brigade était bien couverte, et pouvait reposer tranquille dans son cantonnement de Martigny; d'autant plus tranquille que la brigade opposée, repliée au delà du Vair, partageait probablement avec la nôtre le désir de bien dormir entre deux journées de manœuvre. Il en va ainsi : pendant l'action, pendant la marche même, pour peu que la poudre parle en tête de la colonne, les troupes s'animent à ce simulacre de guerre. Elles ont l'ardeur juvénile, l'entraînement, l'illusion : il faut parfois l'intervention des officiers pour empêcher, entre les fractions opposées, de dangereuses collisions. La journée finie, le fricot, la gaîté et le sommeil reprennent le dessus. Les esprits se calment, les corps se détendent. Une opération en dehors du programme ne rencontre point faveur. A la guerre, les mêmes causes produisent les mêmes effets : la lassitude des deux partis les porte à la même insouciance dans le repos. Mais comme l'adversaire, pour une cause ou pour une autre, peut être ou moins fatigué, ou plus entreprenant, aucun ne peut céder sans imprudence, et coûte que coûte, il faut demeurer prêt à prendre les armes en cas d'alerte. De là les sages préceptes du service en campagne, et la nécessité, pour le commandement, d'une incessante vigilance.

La nôtre, celle de la réserve d'avant-postes, n'avait,

je dois le dire, rien de surhumain. Nos privations n'avaient non plus rien de sévère. En un instant les feux avaient été allumés, les cuisines organisées. Les hommes disposaient la paille de bivouac en dehors des faisceaux, profitant adroitement des ados des sillons pour ménager à leur couche une inclinaison favorable. L'entretien des armes, quelques soins aux personnes et aux effets, voilà ce qui restait au troupier pour occuper ses loisirs en attendant les plus substantielles satisfactions encore contenues dans les marmites.

II

Après une marche, à l'arrivée au gîte, les officiers de cavalerie sont retenus par une foule de détails, concernant les chevaux ou le harnachement : en ma qualité de fantassin, je ne me hasarde pas à les énumérer. A ces soins s'ajoute, pour les officiers d'artillerie, tout ce qui concerne le matériel. Au bout de plusieurs heures seulement arrive, pour les officiers des troupes à cheval, le moment où ils peuvent aspirer à quelque repos.

Plus sévère encore est le destin des officiers d'état-major ! A peine émergés de la poussière de la route, ils sont déjà à la mairie, à la salle d'école transformée en bureau, occupés à recevoir, à dépouiller, à établir des ordres et des rapports. Lorsqu'ils penseront avoir fini, une estafette du quartier général viendra apporter quelque pli, et dans ce pli peut-être la destruction complète du travail déjà expédié. Ils passeront alors une partie de la nuit à établir de nouveaux ordres.

Plus modeste, un officier d'infanterie marche, avale

la poussière, trime dans les terres labourées. Mais après! Quand il a surveillé les distributions, la mise en train de la cuisine, donné un coup d'œil à l'installation de sa troupe, un lieutenant n'a rien de mieux à faire que de s'occuper de lui-même, et la plus pressante de ces occupations est ordinairement de se délasser; il est rare qu'un incident vienne troubler ce repos si bien gagné. Le tour du cantonnement, la visite des monuments, s'il y en a, une causette avec ses hôtes, s'ils ne sont pas inintelligents... et l'heure du dîner arrive, avec les surprises, réconfortantes ou négatives, ménagées par le cuisinier, selon les ressources du crû ; puis celle du coucher dans un mol lit de plumes, sous un casque à mèche préparé par la maîtresse du logis.

Ni l'une ni l'autre de ces heures n'étaient arrivées : je n'avais pas d'hôtes, puisque le bataillon devait loger « *sub Jove frigido* », et pas le moindre édifice à contempler, puisque nous étions en pleine campagne ; d'autre part, je ne pouvais m'éloigner jusqu'à perdre de vue le bivouac. Je me bornai donc, un très petit livre sous le bras, à gagner, au versant du ravin, le saillant du bois de la Gaillarde.

Ce livre n'était pas un règlement militaire, ni un roman, ni un recueil de poésies, mais un ouvrage ultra-classique, celui que Napoléon lisait et annotait au cours de ses campagnes. Le volume n'est pas gros, et il semble être, à tous égards, le complément indiqué de la très courte bibliothèque qui doit trouver sa place dans le porte-manteau d'un officier. On peut le relire vingt fois sans ennui, en y apprenant toujours quelque chose. Si, à ses *Commentaires,* César eût joint des cartes ou des

croquis de ses sièges et de ses batailles, l'école de guerre elle-même ne pourrait établir un meilleur modèle d'une série de rapports destinés à faire connaître une suite d'opérations militaires ; — à faire connaître, entendons-nous, ce qui doit être connu, car ni César, ni les états-majors contemporains, ne se sont jamais fait scrupule de réticences intéressées.

J'en étais au chapitre LXVI du livre VII :

« *Interea, dum hæc geruntur, hostium copiæ ex Ar-*
« *vernis equitesque, qui toti Galliæ erant imperati, con-*
« *veniunt. Magno horum coacto numero, cum Cæsar in*
« *Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret...*
« *circiter milia passuum X ab Romanis trinis castris*
« *Vercingetorix consedit.* »

« Sur ces entrefaites, les contingents des Arvernes
« s'étaient rassemblés, et avaient été rejoints par la ca-
« valerie levée sur toute la Gaule. Une fois à la tête de
« ces forces considérables, apprenant que César se diri-
« geait vers les Séquanes par la frontière du pays des
« Lingons..., Vercingétorix vint asseoir trois camps à
« dix mille pas[1] des Romains. »

Le conquérant s'avance de l'ouest à l'est, à travers la partie méridionale du plateau de Langres, point de partage d'où s'échappent, en des directions opposées, vers l'Océan et vers la Méditerranée, de nombreux cours d'eau ; il s'engage avec son armée dans ce terrain difficile, raviné d'arrachements, coupé de vallées profondes qu'il lui faut franchir.

Le champion des Gaules n'hésite pas à se porter à sa

1. Dix mille doubles pas, environ quinze kilomètres.

rencontre, à le chercher dans les défilés, à l'attaquer dans sa marche avant qu'il ne débouche dans la vallée de la Saône.

Dix-neuf siècles plus tard, un autre envahisseur s'engage sur la même piste. Manteuffel, lui aussi, s'avance de l'ouest à l'est, sur le même terrain difficile, dans une saison plus difficile encore ; au milieu d'un froid janvier, sur des chemins couverts de glace, ses trois colonnes se glissent, à travers le brouillard, entre Langres et Dijon. Il est signalé par des dépêches, par des exprès : jour par jour, étape par étape, sa marche est connue.

A Langres, la garnison, inquiète pour la sûreté de la place, ne cherche qu'à se couvrir : elle n'a pas d'artillerie de campagne, « elle n'est pas en état de fournir un détachement capable de marcher à l'ennemi[1] ».

A Dijon, c'est Garibaldi qui commande. Il est posté là avec la mission spéciale d'assurer les communications de Bourbaki, de veiller à la sûreté de la dernière armée de la France. Il a 15,000 hommes de troupes légères, déjà quelque peu aguerries, adaptées par leur origine, par leur nature même, à cette « tactique de coups de main imprévus, de surprises et de déplacements rapides », redoutable au premier chef à de pesantes colonnes déjà aux prises avec les difficultés du sol et du climat. Il dispose, pour appuyer son infanterie, de trois batteries, dont une batterie de montagne servie par l'artillerie régulière. Se jette-t-il avec cette petite armée sur le flanc des corps allemands, les attire-t-il dans une

1. *La Guerre sur les communications allemandes en 1870*, par le capitaine J. B. Dumas, p. 114. Nancy, Berger-Levrault et Cie.

embuscade, les attaque-t-il à la fois en tête et en queue à la traversée de quelque vallée abrupte? Les contraint-il, par l'alarme d'une canonnade, à suspendre leur marche audacieuse, à se déployer, à manœuvrer, à perdre le temps qui leur a été mesuré par le maréchal de Moltke? Ou bien va-t-il, comme Vercingétorix, établir son camp à dix mille pas de l'adversaire, détourner sur lui-même tout son effort, l'attirer à sa suite dans une nouvelle direction? Hélas! hélas! Les ennemis défilent à cinq lieues, tranquillement, à l'heure dite, couverts d'une faible flanc-garde avec laquelle Ricciotti échange, en se repliant, quelques coups de fusil, après avoir cédé sans combat tout le terrain d'Aignay-le-Duc à Is-sur-Tille.....

Au début des événements, Abd-el-Kader avait offert à la France son « sabre redouté » : on eût dû l'accepter, car ce sabre était celui d'un héros au grand cœur. De son intelligence guerrière, plus d'une fois, au lendemain même d'un succès, nos meilleurs généraux d'Afrique ont éprouvé les ressources inattendues. Assaillir l'adversaire dans un défilé, l'accabler dans un terrain difficile, l'attirer hors de sa ligne d'opérations, Abd-el-Kader s'entendit toujours à le faire, de ses débuts à la Macta, au col de Mouzaïa au plein de sa puissance, et plus loin encore, jusqu'au terme de sa fortune.

Que ne commandait-il à Dijon! Avec sa rare intuition des choses de la guerre, le vieil et loyal Émir eût trouvé la solution vraie, il eût pris la décision indiquée par les règles de l'art militaire, celle d'attaquer vigoureusement l'ennemi dans sa marche de flanc. Faute d'une supériorité numérique, que n'avaient pas, loin de là, les corps

rassemblés à Dijon, il n'eût peut-être pas définitivement barré le chemin à Manteuffel : il l'eût à coup sûr étonné, arrêté, détourné. Quelques jours de répit seulement, et l'armée de Bourbaki était sauvée !

Dans son génie sauvage, Vercingétorix, lui aussi, a trouvé son inspiration. Attendre César dans la vallée de la Vingeanne, attaquer à la fois en tête et des deux flancs sa colonne de route appesantie d'énormes bagages, le plan est bien compris : malgré l'insuccès, on ne peut même dire qu'il soit mal exécuté. Le malheur de Vercingétorix, c'est la nature même de ses troupes.

Les forces dont il dispose l'emportent en nombre sur celles de César. Sa cavalerie comprend près de 20,000 chevaux, César n'en a pas 6,000 ; elle est d'une bravoure incontestable ; en la circonstance, son ardeur est excitée par sa supériorité numérique, par l'avantage de sa position ; elle s'enflamme à la voix du chef qui l'appelle à la victoire, qui lui promet la confusion et les dépouilles des Romains. L'infanterie gauloise compte plus de 80,000 hommes, contre 50,000 légionnaires et 20,000 auxiliaires : son courage ne le cède en rien à celui de la cavalerie, mais l'organisation et la discipline lui font défaut.

Par une sotte vanité, les plus braves, les plus riches d'entre les Gaulois ne veulent combattre qu'à cheval : avec leurs clients, leurs serviteurs montés, ce sont les nobles qui constituent la cavalerie.

Depuis que Vercingétorix a commencé la guerre, la grande guerre nationale, il s'est efforcé de former son armée à l'image de celle de son redoutable adversaire. Il a emprunté aux Romains l'art d'asseoir et de fortifier

ses camps; il a, comme les Romains, partagé ses troupes en cohortes, en centuries, en manipules; il a institué des chefs de subdivision; mais, faute de naissance, faute de clients, ces chefs sont sans autorité effective. Choisis parmi les plus braves, ils sont, aux yeux du commun, une élite de combattants, mais rien de plus; ils payent d'exemple, ils sont imités, ils ne sont pas obéis.

Sur ses hommes de pied, Vercingétorix ne se fait pas d'illusion. Il n'a pas la folie de compter sur eux pour battre les légions de César. Il se borne à les faire sortir du camp, à les ranger en bataille, en arrière du Badin et de la Vingeanne, pour imposer à l'adversaire, lui couper le chemin de la Saône, et le lui faire voir. Tout à l'heure, quand la cavalerie aura rompu la colonne romaine, lorsque celle-ci, se précipitant en désordre sur sa ligne de retraite, vers Besançon, cherchera son passage sur les bords des deux cours d'eau, les fantassins gaulois enhardis achèveront sa défaite, s'empareront des bagages, saisiront ou égorgeront les fuyards.....

Vercingétorix ne connaît pas encore toute la valeur de son adversaire, toute la force d'une infanterie bien organisée, habituée à vaincre en manœuvrant à la voix de ses chefs. Son armée à lui date d'hier; il y a cinq cents ans que les Romains travaillent à former la leur!

Dès que la cavalerie gauloise prononce sa triple attaque, César lui oppose une triple défense, en partageant lui-même sa cavalerie en trois groupes et en les lançant contre l'assaillant. Dans ce choc de 25,000 chevaux, le premier avantage est aux gros escadrons : la cavalerie romaine est traversée, rompue, rejetée sur l'infanterie. César lui-même est près d'être enlevé par les cavaliers

arvernes....., il a perdu son épée, mais il a gagné du temps.

Ces instants de répit, il les a mis à profit pour organiser défensivement sa colonne, en intercalant les bagages entre les légions, et pour disposer des échelons prêts à entrer en ligne au premier signal :

« *Si qua in parte nostri laborare aut gravius premi* « *videbantur, eo signa inferri Cæsar aciemque constitui* « *jubebat, quæ res et hostes ad insequendum tardabat,* « *et nostros spe auxilii confirmabat.* »

« Partout où les nôtres fléchissent ou sont trop vive- « ment pressés, César porte de ce côté les enseignes et « y fait marcher les cohortes ; cette manœuvre ralentis- « sait la poursuite et ranimait nos soldats par l'espoir « d'un prompt secours. »

Sur les cohortes romaines portées en bataille vient se briser l'élan des Gaulois, heurtant, à rangs déjà rompus, une troupe compacte et immobile. Ils renouvellent leurs charges sans parvenir à les entamer, tandis que, postés dans les intervalles, les archers numides et crétois criblent de leurs flèches chevaux et cavaliers. Derrière ceux-ci se reforment les escadrons qu'ils ont traversés, ces escadrons les chargent à leur tour. La mêlée tourbillonne furieuse dans la plaine, quand tout à coup 2,000 Germains auxiliaires, accourant de la queue de la colonne romaine, réussissent à s'élever vers la droite, à gagner le sommet de la butte de Montsaugeon et à en déloger les réserves gauloises, puis à les rabattre sur l'infanterie de Vercingétorix.

Le reste de la cavalerie se croit tourné, pique des deux et abandonne le champ de bataille.....

C'est l'éternel péril d'une arme qui est éminemment, mais exclusivement, propre à l'offensive. A la charge, au succès, à la poursuite, la cavalerie est magnifique : à l'échec, à la retraite, dès qu'elle tourne bride, elle est exposée à l'instinctive tentation d'allonger l'allure, le dos à l'ennemi. Son moral est impressionnable — comme celui des chevaux de sang — aussi capable de coups d'audace, d'héroïques dévouements, que de défaillances, d'aberrations sans excuse. Le sens public le comprend sans doute ainsi, tellement il est passé dans le langage, tellement il est naturel de dire, et nullement en mauvaise part, que, comme Wallenstein fuyant devant les dragons de Banner, tel cavalier a dû son salut à la vitesse de son cheval !

L'histoire de France connaît deux journées des Éperons ; l'histoire contemporaine, l'invraisemblable panique d'une division de cavalerie tout entière, au lendemain de la victoire de Solférino. L'histoire militaire générale en compte un grand nombre d'autres, et telle fut, pour les Gaulois, la cause de la funeste issue du combat livré sur la Vingeanne.

Abandonnée par sa cavalerie, sabrée par celle de l'ennemi, l'infanterie se rallie à Vercingétorix et court avec lui, tout d'une haleine et non sans des pertes cruelles, se jeter dans Alésia. César l'y suit, renonçant brusquement à sa marche vers Besançon, résolu qu'il est à profiter de cette victoire inattendue et de ses conséquences pour terminer d'un seul coup une guerre dont le terme n'était pas, la veille, possible à prévoir.

« *Ipsum erat oppidum Alesia in colle summo, admodum edito loco, ut nisi obsidione expugnari non posse videretur.* »

« La place d'Alésia, située au sommet d'une monta-
« gne, dans une position fort élevée, semblait ne pouvoir
« être prise qu'au moyen d'un siège en règle. »

C'est là que l'illustre défenseur de la liberté nationale attend, avec des vivres pour trente jours seulement, l'armée de secours demandée à la Gaule par ses cavaliers échappés au blocus :

« *His rationibus auxilia Galliæ expectare et bellum*
« *parat administrare.* »

« C'est ainsi qu'il se prépare à attendre le secours de
« la Gaule et qu'il se met en devoir de soutenir la lutte
« suprême. »

III

Le soleil baissait, il allait disparaître derrière le relief élevé qui porte encore le nom de l'empereur Julien. Laissant Vercingétorix et son armée aux prises avec les préliminaires de la famine, je fermai mon livre et regagnai le bivouac, où la chère s'annonçait meilleure que dans l'enceinte d'Alésia.

La vie en manœuvres rapproche les grades et les hommes : capitaines et lieutenants, jeunes et vieux, mariés et garçons se retrouvent dans les marches, au gîte, à table, à la causerie du soir. Les incidents rompent les habitudes, la communauté de la vie accommode les caractères, le contact adoucit les contours : l'échange des idées entre hommes qui ne se voient pas tous les jours relève enfin les esprits, ouvre des horizons intellectuels que l'officier subalterne n'envisage pas dans son habituel

et modeste labeur. Si elle n'est pas seule à la créer, cette vie commune accroît et cimente la fraternité des armes, elle développe singulièrement le vrai, le bon esprit militaire.

Le commandant Trévire excellait à présider la table des officiers du bataillon. Il savait attaquer un sujet intéressant, provoquer la discussion, encourager l'un à parler, donner à l'autre une riposte quelquefois incisive: ne redoutant du reste en rien une contradiction que la supériorité de son esprit lui permettait de supporter, fût-ce, sur les sujets non militaires, celle d'un sous-lieutenant de réserve. Il trouvait, il le laissait deviner, du charme à exercer cette direction morale qui est l'un des nobles et redoutables attributs du chef, en même temps qu'à mieux connaître ses subordonnés, tout en augmentant leur confiance.

Son passé et ses dons le mettaient à même de le faire avec succès. Intelligence cultivée, jugement net, élocution facile, remarquable précision dans les ordres comme dans les rapports. A son actif, plusieurs campagnes d'Afrique, et quelques jours — non des moindres — de la campagne de 1870; le reste, il l'avait passé cloué sur un lit d'hôpital, la poitrine percée d'outre en outre d'une balle reçue à bout portant, et qui l'avait fait passer pour mort à l'ennemi. Il devait, prétendait-il, la vie au vieux roi de Prusse, qui, visitant l'ambulance au lendemain de la bataille, avait marqué au capitaine français blessé si grièvement un intérêt continué après lui et en quelque sorte de sa part.

Au physique, plutôt petit que grand, maigre, nerveux; l'œil vif, des moustaches superbes. Très dur à lui-même,

même lorsque sa vieille blessure le faisait souffrir, cruellement quelquefois. Exigeant de ses subordonnés les vertus militaires qu'il possédait lui-même, indulgent pour qui en avait fait la preuve ; large pour les détails du service, selon les traditions des chasseurs à pied, auxquels il avait appartenu dans presque toute sa carrière. Peut-être aussi en sa qualité d'ancien chasseur, peu convaincu du besoin qu'un chef de bataillon peut avoir d'être commandé : pour ses supérieurs, un soldat estimé, mais souvent difficile à vivre ; pour ses inférieurs, un chef qui se les attachait et les rendait heureux, lorsqu'ils se donnaient la peine de bien servir.

Le regain de belle humeur qui conclut généralement le repas de gens affamés fut, ce soir-là, favorisé par un ciel clément. En marche, et plus encore au bivouac, la pluie est l'ennemie du soldat.

Le dîner se prolongea jusqu'à la nuit close. Si on parla métier, ce fut au delà du terre-à-terre. Le téléphone et les feux à grande distance firent les frais de cette partie de la conversation.

S'il est avantageux pour la troupe couverte par des avant-postes de leur être reliée par un fil, cette liaison ne diminue-t-elle pas l'autorité, la responsabilité, l'initiative du commandant ? Un chef au bout d'un fil est-il encore un chef ? Un général relié à la rue Saint-Dominique, un ambassadeur rattaché au quai d'Orsay ont-ils la pleine possession de leurs moyens et peut-on compter qu'ils donneront à la patrie ce qu'elle doit attendre de leur valeur propre ?

Le fusil modèle 1874 a une portée extrême de 3 kilomètres ; la hausse n'est toutefois graduée que jusqu'à

1,800 mètres, et à cette portée considérée comme limite de la visée utile, la zone dangereuse est réduite à 6 mètres ; à 1,000 mètres, cette zone n'est déjà plus que de 19 mètres. D'où la nécessité, à 1,000 mètres, de connaître la distance à moins de 1/50 près, et à 1,800 mètres, à 1/300 près : or l'expérience prouve que l'erreur commune d'une évaluation à vue est, dans ces deux cas, *quinze* et *quatre-vingt-dix* fois plus considérable. Quels résultats doit-on attendre de salves exécutées comme ce matin, sur des échelons en marche, à une distance inconnue, mais certainement supérieure à 1,000 mètres?

Avis partagés, discussion substantielle, intelligente; conclusion non déterminée, peut-être par égard pour la discipline.....

Les groupes circulèrent encore quelque temps à la clarté des étoiles, puis revinrent, l'un après l'autre, chercher leurs places sur les bottes de paille qui, tout à l'heure, nous avaient servi de sièges.

« — Serpenois! » me dit le commandant, « vous avez bon pied, bon œil, et une boussole dans la tête. Allez faire la ronde des deux grand'gardes et des petits postes : voici le mot, et voici le croquis des emplacements. En rentrant vous rendrez compte au capitaine adjudant-major ; nous vous garderons votre botte de paille.

« — Oui, mon commandant. »

Seule la discipline m'empêcha de témoigner à mon supérieur le plaisir que me causait cet ordre; il connaissait assez son monde pour n'en pas douter, et je pris cette mission, peut-être superflue quant au bien du service, pour une gracieuseté à mon endroit.

Mon premier soin fut, naturellement, d'étudier les

emplacements, d'apprendre par cœur le terrain, passablement couvert, sur lequel j'allais m'engager dans l'obscurité. Mon second soin fut d'emprunter aux premières cépées du bois un bâton qui devait m'être plus utile qu'un falot. Il ne faut pas une longue expérience de la marche de nuit pour savoir que le feu d'une lanterne sert surtout à faire apercevoir celui qui la porte, qu'il éblouit plus qu'il n'éclaire, et empêche absolument de distinguer les objets distants de plus de quelques mètres.

Non sans m'être empêtré, au départ, dans le fil du téléphone, ni sans avoir trébuché dans quelques pierres, ni sans avoir failli m'enferrer sur la baïonnette d'une sentinelle, je parvins à la grand'garde de gauche, puis à ses petits postes, puis à ceux de la compagnie de droite, aux lisières du bois de Saint-Élophe. Pour fermer le circuit, je n'avais plus qu'à suivre la voie romaine — voie de Langres à Metz, dit la carte au 1/80,000, — voie encore facile à reconnaître dans la traversée de la forêt. Cette tranchée embroussaillée, aujourd'hui fréquentée seulement par les bûcherons, les braconniers ou les gardes, a été jadis une route de premier ordre, mettant en communication les bassins du Rhône et du Rhin, la Gaule lyonnaise et ce riche pays mosellan, dont la capitale s'enorgueillit d'avoir été fondée treize cents ans avant Rome.

Ante Romam Treviris stetit annis mille trecentis.

Est-ce à juste titre? Il serait malaisé de le prouver. Mais ce qui a été mis hors de doute par les travaux les plus sérieux et les plus récents, c'est que la plupart des ouvrages anciens, enceintes, chaussées ou routes, attribués

aux Romains, sont en réalité de beaucoup antérieurs à leur conquête. Ils se les sont appropriés, comme les conquérants s'approprient ce qui est à leur usage. En Algérie, nous nous sommes approprié les établissements des Turcs et des Arabes ; en Annam, aujourd'hui encore, nous nous approprions les routes mandarines et les fortifications élevées par les Chinois, et nos troupes les défendent quelquefois avec gloire : après le Méchouar de Tlemcen, la brèche de Tuyen-Quan.....

C'était donc une voie gauloise, une ancienne ligne commerciale et stratégique, que foulaient, cette nuit, les avant-postes d'une brigade française, tout comme l'auraient pu fouler, l'an 702 de Rome, des Leuques ou des Médiomatriques marchant au secours de Vercingétorix. Et tout en cheminant, suivi de mon soldat, tout en me garant des pierres, des souches et des branches, je songeais à la Vingeanne, à l'amertume de la défaite succédant à l'espérance de la victoire, à l'armée bloquée dans Alésia, à cette autre armée bloquée sous Metz, à la famine, au désastre final.....

Au bout de mon chemin gaulois, au penchant du ravin, les feux de bivouac éclairaient la verdure, leurs reflets changeants illuminaient les faisceaux, faisaient étinceler les baïonnettes. La plupart des hommes dormaient : d'autres, debout ou assis en cercle, se réchauffaient par cette nuit calme, mais déjà fraîche. Je dus tirer la manche galonnée d'argent de l'adjudant-major, un peu pour lui dire un « rien de nouveau » qui ne l'émut guère, beaucoup plus pour lui réclamer au moins une partie de ma botte de paille, qu'une fois éveillé, il me restitua de la meilleure grâce.

IV

Les feux jettent de plus vifs et plus brillants éclats ; sur le flanc des faisceaux, un vaste brasier, alimenté de bois sec, prête sa flamme hospitalière à de nouveaux venus. Quatre chevaux, tenus en main par des soldats, cherchent avidement quelque touffe de gazon, quelque brin de feuillée. Ce sont de petites bêtes au poil rude, fumant encore et plaqué de sueur mal séchée. L'un des cavaliers, le chef, a été conduit au commandant Trévire, puis, sur son instante demande, au général de brigade. Les trois autres, son écuyer et deux hommes de suite, se chauffent, et comme leurs chevaux, ils reprennent haleine après une longue course. Ils observent, ils parlent peu ; mais leurs paroles émeuvent ceux qui les entendent. Elles sont aussitôt reportées de bouche en bouche, parmi nos hommes étonnés et curieux, groupés debout autour de leurs feux, écoutant avidement tout ce qui se rapporte à ces personnages étranges, aux grandes épées, aux longues moustaches, à la fière contenance.

« L'armée de secours est rassemblée, dit l'écuyer. Elle a été passée en revue près de Bibracte il y a quatre jours. Les Arvernes se sont levés en masse et ont envoyé encore 35,000 hommes ; les Senonais, les Séquanes, les Bituriges, les Parisiens, les Suessions, les Nerviens, les Atrébates, les Rauraques ont fourni leurs contingents : 240,000 guerriers arrivent en ce moment devant Alésia ; Comm, Viridomar, Éporédrix, Vergasillaun les commandent.

« Les Rèmes et les Lingons ont refusé de se joindre aux autres Gaulois. Ils redoutent César qui a traversé leurs pays, mais maintenant, connaissant la force de notre armée, ils hésitent à prolonger leur trahison.

« Nos cités pensent que César ne pourra résister à la multitude qui se prépare à l'accabler. Nous qui avons combattu, nous savons que ses légions ne se laissent pas intimider par le nombre, et qu'elles demandent la victoire, non à la valeur de chacun, mais à l'ordre de leurs cohortes ; nous savons que dans le péril elles cherchent le salut dans l'obéissance aux commandements des chefs. Nous croyons qu'à détruire un ennemi aussi dangereux, on ne saurait employer des forces trop puissantes, et nous avons traversé le pays des Lingons pour demander l'aide des guerriers que je vois autour de moi.....

« Ils semblent, comme ceux des Romains, habitués à obéir, formés à la discipline, mais ils s'éloignent beaucoup du camp et celui-ci n'est pas, comme celui des Romains, enclos de pieux et impossible à pénétrer..... »

Morbleu ! je crois que ce barbare nous raille. L'assurance qu'il n'a pas perdue un seul instant se complète petit à petit d'une certaine confiance en ceux au milieu desquels il est tombé. Il s'efforce, par ses discours, d'inspirer la réciproque : « *argute loqui* » ne date pas de la restauration du régime parlementaire ! C'est un diplomate, doublé d'un observateur, superposé à un guerrier passablement vantard quand il vient à entamer le récit de ses campagnes. Il a été partout, à Gergovie, à Lutèce et ailleurs encore ; sur ses exploits personnels, sur ceux de son patron, il devient prolixe.....

Tout à coup, il se tait, les yeux fixés vers le ravin : il

a aperçu dans la nuit ce qu'aucun des nôtres n'a remarqué, son chef approchant à pas lents, tout en conversant avec le nôtre. Sur un signe, les hommes de suite s'emparent des chevaux, les quatre Gaulois se mettent en selle et s'éloignent rapidement, sans hésiter, vers le nord, suivant une piste qui semble leur être familière.....

« — Serpenois! » appelle le commandant, « vous savez probablement déjà de quoi il retourne. Vercingétorix est bloqué dans Alésia avec 80,000 hommes. Il est au bout de ses vivres. Les Gaulois soulevés en masse arrivent à son secours. Le sauvage qui sort d'ici assure qu'ils sont 240,000. C'est quelque chose ; mais, à mon avis, ils auront quand même fort à faire. Depuis le commencement du blocus, César n'est pas resté inactif : il a entouré la place de lignes retranchées et s'en est entouré lui-même. Occupés par des troupes solides, ces ouvrages peuvent, après tout, résister à l'assaut de bandes sans cohésion, médiocrement armées, dépourvues des moyens de les ruiner à distance. Nous ne pouvons laisser dans la peine ce malheureux et son armée, puisqu'il nous appelle à son secours. Le général s'est donc laissé convaincre. Seulement, nous ne pouvons pas partir avant vingt-quatre heures. Il faut emporter huit jours de vivres pour toute la brigade ; de plus, l'artillerie demande un supplément de munitions, qui ne pourra arriver avant la nuit prochaine. Six bataillons et deux batteries, ce n'est rien de trop pour la besogne que nous aurons à faire ; ce sera assez, à la condition que nous arrivions avec tous nos moyens.

« Comme il faudra entrer en action sans tarder, le général désire être, dès l'arrivée, exactement renseigné

sur ce qui se passe devant Alésia. Sur ma proposition, il vous a désigné pour faire cette reconnaissance, et vous allez en conséquence nous précéder ; — avec votre peloton, bien entendu, pour ne pas risquer d'être enlevé.

« Voici, du reste, vos instructions écrites :

« Le lieutenant Serpenois partira ce matin, avec son « peloton (1re Cie du 3e Bon), pour se rendre aux abords « d'Alésia ; il réglera sa marche de manière à parvenir « à portée de cette place le quatrième jour. Cet officier « reconnaîtra, par tous les moyens en son pouvoir, « les travaux de circonvallation et contrevallation exé- « cutés par l'assiégeant, leur nature, leur force, leur « étendue, ainsi que les emplacements à préférer pour « l'attaque ; il établira les croquis nécessaires à l'appui « de son rapport. Il entrera en relations avec les com- « mandants de l'armée gauloise, leur annoncera l'ar- « rivée très prochaine d'un secours important et leur « en fera comprendre la valeur décisive ; il les engagera « d'une manière pressante à attendre la brigade avant « de prononcer ou de renouveler leur attaque. S'il peut « communiquer avec Alésia, par signaux ou autrement, « il donnera les mêmes avis à l'assiégé.

« — Oui, mon commandant », dis-je non sans trahir quelque enthousiasme.

« — Doucement, mon cher, ne nous emballons pas : voici la finale qui vous calmera :

« Le lieutenant Serpenois choisira pour établir sa « troupe une situation favorable au nord-est d'Alésia, à « portée des voies d'accès ; il y attendra l'avant-garde et « communiquera le plus tôt possible avec elle pour la « renseigner et faire sans délai son rapport au général.

« En aucun cas, il ne s'engagera avant l'arrivée de la « brigade. Il ne devra combattre que pour assurer la « sécurité de sa troupe, en cas de nécessité démon- « trée. »

« Je n'ai pas besoin de vous dire, mon cher Serpenois, que notre colonne ne marchera pas aussi vite que votre petite troupe : nous n'arriverons donc évidemment pas avant la fin du cinquième jour de marche, le sixième à partir d'aujourd'hui. D'ici là vous serez votre maître, dans la limite de vos ordres. Votre mission est de reconnaître, non de combattre, ne le perdez pas de vue. Pour les règles de marche seulement, vous vous inspirerez de ce qui concerne les partisans, au titre XI du *Service en campagne*. Vous vivrez le plus possible sur le pays, de manière à ménager vos vivres de sac, puisque vous n'en pouvez emporter d'autres. Par contre, comme on ne sait ce qui peut arriver, je vais vous faire donner deux caisses de cartouches ; vous les chargerez, à la place des outils dont vous n'avez que faire, sur le mulet de compagnie que vous cédera votre capitaine : ce sera votre seul « impedimentum ».

« — Oui, mon commandant.

« — Maintenant, prévenez votre monde, prenez vos dispositions, passez votre inspection au départ. — Allons ! bonne chance, mon cher, et à bientôt ! »

V

Le chemin gaulois franchit le Vair, puis le Mouzon, dont il suit, de haut, la rive gauche ; il infléchit sa di-

rection de quelques degrés plus à l'ouest, s'engage dans le pays des Lingons, traverse le Flambart, puis la Meuse. Il s'élève sur les plateaux qui dominent ce cours d'eau à l'ouest, dépasse la ligne de partage, franchit la Traire près de sa source, puis encore un petit affluent de la Marne avant de toucher celle-ci au pied de Langres. La grande voie poursuit au delà, dans la direction du sud, vers Dijon et vers Lyon. La voie de Bibracte et d'Alésia ne tarde pas à s'en détacher vers le sud-ouest, suit, par les reliefs les plus élevés du plateau (cote 516), la ligne de partage des eaux entre le bassin de la Saône et ceux de la Marne et de l'Aube, elle effleure les sources de la Vingeanne et de la Tille sur le versant sud-est, puis repasse, au delà, à celles de l'Ource, sur le versant nord-ouest. Là, les deux voies se séparent : celle de Bibracte poursuivant vers le sud-ouest, celle d'Alésia se dirigeant ouest-sud-ouest, traversant successivement la Digenne, et, toujours près de leur source, plusieurs petits tributaires de la haute Seine ; puis enfin la Seine elle-même, quatre lieues avant Alésia.

C'est une distance totale de 145 kilomètres que j'ai à franchir ; je dois, le quatrième jour, arriver à portée d'Alésia, c'est-à-dire au moins jusqu'à la Seine ; donc, 130 kilomètres à faire en quatre étapes. Cela s'enlève, avec une troupe peu nombreuse, entraînée, alerte, désireuse d'arriver. J'ai tout intérêt à prendre de l'avance au départ, en pays ami et relativement facile, comme à dépasser Langres dans ma seconde journée de marche, pour ne pas faire étape à courte portée d'une population effarée par les événements et de dispositions au moins incertaines.

Le jour me trouve en tête de ma petite troupe : le sergent Fiérini commande la première section, le sergent-major de réserve Leuquois me supplée à la seconde ; le ministre suit, porteur de 3,024 cartouches qui doivent, avec les 78 que porte chaque homme, alimenter au besoin le feu de nos 80 fusils. Les hommes, eux, espèrent bien que ce besoin se manifestera ; ils ont confiance dans leur arme, ils ont un désir immodéré de faire parler la poudre, cette fois avec des cartouches à balles et ailleurs que devant la cible. Il faudra veiller, en suite de mes instructions, à ce que les fusils ne partent pas tout seuls !

J'ai peu à dire de cette marche : le chemin gaulois fut raboteux, le pays pauvre — complètement ravagé d'ailleurs par les deux passages des Romains, comme par celui de l'armée gauloise au lendemain de la Vingeanne. De tristes débris jalonnent la dernière partie de la route ; rencontre, au milieu des forêts, de quelques Gaulois isolés, blessés pour la plupart, ou escortant des blessés, démoralisés, au demeurant, comme tous les soldats qui abandonnent le champ de bataille. Plus avant, des blessés encore plus nombreux, des fuyards encore plus découragés. Ils ont, disent-ils, pris part à une attaque de nuit qui n'a pas réussi : ils se sont heurtés à des obstacles infranchissables, ils ont été accablés de pierres et de traits lancés par les machines. L'armée de secours a donc déjà engagé la lutte et elle n'a pas été heureuse dans ses débuts : hâtons-nous !

Dans l'après-midi, nous franchissons la Seine, encore un simple ruisseau ; nous sommes presque au but. Halte, repos et dernières dispositions.

Pour bien camper, devant un ennemi qui n'a ni canons ni fusils, il ne faut, dit Napoléon, ni coup d'œil ni génie militaire. Sans jeu de mots, je n'eus à faire appel à autre chose qu'aux outils portatifs bouclés sur les sacs de mes hommes. Avec les pioches et les pics à tête, ils eurent tôt fait d'écrêter à hauteur de tir les murs en pierres sèches de la ferme, déserte et à demi ruinée, du Charmoy; quelques perches entrelacées achevèrent de former une enceinte derrière laquelle, tant que j'aurais des cartouches, je n'avais rien à redouter. Une sentinelle seulement par face pour protéger le repos de mon monde. Les hommes de garde surveillent les marmites: au jour, on mange la soupe et on abandonne la place.

Comme les abords de toutes les forteresses anciennes, les plateaux qui avoisinent Alésia sont déboisés. Le terrain, légèrement ondulé, n'arrête pas la vue. Nous filons les crêtes au nord du Rû du Vaux. A la cote 426, nous faisons halte, en vue de l'un des camps romains, palissadé, flanqué de deux sortes de tours faites de troncs d'arbres. Je vois distinctement une autre tour au sud, sur le mont Pennevelle ; un autre camp plus important, semble-t-il, au sud-ouest, à la cote 429.

Pas un poste extérieur ; les Romains se savent en sûreté derrière leurs palissades, bien au large desquelles circulent quelques cavaliers gaulois.

En face de nous s'étend, ceint d'un escarpement naturel renforcé, aux points faibles, d'une haute muraille, l'oppidum d'Alésia. Les tentes de Vercingétorix le couronnent.....

Où sont donc les camps de l'armée de secours ?

De sa vue perçante, Fiérini croit découvrir au loin,

par delà l'oppidum, d'autres tentes semblables, se profilant sur l'horizon. C'est bien lointain pour ma jumelle de campagne ; voyons cependant. C'est bien cela. Dix kilomètres à vol d'oiseau me séparent encore du terme de ma mission. Il m'en faut faire le double pour m'y rendre en contournant les lignes. A peine y atteindrai-je dans la journée, par le nord ou par le sud. C'est par le nord que je dois trouver des points d'attaque à portée des voies d'accès que suivra la brigade. Donc, en route, et demain matin je fermerai le circuit par le sud ; puis je choisirai mon emplacement d'attente, soit au Charmoy, soit plus près, selon ce que je trouverai, dans les termes de mes instructions. Après-demain, la brigade sera là, et alors.....

Aujourd'hui, la prudence est de plus en plus nécessaire. Reconnaître, ne pas combattre, a ordonné le général ; ne pas me laisser enlever, a ajouté le commandant.

Deux hommes en pointe, à cinquante pas. Le peloton par le flanc, le mulet aux cartouches entre les deux sections. En cas de rencontre, les éclaireurs rentreront, les deux sections seront ployées en colonne, à 6 pas ; l'ordre dispersé n'est pas de mise contre un ennemi nombreux, dépourvu d'armes de jet à longue portée. A travers le plateau, nous gagnons les pentes de la vallée du Rabutin. Une descente un peu roide, puis une remontée un peu chaude, qui nous donne des vues sur la face nord des retranchements romains, aux revêtements de claies, aux tours de bois brut. Quelques casques se laissent voir aux créneaux. Bien plus près de nous, à portée de fusil, aux bords du Rabutin, des faisceaux de

lances, des chevaux au piquet. Rien ne bouge dans ce camp. Les assiégeants n'attendent évidemment pas de ce côté une attaque de l'armée de secours. Un cavalier cependant nous approche à 200 mètres, s'arrête sans paraître comprendre, puis gagne au petit galop la circonvallation romaine. Les culasses mobiles des éclaireurs ont manœuvré, j'ai pu retenir leurs coups de feu. Quelques salves dans ces tentes, dans ces chevaux, c'est pourtant bien tentant ! Nous montons, nous montons encore ; un dernier effort, et nous sommes à la cote 410.

Suivant les crêtes au nord du Rabutin, nous atteignons la cote 392, au plus près des lignes romaines, que nous dominons à la portée de 700 mètres. Devant nous, à 1,400 mètres, à la pointe du mont Réa, se dresse encore une tour. Laisser cette tour au sud, couper l'éperon en marchant à l'ouest, descendre sur la Brenne et la traverser pour gagner le camp gaulois établi en face de nous, sur la rive gauche, tel est le trajet qui semble indiqué.

Mais si les Romains cachés dans leurs abris ou postés derrière leurs palissades ne m'inquiètent pas, les cavaliers campés là-bas, sur le Rabutin, me donnent plus de souci. Ils peuvent, d'eux-mêmes ou sur l'avis parti de l'une des tours, se jeter sur mon flanc gauche dans la plaine de la Brenne et en même temps me couper des hauteurs d'où je serai descendu, en détachant un parti sur mes derrières. Ils ont assez de monde pour me mettre en mauvaise passe et je ne dois pas beaucoup compter sur les Gaulois pour me tirer d'épaisseur. Ces réflexions me déterminent à augmenter mon circuit, à dérober ma marche par le ravin qui creuse le plateau au nord-ouest, vers la cote 368.

Ma petite troupe ne l'a pas suivi longtemps, que ma pointe s'arrête net, signalant du geste quelque chose devant elle. « Sections à gauche en ligne, marche ! » puis : « Peloton, halte ! » quelques pas avant d'arriver à mes deux éclaireurs. Je me porte à leur hauteur et aperçois, droit devant nous, à 500 mètres, la tête d'une colonne. Qu'est-ce ? Quelques pas à droite, pour m'élever sur la berge du ravin, et je découvre toute une armée d'hommes de pied en position d'attente. Quelques-uns sont debout, la plupart assis ou étendus auprès de leurs faisceaux. Aucun doute ! Ce sont des Gaulois, c'est un corps de l'armée de secours qui prépare une nouvelle attaque, cette fois sur le secteur nord des lignes de César.

Eux aussi, ils ont découvert notre approche ; déjà des coureurs agiles se portent au large de nos flancs pour observer les nouveaux venus. Surpris sans doute, non intimidés, ils cherchent à découvrir qui nous sommes, si nous arrivons seuls, ou si nous sommes suivis d'autres forces.

Je m'avance, je hèle l'un des coureurs. Il s'approche, toujours sur ses gardes, nullement menaçant. — « Va, lui dis-je, va dire à ton chef que l'appel de Vercingétorix a été entendu, que des troupes puissantes arrivent, que je les précède avec un important message. » Quelques minutes après, le coureur me revient, avec des paroles de bienvenue, et m'invite à m'avancer jusqu'à Vergasillaun.....

Je dirige ma troupe, en colonne à distance entière, et dans le meilleur ordre, vers ceux qui vont être nos amis. Nos hommes aussi ont compris : ils relèvent la tête, appuient sur la crosse, cadencent le pas. Arrivé à la hauteur

du chef, je reviens face en tête par deux changements de direction et m'arrête en colonne serrée à six pas, à quarante pas en dehors de l'armée gauloise.....

VI

Mes hommes se reposent, grignotant un biscuit derrière leurs faisceaux, tandis que je remplis de mon mieux la partie diplomatique de ma mission, tandis que, suivant les termes mêmes de mon ordre, je m'efforce de faire apprécier à Vergasillaun l'importance du secours annoncé et que je l'engage à attendre l'arrivée de ce secours avant de renouveler son attaque.

C'est un homme de grande allure, intelligent, résolu; il a la persévérance, l'esprit de ressource des Arvernes; il a, jeune encore, l'expérience de la guerre — celle de sa guerre à lui; — il a fait son profit des insuccès des jours précédents.

« — Nous avions un chef, dit-il, un chef choisi dans ma propre famille, un chef capable, vigoureux, incontesté. La perte d'une seule bataille, qu'il aurait dû gagner, a jeté Vercingétorix dans Alésia et avec lui ce que nous avions de mieux comme troupes. Ce qui vient d'être levé pour le secourir est aussi brave, mais à peine formé au maniement des armes et point du tout plié à la discipline. Aussitôt rassemblés, il a fallu marcher; aussitôt arrivés, il a fallu combattre.

« Comm l'Atrébate est trop ardent, Éporédrix et Viridomar sont changeants, légers, présomptueux. Ils ont cru qu'une multitude comme la nôtre effrayerait

les Romains, ils ont voulu attaquer avant même de savoir à qui et à quoi ils allaient se heurter. Le premier jour — moi avec eux, puisque je ne les en ai point empêchés — ils ont commis la faute de se jeter sur l'ennemi en rase campagne. Dans ce terrain, cependant favorable à l'action de la cavalerie, nos troupes ont inutilement usé leurs forces pendant toute une journée, et, le soir, elles ont cédé, ô honte ! devant une charge faite par des Germains auxiliaires.

« Deux jours après, notre armée a tenté une attaque de nuit contre les retranchements ; elle s'est jetée dans les pièges préparés, au point même où César les avait accumulés, parce que c'était le côté de sa ligne naturellement le plus exposé à nos entreprises. Encore, grâce aux claies, aux échelles, aux crochets dont elle était munie, elle aurait peut-être réussi, si nos travailleurs avaient persévéré. Ceux de Vercingétorix venaient à leur rencontre, plus lentement peut-être, mais plus sûrement, comblant de terre les fossés, arrachant les aiguillons barbelés, les pieux affilés, les abatis. Au jour, les nôtres ont pris peur, ils ont craint d'être pris en flanc, ils ont lâché pied. Ceux d'Alésia ont dû rentrer, pour ne pas supporter seuls les coups des Romains.

« Aujourd'hui nous n'attaquerons pas au hasard. Notre conseil a enfin écouté les avis que je n'ai cessé de lui donner. Il s'est fait instruire de la forme de l'enceinte, de l'emplacement des ouvrages, des points les plus vulnérables. Puisque tu es venu de ce côté, tu as aperçu une tour sur le mont Réa. C'est une fortification détachée par les Romains en avant de leur enceinte, et celle-ci est située en contre-bas. Nous pouvons donc en

approcher assez près sans être découverts et l'attaquer avec l'avantage de la pente. Un guerrier ne peut lancer fortement ni un javelot, ni une pierre, de bas en haut ; les machines même qui nous ont fait tant de mal ces jours passés ne pourront projeter leurs traits au delà d'une courte distance.

« De plus, au lieu de nous jeter avec toutes nos forces sur le même point, nous avons décidé de faire deux attaques. J'ai amené ici, secrètement, par une marche de nuit, par un long détour, 60,000 guerriers d'élite, résolus et munis, tu le vois, de tous les engins nécessaires. A nous l'effort principal. Les autres chefs, avec le reste, près de 180,000 fantassins, tiendront la plaine avec la cavalerie, assez nombreux pour que les Romains ne puissent dégarnir cette partie de leur ligne pour renforcer celle que nous allons attaquer..... Attaquer avec la dernière vigueur », poursuit Vergasillaun en s'animant. « Aujourd'hui il faut délivrer Vercingétorix, ou mourir avec lui. »

En vain reprenais-je avec le chef les raisons puissantes qu'il y avait à différer, à attendre, deux jours seulement, une force nouvelle, vaillante, disciplinée, puissamment armée ; en vain, insistant au delà de tout sur cet armement qu'il ne connaissait point, je m'efforçais de lui en faire comprendre, selon les termes de mon ordre, la « valeur décisive ».

« — Jeune guerrier, tu as confiance dans tes armes, je ne puis t'en blâmer ; tes soldats savent manœuvrer à ta voix, je t'en félicite ; tu obéis à ceux qui t'envoient, je t'approuve. Mais que puis-je attendre de 5,000 soldats, si braves qu'ils soient, quand j'en ai douze fois plus ?

Que puis-je compter sur les petites balles de plomb que tu me montres, quand celles de nos frondes, cinq ou six fois plus lourdes, ne portent qu'à cent pas ? Et comment prétends-tu détruire à distance, avec des machines, les défenses des Romains, quand nos hommes les plus forts peuvent à peine en arracher un pieu ?

« Non, ami, nous ne pouvons attendre ceux que tu annonces. Nos guerriers sont impatients, ceux d'Alésia bien davantage, puisque, leurs vivres étant épuisés, ils vont mourir de faim. Mieux vaut pour eux tomber aujourd'hui les armes à la main !

« Voici le soleil au milieu de sa course. C'est l'heure fixée pour l'attaque. Le gros de l'armée se déploie maintenant en avant de ses camps. Nous allons partir. Marche avec nous, et que tes 80 guerriers montrent ce qu'ils savent faire ! »

Est-ce un défi ou une raillerie, ce propos que des ordres positifs me condamnent à ne pas relever ? Ah ! Vergasillaun, tu ne sais pas, tu ne sauras jamais les tourments que la discipline peut faire endurer à un cœur de soldat.....

Fort mal à l'aise, je regarde filer la longue colonne, superbe de prestance et d'ardeur, moins belle d'ordre et de discipline ; mais elle marche à l'ennemi ! Incapable de demeurer en place, je mets ma troupe en mouvement sur les traces des Gaulois.

Les clameurs qui s'élèvent m'annoncent que l'attaque commence là-bas, au revers du plateau. Je me laisse aller doucement, comme un bateau qui dérive.....

Après tout, pourquoi ne deviendrais-je pas une manière de « corps d'observation » ?

Cette sorte d'accommodement de conscience m'entraîne aux environs de ma position du matin, puis au delà, et plus loin encore..... A courte portée du fossé d'enceinte, je me ressaisis à temps pour ne pas m'engager, au mépris de mes instructions. Réduit à n'être que spectateur, je m'établis, à 500 mètres à peine du camp de cavalerie et lui faisant face, sur un mamelon dont la circonvallation contourne le pied.

Ils ne travaillent pas mal, les Gaulois !

Vergasillaun a masqué la tour de quelques milliers d'hommes, qui ne l'attaquent pas à fond, mais en occupent les défenseurs. Il a massé de fortes réserves à quelques centaines de mètres au nord-est, à la tête du ravin. Le tiers de ses forces environ s'est porté à l'attaque. Lui-même les dirige, posté à portée de sa ligne de combat.

Sous la protection d'une avant-ligne, les travailleurs s'avancent. Au moyen des fascines qu'ils portent, ils pratiquent des passages dans le fossé extérieur. De nouveaux échelons s'y élancent, l'épée et la pique à la main; ceux qui suivent achèvent de faire disparaître le fossé de trois mètres en y rejetant à la pelle les terres de déblai.

L'attaque a maintenant le champ libre, libre jusqu'au camp proprement dit, situé encore plus bas, à une centaine de mètres. Là, l'obstacle est plus sérieux, la défense sera plus opiniâtre. C'est un camp de deux légions, palissadé, construit selon toutes les règles, augmenté de défenses nouvelles. Le profil normal est renforcé, le talus garni de fraises faites de bois bruts appointés avec leurs branches, précédé d'abatis, de trous de loup, de petits piquets armés d'aiguillons de fer.

Préparés à ces obstacles, les assaillants ne s'y jettent point en aveugles. Leurs frondeurs, leurs archers dirigent leur tir sur les créneaux, sur les défenseurs qui servent ou approvisionnent les machines et que l'avantage de la position découvre à leurs vues et à leurs coups.

Les pioches et les haches déracinent les piquets, les claies couvrent les chausse-trapes, les abatis cèdent aux bras qui les arrachent..... A la voix des *gingols* près, c'est l'attaque des forts de Ki-Hoa[1].....

Au haut des murailles d'Alésia, la trompette a sonné; les défenseurs de la place descendent vers la contrevallation, chargés de crocs tranchants emmanchés de longues perches, traînant de vastes boucliers clayonnés qui doivent les abriter des projectiles romains. Ces guerriers savent mieux encore au prix de quel effort est le salut; pour eux, l'insuccès, c'est la mort.

Au loin, sur la Brenne et sur l'Ozerain, d'autres cris répondent à ceux des combattants; des groupes de cavaliers, des masses confuses d'hommes de pied ont débouché des camps et s'avancent, à l'opposé, contre les lignes silencieuses des Romains. Ceux-ci, d'abord surpris par l'attaque de Vergasillaun, ont, l'instant d'après, sans hésitation, occupé leurs postes de combat. En ordre, avec l'exactitude de soldats rompus à la discipline, ils remplissent chacun la tâche assignée : les uns aux créneaux, les autres aux machines. Dans les camps, on a pris les armes; les réserves sont prêtes à être portées là où besoin sera. On sent que, de longue main, les dispositions ont été prises en vue de la lutte décisive.

1. Cochinchine, 25 février 1861.

Dans le camp de cavalerie, on a sellé les chevaux. A pied, la bride au bras, les cavaliers sortent des portes et vont au dehors former leurs rangs. Les voici en selle, la lance haute, en colonne par escadron à demi-distance, au nord-ouest du Rabutin. Cette fois, attention ! Ils s'ébranlent au pas, ils se dirigent vers nous, évidemment pour prendre en flanc l'attaque des Gaulois. « Garde à vous ! » Sans l'avoir fait exprès, je me trouve sur leur chemin, formant flanc-garde à Vergasillaun... Que faire? Tout, plutôt que de me laisser écraser. « Charge à volonté ! Chargez armes ! » Les voici au trot, c'est le départ pour la charge... Ce n'est pas moi qui commence, mon général !

« Feu de peloton ! Peloton, armes ! A 400 mètres, joue, feu ! Chargez ! »

La salve a porté. Quelques coups trop courts, le gros du paquet dans l'escadron de tête. Une vingtaine de culbutes et un étonnement profond. Mais en arrière, on crie : « Hurrah ! » on part au galop, serrant encore les distances sur la tête, qui se conforme au mouvement et part de la même allure. Une seconde salve, puis une troisième, semblent à peine éclaircir cette masse, que la forme du terrain nous découvre et dans laquelle il n'est guère de coups perdus. Des chevaux roulent, des hommes tombent, le reste continue d'approcher au train de charge. La quatrième salve est envoyée à 100 mètres à peine, au pied du mamelon.....

Cette fois, c'est une façade qui s'écroule. Ce qui vient derrière trébuche dans cette ruine. Les derniers échelons se divisent à droite et à gauche, vont buter au pied des hauteurs, ou se jeter dans le fossé romain, poursui-

vis d'un « feu rapide » qui consomme leur rupture. Quelques isolés, emportés ou fous, ont suivi le fossé, vers notre droite, comme s'ils voulaient nous déborder, à trois ou quatre qu'ils sont.

Un vilain roux, à la face de chat, me cherche de sa lance. Fiérini l'aperçoit, et d'une balle bien ajustée, le fait jurer en tudesque et rouler dans la poussière..... Ce sont bien des Allemands, je m'en doutais. Fiérini, lui, prétend reconnaître dans le chef qui se tord par terre — car c'est un chef — un certain Bærenhals dont il a eu à se plaindre au cours de la grande guerre..... Bærenhals ou Katermaul, je déboucle l'épée du Teuton et la donne à Fiérini : « Merci du service, mon cher ami. Faites cesser le feu. »

Ce qui reste d'Allemands achève en ce moment de disparaître, en remontant l'Oze..... Ouf! ceux-là ne s'y frotteront plus, mais il peut survenir autre chose. Je profite de ce répit pour décharger le mulet des 3,024 cartouches, et faire prendre à celles-ci, dans les gibernes et les cartouchières, la place de celles qui viennent d'être brûlées. De la sorte, on n'aura pas à y revenir : chaque homme a son complet et même un peu au delà. Nous avons encore le nécessaire pour deux petites représentations semblables à celle qui vient de nous divertir.

Cette distribution finie, avec les petits calculs qui s'y rattachent, je relève la tête et me trouve, ô horreur! nez à nez avec celle de Bærenhals, plantée sur sa propre lance, à côté du ministre tout gaillard d'être allégé, et de Fiérini, qui semble trouver cela tout à fait réjouissant. Un pauvre diable de Gaulois, sanglant, cruellement

blessé par une chausse-trape barbelée, a tout à l'heure cherché un refuge derrière nos rangs ; la charge finie, il a célébré le succès à sa manière. Brrr ! quel sauvage !

A l'instant même arrive une manière d'aide de camp, envoyé par Vergasillaun pour complimenter ma troupe, me remercier de couvrir si bien son flanc gauche et me prier de lui continuer ce service. Celui-là reconnaît à n'en pas douter, le prétendu Bærenhals pour l'un de ceux qui, à la Vingeanne, ont conduit la charge jusqu'au haut de la fatale butte ; cela ne lui pas réussi cette fois.

« Eh bien, porte sa tête à Vergasillaun », lui crié-je énervé; « et laisse-moi tranquille ! »

VII

Rien de l'épisode n'a échappé à Vergasillaun. Fort inquiet, un instant, des conséquences possibles de la charge des Germains sur son flanc gauche, il a repris toute son assurance. Il prononce maintenant vigoureusement sa propre attaque, au moyen de nouvelles subdivisions qu'il tire de ses réserves.

Des travailleurs frais viennent relever les premiers, apportant un supplément de matériaux et d'engins, et un entrain nouveau dans lequel la déroute des Germains a certainement sa petite part. La hache bat maintenant les fraises et les palissades du camp. Des pans entiers, arrachés par les crocs de fer, s'écroulent dans le fossé ; le parapet, sapé par le pied, achève de niveler l'obstacle.

A l'assaut !

Des subdivisions, formant la tortue, s'approchent massées, la tête et les épaules abritées de l'épaisseur des boucliers jointifs : elles s'efforcent de franchir ce qui reste du double fossé, de gravir les débris du talus couvert de défenseurs. Aux points où le rempart tient encore debout, l'assaillant dresse ses échelles et cherche son passage par les créneaux.

Les assiégés d'Alésia ne perdent rien, eux non plus, de ce qui se passe et les intéresse à un si haut point. Ils ont cru d'abord à une simple diversion tentée au nord de la place ; ils comprennent maintenant que là est la principale attaque, ou du moins celle qui a la plus grande probabilité de réussir. Coupant droit à travers l'espace qui lui est resté libre, Vercingétorix abandonne la plaine et vient prendre à revers le camp même que presse si vivement Vergasillaun. Quelques centaines de pas séparent seulement ces deux fils des Arvernes ; quelques centaines de pas, des retranchements redoutables et 10,000 Romains.

Ceux-ci, pris entre deux attaques, disputent les parapets avec acharnement ; s'ils perdent cette ligne, ils n'en peuvent retrouver d'autre ; ils seront, ils le savent, foulés, accablés par la multitude, coupés en tronçons et écrasés sans pouvoir se rejoindre. Il faut faire face des deux côtés à la fois ; il faut que chacun, en combattant, se confie à la valeur du camarade qui combat dos à dos avec lui. Le soldat romain prouve qu'il est à la hauteur de cet effort et de cette confiance.

En dépit des frondeurs et des archers, qui, du glacis, s'attaquent aux servants, les scorpions et les catapultes ne cessent de projeter sur les assaillants leurs pesants

carreaux et leurs boulets de pierre. Du haut des tours, lorsque les Gaulois les approchent, grêlent des moellons énormes lancés à la main. Du parapet, de grosses pièces de bois roulent sur les échelles et culbutent des files entières. Les tortues rompues ou écrasées ont peine à se reformer, à reprendre pied sur le rempart où les légionnaires les reçoivent sur les piques et sur les épées.

Tout s'épuise dans un combat; les armes se brisent, les projectiles font défaut: bois, pierres brutes même manquent aux défenseurs. Ils précipitent sur l'assaillant ce qui leur tombe sous la main, des débris du camp jusqu'aux pilons et aux marmites destinées à préparer la nourriture; sur ceux qui abordent le rempart, ils frappent de l'arme, de l'outil, de l'épave qui leur tombe sous la main. Mais tandis que leurs forces s'épuisent, celles des Gaulois se renouvellent par l'incessante arrivée de troupes fraîches. Encore deux heures et le succès leur est assuré.....

César s'est approché, il s'est placé de sa personne à l'éperon qui s'avance vers le front sud d'Alésia. Son manteau de pourpre y marque comme une tache de sang; cette apparition encourage les Romains, exaspère les Gaulois. De son poste, il aperçoit, de près, la lutte engagée par le gros de l'armée de secours; de loin, celle que soutient si ardemment le corps de Vergasillaun. Des estafettes accourent le renseigner et repartent au loin porter ses ordres. Des camps supérieurs, des tours éloignées des points attaqués, sortent des fractions non utilisées, qui viennent là où il faut renforcer la défense.....

Labiénus, le second de César, celui en qui il a placé sa confiance, s'ébranle avec six cohortes; il en rallie

d'autres sur sa route. Tout à coup, il paraît aux rives de l'Oze, il en descend le cours avec un gros d'infanterie. Cette fois, ce sont des légionnaires ; c'est une attaque sérieuse qui va tomber dans le flanc de Vergasillaun ; si elle arrive, c'en est fait de sa colonne, brave, mais peu manœuvrière, insuffisamment aguerrie. A-t-il sous la main de quoi l'arrêter ? L'entrée en ligne de nombreux échelons a dégarni sa réserve. Peut-être là-haut, au revers du plateau, reste-t-il encore 15,000 ou 20,000 Gaulois, une force à peu près égale en nombre à celle de la contre-attaque ; en nombre, sans doute, mais en valeur militaire ? Vergasillaun saura-t-il l'appeler en temps utile, la porter en avant, par exemple à la ligne du Rabutin pour en disputer le passage, en s'appuyant sur le camp abandonné par les Germains ?

Miséricorde ! ma troupe à moi, que vais-je en faire ?

Essayer de faire tête avec 80 fusils, avec une cartouche pour trois Romains...., c'est une folie insigne, que condamne le devoir militaire.

Me porter en retraite par le Rabutin, il n'est que temps...., mais c'est la perte de Vergasillaun, qui compte sur moi, c'est l'abandon de Vercingétorix, de la patrie ; n'est-ce pas condamné par l'honneur ?

Quelle torture !

Oh ! la brigade, la brigade ! si elle avait hâté sa marche ? Que ne donnerais-je pas pour entendre son canon

à la cote 410, ou seulement, dans le lointain, la marche alerte de ses clairons !

Mais j'entends une rumeur, un cliquetis d'armes familier à mon oreille....., oui, c'est bien cela...., puis un sonore « Garde à vous ! »

C'est la voix du commandant Trévire !!!

Voici celle de l'adjudant-major : « Allons ! mon cher, on part. Nous vous avons laissé dormir, à cause de votre ronde. Mais de quoi diable avez-vous rêvé? Tout à l'heure vous commandiez des feux de salve..... »

LA

CONFÉRENCE LITTÉRAIRE STANISLAS

PAR

PAR M. GABRIEL THOMAS

A qui se rappelle le Nancy d'il y a cinquante ans, le large désert des rues, les pavés herbeux, ces quartiers aux façades silencieuses et solennelles dont la place d'Alliance nous conserve une dernière image, la place de Grève, une lande au-devant des grands arbres du Cours, l'idée ne s'offre-t-elle pas de ces villes d'Italie du XVIII^e^ siècle, méditant sur leur décadence, assoupies et mornes sous le soleil après les émotions violentes des âges de liberté? Telles nous les revoyons encore dans les aquarelles aux tons pâlis des peintres d'autrefois : çà et là, roulant sur les dalles, un *calesso* léger; marchand d'herbes sous une arcade en ruine; capucin prêchant un groupe de *facchini*; abbé qui chemine d'un pas discret vers son académie. Vie paisible, exempte de joies et de soucis patriotiques, où l'horizon se limite à peu près aux frontières fixées par une diplomatie défiante.

De même Nancy était close dans son enceinte de murs tolérée par Louis XIV; seules, donnaient passage quelques portes monumentales, soigneusement fermées

quand tombait la nuit. A l'extrémité des rues tracées en droite ligne, les façades basses aux petites fenêtres espacées, comme au fond des quartiers de Saint-Marc et de l'Annunziata à Florence, interrompaient la perspective. Le regard allait gagner au delà les collines boisées ou se perdre sur l'étendue illimitée des plaines. Ailleurs, par un contraste, les tours de la Craffe commandant la Ville-Vieille, le clocher de l'ancien Saint-Epvre et les arcades de sa place irrégulière, les rues étroites, les maisons hautes aux portes armoriées, présentaient l'aspect plus sévère encore des cités du Nord.

Dans cette ville d'à peine quarante mille habitants, déchue de son rang séculaire, repliée sur le culte de ses gloires passées, un mouvement actif de la pensée avait survécu, dont la Société royale des Sciences, Lettres et Arts fut le refuge. Je ne puis que citer les de Haldat[1], les Braconnot[2], les Soyer-Willemet, les Rohrbacher[3], les Noël, les de Dumast; ces derniers surtout, dont les noms évoquent des physionomies d'une originalité réelle et désormais perdue. C'est que, nés aux approches ou dans la confusion de la période révolutionnaire, ils s'étaient développés par eux-mêmes, ou procédaient de tendances intellectuelles diverses. Aujourd'hui, les esprits se trouvent soumis à l'empreinte commune d'une discipline et d'un enseignement à peu près uniformes.

Survivants d'un autre âge, quelques-uns même de ces

1. Voy. *Éloge de M. de Haldat*. Discours de réception par M. J. Chautard. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1857, p. XXIX.)

2. Voy. *Braconnot, sa vie et ses travaux*. Discours de réception par M. J. Nicklès. (*Ibid.*, année 1855, p. XXIII.)

3. Voy. *L'Abbé Rohrbacher*. Discours de réception par M. l'abbé Mathieu. (*Ibid.*, année 1882, p. I.)

hommes du commencement du siècle et dont nous avons vu disparaître les derniers, s'obstinaient aux souvenirs de l'indépendance et demeuraient confinés dans les annales ou les légendes de leur terre natale : vrais fils de ces patriotes mécontents qui, dit-on, au jour de la réunion, allèrent rue Saint-Dizier, entonner des chants lorrains sous le buste de Léopold.

Une nouvelle génération surgissait, qui savait joindre à la piété du passé le sentiment exact des temps nouveaux. Leupol, Lepage[1], Auguste Digot[2], poursuivaient leur docte et patient labeur ; le premier, poète, philosophe et linguiste ; les deux autres pionniers de nos historiens, et que ne devait pas tarder à suivre M. de Saint-Mauris. Chez MM. de Metz-Noblat[3], Foblant, Paillard, se retrouvaient, avec un grand charme, l'urbanité, l'ancienne courtoisie, l'esprit de société, cette bienveillance pour les jeunes gens qui les accueillait comme d'un mâle sourire au seuil de la vie.

M. Meaume[4] à la parole vibrante et suggestive, au cœur généreux, après avoir dans une œuvre capitale consacré l'enseignement juridique de notre École forestière, commençait ses études biographiques et critiques sur Jacques Callot et les artistes lorrains.

---

1. Voy. *Bibliographie de Henri Lepage*, précédée d'une notice sur sa vie, par Ch. Guyot. (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, année 1888, p. 1.)

2. Voy. *Notice historique et littéraire sur M. Auguste Digot*, par M. Gillet. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1865, p. 420.)

3. Voy. *Alexandre de Metz-Noblat, souvenirs d'un ami*, par le comte de Ludre. (*Mémoires*, année 1893, p. 207.)

4. Voy. *M. Édouard Meaume, sa vie et ses œuvres*. Discours de réception par M. Ch. Guyot. (*Mémoires*, année 1886, p. 1.)

Sous une telle impulsion, Nancy ressaisit conscience de la mission que lui avait préparée son ancienne hégémonie et prit son rang dans la France orientale. Mais, au cours de ces générations, l'homme qui domina tout le mouvement d'émancipation et d'initiatives lorraines, qui médita dans son vigoureux cerveau, pour la ville des anciens ducs, un nouvel essor, fut M. Guerrier de Dumast.

Certes, on ne peut rendre en quelques mots cette physionomie si complexe, cette intelligence sans cesse en éveil échauffée par la flamme de la conviction ; cet apôtre, dont les œuvres écrites, mais surtout, avec bien plus de force encore, la parole abondante furent une prédication et dont on peut véritablement dire que le verbe se réalisa toujours en actes. Durant les trois quarts de ce siècle, infatigable champion, il remua tout un monde d'idées, ébranla autour de lui et contraignit les plus indifférents. S'éprenant tour à tour et tout à la fois de poésie et de linguistique, de recherches historiques, d'explorations dans les voies nouvelles et de conquêtes pour l'avenir, il appliquait à chacun de ses travaux toutes les ressources de sa verve puissante, apportait à ses entreprises une irrésistible ardeur de prosélytisme. Du jour où, revenu à Nancy, il voua son activité à ces efforts désintéressés, il conçut le noble orgueil de sa ville natale et se proposa d'en faire une métropole intellectuelle.

De là ses ouvrages sur l'ancienne Lorraine, dont le dessein philosophique ouvrait au vieux lotharingisme des vues plus larges ; sa traduction des Psaumes et des Puranas, ses études sur la langue sanscrite, l'école qu'il fonda et les monuments classiques publiés par elle avec le concours de l'Académie de Stanislas.

Rien toutefois ne reproduit aujourd'hui l'ascendant de ces harangues chaleureuses et vaillantes qui imposaient sa pensée aux plus rebelles. On vit surtout ce que pouvait l'enthousiasme éloquent de M. de Dumast, à l'œuvre du rétablissement de nos facultés, ce jour où, portant à Paris les vœux de notre ville, il les présentait sous forme de revendication et rappelait imperturbablement les stipulations du traité de Vienne[1] au souverain surpris et subjugué.

En même temps que l'enseignement supérieur des lettres et des sciences ranimait à Nancy le goût et les préoccupations de la haute culture, après le silence des premières années du second Empire, les idées que M. de Dumast s'était attaché à propager autour de lui, se manifestèrent sous une forme nouvelle.

Le recueil intitulé *Varia,* rédigé par MM. Foblant, de Metz-Noblat, Édouard Cournault, publiait une suite d'études sur les sujets les plus divers. Questions de littérature et d'histoire, de morale, d'administration ou d'économie politique s'y trouvaient successivement débattues avec talent et finesse, avec une ardeur tempérée de réserve ; qualités de pensée et de style soutenues par les entraves mêmes d'un régime autoritaire. Dans ces volumes respirait le souffle de libéralisme modéré que l'École de Nancy, son comité, son manifeste de décentralisation ne tardèrent pas à répandre à travers la France entière.

Ce réveil intellectuel prenait donc aussitôt dans notre ville un caractère de désintéressement et d'universalité qui est le propre des entreprises généreuses et fécondes.

---

1. 1735. Et spécialement la convention du 28 août 1736.

I

Ce fut aux premiers jours de ce renouveau que la Conférence Stanislas reçut naissance. Quelques jeunes hommes se réunirent chez l'un d'entre eux au cours de l'hiver 1855-1856, pour chercher dans des entretiens littéraires et philosophiques, un délassement à leurs travaux professionnels[1]. Aucun document écrit ne subsiste et n'a peut-être jamais été rédigé de ces soirées d'un caractère d'abord impromptu et purement privé.

Telles sont l'incertitude des souvenirs confiés seulement à la mémoire, et la rapidité avec laquelle s'effacent ainsi des faits encore contemporains, que de bien rares informations nous peuvent renseigner sur ces premiers temps.

L'un des fondateurs qui montra le plus de persévérance fut Charles Pierson, cet esprit vif, prime-sautier, caustique, dont les saillies rompaient à l'improviste le cours des discussions. Louis Lallement ne tarda pas à apporter le concours de sa parole si claire et si riche, de ses investigations curieuses sur l'ancienne Lorraine, sur le Nancy des Callot et des Israël Silvestre.

Puis, le nombre des associés s'étant élevé, d'un commun accord ils recherchèrent bientôt les conseils de concitoyens dont l'âge et la valeur intellectuelle devaient leur assurer, en même temps qu'un appui, une direction mieux déterminée.

---

1. Entre autres, MM. Charles Pierson, Ernest Masson, Lucien Adam, François Bastien, Louis Lallement.

C'est ainsi que M. de Metz-Noblat leur offrit un asile et inspira leurs premiers règlements. Ed. Cournault se joignit à eux, et M. de Dumast lui-même, qui ne pouvait demeurer étranger à cette tentative, voulut s'intéresser aux travaux de la jeune Conférence.

En même temps elle s'adressait aux membres de la Faculté des Lettres, dont quelques professeurs[1] vinrent régulièrement aux séances ; puis elle demandait à l'Académie de Stanislas un patronage qui lui fut aussitôt acquis sous une forme précise.

Dès le début nous pouvons donc relever ce caractère très spécial et qui contribua sans aucun doute à donner à la Conférence une physionomie particulière et vraiment originale : une réunion de jeunes gens déjà sortis de l'école, sollicitant, pour demeurer fidèles aux travaux désintéressés de l'esprit, le concours d'hommes plus mûrs dont ils reconnaissaient et honoraient ainsi l'autorité morale ; et ceux-ci n'hésitant pas à encourager sans prude réserve et à protéger une telle initiative. Grâce à cet accord, le jugement plus réfléchi des uns tempéra sans l'éteindre l'ardeur juvénile des autres et réussit longtemps à conserver aux discussions, par la méthode et le bon ton, une portée efficace.

A quelle époque l'association consacra-t-elle son existence par la constitution d'un bureau et par son installation dans un local indépendant et définitif ? Nous n'avons trouvé de ces changements aucun indice. Il est vraisemblable qu'elle se transporta du salon de M. de Metz-Noblat dans l'une des salles de l'Ancienne Université, au

1. MM. Charles Benoit, Louis Lacroix, Mézières.

moment où les séances devinrent à la fois plus régulières et plus fréquentées. De même il lui fallut se maintenir dans la légalité dès qu'elle compta plus de vingt membres. C'est ce qui dut se produire au cours de l'année 1858. Nous voyons, en effet, dans le recueil des procès-verbaux de l'Académie de Stanislas que, le 25 juin 1858, M. Paillard, président de la Compagnie, lui donne communication d'une lettre de la jeune société qui s'exprime en ces termes : « La Conférence littéraire fondée à Nancy en 1855 et récemment autorisée par M. le Préfet de la Meurthe..... » Elle demande à l'Académie de vouloir bien accepter la communication des travaux qui sembleraient dignes de cette faveur après avoir été lus à la Conférence.

On désignerait annuellement, pour le choix à faire de ces lectures, cinq commissaires dont trois seraient nommés par l'Académie parmi ceux de ses membres faisant partie de la Conférence.

La proposition fut acceptée. En exécution de sa décision, le 21 janvier 1859, l'Académie nomme au scrutin de liste les trois membres de la commission mixte[1] et réserve le principe à la suite d'un débat sur la possibilité d'imprimer dans les Mémoires les travaux d'auteurs étrangers à la Compagnie. A la séance suivante, le 28 janvier, le docteur Simonin, secrétaire perpétuel, donne lecture de son projet de réponse à la Conférence littéraire de Nancy. Tel fut le début de relations qui se poursuivirent régulièrement jusqu'au 3 août 1866, date à laquelle la commission mixte se trouve renouvelée pour la dernière fois.

---

1. Membres désignés : MM. de Metz-Noblat, Mézières et Benoit.

Au cours de ces huit années, les procès-verbaux de l'Académie de Stanislas mentionnent un assez fréquent échange de communications entre les deux sociétés, soit à l'occasion de ces mêmes élections[1], soit que la Conférence adresse à l'Académie ses remerciements pour l'envoi gracieux du volume des Mémoires annuels[2], soit enfin qu'une nouvelle discussion s'élève au sein de l'Académie au sujet de la publication, dans les Mémoires, des travaux lus par un membre de la Conférence littéraire. Le 16 mars 1860, le débat sur ce dernier point semble avoir été particulièrement approfondi et prolongé. Cette fois encore, le résultat demeura négatif et conforme aux traditions.

Il en advint autrement du rôle de la Commission mixte. Son action fut heureuse, mit au jour d'intéressants travaux et suscita dans la suite la candidature de plusieurs membres de la Conférence littéraire au titre d'associé correspondant de l'Académie.

C'est ainsi que dès l'année 1859, elle autorisait la lecture d'une étude *Sur la législation du mariage sous les empereurs romains*[3]. A la séance du 23 novembre 1860, M. Berlet, avocat, communiquait un travail *Sur la femme*

---

1. Voy. les procès-verbaux des 21 janvier, 30 décembre 1859 (avis donné par la conférence des membres de la commission mixte désignés par elle : MM. de Metz-Noblat et Larcher) ; 6 janvier, 9 novembre 1860 (membres nommés par l'Académie : MM. Benoit, de Metz-Noblat, Ed. Cournault) ; 10 janvier 1862, 6 février 1863, 8 janvier 1864, 6 janvier 1865, 3 août 1866.

2. Séance du 30 décembre 1859. — De même, le procès-verbal du 30 novembre 1872 de la Conférence littéraire mentionne encore la réception du volume des *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour l'année 1870-1871.

3. Procès-verbal du 20 mai 1859. Auteur, M. Arthur Benoit, avocat.

germaine[1], et quelques jours plus tard, l'Académie écoutait la lecture d'une étude sur André Chénier[2] avec une satisfaction qui se traduisait bientôt par l'élection de l'auteur au nombre de ses correspondants[3].

Nous voyons encore signalées plusieurs pièces de vers[4]; de l'une d'elles surtout, l'Académie apprécie la facture large et ferme. Elle récompensa le poète et lui ouvrit ses rangs par son vote du 24 juillet 1863[5]. Déjà, le 30 décembre 1859, elle avait nommé associés correspondants, Louis Lallement, l'un des premiers membres de la Conférence littéraire, et, le 7 mars 1862, Edmond Berlet. Enfin, le 6 mai 1864, elle portait son choix sur Georges Meaume dont M. Meaume père, membre titulaire de l'Académie, avait lu, à la séance du 4 décembre 1863, un travail : *La Grande Mademoiselle et le prince Charles de Lorraine*[6].

La Conférence littéraire établissait les relations que nous venons de rappeler l'année même (1858) où elle dut obtenir aussi de se réunir dans la salle où siégeait l'Académie de Stanislas. C'était, alors, au premier étage de l'aile orientale, la salle de lecture de la Bibliothèque publique. Ni les procès-verbaux de l'Académie, ni les

---

1. Cette étude fut publiée plus tard dans les *Annales de l'Est*, année 1888, p. 224-239.

2. Séances des 21 décembre 1860 et 4 janvier 1861.

3. M. Adolphe Lombard. Procès-verbal du 15 février 1861.

4. *Sur la décadence contemporaine du goût dans les arts*, par M. Théophile Lambert. Séance du 22 novembre 1861. — *Sur la Pologne*. 15 mai 1863.

5. 24 juillet 1863. Élection de M. Th. Lambert comme associé correspondant lorrain.

6. Élection de M. G. Meaume comme associé correspondant lorrain. Procès-verbal du 6 mai 1864.

registres de la Commission de surveillance de la Bibliothèque n'ont conservé la trace de quelque délibération relative à cette installation nouvelle. Elle fut sans doute agréée verbalement, et par l'autorité municipale peut-être, sous le contrôle et avec l'aide obligeante de M. Soyer-Willemet.

Puis, à la rentrée de 1864, l'Académie, après d'assez longs pourparlers, prit possession du local qui lui est depuis lors exclusivement affecté.

A cette date encore, la Conférence littéraire suivit de près la fortune de son initiatrice, et, à la fin de l'année 1865, elle descendit dans la salle du rez-de-chaussée où se trouvent maintenant classés les périodiques de la Bibliothèque (angle est du bâtiment) et qui, à cette époque, appartenait à la Société d'agriculture.

La Conférence s'y assembla désormais à huit heures du soir, le samedi de chaque semaine, jusqu'au jour où elle cessa de se réunir.

Le mobilier était d'une simplicité tout archaïque : une table de bois noir, autour de laquelle prenaient place les membres du bureau, le lecteur et les principaux orateurs de la discussion qui allait s'ouvrir; une vingtaine de chaises de paille, quelques-unes fort boiteuses ; le long des murs, un ou deux bancs de planche, mais dont l'équilibre éveillait les plus légitimes méfiances ; un poêle de fonte entretenu par l'appariteur de la Bibliothèque ; deux lampes fumeuses qui faiblement éclairaient un tiers de la chambre ; si bien qu'au cours des débats on entendait à certains moments sortir des ténèbres la voix d'un antagoniste isolé dans la profondeur obscure des recoins.

Ainsi logée, la Conférence dut subir à maintes reprises

le voisinage immédiat des artistes musiciens convoqués pour des répétitions.

Fréquemment des concerts étaient donnés dans la grande salle qui occupe tout le rez-de-chaussée du bâtiment central de la Bibliothèque. Il nous arrivait à certains soirs de chercher une place libre dans le désordre des contrebasses, de nous asseoir au milieu de bannières et de trophées préparés pour d'autres. Que de séances, il m'en souvient, troublées par un conflit entre la voix bientôt épuisée du « debater » et les sonorités orchestrales, par une lutte inégale entre les poumons et les cuivres. Périodes élégantes, tirades à la Mirabeau sombraient sous les clameurs des trombones. Encore nos oreilles avaient-elles quelque mérite, si elles se trouvaient aux prises avec les séductions contradictoires de la symphonie ou d'un beau discours; mais que dire, lorsque, au lieu des bouffées d'harmonie envahissant notre asile, c'était le crin-crin du violon cherchant l'accord, ou les mugissements de l'ophicléide sous pression? Il fallait se mettre en déroute et gagner le silence des rues.

Avouons-le, pourtant, il arrivait aussi que les claires soirées de printemps, les distractions de la foire prochaine entraînaient des défections moins justifiées. Et certaines allusions à ces fugues, à ces départs prématurés, consignées au procès-verbal, donnèrent lieu à d'orageuses protestations.

Dès la première époque de ces changements, la Conférence littéraire une fois autorisée et siégeant dans un local public, nous la trouvons en 1860 pourvue de ses organes et vivant sous la direction d'un président, de

deux vice-présidents, assistés d'un trésorier, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint.

Les documents écrits constituant ses premières archives remontent à peine au delà. L'un d'eux, du 27 mars 1860, est la quittance du graveur Lapaix qui fabriqua le timbre de la Société, ayant pour type les armes pleines de Nancy et la devise : « *Non inultus premor* », et portant en exergue, avec une petite croix de Lorraine, les mots : *Conférence littéraire de Nancy.* La pièce la plus ancienne, du 16 août 1859, est la lettre par laquelle Auguste Digot remercie la jeune compagnie de son élection au nombre des correspondants.

La Conférence fit de bonne heure la part de l'exotisme, car, le 27 septembre 1860, un conseiller de Cour bavarois, écrivant de Wurtzbourg, lui adressait en termes insignes l'expression de sa gratitude pour la même faveur. Dès avant 1870, Nancy comptait soit aux Facultés, soit à l'École forestière, bon nombre d'étrangers, Grecs, Valaques et Moldaves, Polonais, Allemands du Nord et du Sud, Indous même. La Conférence ouvrit ses rangs à plusieurs d'entre eux : elle reçut ainsi deux Moldaves qui lui firent quelques lectures[1] ; plus tard, un professeur de Berlin, un docteur en philosophie de Halle ; un Polonais, qui assista fidèlement aux séances pendant près d'une année.

Le nombre des membres ne semble pas avoir jamais été limité par un règlement. Un tableau placé en tête du

1. Séance du 28 décembre 1861. Lecture par M. Georges Varnav de Liteano : *Étude sur* Valvèdre *de George Sand.* — Séance du 27 décembre 1862, lecture par M. Alexandre Varnav de Liteano d'un travail biographique et critique sur le poète Gilbert.

plus ancien registre, et que nous pouvons, s'il n'est pas daté, reporter sans doute à la rentrée de novembre 1861, mentionne trente-trois titulaires et cinquante-deux correspondants. Sans reproduire cette distinction, une autre liste sur feuille volante, et qui doit remonter à la rentrée de novembre 1864, relève les noms de cinquante et un adhérents.

Les procès-verbaux, de leur côté, constatent les noms des membres présents à chaque séance, en énonçant assez régulièrement leur qualité de titulaire ou de correspondant. Ce nombre variait très généralement de huit ou neuf à une vingtaine, formant une moyenne d'environ quinze assistants, chiffre qui se maintint à peu près au cours des années dont nous avons les registres. Il est en outre à peine besoin de dire que, pour chaque période, les mêmes séries de noms reparaissent à chaque réunion, témoignant de l'assiduité de ceux que Briard appelait le bataillon sacré.

C'est enfin à partir du 5 janvier 1861 que les procès-verbaux se succèdent assez constamment.

Encore pendant cette année même ont-ils été la plupart rédigés sur feuille volante, comme il arriva souvent dans la suite, si bien que plusieurs et ceux de l'année 1865 tout entière ont disparu, malgré l'acquisition d'un registre, trop lourd peut-être à transporter, et qui en contient cependant un grand nombre.

Du moins, malgré ces lacunes, pouvons-nous, à partir de 1861, observer enfin d'assez près l'existence et les travaux de la Conférence, devenue grande et livrée à ses propres forces.

Elle les assura par une cotisation annuelle de cinq

francs dont il semble que le principe fut adopté de très bonne heure. Grâce à ses ressources, elle ne tarda pas à disposer de fonds qui lui permirent de suspendre souvent cette contribution. En outre, elle rechercha l'emploi des excédents et discuta à diverses reprises, tantôt un abonnement à quelque périodique, tantôt un banquet annuel et même l'institution d'un bulletin trimestriel. Elle arrêtait son choix le 1er décembre 1866 : elle reçut les deux revues des cours littéraires et scientifiques. A la séance du 27 janvier 1872, la Conférence, s'associant à l'effort pécuniaire tenté pour la libération du territoire, votait à l'unanimité une somme de cent francs pour l'œuvre nationale. Déjà, en 1864, elle avait résolu l'achat, au moyen d'un versement spécial non obligatoire, de livres nouveaux qui devaient être prêtés, puis distribués entre les souscripteurs ; mais il ne semble pas que la décision prise ait été suivie d'effet.

Il en arriva de même, sans doute, de la proposition présentée le 9 avril 1864 par Charles Pierson. Fondateur de la Conférence, il lui demandait d'étendre encore son action en donnant à ses travaux la publicité d'un journal littéraire hebdomadaire qu'il allait créer et dont il projetait, disait-il, de faire la tribune de ses confrères[1]. Ce fut le *Petit Poucet*, qui, malheureusement, ne put retrouver les bottes de sept lieues pour enjamber la distance des temps. Son existence fut éphémère ; mais, pendant les huit mois qu'il vécut, il ne laissa pas de produire quelque sensation dans la vie nancéienne. Ceux qui ont tenu entre leurs mains ses feuilles enrichies des illustra-

1. Séances des 2, 9 et 16 avril 1864.

tions assez malicieuses de Thiéry, n'ont pas oublié certains articles où se reconnaissait l'esprit facétieux et satirique du rédacteur en chef.

La Conférence gardait dans l'entière liberté de ses débats un caractère plus réservé. Sans vouloir s'astreindre aux règles académiques, elle acceptait une discipline qui rehaussait la valeur et l'intérêt de ses travaux. Les œuvres qui lui étaient présentées subissaient le plus souvent l'épreuve d'une discussion orale ; et même le 16 juillet 1864, sur la motion de son président[1], elle décidait qu'à l'avenir chaque lecture pourrait donner lieu à un rapport soit verbal, soit écrit et que les débats s'ouvriraient à la séance à laquelle le rapport serait prononcé. A défaut de rapporteur volontaire, le président devait désigner le membre chargé du compte rendu. Cette résolution eut des effets très favorables. Elle ajoutait à l'importance des études dont les auteurs avaient en perspective un contrôle sérieux. D'autre part, en fixant le terrain de la discussion, elle l'empêchait de s'égarer. Exprimées à deux reprises, reflétant des formes d'esprit différentes, les idées proposées à la controverse se trouvaient, dans l'intervalle de la semaine, mieux élaborées et développaient tous leurs aspects.

En outre, la tradition s'établit, et l'on en rencontre la première manifestation à la séance du 30 novembre 1861, d'inaugurer le retour annuel des réunions par un discours de rentrée. Il traitait le plus souvent des travaux de la période écoulée. Il rappelait en traits humoristiques les séances remarquables, l'ardeur des antagonistes,

1. M. Eugène Larcher.

le caractère original et risqué parfois des théories offertes à la lutte des partis littéraires ou philosophiques qui se partageaient les auditeurs.

Une fois constituée, la Conférence littéraire de Nancy fit, à vrai dire, son entrée dans le monde en 1860. Elle apparaît alors dans l'Annuaire Lepage et le 17 décembre de l'année suivante, un article inséré dans le *Moniteur de la Meurthe*[1] la présente en ces termes flatteurs : « Beaucoup de nos lecteurs ignorent sans doute que l'Académie de Stanislas a une jeune et charmante fille. Élevée jusqu'ici sous les ailes de sa mère, elle avait fait peu de bruit dans le monde du journalisme et des salons. Mais elle a grandi et sa réputation rayonne autour d'elle... » Et l'article continue en citant quelques extraits d'une fantaisie lue peu de temps auparavant par un membre de la Compagnie, son poète alors attitré[2]. L'auteur y montre tour à tour dans son ingénieuse fiction les principaux adhérents de la jeune Société, les maîtres de la parole, les professeurs, les hommes d'élite qui furent alors ses guides et dont plusieurs acceptèrent la présidence au cours de ces premières années.

Ce fut, à diverses reprises, M. de Metz-Noblat, qui avait tout d'abord, donné l'hospitalité aux réunions. MM. Doyen, de Marchis, d'autres encore, eurent, comme vice-présidents, à diriger les séances. Tous, désignés par de libres votes, apportèrent dans leur mission cette fermeté bienveillante qui prévenait tout écart compromettant et respectait néanmoins les franchises ou même les hardiesses de pensée et de parole.

1. Article signé P. E. Perrot.
2. M. Théophile Lambert.

Il est juste, à cet égard, de rappeler le rôle modérateur si sagement rempli pendant plus de vingt années par un président sur qui les suffrages, à partir de novembre 1862, se fixèrent à chaque renouvellement annuel du bureau[1]. Avec un tact parfait, il sut toujours préciser le point de la discussion, en résumer les éléments pour la conduire à des conclusions nettement arrêtées.

Ajoutons qu'il se vit constamment secondé dans sa tâche par un secrétaire infatigable qui recrutait les adhérents, suscitait les travaux, apportait dans les luttes oratoires comme dans la rédaction de ses procès-verbaux la verve et l'originalité de son esprit si fécond, je veux dire Emmanuel Briard, dont le nom seul éveille aussitôt le souvenir de lectures attractives, de séances animées et de débats ardents.

C'est ainsi que se maintint la Conférence littéraire Stanislas pendant sa plus grande durée. Historiens, archéogues, simples dilettantes, jurisconsultes en expectative ou déjà passés maîtres ; anciens et futurs élèves de l'École normale supérieure ou de l'École française d'Athènes ; bacheliers et membres de l'Institut y venaient s'asseoir côte à côte, recueillant tous profit de cette collaboration sympathique, affranchie de contrainte professionnelle et qui mettait en contact pour une soirée doctes souvenirs et jeunes espoirs s'éclairant de mutuels reflets.

Fidèle à ses origines, la Conférence conserva toujours un esprit libéral, une humeur indépendante, quelque peu frondeuse, sachant se garder d'incitations parfois

1. M. Eugène Larcher, avocat à la cour d'appel de Nancy.

très vives; hostile à l'Empire, mais s'inspirant de tendances très diverses, avec les nuances que variaient, selon les temps, l'âge, le rang ou le caractère de ses membres.

Peut-être une insensible transformation de ces éléments, en modifiant aussi l'opinion moyenne de l'association, prépara-t-elle la décadence. MM. Guerrier de Dumast, Ed. Cournault, Louis Lallement, plus tard, vers 1865, de Metz-Noblat, d'autres encore, qu'éloignèrent successivement différentes préoccupations, les devoirs de la vie, la maladie ou l'absence, ralentirent leur concours et bientôt disparurent. Les jeunes de la première heure devinrent les anciens : Briard, Zaepffel, Adolphe Pierson, Michaut, Grandville, Audiat, pour ne citer que ceux qui ne sont plus avec nous. A leur tour ils accueillirent des confrères nouveaux dont le nombre s'éleva rapidement, grâce à la création récente encore de la Faculté de droit. C'est vers 1869 qu'il faut placer le moment critique de cette évolution. Il y eut alors, entre les années 1864 et 1873, une époque très florissante, illustrée par maints travaux dont quelques-uns eussent mérité de vivre et que nous rappellerons tout à l'heure.

Et pourtant, malgré d'excellentes recrues, la Conférence rassembla sans doute un contingent trop fort d'étudiants. Bon nombre d'entre eux, dépourvus de zèle littéraire, se montraient à quelques séances pour ne pas revenir, plus sensibles peut-être à d'autres attractions. En 1865, cependant, il avait été décidé, afin de prévenir ce danger, que tout candidat devrait présenter une demande écrite, appuyée par deux membres au moins.

Devons-nous accuser aussi un certain affaiblissement de cet esprit de désintéressement qui soutient les spécu-

lations intellectuelles et l'ardeur de l'étude? Ou bien encore l'inquiétude croissante de l'avenir, la lutte vitale, toujours plus âpre, détachaient-elles la jeunesse et ses aînés même de ces réunions, alors qu'il importait cependant de n'y faire aux questions devenues si brûlantes à ces époques de crises qu'une place nettement limitée? Et néanmoins certains débats trop vifs intimidèrent les uns, lassèrent les autres. En même temps, cette conviction singulière qui animait l'un des anciens membres, assidu pourtant et non des moins militants, que la Conférence, née dans d'autres temps, avait rempli sa mission et dès lors assez vécu, exerça, paraît-il, une action dissolvante qui ne fut pas étrangère à l'interruption des séances.

Les procès-verbaux des dernières années font défaut. Reposent-ils en quelque tiroir? Ont-ils disparu ou bien encore n'avaient-ils pas été régulièrement dressés? Comme pour les débuts, on ne trouve aucune trace certaine des actes et des travaux qui précédèrent la fin.

On lit dans l'*Annuaire de Meurthe-et-Moselle* que Michaut et Pierson furent élus vice-présidents pour les années 1877 à 1880. La Conférence cesse de figurer sur l'*Annuaire* de 1881. Elle s'y trouve de nouveau mentionnée les trois années suivantes, mais sous une dénomination légèrement modifiée. Puis son nom même est définitivement effacé en 1885. Ainsi elle avait duré près de trente années, des premiers temps du second Empire jusqu'au moment où se produisirent, sous des influences multiples, présentes à la pensée de tous, de si grandes et si promptes transformations dans les mœurs, dans la vie publique et particulièrement dans la physionomie de

Nancy. Transformations telles en effet que, il est permis de le dire, toutes les manifestations de l'activité intellectuelle et sociale, évolution des races, applications des sciences, tendances artistiques et littéraires se sont plus profondément et plus rapidement renouvelées depuis moins de dix-huit ans qu'au cours du demi-siècle antérieur.

II

Pénétrons plus avant dans la vie intérieure et vraiment littéraire de la Conférence Stanislas. Non, certes, qu'il soit possible de passer en une revue complète les travaux si nombreux qui lui ont été présentés. Une nomenclature même partielle serait trop longue et fastidieuse inévitablement. Mais cherchons du moins à tracer un tableau des lectures et des débats qui composaient les séances.

Est-ce un mirage des impressions d'autrefois? Est-ce parce qu'il se produisit réellement alors dans la jeunesse studieuse de Nancy une impulsion plus active? Il nous semble, ce double charme opérant sans doute, que la dernière période du second Empire marque un temps où la pensée, sevrée naguère et devant encore user de régime, trouvait aux discussions comme une saveur de fruit rare et nouveau. Six à sept années s'écoulèrent ainsi, épanouissement atteint en pleine sève par la tourmente de 1870.

Puis, au lendemain de ces jours désastreux, quand l'esprit parvint à se ressaisir, la Conférence revit une époque prospère encore de réveil et de vigueur.

C'est de cette double période surtout qu'il est permis, à l'aide des documents préservés d'une destruction si prompte, de reconstituer l'image.

Études philosophiques et d'histoire, de législation, questions scientifiques, morale, économie politique, essais dramatiques, biographies et récits de voyages, œuvres de critique, comptes rendus de publications nouvelles, tout était aliment à ce bel appétit juvénile. Les lectures attentivement écoutées et surtout les exposés oraux dont les expressions moins soigneusement pesées livraient plus de prise aux objections, ouvraient carrière à des débats auxquels était habituellement consacrée la seconde partie des séances. Alors se déployait toute l'animation, la fougue même des interlocuteurs, les uns cherchant à se façonner au maniement de la langue, les autres ayant une parole expérimentée déjà, et qui offrait un modèle de facilité et de souplesse. Il arrivait qu'au sortir de la salle, ils prolongeaient dans la rue leurs contestations bruyantes dont les éclats, bien qu'inoffensifs, semaient l'émoi dans la cervelle des bourgeois assoupis.

Puis, à la séance suivante, cet échange passionné d'idées était reproduit au procès-verbal, compte rendu succinct des discussions avec leurs péripéties, mais prétexte aussi à l'examen sommaire des théories militantes lancées au travers des improvisations. Et parfois ces allusions n'allaient pas, de la part du rédacteur, sans un grain de malice, d'ironie ou d'exagération. Aussi était-il rare qu'une de ces observations piquantes ne vînt stimuler l'esprit de riposte, provoquer une défense, un rappel à l'exactitude impartiale.

Parmi les plus anciens travaux lus à la Conférence, il

est encore possible et intéressant de rappeler ceux de Louis Lallement : en 1861, l'*Éloge de Portalis,* qui fut honoré d'une récompense académique ; une *Étude sur les droits de l'histoire,* dont plusieurs extraits méritèrent d'être cités au cours d'un procès célèbre. M. Lacroix, le professeur à la Faculté des lettres, apporta des recherches sur les annales de la ville de Metz[1], des notes sur certains pamphlets imprimés à Paris et publiés en 1614 à l'occasion des troubles politiques de ce temps ; pièces uniques et très curieuses qu'il avait trouvées à Rome[2].

MM. de Metz-Noblat et Guerrier de Dumast, donnant eux-mêmes l'exemple à leurs jeunes confrères, présentèrent pour leur part, le premier, des *Souvenirs d'Italie* et des analyses critiques d'ouvrages sur l'économie politique ; le second, des développements littéraires, mélangés de prose et de poésie, sur des proverbes et dictons. M. Gomont, qui était aussi membre de l'Académie de Stanislas, esprit très lettré, aimable et fin, communiqua à la Conférence des fragments d'une traduction de Salluste et quelques pièces de vers, où la pensée moderne s'alliait harmonieusement avec le sentiment antique.

Dès cette époque, certains membres ne craignaient pas d'aborder des sujets plus scabreux. Le pasteur Édouard Schmidt, avec un opuscule *Sur la liberté de conscience et les règlements militaires,* soulevait une longue discussion[3], dans laquelle fut agité l'éternel problème des droits de l'État et de ceux de la conscience individuelle.

1. Séance du 23 mars 1861.
2. 7 décembre 1861.
3. Séance du 2 mars 1861.

L'année suivante, il posait une autre question non moins brûlante et qui aurait pu attirer l'orage, malgré la réserve prudente de ne traiter que le côté purement historique, lorsqu'il étudia l'*Introduction dans le christianisme d'usages païens, tels que le culte des images*[1].

Mais le cap des Tempêtes ne fut pas doublé sans avaries, le jour[2] où Charles Pierson, véhément protectionniste, attaqua le libre-échange dans un travail oral en se plaçant au point de vue du salarié. Grâce au libre-échange, disait-il, « l'ouvrier pourra se procurer le luxe pour trente sous, mais il ne gagnera plus que deux sous ». Le libre-échange ne peut avoir « que des résultats abominables ». Et les contradicteurs, parmi lesquels figuraient au premier rang MM. Berlet, de Metz-Noblat, Lévy-Bing, relevaient vivement ces paroles et attaquaient le caractère hypothétique et excessif des théories de l'orateur. Plusieurs membres implorent la clôture. Charles Pierson lui-même, accablé sous le nombre, demande grâce et le président, après avoir réclamé l'ordre et le silence, agité plusieurs fois sa sonnette, réussit enfin à mettre un terme à la discussion.

Et puis à la séance suivante[3], comme le procès-verbal avait trop fidèlement reflété les débats et retenu les paroles de l'orateur, Charles Pierson, reprenant la lutte, protestait contre les expressions qu'il alléguait lui être prêtées. Le secrétaire, fort de sa conscience, faisait appel aux souvenirs des membres présents qui lui donnaient raison. Nouvelle attaque sur le caractère tendancieux du

1. Séance du 18 janvier 1862.
2. 9 avril 1864.
3. Séance du 16 avril 1864.

procès-verbal ; il en ressortirait que la Conférence désapprouve les idées émises contre le libre-échange. Réplique du rédacteur ; il n'a fait qu'énoncer l'opinion des contradicteurs, de ceux qui ont pris part à la discussion, mais sans préjuger du sentiment des autres membres. Et le procès-verbal fut adopté.

Déjà, quelques mois auparavant[1], Charles Pierson n'avait pas craint d'attirer sur sa tête les objurgations de maints jurisconsultes en critiquant l'étude du droit romain dans les Facultés de droit : il concluait à la suppression de cet enseignement inutile selon lui. MM. de Metz-Noblat, Berlet, Louis Lallement soutinrent le bon combat et demeurèrent, au prix de quelques concessions, maîtres du champ de bataille.

Faut-il rappeler enfin comment l'humeur agressive de Charles Pierson se donna licence en une séance mémorable, où il prit à partie les théories hébraïques de M. Lévy-Bing. Au cours de longues *Méditations morales et religieuses*[2] présentées à la Conférence, qui en apprécia le riche et ingénieux développement, M. Lévy-Bing étudiait, en forme d'apologies, la littérature et la langue, l'histoire et l'avenir du peuple juif, auquel il réservait une future suprématie sacerdotale. Notamment, dans ses études intitulées : *le Sabbat, l'Arche sainte, la Loi,* il s'attachait à mettre en évidence les destinées providentielles des disciples de Moïse. Selon sa pensée, les différences entre les religions chrétienne et hébraïque devaient disparaître en peu de temps. Les Israélites re-

1. Séance du 12 décembre 1863.

2. Séances des 10 janvier, 7 février, 28 mars, 30 mai, 20 juin 1863 et séance non datée.

prendront alors leur caractère d'aînés et de guides des chrétiens. Ils seront les prêtres tout désignés de la religion universelle.

Soit que Charles Pierson sentît son esprit piqué au vif par ce trait paradoxal, soit qu'il respirât autour de lui un air favorable à son caprice, peut-être aussi quelque lutin lui soufflant à l'oreille sa burlesque boutade, brusquement il déplaça le terrain de ces considérations et fit observer à l'auteur qu'il n'était pas assez hardi dans ses espérances. Descendant des hauteurs spéculatives explorées tout à l'heure, il s'efforça d'établir que déjà les Israélites sont les lévites de la religion nouvelle, celle de l'avenir et du progrès. A l'appui de son opinion, il cite les grands prêtres, connus de tous.

Prompt à la parade, avec un à-propos qui prévenait le péril de cette facétie, M. Lévy-Bing réfuta la proposition. Peut-être, dit-il, ceux-là sont-ils les juifs des rois, ils ne seront jamais les rois des Juifs : une religion ne saurait s'appuyer sur les richesses terrestres. Charles Pierson ne se rendit pas. Converti par son adversaire et tout enflammé pour la foi nouvelle dont il se déclarait l'apôtre, il soutint que si jamais croyance ne s'était dans le passé fondée sur l'écu et le crédit, rien ne défendait à cet égard de compter pour l'avenir sur les progrès illimités de l'humanité pensante.

Grâce à la dextérité des deux champions, qui risquaient bien, dans une telle escrime, de se battre à fer émoulu, cette passe d'armes se termina sans effusion de sang. Au surplus, l'indulgence pour une raillerie mesurée était de tradition à la Conférence, et déjà l'esprit humoristique de certains membres s'était exercé aux dépens même de

théories que l'on savait chères à des confrères respectés. Le 14 juin 1862, on lisait un travail satirique d'Adolphe Pierson : *Sur l'utilité de l'étude du sanscrit pour régénérer la littérature.* Mais il ne semble pas que cette fois le gant ait été relevé.

Le défi d'ailleurs n'effraya point les amateurs des littératures orientales. Edmond Berlet devait plus tard entretenir la Conférence des poèmes de l'Inde, des interminables Puranas. Il analysa le Mahabharata et conta les luttes séculaires de Rama contre les Rakshasas et son armée d'innombrables babouins menée par le dieu à l'assaut de Lanka et à la conquête de Ceylan.

Élu membre de la Conférence le 28 décembre 1861, Adolphe-Nicolas Pierson lui avait présenté au mois de janvier 1862 une pièce de vers sur la poésie populaire; puis quelques essais de littérature légère, sorte de nouvelles piquantes, renfermant, paraît-il, des allusions plus ou moins voilées sur des faits ou des personnages de l'époque; travaux dont il n'est resté aucune trace. Il reprit ainsi la note fantaisiste avec une bluette intitulée : *Comment les hommes finissent*[1] et une *Méditation sur la foire*[2].

Le 29 novembre 1862, la Conférence recevait Emmanuel Briard; le 30 mai 1863, Armand Grandville; puis, successivement, pendant les années 1863, 1864, 1865, Adrien Maggiolo[3], Hubert Zaepffel, Narcisse Michaut[4], Raymond Audiat. Tous apportèrent les prémices de leurs efforts littéraires. Briard, dès le début, multiplia ses tra-

1. 9 mai 1863.
2. 4 juin 1864.
3. 5 juin 1863.
4. 21 mai 1864.

vaux : *Étude comparative sur le Satan de Milton et le Méphistophélès de Gœthe*[1] ; *Étude sur Pindare*[2] ; *Fantaisie sur la recherche du bonheur*[3], poésie à l'occasion de la statue récemment érigée au sommet de la colonne Vendôme[4].

Grandville, esprit curieux et fureteur, lut quelques nouvelles : *l'Art de parvenir ; la Sacristie de X.*[5]. Michaut préludait à ses explorations littéraires en commentant le *Roman du Renard*[6].

A la rentrée de 1865, la Conférence donnait le titre de secrétaire perpétuel au membre zélé[7] qui, depuis plus de six ans, avait rédigé les procès-verbaux des séances ; elle confiait cette tâche à Emmanuel Briard, nommé secrétaire annuel. Pour inaugurer les fonctions qu'il devait remplir si brillamment et conserver jusqu'au delà de l'année 1873, Briard lut un discours dans lequel il démontrait l'utilité de ces réunions hebdomadaires, où la parole s'exerce sur des sujets élevés et dans l'art non plus de s'exprimer facilement, mais surtout de bien dire. Il insistait sur le profit de ces entretiens où l'on aimait à retrouver ces vieux auteurs « que dix ans de collège, ajoutait-il, n'ont pas réussi toujours à vous faire prendre en grippe ». Il y convie ceux auxquels le diplôme de bachelier ès lettres ne semble pas le *summum* d'une instruction littéraire et fait appel aux étudiants des diverses

1. 31 janvier 1863.
2. 27 juin 1863.
3. 16 mai 1863.
4. 12 décembre 1863.
5. 20 juin 1863-27 février 1864.
6. 28 mai 1864.
7. M. Alexandre de Roche du Teilloy, licencié ès lettres, professeur.

facultés, de la Faculté de droit surtout, créée depuis un an. Déjà, dit-il, nous leur tendions les bras, croyant qu'ils allaient s'y précipiter. Mais, hélas! nous avions compté sans les hôtes qui, non contents de leur servir la nourriture du corps, ont imaginé de leur procurer à domicile la pâture de l'esprit, une pâture irréprochable, celle-là, et dispensée par des mains sûres. Allusion à une société littéraire fondée dans la Maison des étudiants, voisine de l'Académie, et qui d'ailleurs vécut peu de temps. Mais il constate avec bonne humeur que plusieurs des membres de la Conférence savent être doublement assidus et, tout en prenant parfois le chemin des très paisibles réunions de la place de Grève, sont demeurés fidèles à la salle de la vieille Université. Telles étaient d'ailleurs les tendances diverses de chacune des deux sociétés que, membres ici du centre constitutionnel, ils formaient là-bas, l'esprit de contradiction aidant, un peloton isolé, mais inquiétant, de gauche extrême.

Dans ce discours de rentrée, Briard repousse l'idée un instant émise de ne plus recevoir à l'avenir que des productions orales. Voudrait-on seulement apprendre à parler, le meilleur moyen d'y arriver serait encore d'écrire. C'est ainsi que se coordonnent les idées nettes et précises et que les termes propres viennent, par un travail nécessaire, prêter leur concours aux idées. L'exposition orale dégénère trop aisément en discours prolixe et vain, sert de prétexte à la paresse; c'est un terrain plus favorable aux herbes folles qu'aux vraies moissons. Que l'étude écrite soit la règle et l'autre l'exception; que chacun apporte sa cotisation intellectuelle et par ces efforts nous enchaînerons notre propre assiduité, nous

attirerons la curiosité des absents. « Soyons intéressants, concluait-il, et l'on viendra nous écouter. Toutefois, ne soyons pas trop intéressants ; n'allons pas demander à des actualités politiques ou religieuses une excitation malavisée ; ne soyons pas non plus trop timides, mais sachons éviter pour nos discussions l'arène brûlante des réalités pratiques pour nous tenir dans les régions sereines de la théorie. »

Si j'ai insisté sur ce discours de rentrée, c'est que nous y pouvons, comme en un manifeste, retrouver ce que fut véritablement la Conférence au cours de ces années nouvelles. Et la preuve en est donnée par les procès-verbaux qui, tantôt rappelant en termes succincts le sujet des travaux, tantôt résumant en traits rapides mais incisifs le thème et les incidents des discussions, rendent la physionomie même des séances et parfois nous y replacent.

Dans son discours de rentrée de l'année 1866, Briard se plaint de l'impassibilité que lui imposent ses fonctions. « Interdire à sa bouche le moindre sourire, à son front le moindre pli significatif, à sa tête la moindre marque d'approbation, se donner le masque d'airain de Tacite et de Thucydide, c'est là une rude tâche. Tant d'élans comprimés dans ma poitrine pendant une année entière demandent à s'épancher. » En dépit de ces doléances pathétiques, il ne se faisait pas faute à l'occasion d'ouvrir une issue aux agitations de son cœur. Elles se reflètent en même temps que les péripéties des luttes oratoires dans les lignes de ces comptes rendus hebdomadaires, dont il vante, non sans malice, l'impartialité si pénible à son âme.

Il savait d'un mot mettre en relief la faiblesse de tel

argument qu'il rappelait avec soin, glisser incidemment son idée propre, assaisonner enfin sa rédaction d'allusions fines ou plaisantes, et d'inoffensive ironie. Au lieu de la phrase sèche d'une relation impersonnelle, on est surpris d'éprouver le vif sentiment d'une pensée toujours présente et de goûter le charme de l'esprit.

Le 16 décembre 1865, après une lecture faite à la séance précédente sur le poème des *Niebelungen*, la discussion s'engage et bientôt on se demande quels sont les caractères constitutifs de l'épopée. Un littérateur émérite cherche à établir que le merveilleux est de l'essence du poème épique qui est le livre d'un peuple, c'est-à-dire l'expression des idées de ce peuple et, avant tout, de ses idées religieuses. D'autres membres soutiennent que des événements héroïques suffisent à fournir la matière d'une épopée : telles les vicissitudes de la France républicaine et impériale. Si l'épopée est l'expression exacte des idées d'un peuple, s'écrie Briard, le poème qui voudra exprimer celles d'un peuple incrédule ne sera donc une épopée qu'à la condition d'être lui-même incrédule et dès lors le merveilleux n'est pas une condition essentielle de l'épopée; ainsi une épopée est encore possible aujourd'hui. Michaut appuie cette opinion en opposant à l'exemple du *Paradis perdu* celui de l'*Énéide* qui, écrite par un incroyant pour un siècle incroyant, a néanmoins, de l'aveu de tous, le caractère d'une épopée. « A chaque argument qui lui échappe, dit le procès-verbal, M. de R. dote la définition de l'épopée d'un caractère nouveau. » Il déclare que ce genre de poème ne peut pas être l'œuvre d'un seul homme et qu'il doit peindre des événements déjà éloignés. Si le caractère de

l'épopée est d'être l'œuvre d'un peuple plutôt que celle d'un homme, dit le président pour conclure, vous ne pouvez refuser ce titre aux *Niebelungen*, et s'il est vrai que le poète épique chante toujours des événements éloignés, vous n'avez pas le droit de dire dès à présent que l'époque impériale ne peut fournir matière à une épopée : attendez. Et sur ce mot la séance fut levée, mais non pas clos le litige ; car je crois bien que ce caractère essentiel de l'épopée, merveilleux ou antiquité légendaire, est encore à chercher, si l'on ne se décide à compter sur les enseignements et les surprises que ménage à cet égard le génie du poète.

Vers le même temps, l'Allemagne encore donna le sujet de deux études sur Gœthe et sur Schiller[1], qui amenèrent d'intéressantes observations concernant la physionomie des deux poètes et les qualités respectives de leurs œuvres. Une autre belle discussion, aux lignes régulières et classiques, suivit un travail d'Hubert Zaepffel : *Sur les trois unités*[2]. Mais souvent le débat, dont le sujet n'était pas rigoureusement déterminé par la lecture qui l'avait précédé, prenait un tour imprévu, qui s'écartait même parfois des prévisions ou des préférences de l'auteur.

Ainsi, à propos de Schiller et de la révolte des Pays-Bas, Michaut soulevait une polémique sur l'impartialité de l'historien. Il allait presque jusqu'à lui refuser le droit de juger, que d'autres membres subordonnaient au devoir d'exposer les faits dans leur intégralité, de manière

1. 13 janvier et 26 mai 1866.
2. 15 décembre 1866.

à permettre au lecteur, renseigné par l'historien, de se former une appréciation même différente.

Adrien Maggiolo[1] ayant étudié *Cicéron avocat* et la pensée de cet orateur sur la profession dont il fut un modèle, lui fit un grief d'avoir non seulement soutenu tour à tour le pour et le contre, mais en outre établi théoriquement qu'il faut s'efforcer en plaidant d'exprimer non une conviction personnelle, mais uniquement le langage de la cause.

Tout en apportant quelques restrictions à ces critiques, la Conférence laissa aux avocats, suffisamment armés à cet effet, le soin de se défendre. Elle discuta la valeur absolue que Cicéron, en donnant une publicité durable à ses œuvres oratoires, attribuait à de simples opinions d'audience. N'aurait-il pas dû parfois en modifier l'expression et la portée morale, alors qu'il avait soin de retoucher ses phrases en artiste? On fut par là bientôt conduit à rechercher si les anciens avaient l'équivalent ou l'analogue de ce que nous appelons publier un livre; on examina successivement à ce propos le travail des tachygraphes, celui des copistes qui multipliaient les manuscrits, édités ainsi à grand nombre d'exemplaires.

Un autre jour[2], Raymond Audiat lut un travail comparatif sur les *Guêpes* d'Aristophane et les *Plaideurs* de Racine, se proposant de considérer les deux pièces comme un témoignage de la moralité relative des deux époques. Il reconnaissait à ce point de vue la supériorité de la comédie moderne. Briard estima que les deux

1. 12 mai 1866.
2. Séance du 17 février 1866.

œuvres différaient autant pour le sujet lui-même qu'eu égard à leur but. Aristophane attaquait la constitution démocratique d'Athènes et censurait dans la manie de juger un vice du peuple entier. Racine, non plus dramaturge politique, mais psychologue, s'en prenait moins à cette manie, devenue un simple ridicule individuel, qu'à celle de plaider, très commune de son temps. Rappelant cette discussion dans son compte rendu de novembre 1866 et les objections qu'il avait combattues, il ajoutait : « Racine a été amené malgré lui, par les changements accomplis dans l'organisation judiciaire, à rejeter au second plan de sa comédie le juge Dandin et à mettre au premier plan Chicaneau et la comtesse... Cette idée, je l'avais émise dans la discussion; elle n'a pas été du goût de la Conférence. Mais je persiste à la croire exacte et je saisis avec empressement l'occasion qui m'était offerte aujourd'hui de la reproduire. »

Une autre lutte retentissante fut engagée par Briard à propos de don Juan[1]. Après avoir suivi pas à pas l'élaboration artistique de cette figure, depuis Tirso de Molina jusqu'à Alfred de Musset, il essayait de tracer un portrait du don Juan idéal, et surtout de faire sortir de la légende une leçon morale, d'une portée plus générale que les dénouements fantastiques imaginés par les poètes. Il énonçait la sanction vraie selon lui, en formulant cet axiome : tout homme qui s'élève trop est repris par la nature : la personnalité et l'infini sont incompatibles.

Pour mieux combattre, on prit rendez-vous à quinzaine ; puis, au jour fixé, le don-juanisme de l'auteur fut vi-

1. Séance du 10 mars 1866.

goureusement assailli, les uns cherchant à démontrer ce que le type du personnage présentait d'essentiellement mobile, suivant les temps et les hommes; les autres le rabaissant des hauteurs transcendantales d'une aspiration vaine à la réalité peu philosophique d'un orgueilleux débauché; d'autres enfin découvrant des sources plus limpides et plus profondes offertes à l'homme pour étancher sa soif de l'infini.

Dans son entrain, Briard était toujours prêt à raviver les débats en y lançant au travers ses thèses justes souvent, originales toujours. Mais il se plaisait à les dissimuler, il allait jusqu'à les dénaturer même par un premier aspect bizarre et paradoxal. Tel son fameux *Syllabus Complectens, ou les Trente-six propositions bourgeoises condamnées par moi, Henri-Emmanuel Briard, ennemi personnel du préjugé* [1].

Rubrique étrange sous laquelle il s'appliquait à réfuter en termes brefs et sarcastiques, avec un brio endiablé, une série d'aphorismes courants et de formules dogmatiques dont l'énoncé exaspérait son aversion contre les idées rebattues et vulgaires, contre tout ce qui dénonçait la paresse de l'esprit. Lui-même, en effet, reconnut qu'il avait entendu non pas faire le procès du bon sens, qui est en quelque sorte la raison prime-sautière, mais l'abus que certains font de ce mot pour en couvrir leur ignorance ou leur prévention.

L'une des œuvres littéraires les plus remarquables présentées à cette époque fut certainement le travail de

1. Séance du 30 mars 1867. Le même soir, lecture d'une pièce de vers : *Lex Julia de Adulteriis*, publiée ensuite dans les *Satires et Élégies*, p. 131.

Narcisse Michaut, d'un style si fin et d'une pensée si juste sur les *Contes de Perrault*[1]. On y retrouvait ce qu'il signalait lui-même dans les compositions de son auteur, toutes les qualités de l'ancien esprit français, l'allure rapide et nette, l'observation pénétrante avec une pointe d'originalité, un ton d'ironie discrète dans un récit très minutieux qui prend l'aspect de la réalité.

Michaut d'ailleurs prodiguait alors à la Conférence l'aide de sa plume et de sa parole. Ceux qui l'ont entendue n'ont pas oublié cette lecture charmante sur l'*Économique de Xénophon*[2], quand il replaçait dans ce cadre de la vie domestique et rurale les sages enseignements d'Ischomachos à sa jeune femme et nous rappelait les marmites luisantes et les meubles bien rangés sous l'œil de la ménagère, vigilante comme dans sa ruche la mère-abeille. C'est en souvenir de cette étude, à la saveur si franche, que Briard adressait à Narcisse Michaut les vers publiés dans ses *Satires et Élégies :*

Philosophe émoulu tout frais de ton village,
Grand enfant abrité sous le manteau d'un sage,
Pur intellect, cheveux et crâne de penseur!
. . . . . .
Deux ou trois fois docteur, regagnant la campagne,
Si le désir te vient de prendre une compagne,
Tu t'asseoiras près d'elle, un livre sur les bras;
Et si c'est Xénophon, le chéri de ton âme,
Ainsi qu'Ischomachos, tu diras à ta femme
De polir ses chaudrons et tu continueras!

Trait caractéristique de son esprit, Michaut aimait à

1. Séance du 23 décembre 1865.
2. Séance du 19 janvier 1867.

couvrir sa plaisanterie d'un manteau héroïque. Volontiers encore il faisait entendre une note grandiloquente afin d'accentuer par hadinage et quelquefois même parodier sa pensée véritable. Ses brillants entretiens sur Nabuchodonosor II, roi de Babylone[1], préludèrent par un dithyrambe en l'honneur de l'humanité primitive; puis, célébrant le monarque oriental comme la dernière incarnation de ces temps merveilleux, l'auteur déplora l'oubli dans lequel il tomba, attribuant cette injuste exclusion du formidable Chaldéen à son nom insuffisamment euphonique. Il montrait cet isolement au fond des palais, qui exacerbait l'orgueil du potentat, et, quand sa transformation en bête l'eut rendu sage, ses efforts désespérés pour affermir son peuple, le colosse aux pieds d'argile et pour éviter aux fils de Kousch le triomphe des glorieux Ariens conduits par Cyrus.

Dans une autre étude[2], Michaut déploya toute sa verve humoristique parée d'un style chatoyant pour faire l'apologie des voyages. La mobilité n'est-elle pas l'apanage de l'homme? Elle le différencie des mollusques et des champignons. Il vanta l'antique coutume de l'hospitalité, dont la désuétude inaugura une période nouvelle et fâcheuse dans les annales de la locomotion. Enfin tout son effort se concentra sur l'éloge du voyage à pied.

La Conférence, par la voix de son président, émit d'abord la pensée que discuter un tel travail serait à la fois en méconnaître l'intention et risquer d'en altérer la fleur si délicate.

---

1. Séances des 20 janvier et 2 juin 1866.
2. Séance du 28 avril 1866.

Seul un membre prit la parole pour attaquer le principe même des voyages et critiquer tout particulièrement l'excursion pédestre. Mais ce fut un *tolle* général. Tout au plus quelques-uns soutenaient-ils les droits des chemins de fer. La majorité, pleine de confiance dans la vigueur de ses muscles, se montra dédaigneuse d'un mode artificiel de transport que l'homme n'aurait jamais eu besoin de créer, si toutes les jambes avaient encore été ce que sont toujours les jambes de quelques-uns, les jambes des temps héroïques.

Sous cette apparence frivole, des questions sérieuses étaient en réalité traitées à fond. Boutades et saillies comiques mettaient en relief les démonstrations et donnaient une valeur plus saisissante aux arguments théoriques. A cette forme inattendue, les lectures et les études orales de Michaut unissaient toujours une rare fécondité d'idées neuves. J'en trouve une autre preuve dans le travail où il démontrait qu'une histoire des traductions serait véritablement celle de la pensée humaine[1]. En voyant comment un auteur s'est trouvé successivement interprété au XVI^e^, au XVII^e^, au XVIII^e^, au XIX^e^ siècle, on se rendrait compte des différents états de l'esprit ; on surprendrait la préoccupation propre de ces époques en distinguant ce que chacune d'elles a cherché de préférence dans la même œuvre ancienne : tantôt les grandes lignes des faits psychologiques, les vérités d'ordre général, tantôt les dissemblances accidentelles et locales, c'est-à-dire l'homme d'un temps et d'un pays, d'autant plus intéressant qu'il reflète moins celui qui l'observe. Des remarques analo-

1. Séance du 16 mars 1867.

gues pourraient être appliquées aux habitudes et aux tendances diverses du langage lui-même : investigations qui donneraient naissance à une branche nouvelle de la critique historique. Une traduction ainsi répétée serait à ce point de vue un document d'autant plus sûr qu'on aurait en outre dans l'œuvre originale un type invariable auquel il serait aisé de recourir constamment comme à un point fixe de comparaison.

Durant ces mêmes années, les œuvres de Taine et de Renan étaient à la Conférence l'objet de commentaires passionnés. Curieusement on étudiait la théorie historique du premier, plus fidèle quelquefois à la logique rigoureuse de son système déterministe qu'à une observation vraiment totale ; la pensée ondoyante du second, faite d'érudition et de dilettantisme, douée de pénétration et de fantaisie, qui mit en contact des fictions fugitives avec l'exégèse et voulut supplanter par l'enjouement les angoisses d'un Pascal ; comme si l'on pouvait, ainsi que Renan lui-même l'a si bien dit, passer sous silence certains problèmes sans injure pour la vérité.

Qu'il fût question d'histoire, de politique ou de philosophie, sans cesse les discussions résonnaient de leurs noms, auxquels s'ajoutait celui de Darwin. Leur action se combinait en des proportions variables selon la nature d'esprit de leurs disciples ; soit que telle intelligence s'éprît d'une conception doctrinale et positive, admirât l'aspect robuste et les lignes arrêtées d'une construction massive ; soit que telle autre au contraire se livrât plus volontiers aux allures capricieuses d'un maître débonnaire, qui cherchait aventure derrière les textes et cultivait des fleurs mystiques dans les parterres d'Épicure

pour les effeuiller en méditant sous les cloîtres de Thélème.

Certains membres trouvaient dans les théories premières d'Auguste Comte un caractère de précision et d'exigence scientifiques qui les attirait. Adolphe Pierson lut en trois séances[1] un important travail sur l'*Abstraction,* qui s'inspirait directement des idées positivistes. Il y poursuivait la trace de l'abstraction à travers la philosophie, cherchant à établir que l'esprit humain, lorsqu'il ne peut avec l'aide des mots procéder à la vérification des objets que ces mots désignent, est dupe d'une illusion du langage; puis il dégageait, afin de les combattre, les conséquences de l'abstraction dans la critique, la politique, dans les arts et le commerce de la vie. Il déplorait l'influence excessive de ce procédé intellectuel sur la poésie de Lamartine, le roman de George Sand, l'œuvre historique de Guizot, sur les conceptions esthétiques d'Ingres.

Pierson continua sa polémique par son étude intitulée : *La Genèse de l'idée*[2], où il fixait nettement les termes du débat entre le matérialisme et le spiritualisme. Il se prononçait pour le premier de ces systèmes; il mit toute sa force à ébranler le second et tout son esprit à le cribler de traits piquants. Aussi la Conférence désigna-t-elle un rapporteur et deux soirées furent consacrées à une ample discussion[3], où s'échangèrent de part et d'autre des vues ingénieuses, de longs et solides développements, des apostrophes véhémentes. Malgré tout son zèle, le se-

1. Séances des 22 décembre 1866, 4 et 11 mai 1867.
2. Séance du 2 mai 1868.
3. Séances des 16 et 23 mai 1868. Rapporteur, M. Julien Cordier.

crétaire, qui, lui-même, tout en prenant ses notes, se lança dans la mêlée, dut constater son impuissance à reproduire au procès-verbal les incidents et les interruptions qui donnèrent à ces deux séances une physionomie si intéressante.

Dans ses travaux, Adolphe Pierson préférait la forme d'essais critiques à celle d'exposés synthétiques : tel encore son discours d'ouverture de novembre 1868 sur l'*Influence des idées*[1]. Briard au contraire était porté de préférence à édifier des théories souvent audacieuses, à prodiguer sur une thèse très systématique toutes les ressources de sa pensée inventive. Ce fut le caractère de ses études *Sur les services que peut rendre à la psychologie, à la physiologie et à l'histoire le poète dramatique*[2] ; *Sur la transformation opérée par l'homme dans le sentiment de l'amour*[3] ; *Sur quelques fausses applications du principe de la division du travail*[4]. Citons encore son *Traité du Beau*[5] et son travail sur la *Théorie Darwinienne et ses adversaires*[6], dans lequel il cherchait à établir qu'une hypothèse d'ordre général et qui rend compte des faits auxquels elle s'applique peut n'être point vraie, mais qu'elle a du moins ce résultat de renverser la présomption et de forcer ses adversaires à démontrer que l'hypothèse est erronée.

A chacune de ses lectures, les formes intentionnellement abruptes de l'expression préparaient pour la dis-

1. Séance du 28 novembre 1868.
2. Séance du 9 juin 1866.
3. Séance de 22 juin 1867.
4. Séance du 21 décembre 1867.
5. Séance du 23 juin 1866.
6. Séance du 8 février 1868.

cussion prochaine un terrain entrecoupé, scabreux, hérissé. Mais Briard supportait avec bonne grâce le poids du combat qu'il provoquait, parfois même seul à le soutenir contre tous, quand l'âpreté de sa démonstration lui avait aliéné le moindre secours.

Soirées demeurées fameuses dans le souvenir de ceux qui les vécurent, où les chefs de file échangeaient des défis, où Michaut roulait des yeux ironiquement farouches, où la vivacité généreuse de la jeunesse se répandait en exagérations que la passion de l'instant rendait à demi sincères ; où, afin de soutenir un allié, on chargeait parfois à l'aveugle, pour rester en l'air et se voir ramené aux positions imprudemment quittées.

Les principaux lutteurs, Michaut, Briard, Pierson, Grillot, quelques autres encore donnaient le signal et conduisaient les jeunes à la bataille. Volontiers même, pour engager l'action, Michaut se faisait l'avocat du diable et, afin de mieux stimuler l'adversaire, il développait, tout enflammé d'une ardeur quelque peu narquoise, un paradoxe prémédité.

Dans ces polémiques, la parole improvisée mettait en relief les qualités oratoires les plus diverses. C'était chez Edmond Berlet le ton vif et tranchant, une fougue contenue ; chez Briard le cri de la conviction, le feu du prosélytisme. Michaut au contraire tempérait d'ironie socratique et comme par une sourdine ses accents les plus pathétiques. Adolphe Pierson procédait volontiers par aphorismes ; il s'appliquait surtout à formuler sa pensée en une dialectique serrée, avec une précision correcte et dogmatique. Grillot avait le flot abondant, rapide, envahissant, obstiné, prêt à se répandre pour

submerger à la fois sur chaque rive les cimes menaçantes et les aspérités opposées face à face ; ainsi coulaient des lèvres onctueuses du Nestor homérique les paroles de miel ; mais, il faut le dire, souvent chez Grillot, le miel était beaucoup moins doux que celui de l'Hymette.

Si des influences diverses soutenaient ainsi le procès intenté au spiritualisme éclectique de Cousin, la Conférence cependant donnait le champ libre à la réplique et d'autres voix s'élevaient qui, sans méconnaître les lacunes de la philosophie classique, n'acceptaient pas néanmoins les théories dissidentes et les idées alors nouvelles de Taine et de Vacherot.

Le positivisme fut vigoureusement attaqué dans un travail qui entreprit la réfutation de la doctrine d'Auguste Comte au triple point de vue de la logique, de la science et de la morale [1]. Briard, dans un *Essai sur la mémoire* [2], attribuait à une cause purement mécanique, c'est-à-dire à l'ébranlement de la cellule cérébrale, les phénomènes insuffisamment expliqués par le système de l'association des idées. A cette thèse furent opposées [3], quelques semaines plus tard, les objections spiritualistes, que rajeunissaient des considérations empruntées à la chimie, à la mécanique, à la physiologie.

Déjà Michaut avait hardiment contesté la nouveauté des théories de Taine [4] et, dans une étude orale, tenté l'apologie du préjugé en le distinguant, non sans subtile exagération, de la routine et de l'erreur [5].

1. Séance du 9 janvier 1869. Rapport et discussion, 23 janvier 1869.
2. Séance du 9 mai 1868.
3. Séance du 20 juin 1868.
4. Séance du 21 avril 1866.
5. Séance du 15 février 1868.

La pensée toute littéraire, aimante et contemplative d'Hubert Zaepffel le tenait en dehors de ces polémiques. Dans un éloge d'Eugénie de Guérin [1], si purement écrit et d'un sentiment délicat, il avait esquissé le caractère de la noble fille, sa tendresse pour son frère, inspirée de foi religieuse; sa mélancolie, non pas sombre et maladive, mais bien d'une âme chrétienne qui a la nostalgie de sa vraie patrie; l'existence solitaire qui la rapprochait de la nature et la disposait à l'aimer ainsi qu'un témoignage visible du créateur, sans en faire pourtant l'objet unique et immédiat de son culte. Il semblait vraiment que Zaepffel reflétât à son insu comme dans un miroir ses propres tendances intellectuelles et les sympathies de sa complexion morale, harmonieuse et douce.

Parmi les adeptes de la littérature indépendante que réunit la Conférence à cette époque, n'oublions pas une physionomie particulièrement curieuse. Paul Masson, de Strasbourg, présenta un travail bien écrit et fortement étudié sur Sheridan [2]. Au cours de ses recherches sur l'auteur comique qui observait les hommes tout en flânant, qui critiqua l'Angleterre et les mœurs de son temps, dirigea le théâtre de Drury-Lane et, membre de la Chambre des communes, se révéla comme orateur dans le procès de Waren Hastings, Paul Masson trouva-t-il un modèle qui l'inspira pour son compte? Emprunta-t-il à l'esprit anglais, à cet humour national, facétieux dans la gravité, ce goût singulier qui le portait à une plaisanterie prolongée et systématique?

1. Séance du 24 février 1866.
2. Séance du 15 juin 1867.

Magistrat en Algérie et aux Indes, il quitta sa carrière et revint à Paris pour y jouer ce rôle de mystificateur professionnel. Il prit nom Lemice-Terrieux et se complut à duper ses contemporains, badauds et savants, jusqu'au moment où sa triste fin servit, par un lugubre retour, de thème à quelque railleur anonyme sans respect envers la mort.

Le mouvement d'idées qui marqua les années 1868 et 1869 eut son contre-coup dans les débats de la Conférence littéraire. Anxieusement elle observait l'agitation religieuse et politique de cette époque, les incidents extérieurs toujours plus inquiétants, les élections générales, les controverses sociales auxquelles les gouvernants laissaient presque le champ libre, sous la réserve qu'on gardât un silence prudent sur les institutions du régime impérial.

Les uns, que poursuivaient ces préoccupations, en firent le sujet de leurs entretiens aux séances. Charles Thouvenin, qui précédemment, à l'occasion de Camille Desmoulins [1], avait déploré l'indifférence intellectuelle de la jeunesse contemporaine, analysa les œuvres de Laboulaye [2]. Celles de Prévost-Paradol, les volumes de Lanfrey, de Ténot étaient, à leur apparition, l'objet d'exposés oraux et de discussions ardentes [3]. Les thèses sociales n'étaient pas négligées, soit qu'à propos des comédies d'Alexandre Dumas fils et d'Émile Augier, ou des romans d'Octave Feuillet, on abordât de front la question même de la morale indépendante, soit qu'après l'étude

1. Séances des 26 janvier et 9 février 1867.
2. Séance du 4 avril 1868.
3. Séance du 18 juin 1870.

de Briard sur le *Mariage libre*[1] on agitât, mais, il convient de l'ajouter, avec plus de modération, de bon goût et de désintéressement, les idées qui déchaînaient à ce moment les orages dont retentissaient à Paris les réunions tumultueuses de Ménilmontant et du Pré-aux-Clercs.

Ou bien, au contraire, on recherchait un délassement dans les impressions plus douces de la poésie, des pures lettres, de la critique musicale. Briard encore, commentant la comédie de Tirso de Molina, intitulée: *Don Gil aux chausses vertes*[2], expliquait l'extraordinaire fécondité des auteurs dramatiques espagnols, leur inspiration puissante, par la portée essentiellement pratique et militante de ce théâtre. Un autre jour[3], il comparait aux œuvres françaises le roman de mœurs en Allemagne et en Angleterre relativement aux caractères et à la vie domestique.

Il opposait le charme intime de l'intérieur confortable et paisible des Anglais, la verve comique, l'âpreté de la satire et de la caricature, à l'effort de l'Allemand qui, pour prétendre imprimer à sa vie un cachet esthétique, cherche à embellir ce qui est en soi mesquin et simplement utilitaire. Il veut faire passer, lorsqu'il s'enivre, cette petite débauche pour une démonstration métaphysique et, par ce contraste de son rêve avec son œuvre, tombe parfois dans le ridicule. Entre un village français et un village allemand, disait Briard, le premier présente une apparence en quelque sorte amorphe, le second a l'aspect cristallin. Mais nous autres Français, qui n'avons

1. Séances des 20, 27 février, 6 mars 1869.
2. Séance du 12 mars 1870.
3. Séances des 30 avril et 7 mai 1870.

pas de prétentions au confort, nous sommes seuls à savoir ce qu'est un lit et un dîner.

Dans un intéressant essai : *La Musique et les idées musicales* [1], il s'appliquait avec une richesse ingénieuse d'aperçus à établir que la musique n'est pas une sorte de langage symbolique pour rendre d'une autre manière ce que l'homme peut dire à l'aide de la parole. La musique exprime des idées, mais spéciales et non pas équivalentes aux idées ordinaires.

On peut entendre par idée tout effort mental ayant pour résultat soit la constatation de rapports existant entre les objets, soit la création de rapports nouveaux dépourvus de réalité objective ; telles, dans le premier cas, les idées scientifiques, dans le second, les idées artistiques. Telle aussi la combinaison opérée par l'esprit des sons musicaux et de leurs rapports entre eux, successifs ou simultanés : ces rapports constituent les idées musicales, le son étant à la fois l'objet pensé et le langage qui sert à l'exprimer. L'auteur développait cette théorie au moyen d'observations empruntées aux autres arts, à l'histoire de la musique, illustrées même d'exemples techniques ; il décomposait une phrase mélodique pour en analyser la structure et les éléments, tantôt symétriques et tantôt formant une modulation indéfiniment progressive. Ainsi la mobilité de l'art musical est bien la preuve qu'il exprime des idées.

Le but de tout art est la recherche de l'idéal, et si la musique est dans un sens, par le côté de l'exécution, le plus matériel des arts, examinée comme création de l'es-

1. Séances des 27 novembre, 4 décembre 1869.

prit, elle est au contraire le plus abstrait de tous, domaine de la pensée pure, semblable en ce sens aux mathématiques ; elle constitue à elle seule un monde métaphysique, aussi vaste que tous ceux ouverts aux autres modes de l'intelligence humaine.

Ces considérations, peu connues alors, si elles sont peut-être mieux comprises et plus répandues aujourd'hui, furent l'objet de critiques et d'objections auxquelles Briard sut répondre avec bonheur.

Puis ce fut le récit de ses excursions dans le Jura[1] et quelques villes du Rhin[2], qui plus tard devint un livre ; et la lecture du premier acte d'un drame en vers : *Aristhène d'Hypérie*[3]. Il y montrait un héros restituant un jour la liberté politique à son peuple, mais impuissant à lui en rendre aussi la notion, malgré le sacrifice même de sa vie.

- Par une coïncidence étrange, les dernières séances des mois de juin et juillet 1870 furent consacrées à de longues discussions sur le quatrième volume de Lanfrey[4] et sur le livre : *La Campagne de Waterloo,* par le colonel Charras[5]. Le 2 juillet, on passait en revue cette série de fautes où certains historiens ont montré l'œuvre de la fatalité : la France dénuée de ressources pour supporter le poids d'une nouvelle guerre européenne ; les promesses douteuses jetées en pâture à l'opinion publique ; un semblant d'offensive avec des forces insuffisantes, suivi d'un

1. Séances des 16 janvier 1869, 25 novembre 1871.
2. Séance du 4 juin 1870.
3. Séance du 12 février 1870.
4. Séances des 18 et 25 juin 1870.
5. Séance du 2 juillet 1870.

temps d'arrêt qui fit perdre les faibles chances encore réservées à la promptitude d'action. Puis le désastre, le retour à Paris, les hésitations et l'abdication contrainte.

Compte rendu doublement tragique, lorsqu'on songe que sitôt après, la France allait revivre ces jours désolants.

Enfin Briard étudia l'esprit des œuvres de Berquin[1] auquel on a si injustement attaché un renom de fadeur, de préciosité, d'innocence niaise. Rien n'est plus éloigné du vrai Berquin, défiguré par un éditeur de l'époque impériale. Ses ouvrages, au contraire, parlent à l'enfance un langage sensé ; il excelle dans la peinture des caractères ; il y apporte même une pénétration morale qui lui a valu d'être comparé, dans l'ordre de ses productions, par Emmanuel des Essarts, à Shakespeare même. Il a compris l'âme humaine, ses profondeurs et ses complications dans ce petit monde auquel il s'adressait. Il suivait une pensée éducatrice bien différente du sentiment qui présidait alors aux bergeries de Trianon.

Ce tableau du temps de Louis XVI, le temps le plus doux à vivre au dire des contemporains, où l'on ne prévoyait pas la catastrophe imminente, était encore, au 16 juillet 1870, une idylle sous les premiers grondements de la tempête qui éclatait à ce même moment.

Lorsque la Conférence se retrouva après plus d'un an de séparation, son premier soin fut de compter ses pertes et de rendre son hommage aux absents. Elle redit le nom de M. de Metz-Noblat qui, s'il avait cessé d'assister

1. Séances des 9 et 16 juillet 1870.

aux séances n'avait pas cependant rompu les liens qui l'unissaient à ses jeunes confrères. Mais ici les termes du procès-verbal parleront mieux dans leur simplicité précise.

A la séance du 25 novembre 1871, M. Alexandre de Roche, secrétaire perpétuel, rappelle que les temps douloureux récemment traversés ont ajouté quatre nouveaux deuils à la liste ouverte par la mort de MM. Paul Ziegler et Gonzalve Laflize[1], titulaires. MM. de Metz-Noblat, Grillot, Zaepffel et de Plas ont succombé dans l'espace de quelques mois, tous plus ou moins directement victimes de la guerre. La Conférence leur doit à tous un souvenir. M. de Roche demande que l'expression de ce souvenir figure au procès-verbal. M. Grillon témoigne le désir que le procès-verbal mentionne comment sont morts MM. de Plas et Zaepffel, le premier tué à l'ennemi, le second enlevé par une maladie contractée aux ambulances de la Seine; afin que nos successeurs sachent bien que la Conférence d'alors comptait dans son sein plus d'un patriote.

A cette même séance, l'un de ceux que la guerre avait déjà marqués de son empreinte meurtrière, Raymond Audiat, révéla un talent poétique d'un charme pénétrant. Il lut trois pièces de vers, intitulées : *la Liberté suisse, Sommeil d'enfant* et *les Bergers d'Arcadie,* qui furent accueillies par de chaleureux applaudissements.

L'un des membres, et des plus autorisés, manifesta le vœu de voir ces œuvres prendre une forme plus durable que celle du manuscrit et Briard ne cacha point que l'au-

1. Juillet 1870.

teur tenait en réserve d'autres pièces dont il ferait sans doute prochainement lecture.

Ce double désir ne devait pas recevoir satisfaction. Deux mois plus tard [1], Audiat demandait à échanger son titre de titulaire contre celui de correspondant et, le 5 avril 1873, il succombait au mal contracté sous le climat humide de Glogau et dans les souffrances morales de la captivité.

Cette guerre à jamais funeste devint l'objet de divers comptes rendus concernant les ouvrages publiés alors des deux côtés de la frontière [2].

La Conférence reprenait en même temps ses travaux littéraires et philosophiques. L'Allemagne, bien revenue des nébulosités métaphysiques, versait dans un matérialisme simpliste passé trop vite pour ses voisins dans le domaine des faits; la France, dégagée de l'éclectisme officiel de Cousin, ne trouvait pas encore un système vraiment original, que le criticisme vague d'une école nouvelle ne permettait guère de pressentir. C'était donc vers l'Angleterre, en pleine activité philosophique, que la Conférence dirigeait ses observations et ses études.

Elle entendit ainsi revenir dans ses entretiens les noms de Stuart Mill, d'Herbert Spencer, d'Alexandre Bain qui remplacèrent les noms de Taine et de Renan.

Après avoir passé rapidement en revue l'histoire philosophique des dernières années, Adolphe Pierson fit un exposé des principes de Hamilton [3] qui, parti de l'école écossaise, aboutit par l'histoire des idées et en traversant

1. Séance du 17 février 1872.
2. Séances des 22 et 27 juin 1872.
3. Séances des 9 et 23 décembre 1871.

une phase mystique, à concevoir et à soutenir la relativité inéluctable de nos connaissances. Mais la philosophie anglaise, fondée sur la méthode expérimentale, admet à ce titre l'étude directe de l'esprit par la conscience, étude que le positivisme français, cessant par là d'être à proprement parler une philosophie, rejetait comme impraticable. Grâce à cette tradition, la psychologie fut vraiment une science anglaise et les nouveaux chercheurs par leurs explications ingénieuses et précises des phénomènes psychiques, conservèrent et accrurent le patrimoine glorieux des siècles précédents.

En agitant ces questions, la Conférence, très éprise cependant de rigueur scientifique, fut constante dans sa tendance à contester l'originalité des théories et des méthodes d'Auguste Comte et cette prétention du positivisme, étayée sur un vocabulaire rébarbatif, d'être la philosophie des sciences contemporaines.

La publication des *Mémoires* de Stuart Mill, son *Traité de logique*, son *Économie politique*, motivèrent aussi des travaux et de sérieuses discussions. Il en fut de même pour le livre d'Alexandre Bain : *les Sens et l'Intelligence* et pour les *Principes de psychologie* d'Herbert Spencer. On débattit à ce sujet la difficulté de relier l'étude des phénomènes physiologiques, forme extérieure des actes de conscience, à l'aide de la méthode objective, et l'étude des phénomènes mentaux à l'aide de la méthode introspective, de faire ainsi une seule science de ces deux tronçons hétérogènes.

On le voit, la Conférence ne reculait pas devant les problèmes les plus ardus, les moins compatibles en apparence avec la forme toute spontanée des objections lan-

cées de tous côtés, avec la rapidité de la réplique et de l'improvisation.

Les ouvrages de Claude Bernard, la science des religions, avec Havet[1], Max Muller et ses recherches de mythologie comparée, Renan et Gaston Boissier prirent une large part aussi dans les préoccupations des membres portés aux sciences philosophiques.

Mais si la forme du compte rendu se produisit le plus souvent pour ce genre d'études, des esprits enclins aux généralisations, présentèrent des travaux d'un caractère tout personnel. Briard lut un essai sur l'*Idéalisme bouddhique*[2], où il déterminait les principes qui dans la doctrine de Çakya-Mouni innovèrent sur celle des brahmanes. Dans son étude sur le *Cosmopolitisme*[3], il montrait déjà pour l'Europe, dont les événements de 1870-1871 préparaient la décadence, le péril des multitudes humaines qui s'ébranlaient au fond de l'Asie et dans les deux Amériques.

Enfin, par un de ses rapprochements ingénieux, fréquents dans sa pensée, il consacra deux lectures à montrer dans la Géologie une base indispensable de la science géographique[4], nécessaire aussi à l'intelligence esthétique des paysages et à une étude approfondie de l'histoire[5]. Je ne puis insister sur les exemples nombreux qu'il choisit pour sa démonstration, en France, en Italie ; mais, à propos du bassin de Nancy, il montrait ce changement

1. Séances des 11 et 25 mai 1872.
2. Séance du 20 janvier 1872.
3. Séances des 11 et 18 janvier 1873.
4. Séance du 30 novembre 1872.
5. Séance du 7 décembre 1872.

complet du paysage, lorsque, venant de Lunéville, au sortir des molles ondulations des marnes irisées, on arrive à notre ville, de toutes parts enveloppée par la haute et massive falaise jurassique. Si Nancy, expliquait-il, est où il se trouve, et non pas à Frouard, à Commercy, à Bar-le-Duc, c'est qu'en même temps il s'appuie à la muraille calcaire de l'oolithe, et s'ouvre sur une vaste plaine formée par une alluvion siliceuse quaternaire.

Au milieu de ces travaux, les intérêts de la littérature n'étaient pas négligés; elle eut de brillants interprètes dans une pléiade de jeunes poètes néo-romantiques et parnassiens, inspirés de Théophile Gautier et de son école. Dédaigneux des questions sociales ou philosophiques, de toute préoccupation contemporaine, voués à l'art pur, ils professaient alors l'impassibilité et se disaient ciseleurs, oubliant peut-être que rechercher la forme pour la forme seule est assurément, dans la poésie plus encore que dans les arts plastiques, la chimère la plus anti-philosophique du monde; c'est vouloir créer de frivoles curiosités de spécialistes.

L'un de ces adeptes toutefois imagina, pour se venger sans doute, d'enrôler Boileau dans l'armée romantique; et cette idée hardie ouvrit le champ à une discussion interminable sur le sens à donner au mot de *romantisme*: discussion après laquelle le secrétaire constata dans son discours annuel que la Conférence se trouva tout aussi éclairée qu'auparavant.

Le même auteur lut un travail sur les poésies d'Henri Mürger et l'on se demanda à ce propos ce que c'était que *la Bohème*. On décida que dans cette existence de jeunes

étourdis qui allaient à Paris mourir d'insouciance, il fallait voir autre chose qu'un fait, mais bien une théorie pouvant se formuler ainsi : il est bon pour un poète de vivre dans la misère; théorie absurde, car, fit observer Briard, dans une de ses boutades familières et expressives, coucher sur la paille mûrit les nèfles, mais non les poètes : on peut en même temps avoir du talent et des rentes et mener aussi une vie régulière. On conclut donc que le désespoir de Mürger n'était pas sans doute uniquement une pose, qu'à force de faire le désespéré, on finit par le devenir et que le régime hygiénique défectueux des bohèmes avait dû contribuer à leur donner cette maladie de l'esprit.

Le passé eut aussi ses curieux. On analysa les *Mémoires* de la princesse Palatine, cette figure si originale, à allures brutales, très honnête au fond et susceptible même de sentiments délicats ; franche nature qui contraste avec la corruption élégante et hypocrite de cette cour.

Mais il faut s'arrêter. Après avoir rappelé une bien faible partie de ces travaux si abondants, si variés de la Conférence Stanislas, insister davantage serait risquer d'être bien long pour qui n'a pas connu ces temps lointains déjà.

D'ailleurs, où nous en sommes arrivés, souvenirs personnels et documents écrits nous manquent en même temps. Dans son dernier discours de rentrée, le secrétaire annuel se plaint une fois encore d'un affaiblissement dans le zèle des membres de la Société littéraire. En termes sévères, il blâme ces absences trop fréquentes pour des motifs sans valeur. « Il y a là, disait-il, un sentiment absolument destructif de toute idée de devoir.

L'homme le plus digne de ce nom est celui qui, de son plein gré, restreint le plus sa liberté.... Quand on voit qu'en France, des sociétés, même lorsque l'intérêt pécuniaire des membres est engagé, ne peuvent rassembler un nombre suffisant d'assistants, on se prend à désespérer d'un pays dépourvu d'une qualité essentielle, savoir s'ennuyer. »

Le trait était à double pointe, et vous pouvez juger si vraiment il était mérité. Et puis ces absences n'étaient pas toujours imputables à l'indifférence. Les uns quittaient Nancy avec leurs diplômes obtenus ; le sort des fonctions publiques dispersait les autres. La mort enfin et la maladie avaient multiplié des vides cruels. Déjà Michaut, au 27 juin 1872, retenu par une infirmité insidieuse et implacable, avait adressé à la Conférence une expression touchante de son souvenir et de ses regrets. Une accalmie trompeuse lui permit de reparaître quelque temps et de prendre aux discussions une part aussi brillante qu'aux plus beaux jours d'avant la guerre. Ses confrères, en lui décernant plusieurs années de suite la vice-présidence, cherchèrent, hélas! à se faire à eux-mêmes illusion. Le jour vint où l'infatigable joûteur se vit cloué pour ne plus se relever.

Briard lui-même, le secrétaire, le champion-né de la Compagnie, cédait à la séduction des effluves méditerranéens. Quand s'éveillait le printemps, le Roussillon, la Provence, l'Italie l'appelaient. Il déplorait comme un signe des temps qu'un membre, après avoir manqué, ainsi qu'il l'avait fait, cinq à six séances, fût cependant le plus exact. Au moins de ses voyages rapportait-il ces études italiennes, si neuves d'aperçus et de style, que depuis il

réunit en volume. Seuls alors, le président et le secrétaire perpétuel représentaient les fidèles des plus anciens jours.

Le moment arrivait donc où la Conférence, malgré cette activité si longtemps soutenue, allait voir se ralentir ce beau mouvement. Elle persévéra jusqu'en 1880, jeta quelques dernières lueurs à diverses reprises pour s'éteindre enfin trois ans plus tard.

Avant que s'éloigne le souvenir de ces années de luttes généreuses, luttes où la jeunesse s'honore et dépense le mieux son ardeur, il eût été regrettable qu'un des anciens membres de ces réunions n'en fixât pas quelques traits.

La Conférence Stanislas a suscité autour d'elle une vive animation intellectuelle et qui a duré. C'était une page à retenir, lorsqu'il en était temps encore, dans l'histoire littéraire de notre ville.

III

Pour compléter cette étude, ne serait-ce pas un devoir pieux de rappeler un instant quelques-unes de ces figures prématurément disparues? Plusieurs n'ont pas rempli leurs destinées ; à peine même certains avaient-ils franchi le seuil de l'École qu'ils étaient atteints à l'apogée de la jeunesse, emportés dans la catastrophe qui mit la France en deuil.

Ces esprits rares et attrayants ont pu laisser des œuvres marquées à leur empreinte ; mais l'apprêt littéraire ne saurait remplacer le charme d'un commerce plus intime ; c'est l'expression spontanée, la conversation, ce

sont les relations intellectuelles prolongées qui permettent l'analyse des caractères, qui font assister à la formation des idées et des sympathies, qui révèlent la faculté maîtresse, ce qu'il y a dans l'âme de plus original, de plus profond, d'inconscient même et de vraiment précieux.

Dans cette élite, le premier que ses contemporains perdirent fut Hubert Zaepffel[1]. Ceux qui l'ont connu n'ont pas oublié cette candeur affable et sereine, l'élévation, la spiritualité de ses sentiments. Doué de cette eurythmie, il eût à Athènes dirigé les chœurs d'éphèbes; à Jérusalem, il eût en robe de lin, balancé l'encens sous les autels de Jéhovah. Mais son esprit était vigoureux et sûr, autant que son cœur était bon. Ces qualités avaient reçu leur développement à la faveur d'une éducation chrétienne et forte, nourrie de salutaires exemples.

Comme en lui le goût du travail fécondait encore les facultés natives, il s'était préparé pour l'avenir un fonds solide de savoir et de santé morale. Grâce à cet heureux équilibre qui déjà présageait un prochain et complet épanouissement des plus riches talents, tous ceux qui l'approchaient, maîtres, amis, indifférents même appréciaient à l'envi son aménité, un caractère droit, généreux, d'une gaieté douce, son empressement à obliger; une âme enfin tendre, expansive, parée d'une fleur de modestie.

Il attestait ses aptitudes par le grade facilement con-

1. Zaepffel, Hubert-Edgard-Charles-Marie, né à Dieuze (Meurthe), le 3 août 1847. Lauréat de la Faculté de droit de Nancy, licencié ès lettres, licencié en droit le 8 août 1868; mort à Paris le 19 février 1871.

quis de licencié ès lettres; il allait terminer, en présentant sa thèse de doctorat, ses études juridiques. La marche en avant de cette noble intelligence fut brusquement interrompue par la mort, mais une mort qui ajoutait à des qualités charmantes le mérite suprême du sacrifice noblement et simplement accompli.

Tout autre nous apparaît la physionomie d'Adolphe-Nicolas Pierson, dont les aspects successifs se développèrent au cours d'une plus longue carrière. Elle abondait en contrastes qui la rendaient non pas seulement intéressante, mais difficile à pénétrer. Professeur de littérature et d'histoire, Pierson alla s'écartant toujours davantage des traditions classiques pour se diriger vers les idées du XVIII^e^ siècle. Puis il s'unit au mouvement philosophique contemporain, attiré par la voix séductrice de Renan, par l'ascendant doctrinal de Taine, par la sèche précision des théories positivistes. C'est alors qu'il étudiait à la Conférence les philosophes anglais, portant ses préoccupations scientifiques de Darwin à Herbert Spencer.

Plus tard, quand il devint le rédacteur en chef d'un journal politique aux époques les plus militantes, dans le tumulte des luttes quotidiennes, il entretint au plus profond de son esprit le culte de la pensée pure et désintéressée. En face des passions et des haines, des débordements de langage, témoin des transactions boiteuses et des accommodements équivoques, il gardait sa conviction intacte, sa méthode dogmatique, sa parole brève et nette. La correction, la courtoisie de son abord, l'expression mobile, mais souvent éclairée d'un sourire, le regard adouci par les fraîches colorations de son teint de blond,

ne laissaient rien pressentir de cette fermeté, de cette volonté, de cette aptitude à la lutte.

Il était jaloux de sauvegarder son indépendance à l'encontre de tous les pouvoirs, à l'encontre des partis, surtout à l'encontre du sien même. Champion de la démocratie, il en comprit les dangers et les faiblesses et de cette plume qui avait tracé la ligne du *Progrès de l'Est*, il écrivit plus tard les *Délicieuses après-midi du Palais-Bourbon* et la *Rhétorique du candidat à la députation*[1]. Rhétorique précieuse, qui commençait par ces mots : « Un grand nombre d'excellents ouvrages sont consacrés en France à l'art de parler : aucun à l'art de se taire[2]. »

Le jour où Pierson résolut de renoncer à l'action, il n'eut pas à changer sa vie. Comme le poète, lui, le protagoniste politique, toujours il s'était enfermé dans une tour d'ivoire. Il savait défendre l'accès de sa retraite. Il y réfléchit beaucoup.

Ce serait une tâche digne d'un psychologue d'observer en ces états divers l'évolution lente et secrète de sa pensée. Certes, il n'est pas permis de dire qu'il alla jusqu'au point de brûler ce qu'il avait adoré. Mais au cours de ces vingt ans de combats, qu'il avait soutenus sans flé-

---

1. *La Rhétorique du candidat à la députation.* Nancy, imprimerie Nancéienne, 1889, 284 pages.

Les Délicieuses après-midi du Palais-Bourbon. Paris, Victor-Havard, 1891, 339 pages.

N. Pierson publia aussi : *l'Université de Nancy et la décentralisation.* Paris-Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1890, 176 pages.

Helvétius et la Critique impressionniste (*Annales de l'Est*, année 1891, p. 579-612), et un court article sur la *Restauration de la Croix de Bourgogne*, dans l'*Annuaire de Lorraine.* Nancy, Crépin-Leblond, année 1894, p. 83 à 85.

2. Préface.

chir un instant, il poursuivait en son esprit un mystérieux examen des opinions, des hommes et des événements. Quand, après s'être arrêté, il interrogea l'horizon du regard, ce fut pour signaler, avec un dédain non exempt d'inquiétude, la silhouette grandissante, la course toujours plus rapide des politiciens sans culture ni scrupule. Et lorsqu'il passait en revue les théories philosophiques qu'il avait vérifiées tour à tour, il appuyait de sa sympathie « cette curiosité psychologique, qui, écrivait-il le 19 octobre 1893, n'abdique pas devant le matérialisme médical et grossier dont on a vraiment trop abusé ».

Dans une notice écrite de main de maître, un associé correspondant de l'Académie de Stanislas[1] a esquissé la vie de Pierson et finement analysé l'esprit et les mérites littéraires de celui dont il disait à juste titre qu'il fut une personnalité et un caractère.

La figure d'Armand Grandville, au contraire, montre, en un relief atténué, quelques traits intellectuels de son père. Non pas qu'il ait manié le crayon mordant et la pointe de notre célèbre caricaturiste, dont la vie et les œuvres ont été étudiées avec autant d'agrément que de compétence dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*[2] et dans un discours prononcé lors de l'inauguration du buste érigé en 1893[3]. Armand Grandville hérita d'un

---

1. M. Émile Krantz, doyen de la Faculté des lettres à l'Université de Nancy. *Annales de l'Est*, année 1895, p. 308-315, et le journal *le Progrès de l'Est*, n° du 13 avril 1895.

2. *J.-J. Grandville*, par M. Ch. de Meixmoron de Dombasle. *Mémoires*, année 1893, p. 300-339.

3. *Bulletin administratif de la ville de Nancy*, année 1893, n° 3,

esprit affiné, incisif; il reçut le don et le goût de l'observation. Il aimait à saisir, pendant ses promenades à travers nos rues, les incidents variés, les types, les ridicules, que le mouvement, la population, les carrefours d'une ville offrent en spectacle quotidien. Ses souvenirs lui créaient un monde intérieur, ce qui contribue à nous expliquer sans doute qu'il inclinait peu, quelques amis exceptés, vers les rapports sociaux. Son humeur était ainsi faite de curiosité et de réserve.

Les travaux qu'il lut à la Conférence littéraire reflétaient le cours habituel de sa pensée.

Malgré sa complexion délicate, il déployait de l'adresse et de l'élégance dans les exercices corporels[1]; il y dut à peu près renoncer quand une maladie grave l'eut encore affaibli et contraint d'interrompre le cours de ses études. Frappé dans sa plus chère affection le jour où il perdit sa mère, il languit deux années et mourut le 28 juin 1890, âgé de quarante-cinq ans[2], au moment même où l'on célébrait sous les fenêtres de sa chambre l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc. Sa dernière préoccupation fut pour son père et pour sa ville; il léguait à Nancy une somme en partie destinée au monument qui devait conserver la mémoire de J.-J. Grandville et, pour le Musée, sa collection des œuvres originales du dessinateur lorrain.

Du frêle et fin profil d'Armand Grandville, on peut rap-

---

p. 49-63. A la même cérémonie, M. le maire Maringer a rappelé dans son discours la personne d'Armand Grandville. *Ibid.*, p. 46-48.

1. Il aimait notamment la chasse et écrivit plusieurs études dans le journal *la Chasse illustrée*.

2. Il était né au mois de juin 1845.

procher l'image mélancolique, elle aussi, de Raymond Audiat[1]. C'était une âme délicate, portée à la réflexion et au doute, qui présentait un singulier mélange d'enjouement et de tristesse. La lecture, la recherche désintéressée convenaient à son intelligence méditative, quelquefois assombrie par une défiance exagérée de ses propres forces, si rare aujourd'hui, bien injustifiée pour lui. Car il y savait joindre à l'occasion l'énergie de la conviction et de la parole. Mais cette défiance qui entrave douloureusement l'élan de la pensée donnait à son esprit un charme bien personnel. Elle le voilait d'une douceur rêveuse, telle que, baignant l'horizon, une vapeur printanière. « Mais j'y pense, écrivait-il de la campagne au mois d'octobre 1868, il me sied bien vraiment de conseiller en pareille matière ; et je suis une plaisante tortue qui se mêle de parler au lièvre de sa course. Et à ce propos, il faut que je vous dise avec quel train de sénateur je chemine dans la carrière des études classiques ou autres. Voici comme j'occupe mon temps. Le matin, auteur latin et lecture sérieuse ; le soir, auteur allemand et lecture légère ; c'est du moins le programme que je me suis tracé. Mais comme sont peu nombreux les jours où j'en ai rempli toutes les parties, et, ceux-là même, comme je remplis mal chacune d'elles! Quels beaux projets ai-je formés en tout temps ; mais le temps s'envole et les projets restent ; d'exécution, point. Aussi bien suis-je l'homme le plus à

1. Charles-François-Raymond Audiat, né à Nancy le 6 août 1845. Lauréat de la Faculté de droit. Docteur en droit du 11 août 1870. Thèse de droit romain : *Du Pacte commissoire dans la vente*. Thèse de droit français : *Du Privilège du vendeur d'immeubles*. Nommé juge suppléant à Toul le 16 décembre 1871. Mort à Nancy le 5 avril 1873.

court de temps et le plus sujet à en perdre ; le plus lent à la besogne et le plus prompt à tout entreprendre pour ne rien terminer.... » Il était injuste envers lui-même, car cet emploi studieux des vacances n'est pas chose si commune. « Je reste dans ma chambre avec mes souvenirs, disait-il encore au retour d'un voyage en Suisse, et en compagnie de quelques gens d'esprit, tous morts, la plupart depuis longtemps. Cela commence à Horace et finit à Henri Heine ; je n'ai que faire de vous en dire du bien, ils sont de vos amis. »

Comme dans sa pensée, on retrouvait ainsi dans son style autant de sentiment que d'esprit, de vivacité même et sa jolie bucolique sur les *Bergers d'Arcadie* donne l'impression rêveuse qui se dégage du tableau du Poussin :

. . . . . .
Alors les trois pasteurs sur la pierre verdie
Lurent pieusement quelques mots effacés
Qu'une main inconnue avait jadis tracés :
« Moi je vécus aussi dans la verte Arcadie. »
Ils se turent, gardant cette phrase en leurs cœurs,
Puis, ayant réfléchi, parla l'un des pasteurs.
. . . . . .

Et plus loin, cherchant pour son compte le sens de l'énigmatique inscription, Audiat conclut en ces termes :

Ou bien est-ce un reproche, âme pusillanime,
De la commune loi te désolant à tort,
Qu'au delà du tombeau tu parais faire au sort ?
Voulais-tu t'arracher, pâle et triste victime,
A la vie envolée et ta phrase anonyme,
Est-ce un regret plaintif que l'on jette à la mort ?
J'imagine plutôt, Hamlet de l'Arcadie,

Que tu fis au néant un sourire moqueur,
Seul moyen qu'un mortel ait d'en être vainqueur,
Et qu'au fond du tombeau dès longtemps engourdie
Tressaille d'aise encor ta cendre refroidie,
Quand ta phrase a percé, méchante, un jeune cœur;
Quand elle a torturé de son sens archaïque
Quelque pâtre rêveur du pays arcadique,
Surtout quand de soupirs elle emplit un beau sein.
N'importe! il fait rêver, ton cri mélancolique
Et je t'en remercie, ou plutôt le Poussin,
Qui mit tant de tristesse en son noble dessin.

Qui des contemporains de Narcisse Michaut[1] ne se rappelle encore ce jeune homme à l'aspect vigoureux, le corps puissamment charpenté, le visage aux grands traits expressifs, ombragé d'une barbe naissante, le front bien développé sous de longs cheveux châtains. Le sourire familier à ses lèvres tempérait l'expression moqueuse que semblait souvent accentuer le pli de sa bouche et l'éclat de ses yeux si mobiles.

On eût dit un bon géant, quelque Sylvain robuste sorti de sa forêt, avec un jeune chêne fraîchement arraché par sa forte main, en guise de badine.

Tout en lui était ample, épique en quelque sorte et hors de mesure avec les allures étriquées de notre siècle; la démarche, les gestes, les jeux de physionomie, le ton de ses polémiques et jusqu'à ses vêtements de rude laine, qui l'eussent fait prendre pour un étudiant du XVI^e^ siècle, disciple d'Amyot ou de Rabelais.

Quand, en 1863, en 1864, il entrait dans l'amphithéâ-

1. Narcisse Michaut, né à Robert-Espagne (Meuse), le 5 mai 1846; licencié en droit, docteur ès lettres (août 1876); mort à Nancy, le 11 juin 1877.

tre des lettres, il saluait ses amis d'un large sourire, tout animé de bienveillance et de gaieté. Après avoir pris place sous la chaire, brandissant un long couteau recourbé comme un yatagan, il taillait un immense crayon; puis de sa grande écriture, régulière et solide, il recueillait ses notes sur un gros cahier relié de toile bise.

Avec le même entrain, il parcourait les bois et les coteaux; pendant les vacances, il visitait dans les plaines champenoises, les champs de bataille de 1814. Penché sous la lampe, au cours de ses nuits trop studieuses, il creusait et explorait en tous sens; il entassait des trésors de lectures, sans jamais recevoir de son corps et de son cerveau enfin lassés un avertissement salutaire.

Devenu maître à son tour, il mettait un zèle égal à distribuer à ses élèves, à partager avec ses amis le fruit de ses recherches patientes, mais encore rendu plus délicat par son discernement, et mûri par le chaud enthousiasme de sa pensée.

Combien était trompeuse, hélas! cette apparence robuste! Combien l'épuisa cette ardeur de vie et de savoir! Quelques années plus tard, nous devions le suivre à pas lents, tandis qu'on le promenait sous les arbres du Cours Léopold, ou sur cette place qu'il arpentait naguère d'une si belle allure. Même à ce moment, affaibli et paralysé, il nous étonnait par sa verve inépuisable, par la variété et la forme primesautière de sa conversation. Sur les sujets les plus divers, Michaut prodiguait les aperçus les plus neufs, les plus instructifs, relevés par le sel de son humeur originale. Bon et serviable entre tous, avec une feinte malicieuse, il allumait son regard et se faisait féroce, lorsqu'il prenait corps à corps quelque idée fausse.

Mais un ferme bon sens réglait toujours le caprice de ces démonstrations véhémentes. A ses paradoxes voulus, il alliait un goût sûr qui le gardait de toute réelle exagération. De même, son ironie était suggestive et légère ; elle n'avait rien de cette sécheresse âpre qui flétrit toute verdure et tue les germes prêts à sortir du sol.

Il était tout jeune encore quand apparurent, dès le lycée et d'une manière assez piquante, cette justesse et la sagacité fine de sa raison.

Vers 1860, un professeur donna ce sujet de dissertation française aux élèves de mathématiques spéciales : « Discuter et apprécier l'acte d'un général russe qui, placé dans l'alternative de combattre les Polonais ou de s'ôter la vie, prend ce dernier parti. »

Le spirituel Michaut opina en disant que le général devait donner sa démission.

Le fait est, écrivit Briard, sur une page consacrée à ses souvenirs de classes, que le prétendu dilemme n'en était pas un. Il y avait une échappatoire autre que ce prétentieux euphémisme « s'ôter la vie ».

Dans une notice placée en tête du dernier travail imprimé de Michaut, un maître, qui fut son confrère à la Conférence littéraire, conte avec esprit et sentiment l'épisode tragi-comique suscité par la publication d'une étude humoristique sur *la Lune*[1]. C'était une plaquette de cinquante-huit pages, éditée avec luxe, écrite par un auteur, ainsi que le portait la préface, « ami du beau papier, amoureux du vieux style, entêté de l'ancienne

1. N. Michaut, *La Lune, étude psychologique et littéraire*. Paris, Berger-Levrault et Cie, 1874.

orthographe », dédiée enfin « à tous ceux qui, sans estre astronomes, ne laissent pas d'aimer la lune ».

Sans vouloir revenir sur les péripéties de l'aventure, rappelons seulement que cette étude psychologique et littéraire valut à Michaut une polémique avec Francisque Sarcey. Le critique, charmé d'abord, fit à juste titre l'éloge de cette fantaisie dans le journal *le XIX^e^ Siècle*. Il l'attribuait à quelque homme d'âge, d'esprit et de loisir, grand amateur de l'antiquité grecque et latine. Mais on lui persuada que Michaut était un pseudonyme cachant un élève de l'École normale supérieure. Trompé dans sa conjecture, Sarcey rédigea un nouvel article où il déclarait que les élèves de sa « chère école » pouvaient mieux employer leur temps et laissa comprendre qu'il retirait, ou peu s'en fallait, ses éloges de la première heure. Michaut lui écrivit pour dissiper l'équivoque; mais, soit qu'il saisît mal l'explication, soit qu'il s'enfermât dès lors dans un scepticisme systématique, le critique parisien, au lieu d'en croire son désolé correspondant, et complètement dérouté par l'intervention de je ne sais quels fâcheux, se perdit à travers les hypothèses. Inquiet, irrité même de ce qu'il croyait vraiment une mystification préméditée, il rompit tout entretien. De telle sorte que Michaut ne pensa mieux faire que d'écrire et de publier un second opuscule sur *la Lune et M. Sarcey, ou les Dangers de la précipitation*[1].

Il y exposait en termes plaisants et douloureux à la fois tous les incidents de ce malentendu, dont il était finalement la victime, puisque, ajoutait-il, « je me voyais

1. Paris, Berger-Levrault et C^ie^, 1874. Plaquette de 64 pages.

exproprié de moi-même, complètement vidé de ma substance, relégué parmi les pures abstractions et les vains fantômes. Je prenais rang entre les animaux fabuleux, non loin du dragon, de la salamandre ou de la licorne, tout proche de ce geai qui s'était paré des plumes du paon. »

Et pour terminer, Michaut, passant en revue le moyens « d'amollir le cœur d'airain des critiques du *XIX^e^ Siècle* », s'arrêtait au parti d'en appeler à ce public « qui seul eut, dit-on, plus d'esprit que Voltaire ».

L'épilogue fut, paraît-il, une lettre du célèbre écrivain qui, renseigné enfin, conclut la paix sur terre avec celui qu'il avait été si longtemps chercher... autour de la Lune.

Lors de cet imbroglio littéraire, Michaut était affligé déjà de cette maladie qui ne devait plus lui laisser un instant de répit : « Se servant, écrivait-il, si mal de ses mains, qu'il est obligé de dicter cette lettre, et de ses jambes pas du tout. » « Il n'était pourtant guère oisif, et employait utilement son temps, comme tout le monde ici vous le dira, mais il ne savait comment user de ses loisirs[1]. » Les loisirs de ce malade furent employés à composer une étude psychologique sur l'Imagination, sa thèse de doctorat ès lettres[2].

Avec une précision toute scientifique, il s'appliquait à discerner les faits de conscience des phénomènes physio-

1. *La Lune et M. Sarcey*, p. 42.

2. *De l'Imagination, étude psychologique*, par N. Michaut, docteur ès lettres, licencié en droit. 1 volume in-8°. Paris, Berger-Levrault et C^ie^; Germer Baillière, 1876. — Thèse latine sur les Bibliothèques chez les anciens. Paris, Thorin, 1876.

logiques correspondants, à démontrer que si tout état mental et toute modification déterminée dans le système nerveux peuvent être les antécédents les uns des autres, chacun d'eux cependant est d'ordre différent. La science du corps et celle de l'âme doivent marcher ensemble à la conquête des vérités qui les intéressent toutes deux, mais il faut que cette union, pour être féconde, ne cache pas une arrière-pensée d'envahissement réciproque. Partant de ces principes, Michaut analysait tour à tour l'action des phénomènes extérieurs sur les modifications de l'âme, le rôle du corps dans la perception, la formation, par la sensation, de l'image et de l'idée; il montrait, par un retour, l'image naissant de l'idée, en conflit même avec la sensation. Puis il suivait l'ordre et les conditions de l'association des idées et des images, indiquant qu'elles surgissent, nouvelles aussi, des débris des idées anciennes, de l'oubli même, du rêve ou par l'intervention d'idées communes. Il aboutissait à dégager le sentiment du beau, il déterminait le rôle de l'imagination créatrice dans l'art qui est de concevoir l'idéal, c'est-à-dire, affirmait-il à l'encontre des théories classiques, le réel diminué de tout ce qui peut ôter quelque chose à sa valeur expressive et enrichi de tout ce qui peut y ajouter. Mais il concluait en célébrant l'action puissante de l'imagination sur la vie intellectuelle tout entière. Elle ne livre pas seulement à l'artiste et au poète les trésors du monde idéal; elle est la condition nécessaire de toute activité réfléchie, de toute liberté et de tout progrès; elle inspire au savant les grandes hypothèses, suscite pour toute action volontaire la conception du but à atteindre et des voies qui y conduisent.

Deux ans plus tard, il écrivait son *Éloge de Buffon*[1], dans la pensée de prendre part au concours d'éloquence ouvert par l'Académie française. Ce fut son dernier effort. L'œuvre même demeura inachevée. Elle devait être cependant jugée digne du prix. Mais l'auteur n'était plus là pour recevoir la récompense. Elle fut décernée, comme le mentionnait, en sa simplicité douloureuse, le bulletin joint au manuscrit par la main d'un ami, à « Narcisse Michaut, docteur ès lettres, mort à Nancy, le 11 juin 1877 ».

IV

Briard enfin[2], qui fut longtemps l'âme de la Conférence Stanislas et l'un des plus actifs moteurs de cette émulation suscitée autour d'elle, Briard se montrait apte à toute recherche, curieux de toute science. Son intelligence lumineuse, largement ouverte, rayonnait dans les directions les plus diverses. Une étonnante facilité d'assimilation n'était limitée chez lui que par le désir de se porter sans cesse vers de nouveaux sujets d'études. Cette rapidité pénétrante favorisait la variété et l'étendue de ses connaissances. Aussi les travaux si nombreux qu'il

1. *Éloge de Buffon*, par N. Michaut, ouvrage couronné par l'Académie française ; précédé d'une notice, par M. Émile Gebhart, professeur à la Faculté des Lettres de Nancy. 1 volume in-12. Paris, Hachette, 1878.

2. Henri-Emmanuel Briard, né à Metz, le 9 décembre 1845 : licencié ès lettres (juillet 1863), docteur en droit (19 juin 1868). Thèse de doctorat : *De la Condition affectant le transport de la propriété à titre particulier en droit romain et en droit français.* Nancy, A. Lepage, 1868. — Mort à Nancy, le 3 mars 1895.

lut à la Conférence, et que nous n'avons même pas tous indiqués, ne furent-ils que ses premiers essais. Cette ardeur allait jusqu'à l'entraver; elle excédait parfois sa force de résistance, le sang-froid nécessaire à la conception et à l'exécution d'un plan. En outre, elle nuisit malheureusement au succès de ses efforts en lui inspirant d'abord le mépris de toute discipline. La sève généreuse de sa pensée circulait avec force dans un style expressif, impétueux, contrasté, violent de parti pris. Elle suscitait aussi son verbe élevé, décisif, tranchant parfois. Cette apparence véhémente couvrait un fond caché soigneusement de réelle sensibilité, de défiance de soi-même et d'une crainte singulière de l'action. Poussé par son antipathie instinctive envers toute banalité et toute hypocrisie, Briard aimait à heurter, à provoquer son interlocuteur, à revêtir une idée juste d'une forme étrange et fantasque. Quand il s'était ainsi drapé dans un paradoxe, ce qu'il fallait pour entr'ouvrir son manteau et bientôt pour l'en dépouiller tout à fait, c'était, comme dans la fable, non pas le souffle obstiné de la contradiction, mais bien la bonace d'un trop parfait accord, dont il ne tardait guère à pénétrer l'intention railleuse. Alors on voyait un sourire briller au fond de son clair regard; il n'insistait pas et souvent même, de bonne grâce, il se rendait.

Il avait un caractère droit et sûr, un cœur bien placé. Combien autour de lui ont mis à l'épreuve sa complaisance, son désintéressement intellectuel, dont la valeur s'augmentait encore des ressources de son esprit prompt et lucide. Numismates, archéologues, botanistes, purent apprécier en lui la précision et l'exactitude; il recherchait les documents, amassait les matériaux, collaborait

avec Bretagne et Lepage[1]. En même temps que la critique d'art lui était familière, la philosophie éveillait constamment ses préoccupations les plus vives, sa plume écrivait d'un cours rapide des nouvelles ingénieuses où pétillait l'esprit.

Épris de musique, il étudia seul le piano, le violon, lisant les partitions les plus légères et les plus ardues, sachant adapter son goût éclairé à la mélodie méridionale comme à l'orchestration wagnérienne. « Pour moi, écrivait-il le 5 novembre 1868, un opéra n'est rien auprès d'une symphonie. Ici le sujet n'est pas déterminé, rien ne vient distraire vos yeux; on peut se renfermer entièrement en soi-même, et prêter à la mélodie le sens que l'on préfère d'après ses rêves et ses préoccupations du moment. La sensation est vague, uniquement psychologique, c'est-à-dire essentiellement musicale. »

Aussi une partie de son œuvre fut-elle consacrée à la musique. Il avait d'abord développé le thème rappelé tout à l'heure dans son essai sur *La Musique et les idées*

---

1. *Notice sur une trouvaille de monnaies lorraines des* XII^e^ *et* XIII^e^ *siècles, faite à Saulxures-lès-Vannes* (canton de Colombey), par MM. A. Bretagne et E. Briard. (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, année 1884, p. 385-437.) — *Des Titres et prétentions des ducs héréditaires de Lorraine*, par MM. E. Briard et H. Lepage. (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, année 1885, p. 301-455.) — *Bibliographie des Almanachs nancéiens au* XVIII^e^ *siècle*. par M. E. Briard (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, année 1886, p. 223-274) et une brochure in-8°. Crépin-Leblond, Nancy, 1886. — *Un voyage princier de Nancy à Paris en 1623* (*Annuaire de Meurthe-et-Moselle* de Henri Lepage, année 1888, p. 5-39.) — Pour l'œuvre du botaniste, consultez la Notice, citée ci-après: *Emmanuel Briard, botaniste* (*1845-1895*), par M. P. Fliche, professeur à l'École forestière. In-8°. Nancy, Berger-Levrault et C^ie^, 1896.

musicales[1]. Plus tard, à différentes reprises, il revint encore à l'analyse des caractères esthétique et psychologique de cet art qui, dans une large mesure, fit le charme de sa vie.

En présence de cette diversité de travaux, prétendre les passer en revue selon leur objet serait rendre peu fidèlement la physionomie intellectuelle de Briard et l'ordre de ses préoccupations.

Ses voyages prolongés et qui se succédèrent pendant une période de douze années environ (1868-1880) exercèrent sur le mouvement de sa pensée une active influence. Tandis qu'il était conquis par la vigueur morale des races du Nord, par leur fermeté pratique dans la direction de la vie, le Midi, au contraire, l'attirait invinciblement par la beauté du ciel, le don esthétique, le charme immortel de l'art et de la grâce.

Avec cette netteté intellectuelle que nous avons signalée comme l'un des traits du caractère de Briard, son imagination sensible et souple résonnait comme une harpe éolienne à tous les souffles de l'esprit. Dès l'année 1869, il publiait un volume : *Satires et Élégies*[2], en tête duquel figuraient plusieurs poésies, et non des moins vigoureuses, de la dix-septième année.

Dans ces petits poèmes, les émotions intimes, enthousiasmes et souffrances, les sympathies de l'auteur, ses idées philosophiques, les événements publics se traduisaient en vers d'une facture très personnelle, mais sur-

1. Novembre 1869. Voyez ci-dessus, à cette date, parmi les lectures faites à la Conférence.

2. *Satires et Élégies*. Paris, Librairie internationale A. Lacroix, Verboeckhoven. 1869. 1 volume in-12, 192 pages.

tout, à l'occasion, d'une âpreté, d'une virulence même toute juvénile.

Aussi est-il difficile de saisir certaine appréciation de cette œuvre, où l'on eût pu critiquer assurément tout autre défaut qu'un manque d'élan. Briard alla présenter son livre à Théodore de Banville, et le poète lui fit observer qu'il ne disait pas assez : « O forêt! » Un tel oracle, à la formule laconique et quelque peu affectée, marqua le début et, du moins à ma connaissance, la fin des démarches de Briard chez les pontifes dispensateurs du succès littéraire.

Cinq ans plus tard (1874), il publia son second volume intitulé : *A l'étranger*[1], où l'on retrouvait les *Lettres à un ami sur le Jura*, lues pour la plupart à la Conférence Stanislas, une notice artistique sur les musées de Bâle, de Colmar, de Strasbourg, enfin une série d'études italiennes.

Déjà en 1863, Briard avait parcouru les bords du Rhin. Il était parti ceignant en imagination, disait-il, sa rapière d'étudiant allemand. La réalité ne répondit pas tout à fait à ce bel enthousiasme. Il revint désabusé des vieux châteaux et des cathédrales romanes qu'il avait rêvés par trop romantiques sur la foi des descriptions de Victor Hugo.

Tournant le dos au Nord, il visita d'abord (juillet 1868), de Besançon à Lausanne, les deux revers de la muraille jurassique, herborisant aux flancs des montagnes, et

---

1. *A l'Étranger. Réflexions d'un voyageur : Allemagne, Suisse, Italie.* 1 volume in-12 carré, 368 pages. Paris, Berger-Levrault et Cie, 1874.

contemplant, du Suchet et de la Dôle, les horizons alpestres.

Mais il tendait au Midi. A défaut de l'Espagne, alors livrée à l'insurrection carliste, et qui toujours cependant hanta sa pensée, l'Italie[1] et la Provence[2] furent enfin pour lui les premières « étapes de ce voyage vers le soleil ». Un long séjour à Parme[3] lui permit d'observer de près les mœurs italiennes. Il en rapporta ces analyses très fines et vraiment neuves, où l'on rencontre une fois de plus cette qualité propre de son esprit, l'originalité. Ce sont des études sur *l'Unité pittoresque de l'Italie*, qu'il signale dans les reliefs et les productions du sol, dans les monuments et l'aspect général des villes, dans la race, la langue et les coutumes des habitants. Pour entrer plus avant dans sa démonstration, il prend comme exemple *le vêtement et les uniformes*, dont il détermine par mille ingénieuses considérations le sens psychologique. Puis viennent sur *la cuisine* de savoureux détails qui lui permettent de passer en revue les mérites respectifs, les recherches rationnelles, sensuelles ou esthétiques des cuisines européennes. Enfin il demande au théâtre le secret de l'âme italienne, et prend pour type deux opéras de Verdi, qu'à la fois il commente en artiste : *I Masnadieri*, entendu à Ravenne, et *la Forza del destino*, au *teatro regio* de Parme. Une pointe en Corse[4] lui est une occasion, tout en explorant l'île, de donner une définition de l'esprit corse, primitif, dénué de vie artistique et

1. Séjour à Naples, avril 1872 ; Venise, Vérone, juin 1873.
2. Mai 1871 et mars 1872.
3. Mai-juin 1871.
4. Mai 1873.

philosophique, et qui lui sembla, par un contraste singulier, tant différer des mœurs italiennes.

Quand, aux mois d'avril et de juin 1875, il se mit en contact avec l'Espagne, pendant un séjour à Perpignan[1], il prépara sa théorie de l'Ibérisme sur cette race altière, impénétrable et irréductible, installée à l'extrémité de l'Europe. De ce voyage il rapportait aussi plusieurs poésies marquées de la même empreinte : *Ourserie ; le Piano ;* Ὄνος, *l'âne qui si bien chante*, où, dans une scène toujours avivée de couleur locale, la tristesse côtoie la plaisanterie.

Peu de temps après et sous des impressions analogues, il écrivait, à Nancy, des quatrains et des sonnets : *Ægrotando ; Hypothèques ; Filius dolorosus ; Entrée romantique en Espagne ;* ces deux dernières pièces publiées plus tard dans le *Nancy-Artiste*[2]. D'autre part, il donnait satisfaction à son goût inné et peu connu pour la charge dans plusieurs sonnets gastronomiques, dont l'un, *Au gras-double*, est, disait-il, « une insanité parnassienne où je crois avoir atteint le véritable esprit espagnol, la préciosité dans l'écorcherie, les fleurs de l'abattoir ».

Ces voyages étaient aussi consacrés à la botanique. Il allait grossissant son herbier, dont le poids le contraignait à revenir au logis, pour soigner, déterminer et classer ses plantes. En étudiant avec sa compétence tout ce côté de l'œuvre de Briard, dont il sut en même temps faire comprendre la nature si particulièrement intéres-

1. Avril-juin 1875.
2. *Nancy-Artiste*, nos 31 et 32, 22 et 29 août 1886.

sante, un membre de l'Académie de Stanislas[1] a montré à juste titre comment les préoccupations et les émotions scientifiques de l'auteur, l'influence aussi d'une école littéraire, se reflétaient parfois avec une persistance qui fut même systématique, sur certaines de ces productions. C'était toute une terminologie technique qu'à plaisir il lui arrivait de répandre à travers son style, d'ailleurs si précis et si alerte.

Par contre, cette même tendance de son esprit le portait à des rapprochements des plus heureux, quand il plaçait une idée toute littéraire dans un cadre très spécial, emprunté, par exemple, à la botanique, à la philologie. Grâce à ce mélange inusité, il obtenait des effets vraiment nouveaux. Citons seulement son *Rêve de botanique sociale*[2]; *A l'idée du monde, conte philologique*[3]. N'oublions pas non plus *Cortuse*[4], ce gracieux petit poème consacré à célébrer la recherche d'une plante dans les montagnes de la Maurienne, les péripéties, les rencontres imprévues où douaniers, musiciens, aubergistes et gendarmes servent de repoussoir pittoresque aux souvenirs de jeunesse, à la rêverie charmante de la fleur désirée, bientôt métamorphosée dans un songe et toujours inaccessible :

Marcher sans arriver, on dit que c'est la vie !

Vive l'Immortelle! à M. Ernest Renan[5], une autre

1. *Emmanuel Briard, botaniste (1845-1895)*, par M. Fliche, professeur à l'École forestière. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1895, p. 32-45.)
2. *Nancy-Artiste*, numéros des 24 avril-8 mai 1887.
3. Écrit en novembre 1874.
4. *Cortuse, poème*. Paris, Berger-Levrault et Cie, 1877.
5. *Nancy-Artiste*, numéro du 6 septembre 1883.

fantaisie légère où Briard vante la végétation inaltérable, les plantes rigides et sombres du Midi, « semant leurs effluves balsamiques et leur poussière dorée sur les collines rocailleuses ».

De bonne heure il usa de cette forme rapide de la nouvelle pour donner une vie objective à quelque idée qui l'obsédait et dont il se délivrait ainsi. Je ne sais quelle préoccupation funèbre, par exemple, trouvait son issue dans les pages intitulées : *La Réconciliation de John Fix*[1].

A Perpignan, il composa les opuscules humoristiques : *Contre ceux qui ont le goût difficile*[2] et *Une tempête sous un crâne... d'aubergiste*[3]. Plus tard : ***Ma vieille malle***[4], d'un sentiment très mélancolique, *la Foire du monde*[5], et deux dialogues d'une philosophie quelque peu macabre : *Colloque entre Fannius et Fannia*[6] et *la Rencontre de deux incompris*[7]. « A une pensée ou à un sentiment, écrivait-il en février-mars 1878, j'associais involontairement un moment de ma vie littéraire ou artistique. »

Et, non content de ces réminiscences qui surgissaient du fond de sa nature si méditative, Briard voulut appliquer son habitude d'observation et d'analyse à ses propres tendances instinctives, à sa vie intellectuelle et morale.

---

1. Novembre 1865. On pourrait citer d'abord une œuvre de prime jeunesse intitulée : *Henri More, Histoire d'une âme,* de mars 1864.
2. Septembre 1875.
3. Septembre 1875.
4. 14 août 1878.
5. Octobre-novembre 1881. Publié dans le *Nancy-Artiste,* numéro du 12 juin 1887.
6. Mai 1882.
7. Mai 1882.

De là une sorte d'autobiographie qu'il intitulait tristement, mais non sans une certaine ironie peut-être : *Histoire d'un inutile dans la seconde moitié du* XIX^e^ *siècle*[1], et cette autre série : *Une évolution intellectuelle chez un Lorrain dans la seconde moitié du* XIX^e^ *siècle*[2]. Études qui n'ont rien de ces œuvres complaisantes, faites d'admiration personnelle et d'attendrissement, mais où abondent au contraire, parmi des pages émouvantes ou gracieuses, les pensées fortes, les généralisations les plus hardies et de superbes envolées.

Déjà Briard, malheureusement, avait, ou à peu près, renoncé à la publicité. Dégagé de ce contrepoids nécessaire, il se livra désormais à toute sa fougue et son style, plus que jamais emporté dans cet élan, se prête mal à l'interruption. Le plus humble incident se transformait sous sa plume et donnait matière aux plus aimables développements. Dans un voyage qu'il fit encore tout enfant à Bordeaux (1851), l'hôte qui le reçut avait coutume de se coucher sans souper. « Et nous faisions comme lui. Je ne pouvais voir arriver la nuit et l'heure du coucher sans mélancolie et sans l'impression d'une lacune immense... On m'offrit plusieurs fois de me faire cuire quelque chose ; mais ce n'était pas mon estomac, c'était mon cœur qui sentait un vide. Lorsque le jour baisse, lorsque avec les bruits quotidiens s'éteignent les cris de l'âme fouettant le corps pour le faire marcher sous le faix, les hue ! dia ! de l'ambition et de l'activité fiévreuse, lorsque avec la nuit tout s'apaise et se calme, que le père

1. *Première partie*, février-mars 1878. *Seconde partie*, novembre 1878.

2. 1890.

harassé rentre au logis et embrasse sa femme et ses enfants, il faut une réunion de famille où tous se retrouvent et se revoient, et mettent en commun les incidents de la journée que chacun a vécue dans l'isolement. Où s'assembler, sinon autour d'une table? Et que faire à cette table, sinon réparer ensemble ses forces pour le travail du lendemain? Oh! c'est là le moment de dire avec ce fils de la *merry old England* qu'on voit dans Dickens : « Et maintenant, tâchons d'être confortables et heureux! » Oh! lorsque à la clarté discrète de la lampe apparaît sur la nappe bien blanche le morceau de lard fumant et tremblotant sur son lit de légumes et qu'à cette vue les visages s'épanouissent, les bouches des enfants grandissent, leurs mains s'agitent armées de fourchettes, qui ne s'aperçoit que c'est là la clôture indispensable d'une journée bien remplie, le bouquet de feu d'artifices qui doit éclater avant que tout rentre dans le silence et l'obscurité... Le voyageur, le célibataire sans famille remplacent cette clarté, cette gaieté, cette cuisine de bon aloi par les fanfares brutales, les fusées éclatantes des lustres, des rires et des sauces de restaurant, mais eux aussi tirent avant de se coucher le merveilleux feu d'artifices! Mais que dire de ceux qui vont se coucher tout seuls sans avoir soupé? Oh! les pauvres gens! J'étais de ceux-là à Bordeaux[1]. »

Et près de là, cette page qui respire vraiment un souffle biblique : « Ce qui me plaît surtout dans les Psaumes, c'est cette alternative continuelle de désespoir morne et d'espoir renaissant, si conforme à mon carac-

1. *Histoire d'un Inutile*. Seconde partie, p. 56 et suiv.

tère où les pleurs succèdent aux chants de triomphe, et réciproquement, à quelques minutes d'intervalle. Telle est aussi la musique de Beethoven, extrême dans la joie comme dans la douleur, et passant sans transition ménagée de l'une à l'autre; adagios déchirants, respirant l'abattement et la résignation; puis, tout à coup, allegros d'une fougue presque folle, où le vieux cheval est redevenu jeune poulain et se rue au-devant des prairies en fleurs. Les Psaumes, ce dialogue permanent entre la créature et son créateur, ces confidences perpétuelles des moindres malaises de l'âme, ces cris déchirants que pousse vers son père l'enfant qui s'est heurté le pied à la margelle de l'abîme, ce regard d'angoisse lancé vers le ciel, cette aide céleste implorée contre les ennemis, ce dépouillement de l'âme pécheresse qui se déploie et se nettoie elle-même devant le juge, cette acceptation du châtiment mérité, et, par-dessus tout, cette confiance infinie en la miséricorde de Dieu, cet espoir toujours, cet espoir quand même, cet espoir si fort et si grand qu'il est devenu une vertu religieuse, l'Espérance, voilà un immense poème, monotone dans le fond, mais varié dans l'expression, tout spécial à la race sémitique[1]. »

S'il ne se fallait restreindre, on retrouverait dans la suite cette même grandeur, quand Briard parle de la parabole de l'Enfant prodigue, de la Judée, du peuple de Dieu. Par une disposition de son esprit, par pudeur surtout d'une âme fière et trop vivement impressionnable, il cachait avec soin au plus grand nombre cette vie intérieure, à ce point même qu'on lui prêtait parfois

1. *Histoire d'un Inutile.* Seconde partie, p. 31, 32.

une sécheresse, un dédain transcendantal, en réalité bien étrangers à sa véritable nature.

Cette antinomie dont il avait conscience lui était douloureuse et l'enfermait plus étroitement dans son isolement. Il se reconnaissait impuissant à persuader et ne cherchait dès lors qu'à rendre sa pensée moins accessible encore. « Je ne procède que par soubresauts : mes ouvrages se composent de quelques coups de poing, que je voudrais coups de massue, mal reliés entre eux[1]... » De là ce goût apparent pour les aphorismes les plus surprenants, si l'on n'avait le soin de discerner sous la formule fantaisiste une idée qui venait de loin, il est vrai, mais qui procédait pourtant d'un sens droit et éclairé. Notez qu'il était en même temps très convaincu, dénué d'artifice prémédité, naïf même et porté à l'abandon, ce qui lui inspirait l'appréhension, l'effroi de la plaisanterie narquoise. Il écrivait : « Sentiment terrible de l'impuissance de l'homme à convaincre ses semblables, de l'incommunicabilité des esprits entre eux. Je n'ai eu que trop de tout temps cette impression. Je me déclare incapable d'amener un esprit prévenu à reconnaître qu'il fait jour à midi ; je n'ai aucune confiance dans l'empire de la vérité et de la justice sur l'esprit humain. O solitude des cœurs humains ! Ce sont des vases scellés qui ne pourront jamais échanger leur contenu... J'ai toujours eu également peu de penchant pour le mensonge : aussi même aujourd'hui me figuré-je volontiers qu'il doit en être de même chez les autres, et crois-je très facilement tout ce qu'on me dit[2]. »

1. *Histoire d'un Inutile*, p. 31.
2. *Ibid.*, Seconde partie, p. 10, 11.

Une conséquence naturelle fut pour lui la crainte de l'action : « Connaissant ma malechance et mon inhabileté, je suis à peu près certain, en entreprenant quelque chose, de ne pas réussir et cette idée suffit pour me faire échouer. Je suis un imaginaire, comme le personnage d'Alphonse Daudet ; je fais mille rêves dont la réalisation m'étonnerait et me gênerait moi le premier... Plusieurs fois j'ai agi, rien que pour pouvoir me dire que j'avais triomphé de ce penchant qui m'éloigne de l'action[1]... »

Sans doute il exagérait, mais on conçoit donc qu'il se réfugiait dans le domaine de la pensée pure, de la représentation idéale des sentiments et des aspirations. D'où son attrait pour le théâtre. « ... La toile va se lever... sur quoi? Attente pleine d'anxiété et de délices! *Sehnsucht* incomparable! La toile se lève : sur quoi? Sur le Nord, sur le Midi, sur l'Orient, sur le vieux ou le nouveau monde ; sur un palais, une forêt, une mansarde ; sur le passé préhistorique, sur l'avenir rayonnant ; sur des lieux et des temps qui n'ont jamais existé et qui n'existeront jamais. Hors des lieux, hors des temps, voilà les plus beaux cadres de drames. C'est la réalité qui prend quelque chose du vague et de la beauté du rêve, ou c'est le rêve qui se fait réalité[2] ! »

Il écrivit lui-même plusieurs drames, mais qu'il avait eu soin, il l'a dit, de rédiger de telle sorte qu'ils ne pussent être joués sur aucune scène. *Diane de Sienne,* drame en cinq actes en vers[3] ; *Aristhène d'Hypérie,* poème tragique en quatre actes et un épilogue, en vers, dont il avait lu

1. *Histoire d'un Inutile.* Première partie. p. 6.
2. *Ibid.* Seconde partie. p. 29.
3. Probablement vers 1865.

un acte à la Conférence littéraire et qu'il acheva en 1870 ; *l'École des bourreaux*, pièce en un acte en vers[1] ; *l'Époux des fleurs*, sorte de féerie en quatre actes en vers, inachevée. Et surtout une composition considérable, *Panther*, mystère en trois parties, avec un épilogue, auquel il consacra de longs soins et qu'il remania sans cesse de 1862 à 1878, en 1888 encore. C'était une œuvre étrange, inspirée de Shakespeare, de Gœthe et de Renan, misogyne et pessimiste, poursuivant au cours des âges le procès des raffinements et des mensonges créés par la nature et par la civilisation dans le sentiment de l'amour. Le héros du drame est Panther, personnage errant à travers les pays et les siècles pour apparaître, grâce à des enchantements de sorcière et par des avatars successifs, forgeron en Bohême au XII^e^ siècle ; baron provençal, jurisconsulte des cours d'amour ; archevêque de Saragosse aux prises avec l'inquisition. Éternel mystificateur qui heurte brutalement de son front d'airain institutions et préjugés, pour s'évanouir tout à coup dans l'espace vide à l'heure du châtiment.

Enfin Briard s'en prit avec une verve amusante aux prétentions de ces écoles poétiques ou artistiques nouvelles, *naturistes*, décadentes et symbolistes, dans une pièce en un acte, écrite en prose, vers 1883, et sans titre définitif. Il y fait une plaisante caricature de ce verbiage incohérent ; il donne la profession de foi de son poète burlesque, qui finalement étale l'absurdité de l'inspiration et l'extravagance du style en un sonnet carnavalesque.

---

1. Juillet-août 1879

Il ne se contenta pas de donner cette forme bouffonne à sa polémique artistique et littéraire. Auditeur attentif des œuvres contemporaines, il continuait sans relâche ses études théoriques et ses comptes rendus.

Pendant un dernier séjour d'hiver à Aix, en Provence[1] (1880), il avait écrit un *Essai sur le Ridicule*, la contre-partie de sa précédente *Théorie du Beau* (1866); deux productions demeurées manuscrites. Peu de temps après, il entreprit une collaboration active dans le *Nancy-Artiste*, où parurent successivement *le Romantisme en musique*[2], de très nombreux articles sur le théâtre, les concerts; Berlioz, Richard Wagner[3]; *la Législation au théâtre*[4].

Puis le *Comique en musique*, qu'il fit tirer à part[5], sa dernière tentative de publicité indépendante. L'œuvre fut signalée par la revue musicale du journal *le Temps*, mais le critique, dans son inattention dédaigneuse, crut réfuter la démonstration tentée par l'auteur, en la discutant à faux, parce qu'il ne la comprit pas.

Briard revint aux essais littéraires dans plusieurs *Lettres à Heller*[6], pseudonyme adopté par un futur correspondant

---

1. Voyage à Fontainebleau, mai 1878; séjour en Provence, excursion au mont Ventoux, septembre 1878; voyage en Algérie, Constantine, Biskra, Sidi-Okba, mars-avril 1879; Aix-en-Provence, novembre-décembre 1880. — Briard fit encore un voyage en Bretagne (août 1887).

2. *Nancy-Artiste*, numéros du 1er mars au 30 août 1883.

3. *Nancy-Artiste*, numéros des 1er et 22 février 1883.

4. *Ibid.*, numéro du 2 août 1883. Voyez au surplus ces deux années 1883 et 1884, tout entières, sous les initiales E. B. et sous les pseudonymes : Don Manuel, Auditor, Redux, Euphorion.

5. *Nancy-Artiste* du 6 décembre 1883 au 10 avril 1884 et un volume in-8°. Nancy, Metzner, 1884. 127 pages.

6. *Nancy-Artiste*, 31 août, 7 et 21 septembre 1884.

de l'Académie de Stanislas. Ces lettres répondaient à une étude sur *la Nature et le Naturalisme*.

Un opuscule sur la *Caricature allemande*[1], trois portraits fantaisistes de Lamartine, Alfred de Musset et Victor Hugo, sous le titre *Dévisagements*[2] et quelques poésies[3] marquent enfin le terme de sa correspondance avec le journal nancéien (1887).

Il poursuivit ses travaux, mais toujours plus solitaire et moins désireux de propagande. Depuis longtemps d'ailleurs il était désabusé de toute vanité littéraire et éprouvait cette indifférence pour l'œuvre une fois terminée.

Aussi, demeura-t-il désormais silencieux, tout en continuant à écrire ; il ne communiquait qu'à de très rares confidents, peut-être même à un seul, ses compositions nouvelles. De cette période datent encore *la Précision dans l'Art*[4], une lettre restée inédite *Sur l'Avortement du Romantisme en France*[5]; une étude *Sur la Nécessité d'une Philosophie scientifique* et un traité ayant titre *Pour sortir de l'Idéalisme*[6], dans lequel il opposait à Descartes ses propres arguments : « S'il eût été jusqu'au bout de son idéalisme, s'il eût été logique avec lui-même, il aurait dû n'admettre l'existence directement connaissable que d'un seul moi, le moi de Des-

1. *Nancy-Artiste*, numéro du 5 septembre 1886.

2. *Ibid.*, numéro du 15 mai 1887.

3. *Nancy-Artiste*, numéro du 3 avril 1887. Rappelons aussi deux pièces antérieurement parues dans le journal *l'Abeille Toulouse : Vieux portrait*, numéro du 15 janvier 1882, et *la Mort de Mars*, numéro du 29 janvier 1882.

4. Vers 1889.

5. *Lettre à M. Ferdinand Brunetière sur l'Avortement du Romantisme en France*, février 1890.

6. 1893.

cartes[1]... Encore a-t-il eu tort de conclure de la perception d'une pensée à l'existence (mot très vague du reste) d'un sujet de cette pensée ; non « je pense donc je suis », mais « il y a quelque part de la pensée qui se sent[2] ». Et réhabilitant cette idée de substance, qui est aujourd'hui « un des legs de la métaphysique les plus discrédités[3] », Briard s'appliquait à démontrer « qu'elle s'impose en nous et au dehors, comme un résidu vague et obscur, il est vrai, mais incontestable des données de l'expérience et de la sensation extérieure[4]... Ce qui prouve l'objectif, c'est l'idée du non-moi, idée saisissable, limite du moi sentie et constatée[5]... Si l'on ne franchit pas cette barrière, c'est la solitude éternelle[6]... Dans le système proposé, au lieu que ce soit l'objectif qui détermine le subjectif, le moi, c'est le moi qui précipite l'objectif[7]. »

Faut-il redire, sans insister davantage, que ces études abondent en considérations neuves, en démonstrations trop spéciales et trop denses pour qu'on en puisse aisément détacher des fragments. Et ce ne sont ici que des travaux complets. On aurait encore à citer d'autres essais demeurés inachevés, ou qui n'ont pas acquis de forme définitive.

Pendant ces années 1888-1893, Briard rédigeait une série de *Colloques*, d'une dialectique serrée et d'un ton très caustique, sur des questions de philosophie, d'art et

1. *Pour sortir de l'Idéalisme*, chap. VI.
2. *Ibid.*, chap. VII.
3. *Ibid.*, chap. III.
4. *Ibid.*, chap. III.
5. *Ibid.*, chap. VII.
6. *Ibid.*
7. *Ibid.*, chap. VIII *in fine*.

de politique. Volontiers ainsi, il rapprochait en un ensemble coordonné, des compositions traitant des sujets différents, prises isolément, mais qui toutes se rattachaient à une inspiration commune. C'est ce qu'il fit de très nombreuses poésies écrites de 1878 à 1894 et qu'il réunit en deux importantes séries : *Quatrains systématiques* et *Sonnets impérialistes et païens*, sa dernière œuvre.

Le premier recueil comprend plus de seize petits poèmes. On lit dans le troisième :

. . . . . .

Se mentir à soi-même ! Ah ! ce que l'on peut être,
Il le faut bravement montrer à tous les yeux.
Moi, pour ambition, j'ai celle de paraître
Ce que je suis vraiment, ni moins, ni plus, ni mieux.

Jamais de mon esprit je n'ai faussé le moule ;
Jamais, dût-on m'offrir la puissance d'un roi,
Je ne consentirais à singer pour la foule
Un prince, un sage, un dieu qui ne sont pas en moi.

La quatrième, pièce intitulée *Purisme*, prend pour épigraphe : *Jusqu'au bout.*

Quand il aura perdu sa richesse et son faste,
Quand il n'aura plus même un petit sac de riz,
Que le fier Xatrya, prisonnier de sa caste,
Repousse le travail d'un geste de mépris.

. . . . . .

Plutôt que d'imiter le marchand plein d'adresse
Et d'aller, pour gagner, s'encombrer de ballots,
Qu'il s'échappe en secret, inconnu, qu'il s'empresse
Au bord du fleuve saint et domine les flots.

Ramenant sur son front les deux pans de sa robe,
Pour ne plus se distraire aux choses d'ici-bas,
Qu'il attende l'aumône en paix, discret et probe,
Ne la refusant pas, ne la demandant pas.

Et si Brahma n'envoie en son chemin personne,
Qu'il serre un peu plus fort ses mâchoires d'airain,
Et qu'à l'heure où la fin du douzième jour sonne,
Il meure sans bouger, impassible et serein.

Nancy, août 1878.

Les *Sonnets impérialistes et païens* se divisent en trois parties, *le Passé, le Présent, l'Avenir,* renfermant chacune douze sonnets. En voici un, le sixième de la première partie; il est daté du 18 février 1894 :

A l'empereur Néron.

Tu fus moderne en plein, décadent, barde, esthète;
Tu sus toujours à faux admirer et honnir.
Ton goût fut pour « l'exquis » : ta « géniale » tête
Prévit l'insenséisme et son règne à venir.

Des vocables bourgeois assurant la retraite,
Tu traquas la logique et tu la crus bannir.
L'Absurde fut ton maître, et ta langue concrète
Fit en identités les contraires s'unir.

Ce soir où les chrétiens, formidables lumières,
Candélabres vivants, scintillantes bannières,
Allumés par ton ordre, éclairaient tes jardins,

Tu vins du chaud supplice égayer tes paupières
Et, lançant aux flambés des outrages badins,
Tu leur jetas au nez ce mot : « Incendiaires ! »

Le douzième de cette même partie est adressé *Au Bouddha :*

Maraudeurs évadés de la prison des âges,
Transfuges du chaos leur étable, les dieux,
Blancs agneaux de l'éther, éblouissants nuages,
Dans l'azur infini paissaient tout radieux.

De leurs clochettes d'or le bruit mélodieux
Attirait les humains aux célestes rivages,
Et les fils de la terre, ignorants et sauvages,
Offraient à ce bétail un hommage pieux!

Tu vins et tu fis voir un maître, toi, le pâtre,
Tu te précipitas sur le troupeau folâtre;
Ta houlette de fer le poussa vers l'oubli.

Ton œil, comme un soleil, but de ses feux avides
Cette vapeur, et pour jamais fut rétabli
Le désert absolu des cieux mornes et vides.

13 février 1880.

Dans la troisième partie, *l'Avenir*, le sixième sonnet a pour titre :

Le Progrès.

Ils disent que la rive est d'autant plus fleurie
Que le fleuve est plus loin de son humble berceau,
Qu'il faut se dépêcher d'atteindre la prairie
Et délaisser gaiement et montagne et ruisseau.

Mais tout voyage enfin mène à l'hôtellerie,
Au bout de l'ouverture est le dernier morceau.
Avancer, c'est descendre! O l'étrange furie
D'arriver! Arriver, c'est quitter le vaisseau!

Plus nous « progresserons » et plus vers la vieillesse
Et la mort nous irons; ô pêcheurs de liesse
Le gouffre est devant vous, sibilant et bavant.

Arrêtons, jetons l'ancre, et machine en arrière!
Non, non, l'Illusion tenace et meurtrière,
Au lieu de « casse-cou » nous crie : « Hue! En avant! »

Ainsi jusqu'à la fin son activité ne se ralentit pas un instant. On peut dire que Briard vécut entre les années 1875 et 1885 environ une période à peu près constante d'apaisement intellectuel, ces années où il fut en réalité,

grâce surtout à ses voyages, le plus proche de l'action, qu'il avait tant appréhendée.

Insensiblement il s'était alors affranchi de bien des préventions et ne souffrait pas trop encore des craintes qui troublèrent ses dernières années.

Sans redouter jamais le reproche immérité d'inconséquence, car, insoucieux d'une fausse logique, il se tenait avant tout ferme dans ce qu'il estimait le vrai, il exprimait parfois des pensées contraires à celles qu'il avait paru professer ou que simplement même on lui prêtait. Il ne faisait pas grand fond sur certaines idées courantes, reçues pour axiomes ; on le voit dans ce cri, par exemple :

« Oh! la crédulité des sceptiques ! Elle n'a d'égale que la cruauté des humanitaires[1] ! »

Il cherchait la vérité avec zèle, en toute abnégation de son intérêt même ou de son repos. Il avait une nature foncièrement douce et humaine, alors que son esprit était enthousiaste, impétueux, et son style poussé à l'outrance.

Épris de la science pure, fervent de l'idéal, mais pourvu que son idéal ne se flétrît point au contact de la réalité ; épreuve nécessaire pourtant et dont le manque lui fut un vide jamais comblé. Son âme fière et réservée fut victime de ce malentendu dans lequel il persévéra ; erreur noble après tout, dangereuse aussi.

Briard se refusa toujours aux sacrifices ou aux concessions d'idées, aux sollicitations, si peu coûteuses à

1. *Une évolution intellectuelle chez un Lorrain de la seconde moitié du* XIX^e^ *siècle.* Première partie, *l'Évolution politique,* chap. XVI.

tant d'autres, et qui sont le prix de la réussite, prix trop cher pour certains. Quand il eut constaté que le succès ne répondait pas aux espérances qu'il avait conçues autrefois, volontairement il s'abstint de toute tentative pour y parvenir, mais sans que sa ferme intelligence cédât au moindre découragement.

Jamais peut-être même l'effort de sa pensée ne fut-il si vigoureux qu'à partir de cet effacement intentionnel. Il eut ce mérite rare de n'éprouver aucune amertume et conserva saine et intacte la liberté, la bienveillance de son jugement. On peut aller plus loin encore et dire qu'en se retirant de la lutte, ce ne fut pas un sentiment de révolte qu'il nourrit en lui, mais d'entier renoncement.

Aussi ne faut-il pas, selon nous, chercher là seulement la cause de cette inquiétude, aiguë à certains jours, qui l'assaillit à la dernière période de sa vie. Briard n'était point accessible à cet alanguissement vague qui procède, non d'un motif précis, mais d'une disposition innée. L'âge d'ailleurs était passé pour sa vie morale de la mélancolie, charme et tourment de la jeunesse. La tristesse de Briard eut des causes psychologiques, mais non pas tant personnelles que suscitées du dehors et de circonstances concrètes.

Nous avons montré que, jeune, il avait, comme bien d'autres, conçu un avenir d'études désintéressées et d'enthousiasme. Plein d'ardeur, il avait embrassé la cause de l'idéal vers lequel il se proposa d'orienter sa vie entière. Cette période héroïque, où se trempent les forces morales pour les épreuves et les luttes que l'avenir réserve, chez Briard ne passa point. Poussé, comme

nous tous, sur la pente des années, il prétendit se retenir en arrière, se détourner des réalités pratiques, des soucis vulgaires qui risquaient d'entraver l'élan de son rêve. Seul il demeura, selon lui, fidèle à ce mot d'ordre qu'il avait cru le meilleur. Il est mort emportant avec lui l'image et la tradition d'époques plus heureuses et qui déjà s'éloignaient dans le passé. Mais successivement, pendant vingt années, il avait vu ses amis, ses contemporains se disperser de toutes parts, suivre les voies que chacun s'était tracées, déserter, disait-il, la cause de l'idéal. Eut-il secrètement la pensée qu'ils avaient mieux choisi? Il résista, je le crois, à ces suggestions qu'il dut éprouver aux heures de faiblesse. Et le vide ne se faisait pas ainsi seulement autour de lui. Peut-être quand il eut à subir les déceptions imméritées contre lesquelles il n'avait pas cherché à se prémunir, conçut-il par instant la désillusion de son sacrifice? A juste titre, il conservait le sentiment intime et l'orgueil légitime de sa valeur personnelle et cependant, une à une, il voyait se fermer devant lui les avenues d'abord si largement ouvertes aux ambitions qu'il avait répudiées. Mais il entretenait le dédain et sans doute aussi avait-il douloureusement conscience de cette impuissance qu'il s'attribuait pour l'effort pratique. « Amener l'idée sur le terrain de l'action, écrivait-il dès 1868, c'est l'amoindrir. » Il le crut toujours et jamais ne transigea. La vie ne répondit pas et ne pouvait répondre à ses aspirations : il ne les désavoua jamais. Ce fut avant tout un sincère.

LA MUSE ANTIQUE

PAR M. A. LOMBARD

I

Avec moi l'Harmonie, en abordant la terre,
A charmé les mortels, enchanté leurs douleurs ;
Fille du Ciel, je vins et plaignant leur misère,
J'inaugurai des temps meilleurs.

A ma voix tout s'émut, rochers, forêt obscure,
Noirs abris qui cachaient les farouches humains,
Déserts même où leur tente errait à l'aventure
Incertaine des lendemains.

« Venez, rassemblez-vous, familles dispersées ;
« Tendez-vous l'une à l'autre une fidèle main ;
« Désormais unissant vos âmes, vos pensées,
« Marchez dans le même chemin !

« Enfants d'un même sol, d'une terre chérie,
« Dont le sein vous nourrit, où dorment vos aïeux,
« Allez tous, sous le Ciel où sourit la Patrie,
« Sacrifier aux mêmes dieux ! »

Et la tribu qui sort de sa retraite sombre,
Saluant la lumière avec l'hymme inconnu,
Se demandait quel astre avait lui dans son ombre,
Quel dieu chez l'homme était venu.

Et bientôt la cité, baignant ses pieds dans l'onde,
S'élève ; elle a grandi, ceinte de murs sacrés.
Les troupeaux vont en paix dans la plaine féconde ;
Les blés jaunissent les guérets.

II

Ornés de blanche laine, entre des mains pieuses
A l'autel s'avançaient les rameaux suppliants ;
Les vierges vont unir leurs voix mélodieuses ;
Écoutez-les, Dieux bienveillants !

Car l'hymne virginal, modulé sur la lyre,
Répondra doux et clair aux viriles chansons :
Aimables, fiers accents, la Muse les inspire ;
Vous en aimez les heureux sons.

Jeunes hommes.

Dieux protecteurs, ô vous qui chérissez le brave,
Vous les soutiens de la cité,
Que ce libre pays jamais ne soit esclave,
Jamais des nôtres déserté !

Jeunes filles.

Demeurant parmi nous, tutélaire puissance,
Sur nous jetez toujours de fidèles regards !
La ville à qui les Dieux retirent leur présence
Verra s'écrouler ses remparts.

Jeunes hommes.

Vos autels sont parés ; le sang de l'hécatombe
Y va ruisseler à longs flots.
A nos glorieux morts vous, assurez la tombe,
La victoire à nos javelots !

Jeunes filles.

Si des mains, des cœurs purs, vous offrent les prémices
Des fruits de nos vallons que féconde la paix,
Gardez les saints foyers fondés sous vos auspices
Que nous tenons de vos bienfaits !

Jeunes hommes.

Au bruit de nos discords si, penché sur sa lance,
L'étranger se dit : Attendons !
Dieux ! vous saurez tromper l'insolente espérance
Qui nous dépouille de vos dons.

Jeunes filles.

Malheureux le vaincu du combat fratricide,
Hélas !... Et plus encor malheureux le vainqueur
Expiant, sous les coups de l'étranger perfide,
Son crime et sa noire fureur !

Jeunes hommes.

Maudite soit la main qui, s'armant contre un frère,
Se lève aussi contre nos Dieux !

Jeunes filles.

Jurez donc d'obéir aux lois qu'un chantre austère
Proclame, inspiré par les Cieux !

Jeunes hommes.

Par vous, temples, cité, foyers, campagnes chères,
A ces lois nous jurons d'obéir à jamais,
Et par les âmes de nos pères
Devenus habitants des célestes palais !

Jeunes filles.

Et vous avec l'encens, nobles chants du poète,
Allez et remontez aux demeures du Ciel !
A nos pères, admis à la divine fête,
Portez un hommage éternel !

III

O jeunes nations, ainsi votre génie
Déployait son vol triomphant !
O Poésie, ainsi ta touchante harmonie
Berçait l'âme d'un monde enfant !

[illegible] des premiers [illegible] [illegible]!
— [illegible] un sourire [illegible] —
Du [illegible] [illegible] :
Sa main [illegible] d'or

Il s'abaisse : la terre en frémit d'allégresse,
La source a jailli du rocher,
Soudaine, elle a jailli du point que la Déesse
A touché de son pied léger

Et l'eau resplendissant, roulant à pleines rives,
En son miroir limpide et pur
Notre [illegible] ses beautés fugitives,
L'Olympe et l'éternel azur.

Une belle jeunesse accourant à cette onde
Se plonger, le cœur altéré :
L'humanité croissait, vigoureuse et féconde,
Comme un palmier du bord sacré :

Ou comme on voit la pluie et la douce rosée
Humecter les heureux sillons,
Rendre fraîcheur et vie à la plaine embrasée,
La couvrir de belles moissons.

IV

Un mortel apparut au sommet du rivage :
C'était l'Aveugle radieux !
Le flot divin courut et l'immortelle image
Montait dans l'éther spacieux.

Son front environné de splendeurs inconnues
Dominait l'ombre d'ici-bas.
Devant lui s'enfuyaient les ténébreuses nues,
Leur tonnerre et leurs noirs combats,

Quand aux bords d'Orient que la brise caresse,
Animant l'aile des vaisseaux,
Au loin son bras montrait la belle mer de Grèce,
Portant la flotte des héros.

Les monts voisins du Ciel se disaient : c'est Homère !
Sa voix a frappé nos échos.
Cet horizon sans borne est plein de sa lumière
Qui rejaillit du sein des flots.

Car la vaste épopée, embrassant ciel et terre,
Racontait les combats des hommes et des Dieux,
Puis le deuil, les regrets qui changent la colère
D'Achille deux fois furieux ;

Son triomphe cruel sur son noble adversaire,
La vengeance et l'orgueil, noirs fléaux des humains ;
Pour le corps de son fils le vieux roi, pauvre père,
Qui baise les sanglantes mains.

Et la Muse invoquait les Prières timides
Qui savent attendrir le courroux des héros
Et qui suivent de loin l'Injure aux pas rapides
Afin d'en adoucir les maux.

V

Mais n'es-tu pas toujours, ô Muse, jeune et belle ?
Sur toi les temps ont-ils pouvoir ?
Vont-ils, jetant leur ombre au front de l'immortelle,
Comme sur nous l'ombre du soir ?

Ah ! courroucé sans doute à l'aspect de nos crimes,
Ton beau visage s'est voilé ;
La terre qui sans toi n'a plus d'accords sublimes
N'est plus qu'un temple désolé.

Reviens, Muse, reviens ! Rends-nous, enchanteresse,
L'enthousiasme des aïeux !
La Gaule te soit chère autant que fut la Grèce,
La Gaule et ses enfants joyeux !

Tu les vis autrefois, pleins de flamme guerrière
Et formidables aux Romains,
Gais comme l'alouette aux plaines de lumière
Partant pour les combats lointains.

Tout cédait à César, même Rome asservie.
    Ils [illegible] leur mère au tombeau :
Mais Dieu l'en a tirée en lui rendant la vie,
    Dieu l'anima d'un sang nouveau.

Dans la nuit qui tombait, quelle étoile se lève
    Sur la ruine des Césars ?
Quel peuple, ayant en main la puissance du glaive,
    Y joindra le laurier des arts ?

Celui dont les hauts faits recommencent l'histoire,
    Celui dont le Ciel a fait choix
Pour fonder sa grandeur et son œuvre de gloire
    En s'abaissant devant la Croix !

C'est celui dont la force est le salut du monde,
    Le bouclier de l'Occident,
Quand l'Islam précipite en nos champs qu'il inonde
    Ses cavaliers au vol ardent.

Il pose un pied vainqueur aux plages de l'aurore
    Pour la conquête d'un tombeau.
Revenu d'Orient, son nom grandit encore,
    Sur lui rayonne un saint flambeau.

Le Ciel dans ses malheurs veut couronner sa gloire ;
    Il parle et pour le secourir
La guerrière inspirée a paru sur la Loire
    Et la martyre va mourir.

Mourir en lui laissant un souvenir sublime,
    La foi qui fit battre son cœur
Pour revivre en son peuple, éternelle victime
    Qui souffrit comme le Sauveur !

Ah ! ne délaissez rien de l'auguste héritage
    O petits-fils des vieux Gaulois !
Et toi, fais resplendir la douce et fière image !
    Car aujourd'hui comme autrefois,

Muse du dévouement, du sacrifice austère,
O Muse antique !... N'es-tu pas
L'éclair du beau vivant qui traverse la terre
Dans son tumulte et ses combats ?

VI

LA MUSE.

Souvent frémit la lyre au nom de l'héroïne !
Mais gloire, beauté pure, innocence divine,
Quels chants assez pieux sauront vous célébrer ?
Téméraires accords, mortels, et vain prestige !
Ne demandez qu'à Dieu le secret du prodige ;
Moi je ne puis que l'adorer !

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1896

AMÉLINEAU (E.). — Monuments pour servir à l'histoire de l'Égypte chrétienne aux IVe, Ve, VIe et VIIe siècles, texte copte. T. 4, 2e fasc. (Mission arch. du Caire); Paris, 1895, 1 vol. in-4°.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. d'). — Deux manières d'écrire l'histoire ; Paris, 1896, 1 vol. in-18.

AUVARD (P.). — Saint-Dictamen. — Études et rapports comparés sur les progrès de la science par l'établissement du seigneur en France (3e et 4e fasc.) ; Béziers, 1895, 2 br. in-8°.

BADEL (E.). — Les gloires militaires de Haroué (1er et 2e tirages) ; Nancy, 1896, 2 br. in-18. — L'École professionnelle de l'Est au Luxembourg; Nancy, 1896, 1 plaq. in-18. — Nancy. Guide complet illustré; Nancy, 1896, 1 br. in-32. — La statue de Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas-de-Port ; Nancy, 1896, 1 br. in-8°. — Les cloches de Saint-Nicolas-de-Port. Souvenir du baptême du 12 avril 1896 ; Nancy, 1896, 1 br. in-18.

BARBIER (J. V.). — Projet de carte de la terre à l'échelle de

1/1,000,000. — Rapport présenté au congrès de Lorient par J. V. Barbier, au nom de la commission technique de la Société de géographie de l'Est; Nancy, 1896, 1 br. in-8°.

BASSET (R.). — Les apocryphes éthiopiens traduits en français. — Fasc. VI, VII, VIII; Paris, 1896, 3 fasc. in-18.

BENOIT (A.). — Une inscription funéraire de Geoffroy de Kaysersberg; Rixheim, 1895, 1 plaq. in-8°.

BLEICHER (Dr). — Sur la découverte du renne dans les formations quaternaires des environs de Nancy; 1 plaq. in-8°. — Sur les débris végétaux et les roches de sondages de la campagne du *Caudan* dans le golfe de Gascogne (août 1895); Paris, 1896, 1 vol. in-4°. — Sur la découverte d'un gisement de terrain tertiaire terrestre fossilifère dans les environs de Liverdun (Meurthe-et-Moselle); Paris, 1896, 1 plaq. in-4°. — Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée des Facultés le 7 novembre 1895; Nancy, 1896, 1 plaq. in-8°.

BLEICHER et BEAUPRÉ. — Guide pour les recherches archéologiques dans l'Est de la France; Nancy, 1896, 1 vol. in-18, cart. toile.

BLOCH (Isaac). — Les Israélites d'Oran de 1792 à 1815, d'après des documents inédits; Paris, 1886, 1 br. in-8°. — Les fils de Samson. Histoire juive, d'après S. Kohn; Paris, 1887, 1 vol. in-18. — Inscriptions tumulaires des anciens cimetières israélites d'Alger; Paris, 1888, 1 vol. in-8°. — Une expulsion de juifs en Alsace au XVIe siècle; Paris, 1896, 1 br. in-8°.

BOUSSAC (H.). — Tombeaux thébains. — Le tombeau d'Anna. T. 18, 1re liv. (Mission arch. du Caire); Paris, 1896, 1 vol. in-folio.

BRETTE (A.). — Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789. T. 2; Paris, 1896, 1 vol. grand in-8°, cart.

BRIOT (F.). — Études sur l'économie alpestre et l'application de la loi du 4 avril 1882, à la restauration et à l'amélioration des pâturages; Paris, 1896, 1 vol. in-8°.

BRUNOTTE (C.). — Contribution à l'étude de la flore de la Lorraine; Paris, s. d. 1 br. in-8°. — Les marais salés de la vallée de la Seille; Nancy, 1896, 1 br. in-8°.

BUISSON (E.). — Les victimes de Boileau. L'abbé Cotin. La Chapelle Montligron, 1895, 1 br. in-8°.

BUSTE DE AUGUSTE MATHIEU (Le); Nancy, 1896, 1 br. in-8°.

CARRÉ DE MALBERG. — Projet de réforme de l'agrégation des Facultés de droit. Délibération de l'assemblée de la Faculté; Nancy, 1896, 1 plaq. in-8°.

CASPAR (Ch.). — La nouvelle Marguerite, opéra en 1 acte (musique). — Chanson lorraine, Kostinka-Josepha (musique). — *Tantum ergo, Miserere,* Saint Antoine de Padoue, *Tu gloria Jerusalem* (musique).

CATALOGUE GÉNÉRAL des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements. T. 28; Paris, 1895, 1 vol. in-8°. — Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. — Bibliothèque Sainte-Geneviève. T. 2. — Bibliothèque de l'Arsenal. T. 7. — Table générale; Paris, 1896, 3 vol. in-8°.

COLLIGNON (Dr R.). — Anthropologie du Calvados et de la région environnante; Caen, 1894, 1 br. in-8°. — Anthropologie du Sud-Ouest de la France. 1re partie, les Basques. 2e partie, Basses et Hautes-Pyrénées, Landes, Gironde, Charente-Inférieure et Charente; Paris, 1896, 1 vol. in-8°.

COLLIGNON et BLEICHER (Dr). — Observations sur les crânes et ossements du Vieil-Aître; Nancy, 1895, 1 plaq. in-8°.

COLLIN et SCHLYTER. — Codex juris Ostrogotici. Ostgöta, Lagen; Stockholm, 1830, 1 vol. in-4°.

COLNET D'HUART. — Les équations de la théorie de l'électricité et de la lumière de Maxwell et celle de la théorie des courants de M. Boltzmann; Luxembourg, 1895, 1 br. in-8°.

CONGRÈS historique et archéologique de Gand; Gand, 1 plaq. in-18.

DARESTE (R.). — La Saga de Nial (Bibliothèque de vulgarisation); Paris, 1896, 1 vol. in-18.

DÉGLIN (H.). — Développement historique de la succession *ab intestat* (Droit romain). Le contrat de mariage en droit composé et en droit international (Droit français); Nancy, 1883, 1 vol. in-8°. — Rapport sur la Société nancéienne de patronage de l'enfance et de l'adolescence. Exercices 1894-95; Nancy, 1896, 1 plaq. in-8°. — Rapport de la Société immobilière nancéienne, 1893; 1895, 2 plaq. in-4° et in-8°.

DEFLERS (A.). — Exploration scientifique de l'Égypte sous le règne de Mohammed Ali. — Travaux inédits de A. Figari et A. Husson; Le Caire, 1896, 1 vol. in-8°.

DELAURIER. — Recherches philosophiques, mathématiques et chimiques sur l'unité de la matière. (Mémoire manuscrit.)

FARON (J.). — Moyenmoutier à travers les âges et son abbaye; Saint-Dié, 1896, 1 br. in-8°.

FAVIER (J.). — Notice sur l'école royale militaire de Pont-à-Mousson, 1776-1793 (2e édition); Nancy, 1896, 1 br. in-8°.

FLICHE (P.). — Emmanuel Briard, botaniste, 1845-1895; Nancy, 1896, 1 plaq. in-8°. — Études sur la flore fossile de l'Argonne (albien, cénomanien); Nancy, 1896, 1 vol. grand in-8°.

GERMAIN (L.). — Recherches sur les seigneurs de la Tour-en-Ardenne, antérieurement au XV^e^ siècle; Nancy, 1895, 1 br. in-8°. — Le lit d'Antoine, duc de Lorraine, et de la duchesse Renée de Bourbon au musée historique; Nancy, 1895, 1 br. in-8°. — Grands et petits chevaux de Lorraine; Saint-Amand, 1896, 1 plaq. in-8°. — La légende du siège de Dun en 1533; Montmédy, 1896, 1 plaq. in-8°. — La souche et l'orange, emblèmes du roi René; Caen, 1896, 1 br. in-8°. — Haussonville. Compte rendu critique; Nancy, 1896, 1 plaq. in-8°. — Les anciennes cloches de Fontaines (Saône-et-Loire); 1515-1634-1781; Nancy, 1896, 1 br. in-8°. — Une question de géographie historique, Riste-sur-Feste; Nancy, 1896, 1 br. in-8°.

GRUCKER (E.). — Lessing; Paris, 1896, 1 vol. in-8°.

GUYOT (Ch.). — Note sur l'installation de l'École forestière à Nancy; Paris, 1896, 1 br. in-8°.

HANAUER (A.). — Conrad Danckrotzheim et le *Heilig Namenbuch*; Strasbourg, 1896, 1 plaq. in-8°.

JADART (H.). — La vie de saint Remi dans la poésie populaire; Reims, 1894, 1 br. in-8°.

LABOURASSE (H.). — La vérité vraie sur la plantation et le revenu des pins dans les terres crayeuses de l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube et de la Champagne; Troyes, 1896, 1 br. in-8°. — Le bon père Hautnicolas, curé de Vadonville (1657-1709); Verdun, 1896, 1 br. in-8°. — Troyon. Histoire et statistique; Bar-le-Duc, 1896, 1 vol. in-8°.

LAFON (A.). — Amphithéâtre de Fourvières; Lyon, 1896, 1 br. in-8°.

LANGSTED (A.). — Guide du touriste dans Paris (en danois); Copenhague, 1895, 1 vol. in-18.

DE LASTEYRIE et BOUGENOT. — Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France. T. 3, 1re livr.: Paris, 1896, 1 vol. in-4°.

LEDERLIN. — Rapport sur les travaux de la Faculté de droit, pendant l'année 1894-95; Nancy, 1896, 1 br. in-8°.

LEFEBVRE (H.). — La terre de Hey et le ban de Blaincourt; Nancy, 1896, 1 plaq. in-8°.

LEHR (E.). — La tutelle des mineurs et les conseils de famille; Lausanne, 1896, 1 br. grand in-8°. — Les monnaies des landgraves autrichiens de la Haute-Alsace; Mulhouse, 1896, 1 vol. in-8°.

LÉVY (Abbé Joseph). — Geschichte des Klosters, der Vogtei und Pfarrei Herbitzheim; Strasbourg, 1892, 1 vol. in-8°. — Notes sur l'ancien archiprêtré de Bouquenom (Saarunion); Rixheim, 1895, 1 br. in-8°. — Der Konvertit Johann Heinrich Wintheimer; Trier, 1896, 1 br. in-8°. — Les droits des catholiques dans le ci-devant bailliage de Harskirchen, d'après le traité de 1766 et le décret de Napoléon Ier, 22 février 1805; Rixheim, 1896, 1 plaq. in-8°.

LOISNE (Cte A. de). — Le cartulaire de Saint-Barthélemy-de-Béthune; Saint-Omer, 1895, 1 vol. in-4°.

LONGNON. — Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, rédigé au temps de l'abbé Irminon. T. 1 et 2, 2e partie; Paris, 1895, 2 vol. in-8°.

LOPPINET. — Œuvres du Verdunois de la Pointe. — Les tumulus de Verrières-en-Hesse; Verdun, 1896, 1 br. in-8°.

LORIN. — Un canal maritime de la baie des Veys à Portbail; Saint-Lô, 1896, 1 plaq. in-8°.

MAIRE (Ch.). — Rimes fantaisistes; Lunéville, 1895, 1 vol. in-18.

MARICHAL (Paul). — Examen de la déposition de Chrétien de Chastenoy; Nancy, 1894, 1 plaq. in-8°. — Documents retirés du greffe du Parlement de Metz en 1738; Paris, 1 plaq. in-8°. — Une colonie indienne à Thieux, près Dammartin-en-Goëlle. 1785-1787; Paris, 1895, 1 br. in-8°. — Catalogue des manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale sous les n^os^ 1 à 725 de la collection de Lorraine; Nancy, 1896, 1 vol. in-8°.

MARTIN (Abbé Eug.). — Notre-Dame de Recouvrance à Marthemont; Tours, 1896, 1 plaq. in-32. — Le chapitre de Toul aux XIV^e^ et XV^e^ siècles; Nancy, 1896, 1 br. in-8°. — La révolution communale à Toul; Nancy, 1896, 1 vol. in-8°.

MATHIEU (A.). — Une excursion dans l'Est oranais. La région des Beni-Ouragh; Nancy, 1896, 1 br. in-8°. — Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale; Nancy, 1896, 1 br. in-8°.

MATHIEU (M^gr^). — Lettre pastorale et mandement de Monseigneur l'Archevêque de Toulouse, à l'occasion de son arrivée dans son diocèse; Toulouse, 1896, 1 plaq. in-4°. — Lettre pastorale et mandement de Monseigneur l'Archevêque élu de Toulouse, administrateur du diocèse d'Angers, à l'occasion de son départ; Angers, 1896, 1 plaq. in-4°.

MENGIN (H.). — Thomas Erskine; Nancy, 1896, 1 br. in-8°.

METZ-NOBLAT (A. de). — Application de la rayure à l'accrois-

sement de l'efficacité pratique du tir de chasse ; Nancy, 1896, 1 br. in-8°.

MILLIEN (A.). — Chez nous (poésie); Paris, 1896, 1 vol. in-18.

MILLOT (Ch.). — De l'insolation à Nancy, ses rapports avec la nébulosité ; Nancy, 1896, 1 plaq. in-8°.

MISSET (Abbé É.). — Un contre-sens ou la croix de Lorraine dans la basilique de Domremy; Paris, 1896, 1 plaq. in-8°.

NIFFLE-ANCIAUX. — Notes pour servir à la biographie de Jacques Richardot, sculpteur; Paris, 1895, 1 br. in-8°.

PASSY (F.). — L'impôt progressif et l'impôt sur le revenu ; Paris, 1896, 1 plaq. in-8°. — Quelques notes sur le bon vieux temps ; Bordeaux, 1896, 1 plaq. in-8°. — Échos de Budapest ; Paris, 1896, 1 plaq. in-18.

PAYOT (V.). — Excursion du 1er au 3 août, au mont Lachat et au pavillon de Belle-Vue (Haute-Savoie); Paris, 1895, 1 plaq. in-8°. — Florule de l'excursionniste aux gorges de la Diozaz ; Paris, 1876, 1 plaq. in-8°. — Statistique minéralogique et pétrographique des roches de la chaîne du Mont-Blanc et des montagnes environnantes ; Lyon, 1895, 1 br. in-8°.

PETIT DE JULLEVILLE. — Histoire de la langue et de la littérature françaises des origines à 1900. T. 1er, 1er fasc. Paris, 1896, 1 vol. in-8°.

PFISTER (Ch.). — L'abbaye de Molesmes et les origines de Nancy ; Paris, 1896, 1 plaq. in-8°. — Histoire de Nancy, depuis les origines jusqu'à la mort de René II, 1508 ; Nancy, 1896, 1 vol. grand in-8°.

PIETTE. — Études d'ethnographie préhistorique. Les plantes cultivées de la période de transition au Mas-d'Azil ; Paris,

1 br. in-8°. — Hiatus et Lacune. — Vestiges de la période de transition dans la grotte du Mas-d'Azil; Beaugency, 1895, 1 plaq. in-8°.

PINGAUD (L.). — La fin des Parlements, histoire d'un livre; Paris, 1895, 1 plaq. in-8°. — L'invasion austro-prussienne, 1792-1794; Paris, 1895, 1 vol. in-8°.

POIRINE (Abbé). — Jésus-Christ connu, aimé et imité; Paris, 1895, 2 vol. in-18.

PUYMAIGRE (Cte de). — Roland dans les traditions populaires; Paris, 1895, 1 plaq. in-8°. — Un savant espagnol du XVIe siècle, Argote de Molina; Paris, 1895, 1 br. in-8°.

QUINTARD (Léopold). — Sigillographie de Saint-Dié. — Sceau du chanoine Sehère (XIIIe siècle); Saint-Dié, 1896, 1 plaq. in-8°.

REVUE D'ÉGYPTE (janvier et février 1896); Le Caire, 1896, 2 br. in-8°.

RIBBE (Ch. de). — Mes souvenirs sur Claudio Jannet, 1857-1894; Paris, 1896, 1 vol. in-8°.

RICHENET (F.). — Le patois du Petit-Noir, canton de Chemin (Jura); Dôle, 1896, 1 vol. in-8°.

ROCHEMONTEIX (Mis de). — Le temple d'Edfou. T. X, 3e fasc. (Mission arch. du Caire); Paris, 1895, 1 vol. in-4°.

ROUYER (J.). — L'œuvre du médailleur Nicolas Briot, en ce qui concerne les jetons; Nancy, 1895, 1 vol. in-8°.

SAINT-LAGER (Dr). — La vigne du mont Ida et le vaccinium; Paris, 1896, 1 br. in-8°. — Les nouvelles flores de France. Étude bibliographique; Paris, 1894, 1 br. in-8°.

SAVE (Gaston). — Philippe de Florange, grand prévôt de Saint-Dié; Saint-Dié, 1896, 1 br. in-8°. — Iconographie et légendes rimées de la vie de saint Dié; Saint-Dié, 1895, 1 br. in-8°.

SCHLYTER. — Codex juris Uplandici. Uplands, Lagen ; Stockholm, 1834, 1 vol. in-4°.

SCRIPTORES rerum svecicarum Medii Ævi, T. 2 et 3 ; Upsal, 1828-1871, 2 vol. in-folio.

SÉNART (E.). — Les castes dans l'Inde. Les faits et le système ; Paris, 1896, 1 vol. in-18.

SOUHESMES (R. de). — Les franquignons du bailliage de Saint-Mihiel et les gentilshommes d'Amance ; Nancy, 1896, 1 plaq. in-8°.

THÉVENOT (A.). — Notice biographique sur le Dr J. Millot et sur sa famille ; Troyes, 1896, 1 br. in-8°.

THOULET (J.). — Océanographie (Dynamique), 1re partie ; Paris, 1896, 1 vol. in-8°.

TORNBERG (C. J.). — Codices arabici, persici, et turcici bibliothecæ regiæ universitatis Upsaliensis ; Lundæ, 1849, 1 vol. in-4°.

TOURDES ET METZQUER. — Traité de médecine légale ; Paris, 1896, 1 vol. in-18 cart.

VAN BERCHEM (Max). — Matériaux pour un *corpus inscriptionum arabicarum*. 1re partie, Égypte, fasc. 2. Le Caire (Mission arch. du Caire) ; Paris, 1896, 1 vol. in-4°.

VIANSSON-PONTÉ (Abbé). — Notes historiques sur Einville-au-Jard (Meurthe-et-Moselle) ; Nancy, 1896, 1 br. in-8°.

VIENNE (M. de). — De la prétendue livre de Charlemagne ; Paris, 1896, 1 br. in-8°.

VILLARD. — Le droit criminel et le jury durant l'époque intermédiaire ; Nancy, 1896, 1 br. in-8°.

WAHLUND (C.) et HUGO VON FEILITZEN. — Les enfances Vivien, chanson de geste ; Upsal et Paris, 1895, 1 vol. in-4°.

WIENER (L.). — Essai de cartographie de la Lorraine ; Nancy, 1896, 1 vol. in-8°.

ZEILLER (A.). — Note sur la flore fossile des gisements houillers du Rio grande do Sul (Brésil méridional) ; Paris, 1895, 1 br. in-8°. — Sur l'attribution du genre *Vertebraria* ; Paris, 1 plaq. in-4°.

ZEILLER (R.). — Sur quelques empreintes végétales des gisements houillers du Brésil méridional ; Paris, 1896, 1 plaq. in-4°. — Notes sur la flore des gisements houillers de la Rhune et d'Ibautelly (Basses-Pyrénés) ; Paris, 1895, 1 plaq. in-8°. — Étude sur quelques plantes fossiles, en particulier *Vertebraria glossopteris* des environs de Johannesburg (Transvaal) ; Paris, 1896, 1 br. in-8°. — Remarque sur la flore fossile de l'Altaï à propos des dernières découvertes paléobotaniques de MM. les Dr⁸ RODENBENDER et KURTZ, dans la République Argentine ; Paris, 1896, 1 br. in-8°.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1895-1896

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.

AMIENS. — Société linnéenne du nord de la France.

AMSTERDAM. — Koninklijke Academie.

ANGERS. — Société académique de Maine-et-Loire.

ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts.

ANGERS. — Société industrielle et agricole.

ANVERS. — Académie royale d'archéologie de Belgique (22, Longue rue Lozane).

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.

BATAVIA. — Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.

BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.

BERLIN. — Königlich preussische Akademie der Wissenschaften.

BERNE. — Naturforschende Gesellschaft.

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

BLOIS. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BORDEAUX. — Société linnéenne.

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture.

BRÊME. — Naturwissenschaftlicher Verein.

BREST. — Société académique.

BRUNSWICK. — Verein für Naturwissenschaft.

BRUXELLES. — Académie royale de médecine de Belgique.

BRUXELLES. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

BRUXELLES. — Commission royale d'histoire.

BRUXELLES. — Société d'archéologie (11, rue Ravenstein).

BRUXELLES. — Société royale malacologique de Belgique.

CAEN. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

CAEN. — Société d'agriculture et de commerce.

CAEN. — Société des beaux-arts.

CAEN. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.

CAHORS. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

CAIRE. — Institut égyptien.

CAMBRAI. — Société d'émulation.

CARCASSONNE. — Société des arts et sciences.

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.

CHERBOURG. — Société académique.

CHERBOURG. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

COLMAR. — Société d'histoire naturelle.

COMPIÈGNE. — Société d'agriculture.

CONSTANTINE. — Société archéologique.

CRACOVIE. — Académie des sciences.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

DRONTHEIM. — Videnskabers Selskabs Skrifter.

DUBLIN. — Royal Irish Academy.

DÜRKHEIM. — Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz.

ELBEUF. — Société industrielle.

ENGHIEN. — Cercle archéologique.

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

FLORENCE. — Reale Accademia della Crusca.

FLORENCE. — Instituti di studi superiori pratici e di profezionamento.

GÊNES. — Reale Accademia medica.

GENÈVE. — Société biblique.

GENÈVE. — Société de physique et d'histoire naturelle.

GIESSEN. — Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

GRENOBLE. — Société de statistique de l'Isère.

HALLE. — Academiæ Cæsareæ Leopoldino-Carolinæ Germanicæ naturæ Curiosorum, etc.

HARLEM. — Société hollandaise des sciences.

HEIDELBERG. — Historisch-philosophischer Verein.

KIEL. — Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte.

KIEW. — Société des naturalistes.

KÖNIGSBERG. — Physikalisch-ökonomische Gesellschaft.

LAON. — Société académique.

LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles.

LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LÉOPOL (Galicie). — Société d'histoire.

LIÈGE. — Institut archéologique liégeois.

LIÈGE. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.

LIÈGE. — Société géologique de Belgique.

LILLE. — Société régionale des architectes du Nord de la France.

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin.

LONDRES. — Geological Society.

LONS-LE-SAULNIER. — Société d'émulation du Jura.

LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.

LUXEMBOURG. — Vereine für Geschichte, Litteratur und Kunst.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique.

MÂCON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts.

MARSEILLE. — Société de statistique.

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

MERIDEN (Connect.). — Scientific association.

METZ. — Académie.

METZ. — Société d'histoire naturelle.

MEXICO. — Sociedad cientifica « Antonio alzate ».

MEXICO. — Institut géologique.

MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, lettere ed arti.

MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MOSCOU. — Société impériale des naturalistes.

MOULINS. — Société d'émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais.

MULHOUSE. — Société industrielle.

MUNICH. — Bayerische botanische Gesellschaft.

MUNICH. — Königlich bayerische Akademie der Wissenschaften.

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société centrale d'agriculture.

NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain.

NANCY. — Société d'encouragement et de bienfaisance pour les campagnes de Meurthe-et-Moselle.

NANCY. — Société lorraine de photographie.

NANCY. — Société lorraine des architectes de l'Est de la France.

NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France.

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

NANTES. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.

NEUCHATEL. — Société neuchâteloise de géographie.

NEW-HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.

NEW-YORK. — Academy of sciences.

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

NIMES. — Académie.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine (49, rue des Saints-Pères).

PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques (12, rue de l'Abbaye).

PARIS. — Club alpin français (30, rue du Bac).

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'Instruction publique).

PARIS. — Société d'anthropologie (15, rue de l'École-de-Médecine).

PARIS. — Société nationale des antiquaires de France (au Louvre).

PARIS. — Société de botanique de France (84, rue de Grenelle-Saint-Germain).

PARIS. — Société des études historiques (6, rue Garancière).

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (à la Bibliothèque nationale).

PARIS. — Société académique indo-chinoise de France (44, rue de Rennes).

PARIS. — Société de médecine légale de France (Palais de Justice).

PARIS. — Société philomathique (7, rue des Grands-Augustins).

PARIS. — Société philotechnique (8, rue de la Banque).

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest.

REIMS. — Académie nationale.

RIO-DE-JANEIRO. — Instituto historico.

ROCHESTER (N. Y.). — Academy of sciences.

ROME. — Reale Accademia dei Lincei.

ROME. — Accademia pontificia dei nuovi Lincei.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SAINT-DIZIER. — Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie.

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

SAINT-LOUIS (Missouri). — Academy of sciences.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie des sciences.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SAINTES. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

SAN-FRANCISCO. — California Academy of sciences.

STOCKHOLM. — Kongliga Svenska Vetenskaps-Akademiens.

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle.

TOULOUSE. — Société académique franco-hispano-portugaise.

TOURNAI. — Société historique et archéologique.

TOURS. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire.

TRIESTE. — Società adriatica di scienze naturali.

TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

TURIN. — Reale Accademia delle scienze di Torino.

UPSAL. — Geological Institution of the university.

VALENCIENNES. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERDUN. — Société philomathique.

VERSAILLES. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

VIENNE. — K. Akademie der Wissenschaften (Philosophisch-historische Classe).

VIENNE. — K. K. Geologische Reichsanstalt.

VIENNE. — K. K. Geographische Gesellschaft.

VIENNE. — K. K. Zoologische und botanische Gesellschaft.

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et arts.

WASHINGTON. — Smithsonian Institution.

WASHINGTON. — National Academy of sciences.

WASHINGTON. — United states Geological Survey.

WASHINGTON. — Bureau of Ethnology.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

BERKELEY. — University of California.

CEARÁ (Brésil). — Revista trimensal do Instituto do Ceará.

CLAUSENBOURG. — Annales regiæ scientiarum Universitatis Hungaricæ claudiopolitanæ Francisco-Josephinæ.

FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale. — Bolletino delle publicazione Italiane.

HARLEM. — Archives du musée Teyler.

KIEL. — Christian Albrechts-Universität in Kiel.

LA PLATA. — Revista Argentina de Historia natural.

NANCY. — Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.

PARIS. — École des Chartes (Bibliothèque de l'), 60, rue des Francs-Bourgeois.

PARIS. — École polytechnique (Journal de l'), 5, rue Descartes.

PARIS. — Journal des savants.

PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet, 13, rue Boissière.

VALENCE. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.

WASHINGTON. — The Microscope (chas. W. Smiley).

ÉTABLISSEMENTS

AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICATIONS

BRUXELLES. — Bibliothèque royale de Belgique.
CHAUMONT. — Bibliothèque de la ville.
LUNÉVILLE. — Bibliothèque de la ville.
METZ. — Bibliothèque de la ville.
PARIS. — Ministère de l'instruction publique.
PARIS. — Académie française.
PARIS. — Académie des inscriptions et belles-lettres.
PARIS. — Académie des sciences morales et politiques.
PARIS. — Académie des sciences.
PARIS. — Académie des beaux-arts.
PARIS. — Bibliothèque de la Sorbonne.
PARIS. — Muséum d'histoire naturelle.
PONT-A-MOUSSON. — Bibliothèque de la ville.
STRASBOURG. — Bibliothèque de la ville.
TOUL. — Bibliothèque de la ville.
VENDÔME. — Bibliothèque de la ville.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1897.

BUREAU.

—

Président : M. A. DE METZ-NOBLAT.
Vice-Président : M. LEDERLIN.
Secrétaire perpétuel : M. Jules LEJEUNE.
Bibliothécaire-Archiviste : M. J. FAVIER.
Questeur : M. Gabriel THOMAS.
Secrétaire annuel : M. R. DE SOUHESMES.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1868. 20 Nov. M. DE WARREN (le C^te^ Édouard), Homme de lettres. Associé le 14 mai 1846, Membre titulaire le 1^er^ février 1849, 20, rue Saint-Michel, à Nancy.

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1861.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés correspondants nationaux et aux associés correspondants étrangers.

1893. 7 Juillet. M. CAMPAUX (Antoine), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres (Membre titulaire le 2 août 1872), 5 *bis*, faubourg Saint-Georges, Nancy.

II

MEMBRES TITULAIRES.

1854. 17 Nov. M. BENOIT (Charles), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres (Associé le 7 janvier 1847), 9, rue Lepois, Nancy.

1863. 27 Mars. M. LOMBARD (Adolphe), Avocat à la Cour d'appel, Professeur honoraire à la Faculté de Droit (Associé le 15 février 1861), 82, rue Stanislas, Nancy.

1873. 5 Déc. M. TOURDES (le Dr Gabriel), Doyen honoraire de la Faculté de Médecine, Associé national de l'Académie de Médecine de France, 2, faubourg Stanislas, Nancy.

1875. 9 Juillet. M. DUVERNOY (Frédéric), Professeur honoraire du Lycée, 8 *bis*, rue Bailly, Nancy.

1876. 17 Mars. M. FLICHE (Paul), Professeur à l'École nationale forestière (Associé le 6 mars 1874), 9, rue Saint-Dizier, Nancy.

10 Nov. M. HECHT (le Dr Louis), Professeur honoraire à la Faculté de Médecine, 4, rue Isabey, Nancy.

1877. 2 Fév. M. LEDERLIN (Eugène), Doyen de la Faculté de Droit, 12 *bis*, faubourg Stanislas, Nancy.

23 Nov. M. BLEICHER (le Dr Gustave), Professeur à l'École supérieure de pharmacie, Associé national de l'Académie de Médecine de France, 9, cours Léopold, Nancy.

1878. 1er Fév. M. LEJEUNE (Jules), Homme de lettres (Associé le 22 novembre 1872), 22 *bis*, rue de la Ravinelle, Nancy.

1880. 16 Juill. M. MOURIN (Ernest), Recteur honoraire, 23, rue du Faubourg-Saint-Jean, Nancy.

1881. 5 Août. M. DE METZ-NOBLAT [Antoine] (Associé le 4 juin 1880), 37, cours Léopold, Nancy.

5 Août. M. DRUON (Henri), Proviseur honoraire, 2 *bis*, rue Girardet.

1882. 4 Août. M. CHASSIGNET (Modeste), Sous-Intendant militaire en

retraite (Associé le 5 mai 1882), 18, rue de Boudonville, Nancy.

1884. 18 Janv. M. GUYOT (Charles), Sous-Directeur de l'École nationale forestière (Associé le 19 janvier 1883), 10, rue Girardet, Nancy.

2 Mai. M. FAVIER (Justin), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

7 Nov. M. DES ROBERT (Ferdinand), Homme de lettres (Associé le 20 avril 1883), 1, Villa de la Pépinière, Nancy.

1885. 23 Janv. M. GRUCKER (Émile), Professeur à la Faculté des Lettres, 59, rue Stanislas, Nancy.

6 Mars. M. GERMAIN (Léon), Archéologue (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

15 Mai. M. MELLIER (Émile), Inspecteur d'Académie (Associé le 21 mars 1884), 5, rue des Tiercelins, Nancy.

1887. 21 Janv. M. AUDIAT (Edgard), Président de chambre honoraire (Associé le 4 décembre 1885), 35, rue de la Ravinelle, Nancy.

1888. 3 Fév. M. PFISTER (Charles), Professeur à la Faculté des Lettres (Associé le 2 juillet 1886), 11, rue du Bastion, Nancy.

21 Déc. M. MILLOT (Charles), ancien Officier de marine, chargé de cours à la Faculte des Sciences (Associé le 2 mars 1888), 7, place Saint-Jean, Nancy.

M. VACANT (l'abbé Alfred), Professeur au grand séminaire de Nancy (Associé le 4 février 1887), 96, rue de Strasbourg, Nancy.

1889. 7 Juin. M. DE MEIXMORON DE DOMBASLE [Charles] (Associé le 15 juillet 1887), 19, rue de Strasbourg, Nancy.

1890. 10 Janv. M. THOMAS (Gabriel), Conseiller à la Cour d'appel (Associé le 2 juillet 1886), 82, rue Stanislas, Nancy.

1891. 4 Déc. M. GALLÉ (Émile), Artiste-Céramiste (Associé du 26 décembre 1890), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

1892. 3 Juin. M. BARTHÉLEMY (François), Archéologue (Associé du 5 juillet 1889), 22, faubourg des Trois-Maisons, Nancy.

1893. 17 Fév. M. BERGER-LEVRAULT (Oscar), Imprimeur-Éditeur (Assoc. du 16 décembre 1888) 7, rue des Glacis, à Nancy.

1893. 5 Mai. M. RISTON (Victor), Avocat (Associé du 8 janvier 1892), 1, rue d'Essey, à Malzéville, près Nancy.

M. THOULET (Julien), Professeur à la Faculté des Sciences (Associé du 6 mai 1892), 65, rue de Metz, Nancy.

3 Nov. M. GASQUET (Amédée), Recteur de l'Université de Nancy, Palais de l'Université.

1894. 15 Juin. M. MENGIN (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé du 12 mai 1893), 8, rue Lafayette, Nancy.

1895. 1er Fév. M. MATHIEU (Auguste), Conservateur des forêts en retraite (Associé du 12 mai 1893), 7, rue Trouillet, Nancy.

1896. 24 Janv. M. DES GODINS DE SOUHESMES (Raymond), Homme de lettres (Associé du 15 juillet 1892), 93, place Saint-Georges, Nancy.

1897. 5 Fév. M. DE ROCHE DU TELLOY (Alexandre), Professeur au Lycée (Associé du 12 mai 1893), 5, rue de Rigny, Nancy.

MEMBRES DONATEURS

M. LALLEMENT (Edmond), Professeur à la Faculté de médecine, Associé le 22 juin 1866, Membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. LEUPOL, Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1862, décédé le 29 octobre 1896.

M. LEJEUNE (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie.

III

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1854. 3 Nov. M. FAYE (Hervé), Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire jusqu'au 25 mai 1857), 95, avenue des Champs-Élysées, Paris.

1855. 2 Fév. M. BURNOUF (Emile-Louis), Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 12 avril 1872), 14, rue d'Alésia, Paris.

16 Fév. M. MÉZIÈRES (Alfred), Membre de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, Député de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), 57, boulevard Saint-Michel, Paris.

27 Avril. M. CHAUTARD (Jules), Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 1er décembre 1876), à Croissanville (Calvados).

1857. 10 Juill. M. DE MARGERIE (Amédée), Doyen de la Faculté des Lettres à l'Institut catholique (Titulaire du 22 janvier 1858 au 9 février 1877), 122, boulevard de la Liberté, Lille.

M. LAFON, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866), 5, rue du Juge-de-Paix, Lyon-Fourvières.

1863. 23 Janv. M. CHASLES (Émile), Inspecteur général de l'Instruction publique (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), 6, rue Paul-Louis-Courier, Paris.

M. LIÉGEOIS (Jules), Professeur à la Faculté de Droit (Titulaire du 27 mars 1874 au 1er avril 1892), 8, rue de la Monnaie, Nancy.

1865. 17 Mars. M. JALABERT (François-Philippe-Victor-Théophile), Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Nancy, Professeur honoraire de droit constitutionnel à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1880), 13, rue Saint-Martin, Versailles.

16 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE (Joseph-Camille), Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers [Vienne] (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1866. 16 Fév. M. JACQUEMIN (Eugène), Professeur honoraire à l'École supérieure de pharmacie, associé national de l'Académie de médecine de Paris (Titulaire du 8 janvier 1875 au 16 décembre 1887), 18, rue d'Amance, à Malzéville, près Nancy.

1867. 3 Juill. M. LEFEBVRE (Eugène), Professeur honoraire au Lycée Hoche (Titulaire du 6 août 1869 au 6 novembre 1874), 2, rue des Réservoirs, Versailles.

1872. 12 Avril. M. ADAM (Lucien), Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883), boulevard Sévigné.

22 Nov. M. MICHEL (Emile), Membre de l'Institut (Titulaire du 5 décembre 1873 au 7 novembre 1879), 9, avenue de l'Observatoire, Paris.

22 Nov. M. VIANSSON (Lucien-Edmond), ancien Percepteur des contributions directes (Titulaire du 20 avril 1877 au 5 juin 1891), à Fillières (Meurthe-et-Moselle).

1873. 10 Janv. M. PIERROT (Emile), Avocat, ancien Magistrat (Titulaire jusqu'au 20 mai 1881), 93, place Saint-Georges, Nancy.

1874. 1er Mai. M. JACQUINET (Paul), Inspecteur général honoraire, ancien Recteur (Titulaire jusqu'au 19 novembre 1879), place de Rennes, 6, Paris.

1875. 5 Mars. M. ROUSSELOT (Paul), Inspecteur d'Académie honoraire (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878), 79, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 16 Mars. M. GIGOT (Edme-Albert), ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 23 novembre 1877), 85, rue de la Pompe, Paris.

20 Avril M. DECHARME (Paul), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 3 février 1888), 95, boulevard Saint-Michel.

1878. 3 Mai. M. GÉRARD (Jules), Recteur de l'Université de Montpellier [Hérault] (Titulaire jusqu'au 21 avril 1882).

15 Nov. M. DEBIDOUR (Antonin), Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire du 3 janvier 1879 au 1er mai 1891), 7, rue Nicole, Paris.

1879. 2 Mai. Mgr MATHIEU (Désiré), Archevêque de Toulouse (Titulaire du 23 janvier 1880 au 20 juin 1890).

1881. 5 Août. M. BARBIER (Joseph-Victor), Secrétaire général de la Société de géographie de l'Est (Titulaire du 2 mars 1883 au 22 novembre 1895), 1 *bis*, rue de la Prairie, Nancy.

1882. 4 Août. M. BALLOT-BEAUPRÉ, Conseiller à la Cour de cassation (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882), 104, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

M. LORIN (Edmond), Directeur des Contributions directes (Titulaire jusqu'au 7 novembre 1884), Saint-Lô (Manche).

1887. 18 Fév. M. MATHIEU DE VIENNE (Maurice), Lieutenant-Colonel (Titulaire du 17 juillet 1891 au 9 novembre 1894.) Sous-Directeur de l'artillerie à Dijon (Côte-d'Or).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. DIDION (Jules), Docteur en médecine, 8, rue de Metz, Nancy.

M. MARCUS (Adolphe), ancien Officier du génie, 20, rue des Prisons-Militaires, Metz, et 101, rue du Bac, Paris.

M. PÊTRE (Charles), Directeur de l'École nationale des beaux-arts et du dessin de Bourges.

B

1847. 17 Juin. M. LE BRUN (Joseph-Félix), Naturaliste, à Gerbéviller (Meurthe-et-Moselle).

1858. 14 Mai. M. COURNAULT (Charles), Artiste-Peintre, 16, rue de la Rivière, Malzéville (près Nancy).

10 déc. M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine (Meurthe-et-Moselle).

1861. 21 Juin. M. le comte DE PUYMAIGRE (Théodore), Homme de lettres, rue de l'Université, 17, Paris.

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.

La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

1863. 24 Juill. M. LAMBERT. Professeur au Lycée de La Roche-sur-Yon (Vendée).

1865. 30 Mars. M. BONVALOT (Edouard), ancien Conseiller à la Cour d'appel de Dijon, 2, place des Vosges, Paris.

5 Mai. M. GÉRARDIN (Camille), Professeur à la Faculté de Droit de Paris, 49, rue Madame.

1867. 15 Mars. M. GÉRARDIN (Charles-Auguste), Inspecteur des établissements insalubres, à Vineuil, près Chantilly (Oise).

29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Alexandre), Conservateur des Forêts en retraite, Charleville (Ardennes).

21 Déc. M. DUBOIS (Charles), Homme de lettres, 4, place Vaudémont, Nancy.

1871. 19 Mai. M. LIÉTARD (Gustave), Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. CUNY (A.), Architecte, 13, Grande-Rue, Nancy.

1874. 6 Mars. M. HYVER (l'abbé), vicaire général honoraire d'Alger, villa de la Croix-du-Val, Meudon (Seine-et-Oise).

18 Déc. M. DEPAUTAINE (Léon), Docteur en médecine, à Gondrecourt (Meuse).

1875. 9 Juill. M. ROUYER (Jules), Archéologue, à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle).

7 Déc. M. GRAND'EURY (Cyrille), Ingénieur civil des mines, Correspondant de l'Institut, 5, cours Victor-Hugo, Saint-Étienne (Loire).

1879. 2 Mai. M. CASPAR, Professeur et Compositeur de musique à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

M. PEIFFER (Edouard), ancien Officier supérieur d'artillerie, 135, rue Saint-Dizier, Nancy.

M. GLEY (Gérard), ancien Professeur au Collège d'Épinal, 5, rue de la Calandre.

1881. 20 Janv. M. le comte DE BIZEMONT (Henri), Capitaine de frégate en retraite, 214, boulevard Saint-Germain, Paris.

M. QUINTARD (Léopold), Homme de lettres, 30, rue Saint-Michel, Nancy.

6 Mai. M. BROILLIARD (Charles), Conservateur des forêts en retraite, Directeur de la *Revue des forêts*, 97, rue du Cherche-Midi, Paris.

1882. 5 Mai. M. FOURNIER (Alban), Docteur en médecine à Rambervillers (Vosges).

1883. 16 Mars. M. BARDY (Henri), Pharmacien à Saint-Dié (Vosges).

15 Juin. M. le vicomte DE WARREN (Lucien), ancien Capitaine d'artillerie, 3, place de l'Arsenal, Nancy.

1884. 18 Juill. M. DINAGO (F.), Juge suppléant au tribunal de 1re instance, 9, rue des Carmes, Nancy.

19 Déc. M. HAILLANT (Nicolas), Avoué, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, 17, rue du Quartier, Épinal.

1885. 15 Mai. M. BOUVIER (Félix), Chef de Division au Ministère des Finances, 5, place Possoz, avenue de la Muette, Paris.

20 Nov. M. BENOIT (Arthur), Homme de lettres, à Berthelming (Lorraine).

M. THIRION (Maurice), Professeur d'histoire au Lycée de Limoges (Haute-Vienne).

18 Déc. M. NETTER (Abraham), Docteur en médecine, Bibliothécaire universitaire honoraire, 9, rue de la Hache, Nancy.

1886. 19 Mars. M. TISSERANT (H.), Vétérinaire, 3, rue Gilbert, Nancy.

1887. 4 Févr. M. KRANTZ (Émile), Doyen de la Faculté des Lettres, 21, rue des Dominicains, Nancy.

16 Déc. M. AMBROISE (Émile), Docteur en Droit, Avoué, 16, rue Gambetta, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

1888. 2 Mars. M. COLLIGNON (le docteur René), Médecin-Major de l'École supérieure de guerre, 9 avenue de La Bourdonnaye, Paris.

16 Mars. M. SCHLAGDENHAUFFEN (le Dr Frédéric), Directeur de l'École supérieure de Pharmacie, 63, rue de Metz, Nancy.

13 Avril. M. CHAPELIER (l'abbé Charles), Curé de Lamarche (Vosges).

29 Juin. M. le baron HULOT (Étienne), 80, rue de Grenelle, Paris.

1889. 3 Mai. M. ROGIE (l'abbé J.), Clerc régulier de la Congrégation de Notre-Sauveur, à Benoite-Vaux, par Souilly (Meuse).

2 Août M. FRIOT (Albert), Docteur en médecine, 11, rue Saint-Nicolas, Nancy.

1891. 4 Fév. M. [illegible] (Charles), Professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble (Isère), [illegible] rue Jean-Jacques-Rousseau.

[illegible] avril. M. [illegible] (Ernest), Homme de lettres, à La Trinité, commune de [illegible] (Meurthe-et-Moselle), près Nancy.

[illegible] juil. M. de [illegible] (Victor-Amédée-Richard), Lieutenant-colonel, Directeur du génie, à Épinal.

1892. 4 janv. M. Brunot (Ferdinand), Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris, [illegible], boulevard Saint-Michel.

4 mai. M. le baron d'Hamonville (Jean-Charles-Louis-Tardif), au château de Manonville (Meurthe-et-Moselle).

[illegible] juil. M. [illegible] (E.), Avocat général près de la Cour d'appel, [illegible], rue Charles III, Nancy.

M. Blondlot (René), Professeur à la Faculté des Sciences, Correspondant de l'Institut, 8, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

1893. [illegible] Fév. M. [illegible] (l'abbé E.), Professeur, 14, rue Legendre, Paris.

M. le baron de Braux (Gabriel), Homme de lettres, à Boucq (Meurthe-et-Moselle).

M. Collignon (Albert), Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, 2 *bis*, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

M. Poincaré (Henri), Membre de l'Institut, 63, rue Claude-Bernard, Paris.

3 Mars. M. Floquet (Gaston), Professeur à la Faculté des Sciences, 17, rue Saint-Lambert, Nancy.

M. Jouanne (le comm^t Félix-Albert), Commandant le 2^e bataillon de chasseurs à pied, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

7 Juil. M. Martin (l'abbé Eugène), Professeur à l'école Saint-Sigisbert, 11, place de l'Académie, Nancy.

M. Diehl (Charles), Professeur à la Faculté des Lettres, 23, rue Isabey, Nancy.

1894. 2 Mars. M. Basset (René), Directeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger, rue Michelet, à l'Agha, près Alger.

21 Déc. M. Ferry (René), Docteur en droit et en médecine, à Saint-Dié (Vosges).

1895. 21 Juin. M. LEFÈBVRE (Henri), Contrôleur des contributions directes en disponibilité, 17, rue de Rigny, Nancy.

1896. 21 Fév. M. BRIOT (Félix), Inspecteur des forêts, à Chambéry (Savoie).

6 Mars M. POIRINE (abbé Jean-Joseph), Aumônier du pensionnat Saint-Joseph, 17, rue Gambetta, Nancy.

20 Nov. M. DÉGLIN (Henri), Avocat à la Cour d'appel, 79, rue Saint-Georges, à Nancy.

M. JÉROME (l'abbé Léon), Professeur au grand séminaire, 96, rue de Strasbourg, Nancy.

1897. 2 Avril. M. LE MONNIER (Georges), Professeur à la Faculté des sciences, 3, rue de Serre, Nancy.

7 Mai. M. BLOCH (Isaac), Grand Rabbin, 18, rue de l'Équitation, Nancy.

2°

1845. 18 Déc. M. HERMITE (Charles), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), 2, rue de la Sorbonne, Paris.

1852. 16 Déc. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henri), Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, Paris.

1860. 21 Déc. M. LOYSON (l'abbé Jules-Théodore), Aumônier du Lycée Lakanal, 15, rue Angot, à Bourg-la-Reine (Seine).

1862. 4 Juill. M. PASSY (Frédéric), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 8, rue Labordère, à Neuilly (Seine).

1864. 15 Juill. M. MILLIEN (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2 Déc. M. MÉNANT (Joachim), Conseiller honoraire à la Cour d'appel de Rouen (Seine-Inférieure).

1865. 6 Janv. M. DE RIBBE (Charles), Avocat, Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Aix, 6, rue Mazarine, à Aix (Bouches-du-Rhône).

1866. 20 Avr. M. Léon DE ROSNY, Professeur à l'École spéciale des langues orientales, 28, rue Mazarine, Paris.

6 Juill. M. le duc DE BROGLIE (Albert), Membre de l'Académie française, 10, rue de Solférino, Paris.

1868. 17 Janv. M. BOUCHARD (le Dr Abel), Correspondant national de l'Académie de Médecine, Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux (Gironde), 33, rue du Manège, à Bordeaux.

1869. 19 Fev. M. TERRIEN DE LACOUPERIE (Albert), Professeur de chinois, 136, Bishop's Road Fulham, Londres.

1870. 17 Juin. M. LEHR (Ernest), Docteur en droit, Jurisconsulte de l'Ambassade de France en Suisse, Professeur honoraire de Législation comparée à l'Université de Lausanne (les Toises), 12, chaussée de Mon-Repos, Suisse.

15 Juill. M. MALINOWSKI (Jacques), Professeur en retraite, 9, rue du Portail-Albau, à Cahors (Lot).

1871. 7 Juill. M. OPPERT (Jules), Professeur d'assyriologie au Collège de France, 19, rue Mazarine, Paris.

1872. 22 Nov. M. PETSCHE (Charles), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 21, rue d'Aumale, Paris.

20 Déc. M. REVOIL (Henry), Architecte du Gouvernement, avenue Feuchères, Nîmes (Gard).

1873. 19 Déc. M. FANO, Docteur en médecine, 5, rue d'Abbeville, Paris.

1874. 19 Juin. M. RAMBAUD (Alfred), Sénateur, professeur à la Faculté des Lettres, 76, rue d'Assas, Paris.

4 Déc. M. GARRIGOU (Félix), Docteur en médecine, 38, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 9 Juill. M. GRAVIER (Gabriel), Homme de lettres, 18, rue Alsace-Lorraine, Rouen (Seine-Inférieure).

6 Août. M. PETITOT (l'abbé Emile), Curé de Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

M. VINSON (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 5, rue de Beaune, Paris.

M. COMETTANT (Oscar), Homme de lettres, 13, faubourg Montmartre, Paris.

M. GAFFAREL (Paul), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon, 10, rue du Gaz, à Dijon (Côte-d'Or).

M. DE SÉMALLÉ (René), Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 21 Déc. M. SACHOT (Octave), Homme de lettres, 19, rue du Dragon, Paris.

1880. 5 Mars. M. GÉRARD Alexandre), Docteur en médecine, Secrétaire général de la Société Linnéenne, 12, rue des Missionnaires (Croix-Rousse), à Lyon.

16 Avril. M. BLIER (Paul), Professeur au Lycée de Coutances (Manche), 49, rue Saint-Nicolas.

1881. 18 Mars. M. DE JOSEFOWICZ, Ingénieur civil, 30, boulevard Poissonnière, Paris.

3 Juin. M. GLASSON (Ernest), Professeur à la Faculté de Droit de Paris, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 40, rue du Cherche-Midi, Paris.

1882. 5 Mai. M. HANAUER (l'abbé Auguste), Archiviste de la ville de Haguenau (Alsace).

1er Déc. M. BABEAU (Albert), Homme de lettres, Correspondant de l'Institut, 8, rue du Cloître-Saint-Étienne, Troyes (Aube).

1883 16 Mars. M. DENY (Édouard), Ingénieur, à Mertzwiller (Alsace).

6 Juill. M. le comte DE MARGON (Gabriel-Marie-Joseph-René), Colonel du 4e régiment de hussards, à Meaux (Seine-et-Marne).

7 Déc. M. ANTOINE (Ferdinand), Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, 1, rue des Teinturiers, à Toulouse (Haute-Garonne).

1884. 7 Nov. M. le comte D'HAUSSONVILLE (Othenin), Membre de l'Académie française, 41, rue Saint-Dominique, Paris.

1885. 20 Fév. M. DIETZ (Émile), pasteur à Rothau (Alsace).

1886. 7 Mai. M. RENDU (Eugène), Inspecteur général honoraire de l'enseignement primaire, 90, rue d'Amsterdam, Paris.

21 Mai. M. TARDIEU (Ambroise), Homme de lettres, 2, rue Bansac, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

1887. 19 Juill. M. DE RAYNAL (Paul), ancien Magistrat, 10, rue Washington, Paris.

1888 2 Mars. M. JADART (Henri), Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant, Reims (Marne).

16 Mars. M. DE MAGNIENVILLE (Roger), 15, rue Saint-Lazare, Compiègne (Oise).

27 Avril. M. ALLAIN (l'abbé), Chanoine honoraire, 39, rue de l'École Normale, à Caudéran (Gironde).

1889. 4 Janv. M. Fournier (Paul). Professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, 25. rue Lesdiguières. à Grenoble (Isère).

5 Avril. M. Barthélemy (Toussaint). Docteur en médecine, 21. rue du Paradis-Poissonnière. Paris.

7 Juin. M. Thureau-Dangin (Paul), Membre de l'Académie française. 11. rue Garancière. Paris.

1890. 10 Janv. M. Chervin (Dr Arthur), Directeur de l'Institut des bègues, 52 avenue Victor-Hugo, Paris.

26 Déc. M. Labourasse (Henri), Inspecteur primaire en retraite à Troyon (Meuse).

1893. 17 Mars. M. Boutroux (Émile), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris. 260. rue Saint-Jacques.

12 mai. M. Dollfus (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 35, rue Pierre-Charron, à Paris.

15 Déc. M. Pingaud (Léonce), Correspondant de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Besançon (Doubs).

1894. 5 Janv. M. Mieg (Mathieu), Archéologue, à Mulhouse (Alsace).

23 Nov. M. Zeiller (René), Ingénieur en chef des Mines, 8, rue du Vieux-Colombier, Paris.

1895. 1er Fév. M. Ingold (A.), ancien Notaire, place des Six-Montagnes-Noires, à Colmar (Alsace).

1897. 8 Janv. M. Marichal (Paul), Archiviste aux Archives nationales, 23, rue Cail, Paris.

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1851. 15 Mai. M. Karsten, Docteur en philosophie, Recteur de l'Université de Kiel.

1854. 15 Déc. M. Van der Straten Ponthoz (le comte), 13, rue de la Loi, à Bruxelles.

1864. 5 Août. M. Colnet d'Huart, Directeur honoraire de l'Athénée à Bertrange, Luxembourg.

1869. 17 Déc. M. Muller (E.), Chambellan et veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade (Copenhague).

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS, 26, rue de l'Académie, à Athènes (Grèce).

1875. 6 Août. M. HAYNES, Professeur, 229, Beacon Street, à Boston (États-Unis).

M. SCHMIDT (Waldemar), Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. CHIL Y NARANJO, Docteur en médecine, à Las Palmas [Iles Canaries (Espagne)].

1880. 6 Août. M. RIVIER, Professeur à l'Université de Bruxelles, 49, avenue de la Toison-d'Or, à Saint-Gilles, Bruxelles.

1884. 21 Nov. M. DE SAUSSURE (Henri), cité 24, à Genève (Suisse).

1888. 13 Avril. M. AAGAARD, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, à Hillerod (Danemark).

1889. 5 Juill. M. MARCHAL (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 61, rue de la Poste, à Saint-Josse-ten-Noode, Bruxelles.

1891. 20 Fév. M. LANGSTED, Inspecteur de collège à Copenhague (Danemark).

1892. 15 Juill. M. DE LORIOL LE FORT, Géologue, à Fontenex, près Genève (Suisse).

1893. 7 Juill. M. GOSSE (le Dr), Professeur à l'Université de Genève (Suisse).

15 Déc. M. NŒLTING, Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1897. 8 Janv. M. ARENDT (Ch.), architecte de l'État, à Luxembourg.

TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 20 mai 1897.

Pages.

Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale, par M. Alexandre de Roche du Teilloy v

C. A. Sellier, Discours de réception, par M. Ch. de Meixmoron de Dombasle xx

Réponse du président, M. l'abbé Vacant, au récipiendaire M. Ch. de Meixmoron de Dombasle lvii

Compte rendu de l'année 1896-1897, par M. Auguste Mathieu, secrétaire annuel lxxvi

Discours prononcé, le 10 novembre 1896, aux funérailles de M. Cuvier, par M. A. de Metz-Noblat, vice-président. xcix

Discours prononcé, le 13 mai 1897, aux obsèques de M. le comte de Ludre, par M. l'abbé Vacant, président . . . ciii

Mémoires dont la Société a voté l'impression.

Jean-Charles-Joseph comte de Laumond (1753-1825), par M. L. Viansson. 1

Éloge de M. Louis-Edmond-Henry Maggiolo, recteur honoraire de l'Académie de Nancy, membre honoraire de l'Académie de Stanislas, né à Nancy le 21 mai 1811, mort à Toul le 19 janvier 1895, par M. le Dr Bouchon. . 41

Le sud-ouest oranais et la frontière marocaine, par M. A. Mathieu. 64

Un épisode de l'histoire d'Étival, l'union de la Mense abbatiale à l'évêché de Toul (1739-1747), par l'abbé Jérome. 94

Du Caucase à la Vistule, par M. R. de Souhesmes. . . . 141

Saint Pierre Fourier, par M. l'abbé Eug. Martin 167

Le Secours d'Alésia, par M. de Metz-Noblat 194

La Conférence littéraire Stanislas, par M. Gabriel Thomas. 235

La Muse antique, par M. A. Lombard 329

Pages.

Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1896 336
Liste alphabétique des Sociétés savantes de la France et de l'Étranger en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1895-1896 347
Publications périodiques adressées à l'Académie 355
Établissements auxquels l'Académie adresse ses publications. 356
Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception. 357

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

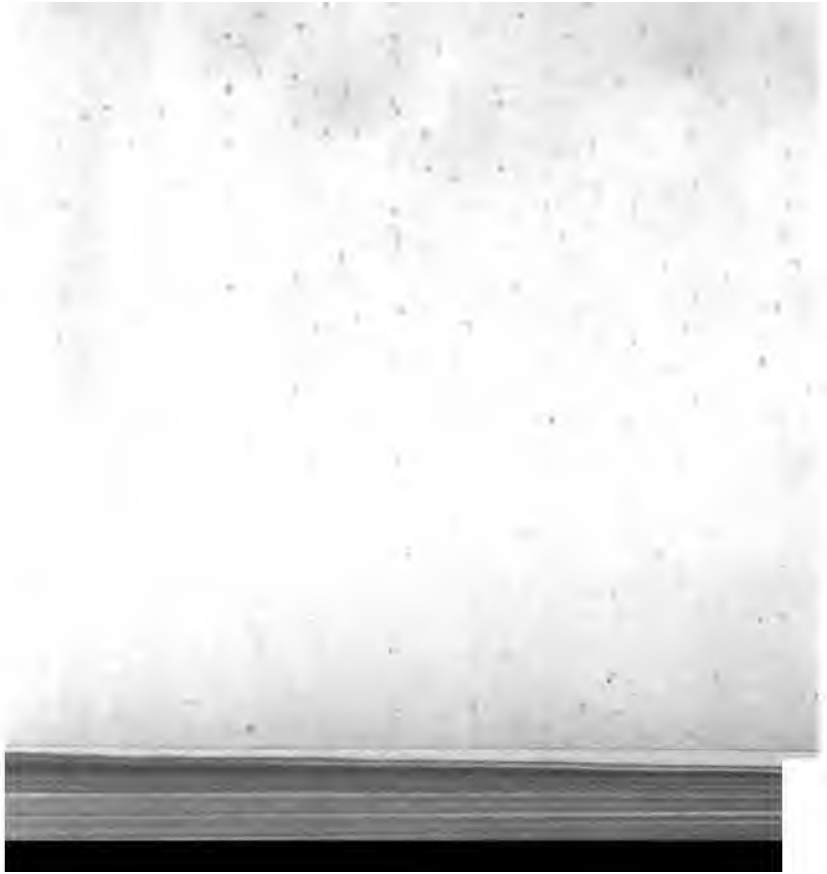

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06353 8451